This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492284

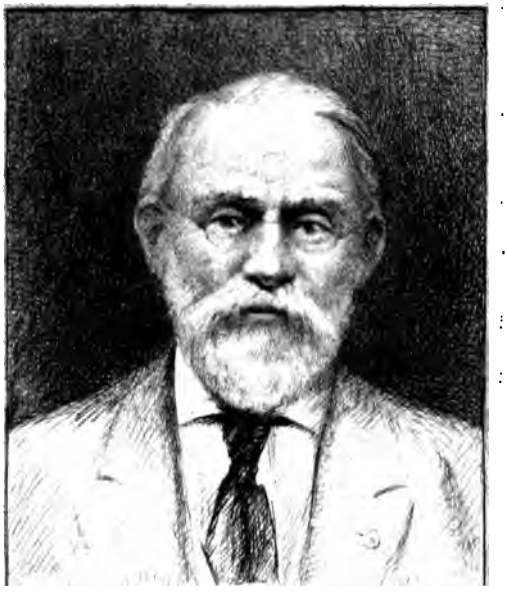

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1874

CXXV^e^ ANNÉE

V^e^ SÉRIE. — TOME VII

NANCY
IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^
11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1875

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1874

CXXV^e ANNÉE

4^e SÉRIE. — TOME VII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 MAI 1875.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1874-1875

PAR

M. ERNEST DUBOIS

SECRÉTAIRE ANNUEL.

MESSIEURS,

Je dois vous rendre compte des travaux de l'Académie et des changements qui sont survenus dans son personnel depuis votre dernière séance publique.

I.

L'Académie a eu la douleur de perdre, cette année, plusieurs de ses membres.

M. Louis BENOIT (1) vous avait d'abord appartenu comme associé correspondant. A peine ses fonctions de bibliothécaire en chef de la ville l'avaient-elles fixé à Nancy, que l'Académie s'empressait de lui donner un de ses fauteuils : elle lui confiait en

(1) Associé-correspondant depuis le 1er février 1867, titulaire depuis le 19 juin 1868.

même temps ses archives. Chacun de nous a pu apprécier les connaissances variées de notre bibliothécaire-archiviste, et la complaisance inépuisable avec laquelle il se mettait à la disposition de tous. Il ne se bornait pas à satisfaire avec une rare libéralité aux demandes qui lui étaient faites, il suggérait lui-même la pensée de lui en adresser d'autres, et comme il avait l'habitude, la passion des recherches, il savait donner à propos les renseignements les plus utiles. Il goûtait en remplissant ce noble rôle l'une des plus pures jouissances que puisse se procurer un esprit généreux.

Les nombreux travaux qu'il a laissés témoignent de l'activité et du succès de ses propres investigations. La plupart concernent son pays natal, dans lequel il remplissait des fonctions municipales avant de venir s'établir au milieu de nous. Ce pays, Messieurs, est la partie de la Lorraine que nous avons continué d'appeler *allemande,* sans prendre souci de ce que cette qualification avait d'inexact au point de vue de la science, ni du danger qu'elle recélait et de l'abus qui devait en être fait. L'histoire, l'archéologie, la géographie, la numismatique de l'arrondissement de Sarrebourg et particulièrement du pays de Fénétrange, sont les principaux objets des mémoires laissés par M. L. Benoît. Non content d'écrire, il savait encore, au moyen de l'art du dessin, reproduire une image fidèle de ce qu'il jugeait digne d'attention ; il pouvait ainsi rendre plus

parfaite l'intelligence des temps et des événements dont il traçait le tableau.

C'est au commencement du mois de décembre que M. Louis Benoît vous était enlevé et vous pouviez espérer, il y a quelques jours encore, que cette perte si sensible serait au moins la seule que vous auriez à déplorer, cette année, dans la classe des membres titulaires, lorsque vous avez été cruellement surpris par la fin soudaine et prématurée de M. HÉMARDINQUER. Fidèle à sa province et à sa ville natale, notre regretté confrère ne voulut jamais quitter Nancy. Pendant plus de vingt-cinq ans, il porta sans partage le lourd fardeau de la classe de rhétorique au lycée de notre ville. Il contribua pour une grande part à la renommée de ce bel établissement : on redoublait sa rhétorique avec lui, comme on l'eût fait à Charlemagne ; il excellait à former le goût des jeunes gens. Un grand nombre de ses élèves ont déjà fourni des carrières distinguées ; tous se plaisent à reconnaître combien ils lui sont redevables.

On n'estimait pas moins M. Hémardinquer pour son caractère que pour son savoir et ses talents. Il avait de l'indépendance et une certaine fierté ; son amitié n'était pas bruyante, mais elle était sûre ; il était surtout d'une rare modestie. Absorbé dans l'accomplissement de ses devoirs, il fuyait l'éclat avec autant de soin que d'autres en mettent à courir après le bruit.

Ses ouvrages sont trop peu nombreux sans doute, si l'on songe à ce qu'il savait et à ce qu'il aurait pu écrire, mais ils permettent de se faire quelque idée de la méthode, on peut dire de la supériorité de son enseignement. Un grand principe de critique littéraire inspirait toutes ses leçons et se retrouve dans tout ce qu'il a publié, c'est à savoir que pour juger une œuvre il faut se placer au milieu des circonstances dans lesquelles cette œuvre s'est produite, il faut connaître les idées qui régnaient du temps de l'auteur, les mœurs, les croyances, les préjugés et les passions de son siècle. Tel est le principe dont il a fait successivement l'application aux *Caractères* de La Bruyère, aux *Morceaux choisis* de Buffon, à l'*Orator* de Cicéron, aux *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes et à la *Cyropédie* de Xénophon. Il a montré, dans son *La Bruyère* et dans son *Buffon*, comment il savait goûter et faire comprendre les auteurs français du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle et la langue admirable dont ils se servaient. Ses trois autres ouvrages sont un honneur pour l'érudition française; ils prouvent que de nos jours, comme jadis, elle peut soutenir la comparaison avec celle de quelque autre pays que ce soit. Les écrits de M. Hémardinquer offrent, dans leur ensemble, une remarquable unité, malgré la variété des sujets dont il s'est occupé. Ils se distinguent tous par les mêmes qualités, essentiellement françaises : la clarté, la sobriété et le bon goût. Dans tous on

admire l'art d'une critique exquise, mais discrète.

Parmi les membres correspondants que vous avez perdus, il en est un dont il suffit de prononcer le nom : M. GUIZOT (1). L'éloge de M. Guizot doit être prononcé par des voix plus éloquentes que la mienne. Qu'il me soit seulement permis de dire que votre Société s'enorgueillit d'avoir compté parmi ses membres l'illustre homme d'État, qui fut aussi un professeur célèbre et un éminent historien. Vous attachez, Messieurs, le plus grand prix aux liens, plus que séculaires, qui vous unissent à l'Académie française ; vous êtes justement fiers des témoignages d'estime que, depuis Montesquieu et Fontenelle, vous ont donnés et en même temps demandés tous ceux des membres de l'illustre compagnie qui ont sollicité les suffrages de la vôtre. Vous vous sentez soutenus et encouragés dans vos travaux par la pensée qu'un aussi grand nombre d'hommes, dont la France entière s'honore, ont eux-mêmes recherché comme un honneur l'avantage de vous appartenir.

M. Clovis MICHAUX (2), ancien magistrat, membre de la Société philotechnique de Paris, auteur de plusieurs volumes de poésies, s'est éteint, après une longue carrière, d'une mort que lui envierait plus d'un poëte. Il venait de donner lecture d'une pièce

(1) Associé-correspondant depuis le 1er juillet 1869.

(2) Associé-correspondant depuis le 7 juin 1867.

de vers inspirée par les plus nobles sentiments de patriotisme : l'émotion qu'il ressentit et l'enthousiasme qu'il provoqua chez ses auditeurs furent tels qu'il tomba au milieu d'eux, comme enseveli dans son triomphe.

M. l'abbé RIANT (1), ancien aumônier du lycée de Strasbourg, était aussi un poëte. Son œuvre principale est un *Poëme cyclique* en treize chants, dans lequel il embrasse les principaux événements de l'histoire, depuis Clovis jusqu'à nos derniers désastres de 1870 et 1871.

M. Albert LEMOINE (2) appartenait à la classe des anciens membres titulaires devenus associés-correspondants. Lors du rétablissement dans votre ville de la Faculté des lettres, il en fut le premier professeur de philosophie. En 1856, il fut appelé en la même qualité à la Faculté des lettres de Bordeaux. Dans son enseignement comme dans ses ouvrages, M. Albert Lemoine se distinguait par la lucidité de l'exposition. Sa critique était judicieuse et fine, il savait y mêler à propos l'ironie. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont eu l'avantage d'apprécier par eux-mêmes le mérite de son enseignement oral. Les ouvrages qu'il a laissés lui assurent un rang honorable parmi les philosophes spiritualistes de notre temps ; il suffit de nommer son étude sur Charles de

(1) Associé-correspondant depuis le 29 août 1839.

(2) Membre titulaire depuis le 30 mars 1855 jusqu'au 7 janvier 1856.

Bonnet, sa réfutation de Broussais et son mémoire sur le *Sommeil envisagé au point de vue psychologique*, mémoire qui remporta le prix dans le concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques.

M. JOGUET (1) fut membre titulaire de l'Académie pendant douze ans. Vous l'aviez élu lorsqu'il était professeur d'histoire au collége royal de votre ville. Il devint successivement proviseur à Nancy, à Tours, à Reims, à Orléans, à Marseille, à Versailles et à Saint-Louis, laissant partout les souvenirs d'un habile administrateur. Il écrivit d'abord, dès l'âge de quatorze ans, des vers qui avaient été remarqués. Après 1830, il prit part au mouvement politique, philosophique et littéraire de l'époque et publia dans le *Monde* et dans l'*Encyclopédie nouvelle* de nombreux articles qui n'étaient pas d'un feuilletoniste ordinaire. Les encouragements et les succès ne lui manquèrent pas. Il se fût fait un nom dans la poésie et dans les lettres, si, tout jeune encore et avec une modestie que l'on peut trouver excessive, il n'eût renoncé à écrire pour se consacrer tout entier aux fonctions dans lesquelles il a rendu de grands services à l'Université. — Il est un trait de la vie de M. Joguet que vous me reprocheriez de passer sous silence. Proviseur du lycée Saint-Louis en 1871, il donna, dans les derniers

(1) Membre titulaire depuis le 7 juin 1840 jusqu'en février 1852.

jours de la Commune, un bel exemple de courage et de fermeté. Sommé à deux reprises par les officiers de l'insurrection de leur livrer les grands élèves pour les forcer à combattre avec eux contre l'armée française, il refusa au péril de sa vie.

Dans la classe de vos correspondants qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine, vous avez perdu M. HENRIOT, juge de paix à Bar-le-Duc (1). Né à Bar en 1796, M. Henriot était doué des aptitudes les plus variées. Il exerça la médecine dans la Meuse pendant trente-deux ans, et il y remplit les fonctions de juge de paix pendant plus de quarante années. Il était en outre membre zélé, et l'on peut dire, l'âme d'un grand nombre de commissions, de conseils, de comités, de délégations et de sociétés. Partout il portait les lumières de son expérience et la chaleur de son dévouement. Mais ce n'est pas tout, Messieurs; dans l'histoire et dans les lettres, M. Henriot s'est fait une place par la publication de ses *Chroniques lorraines* du XVII^e^ siècle, *Frère Eustache, la Dame de Neuville* et *le Besme,* qui ont valu à leur auteur le titre de Walter Scott lorrain. Il a raconté, dans *Frère Eustache* et *le Besme* (2), les siéges fameux que soutint La Mothe de 1634 à 1645 et l'entière destruction de cette ville infortunée, dont la résistance

(1) Associé-correspondant depuis le 5 août 1853.

(2) Bar-le-Duc, typographie de Numa Rolin, 1850 et 1852, sans nom d'auteur.

héroïque avait exaspéré Richelieu. Dans la *Dame de Neuville* (1) il a rappelé un souvenir touchant, celui de l'intervention providentielle de saint Vincent de Paul entre les Français et les Lorrains. Il a montré le grand apôtre de la charité répandant en Lorraine les aumônes des dames françaises, et s'efforçant d'adoucir par un sublime dévouement l'excès des maux que causaient nos armées et surtout leurs cruels alliés. Les romans historiques de M. Henriot sont une vive peinture des souffrances de la Lorraine pendant la guerre de Trente ans, du courage de ses habitants et de leur fidélité à leurs princes. Cette fidélité mérite d'autant plus d'être admirée que le duc régnant alors, Charles IV (2), était par ses fautes le premier auteur de tous leurs maux.

Pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, deux de vos membres ont passé de la classe des titulaires dans celle des correspondants : M. Le-

(1) Bar-le-Duc, Numa Rolin, 1852, sans nom d'auteur.

(2) En Lorraine, il est d'usage d'appeler Charles IV le prince que l'on connaît ailleurs sous le nom de Charles III, et l'on appelle Charles III celui qu'ailleurs on désigne sous le nom de Charles II et qui mérita d'être surnommé *le Grand* (1545-1608). Les Lorrains ont considéré comme leur Charles Ier le fils de Louis d'Outremer, Charles de France, dit aussi Charles de Lorraine. Mais ce prince ne fut duc (977) que de la Basse-Lorraine ou Lorraine Ripuaire (Brabant, Cologne, Juliers, etc.) ; il ne le fut pas de la Haute-Lorraine ou Lorraine Mosellane, c'est-à-dire du pays que l'on a depuis appelé spécialement Lorraine.

febvre et M. Édouard Cournault. M. LEFEBVRE (1), qui remplissait au lycée de Nancy les fonctions de professeur de physique, avec l'autorité et le succès que chacun sait ici, a été appelé au lycée de Versailles. Vous l'aviez choisi, peu de temps avant son départ, pour votre secrétaire annuel.

M. COURNAULT (2), qui nous présidait l'an dernier et dont vous n'avez pas oublié les remarquables discours, n'habite plus Nancy assez régulièrement pour assister à vos séances. Il vous a demandé de le relever de l'obligation d'assiduité qui s'impose à vos membres titulaires. Nous espérons le posséder encore souvent au milieu de nous et nous sommes heureux de constater que les liens qui nous unissent à M. Lefebvre et à M. Cournault sont relâchés seulement, mais qu'ils ne sont pas rompus.

II.

Pour combler les vides qui s'étaient produits dans son sein, l'Académie a élu, comme membres titulaires, MM. Jacquemin et Paul Rousselot, et comme membres correspondants MM. Alfred Rambaud, Garrigou, Depautaine et Émile Blanchard.

(1) Associé depuis le 5 juillet 1867; titulaire depuis le 6 août 1869.

(2) Associé depuis le 25 mai 1855; titulaire depuis le 3 février 1860.

M. JACQUEMIN [1] vous appartenait déjà depuis près de dix ans. Vous l'aviez nommé votre correspondant lorsqu'il était professeur à l'École supérieure de pharmacie de Strasbourg. C'est en la même qualité qu'il est venu habiter votre ville, lors de la translation qui y a été faite de l'École de pharmacie et de la Faculté de médecine de Strasbourg. Vous lui décerniez l'année dernière le prix de *chimie appliquée*, et vous vous êtes empressés de vous attacher par des liens plus étroits l'habile chimiste, dont l'utile concours a déjà pu être apprécié par les membres de votre commission du prix Bonfils.

M. Paul ROUSSELOT, ancien professeur agrégé de philosophie, actuellement inspecteur d'Académie à Nancy, a donné plusieurs travaux aux recueils et revues consacrés à l'enseignement et il a publié des *Tableaux d'histoire de France* en collaboration avec M. Henri Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont. Son œuvre principale est une étude sur les *Mystiques espagnols*. L'auteur y montre la place que les mystiques espagnols occupent dans l'histoire de l'Église et dans celle de la philosophie; il signale l'influence qu'ils ont exercée en Espagne sur la littérature, sur la langue et sur l'art.

M. Alfred RAMBAUD, ancien répétiteur à l'école des hautes études, professeur à la Faculté des lettres

[1] Associé-correspondant depuis le 16 février 1866.

de Caen, a publié plusieurs écrits qui ont attiré sur lui l'attention, non-seulement en France, mais encore à l'étranger. L'*Empire grec au dixième siècle* est un ouvrage important sur la civilisation de Byzance et sur les peuples qui subissaient son influence : Russes, Hongrois, Bulgares, Arméniens, Arabes, Italiens et autres. On y trouve, outre l'histoire politique du temps, une histoire littéraire approfondie et une analyse critique des œuvres nombreuses, vraies ou supposées, de l'empereur Constantin Porphyrogénète. L'auteur a retracé des événements plus rapprochés de nous dans ses deux livres les *Français sur le Rhin* et l'*Allemagne sous Napoléon Ier*. Pour les écrire, il a puisé directement aux sources allemandes; il a mis dans tout leur jour les témoignages irrécusables de la sympathie avec laquelle les armées françaises furent accueillies dans les villes du Rhin par une partie de la population. Un fait notable, sur lequel il insiste particulièrement, c'est que la réunion de la rive gauche du Rhin à la France fut votée par les habitants eux-mêmes. M. Rambaud prête depuis plusieurs années une collaboration active à des recueils estimés. Dans ses articles de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue politique et des cours littéraires*, il s'est occupé surtout de la Russie, de son histoire, de ses légendes, de sa littérature, de l'éducation des filles en Russie et des gymnases féminins, enfin de l'état actuel des sciences archéologiques dans l'empire russe. Ces

travaux ont valu à leur auteur le titre de membre honoraire ou correspondant de plusieurs sociétés savantes de la Russie (1).

M. le Dr GARRIGOU, de Toulouse, est à la fois un chimiste et un géologue. Les mémoires qu'il a écrits sur la chimie dans ses rapports avec l'hydrologie sont fort nombreux. Il s'est occupé surtout des eaux minérales des Pyrénées. Dans un travail sur la valeur comparative des eaux minérales de la France et de l'Allemagne, il a montré que nous possédons chez nous, sous ce rapport, les richesses les plus variées et que nous n'avons rien à envier à nos voisins. Comme géologue, il s'est adonné à l'étude de la période dite préhistorique. Il a fouillé plus de deux cents cavernes dans l'Ariége et dans les Pyrénées pour y découvrir les traces laissées par l'homme primitif, et il a consigné dans de nombreuses publications le résultat de ses recherches. M. le Dr Garrigou ne se contente pas d'écrire : il consacre sa fortune à la science. Il a fondé un laboratoire particulier dont la création a exigé des dépenses considérables.

M. le Dr DEPAUTAINE, médecin de l'hôpital civil et militaire de Gondrecourt (Meuse), est auteur d'un important ouvrage intitulé : *Des grandes Épidémies*

(1) M. Rambaud est membre correspondant de la Société impériale d'histoire de Russie, et de la Société archéologique de Moscou ; membre honoraire de la Société des Amis de la littérature russe.

et de leur prophylaxie internationale. Il y expose les lois qui paraissent régir les épidémies, et particulièrement la peste, la fièvre jaune et le choléra; il signale le caractère commun de ces trois grands fléaux, la grande analogie qu'ils ont entre eux et l'identité presque complète qu'ils présentent avec l'empoisonnement causé par les marais. Il recherche les moyens de les prévenir par l'hygiène internationale, et il proteste contre le maintien de la peine de mort en matière de police sanitaire.

M. Émile BLANCHARD, membre de l'Institut, professeur au Muséum, a publié des travaux de zoologie que les juges compétents considèrent comme des travaux de premier ordre. Il a fait de nombreuses découvertes sur l'organisation des animaux. Il ne s'est pas seulement occupé de zoologie et d'anatomie comparées, il a abordé les plus hautes questions de l'histoire naturelle générale et a fait paraître, il y a quelques mois, une réfutation de la doctrine de Darwin sur l'origine des espèces. Tout récemment, il présentait à l'Académie des sciences un rapport sur un nouveau fléau de notre agriculture, le *Doriphora,* insecte redoutable qui s'attaque aux pommes de terre et qui en dévore les tiges et les feuilles. On sait enfin avec quelle science et quelle clarté M. Blanchard rend compte, chaque année, lors de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, des travaux scientifiques qui ont vu le jour dans les départements.

III.

Il me reste, Messieurs, à vous présenter le compte rendu des travaux de l'Académie depuis votre dernière séance publique.

Cette tâche serait bien au-dessus de mes forces si vous demandiez à votre secrétaire annuel une appréciation, ou même seulement une analyse de tous les mémoires dont vous avez entendu la lecture. Votre compagnie, en effet, ne se divise pas en sections correspondant aux diverses branches des connaissances humaines; elle a toujours pensé qu'il était bon de réunir dans une même enceinte les lettrés et les savants, les archéologues et les médecins, les artistes et les jurisconsultes. De là, Messieurs, dans l'objet de vos travaux une variété si grande que, relativement à plusieurs d'entre eux, je serais fort embarrassé d'indiquer autre chose que le titre.

Fidèles à la pensée qui inspirait le roi Stanislas lorsqu'il a fondé votre Société, vous donnez toujours le premier rang et la plus grande place, dans vos séances, à l'histoire et à l'archéologie de votre province, à l'étude de ses langues et de ses races, en un mot, à tout ce qui touche la Lorraine et les Trois-Évêchés.

M. Godron, continuant ses recherches des années précédentes, vous a donné lecture de deux

études : l'une sur la question de savoir si les habitants de la Lorraine, dite allemande, sont entièrement Germains d'origine et de langage; l'autre sur le nom de Metz, dont il a établi que l'origine est celtique et non pas germanique. Il nous a montré comment cette origine se retrouve, soit identiquement sous la même forme, soit avec quelque différence (1), dans le nom d'une foule de localités, villes, villages, hameaux et métairies, disséminés dans toutes les parties de la France (2).

M. JALABERT a communiqué deux mémoires relatifs à l'enseignement du droit en Lorraine. Le premier est un résumé des faits principaux de l'histoire de l'ancienne Faculté de droit, établie par Charles III à Pont-à-Mousson et transférée à Nancy en 1768. Le second est une notice sur l'enseignement du droit à l'École centrale de la Meurthe, instituée en l'an IV, ouverte en 1796, et dont Chaptal a dit qu'il la regardait comme la meilleure de la République. Elle fut fermée en 1806, par suite de la nouvelle organisation de l'instruction

(1) *Metz, Mée, Meix, Mez, Mas,* et autres, du celtique *Maes* au singulier, *Medio* au pluriel ; de là *Medio-Matrices,* nom du peuple dont Metz était la capitale, peuple à la fois d'agriculteurs (*Medio*) et de guerriers (*Matrices*).

(2) Par exemple, dans le Pas-de-Calais, dans l'Aube, l'Yonne et la Nièvre, dans la Sarthe et la Mayenne, dans les Alpes et dans les Pyrénées. Dans l'Yonne seule, on trouve trois *Metz,* un *Mez,* deux *Meix* et trois *Mée.* (*Dictionnaire topographique de l'Yonne,* par M. Quantin, Paris, 1862.)

publique, et pendant un peu plus de cinquante années il n'y eut plus en Lorraine d'enseignement public du droit, jusqu'au jour où le rétablissement en a été obtenu grâce à des efforts persévérants et à l'initiative, aussi intelligente que généreuse, prise par la ville de Nancy.

M. le baron DE DUMAST vous a donné lecture de la notice qui lui avait été demandée par le Comité de la statue de Callot (1). Le but principal qu'il s'est proposé a été de laisser de Jacques Callot une image plus fidèle et plus complète que celle que l'on s'en fait. Il a montré combien de dons éminents possédait le roi des graveurs, qui fut un aimable homme et un caractère loyal, en même temps qu'un artiste de premier ordre. Il s'est attaché à placer cette grande figure dans son véritable cadre, c'est-à-dire sur le fond de la civilisation lorraine qui n'eut, au XVII^e^ siècle, que la durée d'un brillant météore, mais dont Callot fut une des gloires les plus pures.

M. MAGGIOLO vous a communiqué sur l'enseignement secondaire et primaire dans le district de Lunéville, de 1790 à 1802, le résultat de ses recherches dans des pièces d'archives demeurées inédites jusqu'à ce jour.

L'auteur de la biographie de Guillaume Barclay l'a complétée à l'aide de quelques documents nou-

(1) Ce comité a pour président M. Charles Cournault et pour secrétaire M. Daubrée.

veaux, et a donné sur plusieurs membres de la famille de Malavillers des détails inédits, tirés des archives départementales, et que lui avait fournis notre honorable confrère M. Henri Lepage.

J'arrive, Messieurs, à l'un de vos travaux relatifs à la Lorraine, dont l'importance et la difficulté sont si grandes que plusieurs années seront nécessaires pour le mener à bonne fin, si vous y parvenez, comme nous osons l'espérer. Vous avez nommé cette année une commission des patois lorrains, et déjà, d'après les communications qui vous ont été faites par son rapporteur, M. GÉRARD, vous avez pu juger de l'étendue et de l'intérêt de la tâche qu'il s'agit d'accomplir. M. Gérard vous a signalé le mérite du mémoire de M. CLESSE, de Conflans, sur le patois de la commune de Filières. Votre commission a commencé l'étude des moyens à l'aide desquels on pourrait arriver à une grammaire comparée des patois lorrains. C'est une entreprise dont elle ne vous a pas dissimulé les difficultés; mais il importe de ne pas nous laisser devancer par des étrangers dans des recherches qui ont pour objet le langage, et par conséquent l'origine de populations françaises.

Le patronage de l'Académie a été invoqué pour une œuvre qui intéresse particulièrement cette province, mais qui a aussi un intérêt plus général, déjà vivement apprécié au dehors : je veux parler de l'*Exposition rétrospective* des tableaux et des objets

d'art que renferme la Lorraine. Vous avez libéralement accordé votre concours au Comité d'organisation de l'Exposition (1), et vous avez voulu joindre la souscription collective de l'Académie, comme corps, à la participation individuelle des membres de la compagnie. Tout récemment, vous prêtiez une attention charmée à notre collègue, M. Émile Michel, qui vous rendait compte des travaux du comité, des difficultés qu'il avait fallu vaincre et du succès que l'on avait obtenu.

Votre prédilection pour l'histoire et l'archéologie locales, loin de vous rendre indifférents à l'histoire et à l'archéologie générales, vous en fait plus vivement apprécier l'importance. Aussi avez-vous accueilli comme une véritable bonne fortune la lumineuse description des monuments de Tebessa, dans la province de Constantine, que vous a envoyée d'Afrique votre associé, M. le chef d'escadron CLARINVAL.

M. Alfred RAMBAUD, à son retour de Crimée, vous a donné la primeur de son intéressante description d'une partie des lieux qu'il venait de visiter. Il y a joint une étude sur les races, les religions et les monuments de cette presqu'île, et a comparé diverses traditions locales de la Crimée avec les récits d'Hérodote, les fables helléniques, les légendes chrétiennes et les chansons des Tatars d'Asie.

(1) Ce comité a pour président M. le général Didion et pour secrétaires MM. Bruneau et Émile Michel.

Dans l'ordre des sciences mathématiques, physiques et naturelles, M. le général DIDION a tracé le tableau des progrès des sciences et de l'industrie appliquées à l'artillerie; M. RENARD a étudié l'action d'un solénoïde sur un courant circulaire mobile; M. le Dr BLONDLOT a exposé le résultat de ses nouvelles recherches sur le phosphore noir; M. GODRON a donné le supplément de la *Flore de Lorraine* et de la *Géographie botanique* que vous avez déjà publiées dans vos Mémoires.

Les sciences médicales n'ont point été absentes de vos séances. M. le Dr GRELLOIS, dans son *Étude sur la météorologie au temps d'Hippocrate*, s'est attaché surtout à montrer comment l'illustre père de la médecine avait sans cesse été inspiré par l'intérêt médical dans ses observations météorologiques.

M. CHAUTARD vous a communiqué la suite de ses recherches sur les spectres de la chlorophylle, et vous a donné la primeur de découvertes d'un haut intérêt relatives à l'action exercée par des aimants puissants sur les gaz raréfiés, illuminés à l'aide de l'étincelle d'induction.

M. le Dr Edmond SIMONIN vous a fait part de ses recherches, à l'aide du thermomètre, des modifications de la température humaine dans l'éthérisme provoqué par le chloroforme. — Nous sommes heureux d'avoir à nous arrêter un instant en prononçant le nom de notre infatigable secrétaire perpétuel : l'Académie nationale de médecine l'a choisi

récemment pour l'un de ses correspondants, juste récompense d'une vie consacrée à la science, à l'enseignement et au soulagement de l'humanité souffrante. Nous nous associons tous à l'honneur que reçoit notre cher confrère : il rejaillit sur notre compagnie tout entière.

La philosophie morale a eu pour interprète parmi nous M. CAMPAUX, qui vous charmait ici même l'an dernier en vous parlant des rapports de la beauté plastique et de la beauté morale.

Enfin la poésie a tenu sa place dans vos séances. Notre honorable président s'est inspiré d'un sujet qui a toujours été cher à la généreuse province de Lorraine et à notre belle patrie de France, et qui, loin de perdre de son intérêt, semble en gagner chaque jour davantage : Jeanne d'Arc. M. LOMBARD montre, par son exemple, que la gravité de l'enseignement du droit et l'âpreté des luttes du barreau peuvent ne rien faire perdre de l'élan et de la grâce poétiques.

Je dois rappeler, avant de finir, la part que vous continuez de prendre, grâce à la courtoisie de l'Académie française, à la distribution des prix Montyon, et celle que vous a attribuée votre associé, M. Boucher de Perthes, dans la distribution du prix qu'il a fondé pour l'ouvrière la plus méritante de Nancy.

Tout récemment vous nommiez, pour répondre à l'appel de M. le préfet, une commission chargée

de signaler les édifices qui ne sont pas encore classés au nombre des monuments historiques de la France et qui mériteraient d'y trouver une place.

Enfin je ne puis oublier la vaste correspondance que vous entretenez avec les sociétés savantes de la France et de l'étranger. Cette correspondance enrichit votre bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages importants et de documents précieux. Les envois qui vous sont venus cette année de la Russie, de la Norwége et des États-Unis, méritent particulièrement votre reconnaissance.

Le tableau qui précède, si imparfait qu'il soit, suffit, Messieurs, pour faire voir que l'Académie n'est pas restée inactive pendant l'année qui vient de s'écouler.

Mais ce n'est point seulement par les travaux de ses membres et de ses commissions qu'elle exerce son action et son influence. Il est juste de mentionner encore la part active qu'elle prend et, au besoin, le patronage éclairé qu'elle accorde à tout ce qui intéresse la science, fût-ce même aux projets les plus hardis et aux entreprises qui semblent tout d'abord les plus extraordinaires. On peut bien qualifier ainsi le *Congrès international des Américanistes*.

Comment la pensée d'une pareille institution s'est-elle produite ? Comment surtout et pourquoi Nancy a-t-il été choisi pour être le lieu de la réunion la plus solennelle, c'est-à-dire de la session

PROCLAMATION

Par M. SIMONIN, secrétaire perpétuel

DU PRIX DE CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR M. PAUL BONFILS

et décerné, pour 1874, au travail intitulé :

NOUVEAU PROCÉDÉ DE CONSERVATION DES BOIS

MESSIEURS,

Une séance académique ne peut être prolongée indéfiniment, et pour ne point trop retarder l'audition des discours qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour, le secrétaire perpétuel de la Compagnie a la mission de vous faire connaître le lauréat de 1874, en vous informant aussi que le beau rapport présenté au nom d'une commission spéciale sera imprimé *in extenso* dans le volume annuel des Mémoires de l'Académie de Stanislas, et le nom du rapporteur donne à cette œuvre un attrait spécial. En effet, le rapporteur de la Commission du prix Bonfils, pour 1874, est M. Jacquemin qu'à cette place même j'avais l'honneur, il y a une année, de proclamer lauréat pour l'exercice 1873.

concitoyens, ancien officier d'artillerie, M. Hatzfeld, qui a appliqué sa science et son activité aux problèmes industriels, a imaginé un procédé qui, à la fois, consiste à substituer un liquide antiseptique aux éléments de la séve, à modifier ces éléments et à minéraliser les bois eux-mêmes. Ce procédé, qui s'applique dans des limites diverses, suivant que le bois est ancien ou qu'il est récemment abattu, a pour agent une dissolution de tannate de protoxyde de fer avec excès d'acide tannique, qui transforme les matières albuminoïdes contenues dans les bois et fait éprouver à ceux-ci une sorte de métallisation.

Après avoir entendu de sa commission l'exposition du procédé dont il s'agit, dont la simplicité s'unit à une économie telle qu'une traverse destinée à supporter les rails n'exige pas pour plus de 65 centimes de matières chimiques, l'Académie a décerné à M. Hatzfeld, pour 1874, le prix fondé par M. Paul Bonfils.

Mais, Messieurs, M. Hatzfeld n'a point eu connaissance de son succès devant l'Académie de Stanislas. Au lendemain même du vote unanime de la Compagnie, la mort frappait son lauréat, et l'Académie a éprouvé le vif regret de n'avoir pu ajouter aux honneurs funèbres, rendus à M. Hatzfeld, la couronne qu'elle venait de décerner.

ÉTUDE

SUR SAINT-LAMBERT

PAR M. PIERROT

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'indulgent accueil que vous avez bien voulu faire à ma candidature m'a pénétré de la plus vive gratitude. J'aurais mauvaise grâce à oublier aujourd'hui que c'est de votre bienveillance seule que je tiens un honneur que les autres membres de cette compagnie ne doivent qu'à votre justice ; et, s'il m'était permis de rechercher le sens de vos suffrages, j'y trouverais facilement la preuve que dans vos rangs, accessibles aux mérites les plus divers, il y a aussi une place plus modeste, mais encore honorable, que vous ne refusez point à ceux qui ne se recommandent que par leur bonne volonté et par un sincère désir de s'instruire.

Pour vous témoigner ma reconnaissance, j'aurais

voulu apporter ici un sujet digne de vous, digne du public qui s'intéresse à vos travaux, un de ces sujets particulièrement chers à vos cœurs lorrains et qui, par cela même, promettent à ceux qui s'en inspirent un succès toujours plus facile. Certes notre terre de Lorraine est riche de souvenirs ; elle a été aussi féconde qu'aucune autre en hommes de talent, littérateurs et philosophes, artistes et poëtes, magistrats et guerriers illustres. Mais quelque fait que l'on entreprenne de retracer, quelque figure que l'on veuille faire revivre, on s'aperçoit bientôt qu'on a été devancé par l'un des maîtres de cette Académie et qu'à vouloir refaire son œuvre on s'expose à trop laisser voir la distance qui sépare le disciple du maître.

Cependant il m'a paru que dans la galerie consacrée par les soins de l'Académie aux illustrations de ce pays, il y avait encore une lacune, un oubli à réparer. Je vais essayer d'esquisser la vie et d'apprécier les œuvres d'un homme qui fut l'un des hôtes les plus séduisants de la cour de Stanislas et l'un des esprits les plus recherchés de la société du XVIII^e^ siècle ; — d'un poëte auquel nous devons de gracieuses poésies fugitives et peut-être le meilleur de nos poëmes descriptifs ; — d'un philosophe qui, après avoir collaboré à l'*Encyclopédie*, exposa son système et ses idées dans un des ouvrages les plus considérables de la philosophie sensualiste ; — enfin d'un académicien qui fut l'un des vôtres et l'un

des quarante et dont, par un inexplicable oubli, l'éloge reste encore à faire ici même et à l'Académie française (1).

Jean-François de Saint-Lambert est né le 26 décembre 1716 à Nancy, et non à Vézelise ou à Affracourt, comme l'ont supposé jusqu'à présent tous ses biographes (2). Il était fils d'un officier des gardes du roi de Pologne, gentilhomme et sans fortune Ce qu'il fit en ses premières années nous échappe et n'offrirait point d'intérêt. Nous savons seulement qu'il étudia au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson et qu'il conserva un souvenir affectueux de ses instituteurs, auxquels il adressa longtemps après ces vers (3) :

Indulgente société,
O vous, dévots plus raisonnables,
Apôtres pleins d'urbanité,
Le goût polit vos mœurs aimables :
Vous vous occupez sagement
De l'art de penser et de plaire ;
Aux charmes touchants du bréviaire
Vous entremêlez prudemment
Et du Virgile et du Voltaire ;

(1) L'éloge de Saint-Lambert n'a jamais été fait à l'Académie de Stanislas. Son successeur à l'Académie française, M. Maret (duc de Bassano), n'a même pas prononcé son nom.

(2) Voir à cet égard la note intéressante publiée par M. Louis Lallement dans le *Journal de la Société d'archéologie,* n° d'avril 1861.

(3) Épître au prince de Beauvau sur la querelle des Jansénistes et des Jésuites.

Vous parlez au nom du Seigneur,
Et vous n'ennuyez pas les hommes;
Vous nous condamnez sans fureur,
Vous nous voyez tels que nous sommes.

Son éducation terminée, Saint-Lambert embrassa la carrière des armes. Il y fut entraîné moins par goût que par nécessité (1). Après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, il s'attacha à la personne de Stanislas et vint à la cour de Lunéville avec le grade d'exempt des gardes du corps.

Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de rappeler ce qu'était alors cette cour où un roi deux fois tombé du trône se consolait par de tout autres pensées des revers de sa fortune et des contretemps de la politique. Pendant que le chancelier de la Galaizière gouvernait la Lorraine sans consulter ni la volonté, ni les inclinations personnelles de son souverain provisoire, Stanislas se renfermait dans le gouvernement de sa maison et dans les occupations de la vie intime. Ennemi de l'ostentation et de l'étiquette, il s'entourait volontiers d'esprits aimables et distingués qu'il accueillait avec la plus charmante familiarité. Le philosophe Helvétius, le président Hénault, Voltaire, Montesquieu lui-même se faisaient un honneur de visiter ce roi sans États dont

(1) Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Saint-Lambert publia une pièce de vers dans laquelle il ne dissimula point son peu de goût pour l'état militaire :

Victime des rois et des sots,
Je m'ennuyais pour la patrie.

hommage, et la jalousie du roi eut plus d'une fois à souffrir, dit-on, des assiduités du jeune officier des gardes auprès de Mme de Boufflers.

C'est au mois de janvier 1748 que Mme du Châtelet, la *divine Émilie*, parut pour la première fois au château de Commercy, où la cour passait l'hiver. Elle y vint avec Voltaire, dont elle était depuis quatorze ans l'amie et dont elle avait épousé si passionnément la gloire. Mais une nature aussi ardente et aussi mobile se lassait d'être aussi longtemps fidèle au même culte. Mme du Châtelet s'éprit de Saint-Lambert, qui avait moins d'esprit que Voltaire, mais qui avait huit ans de moins que la marquise et vingt ans de moins que Voltaire. J'omets de rappeler ce que tout le monde sait, et je laisse aux mémoires du temps le soin de raconter l'éclat de cette liaison, la jalousie de Voltaire, la fin prématurée et presque tragique de la marquise. Qu'il me suffise de dire que Saint-Lambert répondit mal à l'amour dont il fut l'objet et que ses lettres froides et sans passion contrastent avec les lettres si tendres et si émues que lui adressait Mme du Châtelet (1).

C'est du cœur que déborde le sentiment d'Émilie, celui de Saint-Lambert vient d'ailleurs. Il appelle Mme du Châtelet son *cher amour*, sa *chère maîtresse*, son *cher cœur ;* il fait des digressions sur le

(1) Ces lettres font partie de la collection de M. Feuillet de Conches. Quelques-unes ont été publiées par Mme Louise Collet dans une étude sur Mme du Châtelet.

plaisir, il parle de la nature, il rappelle le charme qu'on trouve dans la simultanéité des sensations en présence d'un beau paysage, la volupté du chant du rossignol qu'ils ont entendu ensemble, et, à ce sujet, il dit que Stanislas vieillissant prétend que les rossignols de Pologne ont la voix plus forte que ceux de France. Vainement s'efforce-t-il de paraître sensible et mélancolique, on s'aperçoit qu'il ne cède point à un mouvement naturel et que, dans ses protestations d'amour, c'est l'imagination qui parle et non le cœur (1).

Tout en prenant sa part des plaisirs de la cour, Stanislas ne négligeait point les distractions de l'esprit. En même temps qu'il engageait contre J.-J. Rousseau une polémique en faveur des théâtres, il créait une bibliothèque publique et fondait l'Académie, dont la séance d'inauguration eut lieu en sa présence, le 3 février 1751, dans la galerie des Cerfs. Saint-Lambert, que ses succès dans le monde avaient contribué, non moins que ses vers, à mettre à la mode, fut désigné un des premiers pour faire partie de la nouvelle Académie. C'est dans la séance publique du 8 mai de la même année qu'il prononça son discours de réception, qui est un éloge aussi bien écrit que bien pensé du roi fondateur (2).

(1) Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, cite aussi une lettre d'amour de Saint-Lambert.

(2) V. les mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, t. Ier, p. 132.

Peu de temps après, Saint-Lambert eut l'occasion d'aller à Paris, où l'attiraient la faveur de Voltaire, l'appui du prince de Beauvau (1) et le secret désir d'étendre sa réputation (2).

Un spectacle plein d'intérêt et de nouveauté allait s'offrir à son attention. La société française subissait à ce moment une transformation profonde. Les grands jours de la royauté étaient passés; l'influence de la cour allait chaque jour s'amoindrissant, et la révolution qui s'opérait dans les idées en entraînait une autre dans les mœurs et dans les habitudes. Jusque-là, ce qui s'appelait vraiment le monde existait à peine hors de la cour et en recevait non-seulement le ton, la mode, mais encore les opinions. A dater de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, la société s'affranchit de cette tutelle qu'elle trouve gênante, elle commence à vivre par elle-même et à former ces salons où les classes se confondent, où les philosophes se rencontrent avec les courtisans, les hommes de lettres avec les financiers, les abbés mondains avec des femmes d'une rare distinction, et où l'on s'entretient de tout, de

(1) Maréchal de Beauvau (Charles-Juste), fils du prince de Craon, né à Lunéville le 10 septembre 1720, mort le 21 mai 1793.

(2) En 1748, M^me^ du Châtelet, écrivant à d'Argental, lui disait, en parlant de Saint-Lambert : « C'est un homme de condition de ce pays-ci, mais qui n'est pas riche, qui meurt d'envie d'aller à Paris, et à qui ses entrées à la Comédie feront une grande différence dans sa dépense. »

politique et de galanterie, de philosophie et de vers, des sujets les plus graves et les plus futiles, dans la mesure d'une liberté qui n'a d'autre règle que la politesse et le bon goût.

Saint-Lambert n'était point un inconnu pour la société de Paris. Ses vers, qu'on louait, ses amitiés, qui l'honoraient, ses amours, qui ne lui nuisaient pas, la manière même dont son nom s'était trouvé mêlé à la mort de Mme du Châtelet et à la douleur de Voltaire, tout contribua à le faire accueillir et rechercher. Un serviteur de Stanislas ne devait-il pas être le bienvenu chez Mme Geoffrin? Un gentilhomme (1) lorrain n'avait-il pas sa place marquée chez Mme Helvétius (2) et à l'hôtel de Beauvau (3)? Un poëte, un partisan de la philosophie nouvelle n'était-il point assuré de l'amitié de Diderot, de d'Holbach, de Grimm et de Rousseau?

Ce fut dans une des réunions intimes de Mlle Quinault que Mme d'Épinay vit pour la première fois Saint-Lambert. Elle lui trouva « infiniment d'esprit et autant de goût que de délicatesse et de

(1) Saint-Lambert prit à Paris le titre de *marquis*, qui ne lui appartenait pas. Son acte de naissance portait primitivement qu'il était fils de *Charle Lambert, chevalier, seigneur d'Orgemont*. Plus tard une sentence du bailliage de Nancy autorisa la substitution du nom de *de Saint-Lambert* à celui de Lambert.

(2) Helvétius avait épousé Mlle de Ligneville.

(3) Saint-Lambert reçut l'hospitalité du prince de Beauvau et conserva un appartement dans son hôtel jusqu'à ce qu'il se fût définitivement fixé à Paris.

force dans les idées (1). » Charmée de sa conversation et de ses manières, elle désira le revoir et le présenta à la comtesse d'Houdetot, sa belle-sœur. On sait l'influence décisive que cette rencontre exerça sur le reste de la vie de Saint-Lambert.

Mme d'Houdetot avait alors environ vingt-sept ans. Elle avait épousé, neuf ans auparavant, un homme de qualité, mais sans fortune, joueur de profession, sottement laid et peu avancé dans le service. Quant à elle, il faudrait se garder de la juger sur le portrait qu'en a tracé Rousseau avec les vives couleurs de son imagination. Écoutons plutôt ce qu'en a dit une autre femme : « Il était impossible de ne pas « éprouver l'étonnement le plus désagréable en la « voyant pour la première fois. Elle louchait hor- « riblement, et il était difficile de savoir sur quelle « personne s'arrêtaient ses regards. Ses traits étaient « très-forts et désagréables dans leur ensemble, « mais l'habitude de la voir triomphait bientôt de « ces premières impressions, en l'entendant pro- « duire dans la conversation l'imagination la plus « vive, la plus aimable, l'âme la plus douce, la plus « bienveillante. Je me disais quelquefois en l'écou-

(1) Mémoires de Mme d'Épinay, et le *Dialogue sur la pudeur* entre Mlle Quinault, Duclos et Saint-Lambert. — Mme d'Épinay dit que Saint-Lambert mêla à ce sujet des réflexions si graves et si élevées que tout ce qu'il y avait de choquant dans l'idée première fit bientôt place à l'admiration.

« tant : Mon Dieu ! qu'un joli visage irait bien à « cet esprit-là (1) ! »

Par quels charmes secrets cette femme si dépourvue de qualités extérieures exerça-t-elle sur le cœur de notre poëte un ascendant qui dura autant que la vie ? C'est qu'à défaut de la beauté du visage, elle avait la grâce de l'esprit, le charme des manières, la bonté et la beauté du caractère; c'est qu'elle avait, suivant l'expression dont Mme d'Épinay aime à se servir à son égard, une si *jolie âme*, si franche, si honnête, si sensible !

Nos mœurs, plus sévères, condamnent avec raison ces fausses et irrégulières liaisons qui, au XVIIIe siècle, se nouaient publiquement en dehors et même à côté du mariage. Mais, au temps dont je parle, l'opinion publique ne les réprouvait pas, et, chose plus étrange, ceux dont elles auraient dû blesser l'honneur n'avaient garde de s'en offenser. N'est-ce pas M. d'Houdetot lui-même qui, pour excuser un long attachement conservé à une autre personne que celle qu'il avait épousée, disait : « Nous avions, Mme d'Houdetot et moi, la vocation « de la fidélité ; seulement il y avait un malen- « tendu (2). »

Il ne faudrait pourtant pas croire que ce mépris du mariage fût partagé par tout le monde

(1) Mme Suard, *Essais de mémoires.*

(2) Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages.*

et que toutes les unions du XVIII^e^ siècle ressemblassent à celles des d'Houdetot, des du Châtelet, des de Boufflers. Il suffirait de citer ce maréchal et cette maréchale de Beauvau, les amis et les protecteurs de Saint-Lambert, dont la vie fut un si beau roman d'amour, que la jeune princesse de Poix, leur fille, disait avec une bonne grâce spirituelle lorsqu'on lui interdisait la lecture des romans: « Défendez-moi donc aussi de voir mon père et ma « mère (1). »

L'amour de M^me^ d'Houdetot avait définitivement fixé Saint-Lambert à Paris. Il conserva bien encore quelques relations avec sa province jusqu'à la mort de Stanislas; mais, dès 1755, il avait vendu sa charge de capitaine des gardes lorraines pour entrer comme colonel au service de France. Peut-être n'avait-il point pris garde qu'en France le métier des armes n'a jamais été une sinécure et qu'une guerre prochaine pouvait d'un instant à l'autre l'arracher à ses amitiés et à ses occupations favorites. C'est, en effet, ce qui lui arriva au commencement de l'année 1756. Nous étions alors en guerre avec cette Prusse dont l'ambition commençait déjà à troubler l'Europe. Saint-Lambert dut rejoindre l'armée, qui se disposait à envahir la Westphalie et le Hanovre; il fut attaché, comme Grimm, son ami, à l'état-major du prince de Soubise,

(1) *Souvenirs de la maréchale de Beauvau*, recueillis par M^me^ Standisch; Introduction.

et pendant dix-huit mois il eut à supporter les fatigues et les dangers d'une campagne marquée par bien des fautes et par les tristes revers de Minden et de Rosbach.

Revenu à Paris souffrant et découragé, Saint-Lambert quitta le service avant la fin de la guerre pour se consacrer exclusivement aux lettres (1).

Jusque-là notre poëte n'était guère connu que par ses poésies légères et par une pièce de vers *sur les bienfaits de Stanislas* (2). Son poëme des *Saisons*, auquel il travaillait depuis plusieurs années, parut seulement au commencement de 1769, trente-neuf ans après les *Saisons* de l'Écossais Thomson et un an seulement avant la traduction des *Géorgiques* de Delille.

Cette publication fut un événement et on ne saurait s'imaginer à quel point la critique et les meilleurs esprits se divisèrent dans l'appréciation du nouveau poëme. Tandis que Voltaire écrivait à

(1) Pendant l'hiver de 1757, Mme d'Houdetot écrivit lettres sur lettres au prince de Soubise pour le supplier d'engager Saint-Lambert à quitter l'armée et à revenir à Paris.

C'est pendant que Saint-Lambert était à l'armée que Rousseau, oubliant les devoirs de l'amitié, tenta de le supplanter dans le cœur de Mme d'Houdetot. On sait qu'il n'y réussit point, mais ce qu'on sait moins, c'est qu'il eut l'impertinence d'écrire à Saint-Lambert, pour le régenter sur sa liaison avec Mme d'Houdetot, menaçant de ne « *jamais lui laisser la sécurité de son « innocence dans un pareil état.* »

(2) Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, t. II, 1755, p. 140.

l'auteur : « Votre ouvrage est un chef-d'œuvre...; « c'est le seul de notre siècle qui passera à la pos- « térité (1) »; tandis qu'il écrivait à l'Académie : « Le poëme des *Saisons* et la traduction des *Géor- « giques* me semblent les deux meilleurs poëmes « qui aient honoré la France depuis l'*Art poé- « tique* (2); » tandis que Palissot lui-même, qui ne connaissait pas la flatterie, déclarait que « ce « n'était pas l'ouvrage d'une main vulgaire; qu'on « y trouve des détails très-heureux, des peintures « neuves, et qu'il est écrit avec beaucoup d'élé- « gance »; — d'autres trouvaient le poëme détestable et accablaient l'auteur de toutes sortes d'épigrammes. « Ce Saint-Lambert, écrivait M^me^ du « Deffand à Horace Walpole, est un esprit froid, « fade et faux; il croit regorger d'idées, et c'est la « stérilité même; et sans les *roseaux*, les *ruisseaux*, « les *ormeaux* et leurs *rameaux*, il aurait bien peu « de choses à dire. » Et Walpole de répondre : « Ah ! que vous en parlez avec justesse ! Le plat « ouvrage ! Point de suite, point d'imagination, « une philosophie froide et déplacée...; les mœurs « et les usages d'aucun pays. »

Entre ces jugements extrêmes, il y a place pour une appréciation plus équitable. Diderot, qui avait lu et relu l'ouvrage, accorde que Saint-Lambert est

(1) Lettres des 7 mars 1769 et 4 mai 1772.

(2) *Idem.*

instruit, qu'il sait sa langue, qu'il pense, qu'il sent, qu'il possède le talent des vers, qu'il est harmonieux. « Que lui manque-t-il donc, ajoute-t-il, pour être « un poëte? — Ce qui lui manque ? c'est une âme « qui se tourmente, un esprit violent, une imagi- « nation bouillante, une lyre qui ait plus de cordes; « la sienne n'en a pas assez.... Oh ! qu'un grand « poëte est un homme rare ! »

Parmi les défauts si vivement reprochés au poëme des *Saisons*, les uns tiennent au genre de la poésie, les autres au poëte lui-même. Un poëme descriptif des champs, quel que soit le charme des vers, n'aura jamais pour le lecteur un attrait puissant. Le spectacle des beautés de la nature surpassera toujours les plus magnifiques descriptions, et celui qui veut les admirer n'a pas besoin d'aller les chercher dans les pâles tableaux d'un poëme.

Pour relever l'intérêt du genre descriptif, il faut y introduire un mélange habile de la peinture des choses et de l'expression des sentiments humains :

> Enivrez-vous de tout, enivrez-vous, poëtes,
> Des gazons, des ruisseaux, des feuilles inquiètes,
> Du voyageur de nuit dont on entend la voix.
> De ces premières feuilles dont février s'étonne,
> Des eaux, de l'air, des prés et du bruit monotone
> Que font les chariots qui passent dans les bois (1).

Mais ce n'est pas tout. Il ne faut pas que cette

(1) V. Hugo, *Les Feuilles d'automne :* Ce qu'on entend sur la montagne.

grande et belle nature reste seule et languissante, il faut, pour qu'elle nous plaise longtemps, l'animer par les pensées et les émotions de l'homme :

> Si vous avez en vous, vivantes et pressées,
> Un monde intérieur d'images, de pensées,
> De sentiments, d'amour, d'ardente passion,
> Pour féconder ce monde, échangez-le sans cesse
> Avec l'autre univers visible qui nous presse !
> Mêlez toute votre âme à la création (1).

L'émotion ! voilà bien ce qui manque à la poésie de Saint-Lambert, et ce que ne peuvent remplacer ni la pureté du style, ni le luxe des images. Ajoutons aussi que, même dans les *Saisons,* le poëte cède trop souvent la parole au philosophe, à un philosophe qui ne croit à rien, ni à Dieu, ni à la religion naturelle (2), ni à la vertu, ni à la chasteté, et qui ne jouit à son aise de la vie des champs, ainsi qu'il le confesse lui-même, qu'entre Montaigne et *la Pucelle* (3) !

(1) V. Hugo, *Les Feuilles d'automne :* Ce qu'on entend sur la montagne.

(2) Dans une conversation rapportée par Mme d'Épinay, Saint-Lambert, à qui on avait demandé s'il croyait à la religion naturelle, avait répondu : « Pas plus à celle-là qu'aux autres. » Mme d'Épinay, étonnée, répartit avec vivacité : « Vous, Monsieur, qui êtes poëte, vous conviendrez avec moi que l'existence d'un être éternel, tout-puissant, souverainement intelligent, est le germe d'un plus bel enthousiasme ! »

(3) V. les *Consolations de la vieillesse :*

> Et j'y voudrais penser et rire tour à tour,
> Entre Montaigne et *la Pucelle.*

Un sceptique n'est pas le chantre qui convient à la nature. Celui qui ne la voit que par ses sens et qui n'aperçoit pas l'harmonie divine qui en fait la principale beauté, est incapable de s'élever au véritable enthousiasme, et tombe forcément dans cet abus des ruisseaux, des ormeaux et de tous les lieux communs que M^me^ du Deffand reprochait si spirituellement à Saint-Lambert.

On a reproché aussi à l'auteur des *Saisons* d'avoir dédaigné l'emploi de la fiction et d'avoir méconnu tout ce qu'il y a de poésie, de grâce et de vie dans les récits comme dans les métamorphoses de la mythologie. Oser s'affranchir d'une tradition, quelle témérité, en effet ! vouloir parler naturellement de la nature, quelle preuve de mauvais goût ! appeler de leur vrai nom les sources, les ruisseaux, les forêts, la mer, au lieu d'évoquer les Naïades, les Dryades, Amphitrite et Éole, quelle marque d'ignorance et de pauvreté !

Sans doute le tort de Saint-Lambert a été grand, et je comprends qu'il ne lui soit jamais pardonné par ces âmes poétiques, éprises de l'antiquité, qui regrettent encore aujourd'hui

> .... Le temps où les nymphes lascives
> Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux,
> Et d'un éclat de rire agaçaient sur les rives
> Les faunes indolents couchés dans les roseaux;
> Où les sources tremblaient des baisers de Narcisse ;
> . . . . . .

Où les Sylvains moqueurs, dans l'écorce des chênes,
Avec les rameaux verts se balançaient au vent,
Et sifflaient dans l'écho la chanson du passant (1).

Peut-être la faute de Saint-Lambert paraîtra-t-elle plus légère aux yeux de ceux qu'une imagination moins riche rend aussi moins exigeants. Sans méconnaître ce que les fictions mythologiques ont pu répandre de vie et de charme dans la nature, on peut se demander si leur intervention est absolument nécessaire dans la poésie descriptive. Faut-il, pour qu'un jardin soit beau, le remplir de statues et de divinités ? Les grandes et sombres forêts n'auront-elles de poésie que si on nous fait entrevoir sous chaque buisson un sylvain et dans l'écorce de chaque arbre une hamadryade ? La mer elle-même ne nous causera-t-elle une impression profonde qu'à la condition qu'on nous la représentera sous les traits d'Amphitrite, montée sur son char, avec son cortége obligé de tritons et de dauphins ?

Ces images, il faut en convenir, étaient si vieilles et si usées à l'époque où Saint-Lambert écrivait, qu'il faudrait avoir grande envie de le trouver en faute pour le blâmer de les avoir dédaignées. Pour ma part, je me reprocherais d'user d'une telle rigueur envers lui, et, loin de lui en faire un grief, je lui pardonnerais volontiers son mépris pour les fictions si, au panthéisme mythologique qu'il sup-

(1) A. de Musset, *Rolla*.

prime, il avait eu la bonne inspiration de substituer un culte plus pur, moins banal, et plus propre à élever les cœurs.

Ces réserves faites, n'est-il pas juste de reconnaître les qualités accessoires et très-réelles du poëme des *Saisons*, et pourrais-je mieux faire que de reproduire ici le jugement qu'en portait, dès 1831, l'un des maîtres les plus écoutés de cette Académie ? « Sans atteindre à la vigueur de jet, au luxe « et à l'exubérance d'expressions et d'images par « où brille le poëme de Thomson, les *Saisons* fran- « çaises forment une œuvre mieux conçue, mieux « finie, plus agréable à lire. Les pensées y ont plus « de précision, les termes plus de justesse; et la « diction — qui ne manque point, quand il le faut, « de richesse et de verve, — s'y fait remarquer « avant tout par une élégance sage et continue, « vrai caractère du style *tempéré*, qu'il faut se gar- « der de confondre avec le médiocre. Beaucoup « d'autres poëmes, sans doute, ont des beautés d'un « ordre plus frappant, mais celui-ci présente un « phénomène bien rare : c'est qu'on le parcourrait « en critique, sans y trouver peut-être trente vers « dont l'esprit, l'oreille et la grammaire ne fussent « pas également satisfaits [1]. »

[1] M. G. de Dumast. *Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, de 1829 à 1832*, p. 221 à 228.

Laharpe, dans son *Cours de littérature* (t. VIII), compare

Si le poëme des *Saisons* n'obtint pas tous les suffrages de la critique, il valut à son auteur ceux de l'Académie française. En 1770, un an après la publication de son poëme, Saint-Lambert fut élu membre de cette compagnie. Il y succédait à l'abbé Trublet, plus connu par une satire de Voltaire que par ses propres œuvres (1). Ayant peu de choses à dire de son prédécesseur à cause de sa médiocrité, Saint-Lambert se plut, dans son discours de réception, à louer Montesquieu et Voltaire, d'Alembert et Condillac. On lui reprocha de n'avoir point parlé de Buffon, qui avait bien aussi quelques titres à la gloire; mais il eut plus tard l'occasion de réparer cet oubli et il le fit dans les termes de la plus sincère admiration (2).

C'est lui qui eut la bonne fortune de recevoir à l'Académie le chevalier de Boufflers, son compatriote, l'auteur si connu de tant de jolis contes et le héros ignoré du roman que la publication de la correspondance de M^me^ de Sabran vient seulement

aussi les *Saisons* de Saint-Lambert aux *Saisons* de Thomson et aux *Mois* de Roucher.

Il ajoute : « Leurs ouvrages ont du mérite, mais celui de « Saint-Lambert sera toujours, par la beauté du langage et la « pureté du goût, un de ceux qui, depuis la *Henriade,* ont fait « le plus d'honneur à notre langue. »

(1) C'est contre l'abbé Trublet qu'est dirigée la satire intitulée : *le Pauvre Diable.*

(2) Réponse à Vicq-d'Azir, successeur de Buffon à l'Académie.

de divulguer (1). Reconnaissant en lui « un homme supérieur à son genre », il lui dit, avec un art habile des nuances : « La finesse de l'esprit, l'enjoue-
« ment, je ne sais quoi de hardi qui ne l'est point
« trop, des traits qui excitent la surprise et ne pa-
« raissent pas extraordinaires, le talent de saisir
« dans les circonstances et dans le moment ce qu'il
« y a de plus piquant et de plus agréable, voilà,
« Monsieur, le caractère de vos pièces fugitives. »

Saint-Lambert demeura jusqu'à la fin de sa vie un des membres les plus assidus et les plus influents de l'Académie (2), et quand, après les désordres de la Révolution, on songea à relever cette institution, qui n'avait point trouvé grâce devant la fureur de détruire, il fut un de ceux qui reçurent la mission de la reconstituer sur la base de ses anciennes traditions.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir abréger cette étude, mais la vie de l'homme dont je parle a été longue, ses œuvres sont multiples, et il ne m'est pas

(1) *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers,* publiée par E. de Magnien et Henri Prat. — Paris, 1875. Plon, éditeur.

(2) On doit lui savoir gré d'avoir défendu, au sein de l'Académie, les grands hommes du siècle de Louis XIV contre les attaques de quelques novateurs, et d'avoir ainsi racheté la flatterie qu'il adressait à Voltaire dans un passage des *Saisons* où il le proclamait :

Vainqueur des deux rivaux qui règnent sur la scène.

(Voir la lettre de Voltaire à Laharpe du 10 décembre 1777.)

permis de passer sous silence ses doctrines et ses travaux philosophiques.

Engagé comme il l'était dans la société des philosophes, Saint-Lambert devait résister difficilement à la manie, qui fut celle de son siècle, de dogmatiser sur toutes choses, d'ériger ses idées en systèmes, et de les proposer, malgré leur nouveauté, comme des maximes indiscutables.

Ses tendances philosophiques s'étaient déjà manifestées dans son poëme des *Saisons* et par sa collaboration à l'*Encyclopédie*, où il avait écrit les articles *Génie* (1), *Intérêt de l'argent*, *Législateurs*, *Luxe*, *Manières*, etc. (2).

Mais ce n'est que longtemps après qu'il exposa, sous le titre de *Catéchisme universel*, le système complet de ses réflexions sur tous les sujets de philosophie et de morale.

L'école philosophique du XVIII^e^ siècle, on le sait, n'entendait pas se confiner dans le domaine de la théorie et de la discussion; elle cherchait aussi à populariser son œuvre. L'*Encyclopédie*, par exemple, ne devait pas être seulement un répertoire de la science humaine, mais encore un puissant moyen

(1) Saint-Lambert avait commencé sur *le génie* un poëme dont il lut le second chant à l'Académie, mais qu'il laissa inachevé. C'est à l'occasion de ce poëme du *Génie* que M^me^ du Deffand disait : *Il faut en avoir beaucoup pour rendre ce sujet piquant.*

(2) Saint-Lambert a publié treize articles dans l'*Encyclopédie.*

de propagande. Il s'agissait de faire pénétrer l'incrédulité dans tous les rangs de la société ; on en remplissait toutes les pages du dictionnaire ; et l'artisan en étudiant son métier, le maçon en apprenant l'art de bâtir, devaient apprendre en même temps à blasphémer Dieu. Pour détruire plus complétement les préjugés, il fallait aussi songer à l'enfance, et la pourvoir d'une morale qui n'eût rien à démêler avec la religion. En terminant ses *Éléments de philosophie*, d'Alembert avait exprimé un souhait, que lui inspirait, disait-il, le bien public, et dont il était à désirer, selon lui, qu'un philosophe jugeât l'exécution digne de ses soins : c'était celui d'un catéchisme de morale à l'usage et à la portée du jeune âge. Saint-Lambert et après lui Volney (1), entendirent ce vœu, et, sans autrement consulter leur vocation, ils se jugèrent en état de le réaliser.

La critique spiritualiste n'a pas manqué, — et c'était son droit, — de relever dans la personne même de Saint-Lambert, et dans les écarts de sa vie, le côté faible de son enseignement. Avouons, en effet, « qu'il y aurait bien quelque chose à dire « contre ce précepteur de morale, ce catéchiste qui « rappelle assez peu le caractère de ceux que l'Église,

(1) Volney, *Catéchisme du citoyen français, ou catéchisme du bon sens et des honnêtes gens*. Cet ouvrage est empreint d'un matérialisme beaucoup plus grossier que le *Catéchisme universel*.

« dans sa sollicitude pour les jeunes âmes, choisit « parmi les plus irréprochables et les plus exacts de « ses pasteurs... Pour bien remplir ce grave et saint « ministère, il lui eût fallu n'avoir pas tout à fait « vécu comme on vivait un peu trop dans son temps « et dans le monde qu'il fréquentait. Ce titre de « pasteur et de moraliste de l'enfance, il ne pouvait « l'obtenir que d'une religion qui en passait beau- « coup à ses fidèles, et telle était, en effet, celle « dont il relevait (1). »

Les préceptes du *Catéchisme* sont précédés d'une *Analyse de l'homme* et *de la femme* et d'un *Traité sur la raison*. C'est la partie doctrinale de l'œuvre et, il faut bien le dire, elle ne brille ni par la précision, ni par la profondeur, ni même par l'originalité des idées. Elle est presque tout entière empruntée aux systèmes de Locke et de Condillac. « L'homme, en entrant dans le monde, n'est qu'une « masse organisée et sensible ; il reçoit, de tout ce « qui l'environne et de ses besoins, cet esprit qui « sera peut-être celui d'un Locke ou d'un Montes- « quieu... L'homme est sensible au plaisir et à la « douleur ; ces sentiments sont la source de ses con- « naissances et de ses actions : plaisir, douleur, « voilà ses maîtres, et l'emploi de sa vie sera de « chercher l'un et d'éviter l'autre (2). » Toute la

(1) *Mémoire sur Saint-Lambert*, par Damiron.

(2) *Analyse de l'homme*, Introduction.

métaphysique de Saint-Lambert est résumée dans ces quelques lignes ; on y chercherait vainement une notion de Dieu et de l'âme ; la philosophie sensualiste est trop positive dans ses procédés et dans ses aspirations pour s'embarrasser de semblables chimères (1).

J'ai hâte de passer aux *Préceptes*. Sans être d'une morale irréprochable, ils valent mieux que la doctrine, et plus d'une fois ils la contredisent. Saint-

(1) Il ne faut pas juger de l'influence des écrits philosophiques de Saint-Lambert par l'oubli dans lequel ils sont tombés aujourd'hui. Les doctrines sensualistes sont restées en honneur jusque vers la fin de l'empire, et des documents sérieux attestent que Saint-Lambert a conservé jusqu'à cette époque l'autorité d'un grand philosophe et d'un grand moraliste.

Dans une notice littéraire publiée par Fayolle, et reproduite dans le *Moniteur* du 1er septembre 1804, l'auteur vante beaucoup le *Cathéchisme, ce livre qu'on peut regarder comme un bienfait public et auquel il n'a manqué qu'une époque favorable pour jouir de toute la réputation qu'il mérite.*

C'est à l'auteur du *Catéchisme* que le jury institué par Napoléon pour adjuger les prix décennaux, décerna en 1806 le grand prix de morale. L'empereur, il est vrai, ne voulut point ratifier le choix de l'Institut, et cet incident contribua à jeter un certain ridicule sur l'institution des prix décennaux.

Le mécontentement du souverain n'empêcha point M. J. Chénier de faire, dans la séance du Conseil d'État du 27 février 1808, un grand éloge du *Catéchisme universel* et de son auteur. Le compte rendu de cette séance solennelle est inséré dans le *Moniteur* du 28 février. On y voit que la députation de l'Institut, qui venait soumettre à l'empereur un *rapport sur l'état et les progrès de la littérature,* se composait de MM. Chénier, de Volney, Suard, Morellet, de Boufflers, Bernardin de Saint-Pierre, Andrieux, Arnault, Villars, Cailhava, Domergue, Lacretelle, Laujon, Raynouard et Picard.

Lambert énumère tous les devoirs de l'homme envers lui-même, envers les autres et envers la patrie. « Aimez, dit-il, un pays où vous n'avez à craindre « que les lois et où les lois ne sont pas à craindre « pour l'homme juste... Si vous y éprouvez de « grandes injustices, il vous est permis de quitter « la patrie, mais il ne vous est jamais permis de la « quitter pour la combattre. » Et plus loin il ajoute sur le même sujet : « Apprenez en même temps à « vos enfants à n'être point injustes pour les pays « étrangers... On peut être zélé pour son pays sans « en avoir les erreurs et les préjugés... Athéniens, « cessez de croire que la lune d'Athènes est plus « belle que celle de Corinthe. Louez Athènes et ne « méprisez point Corinthe. »

Parlant des devoirs des pères de famille, il dit que le meilleur enseignement à donner aux enfants est celui de l'exemple. Il faut leur inspirer de bonne heure des sentiments de bienveillance pour les autres hommes et leur faire concevoir une idée juste de la société dans laquelle ils sont destinés à vivre. « Ne « parlez point mal à vos enfants du prince et des « magistrats : le fils d'un père frondeur est rarement « un bon citoyen. »

Il y a aussi un beau chapitre sur l'amitié. Saint-Lambert en parle avec chaleur et comme un homme qui en a toute sa vie goûté le prix (1) : « Veux-tu

(1) Dans les *Souvenirs* consacrés à la mémoire de son mari, la maréchale princesse de Beauvau s'exprime ainsi sur Saint-

« ajouter à ton existence, augmenter en toi l'âme « de la vie, le sentiment de tes forces, la raison qui « te conduit, la vertu qui te soutient, le prix de « tous les plaisirs que tu peux goûter? Prends un « ami. » Il faut savoir le choisir, mais « ce choix « fait, oublie-toi pour ton ami; c'est à lui à te ra- « mener à toi. Laisse-lui voir ton cœur jusque dans « ses derniers replis, et sois sûr qu'il faut en « extirper les sentiments que tu crains de lui mon- « trer... Si vous cessez de vous aimer, que ce soit « une amitié qui finit, et non pas une haine qui « commence. »

Il serait facile de signaler la contradiction qui éclate entre des maximes fondées sur la justice, sur le désintéressement, et même une certaine abnégation, et cette philosophie sensualiste qui nous enseignait tout à l'heure que le souverain bien est dans le bien-être et que le meilleur emploi de la vie est dans la recherche du plaisir. Mais si choquantes que soient ces contradictions, je n'en veux tirer qu'une réflexion à l'avantage de Saint-Lambert : c'est qu'en lui l'homme valait mieux que le philosophe, c'est que le déréglement de ses idées n'avait point étouffé les nobles inspirations de son cœur, et que dans ses écrits nous retrouvons beaucoup plus les fantaisies de son imagina-

« Lambert : « L'ami de sa jeunesse a été celui de toute sa vie. « Les mêmes vertus, les mêmes goûts ont rendu leur union « aussi intime que constante. »

tion que la véritable expression de son âme et de sa conscience.

Ces inconséquences n'étaient point particulières à Saint-Lambert. Dans son *Histoire de la littérature française*, M. Nisard les relève et les signale chez la plupart des écrivains et des philosophes du XVIII^e^ siècle : « L'histoire de l'esprit humain, dit-il, « n'offre pas une époque où la contradiction ait « été plus complète entre les professions de foi pu- « bliques et les conduites, entre les écrits et la vie, « entre le rôle et l'homme. »

Pour faire suite au *Catéchisme*, Saint-Lambert a publié une *Analyse historique de la société*. Ce n'est point qu'il ait eu la témérité de refaire, après Bossuet, une sorte de discours sur l'histoire universelle. Son but était seulement d'étudier les lois et les institutions des peuples les plus célèbres, pour y puiser des leçons destinées à compléter l'instruction de la jeunesse. Je n'en parlerais pas si, à chaque page, on n'y trouvait la preuve d'un retour à des idées tout autres que celles du *Catéchisme*. Saint-Lambert y reconnaît l'utilité d'une religion ; il avoue que si nous n'avons pas une connaissance démontrée de la divinité, nous en avons du moins une croyance qui tient beaucoup du sentiment de l'évidence ; il va jusqu'à dire que la religion catholique peut seconder les rois dans l'intention de maintenir l'ordre, le calme et les mœurs ; qu'on a beaucoup à en espérer, rien à en craindre depuis qu'elle

ne prétend plus à l'empire universel. Et en même temps qu'il se rapproche de la religion, il s'éloigne de la philosophie. Il parle avec dédain de ces sophistes qui ont succédé aux philosophes, de ces Diogènes pleins de vanité qui ont remplacé les Socrates : « Cette foule de nouveaux « maîtres ne connaît en politique que des maximes « absolues;... elle repousse l'idée qu'il y a des « principes qui se modifient, et même qu'on reçoit « ou qu'on rejette selon les lieux, les caractères, les « temps et les circonstances... Paris est plein de « Solons (1). Les uns veulent quelque chose qui res- « semble au gouvernement d'Angleterre; d'autres « une république fédérative; quelques-uns une « sorte de démocratie; ceux-là, mais en petit « nombre, une aristocratie. L'inconstance de nos « modes a passé des objets frivoles aux objets sé- « rieux. On change de systèmes sur la législation « comme de systèmes sur les jardins. On regarde « avec une sorte de mépris cette philosophie qui « marche à pas lents vers le vrai et conduit lente- « ment vers le bien. »

Le retour de Saint-Lambert à des idées si opposées à celles qu'il avait professées toute sa vie, n'a

(1) « Tout Paris *solonise* » écrivait également le poëte Alfieri au mois d'avril 1789. — La manie de *soloniser* n'est pas près de disparaître en France. Nous avons à l'Assemblée 750 Solons qui ont certainement chacun leur projet de constitution et qui n'y ont pas renoncé malgré le vote des lois constitutionnelles.

rien qui doive nous étonner. C'est l'inévitable conversion qui suit le passage de la jeunesse à la maturité, de l'enthousiasme à la réflexion. A l'époque où il écrivit les dernières pages de l'*Analyse historique de la société* (1), Saint-Lambert n'était pas seulement mûri par l'âge et par l'expérience, il avait certainement aussi le pressentiment des événements sinistres qui allaient s'accomplir et qui devaient déshonorer une révolution qu'il avait appelée de ses vœux (2). Ce qui le frappe, ce qui paraît l'inquiéter pour l'avenir politique de son pays et même pour l'ordre social, ce sont les progrès de cette passion détestable qui s'appelle l'*envie*. « Ces « penchants veulent reparaître tels qu'ils sont dans « l'homme sauvage. On semble craindre toute pro- « tection dont on pourrait attendre du bien ; l'amour « de la liberté devient la haine de la loi ; l'amour « de l'égalité chrétienne et fraternelle est aujour- « d'hui la haine de toute subordination graduée.

(1) L'ouvrage a été écrit en 1788 et publié beaucoup plus tard. Voir l'introduction.

(2) Saint-Lambert se montra partisan des réformes plutôt que de la Révolution. Dans les *Saisons*, il s'était élevé avec force contre l'abus de la corvée :

> J'ai vu le magistrat qui régit ma province
> L'esclave de la cour et l'ennemi du prince,
> Commander la corvée à de tristes cantons
> Où Cérès et la faim commandaient les moissons.
>
> (Chant II^e^, *l'Été*.)

Le premier vers a été modifié ainsi dans les dernières éditions :

> J'ai vu le magistrat qui régit *la* province.

« Dans ces déclamateurs qui se proposent les plus « étranges modifications à nos lois constitution- « nelles, il y a aussi des ennuyés ; ils se donnent « ainsi le sentiment de leur existence ; c'est un « plaisir, mais ce plaisir peut les conduire à désirer « le sentiment d'une plus vive existence ; ils le « trouveraient dans les factions, et bientôt prépare- « raient avec elles le triomphe momentané de l'en- « vie impudente. »

Saint-Lambert n'était pas seul à entrevoir que le but généreux de la Révolution serait dépassé et que la justice populaire ne saurait *venger la raison que par des crimes* (1). Mme de Sabran, qui ne partageait pas l'enthousiasme de son amant pour les idées nouvelles, écrivait vers la même époque au chevalier de Boufflers : « Tu commences donc à t'aper- « cevoir que tout n'est pas pour le mieux dans le « meilleur des mondes possibles, et à te douter qu'il « y a des monstres dans les villes comme dans les fo- « rêts... Tout ce qu'on a vu dans les temps barbares « n'approchera jamais de ce que nous sommes des- « tinés à éprouver. Les freins qui devaient contenir « la multitude sont brisés ; maintenant elle profitera « de la liberté dont on veut la faire jouir pour « nous égorger tous. Je frémis en pensant que tu « es dans ce gouffre (2). »

(1) A. Chénier : *le Serment du Jeu de paume.*

(2) Le chevalier de Boufflers avait été nommé membre de l'Assemblée nationale. Quoiqu'il se fût montré d'abord favo-

Saint-Lambert n'avait plus assez de force pour chercher à lutter contre l'orage. Pendant les mauvais jours de la Révolution, il se retira dans la vallée de Montmorency, à Eau-Bonne, où il possédait une habitation voisine de celle de M^me^ d'Houdetot (1). C'est là qu'il acheva sa vie dans l'oubli et dans cette décadence des facultés humaines que, par une illusion respectable de la pitié, on appelle une seconde enfance. Il avait eu le malheur de survivre à tout ce qu'il avait connu et aimé et de voir s'écrouler l'édifice qui avait abrité sa vie. Si le sort de sa province, réunie à la France, n'avait rien eu qui dût l'émouvoir, pouvait-il demeurer indifférent au sort de ses amis frappés par la mort ou par la proscription? Pouvait-il, lui qui avait vécu dans une Cour et qui y avait passé ses plus belles années, ne pas être touché des grandes infortunes de cette maison de France, naguère la plus brillante de l'Europe, et dont les têtes royales étaient, comme celles des plus vils malfaiteurs, tombées sur l'échafaud? Ne devait-il pas s'attrister aussi

rable à la cause de 89, il fut obligé d'émigrer et de se réfugier avec M^me^ de Sabran à la cour du prince Henri de Prusse.

(1) Saint-Lambert est mort le 9 février 1803. Sur son tombeau, au cimetière Montmartre, sont gravés ces mots :

CELLE QUI FUT CINQUANTE ANS SON AMIE
A FAIT METTRE CETTE PIERRE
SUR SON TOMBEAU.

Cette amie dont la fidélité a duré un demi-siècle n'est autre que M^me^ d'Houdetot, morte en 1813.

de la stérilité de l'œuvre philosophique à laquelle il s'était consacré et qui n'avait éteint le fanatisme religieux qu'en allumant le fanatisme politique, qui n'est pas moins cruel et qui n'aura pas fait couler moins de sang ?

Il l'avait dit lui-même dans son *Chant d'automne :*

Malheur à qui les dieux accordent de longs jours !
Consumé de douleurs vers la fin de leurs cours,
Il voit dans le tombeau ses amis disparaître,
Et les êtres qu'il aime arrachés à son être !
Il voit autour de lui tout périr, tout changer,
A la race nouvelle il se trouve étranger,
Et, lorsqu'à ses regards la lumière est ravie,
Il n'a plus, en mourant, à perdre que la vie !

Je suis arrivé au terme de cette étude, et je vous demande pardon, Messieurs, d'avoir soumis votre attention à une aussi longue épreuve. Qu'il me soit permis cependant de porter, en finissant, un jugement rapide sur l'homme dont je viens de vous rappeler la vie et les œuvres.

D'autres l'ont dit avant moi : Saint-Lambert manquait de génie et d'originalité. Il était trop de son siècle, de cette société polie, élégante, oisive et en même temps excitée, qui pouvait produire des esprits aimables et légers, mais qui n'est point favorable au développement des esprits libres et créateurs.

Mais si Saint-Lambert représente si fidèlement la

société du XVIII^e^ siècle, il la représente par son bon comme par son mauvais côté. S'il en a le scepticisme, la raillerie, la manie philosophique, il en a aussi l'esprit, les grandes manières, le tact exquis, la verve poétique. Comme poëte, il n'est pas de premier ordre; sa muse n'est à l'aise et ne brille que dans les poésies fugitives et dans les descriptions de la nature, mais elle y brille assez pour qu'on la préserve de l'oubli. Comme philosophe, il a préconisé un système et des doctrines dont on peut haïr le fond, sans méconnaître pour cela les grandes qualités du style dans lequel il les a exposées.

Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que la considération qui s'attachait à Saint-Lambert reposait moins sur un mérite particulier que sur un ensemble d'aptitudes et de qualités, soit de l'intelligence, soit du cœur, qui en ont fait un des hommes les plus recherchés et les plus estimés de son temps. Ses contemporains lui avaient déjà rendu cette justice « qu'il soutenait dans le monde la dignité « des lettres par celle de son caractère, et qu'il four- « nissait aux gens de lettres un modèle de tout ce « que l'usage du monde peut ajouter à leur mé- « rite (1). »

Si de telles qualités ne sont point un titre à la gloire, elles n'en honorent pas moins celui qui les

(1) Gaillard.

a possédées et réunies; et il m'a paru qu'il n'était point inutile de les rappeler dans cette ville où Saint-Lambert est né, et dans cette Académie où il a occupé une si grande place.

SUPPLÉMENT AUX NOTES.

Le cadre nécessairement borné d'un discours académique ne permettait pas d'analyser tous les ouvrages de Saint-Lambert. Cette note est destinée à compléter la liste de ses œuvres littéraires et philosophiques.

1° *Œuvres littéraires.* Saint-Lambert a publié : Une *Ode sur l'Eucharistie* (1732). Il n'avait alors que seize ans.

Deux poésies intitulées : *le Matin* et *le Soir.*

Diverses pièces fugitives recueillies dans l'*Almanach des Muses* et dans la *Gazette littéraire.*

Les Consolations de la vieillesse, petit poëme où il décrit en vers assez spirituels et assez brillants son bonheur à Eau-Bonne ou à Sannois. C'est une de ses meilleures productions.

Chevrier lui attribue aussi les *Quatre parties du jour ;* mais il est douteux que Saint-Lambert en soit l'auteur.

Il a composé pour le théâtre les *Fêtes de l'Amour et de l'Hymen,* comédie-ballet qui eut peu de représentations.

Parmi ses ouvrages en prose, il faut aussi citer les *Fables orientales* et quelques contes ou romans philosophiques tels que l'*Abenaki, Ziméo, Sara Th...,* et les *Deux Amis.* — Fayolle en a dit, avec une singulière exagération, qu'ils suffiraient à la gloire d'un homme de lettres ; Thomas dit aussi que les fables de Saint-Lambert « sont un des meilleurs ouvrages de ce genre. La philosophie en est excellente et quelquefois très-fine, toujours présentée d'une manière piquante. » (*Sur les contes orientaux de M^lle^ Monnet.*)

Les *Mémoires sur la vie de Bolingbroke,* qui ne sont point une

simple biographie et qui contiennent un tableau, tracé avec autant de vérité que d'intérêt, du règne de la reine Anne. (Écrits en 1753, mais publiés beaucoup plus tard.)

L'*Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius,* qui servit plus tard d'introduction au livre de l'*Esprit.*

Il n'existe point d'édition complète des œuvres littéraires de Saint-Lambert.

2° *Œuvres philosophiques.* Outre les cinq volumes du *Catéchisme universel* qui ont été analysés dans le discours, il existait un tome VI (Paris, Agasse, 1797, in-8° de 388 pages). Ce volume contenait, outre les treize articles que Saint-Lambert avait fournis à l'*Encyclopédie,* ses *Mémoires pour servir à la vie du maréchal de Beauvau.* M^me^ de Beauvau ne voulant pas attirer à ce moment l'attention publique ni sur elle, ni sur la mémoire de son mari, acheta et fit détruire la totalité de l'édition de ce sixième volume, dont il n'existe guère que trois ou quatre exemplaires.

En 1872, les *Mémoires sur le maréchal,* c'est-à-dire l'ouvrage même de Saint-Lambert revu et corrigé par Suard, ont été publiés à la suite des *Souvenirs de la maréchale.*

(Voir *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau,* recueillis par M^me^ Standisch, née Noailles, son arrière-petite-fille. Paris, 1872, Techener, éditeur.)

ORIGINES

DE

L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

EN LORRAINE

LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PONT-A-MOUSSON

PAR G. TOURDES

PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE NANCY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Je ne me suis pas fait illusion sur les motifs de vos bienveillants suffrages; vous avez accueilli le professeur de Strasbourg, l'Alsacien rejeté au delà des Vosges, qui s'est arrêté, comme tant d'autres, le plus près possible de sa terre natale. C'est à vos sentiments patriotiques que je dois cette hospitalité si honorable; elle ne m'en est que plus précieuse.

Héritière des deux nobles cités qui sont tombées à la fois, Nancy représente la civilisation française sur cette nouvelle frontière que nous a faite le sort changeant des armes; ce rôle, vous y étiez préparés; votre ville l'avait joué avec éclat; notre Faculté de médecine, reculant de trente lieues, est

venue s'ajouter à des institutions déjà florissantes. Compléter ainsi votre Académie, c'était renouer la chaîne des temps. Vous me permettrez d'appeler un moment votre attention sur les origines de l'enseignement médical dans cette belle et patriotique province. Le passé donne des gages et l'initiative lorraine avait créé les institutions qu'elle vient de reconquérir.

La médecine pendant le moyen âge. — La médecine a son histoire, qui est un des côtés remarquables du développement de l'esprit humain; elle a ses phases qui sont liées à celles de la civilisation. Dans le grand naufrage des sciences et des lettres qui suit l'invasion des populations germaniques, l'enseignement médical disparaît; il n'en existe pas de traces, en Lorraine, pendant toute la durée du moyen âge. Des écoles se rouvrent dans les monastères et autour des cathédrales, elles enseignent aux laïques, comme aux ecclésiastiques, les langues grecque et latine, les éléments des sciences, mais la médecine n'a point de place dans leur programme.

Il est souvent question de maux terribles, d'épidémies cruelles et peu des disciples d'Hippocrate. La piété des fidèles s'adressait aux églises et aux cloîtres, les malades étaient déposés sur les tombeaux des saints évêques. Ce n'étaient pas seulement des secours surnaturels qui sortaient de ces pieux asiles, où se conservaient les traditions de la science. La vocation médicale s'ajoutait à l'esprit

de charité, et plus d'un moine, plus d'un ecclésiastique séculier se livrait à la pratique de l'art. Une inscription du XIV^e^ siècle rappelle à Verdun les services d'un chanoine et curé, qui était en même temps maître ès arts et en médecine. Un pauvre moine de Saint-Remi, en 991, part à pied de son couvent pour aller étudier à Chartres un manuscrit des *Aphorismes* d'Hippocrate. Les bons médecins étaient rares à cette époque; un évêque lorrain va se faire traiter à Salerne. En 1245, un Italien apporte en Lorraine un manuscrit du poëme latin de cette école célèbre, chacun veut en avoir une copie; les médecins, craignant cette concurrence, poursuivent et persécutent l'étranger et demandent qu'on brûle l'ouvrage.

Le dévouement faisait défaut comme la science. Pendant la peste de Verdun, en 1584, on avait établi hors des murs des barraques destinées à recevoir les malades, ils sont soignés par des religieux; le médecin de la ville avait été moins soucieux de sa dignité que de ce conseil de Paré, qui ne s'adresse pas au corps médical : « Le plus souverain remède que je puisse enseigner contre la peste, c'est de s'enfuir aussitôt qu'on le peut et de se retirer en air sain. » Il avait quitté Verdun, et n'y était rentré qu'à la fin de l'épidémie. Le magistrat lui retira sa pension pour tout le temps de son absence; mais ensuite il revient sur cette décision, nonobstant la faute qu'il avait faite d'abandonner la ville au besoin et à

charge qu'en temps de nécessité, il ne l'abandonnerait plus.

Qu'attendre du corps médical tel qu'il existait alors, composé d'hommes sans instruction première, sans études spéciales, de vie et de mœurs inconnues, comme le dit un chroniqueur du temps? C'est en vain que par des mesures sévères on cherchait à arrêter le fléau de ces prétendus guérisseurs; l'évêque de Toul, en 1515, les excommunie et les frappe d'amendes arbitraires; le duc Raoul enjoint, sous peine de mort, à ceux qui se mêlaient de médecine, de donner auparavant des preuves de capacité. L'absence d'enseignement médical empêchait l'instruction de se répandre; sur 44 médecins rétribués par les ducs, de 1471 à la fin du XVI[e] siècle, 5 seulement sont qualifiés de docteurs (1), et pour les maladies graves, les souverains faisaient venir des médecins étrangers. Un centre d'instruction médicale devenait nécessaire, il va se former bientôt, en se rattachant à une institution importante qui modifie puissamment l'état intellectuel du pays.

(1) Une note manuscrite de M. Lepage, extraite des comptes des receveurs généraux, renferme les noms de 44 médecins, qui ont reçu des honoraires des ducs de Lorraine, de 1471 à 1720. Avant la fondation de l'Université, 5 médecins seulement ont le titre de docteur. Anucius Foès, Antoine et Nicolas Lepois, figurent sur cette liste; elle comprend en outre 44 chirurgiens, de 1463 à 1729; 4 sages-femmes, de 1492 à 1505; 18 apothicaires, de 1478 à 1669; 4 vétérinaires, de 1492 à 1562.

Fondation de l'Université de Pont-à-Mousson. — C'est dans le XII^e^ et le XIII^e^ siècle que les grandes Universités se fondent. La médecine même les a devancées par l'école célèbre qui prend naissance dans le monastère du mont Cassin. Bologne d'abord, Paris vers 1206, Montpellier en 1220, Oxford, Cambridge, vers la même époque, sont en possession de ces premières Universités, où se ranime le culte des lettres et des sciences. C'est vers Paris et Montpellier que se dirigeaient les rares médecins de la Lorraine qui pouvaient entreprendre ces lointains voyages. A la fin du XVI^e^ siècle, après la Renaissance, une nouvelle impulsion est donnée à ces fondations, un second groupe d'Universités surgit, Reims en 1547, Strasbourg en 1566, Douai en 1560, sous Philippe II, Leyde en 1574; c'est parmi ces institutions qui naissent pour ainsi dire à la fois, que se place, en 1572, l'Université lorraine.

Le cardinal de Lorraine, frère du grand-duc de Guise, de celui qui reprit Calais et qui défendit Metz, et le duc Charles III, furent les créateurs de cette Université. L'idée première était d'arrêter les progrès de l'hérésie et de développer les lettres et les sciences dans cette province, reste glorieux du grand royaume d'Austrasie. Le cardinal avait rapporté du concile de Trente l'idée d'établir un collége où les clercs et les jeunes nobles lorrains, sous des maîtres savants et dévoués à l'Église, pourraient

se former à l'étude des lettres et à l'exercice d'une solide piété. Le cardinal, qui avait déjà créé l'Université de Reims, communique ses vues à Charles III, qui accepte le choix de la compagnie de Jésus pour diriger l'Université.

A la cour, au conclave, dans ses voyages, il est si amoureux et affectionné à cette œuvre, dit un contemporain, qu'il ne parle d'autre chose. Vers le 20 janvier 1572, il s'en ouvre à Borgia, général de l'ordre. Maldonat était le confident de ses pensées et avait assisté à la conférence de Saint-Denis, où se décida la création définitive.

Peu après l'élection de Grégoire XIII, le cardinal et Charles III adressent au nouveau pape une requête motivée. Poussés par le zèle et la religion, et par une charité fervente envers leur prochain, ils ont résolu d'élever en Lorraine « une Université d'arts et de sciences, dans laquelle on ferait leçons continuelles de théologie, des droits, de médecine et de philosophie. » Les termes mêmes de la requête sont reproduits dans la bulle qui donne l'institution canonique à l'Université, le 5 décembre 1572; elle sera composée de quatre Facultés, dont deux, la théologie, la philosophie et les arts, appartiendront à la compagnie de Jésus. La bulle détermine pour ces deux Facultés le nombre des professeurs et les matières de l'enseignement. Les deux autres Facultés, de droit civil et canonique et de médecine, seront dirigées par leurs doyens, professeurs et doc-

teurs, et d'après leurs statuts et usages, à l'instar de celles de Paris et de Bologne, dont elles obtiennent tous les priviléges. La Faculté de médecine de Pont-à-Mousson est donc instituée par la bulle, avec les prérogatives qui appartiennent aux deux Universités les plus célèbres, avec le droit de créer des bacheliers, des licenciés et des docteurs.

Pourquoi la ville de Pont-à-Mousson avait-elle été choisie pour être le siége de l'Université nouvelle ? C'était le centre des trois évêchés : Toul, Metz et Verdun ; c'est là que devait s'élever cette forteresse destinée à arrêter les progrès des novateurs. Cette ville paisible, sur les bords du fleuve célébré par Ausone, semblait promettre aux arts et aux sciences un asile sûr, éloigné des commotions politiques. Dans cette belle Lorraine, nous disait un de ses historiens qui a su le mieux approfondir son passé et préparer son avenir, quelques villes ont eu comme une mission particulière, un rôle qu'elles ont joué tour à tour ; à Nancy, le centre administratif, le gouvernement et la résidence du souverain ; à Pont-à-Mousson, le mouvement intellectuel et religieux, l'éducation de la jeunesse; avant l'invasion suédoise, Saint-Nicolas-du-Port était le siége principal d'une industrie et d'un commerce considérable; Lunéville a été le Versailles d'une cour nouvelle ; Metz, à côté de nous, représentait la gloire militaire qui renaît après les désastres.

Le premier recteur, le père Hey, de la compa-

gnie de Jésus, vante la situation de l'Université nouvelle ; par les charmes de la campagne, la richesse du sol, la salubrité de l'air, par l'avantage de cette belle rivière navigable, elle ne le cède à aucune autre de ces Universités qu'il a visitées en Italie, en France, en Flandre et en Germanie ; il s'étonne qu'un lieu si favorable aux muses (*musis tam accomodatum locum*), ait été si longtemps négligé par les ducs de Lorraine. « La Providence, sans doute, réservait ce site privilégié à la gloire de notre compagnie et à l'honneur du cardinal. » Nous retrouvons dans l'*Histoire et le Tableau de Nancy*, par M. Guerrier de Dumast, un témoignage de l'admiration qu'inspire cette riante vallée de la Moselle, avec ces charmants paysages « qui n'ont rien, à la vérité, de vosgien ou d'alpestre, mais qui présentent l'idéal de tout l'ornement dont paraît susceptible une nature douce et civilisée ».

L'Université se fonde au milieu des difficultés et des luttes ; le cardinal, qui pressentait sa fin, hâte l'organisation de son œuvre ; la bulle est promulguée le 3 mars 1573, les Facultés de théologie et des arts sont inaugurées le 8 novembre 1574, et le cardinal meurt le 15 décembre de la même année. Pendant deux ans, les deux Facultés, dirigées par les jésuites, composent toute l'Université, avec les cours de grammaire, d'humanités et de réthorique.

Prospérité de l'institution. — La prospérité de l'institution est rapide ; déjà, en 1577, elle attirait

une foule d'écoliers qui émerveillaient les contemporains. Dans un éloge du cardinal et du duc de Guise, publié à Paris par Nicolas Boucher, la *Conjonction des lettres et des armes des deux illustres princes*, l'auteur constate que cette Université érigée naguère à Pont-à-Mousson, est déjà florissante. « Cette ville, qui s'appelait d'abord *Pons amœnus*, est devenue la mère des Muses; on y accourt d'Allemagne, de France, des villes et des villages circonvoisins. » Il nous montre cette longue file d'écoliers traversant le pont de la Moselle au son de la cloche qui les appelle dans leur gymnase : « *Is longus ordo venientium ex transpontanis, media interjecta Mosella, ad sonitum tintinnabuli, in cispontanum collegium.* » Et c'est merveille de voir qu'une si grande affluence d'auditeurs se soit rassemblée en si peu de temps. Le père Abram, de la compagnie de Jésus, le premier historien de l'Université, parle même des prodiges qui ont accompagné sa fondation : « C'est une nouvelle étoile dans la constellation de Cassiopée, c'est une naissance monstrueuse qui symbolise la défaite de l'hérésie. » L'auteur d'un *Commentaire de l'hymne à la philosophie* de Ronsard, dans une épître dédicatoire à Charles III, datée de Pont-à-Mousson du 28 juillet 1580, constate que cette Université, « pour le brief temps de sa fondation, est déjà célèbre et florissante, qu'il n'y a académie en Allemagne, ni cette ancienne et fameuse Université de Cologne

même, ni en France, excepté celle de Paris, qu'en fréquence de bonnes leçons et affluence de disciples, elle ne surmonte et désavance ».

Charles III voulait compléter son Université et y introduire les facultés de droit et de médecine, autorisées par la bulle, mais ici il rencontre des difficultés qui n'étaient pas inattendues. Maldonat craignit que la paix de l'Université ne fût troublée le jour où les légistes entreraient dans le corps enseignant. La suprématie du recteur religieux serait contestée par les deux Facultés séculières; la discipline serait difficile à maintenir parmi les étudiants. « Or est-il, écrivait-il au duc en 1579, que ladite compagnie ne sauroit gouverner une Université selon ses constitutions, s'il y avoit d'autres études que celles qu'elle exerce, comme seroient les lois, canon et médecine, car ni les maîtres, ni les escholiers de ces Facultés ne se soumettroient jamais à la discipline d'icelle. » Charles III ne se laissa pas ébranler par ces objections; il voulait une Université brillante et complète, comme celles de Bologne et de Paris; la bulle la lui avait promise, et le temps lui a donné raison en prouvant l'exagération des craintes que faisaient naître les deux Facultés nouvelles.

La Faculté de droit. — C'est l'enseignement du droit qui est établi le premier; en 1596, l'Écossais William Barclay arrive à l'Université, proscrit, dénué de tout. Neveu du recteur Hey, il ouvre ses cours dans une des salles du collége, puis dans sa

maison, sur la rive gauche de la Moselle. C'est une réputation qui commence; plus tard le livre *De regno* illustrera ce nom, auquel l'auteur de l'*Argénis*, son fils, né en Lorraine en 1581, donnera un nouvel éclat. Les Écossais arrivent dans cette Université; Marie Stuart, nièce du cardinal de Lorraine, déjà captive, « *licet ab Anglis captiva teneretur* », y fonde un collége d'écoliers de cette nation. En 1580, on adjoint à Barclay, comme institutaire, un prêtre nommé Pierre Lestrées; mais l'enseignement du droit n'en reçoit pas une grande impulsion. Charles III, pour affermir son œuvre, veut un homme déjà célèbre, dévoué et énergique, préparé à cette tâche. Cujas refuse; il s'adresse à Grégoire de Toulouse, qui organise en maître la Faculté nouvelle.

Laissons parler ici l'historien de Grégoire, M. l'abbé Hyver : « L'honneur d'avoir tout à régler dans une Faculté où rien n'était ordonné, fut peut-être l'attrait le plus sensible qui conduisit Pierre Grégoire à Pont-à-Mousson. Un esprit comme le sien devait se complaire à établir en maître tout ce qui pouvait rehausser la science, à laquelle il avait voué sa vie. Personne n'était mieux préparé que lui pour cette œuvre d'organisation. Cette science si vaste s'alimentait d'un travail dont les âpres austérités étaient légendaires dans l'Université. On se représentait cet ascète de la science, à l'âge où les ménagements sont un devoir, sans feu, au milieu des rigueurs de l'hiver, non pas courbé sur ses livres,

mais couché sur les in-folios ouverts devant lui, et s'usant les genoux, comme la postérité devait le dire de Cujas, dans ce culte et on oserait presque dire dans cette adoration de la vérité. » Insistons sur ces traits, parce qu'ils vont caractériser avec non moins de vérité le fondateur de la Faculté de médecine, l'illustre Charles Lepois, qui joignait aussi à une science profonde l'énergie du caractère et le dévouement. Il est digne de remarque que les deux Facultés de droit et de médecine aient été organisées l'une et l'autre par l'homme le plus éminent qu'elles aient possédé.

Commencements de la Faculté de médecine. — La Faculté de médecine vient compléter la dernière l'Université de Pont-à-Mousson ; Toussaint Fournier, médecin lorrain, le 25 octobre 1592, ouvre des cours dans sa maison, sur la rive gauche de la Moselle. Comme pour le droit, un enseignement restreint précède la création régulière de l'école. Pont-à-Mousson, d'ailleurs, avait des traditions en ce qui concerne les soins des malades. La charité des Antonistes, dès le XII^e^ siècle, avait établi dans cette ville trois hôpitaux destinés à recevoir les pèlerins, les pauvres et les personnes atteintes de l'affection qu'on appelait alors le feu de saint Antoine. Les comtes de Bar leur avaient fait des donations en 1217 et 1266, à la condition que « ces revenus seroient despendus en faire charités aux pauvres et malades qui seront ostelés et reçus en ladite mai-

son ». Grégoire, en 1597, par son testament, donne une somme importante à l'un de ces hospices. C'est Charles Lepois, médecin ordinaire du duc de Lorraine, qui, à la demande du souverain, organise, en 1598, la Faculté de médecine, dont il est le premier doyen. Il s'établit sur la rive gauche de la Moselle, près de la Faculté de droit; la construction qui s'élève, est « environnée aussi de cette pureté d'air et de solitude nécessaire à une école dont le silence ne doit être troublé par aucun bruit extérieur ».

Charles Lepois. — Lepois (Carolus Piso) a été la plus grande personnalité médicale de la Lorraine. Il appartenait à une famille qui a donné à la science plusieurs hommes distingués. Antoine Lepois, médecin de Charles III, est connu par un *Discours sur les médailles*, qui parut en 1579. Nicolas Lepois, qui succède à son frère, résume pour l'instruction de son fils les travaux des médecins les plus illustres, depuis Hippocrate jusqu'au XVI^e^ siècle. Foes, qui voit le manuscrit, en 1580, engage l'auteur à le rendre public. Plusieurs éditions de cet ouvrage se répandent dans toute l'Europe, et Boerhaave le fait réimprimer à Leyde, en 1736, pour l'instruction de ses disciples. « C'est une bibliothèque entière, dit-il, puisqu'elle contient toutes les doctrines des Grecs, des Romains, des Arabes, et depuis le renouvellement des lettres, tout ce qu'il y a de bon dans les auteurs, jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. » Boerhaave est plein

de vénération pour la mémoire de Nicolas Lepois et pour celle de son fils, le grand Charles Lepois, comme il l'appelle : « Il a augmenté la science de la médecine que son père lui avait transmise; ses ouvrages vous apprendront ce qu'il y a de plus beau et de plus certain dans la médecine. Je lui ai donné particulièrement les plus grands éloges, ajoute le professeur de Leyde, parce qu'il confirme la théorie par un grand nombre d'observations; parce qu'il l'orne d'une érudition consommée et surtout parce qu'il démontre, par les recherches anatomiques, la cause et le siége des maladies dont il vient de donner l'histoire d'après nature. » Lepois est placé parmi les précurseurs de l'anatomie pathologique moderne. Il voulait toujours rendre ses ouvrages plus parfaits, et nous n'aurions rien de lui, dit Dom Calmet, sans l'empressement de ses confrères et les ordres du souverain, qui l'obligèrent à faire imprimer ses livres. Il ne connaissait d'autre passion que l'étude et le désir ardent de perfectionner la médecine.

Ce praticien habile était en même temps un érudit de premier ordre; latiniste et helléniste comme on l'était alors, il connaissait l'hébreu, l'arabe, l'italien, l'espagnol; il partageait avec Grégoire le privilége d'une érudition presque sans limites, et il était bon de posséder cette science en présence d'un ordre qui avait su complimenter en dix-sept langues le cardinal de Lorraine.

Le doyen de Pont-à-Mousson avait tout ce qu'il fallait pour organiser une école; actif, dévoué, plein d'autorité et de science, il s'acquittait de sa charge de professeur, dit Dom Calmet, avec toute l'assiduité qu'elle exige; sa maison n'avait rien de fermé pour les étudiants; ses livres leur étaient communs; il continuait son enseignement en dehors de l'école; « il les menait encore chez ses malades pour leur apprendre à observer et faire l'application de ce qu'il venait de leur expliquer. » N'est-ce point la méthode de la clinique moderne? Nous retrouvons dans cette Université l'affection du maître pour l'élève, si touchante dans les établissements de cette époque; l'étudiant venu de loin y trouvait comme une nouvelle famille, une direction et un appui, au besoin des remontrances sévères, des secours dans sa pauvreté, des larmes aussi et des honneurs pour ses funérailles, si une mort prématurée le frappait loin des siens.

Le père Abram constate que, malgré les difficultés qu'il suscitait à son ordre, Lepois était d'une grande piété; Dom Calmet le reconnaît, tout en taxant le premier historien de l'Université d'un peu d'exagération à cet égard. La fin de Lepois a été digne de sa vie; il apprend en 1636 que la peste vient d'éclater à Nancy; il se rend aussitôt dans sa ville natale pour soigner ses compatriotes; il est atteint par le fléau et meurt victime de son dévouement. La Faculté de Pont-à-Mousson pouvait-elle mieux

commencer que par ce noble exemple de science profonde et d'honneur médical !

Les prétentions des Facultés séculières. — L'Université est maintenant complète, elle a ses quatre facultés, cinq, comme l'on disait alors, en comptant pour deux les facultés de droit civil et canonique. Le collége des Jésuites est sur la rive droite de la Moselle, avec la théologie, la philosophie et les arts; sur la rive gauche, dans deux bâtiments voisins, fonctionnent les Facultés de droit et de médecine. Aussitôt surgissent les difficultés prévues par Maldonat, le conflit permanent entre les Facultés laïques et le recteur religieux. Grégoire de Toulouse demande pour sa Faculté le rectorat, ou du moins l'alternance de cette dignité; il s'appuie sur les termes de la bulle, qui accorde aux Facultés séculières de Pont-à-Mousson les mêmes priviléges qu'aux Universités de Paris et de Bologne. Emporté par son ardeur, il oublie l'avertissement qu'il a lui-même donné dans son livre *De Republica :* comment les royaumes finissent par la division *de interitu regnorum per divisiones.* Il publie, en 1583, son *Règlement académique,* supprimé par le prince. La Faculté de droit se retire à Saint-Mihiel avec ses élèves; elle cède enfin à la bulle de Sixte-Quint et à un règlement du 24 janvier 1587, qui consacre la suprématie du recteur appartenant à la compagnie de Jésus; mais Grégoire obtient une espèce de satisfaction : la Faculté de droit aura son chan-

celier et son sceau, et le doyen sera nommé par le prince.

La Faculté de médecine à peine installée soulève une question d'un autre genre. Lepois refuse au recteur le serment d'obédience, et ne veut pas recevoir de lui la licence d'enseigner. Après une longue lutte, la Faculté de médecine se soumet comme celle de droit, mais la formule, arrêtée en 1624, est adoucie en ce qui concerne la permission d'enseigner. Il ne paraît pas que l'on ait obtenu de Lepois lui-même la prestation de serment; il y opposait sans cesse de nouvelles difficultés et des restrictions; mais le père recteur, satisfait de sa victoire, — il avait obtenu l'essentiel, l'unité dans l'Université et la direction de l'enseignement, — ne la poussa point jusqu'à ses conséquences dernières envers le doyen, si renommé par son caractère et par sa science et si bien en cour.

Les préséances. — La Faculté de médecine dispute ensuite la préséance à la Faculté de droit; Lepois demande que dans les cérémonies publiques les deux Facultés marchent suivant le même alignement. Le Duc décide que la Faculté de droit aura le pas, comme étant la plus ancienne; mais pour consoler les médecins, le cardinal de Lorraine leur envoie sa robe fourrée d'hermine; cette fourrure décorera à l'avenir le costume des professeurs. C'était la procession publique de Saint-Nicolas qui donnait lieu surtout à ces questions de préséance.

Après des difficultés sans nombre, une ordonnance de 1604 détermine enfin l'ordre dans lequel marcheront les 35 catégories de personnages qui composent la procession de l'Université, depuis les élèves de sixième jusqu'au recteur, jusqu'au peintre et aux graveurs de l'Université, qui ferment la marche (1). Il est bien établi que, pour les Facultés, l'ordre sera la théologie, le droit, la médecine, la philosophie et les arts. Les costumes sont aussi décrits avec soin.

Les règlements avaient beau être précis, les difficultés renaissaient toujours; les Facultés de droit et de médecine, dit le père Abram, ont fait naître bien des chicanes et des altercations, et avaient

(1) D'après le règlement de 1604, l'ordre de la procession était ainsi réglé : les élèves de 6e, 5e, 4e, 3e, 2e, 1re, accompagnés de leurs maîtres. — Les élèves de la Faculté des arts et de philosophie. — Les bacheliers de cette Faculté et les maîtres ès arts. — *Les étudiants en médecine,* — en droit, — en théologie. — *Les bacheliers en médecine,* — en droit, — en théologie. — Le professeur de la Faculté de philosophie et des arts. — *Les bedeaux de la Faculté de médecine.* — *Les licenciés en médecine.* — *Les docteurs en médecine,* non professeurs. — *Les professeurs.* — *Le doyen.* — Les bedeaux de la Faculté de droit. — Les licenciés en droit. — Les docteurs non professeurs. — Les professeurs. — Le doyen. — Les bedeaux de la Faculté de théologie. — Les licenciés en théologie. — Les professeurs non docteurs. — Les docteurs professeurs. — Le doyen. — Le chancelier de l'Université. — *Le recteur.* — Le vice-conservateur. — Le promoteur. — Les notaires. — Les questeurs. — L'imprimeur. — Le libraire juré. — Le peintre. — Le graveur. — Les appariteurs.

suscité bien des tracasseries au recteur de l'Université, par-devant le souverain. Les deux Facultés disputent leurs bedeaux aux recteurs et veulent en être immédiatement précédées, elles y réussissent; elles refusent de reconduire le recteur jusqu'à son domicile, à la suite des cérémonies religieuses; elles n'acceptent pas les gants que le recteur avait l'habitude de distribuer à la suite de la procession, parce que « *in distribuendis chirotecis* » il avait servi les docteurs en théologie avant de s'adresser aux professeurs de droit et de médecine; les deux Facultés disputent le pas aux docteurs en théologie qui ne sont pas professeurs. Le doyen de droit se fait faire un costume comme les présidents de chambre de Saint-Mihiel, on le lui conteste, il perd son procès; mais il en gagne un autre contre un personnage qui avait voulu imiter le costume des professeurs. Le doyen de médecine dispose son banc en travers dans l'église, pour ne pas préjudicier aux droits de sa Faculté, et le doyen de droit fait trois fois rétablir le sien à la place d'où l'avait écarté le bedeau de la théologie. On s'étonne des disputes frivoles soutenues par des personnages aussi graves, de l'importance accordée aux questions de préséance et de costume et à toutes les cérémonies extérieures; mais il s'agissait de la dignité d'une Université naissante, de ses droits et de ses priviléges, et cependant il est difficile de ne pas s'en tenir à cette remarque de Pascal, au sujet des lé-

gistes et des médecins de son temps : la majesté de la science serait assez vénérable par elle-même, sans tout l'appareil dont ils l'entourent.

Le nom de l'Université. — Une des disputes les plus singulières s'éleva au sujet du nom de la ville où siégeait l'Université ; nous le mentionnons parce que le doyen de la Faculté de médecine y prit part. Était-ce *Mussipontana* ou *Pontimussana* qu'il fallait dire de l'Université nouvelle ? Grégoire de Toulouse accuse les jésuites d'hérésie grammaticale et d'attentat à la souveraineté du duc, pour avoir changé le nom d'une de ses villes ; approfondissant la question philologique, il propose les dénominations les plus diverses, pourvu que ce ne soient pas celles de ses adversaires. Le père Leclerc répond par un gros volume où il montre que, si la bulle du pape s'est servie de l'expression *Pontis musioni,* dès le début son ordre a fait prévaloir la dénomination plus euphonique de *Mussipontum.* Charles Lepois, qui était alors mal avec les Pères et avec la Faculté de droit, propose une autre dénomination, *Ponte ad Monticulum, Ponte ad Montionem,* qui, dit le père Abram, pourrait bien être la meilleure. Un abbé séculier croit concilier les prétentions rivales en accordant un des noms à la rive droite et l'autre à la rive gauche de la Moselle. Le Parlement de Paris, dans une occasion analogue, avait laissé libre de prononcer certains mots comme on l'entendrait ; le duc en fit de même, il ne prit pas de décision, et dans un

règlement qui parut à cette époque, le rédacteur officiel a grand soin de répéter comme synonymes les deux dénominations. La dissidence se prolongea jusqu'à la fin de l'Université; Dom Calmet dit encore : « *Urbs Pontimussana quam corrupte vocant Mussipontanam.* » La postérité impartiale a tranché le différend, en donnant aux habitants le nom adopté par les jésuites et à la ville celui que proposaient leurs adversaires.

Le sentiment du devoir, comme celui de leurs droits, était profond chez ces hommes graves et simples; le cardinal fait un appel à l'union, et réunit les professeurs, le 10 juillet 1604, pour aplanir ces difficultés d'un commun accord.

Jalousie des Universités étrangères. — L'Université prospère et les élèves y affluent; ce sont des Flamands, des Liégeois, des Irlandais et des Écossais, des Allemands, des Français surtout. En 1602, l'Université comptait 1,600 élèves; en 1607 le même nombre, plus 400 élèves en droit et en médecine. Ce qui contribue à ce succès, c'est que les frais d'études, d'examens, de diplômes, sont bien moins élevés à Pont-à-Mousson que dans les autres Universités. Ainsi dans les argumentations publiques de la Faculté de philosophie, on ne donne de droits de présence qu'aux maîtres ès-arts qui ne sont pas de la compagnie. L'Université de Paris s'émeut de ce succès, et à sa sollicitation, le Parlement rend un arrêt, le 22 mars 1603, qui ordonne

à tous les Français qui étudiaient à Pont-à-Mousson et à Douai, de rentrer dans leur pays pour y faire leurs études; une ordonnance royale confirme cet arrêt. « C'est, dit le père Abram, parce qu'ils voyaient bien que leurs écoles étaient abandonnées, et que les étudiants se rendaient plus volontiers dans les colléges qui étaient sous notre direction, mais cette prohibition nous fut plutôt favorable, elle nous mit en renom, et pour une cinquantaine d'élèves qui nous quittèrent, il nous en arriva un bien plus grand nombre, même de France. » Un document, qui nous a été communiqué par M. l'abbé Hyver, montre que dans le XVIII^e^ siècle, en 1758, la Faculté de médecine de Paris témoignait peu de bienveillance à sa sœur de Lorraine; c'est en forme de mémoire, signé par le doyen Boyer et par les professeurs, un blâme très-vif de quelques formules déposées à la chancellerie de Pont-à-Mousson; la grammaire, dit-on, n'y est pas plus ménagée que la science : « *Turpe nobis visum est medicum, imo medicastrum, non vitasse saltem errores in adolescente verberibus emendandos.* » On accuse ces formules de compromettre la vie des malades et de mêler à contre-temps les indications les plus opposées.

Priviléges de l'Université. — L'Université devient bientôt une des institutions les plus connues et les plus respectées de la province. Les souverains lui accordent des distinctions et des priviléges; on peut lire dans Rogéville la longue liste des ordonnances

qui étendent ou renouvellent ces immunités. Les professeurs de la Faculté de médecine avaient en même temps le titre de médecins ordinaires des ducs de Lorraine, la plupart d'entre eux furent anoblis. Louis XIV, en 1671, voulut revenir sur ces titres si libéralement accordés par les ducs de Lorraine, mais Léopold, en 1698, leur rendit toute leur efficacité. Les principaux priviléges des membres de l'Université consistaient en immunités de taxes et en dispense du logement des gens de guerre.

Les emblèmes de la Faculté. — Le doyen de la Faculté de médecine a payé un juste tribut d'hommage au fondateur de l'Université. L'ouvrage consacré à louer les vertus de Charles III parut en 1609, à Pont-à-Mousson, sous le titre bizarre de *Makarismos*, ou *Couronnes de vertus et de bonheur cueillies dans le jardin de la Sagesse et déposées sur la tombe du prince.* Lepois montre le deuil de cette ville qui était devenue un nouveau Parnasse. Les eaux de la fontaine sacrée se répandaient non-seulement sur la Lorraine, mais sur les terres éloignées, échauffées par un autre soleil. L'Université, dans le frontispice du livre, gravé par Bellange, est représentée sous la forme de la Philosophie et des neuf Muses qui jettent des couronnes de chêne, de laurier, de myrte, de cyprès, sur le lit de mort de leur bienfaiteur ; à chaque couronne correspond une des vertus du prince. Charles Lepois, dit Dom Calmet,

ajoute à chacune de ces neuf couronnes autant de commentaires en style poétique ; « l'érudition immense et bien choisie dont il est orné, n'en diminue pas la force ; il y a semé quantité de traits admirables de la vie de ce grand prince, qui n'auroient pas été connues sans ce livre. » La Faculté de médecine a aussi sa place dans la pompe funèbre de Ruelle, gravée en 1609 ; l'Université est une vierge royale assise sur un trône, entourée des emblèmes des sciences et des arts ; elle a sur ses genoux les insignes de la théologie, la croix et la bible, dans la main droite l'épée, et dans la main gauche la verge entourée du serpent, symboles des Facultés déjà célèbres de droit et de médecine. Dans le fond, la gravure représente la ville universitaire avec son pont historique.

Observatio singularis Mussipontana. — La Faculté de médecine prenait sa place parmi les institutions les plus connues. Un fait médical rare en tout temps, mais dont l'explication échappait alors, attira l'attention des savants sur l'Université nouvelle : « *Prodigium unum et multiplex, verum et incredibile, exhibet Mussipontana civitas.* » Pillement, doyen de la Faculté de médecine, publie en 1659 ce fait extraordinaire d'un corps pétrifié : « *Observatio singularis Mussipontana fœtus extra uterum in abdomine retenti, tandemque lapidescentis.* » C'est lui qui a ordonné les recherches anatomiques, marchant ainsi sur les traces de Lepois : « *Itaque medicæ facultatis*

decanus et primarius, in hac alma Universitate Pontimussana professor, de mortua cadaver secari jussit. »
Un volume réunit les opinions des médecins les plus célèbres, *judicia varia celeberrimorum virorum*, appartenant aux Universités d'Angleterre, de France, d'Allemagne, sur ce cas qui répand au loin la réputation de l'école lorraine. Là se trouvent les noms, qui ne sont pas oubliés tous, de Horstius, Strauss, Disby, Bartholin, Gunther, Sébitz de Strasbourg, Guy Patin et d'autres encore. Le doyen de Paris est sceptique, il cite Lucien et il insinue que ce fait pourrait bien être une fable digne d'Ésope et non une histoire; un autre répète avec Scaliger que l'homme étant souvent aveugle et insensé, il faut qu'il consente *æquo animo* à ignorer quelque chose. Un troisième, dans un distique latin, en appelle à l'avenir :

Multa homini natura dedit cognoscere, plura
Non dedit; hæc alio tempore forte dabit.

Cette conclusion est la plus sage, et le fait de Pont-à-Mousson, éclairci maintenant, a sa place dans l'histoire de la science.

Les études médicales à Pont-à-Mousson. — L'érudition, à cette époque, tenait une large place dans l'enseignement médical, qui consistait en grande partie à expliquer et à commenter les ouvrages des anciens. Un des premiers érudits de cette époque, Anucius Foëss, de Metz, qui publia une édition complète d'Hippocrate d'après les manuscrits de

Fontainebleau et du Vatican, a été reçu docteur en médecine à Pont-à-Mousson. D'après le conseil de Lepois, il avait dédié son premier ouvrage au duc Charles III de Lorraine.

Les études pratiques se développaient aussi à l'Université naissante. Si nous ne trouvons point la preuve certaine d'un enseignement clinique, que rendait probable le développement des services hospitaliers dans une ville où depuis longtemps se rendaient de nombreux malades, nous y voyons les traces d'une institution appelée à rendre de grands services et à compléter l'instruction des jeunes médecins. Un règlement de 1757, article 6, établit que les stipendes des villes de Nancy et de Pont-à-Mousson seront données par élections en plein collége, aux plus convenables d'entre les agrégés et les professeurs, pour l'instruction des candidats et le service des pauvres. Verdier, un de nos auteurs estimés de jurisprudence médicale, qui était docteur agrégé du collége de Nancy en même temps qu'avocat au Parlement de Paris, signale cette institution propre à la Lorraine et si utile au service des pauvres comme à l'enseignement pratique d'une Faculté.

Malgré les préjugés de l'époque, les souverains favorisent par diverses ordonnances les études anatomiques. La chaire d'anatomie est créée une des premières à Pont-à-Mousson; des recommandations sont faites aux magistrats pour faciliter ce genre

d'études ; on met à la disposition de la Faculté un certain nombre de corps provenant des prisons ou d'exécutions judiciaires (1). Les Jésuites ne s'opposaient pas à ce genre de recherches auxquelles Lepois avait donné l'impulsion. On en a la preuve dans une anecdote citée par Abram. En 1628, un père succombe à une maladie inconnue aux médecins, aucune des recherches anatomiques qu'exige la science n'est négligée, Abram lui-même en rapporte les détails.

L'enseignement de la chirurgie est rattaché dès le début à la Faculté de médecine ; c'était le moyen de relever cette profession, abandonnée alors à des hommes illettrés; mais cette mesure n'est pas maintenue, Stanislas lui-même fit des efforts inutiles pour réunir les deux professions, séparées par des répugnances et des préjugés invétérés. La bibliothèque de Nancy possède un manuscrit du roi de Pologne, où il apprécie avec un grand sens les rap-

(1) L'article 5 de l'édit du 18 février 1707 prescrit aux professeurs d'enseigner les diverses parties de la chirurgie et de faire deux fois par an une démonstration anatomique sur les sujets qui leur seront fournis par les juges de Pont-à-Mousson, Nancy et autres lieux. L'ordonnance du 28 mars 1708 dit, art. 17 : « Enjoignons aux juges du bailliage de Pont-à-Mousson et à nos autres juges, ensemble aux directeurs des hôpitaux, de faire fournir des cadavres pour faire des démonstrations anatomiques, sur la signification qui leur en sera faite par notre professeur en chirurgie, lesquels cadavres seront, s'il échet, conduits en sûreté et à nos frais. » (*Ordonnances de Lorraine*, t. I^er^, p. 540 et 628.)

ports qui existent entre ces deux parties du même art. « Si l'on doit convenir, dit-il, qu'il n'y a point de maladie, ou au moins la plupart, qui n'ait besoin des secours du médecin et du chirurgien, il est étonnant que l'usage ait séparé ces deux sciences, comme si elles étaient incompatibles. Réunies dans le même sujet, elles le rendraient plus habile dans l'une et dans l'autre; on n'aurait pas besoin d'écoles séparées, le principe des deux études n'étant pas séparé. »

La chirurgie a eu aussi ses jours d'éclat, surtout en ce qui concerne une spécialité. La fréquence des affections calculeuses en Lorraine avait appelé de bonne heure l'attention sur l'opération de la taille ; il résulte d'une note de M. Lepage que cette opération aurait été pratiquée en Lorraine dès la fin du xv^e^ siècle, en 1496 et 1497. Rivard, de Neufchâteau, suit les cours de Pont-à-Mousson, puis se rend à Paris pour se perfectionner dans la pratique de son art; il est rappelé par Léopold en 1715, et mis à la tête d'une fondation créée à Lunéville pour combattre les affections calculeuses. Ce chirurgien est nommé démonstrateur d'anatomie à la Faculté de Pont-à-Mousson, et deux fois par an il se rend à Lunéville pour pratiquer les opérations nécessaires. Cette fondation, augmentée par le duc François en 1732, par Stanislas en 1740, qui y attache un chirurgien en chef et quatre aides, rend à la province d'incontestables services, qui se prolon-

gent jusqu'à nos jours. Saucerotte, en 1787, a retracé l'histoire de cet établissement (1).

En 1628, une chaire de pharmacie est créée à l'école; elle est occupée par un docteur en médecine qui a les mêmes droits que les autres professeurs. Une maîtrise de pharmacie est aussi établie à Pont-à-Mousson. Les Jésuites, dans leur collége même, avaient donné un grand développement à cet art; leur pharmacie comprenait trois laboratoires placés dans une aile de bâtiment démolie depuis peu, et les comptes qui se trouvent aux archives de Nancy montrent l'importance de cet établissement. Les théories chimiques étaient celles que permettait cette époque, l'alchimie y tenait une grande place; on s'occupait de la pierre philosophale, de la transmutation des métaux, de la recherche de l'absolu. Un médecin lorrain, Guibert, ruiné et détrompé, attaque vivement l'alchimie dans un discours imprimé à Strasbourg en 1604. Un alchimiste allemand alors célèbre, Libavius, lui répond avec violence, accusant les Lorrains d'ignorance et de mauvais goût, lui reprochant

(1) Il ne paraît pas qu'un enseignement obstétrical ait existé à Pont-à-Mousson. Un arrêt du 22 juin 1720 est relatif à la nomination des sages-femmes en Lorraine. Dans les campagnes, elles étaient choisies par l'assemblée des femmes de la paroisse, qui désignaient celle d'entre elles qui leur paraissait la plus capable, et l'élue était tenue d'accepter. Dans les villes et lieux plus peuplés, un examen était fait par des médecins et chirurgiens-jurés. En 1771, on exige un stage; l'enseignement n'est organisé à Nancy qu'en 1774 et 1786.

sa patrie et sa religion, comme si, dit Dom Calmet qui rapporte cette histoire, on n'eût pas pu, avec bien plus de raison, lui reprocher l'une et l'autre. Le médecin lorrain lui répond avec non moins d'énergie ; il lui annonce la mort de l'alchimie, dans un nouveau livre imprimé à Toul en 1612, et il venge la Lorraine en citant les auteurs distingués qu'elle possédait alors.

La thérapeutique et l'histoire naturelle occupent aussi nos médecins; Foëss, en 1561, publie un catalogue complet des médicaments; de Mongeot, professeur de l'école, fait paraître, en 1620, un discours sur les médicaments domestiques; plus tard, Jadelot composera une pharmacopée des pauvres. Les hautes questions de physique sont discutées; deux professeurs de Pont-à-Mousson s'occupent de la comète de 1618; ils attribuent à ces astres des effets physiques et non des conséquences morales.

Les médecins de Nancy, plus que ceux de Pont-à-Mousson, font connaître les eaux minérales de la Lorraine; Jean le Bon, médecin du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, vante les eaux de Plombières; Berthemin, en 1609, dans son enthousiasme, suppose que les eaux salées viennent en Lorraine immédiatement de la mer, « au moyen de canaux bien élaborés, calfeutrés et cimentés par le grand Architecte, qui a voulu encore bienheurer ce pays de ce don inestimable ». Paquotte, en 1719, publie une dissertation sur les eaux minérales de Pont-à-

Mousson. Bagard signale le premier, en 1760, tout le parti qu'on peut tirer des eaux de Contrexéville; une dissertation de Nicolas sur les eaux minérales de la Lorraine est couronnée en 1778 par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy.

Le jardin botanique. — L'Université de Pont-à-Mousson n'avait eu à l'origine qu'un jardin botanique exigu et mal placé; Léopold, voulant récompenser la Faculté des ouvrages qu'elle vient de produire et de son zèle à former de jeunes médecins, lui concède dans son château le terrain nécessaire pour fonder un nouveau jardin des plantes, et un bâtiment où seront placées les salles de démonstrations anatomiques et botaniques. Une circonstance particulière donne bientôt à ce jardin un grand développement. Le duc Léopold, malade, va consulter à Paris les médecins et les chirurgiens du roi; une opération est jugée nécessaire. Le célèbre chirurgien La Peyronie vient la pratiquer le 21 décembre 1722; elle réussit, et aux démonstrations de la joie publique, dit Dom Calmet, on ne vit jamais mieux combien la Lorraine était attachée à ses princes. Le duc donne à La Peyronie 50,000 francs, la duchesse un diamant qui en vaut la moitié, la ville de Nancy une bourse remplie de florins d'or[1]. La Peyronie

(1) On trouve en outre dans les Archives départementales de la Meurthe la mention d'une pension viagère : B, n° 1705, année 1730: « Payé 1,625 fr., pour un trimestre de la pension due au sieur La Peyronie, chirurgien du roi. »

voulut visiter la Faculté de Pont-à-Mousson, comme l'avaient fait autrefois les médecins de Louis XIII; il trouve le jardin encore dépourvu des plantes nécessaires, et, par un large envoi, il comble cette lacune. Dom Calmet rapporte qu'à son retour à Paris, le chirurgien fut fêté comme en Lorraine et que la première fois qu'il parut au Théâtre-Français, les spectateurs se levèrent et le couvrirent d'applaudissements.

Maladies épidémiques.— Des travaux sur les maladies populaires sont aussi sortis de cette école. Les épidémies étaient fréquentes en Lorraine; la peste, par ses retours successifs de 1575 à 1590, a bien troublé les débuts de l'Université. Quand la maladie sévissait plus particulièrement sur une des rives de la Moselle, une barrière placée sur le pont séparait la ville en deux et les professeurs traversaient le fleuve pour aller donner leurs leçons. Cette barrière s'élève trop longtemps, au gré des étudiants qu'elle gêne; ils en demandent la suppression au duc dans une requête en grec et en latin, sous forme d'odes et d'épîtres réunies en un volume, et la réponse étant supposée favorable, un soir ils détruisent la barrière et en précipitent les débris dans la Moselle. De 1631 à 1633, près de 3,000 habitants succombent aux atteintes du fléau. C'est une occasion de dévouement pour les médecins de Pont-à-Mousson, et aussi de travaux sur les maladies populaires. On publie des conseils préservatifs et curatifs, des instructions

aussi prévoyantes qu'on peut les faire de nos jours, celle de Nancy entre autres; c'est alors que paraît à Pont-à-Mousson, en 1623, l'*Osmologie* de Saint-Hillier, traité complet des fièvres pestilentielles. Peut-on s'étonner de la terreur que répandit en Lorraine, un siècle plus tard, l'annonce de la peste de Marseille? Léopold, en 1720, rédige un mémoire où il prévient de l'invasion possible du fléau; il ne quittera pas le pays, il se tiendra à portée du lieu où le malheur sera arrivé; sa conscience et son devoir l'y obligent. Il interdit les marchés et les foires, il prescrit des quarantaines et des cordons sanitaires, il consulte les médecins les plus célèbres et il fait acheter et distribuer aux communes nécessiteuses les médicaments qu'ils ont recommandés.

Les professeurs. — Le nombre des professeurs n'était pas considérable dans les Universités anciennes; les progrès de la science n'avaient pas encore rendu nécessaire la division des cours, et une véritable tendance encyclopédique régnait dans les écoles. Ces hommes laborieux et dévoués, possédant un vaste ensemble de connaissances, suffisaient à un enseignement multiple. La Faculté de théologie de Pont-à-Mousson avait quatre professeurs, celle de philosophie et des arts n'en avait que trois. Le nombre des professeurs en droit a varié de trois à cinq, avec un ou deux institutaires. La Faculté de médecine a commencé avec deux professeurs, l'un

pour la théorie, l'autre pour la pratique, comme celles de Paris et de Strasbourg; elle n'en a jamais eu plus de quatre ou de cinq par exception. Le 3 janvier 1602, Charles III, voulant rendre la Faculté de Pont-à-Mousson complète et illustre en tous ses membres, y ajoute un professeur d'anatomie et de chirurgie; une quatrième chaire est créée en 1624 pour la matière médicale et la chirurgie. Paris n'avait que deux professeurs encore dans les premières années du XVII[e] siècle, et le troisième maître n'a été nommé à Strasbourg qu'en 1626. La liste des professeurs de l'Université lorraine, publiée par Rogéville et par M. Lepage, complétée par M. l'abbé Hyver, et à laquelle nous avons ajouté un nom, comprend, pour 220 années d'existence, 30 professeurs, dont 23 ont été nommés à Pont-à-Mousson, de 1592 à 1768, et 7 à Nancy, de 1768 à 1793 (1). La Faculté

(1) Voici la liste des professeurs de l'ancienne Université lorraine, à Pont-à-Mousson, de 1592 à 1768; à Nancy, de 1768 à 1793 :

1° Toussaint-Fournier, licence du recteur, 25 octobre 1592; provision du souverain, 1599 ; décès, 1614. 2° Charles Lepois, né à Nancy en 1553, premier doyen de la Faculté de Pont-à-Mousson, 1598 à 1632. — 3° Pierre Barrot, anatomie, 1602 à 1630. — 4° Jean Levrechon ou Leurechon, médecin du duc Charles, 1606 à 1622. — 5° René Baudin, 1614 à 1635. — 6° Pierre-Claude Haguenier, professeur de pharmacie, 1628 à 1631 — 7° Marc Barot, nommé professeur d'anatomie en 1628 ou 1630, reçu en 1641 seulement à cause de sa jeunesse, décédé en 1679. — 8° Jacques Le Lorrain, médecin de Charles IV, professeur de 1641 à 1657. — 9° Noble Christophe Pillement, professeur en 1649, doyen en 1655, par le duc Nicolas-François, en

de droit, avec dix années de plus, a eu 45 professeurs, dont 5 ont été nommés à Nancy.

Une galerie de portraits, dont notre Faculté a

1657, par Louis XIV ; décédé en 1691. — 10° Jacques Mousin, nommé, en 1662, professeur et doyen par Charles, dont il était le médecin ; n'use pas de sa provision. — 11° Nicolas Guébin, professeur d'anatomie et de chirurgie en 1681, doyen en 1692, décédé en 1720. — 12° Noble Joseph Le Lorrain, 1692 à 1721. — 13° Guillaume Paquotte, né en 1675, professeur en 1698, doyen en 1692, mort en 1720. — 14° Malissain, Fr.-Eustache, professeur de chirurgie en 1708. — 15° Noble Maurice Grandclas, professeur en 1720, doyen en 1723, décédé en 1767. — 16° Denis Rivard, chirurgien opérant à Lunéville, 1715, démonstrateur d'anatomie à Pont-à-Mousson 1720, professeur 1738, décédé 1746. — 17° Noble François Le Lorrain, né en 1688, professeur en 1719, démissionnaire en 1743, décédé en 1766. — 18° Noble Joseph Jadelot, professeur en 1724, doyen en 1757, démissionnaire en 1768, à l'époque de la translation à Nancy, décédé en 1769. — 19° Noble Christophe-Henri Le Lorrain, adjoint à son père en 1737, titulaire en 1741, décédé en 1755. — 20° Laurent, professeur de chirurgie, démonstrateur d'anatomie, 1750. — 21° Pierre Parisot, professeur en 1756, décédé en 1763. — 22° Jean-André Tournai, professeur en 1758, doyen à Nancy en 1768, décédé le 25 avril 1791. — 23° Noble Nicolas Jadelot, professeur en 1763, fait les fonctions de doyen de Nancy en 1791 sans être nommé, décédé le 27 juin 1793. — 24° Pierre-Louis Grandoger de Foigny, professeur en 1769, décédé en 1770. — 25° Nicolas Guillemin, professeur en 1771, survit à l'école. — 26° Michel, professeur de chimie, 1771. — 27° Nicolas, démonstrateur de chimie en 1776, professeur en 1780, nommé le 3 nivôse an III professeur à Strasbourg, lors de l'organisation de la nouvelle école ; il n'y a point paru. — 28° et 29° Lamoureux, démonstrateur d'anatomie, 1776, et de la Porte, démonstrateur de chimie en 1781, ne figurent pas comme professeurs sur le registre de l'ancienne Faculté de

l'héritage, représente 14 professeurs de Pont-à-Mousson, en costume du temps, dont on peut contrôler l'exactitude par la description du père Abram, depuis la robe de panne de couleur pourpre, fourrée de l'hermine envoyée par le cardinal de Lorraine, jusqu'au bonnet carré, avec sa houppe violette et blanche pour la médecine, rouge et violette pour le droit. Onze autres portraits sont ceux de médecins distingués de la Lorraine, à l'époque où florissait l'Université. Cinq autres sont ceux de personnages célèbres, étrangers à la province. Antoine Louis, de Metz, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, avait donné son portrait, avec celui de Guy de Chauliac, au collége de Nancy, dont il était agrégé d'honneur. Helvétius, médecin actif, bien en cour, qui voulait devenir le primat de la médecine française, est aussi représenté dans

Nancy, conservé aux archives départementales. — 30° Claude Antoine, 1791, médecin militaire distingué, décédé à Strasbourg le 22 décembre 1811; ce nom jusqu'ici n'avait figuré sur aucune liste. On trouve la mention suivante dans le registre de la Faculté de Nancy : « Claude Antoine, proposé unanimement par le Collége de médecine et de chirurgie, nommé provisoirement et sans concours, le 10 décembre 1791, par le Directoire du département. » Dans la dernière lettre adressée par la Faculté au ministre de la justice, le 1er juillet 1793, et qui annonce la mort de Jadelot, le 27 juin 1793, il est dit : « Il ne se trouve sur cette lettre que deux signatures (celles de Guillemin et de Nicolas); le troisième professeur, le citoyen Antoine (Claude), a été nommé médecin à l'hôpital militaire de Cherbourg, il en reviendra le plus tôt possible... » La réponse de Gohier clôt le registre.

cette collection (1), qui se complète par les portraits plus récents de J.-B. Simonin, de Haldat et des Bonfils. La Faculté de droit de Pont-à-Mousson avait une collection analogue, qui a été détruite à Nancy, en 1871, pendant l'incendie du palais ducal.

Les concours. — Les professeurs ont d'abord été nommés directement par le souverain ; le concours a été introduit en Lorraine par l'invasion française, comme le disent les auteurs du temps, puis maintenu par Léopold, dans son édit du 16 juin 1699, comme étant le mode de nomination le plus juste et le plus

(1) Voici les noms des professeurs de Pont-à-Mousson dont on a les portraits : Charles Lepois, Toussaint-Fournier, Levrechon, Pierre Barrot, Jacob Le Lorrain, René Baudin, Marc Barrot, Nicolas Guébin, Joseph Le Lorrain, Charles Paquotte, François Le Lorrain, Maurice Grandclas, Pierre Parisot.

Les portraits des médecins distingués n'appartenant pas à l'Université sont ceux d'Antoine Lepois, 1524 à 1578 ; Nicolas Lepois, 1527 à 1590 ; Christophe Cachet, 1572 à 1624 ; Charles-Joseph Bagard, 1665 à 1723 ; François-Nicolas Marquet, 1682 à 1759 ; Charles Rousselet, 1622 à 1669 ; Pierre Alliot, le médecin de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, 1666 ; Jean-Baptiste Alliot, médecin du roi, qui accompagna en Lorraine la princesse d'Orléans, future épouse de Léopold Ier, 1697 à 1721 ; Antoine Bagard, médecin de Léopold, 1696 ; Charles Bagard, médecin de Léopold et de Stanislas, créateur du Collége des médecins et du Jardin botanique de Nancy, 1696 à 1772 ; J.-B. Simonin, président du Collége de chirurgie, 1750 à 1836 ; de Haldat et les trois docteurs Bonfils.

Les cinq médecins étrangers sont : Guy de Chauliac (portrait donné par Louis) ; Antoine Louis de Metz ; Helvétius ; Romow ; Humbert (de Morley).

utile au succès de l'école. L'appel était adressé aux docteurs de tous les pays, et l'on a conservé la belle formule par laquelle les Facultés convoquaient dans leurs comices ceux qui, se fiant à la solidité de leurs études, aspiraient à cette récompense de la vertu et de l'érudition. Dans le registre conservé aux archives départementales, nous trouvons la formule usitée pour la Faculté de médecine. Le 5 août 1770 un concours est annoncé, conformément à l'article 5 des lettres patentes du 3 août 1768, et dans les formes suivies déjà à Pont-à-Mousson : « *Vacat cathedra professoris regii in Facultate medica Nanceiana. Doctores qui suorum studiorum fiducia et medicinæ peritia freti ambire volunt, sistant se in comitiis dictæ Facultatis, die quinto novembris anni 1770, ut super materiis ex theoria et praxi sortito ducendis, eruditionis suæ periculum postea facient publicis disputationibus et prælectionibus... Ex his demum peractis ei cathedra vacans assignatur qui meritis æstimatus fuerit præcellere.* » M. Maggiolo a constaté que pour le droit neuf concours se sont tenus à Pont-à-Mousson, un à Nancy et un à Paris. Nous n'avons pas, pour la Faculté de médecine, des documents aussi précis, l'histoire des concours de Pont-à-Mousson nous manque ; nous savons seulement qu'après l'association de la Faculté de médecine et du collége des médecins de Nancy, en 1752, trois concours eurent lieu à Nancy, en 1756, 1757 et 1763, malgré les réclamations de la Faculté de

Pont-à-Mousson, qui se plaignait du discrédit jeté sur elle par cette mesure, qui lui retirait l'acte le plus solennel qui appartienne aux Facultés.

Le registre de la Faculté contient les détails du dernier concours qui s'ouvrit à Nancy en 1770, avec la liste des questions posées. Dix candidats s'étaient fait inscrire : c'étaient des docteurs de Montpellier, de Strasbourg, de Nancy; les voix se partagèrent entre un docteur de Montpellier et un docteur de Strasbourg, le premier l'emporta à la majorité d'un suffrage. Des lettres patentes du roi confirmaient le choix de la Faculté et donnaient au nouvel élu les droits, exemptions et priviléges qui appartenaient à ses prédécesseurs (1). La prestation du serment était

(1) On n'a point de renseignements précis sur le traitement des professeurs de la Faculté de médecine. M. Dubois, pour la Faculté de droit, d'après les comptes des receveurs généraux, mis en évidence par M. Lepage, constate que Barclay avait, en 1577, 1,200 fr. de traitement fixe et 2,000 en 1597, plus 2,000 fr. comme doyen en 1598. Le traitement éventuel formé par les droits de sceaux, d'attestations, de collation des grades, était au moins égal. En tenant compte des changements survenus dans le prix de l'argent et de la valeur moindre du franc de Lorraine, M. Dubois pense que le total de ces deux traitements équivaudrait aujourd'hui de 12 à 15,000 fr. Les professeurs avaient en outre des pensionnaires. Ils étaient dispensés d'impôts, contributions, aides et subsides de tout genre et affranchis du logement des gens de guerre; mais on voit par les comptes que les traitements étaient très-irrégulièrement payés. Les archives départementales renferment quelques comptes où figurent des paiements faits à des professeurs de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. B. 1694, années 1727 à 1729 ; ce sont des notes isolées, pour de faibles som-

solennelle; la formule en a peu varié, si ce n'est dans sa partie politique; elle a été la même à Pont-à-Mousson, puis à Nancy. Le professeur jurait « de remplir avec exactitude et zèle les fonctions qui lui étaient confiées, de n'enseigner sciemment aucune hérésie, de n'introduire aucune discorde dans la Faculté, de vivre en paix, amitié et fraternité, autant qu'il le pourrait, avec ses collègues, de tout faire pour le bien de l'académie, de ne jamais lui causer de préjudice : *Ita juro, ita promitto; sic me Deus adjuvet!...* »

Les registres de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson ont disparu; la Faculté de droit, plus heureuse, a conservé les siens; le premier doyen de la nouvelle Faculté de droit de Nancy, M. Jalabert, a pu ainsi rétablir avec détails la statistique de cette institution. Il résulte aussi d'un travail de M. Lepage, qu'en tenant compte de toutes les catégories, le nombre moyen des inscriptions pour la Faculté de droit s'élevait par année à 175, avec des variations notables suivant les années, et que les réceptions ont été en moyenne de 43 bacheliers, 50 licenciés par an, 2 docteurs par trois ans, environ 95 réceptions annuelles. Pen-

mes. Il est probable cependant que les professeurs de la Faculté de médecine étaient dans la même situation que ceux du droit. Jaloux de leurs prérogatives, approchant fréquemment la personne du duc, dont ils étaient les médecins ordinaires, ils n'auraient pas accepté d'infériorité à cet égard.

dant toute son existence la Faculté de droit a reçu 5,564 bacheliers, 6,699 licenciés, 359 docteurs. La Faculté de médecine était un peu moins fréquentée que celle de droit ; les chiffres probables sont 100 à 150 élèves, 60 à 80 réceptions par année, dont une vingtaine de docteurs. Le registre de l'ancienne Faculté de Nancy, déposé aux archives, donne à cet égard des indications. La translation de la Faculté à Nancy n'a pas dû diminuer les réceptions ; elle les a probablement augmentées ; il en a été ainsi pour la Faculté de droit qui, ayant eu 491 réceptions dans les cinq années qui ont précédé la translation, en a compté 611 pour les cinq années qui l'ont suivie. Admettant qu'il en ait été de même pour la Faculté de médecine, le mouvement de Nancy, augmenté d'un cinquième, représenterait celui de Pont-à-Mousson, et nous trouverions dans le chiffre maximum de l'année 1791, 27 bacheliers, 34 licenciés, 19 docteurs, une indication probable du mouvement de l'école pendant sa dernière période à Pont-à-Mousson ; tout porte à croire qu'il a été plus considérable au commencement du XVII^e^ siècle, car le père Abram parle à deux reprises de 400 élèves en droit et en médecine qui fréquentaient l'Université. La ville de Pont-à-Mousson, dans la réclamation qu'elle a élevée en 1789, à l'occasion de la translation de l'Université à Nancy, parle de 400 à 500 étudiants qu'elle a perdus. Aucun écolier ne pouvait être inscrit

dans les Facultés de droit et de médecine sans avoir fait une année de philosophie; il fallait être maître ès arts pour être reçu docteur; les études médicales duraient au moins trois ans.

Les réceptions. — Les réceptions, comme dans toutes les Universités anciennes, avaient à Pont-à-Mousson un grand éclat. Un auteur du temps nous montre le duc Charles III se détournant de son chemin pour y prendre part et visiter l'Université : c'était merveille de voir ce prince assister aux disputes philosophiques et théologiques, aux harangues et déclamations grecques et latines; mais par respect pour ce prince, dit le père Abram, on argumentait souvent en français. Les insignes du doctorat étaient remis au récipiendaire en séance publique. Voici le serment que la Faculté de médecine faisait prêter au nouveau docteur : « Vous jurez que vous exercerez la médecine en homme d'honneur et de probité, et que vous éloignerez la haine et l'envie lorsque vous prescrirez des remèdes; qu'autant que faire se pourra, vous ne prendrez rien des pauvres et les soulagerez sans récompense; que lorsque vos malades seront en danger, vous les exhorterez à s'adresser à leurs pasteurs; que vous ne donnerez aucun poison ni ne conseillerez d'en prendre; que vous n'enseignerez et n'entreprendrez rien de contraire à la religion; que vous respecterez les professeurs et les docteurs anciens de votre Faculté et que vous honorerez cette Université. » Depuis le ser-

ment d'Hippocrate jusqu'aux formules du moyen âge, la nature même de la profession médicale a inspiré de nobles paroles à ceux qui en rappelaient les devoirs.

Le père Abram a conservé le nom du premier docteur en médecine qui ait été reçu à la Faculté de Pont-à-Mousson : « Dieu, dit-il, d'une manière touchante, semble s'être réservé les prémices de cette Faculté, *hujus Facultatis sibi delibasse primitias.* A peine reçu, le docteur demande à entrer dans notre société, il y est admis et il meurt au bout d'un an, nous donnant tout espoir qu'il possède le bonheur éternel. »

Un vitrail du XVI^e^ siècle, œuvre d'un peintre lorrain, et se rattachant à une école de peinture sur verre qui florissait sous Charles III, représentait avec poésie ces luttes académiques. L'écolier devait franchir un camp ennemi et s'emparer d'une forteresse; il rencontrait sous la tente l'Ignorance et la Stupeur, la Crainte, le Plaisir, la Paresse, l'Arrogance et la Timidité. Vainqueur de ces ennemis, il force une première enceinte, celle du baccalauréat; il trouve sur les premiers degrés les emblèmes de la grammaire, de la rhétorique, de la dialectique. Quatre autres degrés, formés par toutes les branches de la philosophie et des beaux-arts le conduisent à une plate-forme de laquelle un maître présente au vainqueur l'anneau et le bonnet de maître ès arts. Minerve, au sommet, tient une lance avec une

banderolle sur laquelle on lit le nom de la vérité : ΑΛΗΘΕΙΑ, et dans les nuages flotte le premier mot de la science divine : *Theologia*. On voit dans le lointain la ville et la rivière qui caractérisent Pont-à-Mousson. Ce vitrail, décrit avec détails par M. l'abbé Hyver, se trouvait à la bibliothèque de Strasbourg ; il a péri avec toutes les richesses de cette magnifique collection pendant l'incendie allumé dans la nuit fatale du 24 au 25 août 1870, par les projectiles ennemis.

Les thèses. — Un bien petit nombre des thèses soutenues à l'Université de Pont-à-Mousson ont échappé à la destruction et à l'oubli. Une des plus connues, est la thèse de philosophie et arts présentée par un des princes en 1625 : *la Fleur des plus belles pratiques du compas de proportion*, accompagnée de la planche de Callot, célèbre sous le nom de la *Grande Thèse*. La Faculté de droit ne possède aujourd'hui aucune de ces anciennes dissertations. Quelques thèses imprimées à Pont-à-Mousson, en 1628, par Jean Appier Hanzelet, ont cependant survécu; on trouve dans l'une d'elles, soutenue en 1623, quelques-unes de ces propositions bizarres que le candidat s'engageait à soutenir ou à combattre, au gré de son adversaire : *Ais, nego; negas, aio;* l'une d'elles était relative à l'usage du vin permis ou défendu aux femmes. Dom Calmet cite la thèse soutenue en 1622, sous la présidence de Leverchon : *An ignes accensi in contagione saluberrimi?* « Thèse savante

et bien écrite, dit-il, ce qui me fait croire qu'elle n'est pas du candidat. Ceux qui connaissent les Universités savent que les étudiants ne font que prêter leurs noms aux thèses et qu'elles sont communément l'ouvrage des professeurs. » Le président de la thèse et un des examinateurs moururent de la peste, dont ils s'efforçaient de préserver les populations.

Trois thèses se trouvent à Pont-à-Mousson, entre les mains de M. l'abbé Hyver; l'une d'elles a été soutenue en 1663, par J.-B. Alliot, le même qui rétablit la réputation des eaux de Plombières ; elle est relative au mouvement circulatoire du sang, d'après les idées d'Hippocrate, et aux maladies arthritiques : « *Theses medicæ de motu sanguinis circulato et de morbis ex acre et præsertim arthritide.* » Pierre Alliot, son père, aussi docteur de Pont-à-Mousson, eut à cette époque un moment de célébrité ; il avait inventé un spécifique contre le cancer; appelé à Paris pour traiter Anne d'Autriche, il lui donna un moment l'espoir d'une guérison. Guy Patin, qui regardait cet état comme incurable, — et l'événement lui donna bientôt raison, — traita assez rudement le médecin lorrain : « On dit que la reine mère a de cuisantes douleurs et qu'elle a fait venir un médecin de Bar-le-Duc, nommé Alliot, grand charlatan et disciple de Van Helmont.... » Le mot de charlatan se trouvait facilement sous la plume de Guy Patin lorsqu'il parlait de ses confrères. Les

deux autres thèses ont été soutenues, l'une pour le doctorat, l'autre pour la licence, en 1730 et en 1731. Trois autres thèses ont encore été recueillies par notre collègue M. le professeur Simonin : celle de François-Joseph Callot, dédiée au duc Léopold, contenant deux dissertations, dont l'une célèbre les bienfaits de la médecine, imprimées à Nancy, mais argumentées *in scholis medicorum Ponti-Mussi,* les 15 et 28 janvier 1715. Les deux autres dissertations ont été soutenues à Nancy, après la translation, en 1769 et 1770. Les archives départementales possèdent une épreuve corrigée de la dernière thèse qui a été présentée à Nancy peu de temps avant la suppression des Universités. Ces quelques thèses (1),

(1) J. B. Alliot : Theses medicæ de motu sanguinis circulato, et de morbis ex aere, præsertim de arthritide, Pont-à-Mousson, 1663, in-4°. — F.-J. Callot : Dissertatio prima de diabete. — Altera dissertatio de medicina. — Dixit, favente Deo et Deipara, diebus 25 et 26 mensis januarii anni 1715..., in scholis medicorum Ponti-Mussi. — J. F. Pays. Thesis medica de temperatura diversorum Lotharingiæ tractuum, pro doctoratu propugnanda a Joanne-Francisco Pays, Nanceiano, præside et auctore Mauritio Grandclas, Facultatis medicæ Pontimussanæ professore et decano, 1728. — Robert : medico medicorum duce, thesis medica de Apoplexia, pro doctoratu medico propugnanda a domino Nicolao Robert, Pontimussano, medicinæ licenciato, diœcesis Tullensis, præside clarissimo. D. Mauritio Grandclas, Suæ Celsitud.-Regiæ consiliario et medico, Facultatis medicinæ Pontimussanæ professore regio et decano, in aula medicorum, die 4°, anno Domini 1730, hora octava matutina. — Marcellin Cuper. Thesis medica de phthisi pulmonari, Deo duce et auspice Deipara, propugnanda a domino Marcellino Cuper, Nanceiani, medicinæ baccal., diœcesis Tul-

d'autres peut-être que renferment des bibliothèques particulières, avec les indications bibliographiques réunies par Beaupré et J.-B. Simonin, c'est à peu près ce qui reste des dissertations nombreuses sorties des presses de Pont-à-Mousson.

La typographie à Pont-à-Mousson. — La renaissance de la typographie en Lorraine coïncide avec la fondation de l'Université. Pont-à-Mousson, suivant l'historien de l'imprimerie en Lorraine, a quatre noms d'imprimeurs pour la fin du XVI^e^ siècle et 17 pour le XVII^e^; Nancy n'en compte que 11. Dès l'année 1580, un imprimeur et deux libraires figurent parmi les suppôts de l'Université. En 1594, Pont-à-Mousson avait déjà un imprimeur qui n'appartenait pas à cette institution. Un second imprimeur est

lensis, pro licentiatu medico, præside clariss. dom. Maur. Grandclas, professore et decano,... in aula medicorum, die 22 junii hora octava matusina, anno Domini, 1731. — H. MICHEL, Metensis: Thesis physiologica de legibus quibus regitur machina vivens, sentiens et vivens, quam præside nobili viro Nicolao Jadelot, regis consiliario et medico, Facultatis medicæ Nanceianæ professore regio, propugnabit D. H. Michel, Metensis, die lunæ 13ª martii, anno Domini 1769, hora decima, in aula majore collegii regii medicorum, pro baccalaureatu medico. — H. MARTEL. Civibus Nanceianis sacrum. Thesis medica, de acre, locis et aquis Nanceianis, quam præside nobili viro D. Nicolao Jadelot, regis consiliario et medico, Facultatis medicæ professore regio, necnon Academiæ regiæ scientiarum et artium Nanceianæ socio, propugnabit D. Henricus Martel, Fagensis, diœcesis Tullensis, medicinæ baccalaureus, in aula Facultatis medicæ Nanceianæ, die lunæ 20 mensis augusti, anno Domini 1770, hora decima matutina, pro licenciatu medico.

nommé sous Henri II pour les Facultés de droit et de médecine, mais la surveillance de l'imprimerie appartient toujours au recteur, malgré les réclamations des Facultés. En 1622, une ordonnance défend sous peine de vie de rien imprimer sans autorisation. L'impression des thèses des quatre facultés et des ouvrages des professeurs, donnèrent une telle impulsion à l'industrie typographique, qu'en 1604 une fabrique de papier s'établit près de la ville. On a cru longtemps que le plus ancien ouvrage médical publié en Lorraine était la *Rosa Gallica*, de Chambier, médecin instruit, polygraphe, appelé semi-barbarus par Haller ; il avait réuni dans cet ouvrage des préceptes empruntés aux médecins anciens. Chambier avait été médecin du duc Henri de Lorraine, comme le prouvent des comptes de 1509 et 1510. Le duc, craignant son inconstance, lui avait donné une somme de 1,000 livres, à la condition que dans les quatre mois il achèterait une maison à Nancy. C'est bien dans cette ville qu'a été terminée la *Rosa Gallica*, comme l'indique cette suscription : *Finis hujus pretiosæ margaritæ, apud Nanceium, Lotharingiæ primarium oppidum, anno 1512.* Mais une autre indication, relevée par M. Beaupré, fait connaître que le livre a été imprimé à Paris en 1514. Thouvenin fait paraître à Nancy, en 1581, un recueil de sonnets dont plusieurs sont adressés aux Lepois. En 1582, il publie à Paris une épître, datée de Pont-à-Mousson du 28 juillet 1580, où il célèbre

la gloire de l'Université. Le plus ancien ouvrage sorti des presses de la ville universitaire paraît être le *Règlement* de Grégoire, publié en 1583; le traité *De Republica* n'a paru qu'en 1596. Le livre de Lepois, *Selectiorum observationum,* a été imprimé à Pont-à-Mousson en 1618, et réédité plus tard à Leyde, à Francfort, à Leipsick et à Amsterdam. La typographie resta florissante à Pont-à-Mousson jusqu'à la fin de l'Université, et elle fournit pendant le XVII^e^ siècle, même aux époques troublées de 1635 à 1699, le cinquième des livres qui se publièrent en Lorraine.

Les médecins distingués de la Lorraine. — L'Université éleva le niveau de la profession médicale en Lorraine; on y compta bientôt des médecins distingués : Cristophe Cachet, *Lotharingius archiater,* praticien répandu et poëte, qui composa, sous le nom d'*Exercitationes equestres,* un recueil d'épigrammes en six *centuries,* pendant qu'il allait à cheval visiter des malades; Odet, qui publia en 1604 un livre sur l'art de conserver la santé, en style fort élégant, dit Dom Calmet, tellement que Charles III, à qui il était dédié, donna aussitôt à l'auteur des lettres de noblesse; Demangeot, médecin-poëte; Marquet, qui écrit sur les plantes de la Lorraine; Mousin, dont le livre sur l'ivresse, *Bachica Pandora furens medicis armis oppugnata,* eut une grande notoriété; son fils, médecin de Charles IV, qu'il accompagne à Tolède, où il fait, en 1605, une

tentative inutile pour le délivrer; les Alliot, deux médecins et deux bénédictins, qui ne renoncèrent pas à la médecine, et obtinrent du renom par la possession d'un prétendu spécifique contre le cancer.

A côté de l'Université, on voit, à Nancy et dans d'autres villes de la Lorraine, paraître des hommes distingués. Jadelot, Bagard, sont les deux grandes personnalités médicales de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Harmand, médecin du roi Stanislas, fait connaître un des meilleurs moyens de combattre la mort apparente dans les asphyxies. Jadelot avait publié à Pont-à-Mousson une dissertation sur le même sujet; il publie dans la même ville, en 1766, un *Discours sur l'histoire de la médecine,* depuis son origine jusqu'à cette époque. Bagard, auteur de travaux dont quelques-uns sont encore estimés, d'une thèse sur la *Passion iliaque* insérée dans la collection de Haller, d'une *Dissertation sur les eaux minérales de la Lorraine* (1763), complétée plus tard par les recherches de Nicolas (1778), président du collége des médecins de Nancy, créé sous son inspiration, directeur du Jardin botanique, qu'il embellit à ses frais, eut toutes les dignités et les occasions d'être utile que peut désirer un médecin. Il fut en rivalité avec l'école de Pont-à-Mousson, où on l'envoya présider un concours. Bagard fut consulté par Voltaire, atteint d'une maladie nerveuse et qui s'était adressé en

même temps à Boerhaave et à Mead, illustres médecins de Leyde et de Londres. Voltaire, en remerciant Bagard, fait remarquer que les trois avis se trouvèrent conformes, et il déclare que les médecins sont les philosophes les plus utiles. Les biographies de Lepois, de Bagard, de Cupers, d'Anuce Foes, de Petit, etc., retracées par Jadelot, Harmant, Coste, Michel du Tennetar, Louis, etc., forment une partie intéressante de la littérature médicale de cette époque.

La médecine légale. — Les anecdotes se mêlent à cette histoire; il y a des aventures dont nos médecins ont été les victimes ou les héros. C'est l'époque où la sorcellerie était épidémique en Lorraine comme dans le reste de l'Europe, où Nicolas Remy faisait cet étrange aveu qu'il avait condamné plus de huit cents sorciers, dûment convaincus, au dernier supplice, et ajoutait avec regret que le même nombre avait échappé à la mort par la fuite ou par la constance à ne rien avouer dans les tortures. Un médecin de Nancy, Delorme, médecin du duc, publie une lettre où il se vante d'avoir délivré le cardinal évêque de Metz et de Strasbourg, d'un sortilége mêlé à plusieurs grièves maladies physiques. La délivrance ne fut pas de longue durée, le cardinal mourut peu de temps après. Une aventure autrement tragique attendait un jeune médecin. Une veuve d'une grande beauté lui inspire une violente passion; elle avait fait le

vœu de ne pas se remarier et elle tient son serment. « Après avoir employé tous les moyens que la passion lui inspire, ce médecin a recours aux sortiléges, dit Dom Calmet, car il joignait la magie à sa profession. » La jeune femme résiste d'abord à ces maléfices, mais bientôt elle y succombe et elle présente les signes considérés alors comme les preuves d'une véritable possession. C'est un minime de Nancy, le père Pithoys, qui a le beau rôle dans cette triste affaire. Avec un grand bon sens et toute l'énergie d'un théologien convaincu, il soutient, pendant des conférences qui durent trois jours, en 1621, que cette femme n'est pas possédée; mais il ne persuada ni le public ni les juges, et il faut bien le dire, ce fut un médecin qui porta à la victime le dernier coup. Le docteur Pichard Remy, écuyer, conseiller et médecin ordinaire de Son Altesse de Lorraine, publie un volume de 600 pages (1) pour justifier la réalité de la pos-

(1) *Admirables vertus des saints Exorcismes sur les princes d'enfer possédant réellement vertueuse demoiselle Élisabeth de Ranfaing, avec ses justifications contre les ignorances et calomnies du F. Claude Pithoys, minime,* par le sieur Pichard, escuyer, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire de Leurs Altesses, Nancy 1622, vol. in-12 de 674 pages, avec 96 pages de supplément. L'avis des docteurs est du 31 décembre 1619 : « Ayant vu ses réponses, actes et mouvements, ils jugent et concluent que le principe et premier moteur des réponses, actions et mouvements, ne peut et ne doit être censé naturel... remettant au surplus à MM. les théologiens de décider et définir la qualité de ce principe, comme étant relevé

session ; il s'appuie sur l'opinion conforme de six autres médecins, conseillers ordinaires du duc. Le dénouement fut celui des procès de ce genre ; Dom Calmet ajoute en note : « Le médecin magicien fut brûlé à Nancy, pour ses maléfices, le 2 avril 1622, avec une fille complice de ses crimes. » Mais la possession ne cessa pas avec la mort du magicien ; la dame, qui s'illustra d'ailleurs par des fondations pieuses et utiles, fut reprise des mêmes accidents, et un bref de Rome, du 10 septembre 1648, défendit de plus l'exorciser.

Quel était le rôle du médecin dans ces tristes affaires ? Il devait rechercher si la victime présentait des traces d'un état surnaturel échappant aux données de la science. Ainsi dans le procès d'André Desbordes, brûlé à Nancy en 1625, la sentence prononcée par les échevins de la ville est motivée, entre autres charges, sur un rapport de chirurgiens, qui, après un examen attentif, ont reconnu que le corps présentait plusieurs traces insensibles et dia-

au-dessus des bornes de la science médicale. » Ont signé Cachet, Berthemin, Mousin, Lefebure, Philippe, Odet, tous conseillers et médecins ordinaires de Son Altesse Royale (p. 172). Pichard affirme la possession avec plus de force, le 5 juin 1621 ; les approbations des théologiens sont du 31 juillet, du 4 août 1621 ; Pithoys est désavoué par les cordeliers le 16 juillet 1621. Le livre paraît en 1622 ; le supplice a lieu le 2 avril 1622. Pichard ne parle pas du médecin accusé du maléfice. On lit seulement à la page 12 du supplément : « Quelques-uns proclament que le sort durera autant que la vie de celui qui l'a baillé. »

boliques (1). C'étaient ces insensibilités partielles de la peau qui s'observent dans l'aliénation mentale. Le chirurgien restait debout auprès du patient, pour régler la question d'après ses forces, pour en atténuer les suites; triste rôle, meilleur que celui du juge; il représentait au moins l'humanité dans ces affreuses scènes (2). L'opinion publique d'ailleurs n'hésitait pas, elle se prononçait contre les victimes; les souverains essayaient en vain de modérer les poursuites. Un doyen de la faculté de

(1) Il est dit dans le jugement rendu contre André Desbordes : « Sur les conclusions préparatoires du procureur général, à fin de razemement, visitation et sonde du dit Desbordes, pour reconnoître s'il avoit sur son corps quelques marques insensibles et diaboliques, deux chirurgiens furent chargés de constater la marque que le démon imprimoit à ceux qui avoient eu des rapports avec lui. » Les comptes indiquent un salaire de 18 francs payé, en 1624, au chirurgien qui avait visité et montré la marque tenue pour suspecte. Une fille impliquée dans l'affaire du médecin Charles Poirot, en 1622, avait déclaré qu'elle s'était rencontrée avec Desbordes au sabbat. (V. Henri Lepage, *André Desbordes,* épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine. Nancy, 1857.)

(2) Les archives départementales de la Meurthe, B. 1639, comptes de 1703 à 1719, contiennent une note des honoraires dus à Charles Bagard, doyen des médecins de Nancy, pour avoir assisté à la question ordinaire et extraordinaire donnée à dix-sept personnes, qu'il a ensuite visitées et soignées. La durée de l'assistance était de quatre à cinq heures. Le médecin demande 7 fr. par séance; la taxe le réduit à 30 sous pour l'assistance, et à 15 sous pour les soins ultérieurs; il lui est recommandé à l'avenir de faire ses mémoires par année. Le mot des *Plaideurs,* acte III, scène IV, en 1668, s'explique par les mœurs du temps.

droit de Pont-à-Mousson faillit être victime d'une accusation de ce genre; le père Abram rapporte cette histoire et ne paraît pas la mettre en doute. Une possédée déclare qu'il y avait en Lorraine un grand magicien dont elle ne voulait pas dire le nom, mais que bientôt le démon le marquerait au visage. Peu de temps après, le doyen eut à la face une marque suspecte; le duc lui conseilla de fuir, il n'aurait pas pu le sauver. Les médecins ne jouaient pas partout ce triste rôle : les premiers ils ont protesté contre ces fatales erreurs. En 1595, Pigray, médecin des rois Henri II, Charles IX et Henri III, arracha au bûcher quatorze sorciers qui avouaient leur crime; Ambroise Paré, celui du siége de Metz, venait de fonder en France la médecine légale, et la pratique faisait voir dès le début les bienfaits de la science nouvelle.

Le colloque de Phalsbourg. — Les médecins lorrains se sont aussi aventurés sans grand succès sur le terrain de la théologie; nous avons eu ce qu'on peut appeler le colloque de Phalsbourg. On a publié à Pont-à-Mousson, en 1621, un opuscule intitulé : *la Religion prétendue mourante à Phalsbourg, d'un coup de pistole, entre les mains de ses médecins et ministres.* Une discussion publique avait eu lieu entre le père Oudet et un ministre, et celui-ci ayant le dessous, à cause, disait-il, de la gorge stentorée de son adversaire, un médecin huguenot, nommé Bouchard, demande à entrer en

lutte. Il dépose une pistole, qu'il perdra si on lui prouve que la présence réelle est attestée par l'autorité d'un seul Père de l'Église des quatre premiers siècles; mais il paraît, dit un contemporain, qu'il connaissait mieux les Pères de la médecine que ceux de l'Église, car le jésuite lui montre un texte, et Bouchard abandonne loyalement sa pistole, tout en gardant ses convictions. Oudet ne le crut pas cependant suffisamment vaincu, puisque l'année suivante, en 1622, à Pont-à-Mousson, il publie un autre livre, *la Colonne de diamant érigée sur le cénotaphe ou tombeau vide du docteur Étienne Bouchard;* des médecins de Nancy y ajoutent des épigrammes contre leur confrère déclaré hérétique aux trois Facultés de médecine, de grec et de poésie.

Le médecin esclave. — Une aventure romanesque est celle du médecin esclave, qui conserva ce nom depuis sa captivité en Algérie. Un parent de Marquet, l'auteur du *Dictionnaire des plantes de Lorraine,* est reçu docteur à Pont-à-Mousson, en 1710; on a même le sujet de sa thèse : *An venæ sectio in febre maligna ?* Pour augmenter son expérience et satisfaire sa curiosité, il s'embarque sur un navire qui partait pour le Levant. Le bâtiment, au sortir du port, est attaqué par un corsaire algérien; il est pris après une vive résistance; Marquet est blessé dans l'action; il en montre toujours la cicatrice. Vendu à un entrepreneur, il est employé comme

maçon; il se garde bien de révéler sa profession, ce qui lui aurait enlevé tout espoir de recouvrer sa liberté. Après trois ans, il parvient à faire connaître sa situation à sa famille; ses parents étaient morts, ses frères étaient dispersés. Il ne lui restait qu'une sœur pauvre et incapable de payer sa rançon. Elle s'adresse au duc Léopold; il traite de l'affaire en son conseil: « Il y a, dit-il, dans la collégiale de Saint-Georges une confrérie établie pour le rachat des captifs, et un tronc qui n'a pas été ouvert depuis longtemps. Je le ferai ouvrir en ma présence, et en cas d'insuffisance, j'y pourvoirai. Le tronc est ouvert; il contenait les 4,000 livres nécessaires, le duc les y avait fait placer la veille. L'argent recueilli, il fallait négocier; Léopold charge son envoyé à Vienne de traiter du rachat avec le représentant de la Turquie, sans dire l'intérêt qu'il y porte; les pères de la Merci entreprennent la négociation; elle réussit et Marquet quitte enfin l'Algérie, cette terre si redoutée alors. De retour en Lorraine, il est l'objet de l'attention universelle; Léopold le nomme son médecin. Ce fait a été révélé par Bagard, médecin de Léopold; ce sont des traits de ce genre qui ont motivé ces lignes du *Siècle de Louis XIV*: « Il est à souhaiter que la dernière postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son peuple... Il prodiguait des présents avec cet art de donner qui est

encore au-dessus des bienfaits; il mettait dans ses dons la magnificence d'un prince et la politesse d'un ami... « Je quitterais demain ma principauté, « disait-il, si je ne pouvais y faire du bien. »

Phases de l'Université. — Les institutions ont une carrière limitée, comme celle des hommes; elles ont une mission qui commence et s'achève; l'Université de Pont-à-Mousson a duré de 1572 à 1768: 196 ans. Ajoutez-y 25 ans pour Nancy, de 1768 à 1793, c'est un total de 221 ans pour la vie de l'ancienne Université lorraine.

L'Université de Pont-à-Mousson a eu ses phases de prospérité et de décadence; elle a ressenti tous les maux qui ont affligé la Lorraine. La peste a été pour elle une première cause de ruine; l'invasion des maladies épidémiques a plus d'une fois fait fermer les cours. La guerre s'est jointe à ces fléaux. « L'année 1634, écrit un des pères sur ses registres, mit fin au bonheur et à la splendeur de l'Université et du collége et fut le commencement de son désastre et presque de sa ruine. » « En 1635, ajoute Abram, tout le poids de la guerre tomba sur la Lorraine et l'armée du cardinal de La Valette, dont une partie avait péri par la faim et les maladies, s'empara de Pont-à-Mousson. Les classes furent fermées de bonne heure; plus de distribution de prix, ni de ces fêtes brillantes qui attiraient un si grand concours. La rentrée fut tardive, et de 1,000 escholiers il en revint à peine 150. » Les maux et la désola-

tion qui régnèrent sur la Lorraine pendant toute cette année rejaillirent sur l'Université, car l'armée de Charles IV d'un côté, et de l'autre les Français, puis les Allemands et les Suédois, les Hongrois et les Croates, ravagèrent le pays, qui fut en proie à six armées. La première invasion française fut particulièrement fatale à l'Université. En 1636, les jésuites lorrains refusent de prêter serment à Louis XIII et sont expulsés du pays ; les Facultés de philosophie et de théologie perdent ainsi une partie de leurs maîtres. En 1638, la Faculté de médecine n'a plus de professeurs ; la Faculté de droit n'en a plus qu'un seul, qui ne fait pas de cours faute d'élèves.

Charles IV, rétabli dans ses États par la courte paix de Saint-Germain, cherche à faire renaître l'Université. Passant par Paris, au retour de sa captivité d'Espagne, il songeait déjà à relever cette institution. On en a la preuve dans une lettre de Guy-Patin, le célèbre doyen de la Faculté de Paris, adressée le 3 juin 1661 à Falconet, médecin de Lyon (1) : « Le duc de Lorraine est ici ; il veut rétablir l'Université de Pont-à-Mousson et y faire fleurir la médecine ; il y voudroit envoyer quatre médecins de Paris, auxquels il donnera de gros gages, lettres de noblesse, etc. On m'a demandé si j'en voulois être et que j'en serois le doyen, mais,

(1) *Lettres de Guy-Patin*, t. III, p. 375. Édit. Reveillé-Parise. 3 vol. in-8°. Paris, 1846.

si bene te novi, ajoute-t-il avec sa verve caustique, je crois que vous ne seriez point de cet avis, ni moi non plus... »

Sous Louis XIV, l'Université devient presque française; elle est maintenue dans tous ses priviléges; les professeurs sont appelés à Metz en 1681, pour y prêter serment de fidélité au roi. Un concours même se tient à Paris pour la Faculté de droit, et c'est de la capitale de la France que s'expédient les lettres de provision en vertu desquelles le nouveau professeur prend possession de sa chaire.

Le gouvernement de Léopold restaure l'Université lorraine; le 5 novembre 1699 le duc vient lui-même à Pont-à-Mousson s'enquérir des besoins de l'Université. Il est harangué par le doyen de la Faculté de droit, au nom des Facultés de droit et de médecine, ce qui ressuscite les anciennes querelles; le recteur affirme avoir seul le droit de parler publiquement au souverain. Un édit du 6 janvier 1699 réorganise les études et les réceptions. Les professeurs de la Faculté de médecine, après tant de vicissitudes, font connaître au duc leur pénible situation. Ils sont exposés à de grosses dépenses pour le rétablissement des exercices et de la réputation de la Faculté ; ils ont fait des avances pour la réfection de leur école : « Les habits de cérémonie que vos prédécesseurs leur ont donnés sont vermoulus et en lambeaux et hors d'état de servir. L'honneur de l'Université veut qu'on les renouvelle. » Léopold

fait droit à cette requête; le 2 mai 1699, il inscrit le doyen et les professeurs de la Faculté de médecine pour diverses sommes, sur l'état ordinaire des charges de son domaine. La médecine est favorisée par différentes mesures ; l'enseignement de la chirurgie et de la pharmacie est établi par les ordonnances du 17 février 1707 et du 28 mars 1708; le Jardin botanique s'ouvre en 1719; la Faculté de droit reçoit aussi deux chaires nouvelles, mais on y supprime celle du droit français.

L'Université refleurit; en 1720 elle attire de nouveau un grand concours d'élèves; mais, suivant les auteurs du temps, elle n'atteint plus à sa splendeur première. La vie s'est affaiblie dans cette institution ébranlée par tant d'événements; la ville de Pont-à-Mousson reste stationnaire; Nancy prend une influence prépondérante et des idées de translation commencent à se produire. Déjà sous Léopold, dit Dom Calmet, il avait été question de ce changement: « On lui avait représenté que la ville de Pont-à-Mousson était décimée, qu'on n'y voyait plus d'étudiants étrangers; que ces derniers viendraient volontiers à Nancy où ils trouveraient tout ce qu'ils allaient chercher dans les grandes villes de France ; que les étudiants en droit pourraient fréquenter la cour souveraine; que la Faculté de médecine verrait avec plaisir ses élèves rechercher l'entretien des habiles médecins de Nancy, assister aux conférences qu'on y peut établir, se trouver

dans les hôpitaux, se perfectionner dans l'anatomie... » Léopold n'admit pas ces raisons; il pensait que le meilleur moyen d'assurer la prospérité de ses États était de ne pas dépouiller la province. En 1729, aux obsèques de ce prince, une discussion s'éleva encore entre les deux Facultés séculières et le recteur, qui se plaint que des invitations directes aient été adressées aux doyens des Facultés de droit et de médecine.

Création du collége de médecine. — Stanislas fit peu pour l'Université de Pont-à-Mousson, mais il établit à Nancy, par lettres patentes du 15 mars 1752, un collége de médecine investi d'attributions importantes pour la pratique et l'enseignement. Il fallait être associé à ce collége pour exercer la médecine à Nancy. Avec ses associés d'honneur et ses correspondants, il devint peu à peu le centre médical de la Lorraine. On y ouvrit des cours d'anatomie, de botanique, de chimie. Ce collége conférait, après examen, les stipendes des médecins des pauvres; ses délégués vérifiaient les pharmacies; il fondait une bibliothèque; chargé de réunir des observations scientifiques et météorologiques, il fonctionnait aussi comme académie. Le 4 mai 1753, la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson est agrégée au collége de médecine de Nancy, dont les associés ont le droit de prendre part à la collation des grades; c'était une grave atteinte aux priviléges de la Faculté de médecine.

Fin de l'Université de Pont-à-Mousson. — Les jésuites sont bannis de France en 1762; Stanislas les soutient en Lorraine; mais cette province allait devenir française; c'était une menace à courte échéance contre les pères qui dirigeaient l'Université et y occupaient deux Facultés importantes. Le roi de Pologne meurt le 23 février 1763; la Lorraine est réunie à la France et les destinées de l'Université de Pont-à-Mousson ne tardent pas à s'accomplir. Louis XV expulse les jésuites de la Lorraine, et par lettres patentes du 3 août 1768 « Sa Majesté, voulant donner à Nancy une plus haute marque de sa protection, et à l'avantage de ses sujets, transfère à Nancy l'Université de Pont-à-Mousson. Dès le 1er octobre, l'Université sera à Nancy et y reprendra ses cours. » L'Université de Pont-à-Mousson s'éteignait après avoir été pendant près de deux cents ans, de 1572 à 1768, le centre des études en Lorraine; sa mission était bien finie; le mouvement et la vie étaient ailleurs.

Il ne paraît pas que la ville dépossédée ait vivement résisté à la mesure qui lui portait un si grave préjudice; le doyen de la Faculté de médecine, Joseph Jadelot, donne sa démission. Vingt ans plus tard, en 1789, Pont-à-Mousson redemande son Université ; la ville se plaint de l'absence des quatre ou cinq cents étudiants qui y versaient chaque année plus de 400,000 livres ; ces jeunes gens sont exposés maintenant aux dangers d'une grande ville;

l'Université est déchue depuis qu'elle est à Nancy; la vénalité des grades a été le résultat de l'insuffisance des ressources; les habitants des campagnes sont exposés à l'ignorance et à la cupidité de médecins qui n'ont obtenu leur titre qu'à prix d'argent et qui ne voient dans leur profession que le moyen de regagner ce qu'ils ont dépensé. La réponse de Nancy n'est pas moins amère; elle retrace le tableau des derniers jours de l'Université mussipontaine frappée de décadence. La translation à Nancy a ranimé les études, le nombre des élèves a augmenté. La Faculté de médecine, directement attaquée, fait ressortir avec vivacité ce contraste ; elle rappelle les ressources en hôpitaux, amphithéâtres et collections, les deux colléges de médecine et de chirurgie qui existent à Nancy et qui manquaient à Pont-à-Mousson. C'est de part et d'autre une vive satire, avec les injustices de l'intérêt blessé et de la passion. L'Université de Pont-à-Mousson ne pouvait renaître; elle avait fait son temps. Sans doute, elle n'a pas eu l'éclat des grandes écoles médicales, mais elle a laissé sa trace dans l'histoire de l'art, elle a été utile et elle a produit des médecins distingués. Nous appliquerions volontiers aux institutions ce qu'un critique profond a dit des hommes : « Il ne faut point traiter avec dédain les écrivains recommandables et distingués du second ordre, comme s'il n'y avait de place que pour ceux du premier. Ce qui est à faire à l'égard de ces écrivains si estimés

de leur temps et qui ont vieilli, c'est de revoir leurs titres et de séparer en eux la partie morte, en n'emportant que celle qui mérite de survivre. » Cette part est assez belle dans l'Université qui finit, pour honorer l'origine des institutions médicales de la Lorraine.

Vestiges de l'Université à Pont-à-Mousson. — Que reste-t-il maintenant de cette Université dans la ville qu'elle a animée pendant deux siècles? Entrez, sur la rive gauche de la Moselle, dans une fabrique qui était autrefois le couvent des antonins, et vous verrez sur l'autre rive, au pied de la montagne historique, s'étendre le long du fleuve le vaste bâtiment qui était le collége des jésuites et le siége de leurs deux Facultés; il est resté le même, avec son église gothique, aux tours pesantes, quoique chargées d'ornements; la cour d'honneur nous montre encore ses fenêtres et ses portes sculptées et au fond la grande salle où se faisaient les réceptions. Plus loin s'élève le couvent des prémontrés, bâti au commencement du XVIII^e^ siècle, vaste et gracieuse construction, dont la vue repose des styles sévères. Mais que retrouverons-nous sur la rive gauche de nos Facultés de médecine et de droit? Un siècle a suffi pour en effacer presque complétement les traces. A l'extrémité d'une rue qui a changé de nom, un érudit nous montre une simple maison avec un portique modeste, un fronton et deux pilastres d'ordre ionique; c'est là que se trouvait la Faculté de droit.

Mais la Faculté de médecine ? C'est peut-être cette maison un peu plus grande que les autres, avec ses deux fenêtres aux voûtes géminées, dans le voisinage de la Faculté de droit; Lepois s'était établi à côté de Grégoire; mais ce n'est qu'un soupçon, rien n'est authentique. La caserne de cavalerie a été construite sur le terrain qu'occupait le Jardin botanique; au coin de la rue, une maison aux angles solides, qui porte l'écusson à demi effacé des armes de Lorraine, paraît avoir été affectée à un service public; c'est là que se trouvait la salle des démonstrations anatomiques et botaniques. L'église Saint-Laurent, aux voûtes surbaissées d'une construction si ancienne, était la paroisse des deux Facultés séculières; c'est là que l'on se réunissait pour les offices de l'Université et pour ces processions, causes de tant de discordes. Notre savant guide, M. l'abbé Hyver, nous y indique la sépulture d'un professeur de la Faculté de médecine, décédé en 1691, et sauvée de l'oubli parce que trente ans plus tard on y déposait son fils, Pillement, doyen de la Faculté de droit : *Sepultus fuit in parochia sancti Laurentii, sub scammo professorum, ad cornu evangelii.* Ils reposent tous deux sous le fameux banc des professeurs qui fut l'occasion d'une scène digne du *Lutrin*, trois fois déplacé par le bedeau de la Faculté de théologie et trois fois remis en place par le doyen de la Faculté de droit. Pour cette Faculté, les sépultures sont plus nombreuses; elles ont été retrouvées dans

l'église des claristes. En parcourant ces ruines effacées dont il reste à peine un souvenir, on se rappelle involontairement ces paroles d'un livre sublime : « Dites-moi où sont maintenant tous ces maîtres et ces docteurs que vous avez connus lorsqu'ils vivaient et florissaient dans les sciences? D'autres maintenant occupent leur place et je ne sais s'ils pensent seulement à eux. Ils semblaient être quelque chose dans leur vie et maintenant personne n'en parle. »

La Faculté de médecine de Nancy. — Nous arrivons maintenant à la courte et dernière période qui précède la fin de l'Université lorraine La lettre patente du 3 août 1768 est promptement exécutée. Dès le 1er octobre, l'Université est à Nancy. Les Facultés de théologie et de philosophie sont placées dans la maison du noviciat des jésuites; la Faculté de droit, dans le collége de ces religieux; la Faculté de médecine, dans le collége des médecins, dont le Jardin botanique forme une des dépendances. Le recteur sera électif; il est choisi pour la première fois dans la Faculté de droit. Cette installation a été brusque, elle reste longtemps incomplète et provisoire. C'est en 1770 seulement qu'on commence la construction de la nouvelle Université; elle n'est achevée qu'en 1778. Toutes les Facultés y sont alors réunies et la Faculté de médecine en occupe l'aile orientale; on place dans la salle principale les portraits des fondateurs, le cardinal de Lorraine

et Charles III, et ceux des professeurs de Pont-à-Mousson.

On fait disparaître du sceau de l'Université le nom de cette ville. Pour la Faculté de médecine, c'est toujours l'antique sceau de Lepois, réédité dans l'intéressant travail de M. Chautard. Appuyé sur un coffret, avec les emblèmes de la médecine, saint Luc présente à la Vierge une plume pour signer la charte de la Faculté. La légende, dont les caractères sont dans le style du XVI^e^ siècle : ***Sigillum magnum Facultatis medicæ Mussipontanæ,*** a été modifiée par le graveur, qui en a fait disparaître le mot ***Mussipontanæ*** pour le remplacer, en caractères modernes, par celui de Nancy : ***Facultatis Nanceianæ.*** On avait changé les mots et non la chose. La Faculté transférée à Nancy n'était ni fortifiée ni agrandie; elle arrive avec deux professeurs : ce nombre est porté à trois, un moment à quatre, pour redescendre à trois et à deux.

Le collége de médecine venait en aide à l'école; il avait un matériel et un enseignement; il était dirigé par des hommes distingués, parmi lesquels on compte Bagard et Harmant. Le collége de chirurgie, au contraire, créé par lettres patentes du 29 juin 1770, amoindrit la Faculté et en détache l'enseignement chirurgical. C'est une école nouvelle, composée de cinq professeurs qui se partageront entre eux, dit l'ordonnance, sur l'avis de notre premier chirurgien, le cours complet des études

relatives à cet art. La Flize, lieutenant du premier chirurgien du roi, auteur de Mémoires couronnés par l'Académie de chirurgie, était le directeur de cette école, dont faisaient encore partie Lamoureux et Simonin. Le lieutenant du premier chirurgien du roi devait recevoir à la maîtrise les chirurgiens qui viendraient s'établir dans les villes du duché de Lorraine et de Bar. La Faculté proteste en 1777; elle avait réclamé en 1775 le rétablissement de la place de chirurgien prosecteur; elle demande à intervenir dans les réceptions des chirurgiens, mais elle n'ose soutenir un procès contre le collége. La Faculté de Pont-à-Mousson avait été plus heureuse en 1762, contre le premier chirurgien du roi. On divisait ainsi des forces qu'il fallait réunir.

La Faculté essaie de développer les études anatomiques; elle réclame, le 28 novembre 1775, l'exécution de l'article 17 de l'ordonnance de 1708, pour obtenir des corps de la maison de réclusion, quatre par an, en hiver. L'anatomie, en 1790, est transférée dans la grande galerie des ducs; c'est au palais ducal que se réunissent les élèves.

La Faculté de médecine ne paraît pas avoir pénétré dans les hôpitaux, provenant de fondations diverses; Stanislas y avait introduit en 1748 les frères de Saint-Jean de Dieu, en les subordonnant aux gens de l'art. C'est le collége des médecins qui avait sur les hôpitaux un certain droit de surveillance: les médecins de ces établissements

devaient avertir le collége des cas extraordinaires qui exigeaient un examen particulier. (Art. 27 des lettres patentes de 1752.) Il ne paraît pas qu'une clinique régulière ait été organisée; c'était évidemment le côté faible de la Faculté de Nancy, comme de celle de Pont-à-Mousson.

Un progrès notable a été l'établissement d'une chaire de chimie : la Faculté, s'adressant au garde des sceaux, M. de Miroménil, le 22 juin 1776, expose que la chimie est devenue une des parties essentielles de l'enseignement de la médecine et que jusqu'à cette année on n'en avait donné aucune leçon à Nancy, que les trois professeurs actuels de la Faculté ne peuvent suffire à cet enseignement et qu'un nouveau professeur est nécessaire. Une ordonnance royale accueille cette demande, dont elle constate toute l'utilité, et nomme à Nancy un professeur de chimie et un démonstrateur, en maintenant le concours pour le cas de vacance.

Les actes de la Faculté de médecine.— Les registres de la Faculté de médecine de Nancy ont été conservés; ils comprennent tous les actes et toutes les délibérations de l'école depuis le 12 novembre 1768 jusqu'au 4 août 1793, avec les certificats d'études et de grades, du 8 août 1785 au 5 juin 1793. On y voit la vie intérieure de l'école, et toutes les formules de ses actes.

La statistique des réceptions peut s'établir pour les dernières années; la Faculté reçoit en 1786 :

17 bacheliers, 16 licenciés, 11 docteurs; en 1791 : 27 bacheliers, 34 licenciés, 19 docteurs; en 1792 : 7 bacheliers, 9 licenciés, 5 docteurs. En 1793, on compte encore onze réceptions, dont deux de docteurs. Le dernier acte de bachelier, du 4 juillet 1793, concerne un Alsacien du diocèse de Colmar; le dernier docteur, du 19 juillet 1793, est du diocèse de Langres. On remarque parmi les réceptions un grand nombre de candidats étrangers à la Lorraine; il en venait de Strasbourg, de Liége, de Namur, de Caen, de Brest, de Rennes, de Perpignan, des provinces les plus éloignées, de la Bretagne et de la Normandie. Plusieurs hommes distingués ont alors pris des grades à Nancy : Coste, un des chefs de la médecine militaire, dont un *Essai sur les moyens d'améliorer la salubrité de Nancy* fut couronné par l'Académie de cette ville, à laquelle il appartenait; Flamant, qui devint professeur à la Faculté de Strasbourg (1); un autre médecin de cette ville, mêlé aux aventures du magnétisme et du cardinal de Rohan. Nous retrouvons des certificats signés des noms de Corvisard, Berthollet, Darcet, Raulin, Bosquillon, Thomas Lauth, Spillmann, etc.

Les grades délivrés par la Faculté de Nancy ont

(1) « On vit sortir de cette école, tout à coup, des chirurgiens distingués..., un jeune professeur, le Dr Flamant, dont l'élocution facile et brillante est un des ornements de la Faculté de médecine de Strasbourg. » De Haldat, *Éloge de Louis Valentin*. Nancy, 1829, p. 6.

été contestés en France. La Faculté avait reçu un candidat qui n'était pas maître ès arts; intervenant au procès, elle soutint qu'un certificat de deux années de philosophie suffisait, mais elle revint ensuite à la jurisprudence commune, qui exigeait le diplôme. D'autres difficultés se soulevèrent à l'occasion de l'intervalle qui doit séparer les examens. La Faculté, accusée de procéder à des réceptions trop rapides, s'appuie sur l'ordonnance de 1708 qui n'exige pas d'intervalle entre les épreuves. Elle soutient plus tard un procès, et elle le gagne, contre la ville de Pont-à-Mousson, qui se refusait à payer une rétribution annuelle de 150 livres à un professeur, en échange d'un terrain que la Faculté lui avait concédé autrefois.

Une question de liberté de conscience a été soulevée à l'occasion d'une des dernières réceptions. Un candidat israélite ayant été reconnu admissible, la Faculté demande si elle peut lui conférer les grades, malgré les statuts anciens. L'Université de Pont-à-Mousson n'admettait pas les dissidents, de même qu'en Allemagne et en Angleterre on avait des Universités exclusivement protestantes. Déjà en 1646 la même difficulté avait été soulevée à l'occasion d'un licencié en droit : le Parlement de Metz avait ordonné de lui délivrer le titre, la Faculté était disposée à obéir; mais il y eut un appel du recteur, dont on ne connaît pas le résultat. En 1663, pendant la domination française, le

chancellier Le Tellier avait dit, à propos d'une difficulté semblable : « Il faut ôter l'article 1er, qui exclut les religionnaires d'être reçus aux degrés, cela n'ayant pas été fait ailleurs. Il était mieux de n'en pas parler du tout. » Les autorités du département consultées, au mois de juin 1793, déclarèrent que le diplôme devait être délivré. Cette pièce est restée aux archives, datée de 1793, avec le nom du récipiendaire, et elle nous donne la formule des diplômes du temps.

Un dernier concours a lieu en 1771. Sollicitée plus tard (le 26 juin 1791) d'appuyer la demande d'un docteur qui voulait être nommé directement professeur, la Faculté répond « que la grâce qu'il demande est opposée à la justice et au bien public. »

La suppression des Universités. — On pressentait les grands changements qui allaient être introduits dans les institutions médicales; de graves abus devaient être réformés. A la fin du XVIIIe siècle, la France possédait 18 Facultés de médecine et 15 colléges de médecins; sur ces 18 Facultés, 9 seulement recevaient un certain nombre de docteurs : Paris, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, etc.; Nancy est placé parmi les écoles qui conservaient encore une certaine activité. Les règlements variaient suivant les écoles; les conditions d'admission étaient inégales. Le 12 septembre 1790, l'Assemblée nationale nomme un comité de salubrité chargé de réunir des renseignements sur l'état des écoles, et

de préparer une réorganisation de la médecine. Les Facultés sont consultées. Jadelot, au nom de Nancy, fait un rapport digne d'être remarqué. Il demande l'unité de l'enseignement, la réunion de la médecine et de la chirurgie, la réduction du nombre des Facultés pour augmenter leur force et y concentrer plus de ressources. La correspondance s'engage avec le président du comité de Paris, médecin pacifique et dévoué dont le nom, qui a acquis plus tard une célébrité cruelle et imméritée, est plusieurs fois inscrit sur les registres de la Faculté de Nancy, notamment à la date du 8 octobre 1790.

La Faculté de médecine avait alors quatre chaires qui n'étaient pas toutes occupées : c'étaient celles d'anatomie et de physiologie, de pathologie générale, de matière médicale, de botanique et de chimie. Ce dernier cours et celui d'anatomie se faisaient seuls en français. Le 25 avril 1791, la Faculté de médecine perd son dernier doyen, le Dr Tournay. La Faculté écrit au comité qu'en présence des changements qui se préparent dans l'organisation de la médecine, elle pense qu'on ajournera toute nomination. Le Dr Guillotin, président du comité, répond que dans les circonstances actuelles tout concours doit être suspendu. Nous trouvons encore à cette date trois noms sur les registres de l'école, ceux de Jadelot, Guillemin et Nicolas; le 10 décembre 1791, s'y ajoute pour un

moment celui de Claude Antoine. Jadelot meurt le 27 juin 1793 ; la Faculté de médecine n'a plus que deux professeurs au moment où elle s'éteint. Le registre se termine, le 4 août 1793, par une lettre de Gohier, ministre de la justice, qui déclare que « dans un moment où la Convention nationale s'occupe de l'organisation de l'instruction publique, il ne doit plus être ouvert de concours pour remplacer les places devenues vacantes dans les Facultés et qu'il faut attendre la nouvelle loi. »

Le décret du 18 avril 1792 avait mis un terme à l'existence légale des Universités ; le 8 août 1793, la Convention supprime de fait les Facultés, les Académies, les Colléges, les Sociétés littéraires, en mettant les musées, les collections, les bibliothèques, les jardins botaniques, tout le matériel de la science, sous la surveillance des autorités locales. L'Université lorraine disparaissait avec ses quatre Facultés, avec les colléges de médecine et de chirurgie, sans avoir eu le temps de se développer à Nancy, sans avoir retrouvé, dans cette courte et dernière période, l'éclat de ses premiers jours.

La profession médicale tombe alors dans l'anarchie, dont Fourcroy a retracé le tableau ; plus d'enseignement, plus de titres, plus de réceptions régulières de médecins et de chirurgiens. Le désordre le plus complet a pris la place de l'ancienne organisation. « Ceux qui ont appris leur art sont confondus avec ceux qui n'en ont pas la moindre notion.

La vie des citoyens est entre les mains d'hommes avides autant qu'ignorants. L'empirisme le plus dangereux, le charlatanisme le plus éhonté, abusent partout de la crédulité et de la bonne foi. » Nous trouvons l'écho des mêmes plaintes dans un document lorrain. Le conseil d'arrondissement de Sarrebourg s'exprime en ces termes : « Les charlatans ou assassins patentés se multiplient d'une manière effrayante, les villes sont infestées de ce fléau, mais c'est surtout dans les campagnes qu'il cause le plus de ravages. Les maladies les plus compliquées, les opérations les plus difficiles, n'effraient pas leur inexpérience ; ils entreprennent tout, et s'ils échouent, ils se sauvent par la raison suprême qui absout les plus habiles praticiens. »

Rétablissement de trois écoles de médecine. — Après avoir détruit, il fallait reconstruire ; ce sont les besoins des armées qui font d'abord renaître l'enseignement médical. Par la loi du 14 frimaire an III, trois écoles de médecins sont établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg. Plus tard, on en décréta six pour le territoire de la France agrandie. Ces trois écoles avaient pour mission de former des officiers de santé pour le service des hôpitaux, « principalement pour ceux de l'armée et de la marine ». Nancy ne trouva pas sa place dans cette nouvelle organisation, mais il paraît que cette ville fit des efforts pour obtenir l'école établie dans l'Est. Ehrmann, député du Bas-Rhin, combattit vive-

ment cette demande, dans la séance du 14 germinal an VI : « Les malheurs de la guerre, les suites de la Terreur, le canon de Kehl, disait-il dans le langage imagé du temps, ont grondé autour du berceau du nouvel établissement » ; il en obtint le maintien et l'école de Strasbourg continua sa carrière jusqu'au moment où elle fut brisée par nos désastres au milieu de sa prospérité.

L'enseignement libre à Nancy. — Nancy avait perdu toutes ses institutions universitaires ; l'enseignement médical était abandonné au zèle et aux hasards de l'intérêt privé ; quelques médecins entreprennent de continuer l'œuvre de la Faculté et du collége, et créent un enseignement libre qui interrompt pour ainsi dire la prescription et sert de lien entre les institutions disparues et celles qui doivent renaître. Le 4 nivôse an IV, il se forme une Société de santé de la commune de Nancy, qui ouvre des cours et se charge du soin des indigents. La Société s'installe dans les bâtiments de l'ancien collége de médecine. Les professeurs de cette école libre de l'an VI furent Lallemand, pour l'hygiène et la médecine légale; Mandel, connu par ses travaux de chimie ; Nicolas, nommé un moment à Strasbourg ; Salmon, Simonin, chargé de la matière médicale, et Willemet, qui professa la botanique. Nancy attache une grande importance à cette école ; dans une séance publique du 1er frimaire an VII, dont la Bibliothèque a conservé le pro-

gramme, en présence des autorités civiles et militaires, Bonfils rappelle les services qu'a déjà rendus la Société. Le 11 frimaire an XI, Haldat et Serrière ouvrent un cours d'anatomie et de physiologie, non plus au palais ducal, mais dans l'ancien amphithéâtre de l'hôpital militaire, dans la salle même où Valentin, qui fut médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue et qui contribua par ses travaux à introduire l'inoculation et la vaccine en Lorraine, avait donné les secours de son art aux nombreuses victimes de la journée du 31 août 1790. En 1807, la Société de santé n'existait plus; une autre association se forme. Quatre médecins, de Haldat, Simonin, Serrière et Bonfils relèvent et maintiennent l'enseignement médical en Lorraine, faisant même accepter leurs certificats comme ceux d'une école publique de second ordre, jusqu'au moment où Nancy obtient, le 27 juin 1822, une école secondaire de médecine, qui devient en 1843 une école préparatoire; ces institutions médicales représentent seules, pendant longtemps, l'Université lorraine et sont le point de départ de son rétablissement.

Restauration de l'instruction supérieure à Nancy. — Les institutions scientifiques et littéraires se sont relevées à Nancy dans l'ordre même où elles avaient autrefois pris naissance à Pont-à-Mousson. Les Facultés des sciences et des lettres appellent la Faculté de droit; la Faculté de médecine vient la

dernière compléter cet ensemble. L'Université française a remplacé l'Université lorraine. Un homme éminent a dit, en 1864, à l'inauguration de la Faculté de droit : « Votre nationalité n'était pas réellement séparée de la nôtre; nous étions frères par le sol, nous l'étions avant, et sous les Romains. Si les révolutions du moyen âge nous ont un moment séparés, nous sommes restés unis par les mœurs, par l'esprit, par l'intérêt, par tout ce qui entraîne l'identité des sentiments. La séparation n'a été qu'accidentelle et politique. » Ces paroles réveillent dans nos cœurs un douloureux écho, elles nous donnent ainsi confiance dans l'avenir. C'est au milieu de nos désastres que vous avez reçu la Faculté nouvelle ; voici avec quels sentiments patriotiques le conseil de votre cité l'a accueillie : « Considérant, ont dit vos représentants, dans la séance du 7 juin 1871, que c'est un devoir pour la France de fournir aux compatriotes qui nous sont arrachés la possibilité de jouir des bienfaits d'une éducation française sans l'aller chercher dans des institutions placées trop loin d'eux ; que c'est là, du reste, un moyen d'entretenir dans le cœur des générations futures le pieux souvenir de la patrie perdue, et de leur montrer que cette patrie ne les oublie pas; que la Faculté de Strasbourg peut être placée dans notre ville mieux que dans toute autre, ne fût-ce qu'à titre de dépôt ; que les succès obtenus par les Facultés des lettres, des sciences et de droit et par

l'école de médecine, démontrent que cette ville est éminemment propre au développement d'institutions d'enseignement supérieur. » A ces motifs s'en joignaient d'autres, que cette notice a eu pour but de rappeler : rendre à Nancy ses Facultés, c'était renouer la chaîne des temps et faire revivre une institution qui avait été florissante. Les souvenirs de 1572 n'ont pas été inutiles à l'Académie nouvelle.

Vous avez contribué, Messieurs, à cette restauration des sciences et des lettres dans la capitale de la Lorraine ; vous étiez représentés dans cette lutte par le promoteur de toutes vos gloires, personnifiées pour ainsi dire en cet homme dévoué et convaincu, M. Guerrier de Dumast, qui apportait à cette revendication l'autorité de son caractère et d'une science encyclopédique. Ces institutions si désirées, vous les possédez maintenant, et, comme le disait un des premiers historiens de l'ancienne Université, gardons-les, en les développant, en les perfectionnant. Le concours de l'Académie de Stanislas ne manquera pas à cette œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie se rapporte aux sources de l'historique de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson.

I. MANUSCRITS. — 1° ABRAM. Historia Universitatis et Collegii Mussipontani quam conscripsit pater Abram, societatis

Jesu, ab institutione ad annum 1650; avec un index intitulé : Historiæ Universitatis ab anno 1572 ad annum 1650, in libros octo distributæ, epitome sive index. (Manuscrit donné à la bibliothèque de Nancy par Nicolas Jadelot, professeur de la Faculté de Nancy et membre de l'Académie.) — 2° MURIGOTHUS. Traduction de l'histoire manuscrite de l'Université et du Collége de Pont-à-Mousson, du père Abram, jésuite, avec des notes par Murigothus. 8 volumes manuscrits, 1755. (Manuscrit de la bibliothèque de Nancy.) — 3° LIBER FACULTATIS JURIDICÆ Academiæ Mussipontanæ 1582-1663 ; sur la première feuille : Registrum Academiæ Pontimussanæ in Facultatibus juris civilis et pontifici. (Manuscrit indiqué par M. l'abbé Hyver.) — 4° MANUSCRIT DE JADELOT. Annales de l'Université de Pont-à-Mousson, depuis son établissement jusqu'à sa translation à Nancy. M. S. 1781. (Entre les mains de M. l'abbé Hyver.) — 5° JALABERT. Registre de transcription des actes et documents concernant la Faculté de droit de Nancy, contenant une notice chronologique et statistique sur l'ancienne Faculté de droit de Pont-à-Mousson, transférée à Nancy en 1768. — 1577 à 1793. (Registre de la nouvelle Faculté de droit de Nancy.) — 6° ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de Meurthe-et-Moselle. (*a*) Registre de la Faculté de médecine de Nancy, du 12 novembre 1768 au 4 août 1793, contenant les délibérations et les actes, les certificats d'études, les actes de réception, les indications des questions posées, etc. (*b*) Registre D, 82, du 8 août 1785 au 5 juin 1793, pour l'enregistrement des certificats d'études et des grades. (*c*) Pièces isolées, modèle de diplôme, épreuves, lettres. (*d*) *Comptes de la pharmacie des Jésuites,* Collége de Pont-à-Mousson, série H, n^{os} 2163 à 2165, trois registres : délivrance de médicaments dans la maison et au dehors ; dépenses et achats de drogues. — 7° MANUSCRIT DE STANISLAS, roi de Pologne, renfermant une note sur l'organisation de la chirurgie. (Bibliothèque de la ville de Nancy.)

II. DOM CALMET. Bibliothèque de Lorraine, ou histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, dans les Trois-Évêchés, dans l'archevêché de Trèves, dans le duché de Luxembourg. Nancy, 1751. — Notice de la Lorraine, t. II, p. 213,

article *Pont-à-Mousson.* — De Rogéville. Dictionnaire historique des ordonnances des tribunaux de la Lorraine et du Barois, 2 vol. in 4°. Nancy, 1777, article *Université*, t. II, p. 489 à 633. — L'abbé Lionnais. Histoire des villes vieille et neuve de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1784, 2 vol. in-8°, Nancy, 1811. — Recueil des ordonnances de Lorraine, 15 vol. in-4°, t. I, VIII, IX et XII, 1733 à 1773. — A. Digot. Histoire de Lorraine, 6 vol., in-8°. Nancy, 1836. — Guillemin. Le cardinal de Lorraine, son influence politique et religieuse au XVI^e^ siècle. Fondation de l'Université de Rheims, p 25; de Pont-à-Mousson, p. 445; Paris 1847. — Le père Carayon. L'Université de Pont-à-Mousson, histoire extraite des manuscrits du Père Abram, LIV, 552 p. Paris, in-8°, 1870. — Beaupré. Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, 1 vol. in-8°. Nancy, 1845. — Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, 1 vol. in-8°. Nancy, 1856. — Guerrier de Dumast. Nancy, histoire et tableau, 1 vol. in-8°. Nancy, 1837. — Henri. Histoire de Pont-à-Mousson et de ses environs. Pont-à-Mousson et Nancy, 1839.

Verdier. Jurisprudence de la médecine en France, 2 vol. in-12, Paris, 1762, t. II, p. 515-520. — Jurisprudence de la chirurgie en France, 2 vol. in-12. Paris, 1764, t. II, p. 506. — Bégin. Histoire de la civilisation dans le pays messin. Metz, 1829. — Lettre sur l'histoire médicale du nord-est de la France. Metz, 1840. — J.-B. Simonin. Recherches topographiques et médicales sur Nancy. Paris et Nancy, 1854. — Esquisses de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine, depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France. Nancy, 1858. — Herrgott. Article bibliographique sur l'Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine. *Gazette médicale de Strasbourg*, 1858, p. 219. — Buvignier. Statuts des médecins, chirurgiens et apothicaires de la ville de Verdun. *Journal de la Société archéologique*, 1857, p. 11 et 30. — Servais. Recherches sur l'origine et la situation du corps médical dans le Barrois, et principalement à Bar-le-Duc. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1857, p. 107.

Boucher. Caroli Lotharing. cardinalis et Francisci ducis Guysii litteræ et arma in funebri oratione habita Nancei ex Bocherio, theologo, et ab eodem postea latine plenius explicata. His accesserunt utriusque icones et cardinalis tumulus. Lutetiæ, ex offic Fred. Morelli, 1577. — La conjonction des lettres et des armes des deux très-illustres princes lorrains, Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Rheims, et de François, duc de Guise, tirée du latin de N. Boucher et traduite par J. Tigeon, Angevin, 1579. Le discours de Boucher est daté du château de Pont-à-Mousson, et est dédié à ses deux élèves, « in academia Mussipontana Scholasticis » Charles, fils de Charles III, et Charles, duc de Vaudémont. — De Rosière. De la maladie et de la mort du prince Charles, cardinal de Lorraine. Pont-à-Mousson, 1606. — Charles Lepois. Caroli III, serenissimi, potentissimi ducis Lotharingiæ ΜΑΚΑΡΙΣΜΟΣ, seu felicitatis et virtutum egregio principe dignarum coronæ. Ponte ad monticulum, apud J. Garnich. typ., 1609.

H. Hillier. Osmologie, contenant les causes, signes prognostiques, et remèdes contre la peste. Pont-à-Mousson, 1623. — Pillement. Observatio singularis Mussipontana fœtus extra uterum in abdomine retenti, tandemque lapidescentis, 1659. — Historia fœtus Mussipontani extra uterum in abdomine retenti et lapidescentis, cum variorum excellentissimorum virorum commentis. Francfort am M. 1669. — Paquotte. Professeur en médecine et en chirurgie dans l'Université de Pont-à-Mousson. Dissertation sur les eaux minérales de Pont-à-Mousson. Nancy, 1719.—Nicolas, Dissertation chimique sur les eaux minérales de la Lorraine, ouvrage couronné par l'Académie des sciences et belles-lettres de Nancy, le 9 mai 1775. Nancy, 1778.

Nicolai Remigii, Serenissimi ducis Lotharingiæ consiliis interioribus et in ejus ditione Lotharingica cognitoris publici, Dæmonolatreiæ libri tres. Ex judiciis capitalibus nongentorum plus minus hominum, qui sortilegii crimen intra annos quindecim in Lotharingia capite luerunt, ad amplissimum principem, amplissimumque cardinalem Carolum a Lotharingia. 1 vol. grand in-8° de 394 pages. Lugduni, ex officina Vincenti,

1595. — L. Leclerc. Notice sur Nicolas Remy, procureur général de Lorraine. Discours de réception à l'Académie de Stanislas, par M. Leclerc, premier président de la Cour d'appel de Nancy. Mémoires de l'Académie de Stanislas et à part. Nancy, 1869. — H. Lepage. André Desbordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine. Nancy, 1857.

Maggiolo. Mémoire sur l'érection de l'Université de Pont-à-Mousson ou documents inédits, extraits des papiers, lettres et autres qui se trouvent dans les archives de Rome où se traicte du Pont-à-Mousson, année 1574-1575. Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes à Paris, 1864. — Mémoire sur l'Université de Pont-à-Mousson, ou quelques pages de son histoire inédite, *idem,* Paris, 1864. — Mémoire sur l'Université de Pont-à-Mousson, où l'on traite de la condition des professeurs à la Faculté de droit. Lecture en 1865 à la réunion des Sociétés savantes. Paris, 1866. — Henri Lepage. Dictionnaire des communes de la Meurthe. Nancy, 1853, article *Pont-à-Mousson,* t. II, p. 302 à 372. — Rétablissement de la Faculté de droit de Nancy, par décret du 9 janvier 1864 ; renseignements statistiques. Annuaire de la Meurthe, 1864. — Les comptes des receveurs des ducs de Lorraine. — Rétablissement de la Faculté de médecine de Nancy; vote de l'Assemblée nationale du 19 mars 1872. — Notice sur l'ancienne Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. — Annuaire de la Meurthe, 1773. — Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Série B., chambre des comptes de Lorraine, n^{os} 1493 à 3310. Nancy, 1873. — E. Dubois. Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais, professeur à Pont-à-Mousson et à Angers, avec notes et appendices, 1546 à 1608. — Discours de réception à l'Académie de Stanislas. Nancy et Paris, 1872. — L'abbé Charles Hyver. Maldonat et les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson, 1572 à 1582, avec pièces justificatives. Nancy, 1873. — Le doyen Pierre Grégoire, de Toulouse, et l'organisation de la Faculté de droit de Pont-à-Mousson, 1582-1597, avec pièces justificatives, planches et sceaux des diplômes. Pont-à-Mousson, 1874. — L'église des claristes de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la Faculté de droit, extrait des mémoires de la Société

d'archéologie lorraine. — Notice sur la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson, lue à la Société d'archéologie lorraine, en 1875. — Boyer. Judicium saluberrimæ Facultatis Parisiensis super formulas medicamentorum a certo quodam digestas, nunc in cancellaria Facultatis medicinæ Pontimussinæ publice jacentes. Triginta formulæ. Paris, 4 novembre 1758. — Mémoire de la ville de Pont-à-Mousson en réclamation de son Université, 1789.

Biographies contenant des détails sur les différentes périodes de la Faculté de médecine : — Michel du Tennetar. Éloge historique d'Anuce Foëss, médecin des pauvres à Metz, dans le XVI^e^ siècle. Nancy, 1782. — Notice historique et philologique sur Charles Lepois, doyen de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. — C. Saucerotte. Éloge historique de Charles Lepois, célèbre médecin lorrain du XVII^e^ siècle. Détails historiques sur la période de 1563 à 1633. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1829 à 1832, p. 14, et Nancy, 1828. — Jadelot. Éloge historique de Bagard, médecin du roi de Pologne. Nancy, 1773. — Harmant. Éloge historique de Bagard. Nancy, 1773. — Coste. Éloge historique de Cupers, président du Collége des médecins de Nancy, lu en séance publique de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Nancy, le 25 août 1775. — Fr. Bonfils. Éloge de Nicolas Guillemin, lu à la séance publique de l'École de santé de Nancy, le 1^er^ frimaire an VIII. Nancy, an VIII. — De Haldat. Éloges historiques : Willemet, botaniste. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1808 à 1809, p. 47. — Nicolas Saucerotte, Société royale de Nancy, le 18 août 1814. Nancy, 1815. — Mandel, 10 mai 1821. — Thouvenel, 28 juin 1816. — Louis Valentin, ancien médecin en chef de l'armée de Saint-Domingue, 14 mai 1829. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1829 à 1832. — J. Lamoureux, Éloge de Jadelot, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1811 et 1812, p. 62. — Notices sur Antoine Lepois et Mory d'Elvange, numismates, id., an XIII, p. 24. — Serurier, Éloge de Bonfils, J.-F., id., 1829 à 1822, p. 217 et Nancy 1831. — Ed. Simonin. Paroles prononcées le 15 décembre 1851, sur la tombe de Bonfils (F.), id., 1851, p. 450. — Grandjean. Éloge de Charles-Nicolas-Alexandre

de Haldat, 1770 à 1852, prononcé à la séance de rentrée de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Nancy, le 24 novembre 1853. Nancy, 1854. — CHAUTARD. Éloge de M. de Haldat, discours de réception à l'Académie de Stanislas, année 1857, p. 29. Nancy, 1857. — NIKLÈS. Braconnot, sa vie et ses travaux, discours de réception à l'Académie de Stanislas, année 1855, p. 23. — LEPAGE. Discours prononcé sur la tombe de M. Braconnot, le 16 janvier 1854, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1854, p. 353. — LEUPOL. Notice nécrologique sur le docteur J.-B. Simonin, Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1870, p. 214. — MICHEL. Biographie historique et généalogique des hommes marquants de l'ancienne province de Lorraine. Nancy, 1829.

Les portraits des professeurs de Pont-à-Mousson. Acquisitions faites par le Comité du Musée lorrain. Journal d'archéologie lorraine, 7e année, p. 30. Nancy, 1858. — MOREY. Quelques tableaux trouvés dans les combles du bâtiment de l'Université à Nancy. Journal d'archéologie lorraine, 13e année, p. 80, Nancy, 1864.

JULES RENAUD. L'enseignement libre de la médecine à Nancy, après la suppression de l'Université. Journal de la Société d'archéologie lorraine, février, 1873, p. 30. — *Séance solennelle* de l'inauguration de la Faculté de droit et rentrée des Facultés des lettres et des sciences et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, du 25 novembre 1864. Discours de MM. Giraud, Jalabert, Simonin. Nancy, 1864. — GODRON. Notice historique sur les jardins botaniques de Pont-à-Mousson et de Nancy. Nancy, 1872. — CHAUTARD. Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine avec planches. Mémoires de la Société de médecine de Nancy, 1873, et à part. Nancy, 1873.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. LOMBARD

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Depuis que les malheurs du pays ont amené dans nos murs tant d'exilés qui venaient y rejoindre la France, l'Académie de Stanislas a un devoir nouveau, sacré, qu'il est doux et triste de remplir : c'est le devoir de l'hospitalité envers des hommes qui honoraient naguère ces cités dont il leur a fallu s'arracher et qui, aujourd'hui, ont apporté à notre ville un surcroît d'illustration, une richesse intellectuelle dont l'ancienne capitale de la Lorraine n'est pas indigne de conserver le dépôt.

C'est ainsi que m'est échu le périlleux honneur non-seulement de répondre au magistrat, à l'orateur qui vient de nous charmer par la finesse de ses aperçus, par l'élévation de sa pensée et de sa parole, mais encore au savant dont la modestie dissimule en vain la célébrité, le premier de cette grande

Faculté de Strasbourg qu'il nous ait été donné de recevoir parmi nous.

Vous, Monsieur (1), quand vous vous êtes présenté aux suffrages de l'Académie, vous étiez précédé de la réputation que vous a conquise le talent de la parole. Comment aurions-nous perdu le souvenir de ce discours sur l'indépendance de la magistrature où, dans un large cadre, vous exposiez d'abord la grandeur de son passé, cette puissante institution des parlements, à la fois judiciaire et politique, modératrice de l'autorité royale qu'elle avait tant contribué à fortifier contre la féodalité; puis cette juste dignité du présent, où les prérogatives politiques ont disparu comme incompatibles avec les principes de l'ordre nouveau, sans emporter les garanties d'indépendance et de bonne justice attachées au caractère inamovible de la fonction. Nous savions aussi que vous aviez trouvé des loisirs soit pour étudier la constitution et les mœurs de ce peuple américain dont la libre activité et la puissance ont si vite étonné la vieille Europe, soit même pour appliquer à des œuvres littéraires finement ciselées un style sobre et d'une ferme élégance.

Vous venez, Monsieur, d'ajouter à vos titres ce remarquable travail sur Saint-Lambert qui nous a doublement intéressés, car c'est un gentilhomme

(1) M. Pierrot.

lorrain qui brille d'abord à la cour de Stanislas, qui fait ses débuts littéraires dans cette académie que le bon roi venait de fonder, et remporte ensuite sur un plus grand théâtre des succès de poëte, de philosophe, qui lui donnent parmi ses contemporains un renom que la postérité n'a pas tout à fait ratifié. C'est là, Monsieur, que je voudrais un instant le suivre avec vous.

Vous l'avez replacé dans cette société d'un esprit si vif et si libre, curieusement empressée auprès de philosophes, de savants, de poëtes. Tantôt le héros du jour est Maupertuis, qui revient de son expédition scientifique au pôle nord ; tantôt Helvétius, qui révèle « le secret de tout le monde », selon le mot qui fit fortune ; tantôt Saint-Lambert lui-même, dont les vers sont applaudis avec transport. Je ne parlerai pas de Voltaire, car il était l'idole perpétuelle.

Sans doute c'était une singulière exception, même dans ce siècle, que l'ardeur scientifique de la divine Émilie qui, au dire de Voltaire :

..... Belle amante de Newton,
Dans les routes de la lumière
Conduit le char de Phaéton,
Sans verser dans cette carrière;

tandis qu'il attend paisiblement avec Saint-Lambert,

Près de l'onde castalienne
Que leur héroïne revienne
De son voyage au firmament.

Mais, Monsieur, ce qui règne dans ces salons, n'est-ce pas un engouement de nouveautés philosophiques, avec un esprit de frivolité qui rejette dédaigneusement les doctrines spiritualistes du siècle écoulé? On admire Newton popularisé par Voltaire, mais on ne sait admirer que l'astronome de génie, non le philosophe dont la pensée remontait des lois du monde à leur auteur. Le voilà bien, ce changement des esprits que Leibnitz observait dès 1704, et où il croyait reconnaître les signes précurseurs d'une révolution que préparait à son insu cette société spirituelle et légère !

Que cette destinée de Saint-Lambert au milieu d'un tel monde semble d'abord enviable ! On y répète son nom comme celui d'un grand poëte ! Voltaire lui décerne un brevet d'immortalité : « Thomson « est estimable, sans doute ; mais comment un « Écossais, habitant le cinquante-quatrième degré, « un pays sans vendanges, où l'on cueille triste- « ment de misérables pommes sans goût et sans « saveur, aurait-il pu chanter les saisons aussi bien « qu'un homme né dans des climats plus heureux ? » Et Voltaire est sérieux sous cette forme plaisante ; en toute occasion il témoigne la plus grande estime pour ce poëme de Saint-Lambert ; c'est le seul que le XVIII^e^ siècle soit assuré de léguer à la postérité !

Saint-Lambert participe aux triomphes philosophiques d'Helvétius, son ami ; ils sont en quelque

sorte les siens, car il prépare ce catéchisme demandé par Helvétius, formé de préceptes clairs, vrais, invariables, qui détruiront chez les peuples qui en seront instruits ce qu'Helvétius appelle les vices politiques et les vertus de préjugé ! Saint-Lambert aura donc l'honneur de compléter, d'affermir à jamais la victoire de la doctrine d'Helvétius.

Mais cette brillante existence semble aboutir au désert. Il avait foi dans la puissance de l'esprit humain, qu'il abaissait pourtant en effaçant la conscience et la liberté morale; sa croyance était celle du progrès continu de la raison et de ses victoires pacifiques. On sent qu'il l'a perdue à l'époque même où il se décide à publier son catéchisme; il tombe alors dans l'incroyable contradiction d'invoquer pour le salut de la société ces vertus de préjugé qu'il voulait, avec Helvétius, faire disparaître pour le bonheur du genre humain. Puis la Révolution le jette tout à coup hors du siècle, comme le naufragé sur la rive, qui ne peut plus que regarder la tempête avec stupeur !

Voltaire était le garant de sa gloire poétique, et pendant sa vie cette gloire même n'a cessé de pâlir ! Il semble que Saint-Lambert ait écrit sa propre destinée dans ce vers mélancolique :

Malheur à qui les dieux accordent de longs jours !

Cependant, Monsieur, je crois avec vous qu'il n'avait mérité ni l'excès d'honneur dont on le com-

bla, ni le dénigrement dont il fut la victime. Il garde son rang parmi les poëtes de second ordre, que je ne mépriserai pas, n'en déplaise au rigide Despréaux, parce qu'ils n'auront pas atteint au sublime de leur art. Vous l'avez dit, Monsieur, et vous avez compris en même temps qu'il est intéressant de se rendre compte des causes du discrédit qui est venu réagir à l'excès contre une admiration outrée.

Que l'imagination poétique, abordant les grands aspects de la nature, sublimes ou charmants, remplisse difficilement notre attente, je l'admettrai volontiers. Mais n'est-ce pas surtout l'émotion du cœur, la sensibilité poétique qui a fait défaut à Saint-Lambert ? Il a bien une tempête classique, non peut-être dans le vrai sens du mot ; il a décrit avec énergie la nature haletant sous un ciel torride. Il monte sur l'Apennin pour embrasser dans les splendeurs de la lumière un horizon immense, campagnes, villes, fleuves, forêts, mers, et ses vers ont de la pompe et une sorte de majesté :

> Le fleuve étincelant et la mer argentée
> Renvoyaient sur ces monts la lumière empruntée !

Pourquoi donc ne peut-il s'emparer de l'esprit du lecteur ? C'est que ces tableaux, quel que soit l'art avec lequel on en rassemble les couleurs, ne s'animent que des mouvements de notre âme. Or est-il coloriste plus paisible ? Dans la quiétude de sa

philosophie, il n'a rien de cette passion matérialiste qui divinise la nature sous le pinceau de Lucrèce, de cette âme qui se replie à chaque instant sur nos destinées, qui porte comme un lourd fardeau le sentiment du néant de nos plaisirs, et qui finit par évoquer avec une douloureuse éloquence cette nature même pour nous conseiller la résignation à la mort, notre seul partage. Inutile d'ajouter que les doctrines de Saint-Lambert lui interdisent l'expression sincère de tout sentiment religieux, que jamais l'hymne ne sortira de ces calmes contemplations du philosophe épicurien :

Et le temple est sans voix !

comme l'a dit l'immortel auteur des *Méditations*.

Sans doute, il aura l'invocation obligée et banale :

Esprit universel que l'homme ose implorer !

Il montrera une merveilleuse soumission aux lois divines en consentant, le dirai-je ? à supporter l'hiver sans murmure :

C'est ainsi que de Dieu méditant les desseins,
Admirant ce grand tout, ouvrage de ses mains,
J'instruisais ma raison à subir sans murmure
Ces rigueurs d'un moment qu'a pour nous la nature !

Avouons, Monsieur, que cette patience qui n'a rien de poétique n'avait rien non plus de méritoire au milieu des plaisirs qu'il retrouvait à Paris ; car à l'approche de l'hiver il nous montre une aimable

et gaie société qui se hâte de regagner la ville, et la compare à la troupe des hirondelles qui s'envolent vers des climats plus doux.

Si, du moins, il avait été plus vrai quand il veut reposer notre esprit sur ces images riantes et simples de la campagne qu'il distingue de la grande nature, des aspects généraux de la terre et du ciel ! Il y a des peintres, des poëtes, qui nous charment avec le moindre incident de la vie rustique ; un pâtre, un laboureur leur suffisent pour nous intéresser, en nous donnant tout à coup le sentiment vrai, naturel de la campagne, en réveillant dans notre âme tout un monde de sensations et de souvenirs.

Que va faire Saint-Lambert ? Il vous invite à la campagne de la façon la plus engageante :

> Ministres de Thémis, ou plutôt ses victimes,
> Vos yeux sont fatigués du spectacle des crimes!
> Venez jouir aux champs du tableau des vertus !

Ce n'est pas une vaine promesse ; il vous y mettra en bonne société. Ce qu'il appelle dans sa préface l'homme champêtre n'est pas le pauvre paysan que sa faiblesse rend crédule ou fourbe : le mortel digne de figurer dans ses chants est le campagnard aisé, philosophe auquel il ne manque que la théorie. Ce campagnard, philosophe pratique, est sans doute un personnage estimable ; mais avouez, Monsieur, que nous voilà bien loin de la poésie ! Il est vrai que vous trouverez encore le gentilhomme vertueux;

ou plutôt il y en a deux, un jeune homme, un vieillard, qui se partageront votre admiration. Le premier est épris d'une bergère qui le repousse; il la dote généreusement pour l'unir à celui qu'elle aime, au fils de son fermier. Le second, que je préfère de beaucoup, parce qu'il est moins romanesque, mène dans son château la vie studieuse et retirée d'un sage, adoré de ses vassaux, dont il est le bienfaiteur.

Certes, Saint-Lambert a dans sa préface un mot grave qu'il pouvait s'appliquer à lui-même : « La noblesse ne sent pas assez le prix de la vie libre des châteaux. » Il pouvait l'introduire dans son poëme et peindre la liberté de cette existence, bienfaisante à qui l'entoure. Mais lui, qui voulait être original, qui se croyait sans préjugés en vers comme en prose, qui rejetait la mythologie comme une forme usée, un vêtement désormais indigne de la poésie, sauf ce Bacchus qu'il a laissé, par grâce sans doute, sur le char des vendanges, pourquoi donc tient-il ainsi en mépris, comme au-dessous de ses nobles vers, ceux qui labourent, taillent, vendangent et moissonnent? Ah! Virgile était moins dédaigneux. Leurs mœurs, leurs sentiments patriotiques, leurs traditions, leurs croyances, leur foyer domestique et leurs autels, tout cela vient répandre de la vie et de l'intérêt dans son poëme. D'ailleurs, il aperçoit dans le sillon que traçait la charrue des vieux Sabins, l'origine de la grandeur de Rome;

c'est la forte race des laboureurs qui lui a donné des soldats infatigables :

Sic fortis Etruria crevit,
..... Et rerum facta est pulcherrima Roma.

Et pourquoi nos paysans seraient-ils moins intéressants que ceux du temps de Virgile ? Saint-Lambert ignorait-il que depuis des siècles ils versaient leur sang pour leur pays, qu'à Malplaquet cent mille d'entre eux coururent à une glorieuse défaite pour sauver bientôt, avec Villars, la France à Denain ?

Et pourtant, Monsieur, je dois confesser qu'il y a certain passage où le poëte dément heureusement sa théorie puérile. Il met dans la bouche des paysans qui se plaignent de la corvée, ces vers touchants qui s'adressent au roi :

En traçant ces sillons qu'arrosent nos sueurs,
Nous aimons la patrie et formons ses vengeurs ;
Ils iront de leur sang t'acheter la victoire
Et mourir inconnus pour augmenter ta gloire.

Voilà de beaux vers, une bonne veine qu'il fallait suivre. Pourquoi faut-il qu'ailleurs, cherchant un contraste entre les fureurs de la guerre et la sérénité de la nature, il tombe dans toutes les déclamations de la philosophie humanitaire :

Satellites des rois, assassins mercenaires !

Un écrivain gentilhomme, qui fut militaire comme Saint-Lambert, et fit aussi la campagne de 1741,

Vauvenargues, dont l'âme sincère, luttant contre la maladie et la souffrance, ne chercha jamais que la vérité, avait d'avance fait justice de ces puérilités par ces paroles, qui renferment toute l'austérité du devoir militaire : « Le contemplateur molle-« ment couché dans une chambre tapissée invective « contre le soldat qui passe les nuits d'hiver le long « d'un fleuve et veille en silence pour le salut de « la patrie. »

Saint-Lambert n'était pas indigne de sentir cette vraie grandeur ; mais l'atmosphère des salons du temps l'enveloppait de ces préjugés auxquels il se croyait si supérieur.

Vous avez parlé de la philosophie de Saint-Lambert dans ce langage ferme et mesuré qui respecte l'homme en s'attaquant à la doctrine, modération dont il me sera permis de vous louer ; car trop de gens ont pris l'habitude de transporter dans l'histoire les exagérations de langage qu'il faut supporter dans les polémiques du jour. La vérité n'a nul besoin de ces airs impétueux, et dite avec calme, elle n'a que plus de puissance.

Les idées philosophiques de Saint-Lambert ne furent que la monnaie courante de l'époque; brillant causeur comme Helvétius, allant avec lui à la chasse aux idées, il n'en a rapporté que ce qui circulait partout. Car, jusqu'au jour où se lève la protestation de Jean-Jacques, où l'éloquence exaspérée par les froissements de l'orgueil se traduit en

accents d'une âpreté républicaine et se plaît à confondre dans la même réprobation la mollesse sociale, la philosophie du jour et les lettres, comme le fruit d'une même corruption, cet épicuréisme du XVIII^e^ siècle, de lettrés et de grands seigneurs amoureux des jouissances d'une société polie, n'a guère été troublé dans le cours de ses paisibles triomphes.

Il est vrai qu'il n'a point affecté partout le même caractère. Saint-Lambert n'est jamais tombé, est-il besoin de le dire? dans la grossièreté du matérialisme, dans l'opprobre sensuel des La Mettrie et des d'Holbach. En proclamant que plaisir et douleur sont les seuls moteurs de l'humanité, il a soutenu que le bonheur est dans l'équilibre de nos penchants, la modération de nos désirs, qu'il faut rendre les hommes sensibles au plaisir délicat que donne l'exercice de la vertu.

Mais si ces différences importent beaucoup lorsqu'il faut apprécier les hommes, en qui le caractère dément si souvent les erreurs de la pensée, que sont-elles dans le jugement d'une doctrine qui consiste d'abord à nier une règle morale supérieure à nos penchants? Si Saint-Lambert me dit que la conscience est pour l'enfant la crainte du fouet, pour l'homme la prévoyance des chagrins qui suivent ses fautes, y a-t-il donc un abîme entre son épicuréisme discret et d'une délicatesse relative, et la brutale franchise de La Mettrie qui me vante le vice heureux et impuni?

Chose bien digne de remarque ! cette effronterie cynique, qui ne s'étalait pas aisément à Paris où le Parlement faisait saisir et brûler sans grand profit pour la morale les écrits du baron d'Holbach et même l'*Esprit* d'Helvétius, avait à Berlin un asile et un protecteur assurés ; soit que le grand Frédéric ne fît que céder à ses propres goûts, soit qu'il jugeât que des doctrines qui ne peuvent rien pour énerver une nation pauvre et ambitieuse, peuvent tout pour abâtardir des peuples industrieux et riches, en leur ôtant la vertu du dévouement et du sacrifice.

J'aurais voulu trouver comme vous dans les derniers écrits de Saint-Lambert un désaveu certain d'Helvétius ; mais ne se vante-t-il pas de l'unité d'une pensée qu'il a mis quarante-cinq ans à mûrir et dont son *Catéchisme* est le fruit ?

Dans ces pages écrites peu de temps avant la Révolution, je n'ai vu qu'une chose, non la rétractation des théories philosophiques du *Catéchisme*, qu'il présente toujours comme son œuvre fondamentale, mais le sentiment de l'impuissance contre une anarchie imminente de ces doctrines qu'il avait trop contribué à répandre. C'est ainsi qu'il rend à la religion son importance sociale, qu'il reconnaît au catholicisme le rôle de gardien et de défenseur de la morale, la mission d'entretenir la fraternité parmi les hommes. Mais qui croirait que le disciple fervent d'Helvétius n'admet pas les protestants dans l'État,

et, moins libéral que Henri IV, ne les y laisse que par grâce et en vertu d'une simple tolérance révocable à volonté?

Pour ses idées politiques, un partage serait assurément nécessaire. Mais si nous nous bornons à interroger ses sentiments, aux approches de la grande crise, nous n'y verrons, Monsieur, rien que d'honorable. Il a retenu de sa profession militaire la fidélité au drapeau ; il se sent, comme la noblesse en général, attaché à la royauté par les liens de l'honneur ; il ne veut pas qu'on brise avec l'histoire. Pauvre et désintéressé, il dénonce avec énergie et autorité ce sentiment de l'envie qui fait tant de ravages dans toutes les classes de la société et qui arme les légistes contre les magistrats, les riches contre les nobles, les pauvres contre les riches. Néanmoins, ajoute-t-il, si les gentilshommes sont les aînés de la famille, les autres sont leurs frères cadets ; et comme soldats, artistes, négociants, agriculteurs, il faut qu'ils puissent arriver au rang des aînés par les services qu'ils rendent au pays. Dirai-je en passant que ce langage de Saint-Lambert est tout juste celui que le tiers état tenait en 1614 et qu'alors la noblesse, par l'organe de ses orateurs, repoussait comme une injure?

Dans son humanité éclairée, il a conçu pour Turgot une vive admiration, et appelle comme un bienfait public la liberté du commerce au dedans et au dehors. Car toute nation, dit-il, gagne à l'enri-

chissement des autres, et le commerce ne doit plus être comme un pays en litige qu'on se dispute par la guerre ou par des traités frauduleux.

Enfin, Monsieur, je voudrais essayer de le caractériser par une dernière remarque. Le matérialisme obéit à deux tendances qui ne sont opposées qu'en apparence. Il a dans Helvétius une couleur démocratique qui séduit certains esprits superficiels. L'auteur, avec sa légèreté paradoxale, suppose à tous les hommes des facultés égales que l'éducation et les lois développent inégalement; ce sont les institutions humaines qui font les mœurs, dirigent nos penchants au bien public; mais aucune règle morale ou religieuse ne garantit le respect de ces libres institutions dans le cœur des hommes. De là, la tendance fatalement anarchique du matérialisme. D'autres philosophes de cette école, voyant qu'alors la société serait une poussière dispersée à tous les vents, ont pensé qu'il fallait la comprimer par la toute-puissance de l'autorité absolue. Saint-Lambert échappe à ces deux excès par cette modération d'esprit, cette justesse de sens pratique qui jamais n'abandonna sa conduite ; mais s'il penche d'un côté, c'est incontestablement du côté de l'autorité. Engagé dans cette malheureuse impasse du matérialisme, il corrige dans l'application la doctrine d'Helvétius en disant qu'il y a des préjugés qui conservent les empires. C'est ainsi qu'il a lui-même enseigné la vanité de son *Catéchisme*.

C'est un sentiment de patriotisme et de reconnaissance qui vous anime, Monsieur (1), dans vos recherches sur l'Université lorraine. La frontière de la France n'est plus qu'à quelques lieues de Nancy, et la grande Faculté de Strasbourg est reportée dans nos murs; et vous, Monsieur, vous vous arrachez à vos regrets pour nous parler de notre passé lorrain, comme si vous aviez à payer le prix de l'hospitalité à ceux qui se trouvent si honorés, si flattés de votre présence. Ah! vous ne vous trompez pas sur la profonde sympathie que vous leur inspirez, et vous n'avez voulu que vous y associer de la manière la plus intime en les entretenant des traditions qui leur sont chères.

Que dirai-je de vos titres scientifiques et de la longue carrière remplie par le professeur de médecine légale à la Faculté de Strasbourg? Vos nombreux mémoires, a dit un de vos savants collègues, ont élucidé des questions qui appartiennent à presque toutes les branches de la médecine. Vous avez, dans les ouvrages qui vous honorent principalement, consacré les recherches les plus étendues, les plus minutieuses à l'étude de toutes les conditions de l'hygiène publique ou privée à Strasbourg et dans le département du Bas-Rhin; vous avez fait l'histoire, la géographie médicale de ce pays, donnant ainsi

(1) M. Tourdes.

un exemple qui devrait être suivi sur tout le territoire de la France.

Un enseignement de plus de trente ans, les nombreuses générations d'élèves qui ont religieusement écouté le professeur de médecine légale, les suffrages des hommes compétents, ont formé ce solide renom, juste récompense de votre talent et de votre zèle. Ce qu'on ne saurait trop rappeler, c'est ce caractère d'un enseignement toujours pénétré de la pensée du devoir et du sentiment de la responsabilité morale. Vous l'avez dit dans votre programme : « Le « professeur qui sent l'importance de sa mission « n'oubliera pas que, pour former un médecin digne « de ce nom, il faut élever l'âme en même temps « que développer l'intelligence. »

Vous venez de remettre sous nos yeux l'histoire de l'Université lorraine créée par le duc Charles III, établie avec tant de convenance au sein d'un magnifique pays, dans une ville paisible, faite pour la studieuse existence de ces hommes qui s'absorbaient dans les devoirs de l'enseignement. Vous nous l'avez retracée dans un cadre où la médecine occupe justement le premier plan, figure à la place d'honneur. Car vos devanciers eurent fort à faire ; l'enseignement de la médecine ne recevait pas de l'antiquité les mêmes secours que celui du droit, et multipliait ses efforts pour suppléer à l'indigence du passé. Quel zèle eurent ces hommes qui entreprenaient les voyages les plus lointains pour aller

recueillir à l'étranger quelques leçons, chercher des guides et une expérience qui leur manquaient, tandis qu'il suffisait à nos prédécesseurs de mettre à profit les belles leçons des jurisconsultes romains ! Et je ne dis rien de ce mépris du péril, de ce dévouement à l'humanité souffrante qui caractérisait vos aïeux, qui brilla d'un si grand éclat chez l'illustre Lepois, et qui se retrouve toujours au même degré chez leurs successeurs !

Trois siècles se seront bientôt écoulés depuis que l'Université lorraine se complétait par l'adjonction des Facultés de médecine et de droit. Quels changements depuis cette époque ! Que d'institutions évanouies ! Oui, les hommes passent vite. Où sont, disiez-vous tout à l'heure d'après un livre admirable, ces maîtres et ces docteurs que vous avez connus? Ils semblaient quelque chose pendant leur vie, et aujourd'hui on n'en parle plus ! Mais où sont aussi ces grandes écoles que leurs talents ont fait fleurir, dont la renommée s'étendait bien au delà du Rhin, et dont l'histoire dormait dans la poudre de nos archives? Avec l'ardeur d'un érudit, la curiosité mélancolique d'un philosophe, vous avez cherché leurs habitacles, et vous n'avez rien retrouvé de l'édifice où Lepois donnait ses leçons ! Que cette prospérité de Pont-à-Mousson, placé près de Nancy, de la cité ducale et guerrière, comme une ville amie qui reçoit en garde les établissements et les richesses de la science, fut éclatante et courte ! Qui

donc croirait maintenant à ces seize cents élèves traversant le pont de la Moselle? Qui croirait à la jalousie de l'Université de Paris, à cet arrêt que le Parlement de Paris fulminait en 1603 pour empêcher les étudiants de France de se rendre en Lorraine? Tout cela semble un rêve, et ce n'est que de l'histoire d'hier, attestée par des témoignages authentiques.

De l'ensemble de votre intéressant récit se dégage l'explication du sort de l'Université lorraine. Sa splendeur, qui dure à peine un demi-siècle, illustre le règne de Charles III; mais déjà les destinées de la Lorraine se prononcent. Les imprudences héroïques de Charles IV, ses luttes téméraires contre Richelieu et Louis XIV vont en précipiter le cours. Du jour où Louis XIII entra dans Nancy, l'indépendance de la Lorraine reçut une atteinte dont elle ne s'est guère relevée. Sans doute Richelieu comprit, par l'attachement invincible que les Lorrains gardaient à leur souverain malheureux, que la conquête définitive, en 1635, serait impolitique et prématurée; il se contenta de prendre des garanties contre les retours offensifs de Charles IV. Louis XIV, qui reprit la Lorraine, consentit encore à s'en dessaisir à la paix de Ryswick; de sorte que l'union scellée depuis par une longue communauté de gloire et de sacrifices faits à la grande patrie, ne devait être consommée qu'au siècle suivant. Cependant notre Université avait perdu, dans le

cours même du XVII^e^ siècle, ce caractère purement lorrain qui faisait son originalité et constituait sa vraie force d'attraction. La Révolution nous ôta ce qui nous en était resté. Vous avez rendu le plus juste hommage à l'intelligente opiniâtreté, aux efforts énergiques qui nous valurent après bien des années la légitime réparation que nous étions en droit d'espérer. Mais les jours de deuil national étaient venus, et l'Alsace captive, la Lorraine mutilée étaient le prix d'une paix lugubre, lorsque notre cité reçut ces savants qui s'exilaient de leur ville, par fidélité à leur pays, et quittaient le foyer où ils avaient compté finir leurs jours. Heureuse, s'il est dans les décrets de la Providence qu'elle rende un jour le dépôt qui lui fut confié! Car en quel temps fut-il enjoint à l'exil de regarder comme à jamais fermé le chemin du retour?

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. LOUIS BENOIT

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. LOMBARD

LE 7 DÉCEMBRE 1874.

Devant cette tombe encore ouverte, je viens m'acquitter d'un pieux devoir en disant, au nom de l'Académie de Stanislas, un suprême adieu à Louis Benoît qu'elle comptait depuis huit ans au nombre de ses membres, et qui lui est enlevé dans la force de l'âge à la suite de longues souffrances courageusement supportées.

Vous aviez tous, Messieurs, une profonde estime pour ce digne confrère, pour l'honorable bibliothécaire de la ville de Nancy, auquel vous aviez confié le soin de vos archives. Vous n'oublierez pas son dévouement, son intelligence à remplir ses fonctions; vous ne penserez pas sans les plus vifs regrets à l'homme excellent que vous trouviez en toute occasion prêt à seconder vos recherches et vos travaux.

Quand il entra dans cette académie lorraine, ce

ne fut pas sans lui apporter les titres les plus sérieux. Digne enfant de ce pays aujourd'hui démembré, il avait le culte de son passé, l'amour de ses souvenirs. Ses travaux s'étaient portés spécialement sur cette partie de notre chère province où il avait longtemps vécu, sur ce sol que l'étranger s'est fait livrer pour la rançon de la France; il s'occupait des antiquités de son pays avec une sorte d'ardeur, de piété filiale. De nombreux mémoires, qui tous portent l'empreinte de son esprit investigateur, de son patient travail, resteront pour témoigner du succès de ses recherches. Comme tant de savants modestes, il s'isolait volontiers des agitations du présent pour se réfugier dans ces douces études qui, selon une expression sortie de sa bouche, « calment et reposent ». Il eut le mérite, a dit un excellent juge, M. Beaupré, de fouiller heureusement les témoignages d'une histoire peu connue, celle de la Lorraine allemande à l'époque gallo-romaine et dans les temps féodaux.

Joignant à un style exact le talent du dessinateur, il sut illustrer ses descriptions par la reproduction fidèle des monuments et des débris du passé qu'il interrogeait. C'est ainsi qu'il a rendu doublement service à notre histoire locale. Ses œuvres sont de celles que la science archéologique de notre pays ne négligera jamais. Nous tous enfin, nous devons une reconnaissance toute particulière, dans les tristes temps où nous sommes, à ceux dont les

travaux contribuent à perpétuer l'esprit lorrain, l'unité morale de contrées d'un même pays que le malheur des temps est venu séparer.

Je n'aurais pas rendu au confrère que nous regrettons tout l'hommage qui lui est dû, si je ne rappelais le sentiment littéraire, juste et même délicat, dont il a fait preuve dans son *Éloge d'Élise Voïart*, en nous retraçant cette existence littéraire qui lui plaisait parce qu'elle était aussi une vie de dévouement et de travail. Car son âme était surtout sensible à ces écrits qui s'inspirent d'une morale pure, sans mélange d'esprit de parti ou de coterie, comme il disait. La rectitude de son jugement, la modestie de son caractère, son amour du travail, lui rendaient chers ce solide mérite et cette gloire discrète; il s'honorait lui-même par cette admiration bien sentie.

Nous avons perdu Louis Benoît; mais du moins nous pouvons dire : Heureux celui qui, en passant d'une vie à l'autre, et allant paraître devant son juge, emporte le gage des modestes vertus que nous aimions en lui!

Puissent ces témoignages de nos regrets, de notre douloureuse sympathie, adoucir l'amère tristesse de sa famille et apporter quelque faible soulagement au deuil de sa mère!

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. HÉMARDINQUER

AU NOM DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

PAR SON PRÉSIDENT

M. LOMBARD

LE 9 MAI 1875.

Il y a trois ans seulement, l'Académie de Stanislas était vraiment heureuse d'accueillir l'éminent professeur dont nous pleurons la perte, et aujourd'hui nous sommes devant sa tombe. Il faut qu'au nom de l'Académie j'accomplisse le triste devoir de lui dire un dernier adieu.

Cette mort inattendue et si rapide n'est pas seulement un deuil pour sa famille, ses amis, ses collègues : c'est un deuil public ; car notre ville perd un de ses meilleurs citoyens, un fils qui l'honorait et dont elle pouvait être fière.

Hémardinquer fut un de ces hommes trop rares dont la modestie cache un mérite profond, dépourvus de l'éclat superficiel qui éblouit d'abord, mais

qui par l'étendue du savoir, la justesse du goût, la supériorité d'un jugement exercé, se font une place à part, une place à eux, et que personne ne leur conteste. Il fut aussi de ceux qui par la continuité de leurs utiles travaux, la longue succession des services qu'ils rendent à leurs concitoyens, nous laissent en nous quittant un vide immense et des regrets unanimes.

Il ne devait ce qu'il fut qu'à lui-même : fils de ses œuvres, porté par sa seule valeur aux honorables fonctions qu'il voulut remplir dans sa ville natale, se sentant toujours grandir dans l'estime de ses concitoyens, honoré d'une décoration si bien méritée, il obtint dans ce monde une récompense de son travail légitime et pure dont se contenta son âme, qui ne connaissait pas l'ambition. Et tandis qu'il soutenait le faix des labeurs de l'enseignement, qu'il répandait par ses excellentes leçons le sentiment du beau et du bien dans l'âme des jeunes gens, il sut encore travailler constamment à élargir ses connaissances, à accroître les trésors de son érudition, et à fortifier ce goût si remarquable qui le mettait au premier rang des maîtres de la critique littéraire.

Dans les études qu'il poursuivait avec ardeur, il n'était pas seulement guidé par ce plaisir si vif de goûter la beauté des chefs-d'œuvre, il y portait un esprit philosophique; il aimait à rapprocher des temps modernes les siècles anciens où se sont dé-

ployées avec tant d'éclat les plus grandes facultés de l'esprit, où des modèles éternels de philosophie et d'éloquence furent proposés à l'admiration des hommes ; ce qui n'empêche pas qu'ils eurent en même temps leurs erreurs morales, leurs misères, dont la connaissance doit nous servir à combattre les nôtres ; et il en arrivait à se demander sans cesse dans quelles conditions l'esprit libéral et démocratique des temps modernes peut trouver son développement légitime et sa grandeur.

D'autres rediront mieux que moi quelle fut la valeur de son enseignement, la profondeur de son érudition, le goût sobre et discret avec lequel il la mettait en œuvre, et montreront l'étonnant mérite de cette belle étude sur la Grèce, travail dont les œuvres de Xénophon forment la base, mais qui dans ses développements embrasse ce beau siècle de la philosophie et de l'éloquence, de Socrate, de Platon et de Démosthène. Je tiens seulement à rappeler ce discours qui nous charmait l'année dernière, où le judicieux littérateur nous expliquait si bien le rôle des lettres dans une société démocratique, nous rappelait cette gloire intellectuelle que la France politiquement transformée ne saurait perdre sans déchoir, et sans donner tristement raison aux ennemis de sa grandeur.

La largeur d'esprit, l'impartialité appuyée sur de vastes connaissances, était sa qualité dominante que faisait ressortir un langage original et piquant.

Il n'avait nullement la prétention de ramener à un type unique la beauté des lettres, il comprenait qu'après la langue du XVII^e^ siècle, si élevée et si correcte, celle du XVIII^e^, si vive et si précise, le nôtre devait avoir la sienne, et il cherchait, disait-il, ce sublime familier, doux et simple, qui devait caractériser le style de notre époque, espérant sans doute qu'un jour le rétablissement de la paix sociale, le terme de nos agitations politiques, le sentiment du devoir raffermi par de longues et cruelles expériences correspondraient à un nouvel épanouissement de notre littérature nationale.

Telles étaient les hautes pensées de celui qui nous est ravi. Ah! si une vie comme la sienne, de travail et de désintéressement, animée par l'amour du beau et par le zèle pour le bien, pouvait ne pas être appréciée par ceux qui en ont été les témoins à son véritable prix, comment ne serait-elle pas comprise lorsque Dieu a rappelé l'homme, et que la pensée se reporte involontairement sur tous les services qu'on pouvait encore attendre de cet esprit parvenu à une maturité complète et conservant toute sa force!

Du moins la reconnaissance publique perpétuera son souvenir, et après cette résignation, ce courage qui ne peut venir que d'en haut, elle portera quelque consolation dans l'âme de sa veuve et de ses enfants. Parmi ses élèves, devenus des hommes, combien lui doivent une grande partie de ce qu'ils

valent ! Ils conserveront religieusement sa m moire, et ses œuvres destinées à lui survivre, la r commanderont à tous les vrais amis des lettres tous ceux qui honorent ces existences si bien re plies par l'étude et le devoir.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE

PHOSPHORE NOIR

PAR M. BLONDLOT.

On sait que c'est Thénard qui a découvert le phosphore noir en distillant un plus ou moins grand nombre de fois le phosphore ordinaire. Ce qui le caractérise, c'est qu'il devient noir quand, après l'avoir fondu, on le refroidit subitement, tandis que, à l'état liquide, il est d'un blanc jaunâtre, comme le phosphore ordinaire, auquel il ressemble aussi sous tous les autres rapports.

Toutefois, un grand nombre de chimistes ayant essayé vainement de reproduire cette modification dite allotropique, on commençait à la mettre en doute, lorsque, en 1866, je mis sous les yeux de l'Académie des sciences une certaine quantité de

phosphore noir obtenu par la méthode de Thénard, à cela près que je diminuais le nombre des distillations en soumettant, dans l'intervalle, le produit à l'insolation. Du reste, comme ce célèbre chimiste, je pensais que tout phosphore amené ainsi à un degré convenable de purification pouvait subir la modification dont il s'agit. Depuis lors, j'ai dû changer d'avis. En effet, après avoir épuisé la provision de phosphore qui avait servi à mes premières recherches, c'est en vain que j'essayai d'obtenir le même résultat avec du phosphore nouveau. D'où je conclus qu'il fallait chercher en dehors de la distillation même la véritable cause du phénomène.

Après bien des essais, une circonstance fortuite vint me mettre sur la voie. Ayant un jour distillé du phosphore qui, après avoir été en contact avec du mercure, en avait retenu à sa surface quelques globules presque imperpectibles, je ne fus pas peu surpris d'obtenir du phosphore noir en tout semblable à celui de Thénard. L'expérience ayant été répétée plusieurs fois, avec de très-petites quantités soit de mercure cru, soit d'une préparation mercurielle quelconque, j'en vins à me demander si, au lieu de distiller, il ne suffirait pas de chauffer le phosphore sous l'eau avec un peu de mercure. Ayant donc maintenu ces deux corps en présence, à la température de l'ébullition de l'eau, je constatai qu'au bout de cinq ou six heures, plus ou moins selon la proportion du métal, le phosphore

devenait subitement noir, au moment où il se solidifiait, pour redevenir incolore par la fusion, et ce alternativement.

Il y a ici plusieurs particularités à noter. C'est d'abord la faible proportion de mercure qui suffit pour produire la coloration du phosphore; à tel point qu'avec un globule de mercure pesant 1 centigramme, j'ai pu amener au noir 50 grammes de phosphore; et encore, à la fin de l'opération, restait-il une trace visible de métal, qui, chose étrange, n'a plus sensiblement diminué à partir du moment où tout le phosphore était devenu noir, quoique j'aie continué à chauffer bien au delà de ce terme.

Une autre singularité, c'est que, si l'on vient à agiter avec précaution le phosphore fondu sous l'eau, en présence du mercure, en évitant qu'il ait le contact de l'air, il s'élève du phosphore une sorte de mousse que je ne puis mieux comparer qu'à la levûre qui monte au-dessus d'un liquide en fermentation; avec cette différence, cependant, qu'il ne s'en échappe aucune bulle gazeuse.

Quelle que soit la méthode par laquelle il a été obtenu, le phosphore noir présente des caractères absolument identiques, que nous allons examiner.

Un premier point essentiel, qu'il importe de signaler tout d'abord, c'est qu'il n'est pas homogène. En l'examinant de près, il est facile d'y reconnaître une multitude de points noirs, disséminés

plus ou moins régulièrement dans la masse. Quelquefois cette espèce de pigmentum, s'accumulant sur certaines parties, en abandonne d'autres, qui restent blanches. C'est même ce qui explique quelques particularités qui paraissent d'abord fort singulières. Ainsi, par exemple, tel phosphore ne devient noir que lorsqu'on le refroidit subitement; tel autre, au contraire, n'est jamais plus noir que lorsqu'il se refroidit lentement. Quelquefois aussi la partie supérieure des bâtons est blanche, tandis que le reste est d'un beau noir. Or, toutes ces anomalies apparentes tiennent évidemment à ce que, pour que le phosphore noircisse, il est nécessaire qu'au moment où il se solidifie, le pigmentum se trouve réparti dans la masse avec une certaine régularité.

Au surplus, il est facile de séparer cette matière colorante, en traitant le phosphore noir par le sulfure de carbone. Si l'on filtre, en jetant la dissolution dans un entonnoir rempli d'eau, après qu'on en a bouché le col avec un petit tampon de papier à filtre convenablement tassé, le liquide passe incolore, et il reste sur le tampon une trace de matière noire.

Le liquide étant distillé dans un courant d'hydrogène, le produit est reçu dans un matras rempli d'eau bouillante, dont la vapeur entraîne le sulfure de carbone, tandis que le phosphore se condense au fond du vase. Ainsi régénéré, le phosphore

a repris son état normal, et ne redevient noir qu'autant qu'on le chauffe de nouveau avec du mercure.

Quant à la poudre noire restée sur le tampon qui bouchait l'entonnoir, sa quantité est toujours extrêmement faible, car 100 grammes de phosphore en fournissent à peine 1 ou 2 centigrammes; aussi n'ai-je pu en faire une étude approfondie. Le fait principal, que je me suis surtout attaché à constater, était de savoir si ce pigmentum renfermait du mercure, comme cela paraissait probable. A cet effet, je l'ai traité à chaud, au fond d'un tube, par de l'acide azotique pur et concentré, qui l'a dissous, quoique difficilement. Le liquide étant convenablement évaporé, j'en disposais une goutte sur une lame de cuivre bien décapé, que je lavais ensuite à l'acide chlorhydrique étendu, de manière à déterger la tache blanche produite par le mercure, le cas échéant. Or, en agissant sur le pigmentum du phosphore noir produit par le simple chauffage ou par une seule distillation avec du mercure, j'ai toujours constaté la présence de ce métal. Au contraire, avec le phosphore noir que j'avais distillé quatre ou cinq fois, en ne faisant intervenir le mercure que dans la première opération, je n'ai pas pu en déceler la moindre trace. Il en a été de même avec le phosphore noir que j'avais obtenu autrefois par des distillations réitérées, sans addition de métal. D'où il faut conclure que si ce dernier contribue à

la formation du pigmentum, il n'en fait pas essentiellement partie et finit par disparaître, soit en s'échappant avec les gaz qui sortent de l'appareil distillatoire, soit en restant au fond de la cornue avec le phosphore rouge, qui se produit toujours en pareil cas (1).

Quoi qu'il en soit, le pigmentum dont il s'agit, loin d'être fixe, paraît au contraire plus volatil que le phosphore normal. En effet, lorsqu'on distille du phosphore noir, si l'on fractionne les produits, on constate facilement que les premières portions qui passent sont les plus susceptibles de devenir noires par le refroidissement, tandis que les dernières restent presque toujours blanches, et sont, par conséquent, moins riches en pigmentum que celles qui ont distillé tout d'abord.

Ces différents faits permettent d'expliquer, ce me semble, la génération du phosphore noir découvert par Thénard et obtenu ensuite par quelques chimistes, dans certaines circonstances fortuites.

D'abord on admettra facilement que du phosphore employé dans les laboratoires, ayant été accidentellement en contact avec du mercure, en ait retenu quelques traces. Or, que ce phosphore impur soit ensuite distillé un plus ou moins grand nombre de fois, comme à chaque opération une certaine quan-

(1) J'ai constaté depuis que, même dans ce cas, il y avait encore trace de mercure. Voir, plus loin, les notes complémentaires.

tité de phosphore normal disparaîtra, soit en passant à l'état d'hydrogène phosphoré, soit en restant au fond de la cornue, à l'état amorphe, il arrivera un moment où le pigmentum, plus volatil et moins altérable, paraît-il, se trouvera dans les proportions requises pour amener la coloration de toute la masse. Il est évident que l'insolation dont j'ai parlé dans mes premières recherches n'intervient qu'en agissant dans le même sens.

Quoi qu'il en soit, le phosphore noir pourra néanmoins s'obtenir avec une extrême facilité et donner lieu à une assez jolie expérience de cours. Toutefois, il y a ici quelque chose de plus qu'une simple curiosité scientifique. Qu'est-ce, en effet, que ce pigmentum qui joue le principal rôle dans toutes ces expériences? Le phosphore renfermant quelquefois des traces de soufre, j'avais d'abord pensé que ce pourrait être du sulfure de mercure; mais, sans parler des autres expériences qui la contredisent, cette supposition tombe devant ce fait, qu'on obtient le même résultat avec du phosphore chimiquement pur. D'un autre côté, considérant que, dans le phosphore noir, la proportion du pigmentum est toujours extrêmement faible, et ne paraît pas augmenter, quels que soient l'excès du mercure en présence et la durée du contact, je me suis demandé si cette production limitée n'indiquerait pas que le phosphore n'est pas un corps absolument homogène, ne recelant qu'une trace d'une

modification quelconque, qui aurait seule la propriété d'être influencée par le mercure. Cependant, s'il en était ainsi, après l'élimination du pigmentum au moyen du sulfure de carbone, le phosphore blanc régénéré ne devrait plus être susceptible de devenir noir en présence du mercure; or, nous avons vu qu'il pouvait alors repasser au noir comme auparavant. Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître l'espèce d'influence catalytique exercée ici par ce métal, influence qui est attestée non-seulement par le résultat final, mais aussi par l'espèce de boursoufflement singulier que le phosphore éprouve, quand il est agité, à l'état de fusion, avec du mercure. On le voit, la question, loin d'être épuisée, pourra servir de point de départ à de nouvelles recherches.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR LE

PHOSPHORE NOIR

PAR M. BLONDLOT.

On sait que le phosphore noir a été signalé pour la première fois par Thénard, qui, l'ayant obtenu après avoir distillé le même phosphore un grand nombre de fois, avait émis l'opinion qu'il ne se produisait qu'avec du phosphore parfaitement pur. La question du phosphore noir avait été depuis longtemps controversée, lorsque, en 1865, j'entrepris moi-même sur ce sujet quelques recherches qui m'amenèrent à adopter à peu près les idées de Thénard. Toutefois, ayant étudié de nouveau la question, je suis arrivé à des résultats bien différents. Dans un mémoire publié en 1870, j'établis en effet : 1° que le phosphore noir est du phosphore ordinaire, qui doit sa couleur à la dissémination

dans sa masse d'une sorte de *pigmentum* excessivement ténu; 2° qu'il est toujours facile de l'obtenir en distillant ou même en laissant longtemps à l'état de fusion du phosphore ordinaire en présence du mercure ou de ses composés, qui produisent le pigmentum; 3° qu'aucune autre substance que le mercure n'est capable d'amener ce résultat.

Je croyais avoir suffisamment établi ces faits lorsque, dans ces derniers temps, un habile chimiste, M. Ritter, a présenté à l'Académie un mémoire dans lequel il attribue aussi à l'arsenic le rôle que j'attribuais au mercure exclusivement. C'est ce qui m'a engagé à reprendre une troisième fois ce sujet.

Avant d'exposer le résultat de la vérification que je me proposais, je crois devoir préciser ce qu'on doit entendre par phosphore noir. Or, ce qui caractérise essentiellement ce corps, c'est que, tant qu'il est à l'état de fusion, il ne diffère en rien du phosphore normal, tandis que, au moment où il se solidifie, il devient subitement noir, pour redevenir blanc par une nouvelle fusion, et ce indéfiniment : phénomènes que l'on a attribués avec raison à l'influence exercée sur la lumière par les corps très-divisés, telle que Tyndall l'a fait connaître. On a cru devoir attacher, dans le cas qui nous occupe, une grande importance à ce que la solidification du phosphore se fît avec rapidité par une sorte de trempage; mais j'ai constaté

maintes fois que cette condition n'était pas indispensable. Quoi qu'il en soit, on ne saurait confondre, comme on l'a fait, le véritable phosphore noir de Thénard avec du phosphore souillé par son mélange avec certains phosphures métalliques que l'on peut obtenir en distillant du phosphore avec les chlorures de ces métaux, notamment avec le chlorure de cuivre; car ces phosphores noircis restent aussi noirs pendant la fusion qu'après leur solidification.

Les caractères de ce qu'on appelle le phosphore noir étant ainsi bien définis, il s'agissait de vérifier si les préparations arsenicales pouvaient lui donner naissance. Dans ce but, j'ai d'abord distillé du phosphore normal avec des quantités variables d'acide arsénieux à l'état concret. J'ai répété l'expérience un grand nombre de fois, soit avec le même phosphore, soit avec du phosphore nouveau. Or, toujours le produit obtenu est resté, après sa solidification, aussi blanc que le phosphore le plus pur. M. Ritter paraissant attacher quelque importance à ce que le phosphore expérimenté eût d'abord séjourné pendant un certain temps dans des solutions arsenicales, j'ai ensuite pris le parti de ne le soumettre à la distillation qu'après qu'il eût été plongé dans une solution chlorhydrique d'acide arsénieux pendant un temps qui a varié de vingt-quatre heures à un mois, et toujours le résultat a été le même. Enfin, je n'ai pas réussi davantage en

maintenant plus ou moins longtemps le phosphore en fusion dans ces mêmes solutions arsenicales, et en le trempant ensuite dans l'eau froide, à plusieurs reprises, conformément aux indications de l'auteur.

Toutefois, je dois dire que si l'arsenic n'engendre pas le phosphore noir, du moins ne met-il aucun obstacle à sa production ; ce dont je me suis assuré à plusieurs reprises, soit en distillant, soit en maintenant simplement à l'état de fusion du phosphore normal en présence du mercure et d'une solution arsenicale. C'est même ce qui expliquerait, selon moi, les résultats obtenus par M. Ritter, en admettant qu'il aurait employé dans ses expériences du phosphore qui, indépendamment de l'arsenic, contenait accidentellement une trace de mercure; ce que l'on admettra facilement si l'on considère qu'il suffit, par exemple, que des bâtons de phosphore aient traversé la cuve à mercure pour que les globules presque imperceptibles de ce métal, adhérents à leur surface, donnent naissance à du phosphore noir, après une ou plusieurs distillations.

Ce qui est certain, c'est qu'il m'a toujours été possible de constater la présence du mercure dans tous les phosphores noirs que j'ai obtenus, en m'y prenant de la manière suivante :

J'étire à la lampe un tube de verre et j'en ferme la pointe ; puis j'y introduis le phosphore noir avec du sulfure de carbone, dans lequel il ne tarde pas à

se dissoudre, à l'exception d'un léger précipité noir qui se rassemble dans l'extrémité effilée. Je décante alors la presque totalité de la solution et je traite le résidu dans une petite capsule avec quelques gouttes d'acide azotique. Après évaporation à siccité, je reprends par un peu d'eau acidulée par de l'acide chlorhydrique. Or, ce liquide étant déposé sur une lame de verre, ne tarde pas à y produire une tache mercurielle des plus évidentes.

S'il en est ainsi, on peut se demander pourquoi les autres corps étrangers qui souillent le phosphore n'y produisent pas le même phénomène physique. C'est un fait que je ne me charge pas d'expliquer. Toutefois je présume que cela tient à ce que le mercure est susceptible d'un degré de divisibilité que n'atteignent pas les autres corps.

ESSAI D'UNE TRADUCTION EN VERS

DE QUELQUES FRAGMENTS

DE LA DIVINE COMÉDIE

PAR

M. A. DE MARGERIE.

Je ne prétends excuser par aucune précaution oratoire l'audace de cet essai. Mais le caractère particulier du rhythme de la *Divine Comédie* m'oblige à quelques explications sur celui que j'ai cru devoir adopter.

Le vers héroïque, — l'alexandrin dodéca-syllabique, — est, dans notre langue, en possession absolue de l'épopée et de la tragédie. Il y a là une loi historique de la métrique française et comme une habitude de notre oreille à quoi il est impossible de se soustraire. Je m'y suis soumis sans hésiter, jugeant que je n'avais pas le choix.

Rien de plus simple pour qui traduit Homère, Virgile ou Milton. Aucune règle ne fixe le rapport numérique des vers de la traduction à ceux de l'ori-

ginal. La seule règle est de bien traduire. Si vous pouvez rendre fidèlement vingt vers de l'*Énéide* en vingt bons vers de votre façon, c'est au mieux ; mais s'il vous en faut vingt-cinq ou trente, nul n'a rien à dire. Et si vos trente vers sont diffus, votre traduction est mauvaise parce qu'ils sont diffus, non parce qu'ils sont trente.

Mais Dante n'écrit pas, comme Milton, Virgile ou Homère, en vers continus. Il écrit en strophes ou stances ; et ces stances sont des tercets.

Que fera le traducteur ?

Il peut, sans doute, négliger cette division et mettre dans ses vers français la continuité qui n'est pas dans le texte italien ; il garde alors la liberté de s'étendre ou de se restreindre selon que l'expression poétique française est plus longue ou plus rapide que l'expression italienne.

Il le peut ; mais, à mon sens, il aurait tort de le faire; car il ne le fera qu'en effaçant un des traits de son modèle. Le tercet du Dante est un moule que le maître a choisi de dessein prémédité, comme s'adaptant à la nature de son génie et à la nature de son œuvre ; un vêtement sous lequel il a jugé que sa pensée se dessinerait mieux que sous tout autre. Si on brise le moule, si on déchire le vêtement, si on fait disparaître l'unité et comme la personnalité du tercet, on est en cela, ce semble, un interprète infidèle.

De là résulte l'obligation de traduire Dante strophe

par strophe et d'accepter le rhythme même de sa strophe, le tercet. C'est une prison fort étroite, et la difficulté n'est pas mince de s'y mouvoir avec un air de liberté. Notre vers a douze syllabes, celui de Dante en a onze; voilà toute la marge où nous pouvons nous espacer en traduisant le plus concis des poëtes italiens. Et encore cette marge se réduit-elle à rien, — à un peu moins que rien, — si l'on calcule que Dante élide quantité de voyelles finales (1), et qu'il use du droit d'abréviation avec une liberté sans limite.

Quoi qu'il en soit, j'ai observé la loi rhythmique de l'épopée dantesque, et traduit tercet par tercet Mais j'ai tenu en même temps à observer la loi rhythmique de l'épopée française qui est la continuité et qui commande les rimes plates, les rimes croisées n'étant je ne dis pas admissibles, mais admises que dans l'ode, ou le sonnet, ou la poésie légère. Les vers de ma traduction sont donc accouplés deux à deux, avec l'alternance obligée des rimes masculines et féminines.

Je dois ajouter quelques indications nécessaires à l'intelligence des fragments que je soumets à l'Académie.

I. Le premier (chant XXXIII de l'*Enfer*) est un des morceaux, trop peu nombreux, que presque

(1) Le premier vers de la *Divine Comédie* en offre un exemple:
Nel mezzo del *cammin* di nostra vita.

tous les lecteurs français connaissent : l'épisode tragique du comte Ugolin.

Ugolino, des comtes della Gherardesca, noble Pisan de la faction guelfe, avait, avec l'aide de l'archevêque Ruggieri degli Ubaldini, chassé de Pise son neveu, Nino della Gallura, qui, de juge, était devenu seigneur de cette ville. Après cette révolution, Ugolino, maître de Pise, s'attira la jalousie de l'archevêque qui, soutenu par trois grandes familles, les Gualandi, les Sismondi, les Lanfranchi, monta un complot contre lui. Il l'accusa devant le peuple d'avoir voulu livrer aux Florentins les châteaux-forts de la cité, le fit arrêter dans un soulèvement populaire, l'enferma dans la tour de la place des Anciens avec ses deux jeunes fils et ses deux jeunes neveux, Brigata, Gaddo, Ugo, Anselmo, et les y laissa mourir de faim. De là le nom de Tour de la Faim donné à cette prison.

Plaçons encore ici quatre notes qui, reportées au bas des pages, couperaient désagréablement par leur prose la lecture des rimes.

a) Les quatre adolescents qui partagèrent le sort d'Ugolin sont également appelés ses fils par le poëte.

b) Entre Lucques et Pise s'élève le monte San Giuliano, empêchant que de l'une de ces villes on aperçoive l'autre, malgré leur proximité.

c) L'Arno coule à Pise, à une faible distance de son embouchure, en face de laquelle sont les îles Capraja et Gorgona.

d) Thèbes, dont le poëte rappelle le nom avec horreur, n'est pas la Thèbes hécatompyle d'Égypte, mais la Thèbes de Béotie où se déroula, de Laïus aux Épigones, l'épouvantable histoire des Labdacides.

Dante, descendant, cercle par cercle, la spirale de l'enfer, aperçoit, presque au fond du huitième, deux damnés « placés tellement que l'un servait de « chapeau à l'autre. Et comme un affamé mord « dans le pain, ainsi le damné qui tenait l'autre « sous lui enfonça sa dent à l'endroit où le cerveau « se joint à la nuque. Il lui dévorait le crâne et lui « rongeait la cervelle.

« — O toi qui montres par un acharnement de « bête fauve tant de haine à celui que tu manges, « dis-moi ce qu'il t'a fait, lui dis-je, à cette condi- « tion que, si tu te plains de lui avec justice, en « sachant qui vous êtes et quel a été son crime, je « t'en vengerai sur terre, à moins que cette langue « avec laquelle je te parle ne se dessèche. » Ainsi finit le chant XXXII ; c'est là que ma traduction commence.

II. Le second fragment comprend les vingt-cinq premiers tercets du chant XXVIII du *Purgatoire.*

Dante a successivement gravi, sous la conduite de Virgile, tous les degrés de la montagne de l'expiation. Il se trouve à l'entrée d'une forêt merveilleuse qui est le paradis terrestre. La femme qu'il y

rencontrera est la comtesse Mathilde, si célèbre dans les luttes de la papauté et de l'empire par son héroïque fidélité à saint Grégoire VII.

III. Dans cette forêt, au milieu d'une pompe céleste, à la lumière de sept candélabres d'or plus resplendissants que la lune, au bruit des concerts angéliques, Béatrice apparaît au poëte, enveloppée d'un nuage transparent de fleurs, et montée sur un char que traîne un griffon mystérieux. La traduction du troisième fragment (chant XXX, et premiers tercets du chant XXXI du *Purgatoire*) commence au moment même où Béatrice, annoncée par les splendeurs de la divine procession qui la précède, paraît enfin.

Quelques remarques explicatives, ici encore, sont indispensables.

a) Béatrice est certainement symbolique. Elle personnifie la théologie ; et c'est à ce titre qu'elle guide Dante dans le paradis et répond à ses questions, comme a fait Virgile dans l'enfer et dans le purgatoire. Mais elle est certainement aussi un personnage historique ; elle a vécu sur la terre, elle y a été aimée par Dante ; de là, quand elle lui parle, l'accent réel et le caractère familier de son langage, et le retour facile aux souvenirs qui leur sont communs à tous deux. Mais le poëte, en rappelant ces souvenirs, a cherché tout autre chose qu'un prétexte à faire revivre des émotions évanouies. Sa

Béatrice les invoque pour enseigner une doctrine au nom de laquelle elle réprimande et juge son ami. Cette doctrine, fort différente de celle qu'on a parfois prétendu tirer des sonnets de Pétrarque, peut être énoncée ainsi : « Tout amour pur oblige l'âme en l'ennoblissant; il doit la préserver des amours inférieures qui l'abaissent et la souillent; il doit la tourner vers Dieu, source et substance de l'amour. »

b) Dante insère souvent dans ses vers les premiers ou les derniers mots latins de quelque chant d'église. Par exemple, au commencement du chant XXX, que ma traduction ne prend qu'au huitième tercet, je trouve : *Veni sponsa de Libano,* — et encore : *Benedictus qui venis.* Le lecteur du XIV^e^ siècle, très-familier avec la liturgie ecclésiastique, complétait aisément le texte, que quelques mots suffisaient à lui remettre tout entier en mémoire. Je crains que les lecteurs du XIX^e^ siècle ne soient moins exercés. J'en conclus qu'il ne sera pas inutile de rétablir dans leur intégrité les textes latins visés par un des tercets que j'ai traduits et dont voici, en prose, la version littérale :

> Elle se tut; et les anges chantèrent
> Soudain : *In te, Deus, speravi,*
> Mais ne dépassèrent pas *pedes meos.*

In te, Deus, speravi, est le commencement du psaume 30^e^, dont le premier verset est : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum; in justitia tua libera me.* — *Pedes meos* est la fin du dernier

verset de la première division de ce psaume, qui se chante à l'office de Prime, le mercredi. La phrase entière, cri de délivrance, comme la première était un cri de prière et d'angoisse, est : *Statuisti in loco spatioso pedes meos.*

c) Béatrice, aux chants XXX et XXXI, parle du Léthé. Le poëte suppose qu'après avoir fait, devant sa sainte amie, l'aveu de ses fautes, il boira les eaux de ce fleuve fabuleux qui en effaceront le souvenir douloureux après que la souillure en est déjà lavée.

d) A l'entrée du purgatoire, Virgile, pour rendre au visage de Dante ses couleurs naturelles altérées par l'atmosphère infernale, le lui avait lavé avec la rosée d'une prairie.

I.

DELL' INFERNO. — *Canto* XXXIII.

La bocca sollevò dal fiero pasto
Quel peccator, forbendola a' capelli
Del capo, ch' egli avea diretro guasto.

Poi cominciò : « Tu vuoi ch' i' rinnovelli
Disperato dolor, che 'l cuor mi preme,
Già pur pensando, pria ch' i' ne favelli.

Ma se le mie parole esser den seme
Che frutti infamia al traditor ch' i' rodo,
Parlare e lagrimare vedra' mi 'nsieme.

I' non so chi tu sie, nè per che modo
Venuto se' quaggiù : ma Fiorentino
Mi sembri veramente, quand' i' t' odo.

Tu de' saper ch' i' fu 'l conte Ugolino,
E questi l'Arcivescovo Ruggieri;
Or ti dirò perch' i' son tal vicino.

Che per l'effetto de' suo' ma' pensieri,
Fidandomi di lui, io fossi preso,
E poscia morto, dir non è mestieri.

Però quel che non puoi avere inteso,
Cioè, come la morte mia fu cruda,
Udirai, e saprai se e' m' ha offeso.

I.

L'ENFER. — *Chant* XXXIII.

A ces mots, le damné de son festin affreux
Lève sa bouche; et puis, l'essuyant aux cheveux
Du crâne qu'il rongeait par derrière, il commence :

« Tu veux que je ravive une horrible souffrance
Dont la pensée, avant que ma lèvre ait parlé,
Tient sous son poids hideux tout mon cœur accablé.

Pourtant, si mon discours doit être une semence
D'infamie au félon que je ronge en silence,
Tu vas entendre ensemble et ma voix et mes pleurs.

Quel es-tu ? qui t'amène au séjour des douleurs?
Je ne sais : mais ta voix me fait assez connaître
Qu'aux rives de l'Arno Florence t'a vu naître.

Le nom d'Ugolino ne t'est point étranger;
C'est moi. Celui-ci, c'est l'archevêque Roger;
Sache pourquoi de lui je suis inséparable.

Comment, m'enveloppant d'une trame exécrable,
Crédule il me surprit, et me ravit le jour,
Nul ne l'ignore aux lieux où tu fais ton séjour.

Mais nul homme vivant n'a connu le mystère
De cette mort qu'il fit entre toutes amère.
Apprends-le; je ne veux d'autre juge que toi.

Breve pertugio dentro della muda,
La qual per me ha 'l titol della Fame,
E 'n che conviene ancor c' altri si chiuda,

M' avea mostrato per lo suo forame
Più lune già, quand' i' feci 'l mal sonno
Che del futuro mi squarciò 'l velame.

Questi pareva a me maestro e donno,
Cacciando 'l lupo e i lupicini al monte
Per che i Pisan veder Lucca non ponno.

Con cagne magre, studiose e conte
Gualandi con Sismondi e con Lanfranchi
S' avea messi dinanzi dalla fronte.

In picciol corso mi pareano stanchi
Lo padre e i figli, e con l' agute scane
Mi parea lor veder fender li fianchi.

Quando fui desto innanzi alla dimane,
Pianger senti' fra 'l sonno i miei figliuoli
Ch' eran con meco, e dimandar del pane.

Ben se' crudel, se tu già non ti duoli,
Pensando ciò, che 'l mio cuor s' annunziava:
E se non piangi, di che pianger suoli?

Già eram desti, e l' ora s' appressava,
Che 'l cibo ne soleva essere addotto,
E per suo sogno ciascun dubitava:

Ed io senti' chiavar l'uscio di sotto
All' orribile torre: ond' io guardai
Nel viso a' miei figliuol senza far motto:

I' non piangeva, sì dentro impetrai:
Piangevan elli; ed Anselmuccio mio
Disse: Tu guardi sì, padre; che hai?

Dans la Tour de la Faim, — ce nom lui vient de moi,
Et bien d'autres, plus tard, sous la même torture
Y gémiront encore, — une étroite ouverture

M'avait huit fois montré la lune dans son plein,
Quand un songe effrayant vint déchirer soudain
Le voile qui cachait l'avenir à ma vue.

Roger, — d'un grand seigneur il avait la tenue, —
Semblait chasser le loup et ses petits, aux flancs
Du grand mont qui rend Lucque invisible aux Pisans.

Maigres et bien dressés, ardents à la poursuite,
Ses chiens serraient de près la bête dans sa fuite;
Gualandi, Sismondi, Lanfranchi l'escortaient.

Et le père et les fils, épuisés, haletaient;
Et bientôt des limiers je vis les dents cruelles
Dans leurs flancs enfoncer des blessures mortelles.

Le songe disparut. Dès l'aube, à mon réveil,
J'entendis mes petits pleurer dans leur sommeil,
Et demander du pain. Ton âme est insensible,

Si tu ne compatis à l'épouvante horrible
Qui déjà s'emparait de mon cœur déchiré;
Si tu n'en pleures pas, tu n'as jamais pleuré.

Ils s'éveillent enfin; et bientôt l'heure sonne
Du repas qu'au matin notre geôlier nous donne.
Nous méditions ce rêve, attendant son retour :

Et j'entendis clouer la porte de la tour;
Et regardant alors mes quatre fils en face,
L'œil fixé, bien longtemps je demeurai de glace.

Et je ne pleurai pas. Mais ils pleuraient; l'un d'eux,
Mon Anselmuccio, me dit : Pourquoi tes yeux
Nous fixent-ils ainsi? qu'as-tu donc, ô mon père?

Però non lagrimai, nè rispos' io
Tutto quel giorno, ne la notte appresso,
In fin che l' altro sol nel mondo uscío.

Com' un poco di raggio si fu messo
Nel doloroso carcere, ed io scorsi
Per quattro visi il mio aspetto stesso,

Ambo le man per lo dolor mi morsi;
E quei, pensando ch' i' 'l fessi per voglia
Di manicar, di subito levorsi,

E disser : Padre, assai ci fia men doglia
Se tu mangi di noi : tu ne vestisti
Queste misere carni, e tu le spoglia.

Queta' mi allor, per non farli più tristi :
Lo dì, e l' altro stemmo tutti muti :
Ahi dura terra, perchè non t' apristi!

Posciachè fummo al quarto dì venuti,
Gaddo mi si gettò disteso a' piedi,
Dicendo : Padre mio, che non mi ajuti?

Quivi morì; e come tu mi vedi,
Vid' io cascar li tre ad uno ad uno
Tra' l quinto dì e' l sesto : ond' io mi diedi

Gia cieco a brancolar sopra ciascuno,
E tre dì gli chiamai, poichè e' fur morti :
Poscia più che 'l dolor potè 'l digiuno. »

Quand' ebbe detto ciò, con gli occhi torti
Riprese 'l teschio misero co' denti,
Che furo all' osso, come d' un can, forti.

Ahi Pisa, vituperio delle genti
Del bel paese là, dove 'l *si* suona,
Poi che i vicini a te punir son lenti,

Ma voix resta muette, et sèche ma paupière,
Et tout ce jour, et tant que l'autre nuit dura.
Mais au second soleil quand le jour s'éclaira,

Quand un faible rayon par un étroit passage
Glissa dans la prison, quand je vis mon visage
Sur quatre fronts d'enfants quatre fois répété,

Je mordis mes deux mains, par la rage emporté.
Ils crurent que la faim me causait ce délire;
Et je les vis soudain se lever et me dire :

Tu peux, père, tu peux calmer notre douleur;
Mange, voici nos corps; de ces chairs de malheur
Tu nous as revêtus; délivres-en nos âmes.

Alors je me contins pour eux; et nous passâmes
Ce jour et le suivant en silence à souffrir.
O terre sans pitié, tu devais t'entr'ouvrir!

Mais lorsque reparut la quatrième aurore,
Gaddo jusqu'à mes pieds put se traîner encore,
Et puis tomba, disant : O père, sauve-moi!

Il mourut. Après lui, comme ici tu me voi,
Deux jours durant je vis succomber ses trois frères.
Et, la clarté déjà manquant à ma paupière,

Je cherchais à tâtons, et sur eux me penchais,
Et, morts depuis trois jours, encor je leur parlais.
Puis le jeûne vainquit la douleur paternelle... »

Il dit. Un sombre feu brilla dans sa prunelle;
Et puis il se remit au crâne; et, sans repos,
Comme un chien famélique il en broya les os.

Pise maudite! opprobre et des monts et des plaines
Où l'harmonieux *si* sort des lèvres humaines!
Ah! puisque tes voisins sont lents à te punir,

Muovasi la Capraja e la Gorgona
E faccian siepe ad Arno in su la foce,
Sì, ch' egli annieghi in te ogni persona :

Chè se 'l conte Ugolino aveva voce
D' aver tradita te delle castella,
Non dovei tu i figliuol porre a tal croce.

Innocenti facea l' età novella,
Novella Tebe, Uguccione e 'l Brigata,
E gli altri due che 'l canto suso appello.

II.

DEL PURGATORIO. — *Canto* XXVIII.

Vago già di cercar dentro e d' intorno
La divina foresta spessa e viva,
Ch' agli occhi temperava il nuovo giorno,

Senza più aspettar lasciai la riva,
Prendendo la campagna lento lento
Su per lo suol che d'ogni parte oliva.

Un' aura dolce, senza mutamento
Avere in se, mi feria per la fronte
Non di più colpo che soave vento;

Per cui le fronde tremolando pronte
Tutte e quante piegavano alla parte
U la prim' ombra gitta 'l santo monte;

Qu'aux bouches de l'Arno viennent se réunir
Caprale et Gorgona, lui barrant les issues
Et l'envoyant noyer tout homme dans tes rues!

Si le père a voulu livrer par trahison
Tes forts, fallait-il donc, en leur jeune saison,
Clouer les quatre fils à sa croix pour ses crimes?

Tu répondras à Dieu du sang de ces victimes!
Brigata, Gaddo, Hugue, Anselme, ces enfants,
Digne fille de Thèbe, ils étaient innocents!

II.

LE PURGATOIRE. — *Chant* XXVIII.

Brûlant de pénétrer la profondeur ombreuse
De la sainte forêt, épaisse et vigoureuse,
Qui tempérait aux yeux l'éclat du jour naissant,

Quittant le bord, je pris mon chemin à pas lent
Par la fraîche campagne où mille fleurs charmantes
De tous côtés versaient leurs senteurs enivrantes.

Par un léger zéphyr doucement agité
L'air transparent et pur de ce monde enchanté
De son flot régulier caressait mon visage;

A son souffle, des bois frémissait le feuillage,
Et les rameaux penchaient vers les lieux où s'étend
L'ombre qui, chaque soir, du mont sacré descend.

Non però dal lor esser dritto sparte
Tanto, che gli augelletti per le cime
Lasciasser d'operare ogni lor arte:

Ma con piena letizia l'ore prime
Cantando riceveano intra le foglie,
Che tenevan bordone alle sue rime;

Tal, qual di ramo in ramo si racccoglie
Per la pineta in sul lito di Chiàssi,
Quand' Eolo scirocco fuor discioglie.

Già m 'avean trasportato i lenti passi
Dentro all' antica selva tanto, ch' io
Non potea rivedere ond' io m' entrassi:

Ed ecco il più andar mi tolse un rio,
Che 'n ver sinistra con sue picciole onde
Piegava l' erba che 'n sua ripa uscío.

Tutte l' acque che son di qua più monde
Parriano avere in sè mistura alcuna
Verso di quella che nulla nasconde;

Avvegna che si muova bruna bruna
Sotto l' ombra perpetua, che mai
Raggiar non lascia sole ivi, nè luna.

Co' piè ristretti, e con gli occhi passai
Di là del fiumicello per mirare
La gran variazion dei freschi mai:

E là m' apparve (sì com' egli appare
Subitamente cosa, che disvia
Per maraviglia tutt' altro pensare)

Una donna soletta, che si gia
Cantando ed iscegliendo fior da fiore
On' era pinta tutta la sua via.

De leur balancement tout le bosquet s'anime
Sans troubler les oiseaux qui, posés sur leur cime,
Lançaient joyeusement leurs notes dans les airs,

Et saluaient le jour de leurs brillants concerts,
Sous les arbres touffus dont les vertes ramures
Accompagnaient leurs chants d'harmonieux murmures.

Telle, quand Éolus lâche les siroccos,
Passe de branche en branche et d'échos en échos
Des pins de Chiassi la puissante musique.

Je suivais les sentiers de la forêt antique,
Et j'avais, pas à pas, trop avant pénétré
Pour reconnaître encor par où j'étais entré.

Un ruisseau traversait ma route solitaire;
Il coulait vers la gauche, et son onde légère
Couchait le frais gazon qui croissait sur ses bords.

Près de cette eau que l'œil pénètre sans efforts
Nul flot n'est ici-bas si pur de tout mélange
Qui ne semble en son cours emporter quelque fange,

Bien que le bois austère et son ombrage épais
Brunissent la surface, où ne descend jamais
Ni rayon du soleil, ni clarté de la lune.

Je m'arrêtai devant sa barrière importune;
Mais mon œil, traversant son onde en liberté,
De tant d'arbres divers admirait la beauté.

Et je vis, — à l'aspect d'une chose inconnue
Parfois l'étonnement fixe ainsi notre vue,
Chassant de notre esprit ce qui le remplissait, —

Une femme au front pur, seule et qui s'avançait
Chantant, et choisissant tour à tour la plus belle
Des fleurs dont le chemin s'émaillait autour d'elle.

« Deh, bella Donna, c' a' raggi d'amore
Ti scaldi, s' i' vo' credere a' sembianti
Che soglion esser testimon del cuore,

Vegnati in voglia di trarreti avanti,
Diss' io a lei verso questa riviera,
Tanto ch' io possa intender che tu canti.

Tu mi fai rimembrar dove e qual era
Proserpina nel tempo che perdette
La madre lei, ed ella primavera. »

Come si volge con le piante strette
A terra, e intra se, donna che balli,
E piede innanzi piede a pena mette,

Volsesi 'n su' vermigli ed in su' gialli
Fioretti verso me, non altrimenti
Che vergine, che gli occhi onesti avvalli:

E fece i prieghi miei esser contenti
Sì appressando sè, che 'l dolce suono
Veniva a me co' suoi intendimenti.

Tosto che fù là dove l' erbe sono
Bagnate già dall' onde del bel fiume,
Di levar gli occhi suoi mi fece dono.

Non credo che splendesse tanto lume
Sotto le ciglia a Venere trafitta
Dal figlio fuor di tutto suo costume.

Ella ridea dall' altra riva dritta,
Traendo più color con le sue mani,
Che l' altra terra senza seme gitta.

. . . . . .

Et je lui dis : « O vous qu'échauffe de ses feux
Le souverain amour, si toutefois mes yeux
Dans votre beau visage ont su lire votre âme,

Daignez de vos sentiers vous écarter, Madame,
Et diriger vos pas plus près de ce ruisseau,
Que je ne perde rien de votre chant si beau.

En vous voyant ici, j'ai cru voir Proserpine
Quand Pluton, l'entraînant vers la sombre colline,
La ravit à sa mère et lui ravit ses fleurs. »

Comme l'on voit, sereine et grave entre ses sœurs,
Une femme en dansant s'avancer dans la plaine,
Ses pieds rasant le sol se séparent à peine,

Telle, parmi les fleurs et de rubis et d'or,
La dame vint vers moi, me dérobant encor
Ses yeux qu'avait baissés la pudeur virginale.

Et, selon mes désirs, pas à pas l'intervalle
Diminua si bien que de ses doux accents
J'entendis à la fois et le son et le sens.

Et lorsqu'elle atteignit la rive où l'herbe verte
Par l'onde transparente était toute couverte,
De voir ses yeux levés j'eus enfin la faveur.

Non, je ne pense pas qu'une telle splendeur
De la mère d'Amour éclairât la paupière
Quand son fils la blessa contre son ordinaire.

Elle, sur l'autre bord, doucement souriait,
Et de cueillir les fleurs elle continuait
Qui croissent sans culture en la saison nouvelle.

. . . . . .

III.

DEL PURGATORIO. — *Chant* XXX.

. . . . . .

Io vidi già, nel cominciar del giorno,
La parte oriental tutta rosata,
E l'altro ciel di bel sereno adorno;

E la faccia del sol nascere ombrata,
Sì che, per temperanza di vapori,
L'occhio lo sostenea lunga fiata;

Cosi, dentro una nuvola di fiori
Che dalle mani angeliche saliva,
E ricadeva 'n giù dentro e di fuori,

Sopra candido vel cinta d'oliva
Donna m'apparve, sotto verde manto,
Vestita di color di fiamma viva.

E lo spirito mio (che già cotanto
Tempo erà stato, ch' alla sua presenza
Non era di stupor, tremendo, affranto).

Senza degli occhi avea più conoscenza,
Per occulta virtù che da lei mosse,
D'antico amor sentì la gran potenza.

Tosto che nella vista mi percosse
L'alta virtù che già m' avea trafitto
Prima ch' io fuor di puerizia fosse,

III.

LE PURGATOIRE. — *Chant* XXX.

. . . . . .

J'ai vu souvent, à l'heure où le soleil va naître,
De nuages rosés l'Orient se couvrir,
Et le reste du ciel sans voile resplendir;

Et l'astre, enveloppé de vapeurs transparentes,
Dans leur ombre apaisait ses flammes rayonnantes,
Et l'œil pouvait longtemps soutenir ses ardeurs.

Telle, et plus belle, au sein d'un nuage de fleurs
Que les Anges de Dieu, de leur main immortelle,
Faisaient de toute part voltiger autour d'elle,

Le front voilé de blanc et d'olivier couvert,
Une femme parut qui, sous un manteau vert,
Portait un vêtement brillant comme la flamme.

Et moi (depuis dix ans l'aspect de cette dame
Ne venait plus, avec sa poignante douceur,
Pénétrer mon esprit de trouble et de frayeur),

Sans avoir de ses traits encor pris connaissance,
Je sentis bien renaître, à sa seule présence,
De mon ancien amour tout le pouvoir passé.

Dès que le trait vainqueur qui m'avait transpercé
Avant que j'eusse encor pris la robe virile
M'atteignit, du regard j'allai chercher Virgile,

Volsimi alla sinistra col rispitto
Col quale il fantolin corre alla mamma,
Quando ha paura, o quando egli è afflitto,

Per dicere a Virgilio : Men che dramma
Di sangue m'è rimasa, che non tremi ;
Conosco i segni dell' antica fiamma.

Ma Virgilio n'avea lasciata scemi
Di se, Virgilio dolcissimo patre,
Virgilio, à cui per mia salute die' mi :

Nè quantunque perdéo l'antica matre
Valse alle guance nette di rugiada,
Che lagrimando non tornasser atre.

« Dante, perchè Virgilio se ne vada,
Non pianger anche, non piangere ancora,
Che pianger ti convien per altra spada. »

Quasi ammiraglio, che 'n poppa ed in prora
Viene a veder la gente che ministra
Per gli alti legni ed a ben far la 'ncuora,

In su la sponda del' carro sinistra,
Quando mi volsi al suon del nome mio
Che di necessità qui si rigistra,

Vidi la donna, che pria m'apparío
Velata sotto l'angelica festa,
Drizzar gli occhi ver me di quà dal rio ;

Tutto che'l vel che le scendea di testa,
Cerchiato dalla fronde di Minerva,
Non la lasciasse parer manifesta.

Regalmente, nell' atto ancor proterva
Continuò, come colui che dice,
E 'l più caldo parlar di retro serva :

Qui tout à l'heure était à gauche près de moi,
Comme un petit enfant qu'un mouvement d'effroi
Ou quelque gros chagrin jette aux bras de sa mère.

Et je voulais lui dire : En mon âme, ô mon père,
Mon sang bout et frémit; ces signes trop certains
M'annoncent le réveil de mes feux mal éteints.

Hélas! je n'étais plus sous ta garde fidèle,
O toi qui si longtemps me couvris de ton aile,
O Virgile, ô mon maître, ô père bien-aimé!

Et malgré des splendeurs dont l'œil était charmé,
Mon visage qu'avait nettoyé la rosée
Fut inondé des pleurs de mon âme brisée.

« Oui, Virgile est parti; mais modère tes pleurs,
Dante! Ne pleure pas; de plus justes douleurs
Appelleront bientôt des larmes sur ta joue. »

Telle qu'un amiral, de la poupe à la proue,
Va surveillant de l'œil sa flotte, et, de son bord,
De dix mille marins encourage l'effort,

Telle, me retournant lorsque je crus entendre
Mon nom qu'en cette page il faut bien vous apprendre,
J'aperçus, s'inclinant vers la gauche du char

Et du bord opposé me fixant du regard,
La dame qui, voilée et dans la claire nue
Des angéliques fleurs, avait frappé ma vue;

Quoiqu'encor jusqu'aux pieds son voile la couvrît,
Encerclé du rameau que Minerve chérit,
Et ne laissant pas voir sa face tout entière.

D'un geste fier, d'un ton royalement austère
Elle continua, comme un sage orateur
Qui pour son dernier mot garde le trait vainqueur :

« Guardaci ben : ben son, ben son Beatrice :
Come degnasti d'accedere al monte ?
Non sapei tu che qui è l'uom felice ? »

Gli occhi mi cadder giù nel chiaro fonte :
Ma, veggendomi in esso, io trassi all' erba,
Tanta vergogna mi gravò la fronte.

Così la madre al figlio par superba,
Com' ella parve a me, perchè d'amaro
Sentì 'l sapor della pietate acerba.

Ella si tacque ; e gli Angeli cantaro
Di subito : *In te, Deus speravi* ;
Ma oltre *pedes meos* non passaro.

Sì come neve, tra le vive travi,
Per lo dosso d'Italia si congela,
Soffiata et stretta dalli venti schiavi ;

Poi liquefatta ni se stessa trapela,
Pur che la terra che perde ombra spiri,
Si che par fuoco fonder la candela ;

Cosi fui senza lagrime e sospiri
Anzi 'l cantar di quei, che notan sempre
Dietro alle note degli eterni giri ;

Mai poiche 'ntesi nelle dolci tempre
Lor compatire a me, più che se detto
Avesser : Donna perchè sì lo stempre ?

Lo gel che m'era intorno al cuor ristretto,
Spirito ed acqua fessi, e con angoscia
Dalla bocca e da gli occhi usci del petto.

Ella, pur ferma in su la destra coscia
Del carro stando, alla sustanze pie
Volse le sue parole cosi poscia :

« Regarde bien : je suis Béatrix ; c'est bien elle.
Tu daignes donc gravir la montagne éternelle?
Quoi ! ne savais-tu pas qu'ici l'homme est heureux ? »

Sur le miroir du fleuve, en ce moment, mes yeux
Tombèrent ; m'y voyant, je connus ma misère,
Et, confus, détournai mes regards vers la terre.

Et, comme tremble un fils au courroux maternel,
Ainsi moi je tremblai ; car je sentais le fiel
Que sa pitié cruelle à mes lèvres apporte.

Elle se tait : en chœur la céleste cohorte
Entonne : *In te, Deus, speravi* ; mais, soudain,
Après *pedes meos* leur concert a pris fin.

Comme on voit en hiver une neige amassée,
Par les vents esclavons soufflée et condensée,
Se durcir dans les bois du haut mont Apennin ;

Puis, dès qu'un vent de feu vient du sud, dans le sein
De la terre elle filtre, et dans l'air s'évapore,
On dirait un flambeau que sa flamme dévore ;

Ainsi je demeurai sans larme et sans soupir
Avant que des esprits la voix fît retentir
Les fidèles échos des sphères infinies.

Mais quand de leurs accords les douces harmonies
M'eurent montré des cœurs touchés de mon ennui
Mieux que s'ils eussent dit : Femme, pardonne-lui,

La glace qui s'était condensée en mon âme,
Devenant pleurs, sanglots et longs soupirs de flamme,
Par la bouche et les yeux de mon cœur s'écoula.

Cependant, se tournant à droite, ainsi parla
Aux célestes esprits, d'une voix haute et grave,
La dame devant qui je tremblais en esclave :

« Voi vigilate nell' eterno die
Sì che notte nè sonno a voi non fura
Passo che faccia 'l secol per le sue vie ;

Onde la mia risposta è con più cura,
Che m'intenda colui che di là piagne,
Perchè sia colpa e duol d'une misura,

Non pur per opre delle ruote magne
Che drizzan ciascun seme ad alcun fine,
Secondo che le stelle son compagne ;

Ma per larghezza di grazie divine,
Che si alti vapori hanno a lor piova,
Che nostre viste là non van vicine ;

Questi fù tal nella sua vita nuova
Virtualmente, c' ogni abito destro
Fatto avrebbe in lui mirabil pruova :

Ma tanto più maligno e più silvestro
Si fa 'l terren col mal seme e non culto,
Quant' egli ha più del buon vigor terrestro.

Alcun tempo 'l sostenni col mio volto :
Mostrando gli occhi giovinetti a lui,
Meco 'l menava in dritta parte volto.

Sì tosto come in su la soglia fui
Di mia seconda etade, e mutai vita,
Questi si tolse a me e diessi altrui.

Quando di carne a spirto era salita,
E bellezza e virtù cresciuta m'era
Fu' io a lui men cara e men gradita ;

E volse i' passi suoi per via non vera,
Immagini di ben segnendo false,
Che nulla promission rendono intera.

« Esprits purs qui veillez dans le jour éternel,
Vous comptez tous les pas de ce siècle mortel;
Nul sommeil, nulle nuit n'éteint votre lumière!

Vous donc qui savez tout, permettez que j'éclaire
Cet homme qui, là-bas, tremble et verse des pleurs,
Pour qu'il sache au péché mesurer les douleurs.

Beaucoup moins par l'effet de ces sphères immenses
Qui mènent à leur fin les terrestres semences
Et donnent à chaque être un astre pour gardien,

Que par ta pure grâce, ô Dieu, souverain Bien,
Qui fais pleuvoir tes dons d'une source sublime
Dont nos faibles regards n'atteignent pas la cime,

Cet homme avait, enfant, des germes précieux
Qu'une volonté droite, un effort généreux
Pouvait épanouir en vertus ravissantes.

Mais inculte, et livrée aux herbes malfaisantes,
Plus une terre avait de sève et de vigueur,
Plus son fruit est sauvage et d'amère saveur.

Un temps, je le soutins avecque mon visage;
Un temps, mes jeunes yeux, puissants sur son jeune âge,
Près de moi le menaient le long du droit chemin.

Mais quand je fus au seuil du jour sans lendemain
Et de ce nouveau siècle où m'attendait la gloire,
A d'autres se livrant, il perdit ma mémoire.

De la chair à l'esprit lorsque j'avais monté,
Avec plus de vertus, avec plus de beauté,
A son cœur abaissé je devins moins aimable;

Et par de faux sentiers son erreur misérable
Poursuivit de faux biens, du vrai bien ennemis,
Qui ne tiennent jamais tout ce qu'ils ont promis.

Ne l'impetrare spirazion mi valse,
Con le quali, ed in sogno e altrimenti,
Lo rivocai : sì poco a lui ne calse.

Tanto giù cadde, che tutti argumenti
Alla salute sua eran gia corti,
Fuor che mostrargli le perdute genti.

Per questo visitai l'uscio de' morti ;
E a colui che l'ha quassù condotto
Si prieghi miei piangendo furon porti.

L'alto fato di Dio sarebbe rotto
Se Letè si passasse, e tal vivanda
Fosse gustata senza alcuno scotto
Di pentimento, che lagrime spanda. »

Canto XXXI.

« Eh tu, che se' di là del fiume sacro »
(Volgendo suo parlare a me per punta,
Che pur per taglio m'era parut' acro,)

Ricominciò, seguendo senza cunta)
« Di', di' se quest' è vero : a tanta accusa
Tua confession conviene esser congiunta. »

Era la mia virtù tanto confusa,
Che la voce si mosse e pria si spense
Che dagli organi suoi fusse dischiusa.

Poco sofferse; poi disse : « Che pense?
Rispondi a me : che le memorie triste
In te non sono ancor dall' acqua offense. »

En vain pour lui j'obtins, au bord de sa ruine,
Telle inspirations de la grâce divine,
Des songes, des remords.... Il n'en profita pas.

Enfin aucun moyen, étant tombé si bas,
Ne restait pour sauver son âme infortunée,
Sauf un seul : lui montrer la nation damnée.

Alors je descendis jusques au seuil des morts,
Et mes pleurs et mes vœux touchèrent sans efforts
Celui qui le guida vers les races perdues.

Mais les suprêmes lois de Dieu seraient rompues
A travers le Léthé si l'on pouvait venir,
Et du mal en son cœur noyer le souvenir,
Sans payer par des pleurs l'écot du repentir. »

Chant XXXI.

« Et toi, du fleuve saint debout sur l'autre bord »
(Poursuit-elle aussitôt; et mon âme d'abord
A ces seuls mots sentit l'estoc de cette épée

Qui de taille l'avait si rudement frappée),
« Parle, parle; est-ce-vrai? Telle accusation
Ne saurait se passer de ta confession. »

J'essayai de parler, mais ma voix languissante
Ne pouvait s'échapper de ma gorge brûlante,
Tant mon courage était, à cette heure, abattu.

Elle attend un moment; et puis : « Qu'en penses-tu? »
Dit-elle; « réponds-moi, tandis que la puissance
Du Léthé pas encor n'éteint ta souvenance. »

Confusione e paura insieme miste
Mi pinsero un tal *si* fuor della bocca,
Al quale intender fur mestier le viste.

Come balestro frange, quando scocca,
Per troppa tesa, la sua corda e l'arco,
E con men foga l'asta il segno tocca;

Si scoppia' io sott'esso grave carco,
Fuori sgorgando lagrime e sospiri,
E la voce allentò per lo suo varco.

Ond' ella a me: « Per entro i miei disiri,
Che ti menavano ad amar lo bene
Di là dal qual non é a che s'aspiri,

Quai fosse attraversate, o quai catene
Trovasti, perche del passare innanzi
Dovessiti così spogliar la spene?

E quali agevolezze, o quali avanzi
Nella fronte degli altri si mostraro,
Perchè dovessi lor passeggiar anzi? »

Dopo la tratta d'un sospiro amaro,
(Appena ebbi la voce, che rispose,
E le labbra a fatica la formaro),

Piangendo dissi: « Le presente cose
Col falso lor piacer volser mie' passi,
Tosto che 'l vostro viso si nascose. »

Ed ella: « Se tacessi, o se negassi
Ciò che confessi, non fora men nota
La colpa tua; da tal judice sassi.

Ma quando scoppia dalla propria gota
L'accusa del peccato, in nostre corte
Rivolge se contra 'l taglio la ruota.

La honte et la terreur alors firent sortir
De mes lèvres un *oui* faible comme un soupir,
Où les yeux devinaient la voix mal entendue.

Ainsi que l'arbalète avec excès tendue
Part en cassant sa corde, et de son arc brisé
Le trait s'élance à peine et retombe épuisé;

Tel j'éclatais aussi sous ma charge trop lourde;
Et ma voix du gosier sortait débile et sourde,
Et se perdait parmi les sanglots et les pleurs.

Elle : « Quand tu m'aimais, quand mes chastes ardeurs
Pas à pas te guidaient vers le Bien véritable,
Bien par delà lequel il n'est plus rien d'aimable,

Quelle chaîne de fer, quel terrible fossé,
T'arrêta, tout à coup de tes efforts lassé,
Et d'avancer plus loin t'enleva l'espérance?

Quelles séductions, quelle vaine apparence
Sur des fronts étrangers charmèrent tant tes yeux
Que tu dusses courir te brûler à leurs feux? »

Je sentis tout mon cœur en un sanglot se fondre;
Et je trouvais à peine une voix pour répondre;
Et ma lèvre formait les mots avec effort;

Et je dis en pleurant : « Sitôt que votre mort
M'eut dérobé vos yeux, les choses de la terre
M'attirèrent, hélas! par leur charme éphémère. »

« A te taire ou mentir tu n'aurais gagné rien,
Au lieu de confesser », dit-elle; « c'est en vain
Qu'on fuit l'œil clairvoyant du Magistrat suprême.

Mais alors qu'un pécheur s'accuse de lui-même,
Le glaive de la loi s'émousse en notre cour;
La justice se tait; la clémence a son tour.

Tuttavia perchè me' vergogna porte
Del tuo errore, e perchè altra volta,
Udendo le Serene, sie più forte,

Pon giù 'l seme del pianger, ed ascolta:
Si udirai come 'n contraria parte
Muover doveati mia carne sepolta.

Mai non t'appresentò natura o arte
Piacer, quanto le belle membra in ch' io
Reclusa fui e sono in terra sparte;

E se'l sommo piacer sì ti fallìo
Per la mia morte, qual cosa mortale
Dovea poi trarre te nel suo disio?

Ben ti dovevi, per lo primo strale,
Delle cose fallaci levar suso
Diretr'a me, che non era più tale.

Non ti dovea gravar le penne in giuso,
Ad aspettar più colpi, o pargoletta,
O altra vanità con sì breve uso.

Nuovo augelletto due o tre aspetta;
Ma dinanzi dagli occhi de' pennuti
Rete si spiega indarno, o si saetta. »

Qual' i fanciulli vergognando muti
Con gli occhi a terra stannosi ascoltando,
E se riconoscendo, et ripentuti,

Tal mi stav' io....

Mais pour que ta douleur devienne plus féconde,
Et pour qu'une autre fois les sirènes du monde
Te trouvent mieux armé contre leurs chants trompeurs,

Écoute; et, tarissant la source de tes pleurs,
Apprends comment mon corps descendu sous la terre
Devait guider ton cœur vers un chemin contraire.

La nature ni l'art n'eut jamais à t'offrir
Rien qui ravît tes yeux d'un plus noble plaisir
Que ce corps où mon âme, un temps, vécut captive;

Et si la sépulture à ton âme plaintive
Ravit ce plaisir pur, après lui de tes yeux
Quel périssable objet devait avoir les vœux?

Ton cœur, désabusé par ce grand coup de foudre,
Devait, des vanités qu'un jour réduit en poudre,
S'élever jusqu'à Dieu sur mes pas immortels.

Nulle femme, nul bien fragile à ses autels
Ne devait abaisser le haut vol de tes ailes
Pour t'y frapper encore de blessures nouvelles.

Le jeune oiseau souvent par la flèche est touché;
Mais il devine l'arc ou le filet caché
Quand l'âge grandissant épaissit son plumage. »

Et moi, je demeurai muet à ce langage,
Comme un petit enfant qui, repentant, honteux,
Écoute, sent son tort, pleure et baisse les yeux.

RECHERCHES

SUR LE

SPECTRE DE LA CHLOROPHYLLE

PAR M. J. CHAUTARD

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

(*Suite* [1])

VIII. — MODIFICATIONS PRODUITES PAR LA LUMIÈRE SUR LE SPECTRE DE LA CHLOROPHYLLE.

A. — *Action de la lumière blanche.*

Les modifications qui se produisent à la longue dans la chlorophylle, et dont l'examen spectral atteste la marche et les progrès, peuvent se réaliser d'une façon bien plus rapide et bien autrement énergique sous l'influence de la lumière. Ces altérations se caractérisent toujours par des bandes dont la nature, la position, l'intensité sont les mêmes qu'à la suite d'une modification spontanée. Il suffit, pour les faire naître, d'exposer au soleil, pendant quelques minutes, une dissolution alcoolique

(1) Voir le volume des *Mémoires* pour 1873, page 229.

de chlorophylle. La teinture vert foncé ne se laisse traverser d'abord que par le rouge extrême et le vert. Bientôt elle devient plus claire, vert-olive, puis jaune, et livre passage à des couleurs intermédiaires sur lesquelles se détachent les bandes indiquées antérieurement. Ces bandes elles-mêmes, à la suite d'une insolation prolongée, s'altèrent et finissent par disparaître, attestant ainsi la destruction complète de la chlorophylle.

Les dissolutions de chlorophylle dans les huiles fixes (huiles de belladone, de jusquiame des pharmacies) offrent un pouvoir de résistance extrêmement prononcé, si bien que plusieurs mois d'exposition au soleil ne produisent sur elles qu'une altération insensible de couleur et de bandes spectrales (1). C'est là un fait considérable, qui permet de rendre compte d'un phénomène de physiologie végétale bien connu, de cette propriété que possède la matière verte de certaines plantes de persister longtemps dans l'arrière-saison, et cela à la faveur des matières grasses ou résineuses renfermées dans l'intérieur du tissu, ce dernier se trouvant ainsi soustrait à une combustion trop rapide.

L'altérabilité de la chlorophylle, sous la triple action combinée ou isolée du temps, de l'air et de

(1) Au bout de *six mois* d'exposition permanente aux ardeurs du soleil, les bandes se sont trouvées affaiblies d'intensité, mais non détruites. Celle du vert s'est rapprochée d'une manière assez notable du côté du jaune.

la lumière, est bien différente aussi selon l'état de division dans lequel elle se trouve.

Des feuilles contusées et mises en suspension dans de l'eau perdent leur matière verte très-rapidement à l'air et à la lumière, tandis que des feuilles séchées en plein air, à l'ombre aussi bien qu'au soleil, peuvent conserver dans leur intérieur une portion de substance verte qui donne aux liqueurs alcooliques l'apparence d'une dissolution de chlorophylle fraîche. Telles sont surtout, avons-nous dit ailleurs, les feuilles très-parenchymateuses, sur lesquelles il semble qu'une sorte de vernis superficiel garantisse les couches intérieures d'une altération plus profonde (lierre, buis, etc.). Cette préservation peut durer assez longtemps et persister sur des feuilles récoltées à l'arrière-saison, ou même sur celles qui, tombées des arbres, ont passé l'hiver à terre (pommier, poirier) et ont pris extérieurement une couleur toute différente. Leur teinture, d'un assez beau vert-olive, présente les caractères que nous avons indiqués plus haut comme étant ceux de la chlorophylle altérée, mais altérée incomplétement, ainsi que l'on peut s'en assurer par l'action ultérieure d'un acide.

Si les feuilles sont devenues entièrement jaunes, — telles sont celles de platane, de marronnier d'Inde, qui jonchent nos promenades et nos places publiques à l'époque de l'arrière-saison, — la dissolution, quoique plus modifiée encore sous le rapport de la

teinte, offre malgré tout la bande noire caractéristique dans le rouge.

J'ai vérifié que du terreau, de la terre de bruyère donnaient avec l'alcool des liqueurs sur lesquelles cette bande apparaissait encore.

Ces divers résultats, rapprochés surtout de ceux qui ont été constatés par M. Vohl (1) en 1865, prouvent que la chlorophylle serait infiniment moins altérable qu'on ne le pense généralement. D'après l'auteur précédent, une notable quantité de feuilles de marronnier d'Inde, mortes par suite d'une gelée subite, mais ayant conservé leur couleur verte, furent recueillies dans un vase, aspergées d'eau distillée et abandonnées à elles-mêmes à l'abri de la poussière. Au bout de dix ans, cette matière, qui ressemblait à de la tourbe, fut reprise par de l'alcool et donna lieu à un liquide d'un beau vert-émeraude. J'ai moi-même examiné des teintures faites avec des feuilles conservées en magasin depuis plus de trente ans, et toutes m'ont donné les raies caractéristiques de la chlorophylle modifiée.

B. — *Action des rayons de diverses couleurs.*

Après avoir reconnu les altérations que l'influence directe des rayons solaires produit sur le spectre

(1) *Journ. prakt. Chem.*, t. XCV, p. 220, et *Journal de Chimie et de Pharmacie*, 1865, p. 424.

de la chlorophylle, j'ai cherché à préciser les conditions du problème en analysant l'action exercée par chacune des principales régions du spectre isolément.

On pourrait employer une caisse en bois divisée en plusieurs compartiments, fermés chacun, d'un côté, par un verre coloré; mais les verres que l'on rencontre dans le commerce ont rarement une couleur homogène, ils se laissent traverser par des rayons étrangers à leur teinte, et cela en plus ou moins grande quantité. Aussi ai-je préféré me servir d'une disposition expérimentale analogue à celle dont fit usage M. J. Sachs, dans ses recherches relatives aux altérations physiologiques produites par la lumière sur les diverses parties des végétaux.

On prépare plusieurs petits appareils composés chacun de deux flacons concentriques, fermés l'un et l'autre avec un bouchon de liége, dans lequel passe un mince fil de fer, de telle sorte qu'en débouchant le premier flacon on puisse en sortir par cela même le second. Ce dernier contient la dissolution de chlorophylle qu'il s'agit de soumettre à l'action de la lumière. Dans chaque appareil, l'intervalle des deux vases renferme des liquides différents donnant des rayons d'une couleur déterminée. Ainsi, dans l'un se trouve une teinture de fuchsine n'ouvrant passage qu'aux rayons rouges; dans un autre, du sulfate de cuivre ammoniacal ne se laissant traverser que par les rayons de l'extrémité opposée;

dans un troisième, une solution jaune de safran, de curcuma ou de chromate de potasse donnant accès aux rayons moyens; un quatrième est rempli d'une dissolution d'alun ayant pour but d'arrêter les rayons calorifiques; un dernier, enfin, laissé vide, est destiné à opérer à blanc, c'est-à-dire sous l'influence directe des rayons solaires.

Tous ces appareils ont été maintenus au soleil pendant le même temps, et, à divers intervalles, on en retirait le flacon intérieur de chlorophylle pour examiner la marche de l'altération du spectre. La plus grande énergie paraît résider dans les rayons les plus éclairants; ainsi, dans le jaune, les modifications spectrales se produisent tout aussi rapidement que dans la lumière blanche; elles sont un peu plus lentes dans le rouge, plus retardées encore dans le bleu.

J'ai pu constater, en outre, un phénomène extrêmement curieux, c'est que les rayons qui ont déjà traversé une couche de chlorophylle n'ont plus d'effet sur les couleurs suivantes tant que la première n'est pas décolorée. On réalise facilement l'expérience, soit à l'aide d'une cuve à parois de glaces et à plusieurs compartiments remplis de teinture de chlorophylle, qu'un même rayon solaire traverse successivement, soit en employant, comme tout à l'heure, un double flacon et remplissant l'intervalle par une solution de chlorophylle. Aussi longtemps que celle-ci n'est pas entièrement déco-

lorée, la solution, dans le petit vase intérieur, ne subit qu'une légère modification; mais aussitôt que la première couche est atteinte, la lumière commence à agir sur la seconde.

On peut prolonger cette dernière expérience durant plusieurs heures en employant, comme couche préservatrice, une solution huileuse de chlorophylle qui conserve intacte sa coloration pendant un laps de temps très-considérable.

IX.—Altération du spectre de la chlorophylle sous l'influence de la chaleur.

La chaleur modifie facilement la chlorophylle, mais n'en opère pas aussi aisément la destruction, du moins à des températures inférieures à 100 degrés. Des feuilles séchées à l'étuve ou cuites à l'eau bouillante donnent, en les reprenant par l'alcool, une teinture dont le spectre rappelle tout à fait celui de la chlorophylle altérée par le temps, l'air ou la lumière. Cette teinture, évaporée au bain-marie et reprise par l'alcool, donne une solution jouissant des mêmes propriétés optiques que la première. Si la température dépasse 100 degrés, la chlorophylle subit des modifications qui varient avec son état de siccité ou suivant la nature de son dissolvant. On peut agir dans des tubes bouchés, chauffés graduellement à l'aide d'un bain d'huile ou d'acide stéarique fondu.

De la chlorophylle desséchée se désorganise complétement dans le voisinage de 200 degrés, tandis que, humide ou en dissolution dans des huiles essentielles, elle ne subit à cette même température qu'une action lente, graduelle, rappelant celle que produisent l'air, la lumière et les acides.

Les dissolutions de chlorophylle dans les corps gras sont bien plus rebelles aux effets de la chaleur et peuvent, pendant plusieurs heures, résister à une température de 225 à 250 degrés, ainsi qu'il est facile d'en faire l'expérience à l'aide d'huile de belladone ou de jusquiame.

Ces expériences, je l'avoue, sont encore incomplètes; elles seront continuées et formeront l'objet d'un travail dans lequel on analysera en même temps l'influence que l'électricité exerce sur les apparences spectrales de la chlorophylle.

X. — Modifications du spectre de la chlorophylle sous l'influence des acides. — Raies accidentelles temporaires. — Raies accidentelles permanentes.

L'action des acides sur les dissolutions alcooliques de chlorophylle varie avec la nature, la quantité du réactif employé, ainsi qu'avec l'état de formation et de destruction plus ou moins avancé de la chlorophylle. Ces sortes de réactions nous offrent

des résultats entièrement nouveaux, fort curieux et tout à fait positifs, sur lesquels je suis bien aise d'appeler l'attention des physiologistes et des chimistes.

Nature de l'acide. — Bien que les divers acides examinés (acides acétique, oxalique, sulfurique, chlorhydrique) doivent nous conduire, en dernière analyse, à des résultats du même ordre, toutefois chacun d'eux n'opère pas avec la même rapidité ni avec une égale énergie. Il y a donc lieu de bien préciser la nature de l'acide dont on fait usage. Toutes mes expériences ont été réalisées (sauf indication du contraire) avec l'acide chlorhydrique de concentration moyenne et introduit par gouttes dans la dissolution. Selon la quantité employée de cet acide, on obtient des réactions différentes, étudiées par M. Filhol et par M. Frémy, auxquelles correspondent des apparences spectrales très-distinctes.

État de la chlorophylle. — La chlorophylle peut être empruntée à des feuilles de formation récente ou à des feuilles sur lesquelles la végétation est complétement arrêtée depuis un temps plus ou moins long. Les acides y font naître un certain nombre de raies *surnuméraires* que j'appelle *accidentelles* et dont l'analyse exacte paraît avoir échappé jusqu'ici à tous les observateurs.

Dans un cas, ces raies *accidentelles* sont *temporaires;* dans d'autres, elles sont *permanentes*. Ces

dernières peuvent parfois se confondre avec celles que le temps, l'air ou la lumière engendrent sur les dissolutions ordinaires de chlorophylle.

A. — *Raies accidentelles temporaires.*

Les expériences réussissent parfaitement avec les feuilles dans lesquelles les éléments de la chlorophylle ne sont pas encore arrivés à un état complet de stabilité (ortie, lilas, vigne, marronnier d'Inde, lierre, betterave, etc.). Je vais essayer de résumer les particularités les plus essentielles de mes observations, en prenant pour type la solution alcoolique de feuilles jeunes et fraîches d'ortie.

Ces feuilles sont contusées rapidement dans un mortier et arrosées avec de l'alcool ordinaire du commerce à 36 degrés. On exprime avec les doigts et l'on filtre. La teinture verte qui en résulte donne les quatre bandes dégradées, du rouge au vert, de la chlorophylle fraîche. La bande noire spécifique apparaît de 20 à 24 degrés. Cela étant, on ajoute avec une baguette une goutte d'acide chlorhydrique; aussitôt la bande noire du rouge se transporte latéralement vers 15 degrés, en même temps que la limite du rouge se recule dans la même proportion. La liqueur jaunit et se trouble légèrement. Cette bande fortement élargie est, en réalité, composée de deux raies distinctes qu'on parvient à séparer, soit en étendant légèrement la

liqueur avec de l'alcool, soit, et plus sûrement, en diminuant l'épaisseur de la dissolution. L'une de ces bandes apparaît à la place ordinaire de 20 à 22 degrés, c'est la raie spécifique; la seconde, *accidentelle* (double elle-même quelquefois), se montre, vers 15 degrés, précédée et suivie d'une teinte rouge très-franche (1). Dans le reste du spectre les couleurs sont légèrement assombries; ce n'est que plus tard (l'intervalle de temps varie d'une demi-heure à un jour) que se dessinent à leur place ordinaire les bandes surnuméraires de la chlorophylle altérée, en même temps que la bande accidentelle du rouge extrême s'éteint graduellement dans l'ombre qui limite le spectre de ce côté.

L'addition de l'alcool doit être faite avec réserve; car il pourrait arriver qu'en étendant la liqueur, loin de séparer la bande accidentelle, on l'empêchât de se montrer, et cela en détruisant le composé éphémère auquel elle doit son origine.

(1) Pour apercevoir nettement cette bande, je ne saurais trop recommander une scrupuleuse vigilance dans l'observation (attendu que le phénomène ne dure parfois que dix à quinze minutes). Il faut aussi remplir plusieurs autres conditions indiquées au commencement de ce Mémoire et dépendant de la disposition de l'appareil, du choix de la source de lumière, du réglage du micromètre, etc. La grandeur de la fente du spectroscope doit être soigneusement observée, attendu que selon son diamètre, ici surtout, on peut non-seulement masquer plus ou moins les teintes, mais encore provoquer un déplacement notable et même la disparition des bandes qu'il s'agit d'observer.

La génération de cette bande accidentelle offre de nombreuses variétés : ainsi il pourrait se faire que la bande primitive du rouge n'éprouvât de modifications ni dans sa position, ni dans son étendue, mais que l'on vît la limite du rouge se reculer et de là surgir en même temps une raie sombre très-fine, suivie bientôt d'une seconde, lesquelles finissent par se réunir en une seule bande épaisse, foncée, qui acquiert la même largeur et la même teinte que la première, mais qui ne tarde pas non plus à disparaître dans l'extrémité obscure de l'image spectrale.

Comme détail important, j'ajouterai que, si les feuilles exprimées une première fois sont reprises par l'alcool, on obtient une nouvelle teinture douée d'une moins grande sensibilité que la première. Cette impressionnabilité de la dissolution diminue également après quelques jours de préparation. Les feuilles anciennes mais non altérées se prêtent moins bien que les jeunes aux phénomènes qui viennent d'être indiqués. J'ajouterai que ces bandes accidentelles et les bandes surnuméraires de l'orangé, du jaune et du vert, paraissent antagonistes, c'est-à-dire que toutes les fois que les premières se montrent d'une manière immédiate, les secondes sont à peine visibles ; tandis que si celles-ci apparaissent spontanément, on peut affirmer que celles-là ne se produiront pas.

Lorsqu'on filtre la dissolution au moment où les

deux bandes sont vues nettement dans le rouge, il y a disparition de la raie accidentelle dans la liqueur limpide, qui ne donne plus que la bande spécifique ainsi que les bandes surnuméraires de la portion la plus réfrangible du spectre.

Si, par le repos, la dissolution s'éclaircit, il y a même disparition de la bande accidentelle, et on la fait momentanément réapparaître par l'agitation.

Ces phénomènes, dont je poursuis en ce moment l'étude, paraissent tenir à la nature même des éléments de la chlorophylle, laquelle, à l'état frais, contiendrait une substance brune, plus impressionnable sous l'influence des acides que ne le sont les principes bleu et jaune, et qui disparaîtrait ou s'altérerait avec l'âge de la plante.

Les résultats précédents sont obtenus (et cela naturellement à cause de l'acidité de la plante) avec les feuilles d'oseille; mais, ce qui est plus curieux encore, c'est qu'ici la raie accidentelle, après avoir atteint la même intensité que la bande spécifique, se fonce de plus en plus en même temps que celle-ci s'affaiblit; si bien qu'au bout d'une heure cette dernière a quelquefois complétement disparu et qu'il ne reste plus qu'une seule bande d'absorption de 2 ou 3 degrés de largeur, ayant son centre vers 15 degrés. Afin de se rendre compte de tous les détails du phénomène, il est souvent nécessaire, vu la faible coloration de la liqueur, de faire usage d'une cuve de 8 à 10 centimètres d'épaisseur.

B. — *Raies accidentelles permanentes.*

Supposons maintenant qu'au lieu d'employer une solution alcoolique de chlorophylle fraiche et récemment formée, on fasse usage d'une teinture préparée avec des feuilles encore vertes, lavées préalablement avec un peu d'alcool, ou avec des feuilles séchées rapidement à l'ombre et qui ont conservé leur couleur; on obtient alors, sous l'influence de l'acide chlorhydrique, une réaction qui se distingue de celle qui vient d'être signalée en ce que les bandes deviennent permanentes et occupent des positions fixes et invariables.

a) Et d'abord employons peu d'acide, agitons la teinture de chlorophylle avec le bout d'une baguette imprégnée d'acide chlorhydrique, et cela pendant que l'on a les yeux fixés sur le spectre. On est témoin alors d'une sorte de changement à vue : une bande sombre s'accentue dans le vert à peu près à la place où se dessinait celle de la chlorophylle normale. Puis de nouvelles bandes se forment, de vives couleurs les séparent, mais ne tardent pas à s'éclipser, par suite du trouble survenu dans la liqueur, dont la teinte devient olive (Filhol). Ce magnifique spectacle réapparait après filtration, cela plus nettement et d'une manière permanente.

Voici quelle est la nature et la position de ces bandes : une première se montre de 17 à 27 degrés,

au milieu du rouge; une deuxième, dans l'orangé, de 32 à 38 degrés, suivie d'une nuance jaune éclatante; une troisième, assez pâle, de 45 à 48 degrés, atteint le commencement du vert; une quatrième envahit la partie moyenne du vert de 56 à 59 degrés; puis, vers 70 degrés, l'absorption des couleurs est complète.

Sous une épaisseur suffisante, toutes les couleurs peuvent être masquées, à l'exception du jaune et du rouge extrême.

En étendant la dissolution ou bien en diminuant son épaisseur et augmentant l'intensité lumineuse de la source, de nouvelles bandes se manifestent: l'une à l'extrémité du vert, de 68 à 75 degrés, généralement assez visible; une autre, couvrant le milieu du bleu, vers 80 à 85 degrés, et enfin une dernière, très-pâle, voilant l'indigo, dans le voisinage de 120 degrés, et suivie d'une extinction totale. Il n'est pas rare, dans ce cas, de voir disparaître la bande qui couvrait la première partie du vert.

Toutes ces bandes ont la plus grande analogie avec celles que présente la teinture de chlorophylle altérée spontanément ou préparée à l'aide de feuilles sèches légèrement brunies. On les aperçoit très-distinctement, à l'aide de la solution dans l'huile minérale obtenue par l'agitation de celle-ci avec la teinture alcoolique.

b) Si, au lieu de quelques gouttes d'acide chlor-

hydrique, on verse un filet d'acide acétique dans la solution de chlorophylle, ces franges sont encore les mêmes, mais elles sont plus lentes à se produire; la transformation suit les mêmes phases que sous l'action de l'air ou de la lumière, et la réaction n'est complète qu'au bout de quelques heures.

c) Supposons actuellement que l'on verse tout de suite de l'acide chlorhydrique en excès dans la teinture de chlorophylle; la liqueur ne se trouble pas, ou du moins le précipité formé se redissout aussitôt; puis la teinte devient d'un beau bleu verdâtre (Frémy) et correspond à un spectre différent que signalent quatre raies distinctes : l'une de 20 à 26 degrés, très-noire et toujours à contours nets; puis trois autres, égales et assez foncées, quoique moins que la première, se montrent de 35 à 38 degrés, de 45 à 48 degrés, de 58 à 62 degrés. Les bandes extrêmes semblent faire défaut. Le bleu apparaît avec un vif éclat et l'extinction de l'extrémité varie suivant l'épaisseur.

Dans la liqueur bleue signalée par M. Frémy et obtenue à l'aide d'un mélange éthéro-chlorhydrique, la chlorophylle cesse d'exister, ou tout au moins sa transformation est tellement profonde que les bandes ont en grande partie disparu.

C. — *Mélange des raies précédentes à celles de produits colorés autres que la chlorophylle.*

La matière colorante qui accompagne la chlorophylle dans certaines plantes (*betteraves rouges, choux rouges, Hypericum perforatum*) n'apporte aucun obstacle à l'apparition de la bande *accidentelle temporaire*, dans les conditions énoncées plus haut (A); mais elle peut masquer plus ou moins quelques-unes de ces raies *accidentelles permanentes* indiquées tout à l'heure (B). Quant à la bande spécifique du rouge, elle apparaît toujours à sa place habituelle et avec les caractères qui lui sont propres.

Considérons, par exemple, la dissolution alcoolique des variétés à feuille rouge, de betterave, de chou ou de noisetier. Sous un état convenable de concentration, nous ne verrons que le rouge extrême; en étendant avec l'alcool, la bande spécifique se dessine, puis bientôt une autre au milieu de l'orangé. Cette dernière couleur est très-vive, sans toutefois dépasser le jaune, qui reste complétement éteint, ainsi que le reste du spectre. Une seconde addition de liquide laisse apparaître du vert précédé d'une bande souvent très-large, envahissant le jaune. Enfin, si l'on continue l'addition d'alcool, une nouvelle bande surgit au milieu du bleu, en même temps que disparaissent les raies du

vert et de l'orangé. Pendant ces diverses manipulations, la raie spécifique demeure visible avec des largeurs qui dépendent du degré de concentration. Si dans ces liqueurs successives on ajoute quelques gouttes d'acide chlorhydrique, elles prennent alors une teinte rouge nettement accentuée, et toute la partie moyenne du spectre, plus ou moins absorbée, ne laisse apercevoir qu'un peu de bleu extrême et de violet.

L'action de l'acide chlorhydrique sur la teinture de feuilles fraîches d'*Hypericum* est conforme aux règles précédemment établies. Seulement, comme nous avons ici une image qui n'est que la résultante de celle de la chlorophylle et de celle de la matière résineuse rouge, il advient quelquefois que la bande centrale se subdivise en plusieurs raies appartenant à l'un ou à l'autre des spectres superposés.

Des faits consignés dans ce paragraphe résulte donc nettement que l'âge et la nature de la plante, la saison où elle est récoltée, peuvent modifier les apparences spectrales résultant de l'action des acides sur la chlorophylle au point de mettre ainsi en évidence des phénomènes moléculaires dont, par tout autre moyen, il serait impossible d'acquérir la moindre notion.

XI. — Modification des raies de la chlorophylle sous l'influence des alcalis.

L'action que les alcalis exercent sur la chlorophylle, étudiée par M. Frémy dans ses importantes recherches sur la composition chimique de la matière verte des plantes, peut se caractériser facilement au spectroscope, à l'aide de certaines particularités aussi curieuses qu'imprévues, qui n'ont point été indiquées jusqu'ici.

A. — *Action de la chaleur.*

Si l'on traite une dissolution alcoolique de chlorophylle par quelques gouttes d'une solution de potasse caustique ou par l'ammoniaque, il ne se manifeste, en apparence, aucun changement bien profond. La couleur de la dissolution reste la même, et les quatre bandes de la première région du spectre ne semblent nullement altérées; mais en opérant à chaud, avec la potasse surtout, les choses se passent différemment, et le résultat est tellement précis qu'il constitue un des caractères fondamentaux du spectre de la chlorophylle.

En supposant toujours l'appareil réglé comme je l'ai dit au début de ce travail, la bande noire spécifique du rouge se dédouble en deux raies fixes

de position, mais dont la largeur et l'intensité dépendent d'une action plus ou moins prolongée. Les autres raies propres à la chlorophylle ont en même temps disparu complétement; le jaune toutefois est en grande partie absorbé.

On peut arriver au résultat, soit en faisant bouillir une dissolution alcoolique de chlorophylle avec un petit fragment de potasse, soit, et mieux encore, en traitant directement la matière verte des feuilles (mousse, lierre, mercuriale, chou, jusquiame, belladone, pariétaire, etc.) par de l'eau en ébullition contenant $\frac{1}{100}$ de potasse. L'eau, qui dans les conditions ordinaires ne retient que quelques millièmes de son poids de chlorophylle, ainsi que je m'en suis assuré à diverses reprises, en dissout ici une plus grande quantité et prend une teinte olive foncée. Le spectre de la dissolution offre le dédoublement de la raie noire propre au rouge; une portion apparaît de 19 à 22 degrés; une seconde se montre de 26 à 29 degrés, se détachant l'une et l'autre sur la teinte rouge vif qui les précède, les sépare et les suit.

Selon le degré de concentration de cette eau mère, on peut obtenir des apparences spectrales diverses. Placée dans l'obscurité, elle conserve très-longtemps ses propriétés, et, en l'évaporant à siccité au bain-marie, elle donne un résidu qui, repris par l'alcool, offre identiquement la même bande dédoublée.

En traitant par l'alcool les feuilles qui surnagent la dissolution précédente, on reconnaît sur la teinture verte ainsi obtenue un dédoublement identique, sinon plus net, de la même raie; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'impressionnabilité de la liqueur sous l'influence de divers réactifs.

Ainsi, vient-on à verser dans le liquide quelques gouttes d'acide acétique concentré, immédiatement la double raie s'évanouit, les deux bandes noires se rejoignent en se resserrant de 21 à 28 degrés environ. Si l'on fait suivre cette addition d'acide acétique de celle d'un peu d'ammoniaque, aussitôt les deux bandes réapparaissent comme précédemment; une nouvelle quantité d'acide acétique les ferait se rejoindre, puis elles se reformeraient à l'aide de l'ammoniaque, et ainsi cinq à six fois de suite, jusqu'à ce que la teinte de plus en plus pâle des bandes mette obstacle à leur manifestation. Enfin si, après la première ou la seconde saturation par l'ammoniaque, on abandonne pendant quelques heures le liquide à lui-même, on voit surgir une troisième bande vers 18 degrés. Ces trois bandes, séparées par un intervalle rouge de 1 ou 2 degrés du micromètre, ont ordinairement la même intensité; cependant il m'est arrivé parfois de constater sur l'une d'elles quelque différence, sans trop pouvoir assigner la cause de cette anomalie.

Si l'on remplace l'acide acétique par l'acide chlorhydrique, il peut se faire que l'une des trois raies

vienne à manquer tout à fait; elle est remplacée alors par une autre bande située dans une région différente du spectre, et, à cet égard, l'instabilité de cette raie est telle qu'il m'est difficile de donner une conclusion générale, tant pour l'apparence que pour la production du phénomène.

Au contraire, la production de deux raies par la potasse réussit toujours à merveille non-seulement sur la chlorophylle fraîche, mais encore sur celle qui a subi l'action du temps, de l'air ou des acides, ou qui se trouverait accidentellement mélangée à divers produits. Si j'ajoute que ni les raies du sang, ni les raies de la bile, ni celles d'aucun liquide organique ne présentent des propriétés analogues, j'aurai suffisamment démontré l'importance du caractère dont il s'agit ici.

B. — *Action de la lumière.*

Le dédoublement de la raie spécifique, si facile à obtenir par la potasse favorisée d'une douce chaleur, se réalise non moins sûrement sous l'influence des alcalis aidés de la lumière, principalement de la lumière verte tamisée par une dissolution huileuse de chlorophylle (*voir* § VIII). Ainsi, quelques gouttes d'ammoniaque, ajoutées à une solution alcoolique de vert de feuilles, provoquent le dédoublement de cette bande au bout de très-peu de temps. Dans l'obscurité, le même dédou-

blement se produit à la longue, notamment sur les feuilles jeunes; la lumière bleue la développe bien mieux que les rayons rouges.

C'est à cette influence combinée des alcalis et de la lumière qu'il faut attribuer le développement de la double bande offerte par certaines dissolutions alcooliques d'olives. Si l'on réfléchit, en effet, que les olives que nous mangeons sur nos tables n'ont point atteint, au moment où on les récolte, leur dernier degré de maturité, qu'elles possèdent alors une saveur amère et désagréable que l'on corrige en les faisant macérer dans une saumure avec différentes plantes aromatiques, et aussi après les avoir laissées pendant quelque temps dans une eau alcaline (ordinairement une lessive de cendres), nous aurons l'explication naturelle de ce fait. Au contraire, l'huile extraite des fruits parvenus à leur terme de maturité devra présenter la raie du rouge dans son état normal, simple et non dédoublée, quelle que soit d'ailleurs l'épaisseur de la couche traversée par les rayons lumineux; ce que l'expérience confirme.

Cette double bande, due à l'action des alcalis, se maintient assez bien à l'obscurité pendant plusieurs mois, mais résiste peu à l'action d'une lumière intense; aussi ne tarde-t-elle pas à disparaître des dissolutions où une action préalable l'avait développée. C'est là un fait intéressant à noter, qui explique de nombreuses anomalies dans

la production du phénomène dont il s'agit, sans toutefois rien lui enlever de sa constance et de sa généralité. Il explique, par exemple, comment, dans une même barrique d'olives destinées à la table, se rencontrent des fruits offrant la propriété en question et d'autres qui n'en manifestent pas trace.

Un autre fait non moins curieux et qui, d'après ce qui précède, s'interprète avec la même facilité, nous est fourni par la teinture des feuilles du *Chenopodium vulvaria*. Cette plante contient un alcali organique, la propylamine; aussi sa teinture, après quelques jours de préparation, ou chauffée dans un tube bouché, laisse-t-elle généralement apparaître le dédoublement de la raie spécifique (1).

XII. — Bandes surnuméraires produites dans les dissolutions de chlorophylle sous l'influence d'agents sulfurés.

La nature du dissolvant exerce, avons-nous dit, une influence considérable sur les apparences spectrales de la chlorophylle. Déjà j'ai signalé le peu d'altérabilité de cette matière dissoute dans les huiles fixes : ainsi plusieurs huiles médicinales des pharmacies ont été maintenues à l'air et en pleine exposition du midi pendant huit à dix mois sans

(1) Toutefois le phénomène varie dans ses apparences selon l'époque où la plante est recueillie.

que leur teinte ait changé; les bandes, dans le vert, se sont légèrement déplacées en pâlissant.

Dans la benzine, l'altérabilité de la chlorophylle est assez prompte sous l'influence du soleil, mais infiniment moins que dans l'alcool. Toutefois, si à ce dernier on ajoute un peu de potasse, la couleur verte persiste plus longtemps, en même temps que la bande du rouge finit, à la longue, par *se dédoubler*, comme elle le fait immédiatement sous l'influence de la chaleur.

Le même dédoublement s'opère à l'aide de l'action prolongée du sulfhydrate d'ammoniaque; cependant la seconde bande n'apparaît pas toujours à la même place : quelquefois elle se présente dans la partie du rouge la moins réfrangible. Les circonstances qui produisent ces modifications sont assez difficiles à préciser. Malgré cela, je suis parvenu à me rendre maître de la réaction d'une manière très-nette dans certaines conditions déterminées, soit à l'aide d'une chlorophylle quelconque dissoute dans le sulfure de carbone, soit avec une solution alcoolique de chlorophylle de certaines crucifères, de chou, par exemple, additionnée d'un peu d'ammoniaque. Il faut un assez long séjour à l'obscurité pour que l'effet se produise.

Toutes les bandes *surnuméraires*, signalées précédemment dans la chlorophylle, ont été observées dans la partie du spectre plus réfrangible que le rouge. Il n'y a d'exception que pour les bandes

que je nomme *accidentelles*, et qui prennent naissance dans le rouge naissant avec la chlorophylle récente dissoute dans l'alcool et traitée par quelques gouttes d'acide chlorhydrique. Or, c'est précisément vers cette même région qu'apparaît la seconde bande dans la dissolution sulfocarbonique de chlorophylle ou dans la solution ammoniacale de feuilles de crucifères. Cette bande est très-fine, quelquefois assez pâle, et exige une bonne disposition d'appareils pour être observée. La bande *spécifique* du rouge reste à sa place et parfaitement intacte, tandis qu'à côté, et dans la région rouge obscure, apparaît la bande surnuméraire en question.

Les rayons lumineux rouges et verts permettent à cette raie de se développer plus facilement; mais, dans tous les cas, il faut plusieurs semaines pour la voir apparaître.

Je crois devoir insister sur cette particularité fort remarquable, eu égard aux applications dont la recherche de la chlorophylle peut être l'objet dans les matières excrémentitielles, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, lesquelles renferment souvent des éléments sulfurés susceptibles de donner naturellement naissance aux apparences que je viens d'indiquer. Une fois prévenu du fait, il est toujours facile d'en tenir compte et de distinguer les bandes *surnuméraires* de la chlorophylle des bandes fixes de la bile, les seules avec lesquelles, au premier abord, on pourrait les confondre.

XIII. — Recherches de la chlorophylle dans des produits colorés divers. — Applications.

De toutes les raies de la chlorophylle, celle qui ne fait jamais défaut et qui constitue un caractère distinctif de la substance pure ou altérée est, je l'ai déjà dit, la bande noire située dans la partie moyenne du rouge, c'est-à-dire entre les raies B et C de Fraunhofer, ou, si l'on veut, entre les numéros 20 et 24 du micromètre, réglé comme il a été indiqué. La persistance de cette raie est telle, que l'on peut arriver à reconnaître la présence de la chlorophylle dans une dissolution qui n'en contient que des quantités infinitésimales. D'un autre côté, le mélange d'une matière de couleur différente ne met nullement obstacle à l'apparition de la raie noire spécifique de la chlorophylle, à la seule condition que cette dernière ne sera pas précipitée de la dissolution. C'est ainsi que les teintures de feuilles de plantes colorées, les teintures jaunes de safran ou de curcuma, qu'une solution rouge de fuchsine, que celle de tournesol, additionnées d'une certaine quantité de chlorophylle alcoolisée, laissent apparaître immédiatement, au milieu du rouge, le trait noir caractéristique de cette couleur. Un mélange de deux dissolutions étendues, l'une de sang ou de bile, l'autre de chlorophylle,

permet encore d'apercevoir sans s'y méprendre les raies spécifiques de chacune de ces différentes substances.

Le mélange d'un sel métallique coloré avec la chlorophylle laisse encore apercevoir pendant quelques instants la raie de cette dernière; mais la liqueur ne tarde pas à se troubler, par suite de la précipitation de la chlorophylle, et, après filtration, le liquide ne donne plus de bandes.

La chlorophylle, si facile à modifier au point de vue organique, quand on envisage les fonctions qu'elle est appelée à remplir dans le règne végétal, jouit, au contraire, d'une fixité remarquable, si l'on considère seulement les propriétés spectroscopiques.

Sans doute, les agents d'oxydation, tels que l'ozone, l'eau oxygénée, le chlore, la détruisent immédiatement et sans retour. Les acides, au contraire, faibles ou concentrés, l'iode, le travail digestif, laissent aux bandes d'absorption une persistance et une netteté sur lesquelles je ne saurais trop insister.

Tous ces résultats, je les signale avec soin, vu l'importance qu'ils peuvent avoir dans certaines questions médico-légales. Comme ici l'attention doit se porter principalement sur les raies des couleurs les plus lumineuses, l'éclairage à l'aide d'un bec ordinaire de Bunsen est bien suffisant, et je puis dire qu'il m'a toujours parfaitement réussi.

Quant aux bandes de l'indigo et du violet, elles sont, dans le cas qui nous occupe, d'une constatation délicate, parfois même irrégulières; de plus, elles exigent des appareils spéciaux qui ne se trouvent pas toujours à portée dans les laboratoires: aussi ne me semble-t-il pas utile de revenir sur le parti très-imparfait, et par suite fort secondaire, que l'expert pourrait en tirer.

A la *sensibilité* et à la *sûreté* des caractères fournis par la bande spécifique, se joint encore ce que j'appelle la *généralité*. Ainsi, j'ai pu retrouver aisément la chlorophylle dans les résidus de la digestion et m'assurer qu'elle n'avait éprouvé ainsi d'autre altération que celle que le temps ou les acides lui font ordinairement subir.

En traitant les excréments humains ou ceux de divers animaux par l'alcool, on obtient une liqueur qui absorbe d'une manière assez complète les couleurs les plus réfrangibles du spectre, en même temps que, dans le rouge moyen et l'orangé, apparaissent deux des raies spécifiques de la chlorophylle. La région verte est souvent altérée par une bande noire qui semble dépendre du spectre de la bile, toujours plus ou moins mêlée aux fèces. L'intensité et la largeur de cette dernière bande peuvent être modifiées suivant certaines circonstances physiologiques et pathologiques essentiellement variables et que l'on peut prévoir.

On réussit toujours fort bien ces diverses expé-

riences en commençant par évaporer les matières fécales au bain-marie jusqu'à siccité; on en fait ensuite une poudre qui, reprise par l'alcool, fournit une teinture légèrement colorée en brun, et qui, soumise au spectroscope, donne, indépendamment de la raie spécifique, plusieurs raies surnuméraires de la chlorophylle. S'il pouvait régner quelques doutes sur la nature de ces raies, le traitement par la potasse, tel que nous l'avons indiqué plus haut, suffirait pour le faire cesser, la raie spécifique se dédoublant aussitôt.

C'est ainsi que j'ai pu m'assurer de la présence de la chlorophylle dans les résidus de la digestion, non-seulement chez l'homme, mais chez tous les animaux herbivores et même omnivores, soumis à une alimentation mélangée.

Les animaux dont j'ai examiné les produits sont : le cheval, la vache, le mouton, la chèvre, le lion, le chien, le chat, le lapin, la cantharide, le hanneton, diverses chenilles, le limaçon : tous ont permis d'obtenir non-seulement la raie spécifique, mais plusieurs raies surnuméraires propres à la chlorophylle. Je me hâte toutefois d'ajouter que, chez les herbivores, le phénomène s'est manifesté avec une netteté infiniment plus grande que chez les omnivores. Avec tous il a été facile de faire varier les apparences en modifiant le régime alimentaire; ainsi, en nourrissant un chien et un chat exclusivement de viande pendant plusieurs jours, on

arrive à diminuer l'intensité de la raie spécifique, et même à la faire disparaître complétement. Des poulets élevés en liberté dans un jardin, et d'autres nourris en endroit clos avec du son ou du grain, m'ont présenté des différences analogues. Chez les herbivores et chez le lapin en particulier, cette disparition n'a jamais lieu complétement. Ayant soumis pendant plusieurs jours des lapins à un régime alimentaire dépourvu de chlorophylle (pommes de terre, carottes, etc.), j'ai toujours retrouvé la raie noire du rouge dans les produits examinés, résultat qui correspond à un fait connu des physiologistes, à savoir que le tube digestif d'un lapin, même après un jeûne rigoureux de plusieurs jours, ne se vide jamais complétement, tandis que, chez les omnivores, l'évacuation intestinale finit toujours par devenir à peu près complète avec le temps.

En opérant sur les résidus digestifs, chez l'homme en bonne santé et dans les conditions normales d'alimentation, on a pu constater qu'après trois jours d'abstinence d'aliments chlorophyllés, le caractère de la chlorophylle cessait d'apparaître et qu'il se montrait dès le lendemain du jour où l'on reprenait un régime mêlé de matière verte (salade, épinards, etc.).

On comprend, dès lors, tout le parti que le physiologiste ou le médecin devra, dans certains cas, tirer de phénomènes de cette nature.

La toxicologie, la médecine légale, pourront, elles aussi, invoquer les caractères optiques de la chlorophylle pour éclairer certaines questions avant que les forces chimiques n'interviennent et ne désorganisent les produits à analyser.

Du vin, par exemple, est-il soupçonné empoisonné à l'aide de teinture ou de suc de ciguë, de belladone, etc., un simple examen spectral, sans porter la certitude dans les esprits, pourra donner plus ou moins de probabilité à l'accusation et, en même temps, mettre sur la voie des opérations auxquelles l'expert devra postérieurement se livrer. Les matières de vomissements ou celles contenues dans l'estomac et dans les intestins, examinées de la même manière, permettront, elles aussi, suivant les circonstances, de fournir des renseignements utiles pour diriger l'analyse.

Le pharmacien pourra, de son côté, sinon distinguer complétement les alcoolatures d'avec les teintures, constater du moins l'altération que ces diverses préparations ont éprouvée par l'effet du temps et de la lumière (1). En passant en revue un

(1) Il est utile toutefois de se rappeler que deux dissolutions peuvent présenter des teintes en apparence tout à fait identiques et se comporter d'une manière toute différente au point de vue spectral. Des dissolutions même incolores, comme le sont celles de didyme ou de lanthane, font naître des raies d'absorption dans certaines régions du spectre. Ainsi donc, par la couleur seule, il est impossible de juger de la nature ou de l'état d'une dissolution : l'analyse spectrale seule pourra donner

grand nombre de teintures pharmaceutiques, j'ai reconnu dans celles de cantharides quelques-unes des raies de la chlorophylle et spécialement les bandes du rouge et de l'orangé. Cette liqueur, préparée avec l'alcool suivant les prescriptions du Codex, est d'un vert brun assez foncé, couleur que l'on pourrait attribuer à la matière verte des élytres ou des pattes du petit animal; mais, indépendamment que ces pigments sont insolubles dans l'alcool, il y a un moyen direct de démontrer que cette apparition des raies est due à la présence, dans les intestins, de la chlorophylle provenant des feuilles dont se sont nourris ces insectes. Il suffit d'examiner séparément deux teintures préparées, l'une avec les élytres et les pattes seules, l'autre avec le reste du corps, et principalement l'abdomen. La première, à peine colorée, n'a pas amené au spectre des résultats appréciables; la seconde, fortement teintée, a fourni de prime abord, au milieu du rouge, une raie noire nettement accusée, dont il a été facile de réaliser le dédoublement par l'action de la potasse (1).

à ce sujet des indications certaines. Sans doute, le procédé exige une certaine habitude et n'entrera pas de sitôt dans la pratique de l'officine. La plupart des procédés analytiques du ressort de la physique sont dans le même cas. Une telle considération ne saurait diminuer en rien leur rigueur ainsi que l'intérêt qui s'attache à leur étude.

(1) Il ne m'est pas encore prouvé que dans les pattes et les élytres de cantharides la chlorophylle fasse défaut; mais, à coup

Un résultat analogue a été réalisé avec le contenu intestinal d'un seul hanneton, contenu pesant 0gr,017, et qui, dans 750 centimètres cubes d'alcool, a pu manifester encore les caractères de la chlorophylle. C'est le fait le plus saillant que je puisse citer pour donner une idée de la sensibilité du procédé.

Signalons enfin cet autre résultat, non moins intéressant et qui prouve le peu d'altérabilité de la chlorophylle soustraite à l'action de l'air et de l'hu-

sûr, ce n'est pas à la couleur verte de cette substance que les organes en question doivent leur teinte propre. Il y a ici un jeu de lumière qui n'est pas étranger à cette coloration, attendu que la poudre en est noire, ou tout au moins brun très-foncé. Cette même matière est à peu près insoluble dans l'alcool et dans l'éther, tandis que la chlorophylle jouit, dans ce liquide, d'une grande solubilité. Dans tous les cas, si la substance verte des feuilles existe ailleurs que dans l'intestin de la cantharide, elle doit y être dénaturée et dans un état analogue à celui sous lequel elle se présente lorsqu'elle a subi pendant un certain temps l'action de l'air ou de la lumière. Aussi est-ce avec beaucoup de réserve que j'admettrais un fait annoncé dernièrement (*Journal de Chimie et de Pharmacie*, août 1873; p. 146, extrait du *Pharmaceutical Journal*, 31 mai 1873) par un chimiste anglais, M. Henry Pocklington, qui, en répétant mes expériences sur la teinture de cantharides, aurait été amené à découvrir la nature de la plante dont se seraient nourris ces insectes, et cela d'après l'inspection de certaines raies propres au spectre de la chlorophylle de tel ou tel végétal, en particulier de l'orme, du lilas et du sureau. Ces spectres ne sont pas du nombre de ceux que l'on puisse distinguer; leurs caractères sont identiques, et je doute que l'on soit autorisé à accepter des indications fondées sur des caractères aussi problématiques.

midité. Une teinture obtenue avec des cantharides conservées depuis trente ans dans un droguier, nous a offert des caractères optiques tout à fait analogues à ceux d'une liqueur préparée avec des cantharides récentes.

Je borne là les exemples : on comprend, dès maintenant, l'immense parti qu'il est possible de tirer de pareils phénomènes; c'est ce qui m'a décidé à faire un exposé aussi complet que possible de l'état de nos connaissances sur ce sujet et à joindre au résultat de mes propres travaux les données acquises par les recherches de mes prédécesseurs.

XIV. — Conclusions.

De l'ensemble des faits contenus dans ce Mémoire, ressortent plusieurs conséquences que je puis résumer ainsi :

I. Le spectre de la chlorophylle est caractérisé par un certain nombre de bandes (§ II et § III) parmi lesquelles s'en trouve *une* dans le rouge, dont les propriétés spéciales suffisent pour distinguer la substance. Les qualités de cette bande sont : la *sensibilité*, la *sûreté*, la *généralité*.

a) *Sensibilité*, par des contours nets, une position fixe et une permanence remarquable au travers d'une dissolution étendue à moins de $\frac{1}{100000}$ (§ III).

b) *Sûreté*, par le dédoublement dont elle est l'objet sous l'influence des alcalis, caractère qui

n'appartient ni aux raies du sang, ni à celles de la bile, ni enfin à celles d'aucun autre liquide organique (§ XI).

c) *Généralité,* c'est-à-dire que cette raie apparaît toujours et partout où existe la chlorophylle pure ou altérée (§ XIII).

II. La chlorophylle se manifeste dans les végétaux sous divers états qui peuvent être parfaitement reconnus au spectroscope : sur les feuilles de récente formation, sur les feuilles de date plus ancienne ou séchées rapidement à l'ombre, sur les feuilles mortes détachées du végétal et qui ont subi l'action de l'air et de la lumière.

a) Sur les jeunes feuilles en voie d'épanouissement, l'instabilité des éléments est fort grande et se reconnaît à l'apparition de bandes *accidentelles temporaires* sous l'action de l'acide chlorhydrique (§ X, A).

b) Dans le second cas, le même acide fait naître, au sein de la dissolution alcoolique, un tout autre système de bandes que je nomme bandes *accidentelles permanentes* (§ X, B).

c) Enfin, dans les dissolutions alcooliques de feuilles desséchées à la lumière, ou bien dans celles de chlorophylle fraîche qui ont subi à la longue une certaine altération, les bandes accidentelles permanentes se présentent immédiatement, *sans intervention* d'acide chlorhydrique (§ VII et § VIII).

III. Comme dernière conséquence de l'analyse

spectrale de la chlorophylle, disons que cette substance, si facile à modifier lorsqu'on l'envisage au point de vue physiologique, est au contraire beaucoup moins altérable qu'on le croit généralement. Elle résiste à l'action de l'iode, des acides, des alcalis, du travail digestif, et conserve, sous l'influence de ces agents, sinon sa composition et ses aptitudes primitives, du moins des caractères qui permettent de la retrouver au sein des mélanges les plus complexes, les plus variés et après un laps de temps considérable (§ XIII).

Si la teinture alcoolique est détruite assez rapidement à l'air, et surtout à la lumière solaire, les dissolutions huileuses opposent à ces mêmes agents une force de résistance très-remarquable, dont nous avons fait ressortir les conséquences dans certaines questions de philosophie naturelle (§ VIII).

XV. — Résumé des manipulations relatives a l'analyse spectrale de la chlorophylle et en général des liquides colorés donnant des bandes dites d'*absorption*.

1° Disposition de l'appareil spectral (1) [spectroscope à un prisme de M. Duboscq]; source de

(1) L'appareil à un prisme donne une plus faible dispersion, mais en même temps absorbe moins de lumière que les appareils polyprismes, avec lesquels les bandes sont plus pâles et moins bien définies.

lumière (1) à 1 mètre, concentrée par une lentille (lampe modérateur ordinaire ou bec à couronne); réglage de l'ouverture de la fente; mise au point du micromètre à l'aide de la raie du sodium (n° 40) ou de celle du thallium (n° 60); cuves ou petits vases rectangulaires (2) pour les dissolutions (prendre, à défaut de vases spéciaux, de petites fioles, dites *cols droits*, de 5 à 10 cent. c.); petit support à tablette devant la fente.

2° Préparation d'une dissolution alcoolique de chlorophylle; contuser rapidement la plante dans un mortier de porcelaine, arroser d'alcool à 36° et filtrer à l'abri d'une trop forte lumière.

3° Dissolution de la chlorophylle dans un liquide quelconque : éther, chloroforme, sulfure de carbone, huile essentielle végétale, huile grasse, etc. — Séparation des principes jaune et vert, en agitant une dissolution alcoolique avec une huile minérale rectifiée (procédé allemand).

4° Examen des raies d'une dissolution alcoolique récente; *raie spécifique dans le rouge;* raies *surnuméraires* dans l'orangé, le jaune et le vert. — Dis-

(1) Pour une recherche superficielle et rapide, on pourrait se contenter de la flamme d'une bougie ou de celle d'un simple bec de Bunsen; les bandes extrêmes ne se voient bien qu'avec un très-fort éclairage, tel que la lampe de Drummond ou celle de Bourbouze.

(2) On obtient ainsi, avec le même flacon ou à l'aide de la même cuve, deux effets différents, selon qu'on observe par le plat ou par la tranche.

parition des raies surnuméraires dans une dissolution étendue. — Permanence de la raie spécifique en augmentant la dilution de la liqueur. — Sensibilité des indications. — Usage des tubes de Biot ou de l'appareil de Donné.

5° Raies *accidentelles* produites dans le rouge extrême par quelques gouttes d'acide chlorhydrique ajoutées à une dissolution alcoolique de chlorophylle de récente formation (ortie, lilas, vigne, lierre, etc.).

6° Raies *surnuméraires* et permanentes produites dans les mêmes conditions à l'aide d'une dissolution alcoolique de chlorophylle datant de quelques jours, ou empruntée à des feuilles fraîches, mais depuis longtemps formées. Raies dans l'orangé, le jaune, le vert et le bleu. — Distinction à opérer selon qu'on traite la dissolution par un excès d'acide ou par quelques gouttes seulement d'un acide minéral ou organique. (FRÉMY, FILHOL.)

7° Identité des raies produites en dernier lieu, avec celles d'une dissolution déjà ancienne de chlorophylle ou d'une dissolution de feuilles sèches; extinction graduelle de ces raies à la suite d'une insolation prolongée; différence d'action des rayons de diverses couleurs.

8° Caractères particuliers de la raie dite *spécifique* (celle du rouge); son dédoublement par la potasse (solution aqueuse au $\frac{1}{100}$) à la suite d'une ébullition de quelques minutes, ou bien à froid et

à la longue dans l'obscurité, ou plus rapidement à la lumière et en particulier à la lumière verte.

9° Raies ou bandes étrangères, propres à certaines plantes (*Hypericum perforatum*, chou rouge, noisetier rouge, etc.), se manifestant naturellement ou sous l'influence de divers réactifs.

10° Comparaison des raies de la chlorophylle avec celles d'autres liquides organiques colorés, tels que bile ou sang (1).

11° Recherches de la chlorophylle dans les produits colorés, dans les résidus de la digestion de divers animaux, dans l'intestin des insectes (cantharides, hannetons), des mollusques (limaçons), des chenilles, etc.

12° Enfin les mêmes phénomènes peuvent encore être présentés et étudiés dans l'ordre suivant :

A. *Absorption des régions extrêmes du spectre.*

a) **Bleu céleste** : ne laisse voir que du vert, du bleu et du violet, ou bien du bleu et du violet seulement.

b) **Fuchsine** (dissolution rouge) : extinction de toutes les couleurs, sauf le rouge.

c) **Chlorure de nickel** : laisse apparaître le vert et le bleu ou le vert seulement.

(1) Les raies de la bile ont été étudiées par M. Ritter, professeur de chimie physiologique à la Faculté de médecine de Nancy ; les caractères de celles du sang sont présentés en détail par M. Preyer, dans son opuscule intitulé : *Die Blutkrystalle*.

B. *Absorption locale par bandes plus ou moins nombreuses.*

a) **Fuchsine** (dissolution rose) : une bande à chaque extrémité du vert.

b) **Chlorure de cobalt** : voile distinct sur le rouge moyen.

c) **Alun de chrome** : large bande au milieu et une bande très-fine dans le rouge moyen vers 20°.

d) **Manganate de potasse** : cinq ou six magnifiques bandes dans le vert.

e) **Chlorophylle** pure ou traitée par divers agents.

f) **Hypericum perforatum** en dissolution alcoolique : raies spécifiques accompagnées de 3 ou 4 autres bandes.

C. *Expériences de contrastes entre des liquides doués de la même coloration, ou à peu près, et produisant des raies différentes.*

Rouge.

a) **Fuchsine** : le rouge seul apparaît.

b) **Fuchsine** avec une ou deux gouttes de chlorophylle (bande spécifique).

Rouge moins foncé tirant sur l'orangé.

a) **Chlorure de cobalt** : léger voile dans le rouge moyen.

b) **Hypericum perforatum.**

Rose.

a) **Fuchsine étendue** : une bande à chaque extrémité du vert.

b) **Manganate de potasse.**

Vert clair.

a) **Chlorure de nickel** : pas de bande.

b) **Chlorophylle fraîche** plus ou moins étendue : bandes variables.

c) **Chlorophylle traitée par KO** : dédoublement de la raie spécifique.

Vert foncé.

a) **Chlorophylle** en dissolution dans l'**huile d'amandes** (huile de belladone).

b) **Chlorophylle** en dissolution dans la **benzine.**

Vert-olive.

a) **Chlorophylle traitée par HCL.**

b) Résistance de la chlorophylle à l'action de **l'iode.**

Jaune.

a) **Huile de colza** : bande spécifique de la chlorophylle plus une autre dans l'indigo.

b) **Xantophylle** par le procédé allemand : deux bandes, l'une dans le bleu, l'autre peu distincte, mais visible dans l'indigo à l'aide d'un bon éclairage.

c) **Azotate d'urane** : deux raies distinctes dans le bleu.

Incolore.

Pour compléter la série des contrastes, on peut comparer une dissolution **incolore** de sels de lanthane ou de didyme avec une autre très-étendue et **presque incolore** de chlorophylle ou de sang.

OBSERVATIONS

SUR LES PÉTALES

DU RANUNCULUS AURICOMUS L.

PAR

D.-A. GODRON

Les plantes les plus répandues sont généralement celles qui fixent le moins l'attention des botanistes ; ce sont celles dont l'étude laisse souvent à désirer. Le *Ranunculus auricomus L.* nous en offre un exemple saillant.

Depuis Linné, pour ne pas remonter plus haut, on a observé l'anomalie singulière que présentent les fleurs de cette espèce dont les pétales semblent souvent manquer complétement ou se montrent en nombre réduit. Jusqu'ici, à ma connaissance du moins, on n'a pas indiqué les véritables causes de cette déformation.

Quelques citations permettront de juger les idées généralement admises à ce sujet.

Linné s'exprime ainsi : *Petala primo vere in flore unum vel duo, sæpe nulla, adultiori ætate quina perfecta, ut alia planta appareat* (1). Ailleurs il ajoute : *Flores nobis mense Frondescentiæ apetali, Florescentiæ di- seutripetali, Grossificationis pentapetali* (2).

De Candolle dit à son tour : « Ses fleurs sont..... « remarquables par leurs pétales qui ne se déve- « loppent que les uns après les autres et qui avor- « tent quelquefois (3) ».

Gaudin émet son opinion en ces termes : *Petala sæpe abortiva, vel subinde imperfecta* (4).

Smith dit à propos de cette espèce : « Sometimes « the part mentioned is dilated and coloured, assu- « ming the aspect of *petals*, which in that case are « wanting » (5).

Moquin-Tandon affirme que les pétales sont sujets à avorter dans la Thuringe (6).

Bertoloni constate ses observations ainsi qu'il

(1) *Linnæi Flora suecica*, ed. 2ª. Stockholmiæ, 1755; in-8°, p. 194.

(2) *Linnæi Species plantarum*, ed. 3ª. Vindobonæ, 1764, p. 776. — Je n'ai pas observé à Nancy que les variations soient en rapport avec les circonstances indiquées par Linné et que plusieurs auteurs ont répétées après lui.

(3) De Candolle, *Flore française*. Paris, in-8°; t. IV (1815), p. 897.

(4) Gaudin, *Flora helvetica*. Turici, in-8°; t. III (1828), p. 538.

(5) Smith, *The English Flora*. London, 1829; in-8°, t. III, p. 48.

(6) Moquin-Tandon, *Éléments de Tératologie végétale*. Paris, 1841; in-8°, p. 327.

suit : *Foliola calycina..., subinde degenerantia in formam petaloideam, petalis veris tunc deficientibus* (1).

Koch affirme les faits suivants : *Flores vernales primitivi plerumque mutilati; petalis plerisque deficientibus; seriores completi* (2).

Pour MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre : « Les pétales avortent souvent d'une manière plus « ou moins complète dans les fleurs qui se dévelop- « pent au premier printemps » (3).

Suivant mon ami et collaborateur, M. Grenier : « Les pétales avortent souvent en plus ou moins « grand nombre » (4).

C'est donc à l'avortement d'un plus ou moins grand nombre de pétales que l'anomalie dont il est ici question a été assez généralement attribuée.

Nous allons démontrer qu'il s'agit ici de la métamorphose d'une partie ou de la totalité de ces organes. Mais deux cas fort distincts se présentent :

I. *Métamorphose des pétales en sépales.* — Le tableau suivant, qui résume mes observations, pré-

(1) *Bertolonii Flora italica.* Bononiæ, in-8°; t. V (1842), p. 536.

(2) Koch, *Synopsis Floræ germanicæ et helveticæ.* Francofurti ad Mœnum, ed. 2ª, 1843; in-8°, p. 17.

(3) Cosson et Germain, *Flore des environs de Paris,* 2e éd. Paris, 1861; in-8°, p. 16.

(4) Grenier, *Flore de la chaîne jurassique.* Paris, 1865; 1re part., p. 19.

sente, au premier coup d'œil, les preuves de ce premier mode de transformation. Il indique toutes les variations que j'ai observées sur un grand nombre de fleurs dans le nombre des sépales, des pétales réguliers et des pétales imparfaits (1) :

NUMÉROS des observations.	NOMBRE des pétales réguliers.	NOMBRE des pétales imparfaits.	NOMBRE des sépales.	NOMBRE des parties formant les enveloppes florales réunies.
1e	0	0	10	10
2e	0	1	9	10
3e	0	2	8	10
4e	1	1	8	10
5e	2	0	8	10
6e	2	1	7	10
7e	3	0	7	10
8e	2	2	6	10
9e	3	1	6	10
10e	4	0	6	10
11e	5	0	5	10
12e	4	0	4	8 (2)

Tels sont les faits que j'ai observés et que j'ai fait voir, pendant plusieurs années, à mes élèves sur les pieds nombreux de cette plante qui peuplent l'*arboretum* du Jardin des Plantes de Nancy. J'ai également observé cette anomalie aux environs de

(1) Les pétales imparfaits ont quelquefois une de leur moitié latérale verte et l'autre moitié pétaloïde.

(2) Dans l'observation n° 12, les enveloppes florales sont disposées d'après le système quaternaire.

cette ville, dans les bois de la plaine, ou dans les vallées de notre calcaire jurassique. Il n'est pas besoin de faire observer que la fleur doit être examinée au moment où elle commence à s'ouvrir, c'est-à-dire avant la chute naturelle des pétales.

Il y a, sans doute, d'autres combinaisons de chiffres qu'on pourra constater; mais celles-ci suffisent pour établir que le nombre des parties constituantes des enveloppes florales reste le même au milieu des variations; qu'il n'y a donc pas d'avortement complet d'un plus ou moins grand nombre de pétales, mais qu'il se produit une véritable métamorphose rétrograde des pétales en sépales et, quant aux pétales imparfaits, formes intermédiaires entre les sépales et les pétales, il y a seulement une métamorphose incomplète. Ce qui confirme cette manière de voir, ce qui ne peut laisser aucun doute sur ces métamorphoses, c'est que, dans les fleurs apétales, les dix sépales sont sur deux rangs; que les sépales internes occupent exactement la place des pétales; qu'ils sont un peu moins étroits, un peu plus largement marginés de jaune que les sépales normaux.

II. *Métamorphose des pétales en étamines.* — J'ai observé et étudié ce fait, en 1872 et en 1873, dans les environs de Nancy et notamment aux bois de Boudonville, de Maxéville et de Champigneulles. J'ai été tout d'abord frappé de ne pas rencontrer,

comme au Jardin des Plantes de Nancy et dans les autres localités où j'ai observé la même forme, une augmentation dans le nombre des sépales correspondant à la diminution de celui des pétales. Les sépales restent dans cette forme au nombre de cinq, excepté sur quelques fleurs dont les enveloppes florales sont disposées suivant le système quaternaire. Ils sont d'un jaune pâle sur le dos et non vert au centre comme dans le cas précédent; ils paraissent plus minces, un peu pétaloïdes, et c'est incontestablement cette forme que Smith et Bertoloni ont eue sous les yeux, et qu'ils ont décrite dans les passages que nous avons cités plus haut. Mais ces sépales ne dépassent pas chez nous la longueur des étamines et ce sont, comme le pense Bertoloni, de véritables sépales. Les étamines, dans les fleurs normales, augmentent de longueur en se rapprochant du centre de la fleur. Mais, dans la forme dont il est ici question, on en trouve de plus courtes encore, placées sur un rang plus extérieur, alternant avec les sépales et occupant exactement la place des pétales qui manquent. Leurs anthères renferment un pollen qui m'a paru normal. Ce qui vient à l'appui de ces premiers faits et confirme la réalité d'une métamorphose des pétales en étamines, c'est qu'on trouve assez souvent des pétales plus ou moins développés, plus ou moins déformés qui forment passage entre le pétale normal et l'étamine.

Ainsi on trouve quelquefois l'une des étamines

courtes à filet raccourci, à connectif élargi, pétaloïde, formant un limbe étroit qui présente sur ses bords et à sa base, de chaque côté, une bosse oblongue, ressemblant à deux loges d'anthère déformée qui renferment du pollen et s'ouvrent quelquefois par une fente longitudinale. D'autrefois c'est un petit pétale que l'on observe ; il est obové, contracté en un onglet court, mais de même forme et aussi mince qu'un filet d'étamine ; le limbe est un peu épais et si on le coupe transversalement, on observe que dans sa moitié supérieure il se sépare intérieurement en deux feuillets, mais réunis par leurs bords et sur la ligne médiane. Dans d'autres pétales plus développés, les lames disjointes ne forment plus deux cavités fermées, mais elles sont libres à leur bord et semblent former par dédoublement deux pétales dont le supérieur plus étroit et de moitié moins long que l'inférieur ; les deux lames, en se réunissant à leur quart inférieur, forment de chaque côté une cavité en entonnoir ; cette lame supérieure présente en outre, à sa face supérieure, deux sillons rapprochés qui se terminent près de l'onglet, tantôt en deux petits culs-de-sac contigus, tantôt la cloison qui les sépare disparaît et les deux cavités réunies forment un nectaire muni d'une courte écaille. Pour plus de clarté nous avons indiqué les modifications qui se produisent dans l'ordre inverse de la succession des phénomènes, c'est-à-dire en partant de l'étamine.

Les résultats de nos observations sur cette forme de *Ranunculus auricomus L.* sont résumés dans le tableau suivant :

NUMÉROS des observations	NOMBRE des pétales réguliers.	NOMBRE des pétales imparfaits.	NOMBRE des sépales.	NOMBRE des étamines courtes.	NOMBRE des parties indiquées.
1e	0	0	5	5	10
2e	1	0	5	4	10
3e	0	1	5	4	10
4e	0	2	5	3	10
5e	1	1	5	3	10
6e	2	0	5	3	10
7e	3	0	5	2	10
8e	2	1	5	2	10
9e	1	2	5	2	10
10e	3	1	5	1	10
11e	4	0	5	1	10
12e	2	2	5	1	10
13e	0	0	4	4	8
14e	1	0	4	3	8
15e	1	1	4	2	8

La combinaison la plus fréquente est celle de l'observation n° 1 ; puis viennent celles des nos 2 et 3, puis des nos 6, 9 et 11 ; la moins fréquente est le n° 12, si on en excepte les trois dernières où la disposition est quaternaire.

J'ai également trouvé cette seconde forme de *Ranunculus auricomus* dans le vallon humide de la Belle-Fontaine, un peu au-dessus de la pépinière de l'École forestière, où se trouve également

l'autre forme tératologique. Je ne doute pas que ces deux formes se reproduisent de graines, puisqu'on ne trouve que la première dans l'*arboretum* du Jardin des Plantes de Nancy et que la seconde se voit seule sur nos plateaux jurassiques. Elles constitueraient donc, si l'expérimentation directe confirme cette prévision, deux races tératologiques.

Il résulte de tous les faits exposés dans ce mémoire, que l'absence d'une partie ou de la totalité des pétales du *Ranunculus auricomus L.* n'est pas le résultat d'un avortement, mais de la transformation de ces organes tantôt en sépales, tantôt en étamines.

Il est une autre renonculacée qui montre aussi le plus souvent ses pétales en nombre incomplet, c'est l'*Adonis flammea Jacq.* Je l'ai cherché depuis deux ans sans succès dans les champs où je l'avais observé autrefois, et je n'ai pu constater si c'est aussi par suite de métamorphose que ses pétales manquent partiellement.

PIÈCES D'ARCHIVES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN LORRAINE

DE 1789 A 1802 (1)

PAR M. MAGGIOLO

MESSIEURS,

Une pensée libérale et féconde institua, dans cette vieille et illustre maison de Sorbonne, les réunions annuelles des sociétés savantes, dont les membres, dans la section d'histoire, ont la modeste et utile mission de retrouver sous la poussière des siècles les titres perdus de notre ancienne société, de sauver de l'oubli les traditions, les mœurs, les usages, de ranimer et d'entretenir le culte pieux du passé et le patriotisme des souvenirs.

Chaque année, depuis 1862, j'ai eu l'honneur de

(1) Ce mémoire, lu à l'Académie de Stanislas le 13 janvier 1874, a été commenté et développé par l'auteur, à Paris, à la séance de la Sorbonne (section d'histoire; 9 avril 1874).

vous apporter quelques pièces d'archives, quelques documents inédits pour servir à l'histoire de l'enseignement dans cette province de Lorraine, si riche, dans le passé comme dans le présent, par le nombre et la valeur de ses établissements d'instruction supérieure, secondaire et primaire.

De 1862 à 1867, je vous parlais de la création, des luttes, des fortunes diverses de notre Université de Pont-à-Mousson, de la force aussi des études secondaires et de la prospérité des nombreux colléges de nos villes lorraines.

En 1868 et en 1869, je vous exposais avec quelques détails la situation de l'instruction populaire avant 1789, et je mettais sous vos yeux, en le commentant, un manuscrit dans lequel François Collin, maître d'école à Kœur-la-Petite, signalait avec un admirable sentiment du devoir et une grande dignité « les misères de sa profession et les moïens « de la rendre plus sortable, moins sujette aux désa- « grémens, plus propre à y attirer de bons sujets, « en même temps qu'il en sortirait des effets plus « avantageux pour l'éducation de la jeunesse, pour « la religion et la société. »

Enfin, en 1870, dans un mémoire sur les droits et le pouvoir de l'Église et de l'État en matière d'instruction, je démontrais par des textes les prérogatives et la toute-puissance de l'autorité royale, sans laquelle il n'était permis d'établir aucune école publique ou privée dans le royaume.

(Édit du Roi portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas de l'Université. Février 1763.)

Aujourd'hui, fidèle au plan que je me suis tracé en des temps moins troublés, je vous entretiendrai de la condition de l'enseignement public en Lorraine pendant la période de 1789 à 1802, c'est-à-dire depuis la chute de l'ancien système d'éducation, qui embrassait toutes les connaissances utiles, la simple lecture aussi bien que les notions les plus élevées des lettres et des sciences, jusqu'au jour où un Génie puissant rassembla les débris de nos Universités détruites, pour en former une nouvelle, dont l'unité vigoureuse affirma et affermit, à tous les degrés de l'enseignement et sur toutes les parties du territoire, les saines doctrines et les traditions nationales méconnues et proscrites.

Le sujet est vaste, le temps qui m'est donné est court, je me bornerai donc, dans cette première étude, à démontrer, par quelques pièces d'archives et des documents officiels, les conséquences funestes des lois, des décrets et surtout de l'esprit révolutionnaire sur la condition des établissements d'instruction publique, depuis les Facultés jusqu'aux Écoles primaires. Et d'abord, en examinant dans nos archives les registres qui comprennent, avec les délibérations de l'Assemblée provinciale, de 1787 à 1789, un ensemble complet et curieux de requêtes, de mémoires, de lettres, de discours sur les réformes à opérer, on ne trouve aucune doléance au sujet de

l'instruction publique. C'est qu'en effet les hommes et les choses de l'enseignement étaient en honneur en Lorraine ; j'ai besoin de l'établir au début de ce travail, car c'est une erreur encore accréditée que les progrès et le développement de l'instruction, que la considération des maîtres et leur bien-être datent de 1789.

Fondée par la piété d'un grand cardinal, appuyée de la faveur et de la protection de ses ducs, notre Université, avec ses quatre Facultés, ses immunités, ses priviléges, était, en 1572 comme en 1760, la digne rivale de l'Université de Paris en émulation pour la science, en dévouement pour l'éducation de la jeunesse dans les bonnes lettres et dans les bonnes mœurs.

Notre école royale militaire de Pont-à-Mousson avait une renommée européenne; elle comptait six préfets de salle, douze professeurs, un aumônier, un procureur, un sous-principal et un principal. On y enseignait la religion, la morale, la philosophie, les langues française, latine, anglaise, allemande, la géographie, l'histoire, les belles-lettres, les fortifications, les principes de la marine, les armes et la danse.

Dans les villes, les colléges royaux dirigés par les chanoines réguliers (le collége de Gilles de Trèves à Bar, celui de Saint-Claude à Toul, pour ne citer que les plus célèbres), dans les campagnes, les régents d'école, autorisés à enseigner le latin, offraient à la jeunesse, sur toute la surface de la

province, un merveilleux ensemble d'institutions florissantes et bien rentées, où les enfants des paysans et des bourgeois, les Calmet, les François de Neufchâteau, les Gossin, les Grégoire, les Le Maire et tant d'autres, venaient, à côté des fils des gentilshommes et des nobles, recevoir gratuitement une haute culture littéraire et scientifique. — Tout d'ailleurs avait contribué à la prospérité de nos établissements d'instruction supérieure et secondaire : le clergé par l'application des prébendes préceptorales et par l'union des bénéfices ecclésiastiques, les corps municipaux par leurs subsides, les particuliers de tout ordre et de toute condition par leurs libéralités, les évêques, les ducs et les rois par leurs grâces et leurs bienfaits.

L'instruction primaire sans aucun doute laissait à désirer, surtout dans les paroisses pauvres; mais nous comptions dans la province plusieurs congrégations d'hommes et de femmes vouées à l'instruction gratuite du pauvre peuple, et j'ai retrouvé dans les archives de la plupart de nos villes la preuve évidente d'une situation dont les malheurs, les persécutions, les ruines de la période révolutionnaire ont fait mieux apprécier la prospérité relative(1).

(1) Voir surtout les archives municipales de Nancy, de Pont-à-Mousson, de Lunéville, de Bar, de Mirecourt, de Saint-Dié, de Mattaincourt. Voir aussi mon Mémoire sur la condition de maître d'école en Lorraine avant 1789 (lu en Sorbonne, 1869), p. 19 et 20.

Pour bien saisir et pour comprendre les motifs, la portée, le sens des transformations déplorables subies par nos établissements scolaires et pour dégager la responsabilité morale de nos anciens, il importe de rappeler les décrets et les lois des Assemblées nationales de 1789 à 1802.

En effet, Messieurs, en ce sage pays de Lorraine la loi est toujours respectée, *lex omni imperio major*, et c'est au nom de la loi, il faut bien le dire, et par ses effets que cette œuvre de destruction a pu s'accomplir dans nos contrées, malgré les plaintes et les résistances des familles et des municipalités.

Chose étrange! la Constituante, qui dota la France d'une nouvelle division territoriale, d'une nouvelle organisation intérieure, d'une nouvelle législation civile, d'un nouveau système d'impôts, ne put modifier en rien les règlements et les statuts de l'enseignement public; elle sembla au contraire les approuver et les confirmer.

Le 8 janvier 1791, le dernier recteur de l'Université de Paris, M. Dumouchel, se présente à la barre de l'Assemblée; il vient, au nom des principaux, professeurs et agrégés, adhérer solennellement à tous les décrets rendus par l'Assemblée, « acceptés « et sanctionnés par un monarque citoyen, que ses « vertus rendent plus cher à son peuple et plus « grand aux yeux des sages ». La réponse du Président à cette pâle harangue mérite d'être citée : « Vous confirmez tous les droits que vous aviez de-

« puis longtemps à la confiance de la nation.....
« Notre espoir est entre vos mains..... C'est à vous
« d'achever la tâche que nous avons commencée....
« Rappelez à vos élèves qu'ils ont des droits à con-
« server, des devoirs à remplir, faites-leur aimer la
« liberté, mais marquez ses bornes et ses écueils....;
« apprenez-leur surtout à respecter tout ce qui doit
« être à jamais respectable et cher à l'homme de
« bien, la morale, la loi, la religion. »

Le samedi et le dimanche 10 et 11 septembre, même année, troisième de la Liberté, Talleyrand-Périgord, au nom du Comité de constitution, lit un rapport sur l'instruction publique. Le samedi suivant, il soumet un projet de décrets *infiniment courts, infiniment simples,* mais *infiniment pressants,* dit-il, car (et ce détail doit être noté) les Universités ont suspendu leurs opérations, les colléges sont sans subordination, sans professeurs, sans élèves! L'aveu est triste, il n'est que trop vrai; de toutes parts, dans notre province, les Directoires, les Municipalités, les Régents, les Maîtres d'école privés de traitements, supplient l'Assemblée de mettre fin à une situation intolérable.

L'évêque d'Autun avait été injuste dans son appréciation du passé; il avait eu peur des clubs et des violents de l'Assemblée; son projet fut ajourné. Je lis au *Moniteur* un mot du député Prunier, qui me paraît une critique bien méritée de ce travail plus hardi que profond, que l'on connaît peu et que

l'on vante trop. Au milieu du tumulte, il interpelle ses collègues de dire s'ils ont lu ce plan volumineux dans son entier; plusieurs voix : *Oui, oui!* Eh bien, je soutiens, moi, que vous n'y avez rien entendu!

Deux causes principales, l'une matérielle, l'autre morale, troublent l'existence paisible et séculaire de nos établissements scolaires : la loi qui déclare les biens du clergé biens nationaux et celle de 1790 sur la constitution civile du clergé. L'inquiétude s'empare des esprits, on hésite à prêter le serment, les religieuses de la Congrégation surtout se distinguent par leur opposition aux prêtres constitutionnels. Les sœurs de la Charité de Lunéville, chargées de l'instruction, déclarent qu'elles n'auront aucune communauté avec le clergé assermenté et qu'elles ne fréquenteront plus l'église paroissiale. Le Conseil a cru devoir s'assurer de leurs intentions (26 juillet 1791) : il a vu avec regret que, malgré ses représentations et ses efforts, elles persistent par motif de conscience; il consulte le Directoire du département sur un objet qui intéresse l'utilité et la tranquillité publiques. Le 29 juillet, le Directoire, après en avoir référé au Ministre de l'intérieur, décide que les sœurs ne seront pas troublées dans l'exercice de leurs fonctions de charité. Le 2 août, le Frère supérieur des écoles refuse de conduire ses élèves à la paroisse. Le 20 mars et le 24 avril 1792, les sœurs repoussent les prêtres conformistes;

le Corps municipal menace de sévir dans le cas où par leur conduite la tranquillité serait troublée : il leur rappelle le respect et les égards dus à ces prêtres. Les commissaires se rendent à la maison de la ci-devant Congrégation, ils ne peuvent obtenir le serment prescrit, ils dressent procès-verbal (1). A Gerbéviller (26 juin 1790), le Corps municipal se rend à la maison des Dames religieuses, il leur donne lecture de la loi du 17 avril et les invite à prêter le serment....; « lesquelles Dames ont dit « unanimement qu'elles étaient bonnes patriotes « sans prêter ce serment, que leur conscience leur « interdisait ». En conséquence, le Corps municipal s'est retiré après avoir invité lesdites Dames à continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par MM. les administrateurs du département (2). A Pont-à-Mousson, à Saint-Dié, à Mirecourt, dans presque toutes les villes, j'ai constaté sur les registres une même attitude et aussi les efforts tentés par les municipalités pour conserver à la jeunesse des maîtres justement honorés.

A Nancy, le 17 juillet 1790, on n'a modifié en rien les anciens usages; Marguerite Blaise, âgée de 25 ans, « supplie MM. le Maire et les officiers mu- « nicipaux de tenir école ouverte et publique en « cette ville, pour y enseigner la grammaire fran-

(1) Archives municipales de Lunéville.
(2) Archives départementales.

et la religion catholique aux enfants de son
. La requête est transmise au procureur de
nune, qui conclut à ce que la suppliante
ıvoyée par-devant M. l'écolâtre de la cathé-
pour être par lui examinée en la manière
re et accoutumée. L'écolâtre, M. le chanoine
, examine la postulante en présence des syn-
reffiers et sergents de la maîtrise, et lui déli-
certificat de capacité.

23 novembre 1790, le Corps municipal de
ille vote le maintien du collége entre les
des chanoines réguliers, installés le 19 mars
Le 11 octobre 1791, le même corps, vu la
e prochaine des classes, prie les administra-
du district de l'autoriser à nommer quatre
ts : on n'avait pas payé les traitements, « la
ı ayant disposé des biens et revenus de l'ab-
. Le 27 septembre 1792, la municipalité de
ɔurt, après une délibération longuement mo-
envoie le procureur de la commune et un
e au Conseil général du département pour
ver l'établissement fait en cette ville, par
patentes du 14 mai 1785, par M^me^ Adélaïde
nce, pour 30 places d'éducation gratuite de
nes filles dans la maison des Dames de la
gation.

ni les nombreuses pièces officielles que j'ai
, je citerai presque *in extenso* les deux
s suivants du registre des délibérations de la

municipalité de Crépey. « Cejourd'hui 9 février 1790, à 5 heures du soir, les ci-devant membres de la municipalité de Crépey, continuant leurs fonctions, en vertu du décret de l'Assemblée nationale, réunis en la maison de M. le Curé pour délibérer sur les affaires de la communauté, ont résolu d'engager Jean-Joseph Claudel, maître d'école à Dolcourt, pour maître d'école dudit Crépey sur conditions ci-dessous, qu'il a acceptées : A commencer du 23 avril prochain, il entrera en exercice de la maîtrise d'école pour continuer jusqu'au 23 avril 1791; pendant lequel temps il sera tenu d'assister à tous les offices, d'y faire les fonctions de chantre, d'entretenir proprement l'église, la sacristie et dépendances, même les ornements, autels, livres et linges, qu'il blanchira; de sonner les offices divins, dimanches et fêtes et les jours de la semaine, lorsqu'il plaira à M. le Curé de dire la messe; d'assister ledit sieur Curé pour l'administration des sacrements, enterrements et autres fonctions, de réciter la prière soir et matin...; de chanter Complies les samedis et veilles de fêtes, de sonner l'*Angelus* aux heures ordinaires...; de sonner pour la gelée, le soir et matin, du 25 d'avril au 25 mai, et les orages selon les règlements...; de remonter l'horloge...; de tenir l'école pendant toute l'année, avec un second approuvé par le sieur Curé et *gratuitement*, depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Georges et le reste de l'année, à raison de 10 sols

pour chaque enfant qui n'écrira pas, et de 15 sols pour ceux qui écriront, à l'exception des habitants qui ne paieront pas dix livres d'impôts, *lesquels en tout temps seront enseignés gratuitement*.... Il enseignera à lire, à écrire, l'orthographe, l'arithmétique et le plain-chant....» Les conditions de salaire sont équitables et bien déterminées : 250 livres de Lorraine, une maison d'école avec jardin, une double portion d'affouage, des redevances en blé et orge, et un casuel pour les obits et la sonnerie.

A la suite de cet engagement et sur le même registre, on trouve la note ci-après : « Nous soussignés, Officiers municipaux en la communauté de « Crépey, continuons le même Jean-Joseph Claudel aux mêmes *closses* et conditions portées « sur le présent traité, d'autre part. A Crépey, ce « quinzième jour de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze. » Dans cent communes (1) je trouve à la même date des traités conclus d'après les anciens usages entre les maîtres et les municipalités; les lois du 22 mars et du 17 avril 1791 sur le serment civique de toutes personnes chargées d'une fonction dans le département de l'instruction publique, sont mal appliquées ou méconnues.

C'est seulement le 19 avril 1792 que le procureur général syndic, stimulé sans doute par les orateurs des clubs, dépose ses réquisitions sur le

(1) Ochey, au district de Toul, Jezainville, Colombey, Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Thuilley, Thorey, etc., etc.

bureau du Directoire du département; écoutons-le : « Par l'effet d'une condescendance dont il n'est « pas possible d'excuser les motifs, les écoles publi- « ques de filles sont encore aujourd'hui, à Nancy et « dans un grand nombre de communes, dirigées par « les religieuses de la Congrégation, par les sœurs « de Saint-Charles et de Saint-Lazare, par celles « de la Doctrine chrétienne, malgré qu'il soit cer- « tain qu'elles n'ont pas prêté serment et au mépris « des sentiments d'incivisme que la plupart d'entre « elles manifestent. Dans d'autres communautés, « notamment des campagnes, des maîtres d'école « attachés au parti de leurs anciens curés conti- « nuent l'enseignement de leurs paroisses et font « opposition à la loi....; il est temps de mettre un « frein à de pareils désordres... » En suite desquelles remontrances le Directoire prend un arrêté sévère, en sept articles, et il ordonne que ledit arrêté sera imprimé et envoyé, à la diligence du procureur général syndic, aux Directoires des neuf districts et aux municipalités, pour y être lu et publié, suivi et exécuté, suivant sa forme et teneur, ce dont les Directoires certifieront celui du département dans la quinzaine.

La persécution commence avec la Législative, qui entreprit vainement la réforme de l'instruction publique. Son existence tumultueuse et courte ne lui permit pas d'accomplir une œuvre qui exige du calme, du temps, une autorité incontestée.

Le 24 février 1792, Pastoret monte à la tribune; il expose les périls d'une situation déplorable : « La Constituante, dit-il, a conservé l'administra- « tion actuelle de l'instruction publique jusqu'à « l'organisation définitive de l'éducation nationale; « les écoles paroissiales languissent dans l'abandon « et la misère; la plupart n'étaient soutenues que « par la charité active de ceux qui joignaient à « l'opulence l'amour sincère ou le faste heureux de « la vertu. La plupart ont retiré leur main bienfai- « sante....; hâtez-vous de secourir une génération « naissante que les ennemis du peuple voudraient « condamner à l'ignorance pour la ramener à la « servitude. »

Les 20 et 21 avril, le marquis de Condorcet, rédacteur depuis 1787 de la *Chronique de Paris*, « journal où l'on sentait les palpitations de la colère sous la main polie et froide du philosophe », lit, au nom du Comité de l'instruction publique, un rapport très-étendu sur un système nouveau d'enseignement. J'ai lu, relu, étudié, annoté les cinq mémoires dans lesquels il s'efforce de résoudre, à l'aide de procédés scientifiques, le problème d'une éducation nationale, et je ne m'étonne pas des éloges que les chefs d'une certaine école lui prodiguent. Le premier, il a le triste courage de bannir la religion de l'éducation; il insiste sur la nécessité de l'*arithmétique politique*...., l'union de la philosophie à la politique sera le premier avan-

tage de la réforme....; il repousse la théologie et la jurisprudence....; il n'y aura plus dans la France régénérée ni Facultés de théologie, ni Facultés de droit....! L'ancien élève des jésuites aurait dû se rappeler ces paroles du dernier des orateurs de la République romaine : *sine religione, quid imperium, quid virtus, quid fides, ubi pudor!*

Nos deux premières Assemblées ne prirent donc aucune mesure pratique pour appliquer le principe proclamé par la Constituante : « Il sera établi une « instruction publique commune à tous les citoyens « et gratuite à l'égard des parties de l'enseignement « indispensable à tous les hommes. »

Or, ce principe, il faut bien le dire, n'était pas nouveau; il avait été affirmé et, ce qui vaut mieux, pratiqué sous l'ancien régime. Dans la préface d'un livre imprimé en 1749 et réimprimé en 1770 par ordre de l'évêque, comte de Toul, pour servir de méthode familière et de manuel aux maîtres et aux maîtresses d'école, on trouve le détail des déclarations et des ordonnances des ducs et des rois qui, de 1616 à 1724, enjoignent à « tous pères et mères, tuteurs et autres personnes chargées de l'éducation des enfants, de les envoyer aux écoles pour y apprendre à lire et à écrire (1). Le salaire des maîtres sera prélevé sur les contributions de tous les habitants; l'église paiera la rétribution du

(1) Art. 5 de la déclaration de 1724.

pauvre, qui doit, comme le riche, être élevé dans la crainte de Dieu et de la justice. » Au bailliage de Fénétrange, en 1752, Monseigneur l'archevêque de Trèves établit l'instruction obligatoire : « Les pères « et chefs de famille paieront un schelling d'a- « mende chaque fois que les enfants de six à douze « ans manqueront à l'école sans raison valable (1). »

Le 12 décembre 1792, la Convention entreprend la discussion sur l'organisation de l'instruction publique le jour même où s'ouvrait le procès de l'infortuné Louis XVI, dont l'Assemblée nationale avait proclamé l'inviolabilité le 14 juillet 1791 ! Les pétitions, les motions, les décrets, se succèdent avec une incroyable rapidité; l'œuvre de destruction se prépare, il y a une sorte de réaction violente contre les idées de 1789.

En un jour de colère, sous la pression anarchique du département de Paris, des districts ruraux, de la Commune, des sections, des sociétés populaires, la Convention supprime les universités et les collèges, par un décret *excessivement révolutionnaire*, le mot est de Roger Martin, dans un rapport au Conseil des Cinq-Cents (2). On veut « s'emparer de la gé- « nération qui court à la puberté pour la pétrir dans « le moule républicain, pour lui inculquer les « dogmes politiques d'une nation libre, l'amour

(1) Voir mon Mémoire à la Sorbonne, 1868.
(2) 5 brumaire an VI.

« de la patrie, la haine de la royauté et du fédé-
« ralisme. »

Le plan est simple, naturel, facile à exécuter; il suffit de « proscrire à jamais toute idée de corps « académique, de sociétés scientifiques, d'hiérarchie « pédagogique. Les bases de l'instruction seront les « mêmes que celles de la constitution : la liberté, « l'égalité, la brièveté....; les nations libres n'ont « pas besoin d'une caste de savants; les sciences de « pure spéculation détachent de la société les indi- « vidus qui les cultivent, ils deviennent à la longue « un poison qui mine, énerve et détruit la Répu- « blique. »

Que nous sommes loin de l'utopie de Condorcet! Il voulait pour l'instruction la liberté et l'indépendance du pouvoir politique; Lepelletier, Danton, Robespierre, arrachent l'enfant à son père; ils font une dure servitude du bienfait de l'instruction, ils menacent de la prison et de l'exil les parents qui veulent remplir le plus doux devoir de la paternité! Cependant, il faut bien le dire, il y eut dans cette marche en avant de la Convention, dans cet essai désespéré d'un système franchement révolutionnaire, de grandes idées et aussi un involontaire hommage à ce passé que l'on espérait vainement anéantir. Dans les discours, les rapports, les projets du Comité d'instruction, on rappelle « ce secret et « cet art des prêtres qui ont su saisir l'homme dès « sa naissance, l'asservir dans le bas âge et dans

« l'adolescence par leurs catéchismes, leurs processions, leurs cérémonies ». La Convention n'a rien inventé; par une imitation sacrilége, elle élève dans chaque canton un édifice destiné aux assemblées et aux écoles..... « Tout enfant de dix ans sera « tenu de savoir par cœur la déclaration des droits « de l'homme et du citoyen, les principales hymnes « civiques. »

A Mattaincourt, un arrêté du 4 germinal an II, dicté par le représentant du peuple Faure Barthélemy, installe le temple national dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame, fondée en 1598 par le bienheureux Père Fourrier, qui avait voulu, lui aussi, « prendre la jeunesse dès sa sortie du ber- « ceau, la sevrer soigneusement du péché et arrouser « son cœur des influences de la vertu, en même « temps que le lait cesse de rafraîchir ses lèvres ».

J'ai lu sur un registre des délibérations de cette commune la protestation indignée d'un honnête homme contre la pression du conventionnel Faure, et aussi la rétractation de celles des ci-devant religieuses qui avaient prêté le serment.

En l'an II, sous le régime de la Montagne, la persécution est générale en Lorraine; la loi du 14 août 1792, le décret du 8 mars 1793 sont appliqués rigoureusement; on exige des certificats de civisme, on fixe la rentrée des classes au *onzième jour du second mois de l'an II de la République* et les jours de relâche aux quintidi et décadi; on

envoie par milliers des alphabets républicains et des livres impies aux instituteurs; on vend les maisons d'école (1), on révoque, on chasse, on emprisonne les maîtres insermentés. A Pont-à-Mousson, 30 avril 1792, le maire est autorisé à remplacer les religieuses de la Congrégation, les deux sœurs des Écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Martin, le sieur Pierson père, instituteur de ladite paroisse, et le sieur Pierson fils, préfet au collége. A Mirecourt, le 17 avril 1793, le conseil d'administration du district met en état d'arrestation toutes les personnes suspectes; 43 *fanatiques* ou *aristocrates* sont enfermés dans la maison des ci-devant religieuses de la Congrégation; on les divise en trois classes : les riches nourriront les pauvres; les détenus de la deuxième classe ne paieront que leurs dépens....; le maître d'école Bideau est de ce nombre. A Nancy, les citoyennes Baudoin, Frery, Marchal, ex-sœurs insermentées, sont détenues avec un grand nombre de maîtres laïques ou congréganistes dans les maisons religieuses, transformées pour la plupart en maisons d'arrestation; la terreur est partout (2)!

(1) 29 pluviôse an II. Le conseil de Blâmont rappelle l'état ancien de ses établissements scolaires; il se plaint en termes énergiques que, « malgré ses réclamations, *la maison d'école, construite sur un terrain de ville,* a été vendue... » (Archives municipales.)

(2) Voir aux archives départementales, dans le registre n° 14, composé de 79 feuillets cotés et paraphés, les listes des suspects détenus dans les maisons d'arrestation.

« Donnez aux campagnes des instituteurs dignes « de la nature et de la liberté, disait Lakanal; en « renversant la tyrannie, le premier pas à faire, « c'est de répandre les lumières. »

Les lumières de Lakanal ne m'inspirent pas de confiance; j'ai sous les yeux les dix commandements de la République française, les six commandements de la liberté, des chants patriotiques imprimés à Nancy, chez Girard, place de la République, 17, et je ne m'étonne pas de l'effroi que nos honnêtes populations éprouvaient à la lecture de ces productions malsaines que l'on prétendait substituer aux commandements de Dieu et de l'Église ! « Pendant dix-« huit mois, la Convention avait été, sur l'article « de la religion, en révolte ouverte contre la vo-« lonté du peuple ; sur la parole de quelques bri-« gands, elle affectait de croire que la France « entière avait abjuré son Dieu, tandis que la « désolation universelle protestait contre cette im-« posture. »

Ces lignes et ces expressions de colère, Messieurs, je les emprunte *textuellement* à un rapport sur l'ouverture d'un concours pour les livres élémentaires de la première éducation, présenté le 3 pluviôse an IV par un Lorrain, l'abbé Grégoire, qui, plus d'une fois, au péril de sa vie, affirma ses convictions chrétiennes en face de la Révolution.

Le 14 fructidor an II, il avait osé dire en séance

publique : « Il y a quinze mois que le Comité de « salut public vous déclarait qu'il y avait urgence « pour organiser l'éducation nationale, et vous ne « faites rien. L'éducation nationale n'offre plus que « des décombres ; il nous reste 20 colléges agoni- « sants...; sur près de 600 districts, 67 ont quel- « ques écoles provisoires, 16 seulement présentent « un état qu'il faut bien trouver satisfaisant, faute « de mieux. Cette lacune de six années a presque « fait écrouler les mœurs et la science. »

L'abbé Grégoire ne se trompait pas ; à la vue de cette destruction rapide, il comprenait bien que briser la religion d'un peuple, ses lois, ses habitudes, décomposer tous ses ressorts, c'est le livrer sans défense à toutes les tyrannies.

De ces 20 colléges agonisants, nous en comptions 4 en Lorraine : celui de Lunéville, dont les professeurs, nommés à la suite d'un concours (j'ai vu le texte des épreuves française et latine), réclament sans cesse leur traitement ; celui de Toul, dont je possède un prospectus imprimé ; celui de Pont-à-Mousson, qui allait bientôt fermer ses portes ; enfin celui de Bar-le-Duc, dont un notable, le citoyen Moreau, dans un rapport remarquable sur l'enseignement de cette ville, ne fait pas même mention. « Nous n'avons plus, disait-il, de maisons d'éduca- « tion ; car on ne peut donner ce nom à quelques « écoles tenues par de pauvres et mauvais maîtres, « qui ne sont en rien propres à remplir des fonctions

« si importantes ; aussi les enfants sortent-ils de là « plutôt chargés des vices de leurs maîtres que de « leur science. »

Récemment, j'ai eu la bonne fortune de retrouver les copies certifiées de *trois* des *seize* états dressés en exécution du décret du 29 frimaire et envoyés au Comité de l'instruction par les districts de Lunéville, de Pont-à-Mousson et de Sarrebourg. Les chiffres et les observations contenues dans ces états et les pièces à l'appui fournies par chacune des 255 communes de ces trois districts, révèlent tout à la fois la situation de 1793 et celle de l'époque antérieure à 1789.

Le 4 brumaire an IV, le lendemain du jour où elle avait porté sur l'organisation de l'enseignement public une loi qui devait *en coordonner toutes les branches et lui donner le mouvement et la vie,* la Convention déclarait sa session terminée.

Sous le Directoire, au Conseil des Cinq-Cents, on jugea sévèrement les témérités de l'œuvre de la Convention. Un rapport de Daunou (25 floréal an V) sur le résultat des longues conférences qui avaient eu lieu au sein d'une commission mixte où siégeaient, pour le Conseil, Pastoret, Dupuy, Sieyès, Roger, et pour l'Institut, Laplace, Rœderer, Fontanes, Grégoire, renferme les renseignements officiels les plus tristes sur la situation déplorable de l'enseignement; il n'y a plus ni élèves, ni maîtres, ni écoles dans la plupart des 40,000 com-

munes de la République; la tourmente révolutionnaire a tout emporté!

En 1795, le petit almanach de Nancy, dont la collection, qui remonte à l'année 1610, m'a fourni des données certaines sur le personnel de nos maisons d'instruction, ne comprend plus que des couplets patriotiques, le calendrier républicain, le nom des départements, la nomenclature nouvelle des édifices, portes, places, rues et faubourgs de la commune de Nancy. Les cultes, l'instruction publique, l'Académie de Stanislas, l'administration, la justice, l'armée, tout a disparu (1)!

Dans la ville universitaire par excellence, à Pont-à-Mousson, le sieur Georges, après examen, est choisi malgré sa jeunesse pour diriger une école gratuite de principes de latin; il a été averti de se procurer un local, afin que la municipalité puisse annoncer l'ouverture de ses cours. A Nancy, le 14 germinal an III, le citoyen Philippe Eumont est nommé instituteur dans l'école primaire établie par arrêté du 22 nivôse précédent pour la commune de Nancy, Jarville et Maxéville. A Saint-Dié (8 thermidor an III), le « Conseil ne peut voir sans « inquiétudes la jeunesse de cette commune nom-

(1) Voir dans l'almanach de 1789 la nomenclature du personnel de l'Université, de l'école royale militaire, des colléges royaux de la province, y compris la partie du diocèse de Trèves qui s'étend dans la Lorraine, les Trois-Évêchés, le Clermontois, le comté de Chiny, et des écoles publiques et privées.

« breuse qui, depuis près de quatre ans, est privée « d'instruction, livrée à elle-même sans frein et sans « mœurs...; le jury d'instruction n'a pu trouver que « des instituteurs d'un talent tellement médiocre « que les enfants ne peuvent faire aucun fruit de « cette instruction. Le procureur de la commune « écrit aux filles connues ci-devant sous le nom de « sœurs d'école, qui ont résidé en cette commune, « pour connaître leurs vues, leurs dispositions au « bien public et si elles se décideraient à ensei- « gner.» La réponse des bonnes sœurs fut, paraît-il, favorable, car je lis, à la date du 12 août 1795, sur le même registre la délibération ci-après : « Ouï le « procureur de la commune en ses réquisitions, le « Conseil considérant que la pétitionnaire, Marie- « Jeanne Grandgeorge, institutrice, n'a donné aucun « sujet de plainte, que l'objet de son remplacement « par d'autres institutrices n'a pas d'autre motif « que le *défaut* de lumière et de ses connaissances « dans l'art de lire et d'écrire; qu'il est constant « que, pour le déplacement de son ancien domicile, « la vente qu'elle a faite d'une truie, de deux chè- « vres, l'abandon d'une petite culture et de sa mai- « son, elle a essuyé une perte considérable, estime « qu'il est juste non-seulement de lui accorder une « indemnité, mais encore de subvenir à ses besoins « comme mère de sept enfants en bas âge (1). »

(1) On lui accorda 200 livres de farine et 200 livres.

Ce n'est que le 1er prairial an IV que l'école centrale du département s'ouvre, à Nancy, dans les bâtiments dits de l'Université et de la Visitation. Il y a 7 jours d'enseignement par décade, 9 professeurs; la rétribution est fixée à 25 fr. Les citoyens Gérard, Henriot, Millot, enseignent la langue française et latine et professent les belles-lettres; le citoyen Becquilly donne chez lui des leçons de mathématiques! Quelle décadence, Messieurs, et quel contraste!

En l'an VI, le 6 brumaire, Roger Martin déclare qu'après sept ans de travaux législatifs et de tentatives réitérées, on n'a obtenu aucun résultat..... « Une « main invisible, dit-il, semble paralyser tous les « efforts..... L'Institut national est le seul des éta- « blissements créés ou recréés qui ait acquis de la « consistance, par les grands talents qu'il renferme « plutôt que par l'effet de son organisation....; « rien de sérieux, tout ou presque tout en projets « et en espérances....; faut-il attendre du temps « qu'il consolide....? mais le temps ne consolide et « n'affermit que ce qui est né sain et robuste, il tue « ce qui est informe et mal organisé », et il conclut : « Une réforme est indispensable, elle est le seul « remède aux maux qui nous pressent de toutes « parts. »

La conclusion de Roger Martin, de Fourcroy, des sages du Conseil est aussi la mienne; la nécessité d'une réforme s'imposait au bon sens national; les

municipalités, les pères de famille la réclamaient; il fallut revenir aux traditions, aux croyances qui ont fait la grandeur de la France. Après les vues généreuses mais impraticables de l'Assemblée nationale, après les théories grandioses mais impies de la Convention, après les dispositions étroites et mesquines de la loi du 25 octobre 1795, la loi de 1802 fut accueillie avec faveur, surtout en Lorraine, où elle inaugura une ère nouvelle de réparation, de justice et de progrès.

NOTICE

SUR LES

EXPLORATIONS BOTANIQUES

FAITES EN LORRAINE DE 1857 A 1875

ET DE LEURS RÉSULTATS

PAR

D.-A. GODRON

Je n'ose espérer que mon âge, l'état de ma santé, les fatigues occasionnées par trente-huit années d'enseignement et par mes nombreux travaux, me permettent d'entreprendre et de mener à bien l'œuvre considérable qu'exigerait la publication d'une troisième édition de ma *Flore de Lorraine*. Mais j'ai voulu profiter du repos que me laisse ma retraite pour consigner dans cet écrit le résultat des recherches faites, depuis dix-huit années, dans la circonscription géographique qu'elle embrasse et qui, sans cela, pourraient être perdues pour la science.

Des localités importantes, qui n'avaient été l'ob-

ucune étude ou sur lesquelles nous n'avions es documents très-incomplets, ont été explor ar des botanistes instruits et zélés qui ont bien me tenir au courant de leurs découvertes. u, en outre, étudier à loisir un herbier assez lérable formé de plantes des environs de Bar- c et recueillies, il y a plus de trente années, umbert, directeur des contributions dans cette et dont quelques-unes seulement ont été in- es dans la *Flore de la Meuse*, de Doisy, pu- en 1835. Depuis, M. Henri Hussenot, avocat, onné un certain nombre de plantes recueil- ans la même région, et qui font aujourd'hui des riches collections botaniques que j'ai s au Musée d'histoire naturelle de Nancy. Les ns de Commercy, explorés autrefois d'une re fort imparfaite par Maujean, l'ont été, nt ces dernières années, par MM. Warion, n militaire, et Briard, docteur en droit. rrot, de Montmédy, nous a fourni de pré- matériaux sur le nord du département de la . Toutes ces recherches sont venues complé- ur ce département, les nombreux renseigne- consignés dans mes deux éditions de la *Flore raine,* mais qui se bornaient à la végétation virons de Verdun, de Saint-Mihiel et de gny.

s le département de la Moselle, le docteur d et le commandant Taillefert, auxquels la

Flore du pays Messin devait déjà d'importants docu ments, ont continué, malgré leur grand âge, leurs recherches antérieures. M. le docteur Warion a poussé des reconnaissances très-fructueuses sur dif férents points éloignés du même département et m'a communiqué, avec beaucoup de bienveillance de bonnes et nombreuses observations. M. l'abbé Barbiche, avec un zèle infatigable, a exploré les environs de Thionville, les vallées de l'Orne, de Ranguevaux, de la Fenche, de la Kissel, de la Bisten, et a consigné le résultat de ses recherches dans sa *Florule de l'arrondissement de Thionville*. M. l'abbé Friren a surtout étudié la végétation des environs de Sierck, jusqu'à lui si peu connue et si intéressante par la réunion de plusieurs îlots de quartzite prenant jour à travers le grès bigarré à proximité des marnes irisées, çà et là salifères et du muschelkalk, formations si différentes les unes des autres par leurs propriétés chimiques et physiques et qui, dans une circonscription re treinte, y donnent le spectacle de quatre flores dis tinctes par le caractère de leur végétation. Les doc teurs Herpin et Calmeil, le colonel Paris, nous ont fourni aussi des indications intéressantes sur les environs de Metz.

Dans le département des Vosges, M. l'abbé Bou lay a étudié la végétation du val de Saint-Di dans ses rapports avec les terrains d'alluvion, de grès rouge, du grès vosgien, enfin avec ceux de

îlots de dolomie qui se font jour à travers cette dernière formation. Il nous a signalé, dans une région jusqu'ici peu explorée, les stations d'un grand nombre d'espèces végétales (1). Nous devons à MM. Mathieu et Fliche, professeurs à l'École forestière, la connaissance de plusieurs espèces importantes des environs de Gérardmer, et à M. Parisot, du ballon de Giromagny. Nous devons aussi à MM. Gauvain, Demange, Treuvey, Tocquaine, X. Thiriat, Perrin, des indications sur la végétation de la vallée de la haute Moselle et des vallées tributaires. M. Reuss, docteur ès sciences, nous a fait connaître un certain nombre de plantes qui croissent aux environs de Mirecourt et de Neufchâteau. Enfin, MM. les docteurs Berher et A. Mougeot, M. Chappellier, membres de la Société d'émulation des Vosges, ont fait aussi de nouvelles découvertes aux environs d'Épinal.

Dans le département de la Meurthe, MM. Mathieu, Fliche, Briard, Zeiller, ingénieur des mines, le docteur Humbert, Charles Maire et son frère, Jules Maire, tous deux instituteurs, l'un à Rosières-en-Haye et l'autre à Trondes, nous ont fourni, en nous confiant leurs herbiers, d'utiles renseignements sur plusieurs points de nos coteaux jurassiques. Idoux, professeur si regretté du collége de Lunéville, nous a donné de bonnes indications sur

(1) Boulay, *Notice sur la géographie botanique des environs de Saint-Dié*. Besançon, in-8°, 1866.

la flore de Lunéville, et M. Zeiller, garde géné des forêts, sur les environs de Baccarat.

Toutes ces recherches ont enrichi la Flore Lorraine d'espèces fort intéressantes et dont qu ques-unes constituent des découvertes tout à f inattendues ; par exemple : *Subularia aquatica Salix nigricans Sm., Pinus uncinata Ram., Or thogalum nutans L., Carex alba Scop., Isoetes e nosperma Durieu*, etc.

Le grand nombre de localités nouvelles d'es ces déjà connues sur d'autres points de notre cienne province, s'ajoutant à toutes celles qui été signalées dans les deux éditions de notre *Fl de Lorraine*, sont importantes pour arriver à la monstration, non pas seulement de l'influence canique, mais de l'influence chimique du sol su nature de la végétation. Elles complètent nos t vaux antérieurs sur la *géographie botanique d Lorraine* (1), du moins en ce qui concerne les pl tes phanérogames. M. l'abbé Boulay, en étudi sous le même rapport les Mousses, les Sphaig et les Hépatiques de l'est de la France, est arri sur cette question importante, aux mêmes conc sions que moi et les cite même textuellement te que je les ai formulées (2).

(1) Godron, *Essai sur la géographie botanique de la raine*. Nancy, in-12, 1862.

(2) Boulay, *Flore cryptogamique de l'Est*. Paris, 1872; in p. 117, 708 et 745.

Parmi les causes naturelles qui opèrent le transport des graines des végétaux et les propagent à des distances plus ou moins grandes, les cours d'eau ont dû être, dans les temps anciens, comme nous le constatons à l'époque actuelle, un des agents les plus actifs de ce phénomène.

Je me demande, dès lors, si les espèces qui, à raison de leur abondance et de la vigueur avec laquelle elles croissent, ont leur centre de végétation à diverses altitudes dans les montagnes des Vosges et qu'on retrouve plus bas dans les vallées dont cette chaîne est sillonnée, mais avec cette circonstance qu'elles s'y montrent d'autant moins communes qu'elles s'éloignent davantage de leur point d'origine, n'ont pas subi ce mode de transport. Je crois pouvoir me prononcer pour l'affirmative. Telles sont les *Ranunculus aconitifolius L.* et *platanifolius L.*, *Nuphar pumilum Sm.*, *Thlaspi alpestre L.*, *Silene rupestris L.*, *Sedum annuum L.* et *villosum L.*, *Angelica pyrenæa Spreng.*, *Petasites albus Gærtn.*, *Crepis paludosa Mœnch.*, *Veronica saxatilis Jacq.*, etc.

Les plantes de nos coteaux jurassiques descendent aussi fréquemment sur leurs flancs et même jusque sur les rives de la Meurthe, de la Moselle, de l'Orne, de la Meuse, lorsque les graviers calcaires, connus en Lorraine sous le nom de *grouine*, sont répandus jusqu'au fond de ces vallées. Nous l'avons constaté pour les espèces suivantes : *Thalic-*

trum majus Jacq., Erysimum cheiriflorum Wallr Sisymbrium supinum L., Spiræa filipendula L., La tuca perennis L., Euphorbia verrucosa Lam., etc.

Mais un fait qui est de nature à étonner le bot niste, c'est qu'on trouve, de loin en loin, sur le flan des coteaux jurassiques qui encaissent les vallé de la Meurthe et de la Moselle et dans les va lons qui s'ouvrent sur ces rivières, des plantes con munes sur toutes les montagnes des Vosges. L'is lement et le petit nombre des localités où on l rencontre sur nos collines calcaires, semblent ind quer qu'elles sont là pour ainsi dire dépaysées. C considérations me conduisent à penser qu'elles soi originaires de la chaine des Vosges, d'où leurs gra nes ont été transportées, à la fin de la période qua ternaire, par les immenses inondations qui ont creus et rempli nos vallées, ce qui explique leurs statior élevées quelquefois de 100 et même de 150 mètre au-dessus du niveau actuel de nos rivières. Telle sont les espèces suivantes : *Ranunculus platanifo lius L., Aconitum lycoctonum L., Lunaria rediviv L., Stellaria nemorum L., Seseli Libanotis Koch Sambucus racemosa L., Centaurea montana L., The sium alpinum L., Festuca sylvatica Vill.*, etc. J dois faire observer toutefois que ces plantes, rare et disséminées par groupes sur un sol calcaire, sont complétement naturalisées, bien que provenan toutes des formations siliceuses des Vosges. Mai elles existent abondamment dans la chaîne calcair

du Jura ; elles sont, par conséquent, indifférentes à la nature chimique du sol.

Il en est d'autres exclusives aux terrains siliceux et qui, originaires, comme les précédentes, des vallées de nos montagnes vosgiennes, se retrouvent dans la plaine de Lorraine, toujours sur le diluvium siliceux d'origine vosgienne, qui en recouvre çà et là d'assez grandes étendues, notamment de Nancy jusqu'au delà de Lunéville, dans le val de Saint-Dié, dans la vallée de l'Ingressin, dans cette partie de la vallée de la Moselle qui s'élargit entre Metz et Thionville, etc. C'est aussi aux eaux diluviennes qui ont transporté ces sables et ces cailloux qu'il faut attribuer, ce nous semble, le dépôt de leurs graines dans ces stations, où elles ont ainsi émigré. Elles s'y sont perpétuées d'autant plus facilement qu'elles ont retrouvé là le sol indispensable à leur propagation. Nous pouvons signaler les suivantes : *Malva moschata L.*, *Sarothamnus scoparius Wimm.*, *Epilobium palustre L.* et *virgatum Fries*, *Corrigiola littoralis L.*, *Scleranthus perennis L.*, *Sedum elegans Lej.*, *Arnica montana L.* (1), *Antennaria dioïca Gœrtn.*, *Centaurea nigra L.*, *Crepis paludosa Mœnch.*, *Calluna vulgaris Salisb.*, *Ga-*

(1) Cette plante se rencontre jusqu'à Épinal (*Dr Berher*), mais sur le versant oriental des Vosges, elle descend beaucoup plus bas, notamment dans les bois situés entre la Lauter et la Moder; Billot l'a même trouvée autrefois dans la forêt de Haguenau.

leopsis dubia Leers, Betula pubescens Ehrh., etc. Une partie de ces espèces se retrouvent aussi sur les rives et dans les îles de la Moselle (1) dans son trajet à travers nos coteaux jurassiques.

L'ouverture du canal de la Marne au Rhin n'a pas été sans influence sur l'immigration de végétaux dans des régions où ils n'existaient pas auparavant. C'est ainsi que l'on trouve aujourd'hui sur ses bords, de Nancy à Jarville, le *Cicuta virosa L.*, et le *Carex pseudocyperus L.*, de Varangéville à Liverdun. M. Briard a trouvé aussi l'*Alyssum incanum L.* près du pont du canal, à Ars-sur-Moselle, et sur le chemin d'Ars à Ancy; cette plante doit avoir été importée d'Alsace. Deux mollusques aquatiques, le *Dreysena polymorpha Van-Ben.*, et le *Paludina vivipara Lam.*, étrangers à notre ancienne province, y vivent aujourd'hui dans les eaux de cette voie de communication.

Les chemins de fer n'ont pas été non plus complétement sans action sur la migration des espèces végétales; mais jusqu'ici elle semble assez bornée. Toutefois, en 1871, le *Lepidium perfoliatum L.*, plante de l'Europe méridionale, a été trouvé à Nancy sur la voie, par M^lle^ Chatelain, mais ne s'y est pas maintenu. Le *Diplotaxis muralis DC.*, rare en Lorraine, s'y rencontre fréquemment depuis

(1) On trouve aussi, sur les rives et dans les îles du Rhin et du Rhône, un nombre plus considérable d'espèces originaires des Alpes.

aux deux points les plus éloignés de notre
ferré, à Remiremont et à Montmédy. Le *Cota*
a Gay, indigène sur nos coteaux jurassiques,
pandu, dans la vallée de l'Orne, sur les talus du
de fer, depuis Amnéville jusqu'à Mondelange.
s avons conservé, dans ce travail, la cir-
iption de notre ancienne province, comme
avons fait dans les deux éditions de notre
de Lorraine. Elle constitue, en effet, comme
avons démontré depuis longtemps, une région
lle aux points de vue de la géographie phy-
de la géologie et de la botanique. Il nous
dès lors impossible de disjoindre ce qui est
llement uni sous ces différents rapports, et
r égard à la frontière contre nature qui nous
aujourd'hui de l'Allemagne.

PLANTES PHANÉROGAMES

CLASSE I. — DIALYPÉTALES

ORDRE I. — DIALYPÉTALES HYPOGYNES

Renonculacées.

Clematis Vitalba L. — Meurthe : coteaux de Varangéville, de Clayeures et d'Einvaux, piton d'Essey-la-Côte, au-dessous du sommet, sur les marnes irisées. Vosges : Saint-Dié, exclusivement sur la dolomie enclavée dans le grès vosgien (ABBÉ BOULAY).

Thalictrum minus L. — Meurthe : bois de Jaillon (Dr HUMBERT). Moselle : bois de Gorze (Dr HUMBERT). Sur le calcaire oolithique. Apach près de Sierck, sur le muschelkalk (ABBÉ FRIREN). Meuse : Commercy, dans les bois du calcaire corallien.

Thalictrum sylvaticum Koch. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Moselle : Châtel, Lessy, Ars-sur-Moselle (Dr HUMBERT), Vaux (BRIARD), Waville, Onville, Rambercourt (TAILLEFERT). Sur le calcaire oolithique. — Cette plante, par ses stolons souterrains grêles, forme de véritables gazons qui s'étendent dans un espace d'un ou deux mètres carrés. On est tous les ans dans l'obli-

gation de la restreindre au Jardin botanique de Nancy.

Thalictrum flavum L. — Meurthe : Château-Salins (Leré). Moselle : bords de la Moselle à Sierck.

Anemone sylvestris L. — Meuse : Saint-Mihiel à Marbotte (Warion), sur le calcaire corallien.

Anemone Hepatica L. — Meurthe : bois de Bouxières-aux-Dames. Moselle : Montois-la-Montagne. Meuse : bois de Commercy, mais manque dans le nord-ouest de ce département (Fliche). Sur le calcaire oolithique. Vosges : bois de Saulxures (Pierrat), sur le granit, station exceptionnelle.

Adonis æstivalis L. — Meurthe : Fontenoy-sur-Moselle, Ménillot près de Foug. Moselle : Peltre, Bévoie et Magny (abbé Barbiche), Hagondange, Montoy-la-Montagne, Remilly, Saint-Avold et Sarralbe (Warion). Meuse : Bar-le-Duc à Véel et à Fains (Humbert). Plante adventive, mais naturalisée dans les moissons de tous les terrains.

Adonis flammea Jacq. — Meurthe : Ménillot près de Foug (Zeiller). Moselle : Metz à Luppy, Hagondange et Amnéville (abbé Barbiche). Plante adventive comme la précédente.

Myosurus minimus L. — Moselle : Rosières-aux-Salines (Briard). Moselle : Metz à Woippy (Monnard), Thionville à Illange, Terville et Daspich (abbé Barbiche), Sarralbe (Warion). Meuse :

Bantheville (HUMBERT). Dans les champs silicei cultivés avant l'hiver.

Ranunculus hederaceus L. — Moselle : Sarralb et Kæskastel (WARION), Forbach (SCHULTZ). Je n'a jamais vu cette plante dans les eaux calcaires.

Ranunculus divaricatus Schrank. — Meuse : Ba le-Duc (HUMBERT), Mussey (HUSSENOT).

Ranunculus aconitifolius L. — Vosges : vallée d Saint-Dié, sur le grès vosgien ; à la Bresse (GAU VAIN), à Vagney (PERRIN), vallée de la Mosellot (X. THIRIAT), sur le granit.

Ranunculus platanifolius L. — Meurthe : bo entre Toul et Liverdun, et bois de Jaillon (HUSSON Moselle : Metz à la vallée de Mance (WARION). S le calcaire oolithique.

Ranunculus lingua L. — Meuse : marais à Da mont (WARION).

Ranunculus arvensis L. var. B. inermis Koch. Carpelles à bords lisses, à faces munies de côt disposées en réseau. — Meurthe : Nancy à Nab cor, la Malgrange, Tomblaine, Bouxières-au Dames, Rosières-aux-Salines. Cette plante se pr page par le semis et constitue une véritable rac

Trollius europæus L. — Vosges : à la Bress vallée de la Moselotte (GAUVAIN), Nol (X. THIRIAT Vagney (PERRIN).

Helleborus fœtidus L. — Meuse : Bar-le-Duc

Varney (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien. Vosges : coteau au-dessus de Domremy-la-Pucelle, sur le corallien.

Nigella arvensis L. — Meurthe : coteaux cultivés entre Einvaux et Clayeures, piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées. Moselle : Amnéville et Richemont, sur les sables du calcaire jurassique. Meuse : Bar-le-Duc à Combles, Véel, Savonnières, sur le néocomien, et Goussaincourt (HUMBERT), Commercy (BRIARD), dans les moissons sur le calcaire corallien.

Aquilegia vulgaris L. — Vosges : bois près de Saint-Dié, sur la dolomie enclavée dans le grès vosgien (ABBÉ BOULAY).

Aconitum lycoctonum L. — Moselle : bois de Moyeuvre, de Montoy-la-Montagne et de Homécourt (WARION), sur le calcaire oolithique.

Actæa spicata L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug à la vallée d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc au bois Juré (HUMBERT), à Varney (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien.

Berbéridées.

Berberis vulgaris L. — Vosges : environs de Saint-Dié, sur la dolomie enclavée dans le grès vosgien (ABBÉ BOULAY).

Nymphéacées.

Nymphæa alba L. — Meurthe : canal du moulin de Rosières-aux-Salines (ZEILLER). Moselle : Thion-

ville, Richemont, dans la Moselle (ABBÉ BARBICHE), dans l'Orne en amont de Moyeuvre (GÉNY), dans le Nied à Lemud (Dr HUMBERT). Vosges : dans le Madon au-dessus d'Ambacourt (REUSS), Bains (ZEILLER).

Nuphar pumila Sm. — Vosges : au lac Noir (KIRSCHLÉGER), au lac de la Maix près d'Allarmond (ZEILLER), au lac de Fondromeix. Ne croît pas dans les eaux calcaires.

Papavéracées.

Papaver Rhœas L. — J'ai rencontré au milieu de décombres, à Maxéville, près le pont du canal, une forme de cette espèce dont le disque stigmatique est conique au lieu d'être plan.

Fumariacées.

Corydalis solida Sm. — Moselle : Sierck, sur les coteaux de Kirsch et d'Apach (ABBÉ FRIREN), Fillières (DUFOUR). Meuse : Bar-le-Duc à Beaulieu et à la forêt de Massonges (HUMBERT). Vosges : Neufchâteau à Rebeuville (CHAPELLIER), Épinal (ZEILLER), Basserupt (PERRIN). Plante indifférente à l'influence chimique du sol. — Cette espèce offre une race à fleurs péloriées, qui se reproduit de semis.

Corydalis lutea DC. — Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT). Vosges : Épinal (BERHER). — N'est pas indigène, mais se propage sur les vieux murs.

Fumaria Vaillantii Lois. — Meurthe : Fontenoy-

sur-Moselle, Foug. Moselle : Montoy-la-Montagne. Meuse : Pagny-sur-Meuse. Champs sur le calcaire oolithique. Vosges : Mirecourt, sur les marnes irisées (Reuss). Saint-Dié, sur la dolomie (abbé Boulay).

Fumaria densiflora DC. — Diffère du *F. officinalis* par ses sépales plus larges, par sa silicule plus globuleuse, arrondie et un peu apiculée au sommet et non tronquée-déprimée. — Meurthe : cultures, Château-Salins à la côte des Capucins (Leré). Moselle : remparts de Metz (Dr Humbert).

Fumaria parviflora Lam. — Moselle : Montoy-la-Montagne (Warion). Meuse : Bar-le-Duc (Humbert), Vosges : Rambervillers (Billot).

Crucifères.

Sinapis Cheiranthus Koch. — Moselle : Creutzwald (abbé Barbiche), sur le grès vosgien.

Diplotaxis tenuifolia DC. — Nancy, sur les talus du chemin de fer.

Diplotaxis muralis DC. — Meurthe : commun sur la côte de Bratte près de Moivrons (Briard). S'est introduit sur la voie du chemin de fer de Liverdun à Toul.

Diplotaxis bracteata Godr. et Gren. — Meurthe : Pixerécourt, dans les champs (Briard), Fontenoy-sur-Moselle, sur les escarpements du calcaire oolithique. Meuse : Pagny-sur-Meuse et Lérouville, sur le calcaire corallien.

Cheiranthus Cheiri L. — Meurthe : carrières de Malzéville, Toul sur l'église Saint-Gengoult (ZUMLER). Moselle : sur les murs du fort de Sierck (ABBÉ BARBICHE). Meuse : murs du château de Bar-le-Duc (HUMBERT).

Erysimum cheiranthoïdes L. — Meurthe : îles de la Moselle à Pont-Saint-Vincent, champs à Dieulouard, Rosières-aux-Salines, sur le diluvium vosgien.

Erysimum cheiriflorum Wallr. — Prairies de la vallée de la Meuse, depuis Pagny jusqu'à Neufchâteau, où elle descend des coteaux jusqu'au bord de la rivière, sur les sables jurassiques.

Sisymbrium supinum L. — Meurthe : commun à la côte de Bratte près de Moivrons, sur le calcaire oolithique (BRIARD). Moselle : côte de Lessy (WARION), commun dans la vallée de l'Orne, sur le flanc des coteaux du calcaire oolitique, d'où il descend jusqu'au bord de cette rivière, notamment à Beuvange, Vitry, Clouange, Rosselange, Moyeuvre et Pierrevillers (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc à Souhesmes et à la forêt de Massonges, sur le calcaire portlandien (HUMBERT).

Sisymbrium sophia L. — Meurthe : Dieulouard (Dr HUMBERT), Sion-Vaudémont (REUSS), sur le calcaire oolithique. Moselle : Hettange-la-Grande sur le grès infraliasique, et à Bitche, sur le grès vosgien (ABBÉ BARBICHE).

Nasturtium anceps DC. — Meurthe : commun

dans les îles de la Moselle à Messein, à Pont-Saint-Vincent et île de Scarpone. Moselle : Metz, sur les bords de cette rivière, à la Maxe, à Thionville (WARION) et à Sierck (ABBÉ FRIREN). Meuse : bords de l'Ornain à Bar-le-Duc. Vosges : bords du Madon à Mirecourt.

Arabis brassicæformis Walbr. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug, au fond d'Hadrevaux. Moselle : Pierrevillers, Rombas, Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE). Bois du calcaire oolithique.

Arabis perfoliata Lam. — Vosges : Remiremont au Saint-Mont, sur le granit (X. THIRIAT).

Arabis arenosa Scop. — Meurthe : Foug, au fond d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique. Vosges : Neufchâteau, à la Roche-d'Enfer, sur le calcaire oolithique (REUSS), Saint-Amé et Saint-Mont, sur le granit (X. THIRIAT).

Cardamine amara L. — Moselle : bois de Richemont, de Kédange et fond de la vallée de Bousseval près de Rosselange (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Commercy à l'étang de Vignot (BRIARD). Vosges : Mirecourt, au bois de Bazoilles (REUSS), Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Cardamine impatiens L. — Moselle : vallée du Conroy près de Moyeuvre (HERPIN), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc à Savonnières (HUM-

BERT), sur le calcaire portlandien. Vosges: Belmont près de Saulxures (PIERRAT), sur le granit.

Dentaria pinnata Lam. — Meurthe : au bois de Foug et à Trondes, sur le calcaire oolithique (MAIRE, instituteur). Vosges : à Wissenbach près de Saint-Dié, sur le gneiss (DEMANGE).

Lunaria rediviva L. — Vosges: Remiremont, dans la forêt de Fossard (ZEILLER), sur le grès vosgien à Saulxures (PERRIN) et bois de la Rubiate, entre Cleurie et Saint-Étienne (X. THIRIAT), sur le granit

Alyssum incanum L. — Moselle : Ars-sur-Moselle près du pont du canal (BRIARD, 1871), retrouvé par lui l'année suivante sur la route entre Ars et Ancy Probablement importé par le canal de la Marne au Rhin.

Roripa pyrenaïca Spach. — Ne se trouve pas seulement dans les vallées orientales des Vosges, mais il franchit le col de Bussang et s'étend dans les prairies de la Haute-Moselle jusqu'à Ramonchamp vit sur les sables siliceux.

Neslia paniculata Desv. — Meurthe : Moncel, sur les marnes irisées (MUNIER), et Delme, sur le calcaire oolithique (WARION). Moselle : Sanry-sur-Nied et Aube, sur les marnes irisées (Dr HUMBERT), Amnéville, sur les sables calcaires, et Sierck, sur le muschelkalk (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc à Véel, sur le calcaire portlandien (HUMBERT) Dans les moissons.

Calepina Corvini Desv. — Moselle : Colombey, près de Pange, sur les marnes irisées (Dr HUMBERT). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : près de Remiremont (GAUVAIN), sur les sables siliceux, dans les moissons. Plante adventive.

Iberis Violleti Soy. Willm. — Meuse : Commercy, à la côte de Bussy (WARION), à la Blanche-Côte, près de Vaucouleurs (LARZILLIÈRES), sur le calcaire corallien.

Thlaspi montanum L. — Meuse : Commercy, au bois la Ville et au bois du Rébus (BRIARD), sur le calcaire corallien.

Thlaspi alpestre L. — Vosges : ballons de Servance et de Giromagny (PARISOT) ; en abondance autour du lac du ballon de Soultz (KIRSCHLEGER) ; descend sur les sables siliceux de la vallée de la Moselotte, à Chanois et à Nol (X. THIRIAT).

Lepidium ruderale L. — N'était connu à Nancy qu'au Pont-d'Essey ; il est aujourd'hui très-abondant sur les talus du chemin de fer et sur les chemins qui y aboutissent. On le retrouve aux gares de Saint-Nicolas-de-Port, de Frouard, de Thionville, de Sierck.

Lepidium Draba L. — Plante introduite, devenue assez commune sur les talus du chemin de fer à Nancy et à Lunéville. Moselle : à Gassion, près de Thionville (ABBÉ BARBICHE). — Une espèce de ce

genre, le *Lepidium perfoliatum L.*, originaire de l'Europe australe, a été trouvée sur le talus du chemin de fer à Nancy, en 1871, par Mlle Chatelain.

Subularia aquatica L. — Fleurs très-petites, brièvement pédicellées, formant au nombre de 3 à 10 une petite grappe lâche, longuement pédonculée et naissant à l'aisselle d'une des feuilles supérieures. Sépales dressés, ovales, obtus. Pétales dépassant peu le calice, oblongs, obtus, insensiblement atténués à la base. Silicules ovales ou elliptiques, un peu moins larges dans le sens de la cloison que par le dos. Graines ovales, d'un brun clair. Feuilles d'un vert gai, alternes et rapprochées en rosette, élargies à la base, puis subulées, un peu comprimées, faiblement canaliculées en dessus. Tige extrêmement courte. Racine formée de fibres fines, blanches allongées, nombreuses. — Plante de 2-5 centimètres, glabre, ordinairement submergée, fructifiant sous l'eau, mais n'étalant bien ses fleurs qu'en dehors de ce liquide. — Remy Willemet, dans sa *Phytographie ou Flore de l'ancienne Lorraine*, publiée en 1805, signale cette espèce comme habitant les lacs des Vosges. Mais, comme cette plante n'y avait pas été retrouvée, j'ai dû, de l'avis même de son petit-fils Soyer-Willemet, l'exclure de ma *Flore de Lorraine*. Cependant elle existe réellement dans le lac de Longemer : M. Rob. Caspary, professeur de l'université de Kœnigsberg, dans une lettre datée

de Remiremont (26 août 1867), m'en a adressé des échantillons recueillis par lui dans ce lac quatre jours auparavant. Elle y est même assez abondante et je l'y ai recueillie en juillet 1870.

Rapistrum rugosum DC. — Cette plante est adventive dans nos moissons ; on en trouve de loin en loin un échantillon isolé ; mais elle ne s'est pas naturalisée.

Cistinées.

Helianthemum Fumana Mill. — Meurthe : plateau de Bouxières-aux-Dames, sur le calcaire oolithique (BRIARD).

Helianthemum vulgare Gærtn. var. α tomentosum Koch. — Environs de Saint-Dié, sur la dolomie (ABBÉ BOULAY). La variété β *glabrum* se trouve principalement, mais non pas exclusivement, sur les terrains siliceux.

Violariées.

Viola alba Bess. — Meurthe : commune au bois de Bouxières-aux-Dames et à celui de Lay-Saint-Christophe. Moselle : Metz, aux bois de Saulny et Lorry (WARION), au fond de la vallée de Montvaux, Vitry, Clouange, Rosselange (ABBÉ BARBICHE). Toujours sur le calcaire oolithique.

Viola hirto-alba Godr. — Moselle : Metz, à la vallée de Montvaux et au bois de Saulny (WARION), sur le calcaire oolithique.

Viola odorata L. — Meurthe : Nancy, aux bois

de Malzéville et de Maxéville, sur le calcaire oolithique.

Viola canina L. — Moselle : au bois de Saint-Avold (Dr HUMBERT), sur le grès vosgien.

Viola mirabilis L. — Moselle : Metz, aux Genivaux et dans les bois de Vitry, Clouange et fond de Bousseval (ABBÉ BARBICHE). Meuse : bois des environs de Commercy (BRIARD). Toujours sur le calcaire oolithique ou corallien.

Viola palustris L. — Moselle : Creutzwald et toute la vallée de la Bisten, sur le grès bigarré. Vosges : près de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit. Dans les marais tourbeux.

Droséracées.

Drosera rotundifolia L. — Moselle : tourbière du bois de Richemont (ABBÉ BARBICHE), sur l'alluvion siliceuse.

Drosera intermedia Hayn. — Moselle : tourbière entre l'Hôpital et Saint-Avold (Dr HUMBERT), sur l'alluvion siliceuse.

Parnassia palustris L. — Meurthe : vallée de l'Ingressin près de Toul (HUSSON). Moselle : Salzbronn (WARION).

Pyrolacées.

Pyrola rotundifolia L. — Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré et à ceux de Massonges, de Fains, de

Varney (HUMBERT), de Chardogne (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien. Vosges : au ballon de Saint-Maurice (PARISOT) et au ballon de Soultz (FIDELIS), sur le granit et le terrain de transition.

Pyrola minor L. — Moselle : bois de Florange, sur l'alluvion siliceuse (ABBÉ BARBICHE). Vosges : bois près de Saint-Dié (ABBÉ JACQUEL), sur le diluvium vosgien ; Rambervillers (ABBÉ BOULAY), sur le grès du keuper.

Pyrola secunda L.—Vosges : Retournemer (CUNY), sur le granit ; près de Saint-Dié à la montagne d'Ormont, au canton de la Pointe-du-Paradis, où il est commun (FLICHE), sur le grès vosgien ; Rambervillers (ABBÉ BOULAY, avec le précédent), sur le grès du keuper.

Monotropées.

Monotropa Hypopitis L. var. α glabra Roth. — Moselle : forêt de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Vosges : Saint-Dié, sous les pins, sur l'alluvion du grès vosgien (ABBÉ BOULAY) ; au Tholy, sur le granit (X. THIRIAT). — *Var. β hirsuta Roth.* — Moselle : environs de Gorze (CALMEIL), bois de Clouange (MONNARD), sur le calcaire oolithique.

Polygalées.

Polygala comosa Schk. — Moselle : Metz, aux bois de Jussy, Lessy, Châtel, Plappeville (WARION), de Clouange, de Rosselange (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; Bitche, dans les prairies à

sol argileux et calcaire (SCHULTZ). Meuse : bois de Domremy-la-Pucelle, sur le calcaire corallien.

Polygala oxyptera Rchb. — Grappe un peu dense au moment de l'anthèse des premières fleurs, plus lâche ensuite, mais toujours beaucoup plus courte que la tige qu'elle termine; bractéoles non saillantes au-dessus du sommet de la grappe. Fleurs petites. Calice à 5 sépales, dont 3 petits, lancéolés, verts à la base, bleuâtres au sommet, dont 2 grands (*ailes*), plus étroits que la capsule, elliptiques, cunéiformes à la base, aigus ou brièvement mucronés au sommet, bien nerviés, d'un blanc verdâtre, ou roses, plus rarement bleus, quelquefois ciliolés. Corolle blanche, rose ou bleue. Capsule en cœur, étroitement ailée. Feuilles inférieures petites, rapprochées, obovées; les autres linéaires acuminées. Tiges nombreuses, quelquefois rameuses à la base, glabres ou finement pubescentes, étalées en cercle sur la terre et un peu ascendantes. — Meurthe : Sarrebourg, (DE BAUDOT), sur le grès bigarré. Moselle : Bitche (SCHULTZ), sur le grès bigarré. Vosges : Épinal (BERHER), sur l'alluvion siliceuse.

Polygala calcarea Schultz. — Meuse : coteaux de Bar-le-Duc (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Domremy-la-Pucelle, sur le calcaire corallien.

Polygala austriaca Crantz. — Meuse : Bar-le-Duc, à Fains, Varney, sur le calcaire portlandien; Moulainville et Brébeville (HUMBERT), sur l'oxfordien.

Silénées.

Dianthus barbatus L. — Doit être rayé de la flore de Lorraine. On n'a rencontré à Neufchâteau qu'un seul pied, probablement échappé de jardin.

Dianthus superbus L. — Vosges : Mirecourt, au bois de Ravenelle (REUSS), Épinal (ABBÉ BOULAY), sur l'alluvion siliceuse ; se trouve jusque dans les escarpements du Hohneck, sur le granit.

Dianthus deltoïdes L. — Moselle : entre Creutzwald et Carling (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien. Vosges : Saint-Maurice (MOUGEOT père) et Bémont dans la vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit; Bussang (ABBÉ JACQUEL), sur le terrain de transition.

Silene conica L. — Moselle : Metz, à Montigny (WARION), sur le diluvium siliceux, Hettange-la-Grande (ABBÉ BARBICHE), sur le grès infraliasique.

Silene gallica L. — Vosges : Saint-Dié (LECONTE), Fontenoy-le-Château (ABBÉ BOULAY), sur le grès bigarré.

Silene rupestris L. — Vosges : Plombières (Dr VINCENT), sur le grès vosgien ; commun dans la vallée de Cleurie (X. THIRIAT), bords du lac de Fondromeix, sur le granit ; col de Bussang, sur les terrains de transition.

Silene noctiflora L. — Meurthe : Sion-Vaudémont (REUSS). Moselle : Metz, à Lorry, Vigneulles, Rézon-

ville (Dr HUMBERT), Beuvange-sous-Justemont (ABBÉ BARBICHE). Meuse : environs de Bar-le-Duc, Gaussaincourt (HUMBERT). Vosges : Neufchâteau (ABBÉ BOULAY). Champs sur le calcaire oolithique corallien et portlandien.

Alsinées.

Sagina ciliata Fries. — Moselle : Thionville et Weymerange (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Doncourt-aux-Templiers (WARION). Vosges : Mirecourt (REUSS). Sur le diluvium siliceux et l'oxfordien.

Sagina nodosa Fenzl. — Moselle : Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien.

Spergula pentandra L. — Moselle : Bitche (ABBÉ BARBICHE).

Spergula segetalis Vill. — Moselle : Weymerange (WARION), sur le diluvium vosgien. Meuse : Doncourt-les-Templiers (WARION), sur l'oxfordien.

Spergula marina Bartl. — Meurthe : saline de Phlin près de Saint-Nicolas. Moselle : prairies salées à Remilly, Arraincourt et Basse-Kontz, près de Sierck (WARION); à Aubécourt (Dr HUMBERT). Sur les marnes irisées salifères.

Arenaria leptoclados Guss. — Moselle : Metz, au Sablon (WARION). Vosges : Épinal et Vagnier (BERHER). Sur l'alluvion siliceuse.

Stellaria glauca With. — Meuse : au bord de l'étang de Billy-sous-Mangiennes (HUMBERT), sur

l'oxfordien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur l'alluvion siliceuse.

Stellaria nemorum L. — Vosges : vallée de Cleurie, sur l'alluvion siliceuse (X. THIRIAT).

Cerastium quaternellum Fenzl. — Moselle : Illange près de Thionville (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Braquis près d'Étain, et à Mangiennes (HUMBERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), Mirecourt, au bois de Ravenelle (REUSS). Sur les sables siliceux.

Cerastium brachypetalum Desp. — Moselle : glacis de la ville de Metz (MONNARD) et de Thionville (WARION), Hettange-la-Grande (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonges (HUMBERT). Sur tous les terrains.

Cerastium semidecandrum L. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER). Moselle : Metz, à Moulins et à Vaux (Dr HUMBERT), Hettange-la-Grande (ABBÉ BARBICHE). Sur des terrains variés, ordinairement sablonneux.

Cerastium alsinoïdes Lois. β pallens Godr. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER), dans les sables siliceux de la Meurthe.

Cerastium vulgatum Wahlenb., β glandulosum Koch. — Meuse : Rupt-sur-Ottain (HUMBERT).

Linées.

Radiola linoïdes Gmel. — Moselle : Sarralbe et Siltzheim (WARION), Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), sur les grès vosgien et bigarré.

Linum Leonii Schultz. — Meurthe : Pagny-sur-Moselle. Moselle : côtes d'Ars et d'Ancy, ferme de Saint-Louis (TAILLEFERT), sur le calcaire oolithique ; Altenberg et côte de Rustroff, près de Sierck (WARION), sur le muschelkalk.

Linum austriacum L. — Moselle : Sierck, sur le versant occidental de la côte de Kirsch (ABBÉ FRIREN) et près de Bitche, sur les ruines du château de Waldeck (ABBÉ BARBICHE).

Malvacées.

Malva Alcea L. β multidentata Koch. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonges (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Malva moschata L. — Moselle : Sierck, sur le quarzite (HOLANDRE).

Althœa hirsuta L. — Meurthe : vignes de Pont-Saint-Vincent. Moselle : Metz, à Châtel-Saint-Germain (Dr HUMBERT), Beuvange-sous-Justemont et Clouange (ABBÉ BARBICHE). Sur le calcaire oolithique. Meuse : coteaux de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Dogueville (REUSS), sur le muschellkalk

Althœa officinalis L. — Moselle : bords de la Seille, à Magny, près de Metz (Dr HUMBERT).

Géraniacées.

Geranium columbinum L. var. flore albo. Rare. — Meuse : Commercy (BRIARD).

Geranium pratense L. — Meurthe : Nancy, au fond du Géant dans la forêt de Haye (ZEILLER), sur le calcaire oolithique. Moselle : Thionville, au bois d'Illange, sur le lias, et à la côte Saint-Michel, sur le calcaire oolithique (WARION) ; Sierck, le long des ruisseaux de Montenoch et d'Apach, sur le muschelkalk (ABBÉ BARBICHE).

Geranium palustre L. — Extrémité méridionale de la chaîne des Vosges, à Auxelles, Plancher-le-Bas et Plancher-les-Mines (PARISOT), sur les terrains de transition.

Hypéricinées.

Elodes palustris Spach. — Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), et vallée de Cleurie (X. THIRIAT), dans les prairies humides, sur l'alluvion siliceuse.

Balsaminées.

Impatiens Noli-tangere L. — Moselle : Thionville, au bois d'Illange et à la côte Saint-Michel (WARION), bois de Kédange (DÉSOUDIN), bois de Richemont, et à Sierck le long du ruisseau d'Apach (ABBÉ BARBICHE). Vosges : commun à la vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Oxalidées.

Oxalis stricta L. — Meurthe : entre Méréville et Pont-Saint-Vincent (LIBAULT). Vosges : plante abondante dans les champs de Senones (LEMAIRE), de la Petite-Raon (DIDIER). Naturalisée.

Empétrées.

Empetrum nigrum L. — Vosges : hautes chaumes de Péris, et depuis le lac Blanc jusqu'à la Schlucht, dans les tourbières sur le granit (KIRSCHLEGER.)

ORDRE II. — DIALYPÉTALES PÉRIGYNES.

Papilionacées.

Sarothamnus scoparius Wimm. — Meurthe : se trouve sur les coteaux du calcaire oolithique qui avoisinent Nancy, mais exclusivement sur les points qui sont couverts d'une couche de diluvium ancien; on le trouve aussi, mais peu abondant, sur les sables siliceux des îles de la Moselle près de Messein. Vosges : Mirecourt, sur le diluvium vosgien (REUSS).

Genista germanica L. — Moselle : Creutzwald, sur le grès vosgien (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Épinal, sur les sables de la Moselle (GEURY), vallée de Cleurie à Germainxard (X. THIRIAT), et Bambois-de-Bâmont (PERRIN), sur le granit; il se retrouve jusque sur les chaumes du Hohneck (1,300^{m}), où il est rabougri (NICOLAS MARTIN). Cette plante se montre aussi dépourvue d'épines, c'est la *var. inermis Koch;* Kirschleger l'a observée dans la partie supérieure du vallon de Wolmsa, au Hohneck, sur le granit.

Genista pilosa L. — Cette plante n'est pas exclusive aux terrains calcaires; elle est abondante sur

le grès vosgien dans les environs de Saint-Dié, et sur le granit dans les montagnes de Gérardmer.

Genista sagitalis L. — Vosges : Saint-Dié, sur le grès vosgien et ça et là sur toute la formation granitique de la chaîne des Vosges.

Cytisus Laburnum L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, aux bois de Rozérieulles et de Vaux (WARION). Meuse : au bois de Bar-le-Duc (HUSSENOT). Vosges : Domremy-la-Pucelle. Sur le calcaire oolithique.

Cytisus decumbens Walp. — Meurthe : Villey-Saint-Étienne (ZIENCOWITZ), sur le calcaire oolithique. Vosges : Coussey (Dr HUMBERT et CLARINVAL), Circourt (MOUGEOT père), sur le calcaire coralien.

Anthyllis vulneraria L. — Meurthe : piton d'Essey-la-Côte, au-dessous du sommet, dans les marnes irisées. Vosges : Rambervillers (ABBÉ BOULAY), sur le muschelkalk.

Medicago falcata L. — Meurthe : descend des coteaux jurassiques, sur les éboulis calcaires, jusque dans les prairies de la Meurthe et de la Moselle ; il est assez commun sur les sables dans les îles de cette dernière rivière, près de Messein et Pont-Saint-Vincent ; mais il est grêle, peu élevé et couché. Coteaux des marnes irisées entre Einveaux et Clayeures.

Medicago minima Lam. — Moselle : sables de la

Moselle à Thionville, et carrière de quarzite à Sierck (WARRION). Hettange-la-Grande, sur le grès infraliasique (Dr HUMBERT).

Trifolium striatum L. — Meurthe : Rosières-aux Salines, Morteau et gare de Blainville (Dr HUMBERT), sur le diluvium siliceux.

Trifolium ochroleucum L. — Meurthe : Rosières-aux-Salines. Moselle : Metz, à Fleury et à Chesny (Dr HUMBERT). Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonges (HUMBERT). Vosges : Mirecourt (REUSS). Semble indifférent à la nature chimique du sol.

Trifolium alpestre L. — Meurthe : côte de Sion-Vaudémont, sur le calcaire oolithique (REUSS). Meuse : bois des côteaux de Neufchâteau, sur le calcaire coralien ; en deçà du col de Bussang (PERRIN) et au mont Salbert (PARISOT), sur le terrain de transition.

Trifolium montanum L. — Meurthe : côte de Sion-Vaudémont, sur le calcaire oolithique (REUSS).

Trifolium elegans Savi. — Moselle : rare près de Metz, bois Saint-Clément à Peltre (Dr HUMBERT). Meuse : près l'étang de Liouville (BRIARD). Vosges : val de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), entre Charmes et Bayon. Me paraît préférer les sols siliceux, le diluvium ancien et sables des rivières, mais se voit aussi sur le muschelkalk. — *Nota.* Il ne faut pas confondre cette plante indigène avec une espèce voisine, le *T. hybridum L.*, qui, depuis plusieurs

années est cultivé sur le plateau jurassique qui, dans le département de la Moselle, s'étend d'Angevillers jusqu'à Ottange.

Trifolium aureum Poll. — Meurthe : bois de Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Foug, au vallon d'Hadrevaux. Moselle : Metz, aux bois de Peltre et de Chesny ; Thionville, aux bois de Haute-Yutz, de Distroff, de Stuckange et de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE), bois de Fontoy. Meuse : Bar-le-Duc, au bois de Mussey (HUSSENOT). Se trouve sur les calcaires oolithique et portlandien, le diluvium siliceux, le grès vosgien et le granit.

Astragalus Cicer L. — Meurthe : Trondes (MAIRE, instituteur). Moselle : Remilly et Voiméhaut (WARION). Meuse : Goussaincourt (MICHEL). Me paraît être une plante adventive et non naturalisée.

Colutea arborescens L. — Meurthe : bois de Frouard (FLICHE). Meuse : entre Bar-le-Duc et Fains, sur le coteau qui borde la route. Sur les calcaires oolithique et portlandien.

Vicia pisiformis L. — Moselle : bois de Vitry, Beuvange-sous-Justemont, Pierrevillers (ABBÉ BARBICHE), Les Genivaux (WARION). Bois au-dessus de Nilvange. Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonges et à celle de Maestricht (HUMBERT). En Lorraine cette plante est exclusive aux terrains jurassiques.

Vicia lutea L. — Meurthe : Pont-à-Mousson (WARION). Plante adventive dans les moissons.

Vicia lathyroïdes L. — Moselle : sur les gl de Thionville (ABBÉ BARBICHE).

Cracca tenuifolia Godr. — Meurthe : bois Bouxières-aux-Dames. Moselle : Metz, à Ch Lessy, Remilly (WARION). Beuvange-sous-Ju mont (ABBÉ BARBICHE). Croît sur les formati jurassiques et sur les marnes irisées.

Cracca varia Godr. — Moselle : Metz, au Sab à Gros-Yeux, à la Grange-aux-Ormes, Coin-s Seille, entre Vitry et Gandrange ; commun d la vallée de la Seille (WARION). Il y a trente que cette plante s'est introduite dans quelq moissons des environs de Nancy, et nous l'avon premier signalée dans la première édition de n *Flore de Lorraine* (T. I, p. 176), sous le nom *V. villosa Roth var. β glabrescens*. Depuis c époque elle s'est beaucoup propagée en Lorrain s'y est naturalisée. Elle est commune dans les li incultes du midi de la France et jusque dans vallées des Pyrénées orientales.

Ervum gracile DC. — Moselle : Thion à Illange, Küntzick, Weymerange, Wolkran Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE). Plante messicole pandue sur les terrains calcaires et argileux ; rare sur les sables siliceux.

Ervilia sativa Link. — Moselle : Metz, à M tigny, dans les moissons. Plante adventive.

Lathyrus Nissolia L. — Moselle : Metz, à C

fillon et Grimont (PARIS), butte de Charles-Quint, au-dessus du Ban-Saint-Martin, Fleury (Dr HUMBERT). Vosges : entre Mirecourt et le bois de Ravenelle (REUSS). Saint-Dié (LECOMTE). Plante naturalisée dans les moissons, principalement dans les sables siliceux.

Lathyrus sylvestris L. — Meurthe : piton d'Essey-la-Côte, au-dessous du sommet, sur les marnes irisées.

Lathyrus vernus Wimm. — Très-répandu dans les environs de Nancy, sur le calcaire oolithique et sur les coteaux coralliens qui dominent la vallée de la Meuse, depuis Neufchâteau jusqu'à Saint-Mihiel; mais il manque sur les coteaux des environs de Metz.

Lathyrus niger Wimm. — Meurthe : Nancy, dans les bois d'Eulmont, de Lay-Saint-Christophe, de Custine (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique.

Coronilla Emerus L. — Moselle : Metz, au mont Saint-Quentin (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique.

Coronilla varia L. — Vosges : environs de Saint-Dié, sur la dolomie enclavée dans le grès vosgien (ABBÉ DIDIER).

Coronilla minima L. — Meuse : a été signalée autrefois par Maujean, sur la côte de Bussy, près

de Commercy, et y a été retrouvée par M. Briard, sur le calcaire corallien.

Ornithopus perpusillus L. — Moselle : Creutzwald, sur le grès vosgien (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié, sur le grès vosgien (ABBÉ BOULAY) ; Remiremont et Sapois (ZEILLER), vallée de la Moselotte à Saint-Amé, Nol, Crémanvillers (X. THIRIAT), sur le granit.

Hippocrepis comosa L. — Meurthe : Fontenoy sur-Moselle, sur le calcaire oolithique. Meuse coteaux coralliens à Domremy-la-Pucelle. Vosges environs de Saint-Dié, sur la dolomie intercalée dans le grès vosgien (ABBÉ BOULAY).

Amygdalées.

Prunus insititia L. — Moselle : Metz, à Frescaty et Borny (Dr HUMBERT), Flanville (MONNARD), Thionville et Ars-sur-Moselle (WARION).

Prunus Padus L. — Meurthe : bois du Moulin près de Pont-Saint-Vincent.

Rosacées.

Spiræa Filipendula L. — Moselle : Metz, à Grigy, Lagrange-aux-Bois, Bévoie, Magny (ABBÉ BARBICHE).

Geum rivale L. — Meuse : Pagny-sur-Meuse (ZIENKOWITZ), sur les sables coralliens. Vosges : près de Saint-Dié, sur le grès vosgien (ABBÉ BOULAY).

Potentilla micrantha DC. — Vosges : vallée de la Moselotte jusqu'à Vagney (GAUVAIN), sur le granit.

Potentilla argentea L. — Meurthe : îles de la Moselle à Pont-Saint-Vincent, sur les sables siliceux. Moselle : sables de la Moselle à Thionville et à Sierck (WARION) ; Hettange-la-Grande, sur le grès inférieur du lias (ABBÉ BARBICHE). Vosges : vallées de la Moselotte et de Cleurie, à Vagney, Crémanvillers, Bémont (X. THIRIAT), le val d'Ajol (LECOMTE), sur le granit.

Potentilla verna L. — Je l'ai vu refleurir au mois d'août, dans les îles de la Moselle à Messein. *Var. cinerea* (*P. cinerea Chaix*) : sur les coteaux du muschelkalk, à Rambervillers (ABBÉ BOULAY).

Potentilla salisburgensis Hœnck. (*P. saxatilis Bowl.*) — Vosges : rochers de serpentine à Sainte-Sabine, près de Remiremont (ABBÉ BOULAY).

Potentilla reptans L. — Meurthe : îles de la Moselle, près de Messein, sur les sables siliceux. Vosges : près de Saint-Dié, sur la dolomie (ABBÉ BOULAY).

Potentilla supina L. — Moselle : Metz, sur le rempart Saint-Thiébault (Dr HUMBERT) et sur les alluvions de cette rivière, au Saulcy (WARION), à Thionville et Sierck (ABBÉ FRIREN) ; Hettange-la-Grande, sur le grès infraliasique (ABBÉ BARBICHE).

Comarum palustre L. — Meurthe : Rosières-aux-Salines (Dr HUMBERT). Moselle : forêt de Cattenom, bois de Boust, entre Haute-Yutz, Küntzig et Stukange, Creutzwald et toute la vallée de la

Bisten (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Dans les tourbières.

Fragaria collina Ehrh. — Moselle : Metz, à Plappeville (MONNARD), à Fleury et à Remilly (WARION); Thionville, au bois d'Illange et à la fôret de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE); Sierck, au Stromberg. — Je n'ai trouvé qu'une seule fois cette espèce en fruits sur les coteaux des environs de Nancy. Transportée dans mon jardin, elle m'a donné un très petit nombre de fraises, et j'ai pu constater que ces fruits ne se détachent du torus que difficilement et se brisent lorsqu'on veut les cueillir. Ses stolons, qui se développent avec un luxe de végétation incroyable, paraissent être la cause de cette stérilité à peu près complète. Les mêmes observations s'appliquent aussi à l'espèce suivante, vivant à l'état sauvage; mais il existe dans les jardins une race de celle-ci qui fructifie. Toutefois, M. Fliche a rencontré le *F. collina* fructifiant assez abondamment au bois de Vandœuvre et aux Quatre-Vents, sur la côte de Toul.

Fragaria magna Thuill. — Meurthe : Nancy, aux bois de Malzéville et de Bouxières-aux-Dames. Moselle : Metz, à Rozérieulles, Rémilly, côte Saint-Michel (WARRION); Thionville, aux bois d'Illange, de Florange, de Richemont (ABBÉ BARBICHE).

Rubus saxatilis L. — Meurthe : bois de Maron

et de Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug, aux Fonds-d'Hadreveaux. Moselle : bois de Nilvange, sur le calcaire jurassique ; Bitche, sur le grès vosgien (SCHULTZ). Meuse : à Marbot (WARION) et à Moulainville (HUMBERT), sur le corallien.

Rubus cæsius L. — Très-commun dans les champs du piton d'Essey-la-Côte, au-dessous du sommet, et coteaux de Varangéville, sur les marnes irisées ; descend des coteaux jurassiques jusque sur les îles de la Moselle à Messein et Pont-Saint-Vincent, sur les sables siliceux.

Rubus serpens Godr. — Metz, au bois de Woippy, sur le diluvium siliceux (Dr HUMBERT).

Rubus nitidus Weih. et Nées. — Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), près du lac de Fondromeix.

Rosa gallica L. — Cette plante se rencontre çà et là dans les haies et présente alors des pétales d'un pourpre foncé, comme dans nos jardins d'où elle s'est échappée. Mais on la trouve aussi dans les bois, et cette forme les a rosés ; par exemple : à Vic, Haraucourt, entre Lindre et Guermange. M. le Dr Humbert l'a rencontrée également dans la Moselle, au bois Saint-Clément, près de Peltre, avec la même coloration des fleurs.

Rosa hybrida Schleicher. — Il vit en société des *Rosa gallica* et *arvensis*. Il a les tiges longuement couchées et l'aspect du second, les fleurs roses, les rameaux et les pédoncules couverts de soies glan-

duleuses, ainsi que les pétioles glanduleux du premier, et se distingue de tous les deux par une petite écaille qui se montre à la base des pédoncules (GRENIER) et qui n'est qu'une feuille plus ou moins avortée et que je retrouve sur presque tous mes échantillons. — Meurthe: bois de Vic (LÉRÉ). Moselle: bois Saint-Clément, à Peltre (Dr HUMBERT).

Rosa pimpinellifolia DC. — Meurthe : côtes de Dongermain, de Choloy, d'Écrouves, de Foug (LÉRÉ), de Trondes (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique.

Rosa cinnamomea L. — Moselle : haies à Woippy, Vallières, Saint-Avold (Dr HUMBERT).

Rosa trachyphilla Rau. — Moselle : mont Saint-Quentin et Plappeville (Dr HUMBERT). Vosges : Rambervillers (ABBÉ BOULAY), Mirecourt, au bois de Ravenelle.

Rosa pomifera Herm. — Moselle : aux environs de Sarreguemines. — Le calice fructifère de cette espèce devient blet à la mi-septembre, c'est-à-dire bien plus tôt que les autres espèces, si ce n'est toutefois le *Rosa alpina L.* qui, au Jardin des plantes de Nancy, est mûr en même temps.

Sanguisorbées.

Agrimonia odorata Mill. — Vosges : Mirecourt, derrière Ravenelle (FLICHE), sur le diluvium vosgien; Bambois-de-Bamont et Saint-Maurice (PER-

RIN), en montant au ballon de Giraumagny, sur le granit.

Sanguisorba officinalis L. — Vosges : près de Neufchâteau (ABBÉ BOULAY), vallée de Cleurie (X. THIRIAT), ballon de Saint-Maurice (PARISOT).

Poterium muricatum Spach. — Meurthe : bois de Jaillon (Dr HUMBERT), près de Saint-Phlin, sur une coupe faite dans les marnes irisées.

Alchemilla vulgaris L. — Moselle : bois de Ranguevaux et fond de Bousseval, bois de Pierrevillers, d'Ottange (ABBÉ BARBICHE), bois des Tillots, entre Fontoy et Neufchef, sur le calcaire oolithique. Meuse : bois près de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. — Il faut ajouter une nouvelle variété : *γ glabrata*. A part le bord des feuilles ciliées, cette plante est à peu près glabre. Elle se trouve dans les hautes Vosges : ballon de Soultz (MOEDER) ; Hohneck et Rotabac (ABBÉ BOULAY).

Pomacées.

Mespilus germanica L. — Moselle : forêt de Moyeuvre, principalement au-dessus de Morlange et de Ranguevaux (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique.

Sorbus Chamæmespilus Crantz. — Hautes Vosges : au Rotabac et au ballon de Soultz. — Le vénérable M. Mougeot, de Bruyères, nous a adressé, en 1858, des échantillons recueillis au Hohneck

par N. Martin, au milieu d'échantillons normaux et de pieds de *Sorbus Aria Crantz,* qui diffèrent du type par leurs feuilles tomenteuses en dessous. J'ai démontré (*Revue des sciences naturelles de Montpellier,* t. II, p. 443) que cette forme habituellement stérile est un hybride de ces deux espèces.

Sorbus latifolia Pers. — Meurthe : Foug, au fond d'Hadrevaux et bois d'Eulmont (Dr HUMBERT), sur le calcaire jurassique. Moselle : bois de Waville et de Buret (WARION), sur le calcaire jurassique. Chaîne des Vosges : dans la vallée de Barr, sur le granit (MATHIEU). — A l'exemple de Bechstein, d'Irmisch et de Röse, nous considérons cette plante comme un hybride des *Sorbus Aria Crantz* et *Sorbus torminalis Crantz,* au milieu desquels il vit en société (*Revue des sciences naturelles de* Montpellier, t. II, p. 434).

Sorbus domestica L. — Meurthe : Villers-en-Haye, (MAIRE, instituteur); forêt de Haye, aux Cinq-Tranchées et près de Clairlieu. Moselle : forêt de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE). Meuse : bois de Commercy (BRIARD) et de Sommedieue, près de Bar-le-Duc (HUMBERT).

Sorbus Mougeoti Soy. Willm. et *Godr.* (*S. scandica Godr. Fl. Lorr. éd.* 2). — Vosges : près de Remiremont, à Sainte-Sabine, dans la tourbière de la Mousse (X. THIRIAT), Andlau (WARION).

Aronia rotundifolia Pers. — Vosges : montagnes

de la vallée de la Moselotte et du Bouchot (PIERRAT), sur le granit.

Onagrariées.

Epilobium obscurum Schreb. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Epilobium trigonum Schranck. — Ballon de Giromagny (PARISOT), sur le granit.

Epilobium collinum Gmel. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien.

Œnothera biennis L. — Meurthe : îles sablonneuses de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent, où il est extrêmement commun. Moselle : sables de la rivière à Thionville (WARION) ; Creutzwald (ABBÉ BARBICHE). Meuse : près de Bar-le-Duc (HUMBERT).

Œnothera muricata L. — Meurthe : très-abondant sur les sables et les graviers siliceux des îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent. Moselle : Metz, dans les sables de la rivière, à Montigny, Longeville-lès-Metz, Novéant, Jouy-aux-Arches (WARION).

Circæacées.

Circæa lutetiana L. — Meurthe : Nancy, au bois de Saulxures (Dr HUMBERT). Moselle : bois de Thionville, Sierck, Apach, Kédange, Florange, Richemont, Beuvange, Rombas, Pierrevillers

(ABBÉ BARBICHE). Meuse : bois près de Bar-le-Duc (HUMBERT) et de Neuville (HUSSENOT). Vosges : Remiremont, aux bois du Saint-Mont, de Rubiate et de Grismouton (X. THIRIAT).

Circæa intermedia Ehrh. — Vosges : vallée de la Vologne, au-dessous de Gérardmer (ZEILLER) ; Wildenstein (KIRSCHLÉGER); vallon de Lispach, (N. MARTIN).

Trapéacées.

Trapa natans L. — Meurthe : étang de Lindre, au sud du Rouge-Étang (Dr ANCELON).

Myriophylléacées.

Myriophyllum alterniflorum DC. — Moselle : Bitche, dans les étangs du Jægerthal, de Stüzelbron, de Dambach et de Neuhoffen (SCHULTZ). — Ne se trouve pas, à ma connaissance, dans les eaux calcaires.

Lythrariées.

Lythrum Hyssopifolium L. — Moselle : Metz, à Sorbey et Laquenexy (Dr HUMBERT) ; La Grange-aux-Bois, Mercy-le-Haut, Thionville (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Lahayville (HUMBERT). Vosges : Fontenoy-le-Château (ABBÉ BOULAY). Dans les champs argileux.

Peplis portula L. — Moselle : Thionville, Richemont, vallée de la Bisten, Creutzwald, Bitche (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Damvillers (HUMBERT). Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur le diluvium, l'alluvion siliceuse et l'oxfordien.

Paronychiées.

Corrigiola littoralis L. — Meurthe : commun sur les îles de la Moselle, à Dieulouard (MAIRE, instituteur), à Messein et à Pont-Saint-Vincent. Moselle : graviers de cette rivière, à Corny (Dr HUMBERT) ; îles en face d'Illange, vallée de la Bisten, Creutzwald (ABBÉ BARBICHE). Vosges : sables de la Moselle, au-dessous d'Épinal (ZEILLER), et de la Moselotte, entre Saint-Amé et Vagney (X. THIRIAT) ; val de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Toujours sur les sables siliceux.

Illecebrum verticillatum L. — Meurthe : bord du bois de Moncel (MUNIER). Moselle : Creutzwald (BOX). Vosges : à la Chapelle-aux-Bois, vers Haut-Domprey (ABBÉ BOULAY) ; Saint-Amé et Vagnier, où il est commun (X. THIRIAT). Sur les sables siliceux.

Scleranthus perennis L. — Meurthe : îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent. Moselle : Sierck et Saint-Avold (WARION) ; Creutzwald et Merten (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Sur les sables siliceux.

Crassulacées.

Crassula rubens L. — Meurthe : Vandelainville (TAILLEFERT). Moselle : Bayonville et Vaville (WARION). Sur les murs des vignes.

Sedum Fabaria Koch. — Meurthe : îles de la

Moselle, à Pont-Saint-Vincent. Meuse : Bar-le-Duc (Hussenot). Vosges : Mirecourt (Reuss) ; Épinal et Baccarat (Zeiller); vallée de Cleurie (X. Thiriat).

Sedum purpurascens Koch. — Meurthe : vignes de Lay-Saint-Christophe (Dr Humbert), sur le calcaire oolithique.

Sedum annuum L. — Moselle : Bitche (Schultz). Vosges : rochers du château de Wildenstein (Kirchléger), descend dans les sables de la Moselle jusqu'à Épinal (Zeiller). Sur les sols siliceux.

Sedum villosum L. — Vosges : Saint-Dié (abbé Boulay), sur le grès rouge; Remiremont (Gauvain), sur le granit.

Sedum boloniense Lois. — Meurthe : abondant dans les sables des îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent. Moselle : Thionville, Sierck (Warion); Rethel (abbé Barbiche). Vosges : Dognéville (Berher).

Sedum reflexum L. — Meurthe : Lay-Saint-Christophe (Briard). Moselle : Metz, à Châtel-Saint-Germain et à Onville (Dr Humbert); Sierck et Bitche (abbé Barbiche). Vosges : Bussang (abbé Jacquel).

Sedum elegans Lej. — Meurthe : Rosières-aux-Salines, sur le diluvium siliceux ; sables des îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent. Moselle : Metz, à Frescati, à Thionville, sur l'al-

luvion siliceuse; carrières de Sierck, sur le quartzite (WARION). Vosges : le Valtin (ZEILLER); Vagnier (PIERRAT), sur le granit; Bains (ABBÉ JOLIVALD), sur le grès bigarré.

Sedum dasyphyllum L. — Vosges : rochers à Wildenstein (KIRSCHLÉGER).

Sempervivum tectorum L. — Moselle : Ébange, Œutrange, Homécourt, Vitry, Bitche (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Docelle, Arches et Saint-Étienne (ZEILLER).

Grossulariées.

Ribes nigrum L. — Meurthe : bois de Malzéville (Dr HUMBERT). Vosges : Mirecourt, au milieu du bois de Bazoile (REUSS). Plante adventive.

Ribes alpinum L. — Remiremont, au bois de Saint-Sabine (X. THIRIAT), sur le grès vosgien.

Ribes rubrum L. — Meurthe : île du moulin de Liverdun. Moselle : Sierck (WARION). Plante adventive.

Saxifragées.

Saxifraga granulata L. — Meurthe : Heillecourt (BRIARD); Le Montet, près de Nancy, Liverdun (ZEILLER); prairie entre Maxéville et la Meurthe; îles de la Moselle, à Pont-Saint-Vincent. Moselle : fonds de Clouange, Mont-Saint-Michel (ABBÉ BARBICHE); entre Sierck et Rethel (ABBÉ FRIREN); bois de Guénetrange (BOX). Meuse : Bar-le-Duc, à Voël (HUSSENOT). Vosges : Mirecourt,

au bois de Ravenelle (REUSS); Remiremont, au Saint-Mont et vallée de la Moselotte à Celles (X. THIRIAT). Sur tous les terrains.

Saxifraga stellaris L. — Vosges : Bussang, à la Goutte-du-Séchenat (TOCQUAINE) ; vallon de Lispach. — Var. β *Clussii.* M. Fliche a trouvé, vers le fond de la vallée de Longemer, dans les escarpements qui dominent son flanc gauche, une forme qui, par ses rosettes denses de grandes feuilles minces et fortement dentées, par l'absence de stolons couchés sur la terre, par sa grande panicule et par sa villosité assez abondante, se rapporte à cette variété. Elle en diffère toutefois par ses bractées, beaucoup moins développées. (Voir Duchartre, *Ann. des sciences nat.*, sér. 2, t. V (1836), p. 248.)

Saxifraga Aizoon Jacq. — Hautes Vosges : ruines du château de Wildenstein (KIRSCHLÉGER), sur le granit.

Chrysosplenium alternifolium L. — Moselle : bois de Kédange, d'Ottange, de Creutzwald, et vallée de la Bisten (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY).

Chrysosplenium oppositifolium L. — Moselle : bois de Richemont, de Florange, de Kédange, vallée de la Bisten et forêt de la Houve (ABBÉ BARBICHE). Vosges : près de Mirecourt (REUSS) et Saint-Dié (ABBÉ BOULAY).

Ombelliferes.

Orlaya grandiflora Hoffm. — Moselle : Amnéville, Angevillers et Ottange (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Meuse : près de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : commun à Neufchâteau (REUSS), sur le calcaire corallien, et près d'Épinal (BERHER), sur le muschelkalk.

Turgenia latifolia Hoffm. — Moselle : Metz, à Grigy, Bévoie, Peltre ; Thionville, à Gassion, Illange, Guénetrange, Weymerange, sur le lias ; Wolkrange, Beuvange-sous-Saint-Michel, entre Angevillers et Ottange, sur le calcaire oolithique (ABBÉ BARBICHE) ; Saint-Avold, sur le muschelkalk. Meuse : Fains, près de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Mirecourt (REUSS), sur les marnes irisées.

Caucalis daucoides L. — Vosges : Saint-Dié, sur la dolomie (ABBÉ BOULAY).

Laserpitium latifolium L. — Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré et Apremont (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Siler trilobum Scop. — Meurthe : forêt de Frouard et Pain-de-Sucre d'Amance (FLICHE), sur le calcaire oolithique.

Angelica pyrenæa Spreng. — Vosges : vallée de Saint-Dié, dans les prairies des bords de la

Meurthe (ABBÉ BOULAY), et vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le diluvium vosgien.

Selinum Carvifolia L. — Moselle : Thionville, à la Haute-Yutz, Küntzig et Stukange (ABBÉ BARBICHE), sur le lias. Vosges : Saint-Amé (X. THIRIAT), sur le granit.

Peucedanum palustre Manch. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Peucedanum Cervaria Lapeyr. — Meurthe : coteaux de Varangéville, d'Essey-la-Côte, de Château-Salins, sur les marnes irisées ; de Lunéville, sur le muschelkalk.

Peucedanum carvifolium Vill. — Meurthe : Rozelieures, sur les marnes irisées. Moselle : Metz, au mont Saint-Quentin, aux Genivaux, à la vallée de Montvaux, à Gandrange, Vitry et toute la vallée de l'Orne (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; fossés de Thionville (Dr HUMBERT). Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Rambervillers (ABBÉ BOULAY), sur le grès bigarré.

Peucedanum Ostruthium Koch. — Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Heracleum stenophyllum Jord.! — Fleurs blanches, rayonnantes, en ombelle de grandeur moyenne, à 8-12 rayons. Pétales de la circonférence obovés-cunéiformes, bifides, à lobes étroits, oblongs et

presque parallèles. Ovaire glabre. Fruit largement obové, émarginé ; vallécules munies chacune d'une bandelette un peu épaissie vers le bas et se prolongeant jusqu'au milieu de la longueur du fruit. Feuilles vertes et glabres ; les inférieures et les moyennes petiolées, à deux ou trois paires de segments, dont les inférieurs tripartites et pétiolulés, et les autres sessiles et plus ou moins profondément divisés, à partitions toutes étroites, linéaires-lancéolées, aiguës et dentées en scie. Tige dressée, sillonnée, lisse, rameuse au sommet. — Vosges : montagne d'Ormont, au-dessus de Saint-Dié (FLICHE).

Tordylium maximum L. — Meurthe : commun dans les vignes de Dieulouard. Moselle : Bayonville et Arnaville (WARION). Sur le calcaire oolithique.

Seseli montanum L. — Meurthe : coteaux entre Einvaux et Clayeures. Vosges : Poussey (REUSS). Sur les marnes irisées.

Seseli coloratum Ehrh. — Moselle : Moyeuvre, Clouange, Vitry et côte de Justemont (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique.

Seseli Libanotis Koch. — Meurthe : Nancy, forêt de Haye, au vallon de Morvaux ; Foug, au fond d'Hadrevaux ; Pagny-sur-Meuse ; Fontenoy-sur-Moselle ; côte de Dieulouard. Moselle : bois de Marange (ABBÉ CORDONNIER). Meuse : Bar-le-Duc, à Moulainville et à Apremont (HUMBERT) ; Lérou-

ville. Hautes Vosges : Wildenstein (KIRSCHLÉGER) et Bambois-de-Bâmont, près de Saulxures.

Œnanthe peucedanifolia Poll. — Moselle : Thionville, à la Haute-Yutz et à La Grange; Amnéville, près du Rondbois (ABBÉ BARBICHE); Hettange-la-Grande (WARION). Meuse : Braquis, près d'Étain (HUMBERT).

Bupleurum falcatum L. — Meurthe : coteaux de Varangéville, entre Einvaux et Clayeures, sous le sommet du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées.

Sium latifolium L. — Moselle : dans les fossés des fortifications de Metz et de Thionville (WARION); étang du moulin d'Olgy (TAILLEFERT). Meuse : Verdun, aux bords de la Meuse (HUMBERT). Commercy, au pont de Vignot, et eaux mortes de la Meuse jusqu'au Ville-Issey (BRIARD).

Falcaria Rivini Host. — Meurthe : Vic et Dieuze (BRIARD), et coteaux de Varangéville, sur les marnes irisées.

Cicuta virosa L. — Meurthe : Jarville, au bord du canal de la Marne au Rhin (Dr HUMBERT). Moselle : étang de Saint-Avold.

Anthriscus vulgaris Pers. — Meurthe : boulevard de Pont-à-Mousson (Dr HUMBERT).

Anthriscus sylvestris Hoffm. — Var. β *alpestris Koch* : Je l'ai recueilli dans les basses Vosges, au

Schneberg. — Var. γ *tenuifolia DC.* au ballon de Soultz.

Chærophyllum bulbosum L. — Meurthe: Atton (SALLE); Château-Salins (LÉRÉ). Moselle : entre Rémilly et Voimehaut (WARION); Vittoncourt et Sanry (Dr HUMBERT). Sur le lias et les marnes irisées.

Hydrocolyle vulgaris Tourn. — Meurthe : Toul, dans les mortes de Gondreville (HUSSON). Vosges : très-commun dans la vallée de la Meurthe depuis ses sources jusqu'à Saint-Dié (FLICHE); vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Ne croît pas dans les eaux calcaires.

Eryngium campestre L. — Meurthe: plateaux de Malzéville, de Bouxières-aux-Dames, côte des Chanoines, Fontenoy-sur-Moselle, sur le calcaire oolithique ; îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent, sur l'alluvion siliceuse.

CLASSE II. — GAMOPÉTALES

ORDRE I. — GAMOPÉTALES PÉRIGYNES

Caprifoliacées.

Adoxa Moschatellina L. — Meurthe : vallon de Bouxières-aux-Dames, près de la fontaine, sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré et à Savonnières (HUMBERT); Varney (HUSSE-

NOT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Vagney (PERRIN) et Vecoux (GAUVAIN), sur le granit.

Sambucus racemosa L. — Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT) ; col de Bussang. — Sa moelle devient fauve la seconde année seulement.

Lonicera Caprifolium L. — Meurthe : Nancy, au bois du Montet (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique.

Lonicera nigra L. — Kirschléger indique, au ballon de Soultz, une variété à baies verdâtres.

Rubiacées.

Galium uliginosum L. — Meurthe : Nancy, à Montaigu (ZEILLER). Moselle : Vittoncourt (WARION). Vosges : Mirecourt, au bois de Ravenelle (REUSS) ; Saint-Dié (ABBÉ BOULAY) ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Galium elongatum Presl. — Vosges : Mirecourt, au bord du Madon (REUSS).

Asperula arvensis L. — Meuse : Bar-le-Duc, à Voël (HUMBERT) ; Commercy et Gironville (BRIARD). Dans les champs, sur les calcaires portlandien et corallien.

Valérianées.

Valeriana Phu L. — Moselle : Sierck, au bois de Manderen (WARION), où il paraît spontané, sur le muschelkalk.

Valeriana tripteris L. — Hautes Vosges : Ro-

cherbain et Rochesson (PERRIN), sur le granit; col de Bussang, sur les schistes de transition.

Valeriana dioïca L. — Metz, aux Geniveaux, bois de Richemont, vallée de Ranguevaux, Marange, Beuvange-sous-Justemont, fond du vallon de Bousseval, sur le calcaire oolithique. Vosges : Mirecourt, au bois des Trois-Fontaines (REUSS), sur les marnes irisées; Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien; commun dans la vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Valerianella carinata Lois. — Vosges : assez commun à Épinal (BERHER).

Valerianella eriocarpa Desv. — Moselle : Metz, à Rozérieulles, Rémilly (WARION). Vosges : Épinal (BERHER).

Valerianella Morisonii DC. var. α vera. — Moselle : Thionville, à la Haute-Yutz et à Küntzig (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT).

Dipsacées.

Dipsacus sylvestris Mill. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Dipsacus pilosus L. — Meurthe : Nancy, à la forêt de Haye (le long de la route Jean-Lebrun) (ZEILLER) et vallon de Morvaux; Lay-Saint-Christophe. Moselle : bois de Moyeuvre et de Briey (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT).

Knautia arvensis Coult. var. α arvensis. —

Meurthe : coteau de Varangéville et au-dessous du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées.

Synauthérées.

Adenostyles albifrons Rchb. — Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Petasites officinalis Mœnch. — Meurthe : Rosières-aux-Salines (BRIARD). Moselle : Thionville, sur la rive droite de la Moselle et toute la vallée de l'Orne (ABBÉ BARBICHE); vallée du Rupt-de-Mad. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), bords de la Moselotte à Saint-Étienne et près de Remiremont. Indifférent à la nature chimique du sol.

Petasites albus Gærtn. — Vosges : commun au bord des ruisseaux de Cleurie et de Bouvacôte (X. THIRIAT), sur le granit.

Petasites fragrans Presl. — N'existe plus dans les deux localités indiquées, où sans doute ses souches avaient été transportées avec les engrais.

Tussilago Farfara L. — Meurthe : au-dessous du sommet du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie; col de Bussang, sur les schistes de transition.

Erigeron canadensis L. — Il a pénétré dans les vallées de la chaîne des Vosges, notamment dans celle de Cleurie (X. THIRIAT).

Aster brumalis Nées. — Moselle : au bord d'un ruisseau à Vantoux, près de Metz. Plante introduite.

Aster Novi-Belgii L. — Plante de l'Amérique du Nord, naturalisée, comme la précédente, aux bords des rivières. Moselle : Metz, à Moulins; Thionville, à Illange, Basse-Yutz et Uckange (WARION et ABBÉ BARBICHE).

Aster Tripolium L. — Moselle : Rémilly et Aubécourt (WARION), sur les marnes irisées salifères.

Bellis peremis L. — Au printemps, la souche est courte, oblique, tronquée ; elle est pourvue à son sommet d'une rosette de feuilles, du centre de laquelle s'élèvent un scape floral et successivement, de l'aisselle de ces feuilles, de nouveaux scapes floraux. Plus tard, à l'aisselle d'une ou de plusieurs feuilles de cette même rosette, se montrent un ou plusieurs bourgeons qui produisent des jets souterrains de chacun desquels naît une nouvelle rosette épigée, qui produit des fleurs en été et donne elle-même naissance à de nouveaux jets et à de nouvelles rosettes terminales qui donneront des fleurs au printemps suivant. Ces jets souterrains s'enracinent à leur extrémité près de la rosette. Pendant l'hiver, ces jets souterrains pourrissent ordinairement, si ce n'est à leur sommet enraciné, et forment ainsi les souches courtes et obliques qu'on observe au printemps. Il arrive aussi quelquefois, et j'en ai vu à Nancy des exemples,

qu'au lieu d'être hypogés, ces stolons restent hors de terre, sont ascendants, plus ou moins allongés, et les feuilles qu'ils produisent sont plus ou moins écartées les unes des autres et ne forment pas de véritables rosettes, mais fleurissent néanmoins. Cette forme a été décrite comme *variété β caulescens* par MM. Wilkomm et Lange, *Prodr. florœ hispanicæ*, t. II, p. 31.

Doronicum plantagineum L. — Ce n'est pas à la côte Sainte-Marie, mais à la côte Saint-Michel, près de Thionville, que M. Box a découvert cette espèce.

Arnica montana L. — Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY) ; vallées de la Moselotte et de Cleurie (X. THIRIAT), sur l'alluvion siliceuse.

Senecio viscosus L. — Meurthe : commun dans les îles de la Moselle, à Dieulouard (MAIRE, instituteur) ; entre Messein et Pont-Saint-Vincent. Moselle : Ottange, Moyeuvre, Vitry et Mondelange (ABBÉ BARBICHE). Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Sur tous les terrains.

Senecio sylvaticus L. — Moselle : commun à la forêt de Moyeuvre, sur toutes les places à charbon (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Commercy (BRIARD). Vosges : Mirecourt (REUSS), vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Sur tous les terrains.

Senecio aquaticus Huds. — Moselle : Thionville, à La Grange, Illange, Helpert et Ébange, Uckange,

Vitry et vallée de la Bibiche (ABBÉ BARBICHE). Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), ruisseau de la vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Senecio Jacquinianus Rchb. — Chaîne des Vosges : ballons de Saint-Maurice et de Giromagny (PARISOT) ; Vagney (PERRIN), lac de Fondromeix, sur le granit ; col de Bussang, sur les schistes de transition.

Senecio salicetorum Godr. — Meurthe : île de Scarpone (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz au polygone (PARIS) et île Saint-Symphorien (WARION). Sur l'alluvion siliceuse.

Senecio spathulæfolius DC. — Meuse : Pagny-sur-Meuse, près du bois (MAIRE, instituteur). Vosges : Remiremont, dans les bois de Grismouton près de Sainte-Sabine, d'où cette plante descend dans le vallon de Germainxard jusqu'au Saut-de-la-Cuve (ABBÉ BOULAY et PIERRAT). Dans les lieux humides.

Artemisia Absinthium L. — Moselle : Bitche, à la Main-du-Prince (n'existe plus à la Roche-Percée) (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien. Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières et sur les escarpements de Vauforon (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Leucanthemum corymbosum Godr. — Meurthe : bois de Jaillon, le long du chemin qui le traverse pour aller à Aingeray (MATHIEU), sur le calcaire oolithique.

Chrysanthemum segetum L. — Meuse : Commercy (BRIARD), dans les champs. Plante adventive.

Cota tinctoria Gay. — Meurthe : rochers près d'Aingeray. Moselle : Metz, à Vaux, Roserieulles et Ars-sur-Moselle (BRIARD), Beuvange-sous-Saint-Michel, Angevillers et tout le plateau jusqu'à Ottange, Ranguevaux, Justemont, Vitry, sur le calcaire oolithique ; s'est propagé le long du chemin de fer entre Amnéville et Mondelange (ABBÉ BARBICHE), sur le ballast calcaire.

Galinsoga parviflora Ruiz et Pav. — Plante du Pérou, qui s'est naturalisée au Sablon près de Metz, depuis 1859 (CHAUSSIER et WARION).

Inula britannica L. — Moselle : bords de la Seille à Marly (MONNARD), bords de la Moselle à Thionville, Basse-Yutz, Illange, Cattenom, Kœnigsmacker, Sierck (WARION). Vosges : Neufchâteau, au vallon du Voir (ABBÉ BOULAY).

Helichrysum arenarium DC. — Moselle : Hettange-la-Grande, Boust et Roussy (WARION), sur le grès infraliasique ; entre Creutzwald, Carling et Diesen, au Hohlenwald (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien.

Gnaphalium norwegicum Gunn. — Hautes Vosges, au lac Blanc et au lac Noir (KIRSCHLÉGER), sur le granit.

Filago spathulata Presl. — Meurthe : Lay-Saint-Christophe (Dr HUMBERT). Moselle : Angevillers,

Ottange, Beuvange-sous-Justemont, Clouange, Vitry (ABBÉ BARBICHE). Dans les champs du calcaire oolithique.

Filago arvensis L. — Meurthe : îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent, sur l'alluvion siliceuse. Moselle : entre Thionville et Uckange (ABBÉ BARBICHE), Sierck (WARION), sur le diluvium siliceux.

Filago neglecta DC. (*Gnaphalium neglectum Soy-Willm.*) — Vosges : commune aux Forges près d'Épinal (BERHER), sur le grès bigarré. — Cette espèce a été retrouvée depuis en Belgique, près de Saint-Hubert (*Bull. de la Soc. roy. bot. de Belgique*, t. XII (1874), p. 339).

Silybum Marianum Gærtn. — Meurthe : Pont-à-Mousson (Dr HUMBERT). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT). Plante adventive.

Cirsium eriophorum Scop. — Meurthe : Fontenoy-sur-Moselle, Jaillon, Pierre-la-Treiche. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), Goussaincourt (MICHEL), Lérouville. Sur le calcaire oolithique, portlandien et corallien.

Cirsium acaule All. — Meurthe : coteaux de Varangéville et entre Einvaux et Clayeures, sur les marnes irisées.

Centaurea amara L. — Meurthe : piton de la côte d'Essey, au-dessous du sommet, sur les marnes

irisées. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Centaurea nigrescens Willd. — Moselle : entre Sierck et Rethel (ABBÉ FRIREN), sur les alluvions de la Moselle. Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Centaurea microptilon Godr. — Moselle : Sierck (ABBÉ FRIREN).

Centaurea montana L. — Vosges : prairies de Cornimont (PERRIN), vallon de Germainxart et bois de Rubiate (X. THIRIAT), sur le grès vosgien et le granit.

Centaurea Scabiosa L. — Meurthe : coteaux entre Einvaux et Clayeures, au-dessous du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Centaurea solstitialis L. — C'est par une confusion typographique que ces fleurs sont indiquées comme purpurines dans la 2e édition de ma *Flore de Lorraine;* elles sont jaunes et signalées comme telles dans la 1re édition.

Kentrophyllum lanatum DC. — Moselle : à Vitry, dans les luzernières (ABBÉ BARBICHE). Cette plante est introduite par les graines de luzerne qui nous viennent du Midi, mais elle se propage çà et là le long des routes.

Arnoseris minima Gærtn. — Vosges : moissons de la vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Scorzonera humilis L. — Meurthe : prairies à Trondes (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique; Baccarat, au bois des Voivres (ZEILLER), sur le grès vosgien. Vosges : Gérardmer (FLICHE), vallées de la Moselotte (PERRIN) et de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit; vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur l'alluvion siliceuse.

Podospermum laciniatum DC. — Vosges : Mirecourt (REUSS). Plante probablement adventive.

Chondrilla juncea L. — Moselle : Metz, au Sablon (MONARD), Boust et Uckange (WARION), entre Amnéville et le Moulin-Neuf (ABBÉ BARBICHE). Plante probablement adventive.

Chondrilla latifolia M. Bieb. — Meurthe : Lunéville, à Chaufontaine (MUNIER). Plante introduite accidentellement.

Lactuca saligna L. — Meurthe : Varangéville (Dr HUMBERT), Lunéville (BRIARD). Moselle : Thionville, sur les glacis et à Beauregard, Coin-sur-Seille, entre Puttelange et Mondorff, Sierck (WARION). Plante introduite dans les moissons.

Lactuca perennis L. — Meurthe : coteaux de Dieulouard et de Fontenoy-sur-Moselle, Foug, dans les champs, sur le gravier du calcaire oolithique; vignes de Lunéville, sur le muschelkalk (MUNIER); Sion-Vaudémont, sur le calcaire oolithique. Moselle : Clouange (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le

calcaire portlandien ; environs de Montmédy (PH. PIERROT), sur le corallien.

Sonchus alpinus L. — Vosges : vallon de Lispach (N. MARTIN), Rochesson (PERRIN), sur le granit.

Sonchus Plumieri L. — Hautes Vosges : au-dessus du lac Noir, Tanache (KIRSCHLÉGER), sur le granit.

Barkhausia taraxacifolia Thuill. — Meurthe : Nancy, à Montaigu, sur le diluvium siliceux, îles de la Moselle, à Messein et à Pont-Saint-Vincent, sur l'alluvion siliceuse. Meuse : Bar-le-Duc et Verdun (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Saint-Dié (DEMANGE et LECOMTE), sur la dolomie.

Barkhausia setosa DC. — Moselle : moissons à Bayonville, et luzernières à Uckange (Dr HUMBERT). Il y a 30 ans que j'ai vu cette plante pour la première fois, dans les luzernières de Maxéville près de Nancy ; elle s'est étendue depuis dans les vignes, dans les prés, dans les champs ; elle est complétement naturalisée.

Barkhausia fœtida DC. — Meurthe : îles de la Moselle à Messein, sur l'alluvion siliceuse. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Crepis blattarioïdes Will. — Hautes Vosges : escarpements du grand Hohneck (N. MARTIN) et au Frankenthal (ZEILLER et FLICHE), sur le granit.

Crepis paludosa Mœnch. — Vosges : entre Épinal et Dinozé (BERHER), sur les sables de la Moselle; Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Crepis præmorsa Tausch. — Meurthe : bois de Trondes (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré et au bois de Massonges (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Crepis pulchra L. — Meurthe : vignes de Pont-Saint-Vincent. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT). Sur les calcaires oolithique et portlandien.

Hieracium pratense Tausch. — Vosges : Épinal et Gérardmer (BERHER).

Hieracium albidum Vill. — Hautes Vosges : lac Blanc et lac Noir (KIRSCHLÉGER), sur le granit.

Hieracium asperum Schleich. — Meuse : coteaux de Commercy (BRIARD), sur le calcaire corallien.

Ambrosiacées.

Xanthium strumarium L. — Meurthe : Varangéville (BRIARD).

Campanulacées.

Campanula rapunculoides L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Campanula latifolia L. — Hautes Vosges : vers

le sommet du ballon de Giromagny, sur le versant nord (POURCHOT), sur le granit.

Campanula Rapunculus L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Campanula patula L. — Meuse : Verdun (HUMBERT).

Campanula glomerata L. — Meurthe : coteaux entre Einvaux et Clayeures, sur les marnes irisées.

Campanula Cervicaria L. — Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonges et de Voël (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Specularia hybrida Alph. DC. — Meurthe : Lunéville (MUNIER). Moselle : Aube et Sanry-sur-Nied (Dr HUMBERT).

Phyteuma orbiculare L. — Moselle : Remilly (WARION), sur les marnes irisées. Meuse : Verdun, aux bois de Balaycourt et de Sommedieu (HUMBERT), sur le calcaire corallien.

Jasione perennis Lam. — Vosges : Épinal (GEURY), sur le grès bigarré.

Vacciniées.

Vaccinium Myrtillus L. — Moselle : Kœnigsmacker, sur le grès du lias, et Carling, sur le grès vosgien (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Romagne-sous-Montfaucon (HUMBERT), sur les grès verts. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Vaccinium Vitis-idæa L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Oxycoccus palustris Pers. — Moselle : tourbières de la vallée de la Bisten et surtout en aval de Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), sur le grès. Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

ORDRE II. — GAMOPÉTALES HYPOGYNES.

Éricinées.

Andromeda polifolia L. — Vosges : Remiremont, à Sainte-Sabine (X. THIRIAT), sur le grès vosgien ; Retournemer, sur le granit.

Lentibulariées.

Pinguicula vulgaris L. — Hautes Vosges : commune dans les tourbières de Gérardmer et au lac Blanc (KIRSCHLÉGER), dans les terrains granitiques.

Utricularia vulgaris L. — Meurthe : mare près de Foug ; étang de Lindre, vers Tarquinpol (BRIARD). Meuse : Goussaincourt (MICHEL).

Utricularia intermedia Hayn. — Vosges : Remiremont (TOCQUAINE).

Utricularia minor L. — Moselle : Creutzwald (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Épinal, à l'étang de Bouzey, Rambervillers (ABBÉ BOULAY) ; Vagney (PERRIN).

Primulacées.

Primula grandiflora Lam. — L'existence de cette plante, exclusivement dans les bois du coteau de Malzéville, était une anomalie. En 1874, nous l'avons trouvée plus loin et beaucoup plus commune dans les bois du coteau situé entre Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe, aussi sur le calcaire oolithique. On la retrouvera sans doute sur la rive droite de la Meurthe et de la Moselle, sur d'autres de ces coteaux isolés et séparés par ces rivières de notre chaîne jurassique.

Primula officinali-grandiflora Godr. — Meurthe : coteaux entre Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe, au milieu des parents.

Primula elatior Jacq. — Commune dans les vallées de la chaîne des Vosges, sur le granit.

Lysimachia nemorum L. — Moselle : Creutzwald (Dr HUMBERT), sur le grès vosgien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien, et vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Anagallis tenella L. — Meurthe : Raon-l'Étape (DEMANGE et CABASSE), tourbières, sur le grès vosgien.

Samolus Valerandi L. — Meurthe : Rosières-aux-Salines et Hudiviller. Moselle : marais de Vittoncourt et de Faux-en-Forêt (WARION).

Oléacées.

Ligustrum vulgare L. — Vosges : Saint-Dié

(ABBÉ BOULAY), sur la dolomie. — A la forêt de Haye, près de Nancy, on trouve quelquefois cette plante à fleurs jaunâtres.

Fraxinus excelsior L. var. β *monophylla.* — Vosges : à la forêt de Darney (ZEILLER) et vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Gentianées.

Gentiana cruciata L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug, au val de Passey. Moselle : coteaux de Ranguevaux et de Rosselange (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Commercy (BRIARD), Bar-le-Duc, à Behonnes et à Savonnières (HUMBERT). Sur les calcaires oolithique, corallien et portlandien. Vosges : Laître, près de Saint-Dié (ABBÉ DIDIER), sur la dolomie.

Gentiana ciliata L. — Moselle : Moyeuvre, Rosselange, Ranguevaux, Fameck, Justemont (ABBÉ BARBICHE), sur les coteaux du calcaire oolithique ; Sierck (ABBÉ BARBICHE), sur le muschelkalk. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Gentiana campestris L. — Vosges : Chaume du Rouge-Gazon près de Bussang (TOCQUAUD), sur le terrain de transition.

Gentiana germanica Willd. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Fontenoy-sur-Moselle. Moselle : Ranguevaux, Rosselange et Clouange (ABBÉ BARBICHE). Sur le calcaire oolithique.

Villarsia nymphoïdes Vent. Moselle : dans la rivière d'Orne, près de Moyeuvre (J. NICKLÈS), près de Jœuf et d'Homécourt (WARION), entre Vitry et Rombas (ABBÉ BARBICHE) ; les eaux de cette rivière sont calcaires. Meuse : dans l'étang de Bouconville (BRIARD).

Menyanthes trifoliata L. — Moselle : Thionville, au bois de Boust et à la forêt de Cattenom, vallée de Ranguevaux et vallée de la Bisten (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), Saint-Amé, aux étangs de Beaufaing et de Bémont (X. THIRIAT).

Cuscutacées.

Cuscuta Trifolii Bab. — Cette plante n'avait pas été observée en Lorraine avant 1843 ; elle est aujourd'hui extrêmement répandue dans les champs de trèfle. Elle commence par un point, forme un cercle dont la circonférence s'étend de plus en plus et, s'il y a plusieurs points d'origine dans le même champ, les cercles deviennent confluents et le trèfle peut être entièrement détruit. A été introduite avec des graines de trèfle.

Cuscuta densiflora Soy.-Willm. — Moselle : champs de lin à Remilly (Dr HUMBERT). Vosges : au Tholly (PERRIN), vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Introduite avec les graines de lin de Riga.

Cuscuta suaveolens Ser. — Champs de luzerne. Meurthe : Nancy, Pont-à-Mousson, Roville. Mo-

selle : environs de Metz, à Vittoncourt (Dr HUMBERT). Introduite du Chili avec de la graine de luzerne.

Borraginées.

Lithospermum purpureo-cœruleum L. — Meurthe : bois de Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug, aux fonds d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique. Moselle : Bazoncourt (Dr HUMBERT), sur les marnes irisées, Sierck (ABBÉ BARBICHE), sur le muschelkalk. Meuse : bois des environs de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Pulmonaria officinalis L. — Moselle : bois des coteaux d'Arnaville, Onville, Bayonville, Rembercourt (TAILLEFERT) et de Jouy-aux-Arches (MONARD), sur le calcaire oolitique. Meuse : Commercy (BRIARD), Montmédy (Ph. PIERROT), sur le calcaire corallien.

Pulmonaria tuberosa Schranck, var. *latifolia*. — Meurthe : Foug, aux fonds d'Hadrevaux, où cette plante se trouve en société avec la précédente ; Pont-Saint-Vincent, au bois du Moulin ; bois de Gondreville (FLICHE). Moselle : Jouy-aux-Arches (MONARD), Arnaville, Bayonville, Rembercourt (TAILLEFERT), bois de Richemont, de Brousse, de Bertrange (WARION) ; commune dans les bois sur le lias et dans les vallons humides du calcaire oolithique.

Myosotis lingulata Lehm. — Moselle : Peltre (Dr HUMBERT), Thionville et Remilly (WARION).

Myosotis versicolor Pers. — Moselle : Metz, à la Grange-aux-Ormes et à Marly (TAILLEFERT), Saint-Avold (Dr HUMBERT). Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Sur l'alluvion siliceuse.

Heliotropium europœum L. — Moselle : commune dans la vallée de l'Orne, depuis Richemont jusqu'à Moyeuvre, et remonte sur le flanc des coteaux (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique.

Solanées.

Physalis Alkekengi L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, aux bois de Fains (HUSSENOT), Varney, Dannevoux, Combres (HUMBERT), Goussaincourt (MICHEL), sur le calcaire corallien et le néocomien.

Atropa Belladona L. — Meurthe : Foug, aux fonds d'Hadrevaux. Moselle : dans toute la grande forêt qui s'étend de Hayange à Moyeuvre, Marange et Pierrevillers (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, au bois de Savonnières et au bois Juré (HUMBERT), bois de Commercy (BRIARD), Goussaincourt (MICHEL). Vosges : forêts de la chaîne, où il est assez répandu.

Verbascées.

Verbascum thapsiforme Schrad. var. *flore albo.* — Meurthe : sablonnières de Champigneulles.

Verbascum floccosum W. et Kit. — Moselle : sur la rive droite de la Moselle au delà d'Apach, près

de Sierck, sur l'alluvion siliceuse (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Amé (BERHER), sur l'alluvion vosgienne.

Verbascum Lychnitis L. — Meurthe : côte de Dieulouard. Moselle : Vitry et Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE). Sur le calcaire oolithique. Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur l'alluvion vosgienne, Remiremont, au Saint-Mont et à Saint-Étienne (X. THIRIAT), sur le granit.

Verbascum Blattaria L. — Vosges : verrerie de Portieux (FLICHE).

Scrophularinées.

Gratiola officinalis L. — Meurthe : Minorville (MAIRE, instituteur). Moselle : Conflans, Sierck (WARION). Meuse : Richecourt (HUMBERT).

Linaria striata DC. — Meurthe : Nancy, à la prairie de Tomblaine (ZEILLER), sur le diluvium siliceux; Pont-Saint-Vincent, sur le plateau de Sainte-Barbe (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, à Mouilly (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit. — M. Briard a trouvé au bois de Bussy, près de Commercy, une variété à fleurs blanches non striées.

Linaria striato-vulgaris Nob. (L. striata β, grandiflora Soy.-Willm). — Meurthe : Nancy, au Champ-le-Bœuf. Meuse : Commercy, à la côte de Bussy (BRIARD). — Cette plante, qui se rencontre tou-

jours au milieu des parents, est un hybride, comme je le soupçonnais dès 1857. Je m'en suis assuré, du reste, par l'expérimentation directe en fécondant artificiellement le *L. vulgaris* par le pollen du *L. striata*. Il s'est montré stérile dans mon jardin pendant douze ans, où il était isolé ; mais il est devenu fécond au Jardin des plantes, où il se trouvait en société avec ses parents, et a produit des formes nombreuses et des retours à l'un et à l'autre de ses ascendants.

Linaria minor Berf. — Meurthe : commune sur les coteaux jurassiques ; il descend dans les îles de la Moselle à Messein et à Pont-Saint-Vincent, et s'y propage. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Linaria Elatine Mill. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Linaria Cymbalaria Mill. — Meurthe : Maxéville, sur les murs bordant le ruisseau, au-dessous du village; Saint-Nicolas-de-Port, sur les murs de la ferme de la Madeleine. Moselle : Metz, sur les coteaux de Lessy et de Lorry (*Soc. d'hist. nat. de la Moselle*, cah. 10, p. 10). Vosges : près de Saint-Dié (LECOMTE), entre le Thillot et Saint-Maurice (PERRIN).

Veronica montana L. — Moselle : Thionville, aux bois d'Illange et de Florange, entre Fontoy et Angevillers (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, au

bois de Massonges (HUMBERT), bois Labarre, près de Laimont (HUSSENOT). Vosges : Rochesson (BERHER). Sur tous les terrains.

Veronica saxatilis Jacq. — Hautes Vosges : escarpements du ballon de Servance (PERRIN), commune dans les montagnes entre Saint-Amé et Gérardmer. Sur le granit.

Veronica serpillifolia L. var. β borealis Læstad. (*V. alpina Kirchl., Fl. Alsace*, t. III, p. 369, *non L.*) — Grappe spiciforme pauciflore; capsules pubescentes; feuilles opposées dont les paires sont également écartées. — Hautes Vosges : Hohneck, sur les Spitzekopf (PERRIN), sur le granit.

Veronica acinifolia L. — Meuse : Bar-le-Duc, à Varney (HUMBERT).

Veronica verna L. — Remiremont, sur les alluvions de la Moselle (GAUVAIN).

Veronica præcox All. — Moselle : champs entre Courcelles et Remilly, Sanry-sur-Nied (Dr HUMBERT), sur les marnes irisées.

Veronica persica Poir. — Moselle : Sanry-sur-Nied, sur les marnes irisées, forêt de Creutzwald, sur le grès vosgien (Dr HUMBERT). Meuse : Commercy (BRIARD), sur les alluvions de la Meuse.

Pedicularis palustris L. — Meurthe : Messein (Dr HUMBERT), sur l'alluvion de la Moselle. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien.

Pedicularis sylvatica L. — Meuse : Bar-le-Duc, au bois de la Bergerie et à Lissey (HUMBERT).

Melampyrum arvense L. var. *α genuinum.* — Meurthe : coteaux de Varangéville et au-dessous du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées. Meuse : Verdun, Bar-le-Duc (HUMBERT), sur les calcaires corallien et portlandien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie. — Var. *β impunctatum Godr.* Moselle : Peltre et Mercy-le-Haut (ABBÉ BARBICHE), sur le lias.

Melampyrum sylvaticum L. — Vosges : lac Blanc (ZEILLER), ballon de Giromagny (POURCHOT), Bouvacôte (X. THIRIAT), sur le granit.

Orobanchées.

Orobanche Medicaginis Fr. Schultz. — Meurthe : Malzéville (BRIARD), sur le calcaire oolithique.

Phelipæa cærulea C. A. Mey. — Meurthe : côte de Foug (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, à la côte de Plappeville (Dr HUMBERT). Sur le calcaire oolithique. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Phelipæa ramosa C. A. Mey. — Meurthe : très-commune dans le département de la Meurthe, partout où l'on y cultive le *Nicotiana Tabacum L.*

Lathræa squammaria L. — Moselle : au fond de la vallée de Mance (DE MARCILLY), sur le calcaire oolithique. Vosges : Cornimont, sur les racines du

houx et vallée de Bèle, près de Saint-Maurice (PERRIN), Remiremont, à la forêt de Fossard (ZEILLER), sur le granit.

Labiées.

Mentha viridis L. — Vosges : Épinal (BERHER), Mirecourt (REUSS).

Mentha arvensi-rotundifolia Schultz, in Grundzüge, p. 104, et *Supplément,* p. 134. — Moselle : à mi-côte au-dessus de Clouange.

Hyssopus officinalis L. — Moselle : ruines du château de Rodemack (WARION). Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières (HUMBERT). Plante naturalisée.

Calamintha officinalis Mœnch. — Meuse : bois des environs de Bar-le-Duc (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien.

Calamintha Acinos Clairv. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Salvia pratensis L. var. *flore roseo.* — Meurthe : bord des chemins près de Foug.

Salvia verticillata L. — Meuse : Montmédy, à la gare du chemin de fer (Ph. PIERROT). Vosges : Remiremont (PERRIN). Plante adventive.

Nepeta Cataria L. — Meurthe : Lay-Saint-Christophe (A. GRANDVILLE), Moncel (MUNIER). Moselle : Gorze (Dr HUMBERT). Meuse : Commercy, à Vignot (BRIARD). Plante naturalisée.

Lamium hybridum Vill. — Meurthe : vignes de

Maxéville. Moselle : vignes de Corny (MONARD). Sur le calcaire oolithique.

Leonurus Cardiaca L. — Meurthe : Lay-Saint-Christophe (Dr HUMBERT), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, à la vallée de Mance (BRIARD). Meuse : Brixey (MICHEL), Commercy, à Bussy-la-Côte (HUMBERT). Plante naturalisée.

Leonurus Marrubiastrum L. — Meurthe : Nancy, aux Grands-Moulins (Dr HUMBERT). Plante naturalisée.

Galeopsis dubia Leers. — Moselle : Creutzwald (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur le grès vosgien. Remiremont et toutes les vallées granitiques des Vosges.

Nota. Je n'ai trouvé la variété à fleurs purpurines que là où cette plante est en société avec le *G. angustifolia Ehrh.*, c'est-à-dire à Flavigny, sur les sables de la Moselle, à Rosières-aux-Salines et à Lunéville, sur le diluvium siliceux. Ces fleurs sont fréquentées de jour par les bourdons, et au crépuscule par le *Macroglossa Stellatarum L.* Son stigmate antérieur, plus long que l'autre, se courbe en avant et paraît recevoir seul le pollen ; il est admirablement disposé pour être frotté par la partie supérieure de la tête des insectes qui s'introduisent dans la fleur. J'ai semé les deux formes dans mon jardin, à l'automne de

1873, à côté l'une de l'autre, et le nombre des graines de la variété purpurine était prépondérant. Je n'ai obtenu qu'un seul pied à fleurs purpurines, mais petites ; les autres pieds ont donné des fleurs qui varient beaucoup de grandeur, et le jaune y domine ; mais la couleur purpurine laisse sur beaucoup d'entre elles, à la base de la lèvre inférieure, tantôt de simples traces, tantôt des macules plus ou moins étendues. En un mot, toutes les formes intermédiaires se montrent dans mes semis ; mais c'est à la forme à fleurs jaunes que les intermédiaires ont de la tendance à revenir. Il est donc probable que la variété à fleurs purpurines est un hybride. M. James Lloyd (*Fl. de l'Ouest,* in-18, 1868, p. 390) affirme qu'il n'est pas toujours possible de distinguer la variété à fleurs purpurines du *G. dubia,* du *G. angustifolia.*

Stachys germanica L. — Meurthe : Trondes (Maire, instituteur), Fontenoy-sur-Moselle, sur le calcaire oolithique. Moselle : entre Remilly et Béchy (Dr Humbert), sur les marnes irisées, Rohrbach-lès-Bitche, Wolmunster et Schweyen (abbé Barbiche), sur le muschelkalk.

Stachys alpina L. — Meurthe : Foug, aux Fonds d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique. Moselle : Metz, à la vallée de Mance, toutes les forêts entre Hayange, Moyeuvre et Briey, sur le calcaire oolithique ; Bitche, à Frohmühl, sur le muschelkalk (abbé Barbiche).

Stachys palustri-sylvatica Schiede, Pl. hybr., p. 43. — Tient à la fois par ses caractères des *Stachys palustris* et *sylvatica*. Il se distingue du premier par ses corolles d'un rouge plus foncé, à tube exserte, mais surtout par ses feuilles pétiolées, plus larges, en cœur à la base, plus fortement dentées, lancéolées, acuminées. Il se sépare du second par ses corolles moins foncées, par ses feuilles moins longuement pétiolées, bien plus étroites et plus longues proportionnément, lancéolées et non largement ovales en cœur. — Meurthe : Malzéville (1840), Rosières-aux-Salines (1837), au-dessous de Vandœuvre (1872) (Dr HUMBERT).

Scutellaria galericulata L. — Meurthe : îles de la Moselle, à Messein et Pont-Saint-Vincent. Moselle : Richemont, Vitry, Clouange, Sierck, à la vallée de Montenach (ABBÉ BARBICHE). Meuse : environs de Bar-le-Duc et de Verdun (HUMBERT).

Scutellaria minor L. — Moselle : Creutzwald et toute la vallée de la Bisten (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien. Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Brunella alba Pall. — Meurthe : Pont-Saint-Vincent, sur le plateau de Sainte-Barbe (Dr HUMBERT), Foug, au val de Passey, sur le calcaire oolithique. Moselle : côte Saint-Michel et Ranguevaux (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; Sierck,

sur le muschelkalk. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Brunella grandiflora Jacq. — Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Teucrium Scordium L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, à Chambière et à Maizières (MONARD).

Teucrium Botrys L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie.

Teucrium montanum L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Meuse : Damvillers (HUMBERT), sur l'oxfordien.

Globulariées.

Globularia vulgaris L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), coteaux de Fontenoy-sur-Moselle, sur le calcaire oolithique. Moselle : côte d'Ancy (BRIARD), sur le calcaire oolithique. Sierck (ABBÉ BARBICHÉ), sur le muschelkalk. Meuse : Goussaincourt (MICHEL), sur le calcaire corallien.

Plantaginées.

Littorella lacustris L. — Vosges : Remiremont, à l'étang des Prêtres (ZEILLER), sur le granit ; Plombières (TOCQUAINE), sur le grès vosgien ; Bains (CHAPELLIER), sur le grès bigarré.

CLASSE III. — APÉTALES.

ORDRE I. — APÉTALES NON AMENTACÉES.

Amarantacées.

Amarantus retroflexus L. — Meurthe : sur les talus du chemin de fer, de Nancy à Frouard (Briard). Moselle : Saint-Avold (Dr Humbert). Plante adventive.

Polycnemum arvense L. — Meurthe : Liverdun. Moselle : sur les coteaux de Novéant, Corny, Lessy et Arry (Monard), Waville-sur-le-Rupt-de-Mad (Calmeil), Clouange, Vitry et Justemont (abbé Barbichè). Sur le calcaire oolithique.

Polycnemum majus Alex. Braun. — Se distingue du précédent par sa taille plus robuste, ses bractées plus longues que le périgone, ses fruits du double plus gros. — Moselle : Metz, à Châtel-Saint-Germain (Warion), sur le calcaire oolithique.

Salsolacées.

Salicornia herbacea L. — Moselle : prairies de Remilly, d'Arraincourt (Warion), et d'Aubécourt (Dr Humbert), sur les marnes irisées salifères.

Nota. M. Duval-Jouve (*Bull. Soc. bot. de France*, t. XV, p. 176) pense qu'il y a en France deux espèces confondues, et il nomme la nôtre, dont je lui ai envoyé des échantillons vivants recueillis à Vic, *Salicornia Emerici.*

Blitum rubrum Rchb. — Moselle : Thionville et Sierck (ABBÉ FRIREN), Remilly et Sarralbe (WARION).

Atriplex hastata L. var. *γ salina Wallr.* — Moselle : Remilly, Salzbron, Aubécourt et Basse-Kontz près de Sierck (WARION), sur les marnes irisées salifères.

Polygonées.

Rumex maritimus L. — Meurthe : Dieulouard, Troussey et Pagny-sur-Meuse (MAIRE, instituteur). Moselle : Thionville, dans les fossés des fortifications (ABBÉ BARBICHE), Sierck (ABBÉ FRIREN). Vosges : Mirecourt, aux bords du Madon (REUSS).

Rumex palustris Sm. — Vosges : marais près d'Épinal (BERHER).

Rumex pratensis M. et K. — Vosges : val de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur l'alluvion siliceuse.

Rumex scutatus L. — Meuse : coteaux de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Rumex Acetosella L. — Est exclusif aux terrains siliceux.

Polygonum mite Schrank, var. *α genuinum.* — Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT). Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT). — Var. *β pusillum Godr.* Moselle : Pommerieux et Lemud (Dr HUMBERT).

Daphnoïdées.

Daphne Laureola L. — Meurthe : bois de Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), bois de Bouxières-

aux-Dames et de Lay-Saint-Christophe, sur le calcaire oolithique.

Stellera Passerina L. — Meurthe : vallon de Bouxières-aux-Dames (BRIARD), Troussey (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Moselle : Kédange (Dr HUMBERT), sur les marnes irisées. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Mirecourt (REUSS), sur les marnes irisées.

Santalacées.

Thesium pratense Ehrh. — Vosges : Remiremont (ZEILLER), vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Thesium montanum Ehrh., var. *β intermedium.* — Moselle : Bitche (SCHULTZ), sur le grès vosgien.

Thesium humifusum DC. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Choloy, au val de Passey, Fontenoy-sur-Moselle, sur le calcaire oolithique. Moselle : Metz, au mont Saint-Quentin (ABBÉ BARBICHE), côte d'Ancy-sur-Moselle (BRIARD), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières et à Maëstricht (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien.

Aristolochiées.

Aristolochia Clematitis L. — Meurthe : Dommartin-la-Chaussée (HUMBERT), sur le calcaire oolithique.

Asarum europæum L. — Meurthe : bois de Rosiè-

res-en-Haye et Trondes (Ch. et J. Maire, instituteurs), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, à Behonne (Desmojat), sur le calcaire portlandien. Vosges : Remiremont, à Saint-Étienne dans le vallon de Germainxart, le Tholy au Sapenay (X. Thiriat), sur le granit.

Euphorbiacées.

Euphorbia stricta L. — Moselle : Thionville, Budange, Richemont, Vitry, Hayange, Briey, Sierck à Apach (abbé Barbiche). Meuse : Bar-le-Duc (Humbert). Sur tous les terrains.

Euphorbia dulcis L. — N'est pas rare dans la chaîne des Vosges, sur le granit et les grès.

Euphorbia palustris L. — Moselle : bords de cette rivière à Thionville (abbé Barbiche), et de la Nied à Remilly (Dr Humbert).

Euphorbia Gerardiana Jacq. — Moselle : Jœuf, Vitry, Justemont, Budange et Fameck (abbé Barbiche), sur le calcaire oolithique.

Euphorbia amygdaloïdes L. — Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré (Humbert), sur le calcaire portlandien. Vosges : Remiremont, à Sainte-Sabine, à Vagney (abbé Boulay), sur le granit.

Euphorbia Esula L. — Toute la vallée de la Moselle depuis Liverdun jusqu'à Sierck, et toute la vallée de l'Orne depuis Richemont jusqu'à Moyeuvre. Meuse : Bar-le-Duc, le long du canal (Humbert).

Euphorbia Lathyris L. — Meurthe : Nancy, aux fonds de Toul, dans le bois au-dessus de la Malpierre (Dr HUMBERT). Moselle : vignes de Marange (BERTRAND). Plante adventive.

Buxus sempervirens L. — Moselle : coteau près de Sierck, où il forme un petit bois (ABBÉ BARBICHE), sur le muschelkalk. Meuse : coteaux autour de Montmédy et Stenay (PH. PIERROT), sur le calcaire corallien.

Nota. On pourrait croire que le buis fut très-répandu autrefois sur les coteaux calcaires de la Lorraine, à raison des noms qu'y portent un certain nombre de localités, par exemple : Bouxières-aux-Dames, Bouxières-aux-Chênes, Bouxières-sous-Froidmont, Bouxières-au-Mont (Meurthe), Bouxières-aux-Bois (Vosges), Buxières (Moselle) et Buxières (Meuse). Ces noms ont pour origine : *Buxiacum*, forme celtique ; *Buxetum*, forme latine ; *Busseriæ* ou *Buxeriæ*, formes romanes. Or, tous ces mots désignent un lieu couvert de bois et non couvert de buis. (Conf. A. Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux en France ;* Paris, 1864, in-8°, p. 115.)

Hippuridées.

Hippuris vulgaris L. — Moselle : Vittoncourt (WARION), Lemud et Bazoncourt sur la Nied (Dr HUMBERT), Homécourt, sur les bords de l'Orne (ABBÉ BARBICHE).

Urticées.

Parietaria erecta M. et K. — Meurthe : Nancy, à Beauregard, au pied d'un mur (Dr HUMBERT). Vosges : Épinal (CHAPELLIER) et Cornimont (PERRIN).

Parietaria diffusa M. et K. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, au pont de Moulins (BRIARD), Vitry, sur les murs du presbytère (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc et Verdun (HUMBERT).

Ulmacées.

Ulmus effusa Willd. — Meuse : commun dans la forêt d'Argonne et au bois de Dieulet près de Stenay (FLICHE).

Cupulifères.

Fagus sylvatica L. — La forme à feuilles très-fortement dentées se trouve dans les bois des environs de Montmédy (FLICHE).

Salicinées.

Salix nigricans Sm. — Chatons naissant un peu avant les feuilles, brièvement pédonculés et feuillés à la base. Les mâles ovoïdes, denses, à écailles poilues, à deux étamines glabres et à anthères d'un vert fauve. Chatons femelles allongés, à la fin très-lâches, à écailles poilues ; capsule ovoïde allongée et acuminée, glabre ou tomenteuse, longuement pédicellée, à pédicelle égalant trois à quatre fois la longueur de la glande ; style très-long ; stigmates émarginés ou bifides. Feuilles ovales, oblongues,

elliptiques ou lancéolées et parfois arrondies ou obovées, ondulées-dentées et rarement entières, d'un vert foncé, d'abord velues-pubescentes, puis glabrescentes en dessus, tomenteuses sur la nervure médiane, plus pâles et cendrées en dessous et plus ou moins velues, très-finement ponctuées, munies de nervures un peu saillantes et anastomosées en réseau, noircissant par la dessiccation et d'autant plus qu'elles sont plus jeunes ; stipules réniformes. Tige de 1 à 3 mètres, à rameaux jeunes pubescents. — Hautes Vosges : au-dessus de Retournemer, dans la forêt du Chitelet (FLICHE), forêt de Vagney (PERRIN), sur le granit.

CLASSE IV. — GYMNOSPERMES.

Abiétinées.

Pinus uncinata Ram. — Chatons mâles ovales, formant une grappe compacte, composée, terminale. Chatons femelles sessiles, étalés ou pendants, solitaires, géminés ou ternés, devenant à la maturité des cônes ovoïdes ou ovoïdes-coniques, obtus, obliques à la base et pourvus d'écailles persistantes, épaissies au sommet en écusson saillant, pyramidal, réfléchi. Graines munies d'une aile membraneuse et deux ou trois fois plus longue qu'elles. Feuilles géminées dans une gaîne courte, raides, persistantes, presque piquantes, allongées, vertes. Arbre très-rameux ; rameaux très-flexibles ; écorce d'un

gris-brun uniforme ; le bois est blanc, à peine rougeâtre au centre et à grain fin, doux et assez homogène ; ses accroissements sont minces et il est pauvre en résine. — Commun dans les hautes Vosges, où il a été si longtemps méconnu : tourbière d'au moins 60 hectares qui recouvre la moraine frontale du Béliard, à laquelle le lac de Gérardmer doit sa formation ; disséminé sur le Gazon-Martin et au col du Charbonnier, sur le Schneeberg (MATHIEU, 1862), près de Remiremont dans les tourbières de la forêt de Fossard, à Puréfain et Grismouton (ZEILLER). Juin-juillet.

Cupressinées.

Juniperus communis L. — Meurthe : Trondes (MAIRE, instituteur), val de Passey près de Foug, sur le calcaire oolithique. Vosges : Remiremont (ZEILLER), à Gérardmer au Béliard (FLICHE), commun dans la vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

MONOCOTYLÉDONES.

CLASSE I. — CORONARIÉES.

ORDRE I. — SUPEROVARIÉES.

Alismacées.

Alisma natans L. — Il faut supprimer la localité de la vallée de la Mortagne.

Sagittaria sagittæfolia L. var. *β valisneriifolia.* — Meuse : Verdun (HUMBERT).

Juncaginées.

Scheuchzeria palustris L. — Hautes Vosges : à Tanaches, hautes chaumes de Péris et lac de Blanchemer (KIRSCHLÉGER) ; près d'Épinal, à l'étang de Brezey (BERHER).

Triglochin palustre L. — Meurthe : à l'étang de Moncel (IDOUX). Moselle : Metz, à Magny (ABBÉ BARBICHE), Vittoncourt (MONARD et TAILLEFERT), Sierck, saline de Salzbronn (WARION). Vosges : Neufchâteau (REUSS).

Triglochin maritimum L. — Moselle : Basse-Kontz près de Sierck, Remilly, Arraincourt (WARION), Aubécourt (Dr HUMBERT), sur les marnes irisées salifères.

Colchicacées.

Colchicum autumnale L. var. *vernalis.* — Cette floraison exceptionnelle a lieu en février ou mars. Meuse : Balaicourt près de Verdun (HUMBERT).

Liliacées.

Muscari comosum Mill. — Meurthe : Nancy, au Champ-le-Bœuf. Vosges : cultures à Saint-Amé (LECOMTE) et Julienrupt (X. THIRIAT). Probablement adventive.

Muscari neglectum Guss. — Meurthe : Pagney-derrière-Barine (MAIRE, instituteur). Moselle : près de Metz (MONARD).

Muscari botryoïdes DC. — Moselle : coteau d'Arnaville (MONARD), sur le calcaire oolithique.

Allium rotundum L. — Meurthe : abondant sur les berges du canal, entre Liverdun et Fontenoy-sur-Moselle (BRIARD), sur le calcaire oolithique.

Ornithogalum sulphureum R. et Sch. — Moselle : Metz, au bois de Mercy-le-Haut (ABBÉ BARBICHE) et Aube (Dr HUMBERT), sur le lias. Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Ornithogalum nutans L. — Fleurs en grappe unilatérale, penchées au moment de l'anthèse, puis réfléchies; pédoncules trois ou quatre fois plus courtes que les bractées; celles-ci scarieuses, concaves, ovales-lancéolées. Périgone à divisions oblongues, vertes sur le dos, blanches sur les bords et sur la face supérieure. Capsule ovoïde-trigone. Graines noires, rugueuses. Feuilles lancéolées-linéaires, canaliculées, égalant presque la hampe. Celle-ci droite, dressée, simple. Bulbe ovoïde. — Vosges : près de Saint-Dié (LECOMTE), sur la dolomie.

Ornithogalum umbellatum L. — Vosges : Vagney (PERRIN), prairies à Cremanvillers (X. THIRIAT), sur le granit; Bains (ABBÉ JOLIVALD), sur le grès bigarré.

Gagea lutea Schultes. — Meurthe : Lunéville, à la forêt de Vitrimont (ZEILLER), sur le diluvium siliceux.

Anthericum Liliago L. — Moselle : Bayonville, sur le calcaire oolithique.

Anthericum ramosum L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), val de Passey près de Foug, sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, à la forêt de Massonge (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien ; Goussaincourt près de Vaucouleurs (MICHEL), sur le calcaire corallien. Vosges : Neufchâteau (REUSS), sur le calcaire corallien.

Asparaginées.

Convallaria majalis L. var. *floribus roseis.* — Meurthe : bois de Natron près de Jaillon (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique.

Maianthemum bifolium DC. — Moselle : Thionville, au bois d'Illange (Box), sur le lias. Meuse : Bar-le-Duc, aux bois de Fains et de Varney (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : forêt d'Épinal (ZEILLER), et Bains (ABBÉ JOLIVALD), sur le grès vosgien ; Mirecourt, à la forêt de Ravenelle (FLICHE), sur les marnes irisées ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Ruscus aculeatus L. — Meuse : c'est sur les sables verts que cette plante croît à Mognéville, près de Bar-le-Duc. Vosges : elle est douteuse à Neufchâteau et M. Zeiller l'a cherchée en vain à Bugnéville.

Joncées.

Juncus filiformis L. — Hautes Vosges : bords du lac de Lispach, sur la tourbe.

Juncus Gerardi Lois. — Moselle : saline de Salzbron et à Remilly (WARION), sur les marnes irisées salifères.

Juncus obtusiflorus Ehrh. — Moselle : Vittoncourt et Faux-en-Forêt (WARION). Meuse : Verdun, au bois de Tavanne (HUMBERT).

ORDRE II. — INFEROVARIÉES.

Dioscorées.

Tamus communis L. — Meurthe : Trondes (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Moselle : Hayange (CRETON), côte Saint-Michel, Justemont, Moyeuvre, Rombas, Pierrevillers (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc, au bois de Maëstricht (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien.

Orchidées.

Orchis ustulata L. — Meurthe : Nancy, vers le haut du vallon de Boudonville en allant à la ferme Dumont (ZEILLER), sur le calcaire oolithique.

Orchis fusca Jacq. — Moselle : Thionville, à la côte Saint-Michel et bois de Clouange (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; Sierck, au bois de Rethel (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, à Varney (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Rambervillers, aux Croix-Ferry (ABBÉ BOULAY), sur le muschelkalk.

Orchis cinerea Schranck. — Meurthe : Chavigny (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique. Moselle : bois de Clouange (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; bois de Rethel (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, aux bois Juré, de Savonnières, de Maëstricht (HUMBERT), de Varney (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Domremy-la-Pucelle, sur le calcaire corallien.

Orchis Simia Lam. — Meuse : Bar-le-Duc, au bois de Varney (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Orchis coriophora L. — Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières, sur le calcaire portlandien.

Orchis Morio L. — Meurthe : prés entre Laneuveville et Fléville (Dr HUMBERT), sur le diluvium siliceux, commun à Badonvillers et à Baccarat (ZEILLER), sur le grès vosgien. Moselle : Thionville, Hettange-la-Grande, sur le grès infraliasique (WARION). Vosges : Saint-Dié (ZEILLER), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Orchis maculata L. — Hautes Vosges : au lac Vert (ZEILLER), sur le granit.

Orchis latifolia L. — Moselle : près des bords de la Nied, entre Courcelles et Remilly (Dr HUMBERT), sur les marnes irisées ; Uckange, Vitry et Clouange (ABBÉ BARBICHE), sur le gravier oolithique. Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Orchis incarnata L. — Meurthe : bords de l'étang de Champigneulles (ZEILLER). Moselle : tourbières de Vittoncourt (Dr HUMBERT), vallée de Ranguevaux (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Le Tholy (GAUVAIN).

Orchis bifolia L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le diluvium siliceux.

Orchis virescens Zollik. — Hautes Vosges : contreforts du ballon de Servance (PERRIN).

Orchis conopsea L. — Moselle : coteaux de la vallée de Ranguevaux (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique ; Sierck, aux bois de Rethel, d'Apach et de Montenach (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Vosges : Rambervillers (ABBÉ BOULAY), sur le muschelkalk.

Orchis viridis Sw. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER), sur le grès vosgien.

Orchis albida Scop. — Vosges : Remiremont, près de Sainte-Sabine (ABBÉ BOULAY), sur le granit.

Orchis pyramidalis L. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Moselle : Sierck, au bois de Rethel (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, à Massonge (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Herminium clandestinum G. et G. — Meuse : Bar-le-Duc, à Varney et à Fains (HUMBERT), à Massonges (HUSSENOT), sur le calcaire portlandien.

Aceras anthropophora R. Br. — Meurthe : Cha-

vigny (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique. Moselle : Sierck (ABBÉ BARBICHE), sur le muschelkalk.

Ophrys myodes Jacq. — Moselle : Sierck, au bois de Rethel (ABBÉ BARBICHE), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, aux bois Juré, de Massonges et de Maëstricht (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Domremy-la-Pucelle, sur le calcaire corallien.

Ophrys arachnites Reichard. — Meurthe : val de Passey près de Foug, sur le calcaire oolithique. Moselle : Sierck, au bois de Rethel (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, à Massonges et à Fains (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur la dolomie; Mirecourt, à Ahéville (REUSS).

Ophrys apifera Huds. — Meurthe : bords du canal entre Maxéville et Champigneulles (ZEILLER), sur le gravier calcaire. Moselle : mont Saint-Quentin (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique; Sierck, aux bois de Rethel, d'Apach et de Montenach (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, à Grimontbois et Massonges (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Spiranthes autumnalis Rich. — Vosges : Étival, sur le grès bigarré, et Coinches, sur le grès vosgien (DEMANGE); Plombières (EM. GALLÉ), sur le grès bigarré; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Goodyera repens R. Br. — Vosges : Coinches (DEMANGE), sur le grès vosgien; Cornimont (CLÉMENT), sur le granit.

Neottia Nidus-avis Rich. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), sur le calcaire oolithique. Moselle : Sierck, aux bois de Rethel, d'Apach et de Montenach (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Meuse : Bar-le-Duc, au bois de Fains (HUMBERT), sur le calcaire portlandien ; Commercy (BRIARD), sur le calcaire corallien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le diluvium siliceux. Cette plante se trouve dans les bois de hêtres (FLICHE).

Listera cordata R. Br. — Hautes Vosges : Gérardmer (FLICHE), vallon de Lispach (KIRSCHLÉGER); Bouvacôte (X. THIRIAT), sur le granit.

Epipactis palustris Crantz. — Moselle : Rosselange, au vallon de Boussevald (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Saint-Mihiel, à Marbotte (WARION).

Cephalanthera pallens Rich. — Moselle : Sierck, aux bois d'Apach, de Kirsch, de Rethel et de Montenach (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk. Vosges : bois de Dognéville et de Nomexy (BERHER), sur le muschelkalk.

Cephalanthera ensifolia Rich. — Meurthe : Foug, au bois Grandmont (ZEILLER), sur le calcaire oolithique. Meuse : Commercy, au bois Rébus (BRIARD), sur le calcaire corallien. Vosges : Neufchâteau (REUSS), sur le calcaire oolithique.

Cephalanthera rubra Rich. — Meurthe : Foug, aux fonds d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique. Moselle : Sierck, au bois de Montenach (ABBÉ FRIREN), sur le muschelkalk; côte Saint-Michel et forêt de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Meuse : coteaux de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Neufchâteau (REUSS), sur le calcaire corallien; Bambois de Bâmont (PERRIN), sur le granit.

Limodorum abortivum Sw. — Meurthe : bois de Vandœuvre (Dr HUMBERT), bois entre Pompey et Liverdun (ZEILLER), sur le calcaire oolithique.

Epipogium Gmelini Rich. — Hautes Vosges : Gérardmer, à la forêt de Noiregoutte (FLICHE), vallon de la Schlucht (BLIND), Hohneck, dans le vallon du Frankenthal (BILLOT), sur le granit.

Corallorhiza Halleri Rich. — Hautes Vosges : Rochesson (PERRIN), Gerbamont près de Vagney (MOUGEOT père), sur le granit.

Malaxis paludosa Sw. — Hautes Vosges : marais tourbeux du Chitelet au-dessus de Retournemer, et bords du lac de Lispach (N. MARTIN).

Cypripedium Calceolus L. — N'a jamais été trouvé à Lunéville, comme on l'a affirmé.

Amaryllidées.

Leucoium vernum L. — Vosges : Bains, au bois des Charmilles (ZEILLER), sur le grès bigarré; Retournemer (N. MARTIN), ruisseau de Cleurie à

Bemont et au Saut-de-la-Cuve (X. THIRIAT), sur le granit.

Narcissus Pseudo-Narcissus L. — Moselle : Longwy, au bois de Pulventoux (MONARD), sur le calcaire oolithique. Meuse : Goussaincourt, près de Vaucouleurs (MICHEL), sur le calcaire corallien. Hautes Vosges : abondant à Gérardmer (FLICHE), le Valtin, le Rotabac, le chalet du Lauchen (KIRSCHLÉGER), cascade de Tendon (ZEILLER), vallées du Beillard et de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Narcissus incomparabilis Mill. — Vosges : prés près de Vagney (MOUGEOT), sur le granit. — Cette plante méridionale étant cultivée dans les jardins, sa présence ne peut s'expliquer dans les vallées des Vosges que par le transport de ses bulbes dans les prés avec les fumiers. C'est un hybride complétement infécond.

Narcissus poëticus L. — Meurthe : prairies à Rosières-aux-Salines et à Villers-lès-Nancy (EM. GALLÉ).

CLASSE II. — ATÉLANTHÉES.

ORDRE I. — HYGROBIÉES.

Potamées.

Potamogeton polygonifolius Pourr. — Vosges : Épinal (BERHER), tourbières des hauteurs de la Chapelle-aux-Bois (ABBÉ BOULAY), Gérardmer et Vagney (BERHER).

Potamogeton rufescens Schrad. — Vosges : Nomexy (BERHER).

Potamogeton trichoïdes Cham. et Schlect. — Moselle : marais à Vittoncourt (WARION), étangs de Chesny et du moulin d'Aubigny (Dr HUMBERT).

Aroïdées.

Calla palustris L. — Moselle : Saint-Avold, à la Sainte-Fontaine (Dr HUMBERT), sur le grès vosgien.

Nota. Cette espèce, plantée dans le bassin du Jardin des plantes de Nancy, vit dans ses eaux calcaires, mais y fleurit très-rarement.

Orontiacées.

Acorus Calamus L. — Bords de la Meurthe, entre le pont d'Essey-lès-Nancy et Tomblaine (ZEILLER). Bords de la Moselle, à Sierck; de la Nied, à Remilly et à Courcelles; de la Sarre, à Kæskastel (WARION); de la Bisten (HOLANDRE). Bords de la Meuse, à Pagny (MAIRE, instituteur). Bords du Madon, à Mirecourt et à Poussey (REUSS).

Typhacées.

Typha latifolia L. — Meurthe : bords du canal de la Marne au Rhin de Nancy à Frouard. Moselle : Thionville, aux étangs de Beauregard et de Gassion (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT).

Typha augustifolia L. var. α genuina. — Moselle : Thionville, aux étangs de Beauregard et de Gassion

(ABBÉ BARBICHE). La *var.* β *elatior Godr.* commune aux bords du canal, de Jarville à Varangéville (BRIARD).

Sparganium simplex Huds. — Moselle : Metz, à Montigny (Dr HUMBERT), Thionville, dans les fossés des fortifications et à l'étang de Gassion, à Mercy-le-Haut (ABBÉ BARBICHE), à Vitry (WARION). Meuse : Bar-le-Duc, à Fains et à Longeville (HUMBERT), à Mussey (HUSSENOT). Vosges : vallée de Cleurie et de la Moselotte (X. THIRIAT).

Sparganium minimum Fries. — Moselle : assez commun près de Thionville, dans les marais des champs et des bois entre la Haute-Yutz, Küntzig et Stukange, au Bambély et à la forêt de Cattenom (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Le Tholy, aux Combes (X. THIRIAT).

Cypéracées.

Cyperus flavescens L. — Vosges : prairies des bords de la Meurthe, dans le val de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur les alluvions siliceuses.

Cyperus fuscus L. — Vosges : Xertigny, à la Chapelle-aux-Bois (ABBÉ BOULAY), sur le grès bigarré.

Schœnus nigricans L. — Moselle : tourbière de Vittoncourt (WARION), sur les marnes irisées.

Cladium Mariscus R. Br. — Moselle : tourbières à Vittoncourt (WARION), sur les marnes irisées.

Eriophorum latifolium Hoppe. — Moselle : Metz,

à Woippy (HOLANDRE), abonde dans la vallée de Ranguevaux et au vallon de Bousseval (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Verdun à Balaycourt (HUMBERT), dans les tourbières.

Eriophorum augustifolium Roth. — Moselle : Metz, à Plesnois (TAILLEFERT); Thionville, au bois de Küntzig, Rosselange et vallon de Bousseval (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, à Savonnières, au-dessus du Moulin (HUMBERT). Vosges : vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Dans les tourbières.

Eriophorum vaginatum L. — Moselle : Metz, dans les tourbières du bois de Borny; Thionville, dans les mares du bois de Küntzig (ABBÉ BARBICHE) et de Distroff (SPEDEL), sur le diluvium siliceux. Vosges : lac de Blanchemer (KIRSCHLÉGER), Le Tholy et Liézey (X. THIRIAT), dans les tourbières.

Scirpus compressus Pers. — Meurthe : Nancy, à la prairie de Pixerécourt (BRIARD). Moselle : vallée de Ranguevaux et vallon de Bousseval (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Mirecourt à Ahéville (REUSS).

Scirpus pauciflorus Lightf. — Meurthe : Lunéville, dans les étangs de Mondon et de Giriviller (SUARD); bord de l'étang de Réchicourt. Dans les tourbières.

Scirpus mucronatus L. — Vosges : Fontenoy-le-Château, à l'étang des Breuillots (CHAPELLIER, 1875).

Eleocharis multicaulis Koch. — Moselle : tourbières de Vittoncourt (WARION).

Rhynchospora alba Vahl. — Moselle : tourbières de Saint-Avold (Dr HUMBERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), Cornimont (PERRIN) et vallée de Cleurie (X. THIRIAT).

Rhynchospora fusca Rœm. et Sch. — Vosges : tourbières de la Chapelle-aux-Bois, près de Xertigny (ABBÉ BOULAY).

Carex Davalliana Sm. — Meurthe : Nancy, prés tourbeux aux Fonds de Toul (Dr HUMBERT).

Carex pulicaris L. — Meurthe : Brémenil, près de Badonvillers (ZEILLER), sur le grès bigarré. Vosges : Saint-Dié (DEMANGE), sur le grès vosgien ; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), dans les tourbières.

Carex pauciflora Lightf. — Hautes Vosges : tourbières autour du lac de Blanchemer (KIRSCHLÉGER), celles des ballons de Servance et de Giromagny (PARISOT), celles de Sainte-Sabine et de Chèvreroche près de Remiremont (X. THIRIAT).

Carex teretiuscula Good. — Vosges : Épinal, à l'étang de Bouzey (BERHER).

Carex paradoxa Willd. — Fleurs disposées en épillets ovoïdes, nombreux, alternes, sessiles, androgyns mâles au sommet, disposés en panicule. Écailles des fleurs femelles égalant les akènes, ovales acuminées mucronées, brunes sur le dos, blanches scarieuses aux bords. Utricules fructifères étalées dressées, très-petites, dures, d'un brun foncé, luisantes, convexes sur les deux faces, mais surtout à l'inférieure qui est ventrue, largement ovoïdes,

déprimées à la base, munies sur les deux faces de nervures très-visibles et rapprochées, non ailées, mais à bords aigus et denticulés, contractées en bec allongé, fin et superficiellement bidenté. Feuilles vertes, planes, rudes aux bords, étroitement linéaires acuminées. Tiges grêles, dressées, triquètres avec les faces convexes. Souche courte, munie de radicelles épaisses et fasciculées. Plante gazonnante. — Vosges : prairies tourbeuses près de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY).

Carex elongata L. — Meurthe : Baccarat (ZEHLER). Moselle : Metz, à Borny et Fleury (MONARD), Servigny et Luppy (WARION), Thionville, à Haute-Yutz, Ham, Küntzig, Stukange, Cattenom, bois de Redebech entre Fontoy et Angevillers, Ottange, Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), mares des bois de Chesny et d'Aube (Dr HUMBERT). Vosges : Rambervillers (ABBÉ BOULAY). Dans les tourbières.

Carex brizoïdes L. — Meurthe : bois humides à Baccarat (ZEILLER), sur le grès bigarré. Vosges : ruisseau du Bouchot à Vagney (PERRIN), Sapois (PIERRAT), sur le granit.

Carex leporina, var β argyroglochin Koch. — Moselle : bois de Florange (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur le diluvium siliceux.

Carex canescens L. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER). Vosges : val de Saint-Dié et Rambervillers (ABBÉ BOULAY), lac des Corbeaux (KIRSCHLÉGER),

Remiremont, à Sainte-Sabine et au bois de Rubiate (X. THIRIAT). Tourbières sur les terrains siliceux, rare sur les terrains calcaires.

Carex remota L. — Moselle : Thionville, à la Haute-Yutz, Illange, Richemont, Kédange et surtout bois de Florange, forêt de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré (HUMBERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), Remiremont. Bois sur tous les terrains.

Carex cyperoïdes L. — Meurthe : étang de Moncel (IDOUX). Moselle : Metz, à l'étang desséché de Woippy (MONARD), prairies tourbeuses de Sarralbe, de Salzbronn et de Kæscastel (WARION). Vosges : Fontenoy-le-Château, à l'étang des Breuillots (CHAPELLIER).

Nota. Cette plante est vivace et se maintient, depuis plusieurs années, au Jardin de Nancy.

Carex maxima Scop. — Vosges : à Bambois de Bâmont (PERRIN), bois des terrains siliceux.

Carex strigosa Huds. — Meuse : dans la forêt d'Argonne, entre Clermont et Beaulieu (ABBÉ BOULAY), sur les grès verts. Vosges : Remiremont, Vagney, Le Thillot, Rupt et forêt de Fossart près de Saint-Maurice (PERRIN), sur le granit.

Carex limosa L. — Vosges : Épinal, à l'étang de Bouzey (BERHER), lac de Blanchemer (KIRSCHLÉGER), ballon de Giromagny (POURCHOT), dans les tourbières sur les terrains siliceux.

Carex alba Scop. — Un seul épi mâle linéaire, souvent dépassé par l'épi femelle immédiatement inférieur ; un à trois épis femelles petits et renfermant chacun de trois à cinq fleurs, tous finement et longuement pédonculés ; bractées engaînantes, scarieuses, aphylles, branchâtres. Écailles des fleurs femelles plus courtes que les fruits, blanches argentées, scarieuses, ovales, brièvement acuminées. Utricules fructifères d'un vert blanchâtre, ellipsoïdes trigones, obscurément nerviés, carénés sur le dos, rétrécis à la base, atténués en un bec conique, court, obliquement tronqué et scarieux au sommet. Feuilles d'un vert gai, molles, planes, étroitement linéaires, un peu rudes aux bords. Tiges dressées, fines, obscurément triquètres, lisses. Souche très-grêle, rampante, émettant des stolons. — Meurthe : Foug, au vallon d'Hadrevaux, sur le calcaire oolithique ; il abonde dans cette localité jusqu'ici unique (ZEILLER et ÉM. GALLÉ).

Carex præcox Jacq. — Il existe une monstruosité à fruits stériles de cette espèce, à utricules en forme de gourde allongée. C'est le *C. sicyocarpa Lebel.* Cette forme a été trouvée près de Metz, à Rozérieulles, et près de Thionville, à la côte Saint-Michel et à Herserange (WARION). Sur tous les terrains secs.

Carex polyrhiza Wallr. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER). Moselle : Vigy (WARION). Vosges : Re-

miremont, à Sainte-Sabine (PIERRAT). Sur tous les terrains humides.

Carex tomentosa L. — Moselle : Metz, aux bois de Magny (ABBÉ BARBICHE), de Remilly et d'Ancy-sur-Moselle (WARION). Vosges : Mirecourt (REUSS), Rambervillers (ABBÉ BOULAY). Sur tous les terrains.

Carex pilulifera L. — Meurthe : Baccarat (ZEILLER). Moselle : Thionville, aux bois de la Haute-Yutz et de Florange, Sierck, au bois d'Apach (ABBÉ BARBICHE). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), vallée de Cleurie (X. THIRIAT). Sur tous les terrains.

Carex ericetorum Pall. — Moselle : Bitche, à Eppenbronn et à Steilzelbronn (FR. SCHULTZ), sur le grès vosgien.

Carex montana L. — Moselle : Thionville, à la Basse-Yutz, sur le lias; toute la forêt de Moyeuvre (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Vosges : Mirecourt, sur les marnes irisées; Neufchâteau, sur le calcaire oolithique (REUSS).

Carex humilis Leyss. — Meuse : Commercy, au bois Rébus (BRIARD), sur le calcaire corallien.

Carex ornithopoda Willd. — Meurthe : Foug, au vallon d'Hadrevaux. Moselle : Marange (ABBÉ BARBICHE). Sur le calcaire oolithique.

Carex hordeistichos Will. — Meurthe : entre Domptail et Brémontcourt (ABBÉ BOULAY), vallée de l'Euron, depuis Clayeures jusqu'à Saint-Boing

et au pied du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées.

Carex flava L. var. α genuina. — Meurthe : Blainville (Dr HUMBERT). Moselle : bois de Richemont, vallée de Ranguevaux et vallon de Bousseval, Sierck (ABBÉ BARBICHE). Lieux tourbeux reposant sur des terrains variés. — Var. β *lepidocarpa Tausch.* — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY).

Carex Æderi Ehrh. — Meurthe : Rosières-aux-Salines (Dr HUMBERT). Meuse : Saint-Mihiel, à Marbotte (WARION). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), Remiremont, à Sainte-Saline et à Germainxard (X. THIRIAT). Tourbières sur tous les terrains.

Carex Hornschuchiana Hoppe. — Meurthe : Rosières-aux-Salines (BRIARD). Moselle : Metz, dans les fossés de la porte Sainte-Barbe (WARION). Tourbières sur tous les terrains.

Carex distans L. — Meurthe : Brouville, près de Baccarat (ZEILLER). Moselle : Thionville, dans les fossés des fortifications, vallée de Ranguevaux et vallon de Bousseval (ABBÉ BARBICHE), Remilly (WARION). Lieux tourbeux sur presque tous les terrains.

Carex Pseudo-Cyperus L. — Meurthe : est devenu commun le long du canal de la Marne au Rhin, de Jarville à Varangéville (BRIARD) et entre Frouard et Liverdun (HUMBERT) ; je l'ai trouvé aussi sur le même canal à Nancy, derrière la Pépi-

nière. Ses graines ont été nécessairement apportées par les eaux qui alimentent cette voie de communication ; il se trouve aussi au bois d'Hériménil. Moselle : Vaudreville (MONARD), Herbitzheim, près de Sarralbe (WARION). Lieux humides sur tous les terrains.

Carex filiformis L. — Vosges : tourbières qui entourent les lacs de Blanchemer, des Corbeaux (KIRSCHLÉGER), de Lispach, sur le granit.

Graminées.

Leersia oryzoides Sol. — Meurthe : Malzéville (BRIARD), aux bords de la Meurthe. Moselle : Metz, à Montigny, île Saint-Symphorien, Jouy (WARION), aux bords de la Moselle. Vosges : vallée de Saint-Dié, aux bords de la Meurthe (ABBÉ BOULAY), Mirecourt et Poussey, aux bords du Madon (REUSS).

Baldingera colorata Fl. der. Wett. — J'ai rencontré la variété à feuilles fasciées de blanc sur les bords de la Meurthe, entre Champigneulles et Frouard.

Alopecurus fulvus Sm. — Moselle : Metz à Frescaty, bois de Woippy (MONARD), Thionville et Remilly (WARION). Marais sur tous les terrains.

Alopecurus utriculatus Pers. — Moselle : Metz, entre Moulins et Longeau (MONARD), île Saint-Symphorien (TAILLEFERT), Thionville, dans les fossés des fortifications, sur l'alluvion siliceuse ; prairies de Sylvange, de Vitry, de Clouange, de

Villers-lès-Rombas, de Pierrevillers, sur le diluvium calcaire (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), Vaucouleurs, Maxey et Pagny-sur-Meuse, sur le diluvium calcaire.

Setaria glauca P. Beauv. — Meurthe : Malzéville (BRIARD), îles de la Moselle à Messein et à Pont-Saint-Vincent, sur les alluvions siliceuses de ces rivières. Moselle : au-dessous de Guénetrange et à Cattenon (ABBÉ BARBICHE), sur les mêmes terrains.

Panicum sanguinale L. — Moselle : Metz, au Sablon (Dr HUMBERT). Vosges : vallée de Cleurie, à Julienrupt (X. THIRIAT). Sur le sol siliceux.

Panicum glabrum Gaud. — Meurthe : Dieulouard (MAIRE, instituteur), Rosières-aux-Salines, sur le diluvium siliceux ; îles de la Moselle, à Messein, sur l'alluvion siliceuse. Moselle : Thionville, Uckange, sur l'alluvion siliceuse ; Hettange-la-Grande, sur le grès infraliasique (ABBÉ BARBICHE). Vosges : vallée de la Moselotte (ABBÉ BOULAY), sur le granit.

Cynodon Dactylon Pers. — Metz : île Saint-Symphorien (WARION), sur les alluvions siliceuses de la Moselle.

Phragmites communis Trin. — Meurthe : dans une rigole desséchée au-dessus du piton d'Essey-la-Côte, sur les marnes irisées ; échantillons rabougris portant des semences, ce qui n'a pas lieu dans les marais de la plaine.

Calamagrostis lanceolata Roth. — Moselle : Metz, sur les sables de la Moselle, et Remilly, sur les marnes irisées (WARION).

Calamagrostis montana Host. (*Cal. varia Schrad.*) — Hautes Vosges : Remiremont, au bois de Rubiate (X. THIRIAT), ballon de Giromagny et Tanache (PARISOT), sur le granit.

Calamagrostis sylvatica DC. — Vosges : Saint-Amé, près du Saut de la Cuve (X. THIRIAT), sur le granit.

Aira præcox L. — Moselle : Creutzwald (Dr HUMBERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur le grès vosgien.

Avena pratensis L. — Moselle : Gorze (Dr HUMBERT), sur le calcaire oolithique. Meuse : Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien.

Glyceria loliacea Godr. — Moselle : Metz, bords de la Moselle, au-dessus de Montigny, et à Thionville (WARION). Vosges : vallée de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur l'alluvion siliceuse.

Glyceria distans Wahlenb. — Moselle : Sierck à Basse-Contz (WARION), sur les marnes irisées salifères.

Poa alpina L. — Panicule dressée, très-étalée pendant l'anthèse, puis contractée, rameuse ; rameaux géminés aux nœuds inférieurs, flexueux, fins, lisses ou un peu rudes. Épillets rapprochés au sommet des rameaux, ovales, ordinairement pana-

chés de vert et de violet, renfermant de 4-6 fleurs libres. Glumes presque égales, lancéolées, brièvement acuminées, rudes sur la carène, l'une et l'autre trinerviées. Glumelle inférieure lancéolée aigüe, fortement carénée, obscurément quinquénerviée, munie dans sa moitié inférieure sur la carène et sur les bords de poils soyeux. Feuilles linéaires, brusquement mucronées, planes, un peu fermes, glabres, rudes aux bords ; les caulinaires à gaîne allongée, à limbe court ; ligules supérieures oblongues, aigües, chaumes dressés ou ascendants, raides, longuement nus au sommet. Souche fibreuse, gazonnante. — Hautes Vosges : sommet du ballon de Soultz (KIRSCHLÉGER), sur les terrains de transition.

Poa fertilis Host. Moselle : Metz, à l'île Saint-Symphorien (WARION), sur l'alluvion siliceuse. Vosges : Saint-Amé, au Saut-de-la-Cuve (X. THIRIAT), sur l'alluvion vosgienne.

Melica nebrodensis Parl. — Moselle : Sierck, au Stromberg (WARION), sur le muschelkalk.

Nota : Le *Melica* que j'ai indiqué à Haslach et à la cascade du Nydeck est le *M. ciliata L.* et non le *M. nebrodensis.*

Danthonia decumbens DC. — Moselle : Saint-Avold (MONARD et TAILLEFERT). Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY). Sur le grès vosgien.

Vulpia Pseudo-myuros (Festuca) Soy.-Willm.

— Moselle : Hettange-la-Grande (ABBÉ BARBICHE), sur le grès infraliasique. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien.

Vulpia sciuroides Gmel. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien.

Bromus tectorum L. — Moselle : Sierck, sur les murs du fort (ABBÉ FRIREN).

Bromus inermis Leyss. — Moselle : bords de cette rivière à Thionville, Sierck et Basse-Contz (WARION), sur l'alluvion siliceuse.

Elymus Europæus L. — Meurthe : bois de Natron près de Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur), Foug, au vallon d'Hadrevaux. Moselle : Metz, à la vallée de Mance, bois des coteaux de Clouange, de Beuvange et de Vitry, entre Fontoy et Angevillers (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, au bois Juré et à Grimontbois (HUMBERT), bois de Commercy (BRIARD). Sur les calcaires oolithique, portlandien et corallien. Hautes Vosges : route de Longemer à la Schlucht, sur le granit.

Lolium italicum Alex. Braun. — Moselle : entre Sierck et Rethel (ABBÉ BARBICHE).

Nardurus Lachenalii Godr. — Vosges : Remiremont, au Saint-Mont (X. THIRIAT), sur le granit.

Nardus stricta L. — Moselle : Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien.

PLANTES CRYPTOGAMES.

ACROGÈNES.

CLASSE I. — FÉLICINÉES.

Fougères.

Ophioglossum vulgatum L. — Meurthe : Phalsbourg (LECOMTE), sur le grès vosgien.

Botrychium Lunaria Sw. Vosges : Mirecourt, au bois de Ravenelle (REUSS).

Botrychium matricarioides Willd. — Hautes-Vosges : Hohneck (MOUGEOT père), sur le granit.

Osmunda regalis L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien, Bains (ZEILLER), sur le grès bigarré; Bois-la-Dame, au Saint-Mont, près de Remiremont (X. THIRIAT), sur le granit.

Ceterach officinarum Bauh. — Meurthe : Nancy, au chemin de la Foucotte (ZEILLER), vignes entre Pompey et Liverdun, au-dessus de Bouxières-aux-Chênes, sur le calcaire oolithique. Moselle : Metz, sur les rochers de la côte de Lessy (WARION), côte de Rudemont, près de Novéant (LÉON SIMON), sur le calcaire oolithique. Vosges : rochers de Tilleux, près de Neufchâteau (CHAPELLIER), sur le calcaire corallien ; Bains et Darney (ZEILLER), sur le grès bigarré.

Polypodium Robertianum Hoffm. — Meurthe : carrières de Pont-Saint-Vincent (Dr HUMBERT). Moselle : Metz, aux carrières de Plappeville, dans celles de Rombas et de Malancourt (WARION), sur le calcaire oolithique. Meuse : Chatillon, près de Verdun (HUMBERT), Commercy (BRIARD), sur le calcaire corallien.

Aspidium Lonchitis Sw. — Hautes Vosges : Hohneck, au Frankenthal (N. MARTIN), rochers près du lac Vert et du lac de Soultzern (MOUGEOT), chemin qui du col de Bréhaut conduit à Cornimont (FLICHE), sur le granit.

Aspidium aculeatum Sw. — Vosges : Dinozé, près d'Épinal (ZEILLER), sur le grès bigarré, Remiremont (GAUVAIN), sur le granit.

Polystichum Thelypteris Roth. — Moselle : Metz, à l'étang de Frescaty (Dr HUMBERT) et marais à Uckange (ABBÉ BARBICHE).

Polystichum spinulosum DC. — Moselle : bois de Richemont (ABBÉ BARBICHE).

Asplenium Adianthum-nigrum L. — Vosges : Viomenil et Ranfaing (ZEILLER), sur le grès bigarré.

Asplenium germanicum Weiss. — Vosges : Cornimont (FLICHE), vallées de la Vologne et de la Moselotte (KIRSCHLÉGER), sur le granit.

Asplenium septentrionale Sw. — Vosges : Bains et Darney (ZEILLER), sur le grès bigarré ; vallée de Cleurie, à la Forge (X. THIRIAT), sur le granit.

Asplenium viride Huds. — Meurthe : bois au-dessus de Frouard (Dr HUMBERT). Vosges : Saint-Dié, au pied de l'Ormont (RENÉ FERRY).

Scolopendrium officinarum Sw. — Meurthe : Rosières-en-Haye (MAIRE, instituteur). Moselle : Metz, dans un puits à Plappeville (Dr HUMBERT), rochers à Lessy (WARION), côte de Rudemont, près de Novéant (L. SIMON), Vitry, dans le puits du presbytère, et grotte humide à Justemont (ABBÉ BARBICHE), sur le calcaire oolithique. Meuse : près de Bar-le-Duc (HUMBERT), sur le calcaire portlandien. Vosges : Remiremont, à la forêt de Fossard (ZEILLER), sur le grès vosgien; Rochesson (PERRIN), Saint-Étienne, au bois de Rubiate (X. THIRIAT), sur le granit.

Blechnum boreale Sw. — Moselle : Creutzwald (ABBÉ BARBICHE), sur le grès vosgien. Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien; vallée de Cleurie (X. THIRIAT), sur le granit.

Struthiopteris crispa Wallr. — Vosges : Remiremont, sur le Paumont, à 450 mètres d'altitude (TREUVEY), sur le granit.

Rhizocarpées.

Pilularia globulifera L. — Meuse : marais d'Amel (HUMBERT). Vosges : environs d'Épinal (ANT. MOUGEOT).

Isoetes echinospora Dur. — Se distingue de l'*I. lacustris* par ses sporocarpes hérissés de pointes

fines, très-serrées et extrêmement fragiles ; par ses feuilles qui s'étalent hors de l'eau et ne restent pas raides et dressées ; par sa souche non canaliculée. — Hautes Vosges : lac de Longemer (N. MARTIN).

Lycopodiacées.

Lycopodium annotinum L. — Meurthe : Baccarat, au bois de Pierre-Percée (ZEILLER), sur le grès vosgien.

Lycopodium inundatum L. — Vosges : près d'Épinal (CHAPELLIER) et de Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; Saint-Amé (X. THIRIAT), sur le granit.

Lycopodium alpinum L. — Hautes Vosges : ballon de Soultz (KIRSCHLÉGER), sur les terrains de transition ; hauteurs de Vagney et à Chèvre-Roche (PERRIN), sur le granit.

Lycopodium Chamæcyparissus Alex. Braun. — Vosges : Dinozé et Raon-l'Étape (ZEILLER), sur le grès vosgien : Uzemain, près de Xertigny (HOGARD), sur le grès bigarré.

Lycopodium clavatum L. — Vosges : Saint-Dié (ABBÉ BOULAY), sur le grès vosgien ; Vagney (X. THIRIAT), sur le granit.

Équisétacées.

Equisetum Telmateja Ehrh. — Meurthe : étang de Vandeléville (MAIRE, instituteur). Moselle : vallées de Ranguevaux et de Clouange (ABBÉ BARBICHE). Meuse : Bar-le-Duc, à Mussey. Vosges : Mirecourt (REUSS).

Equisetum sylvaticum L. — Vosges : Gérardmer, à la forêt de Noiregoutte, du Chitelet et de la Bresse (FLICHE), sur le granit ; Darney, à la vallée de la Hutte (ZEILLER), sur le grès bigarré.

Equisetum hyemale L. — Meurthe : Bois de Besange (MATHIEU), sur le grès du lias. Vosges : Sauville, près de Bulgnéville (BRIARD), sur le grès du lias.

APPENDICE.

J'ai reçu tardivement de M. Ph. Pierrot, de Montmédy, un catalogue manuscrit des plantes observées par lui aux environs de cette ville. Ce travail très-bien fait et qui témoigne d'une connaissance sérieuse de la végétation de la partie la plus septentrionale du département de la Meuse, sur laquelle nous possédions de très-rares renseignements, vient combler une lacune importante. Avec l'autorisation bienveillante de l'auteur, auquel j'en témoigne toute ma reconnaissance, j'ai dû, sous forme d'appendice, en indiquer les espèces les plus intéressantes par leur rareté et par leur intérêt au point de vue de la géographie botanique (1).

(1) Quelques-unes de ces espèces ont été recueillies aux environs du village de Breux, assez voisin de la frontière du Luxembourg, et envoyées à M. Ph. Pierrot par un autre habile observateur, M. Thirion,

Thalictrum minus L. — Collines au-dessus de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Nigella arvensis L. — Dun à Ancréville, sur le calcaire à astartes.

Nymphæa alba L. — Dans le Loison, à Quincy, Juvigny, et dans l'Othain, à Marville et à Saint-Laurent.

Cardamine impatiens L. — Bois de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Erysimum cheiriflorum Wallr. — Stenay, Olizy, Pouilly, sur le calcaire oolithique.

Thlaspi montanum L. — Mont-devant-Sassey, sur le calcaire corallien.

Teesdalia nudicaulis R. Br. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Pyrola rotundifolia L. — Bois de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Pyrola minor L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Viscaria purpurea Wimm. — Bois de Fagny, près de Breux, sur les sables infraliasiques.

Sagina nodosa Fenzl. — Marécage de la Crânière, entre Montmédy et Bazeilles.

Cerastium quaternellum Fenzl. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Cytisus Laburnum L. — Bois entre Montmédy et Marville, sur le calcaire oolithique.

Ononis Natrix L. — Coteaux entre Montmédy

et Juvigny, Iré-le-Sec, Stenay et Olizy, sur le calcaire oolithique.

Trifolium striatum L. — Prés secs entre Breux, Avioth et Thonne-le-Thil, sur les sables infraliasiques.

Trifolium ochroleucum L. — Mêmes localités que l'espèce précédente.

Astragalus Cicer. L. — Coteaux de Brandeville et de Halles, sur le calcaire corallien.

Vicia lathyroides L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Ornithopus perpusillus L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Prunus Padus L. — Bois de Fagny, près de Breux, sur les sables infraliasiques.

Rubus saxatilis L. — Bois montagneux à Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Alchemilla vulgaris L. — Bois montagneux de Montmédy et de Thonne-les-Prés, sur le calcaire oolithique.

Circœa lutetiana L. — Bois de Breux et de Fagny, sur les sables infraliasiques.

Sceranthus perennis L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Orlaya grandiflora Hoffm. — Coteaux oolithiques.

Turgenia latifolia Hoffm. — Coteaux oolithiques.

Seseli Libanotis Koch. — Coteaux de Brandeville, de Bréhéville, de Halles, sur le calcaire corallien.

Sium latifolium L. — Bords de la Meuse, à Mauzay.

Sambucus racemosa L. — Bois de Breux, sur les sables infraliasiques.

Asperula arvensis L. — Vigneulles-lès-Montmédy et Han-lès-Juvigny, sur le calcaire oolithique.

Valeriana dioica L. — Montmédy.

Filago arvensis L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Antennaria dioica Gærtn. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Helichrysum arenarium DC. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Cirsium eriophorum Scop. — Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Scorzonera humilis L. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Lactuca perennis L. — Coteaux autour de Montmédy, sur le calcaire oolithique, de Damvillers et de Halles, sur le calcaire corallien.

Vaccinium Myrtillus L. — Bois de Romagne-sous-Montfaucon, sur les grès verts.

Ilex Aquifolium L. — Thonne-le-Thil, près de Montmédy; plus fréquent à l'ouest de la Meuse, dans les bois des cantons de Stenay, Dun, Montfaucon, sur diverses formations calcaires ou siliceuses.

Gentiana cruciata L. — Coteaux entre Montmédy et Bazeilles, sur le calcaire oolithique.

Gentiana ciliata L. — Coteaux à Montmédy, sur le calcaire oolithique; à Brandeville et Haraumont, sur le calcaire corallien.

Gentiana germanica L. — Montmédy, Villecloye, sur le calcaire oolithique.

Menyanthes trifoliata L. — Prés marécageux entre Montmédy et Bazeilles; plus fréquent le long du Loison.

Physalis Alkekengi L. — Juvigny-sur-Loison et Saint-Laurent-sur-Ottain, sur le calcaire oolithique; Brieulles-sur-Meuse, sur le calcaire corallien.

Digitalis purpurea L. — Bois de Romagne, sur les grès verts.

Phelipæa cærulea C. A. Mey. — Entre Breux et Thonne-la-Long.

Melittis Melissophyllum L. — Au bois Frater, entre Iré-le-Sec et Marville, sur le calcaire oolithique; à Brandeville et Flabas, sur le calcaire corallien.

Galeopsis dubia Leers. — Breux, sur les sables infraliasiques.

Stachys germanica L. — Juvigny-sur-Loison, sur le calcaire oolithique.

Brunella alba Pall. — Villecloye, Iré-le-Sec, sur le calcaire oolithique.

Teucrium montanum L. — Coteaux secs entre Montmédy et Juvigny, Marville, Iré-le-Sec, Martincourt, sur le calcaire oolithique.

Globularia vulgaris L. — Montmédy, Juvigny, sur le calcaire oolithique.

Rumex scutatus L. — Commun dans les carrières de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Hippuris vulgaris L. — Dans les mares au bord de la Meuse, à Stenay, Dun et Mouzay.

Parietaria diffusa M. et K. — Fortifications de Montmédy, murs du vieux cimetière de Marville et de l'ancienne citadelle de Stenay.

Ornithogalum sulphureum R. et Schult. — Commune dans les bois de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Anthericum Liliago L. — Commune sur le coteau de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Maianthemum bifolium DC. — Bois de Thonne-les-Prés, sur le calcaire oolithique, et de Breux, sur les sables infraliasiques.

Orchis fusca Jacq. — Bois de Montmédy, sur le calcaire oolithique.

Orchis pyramidalis L. — Avec le précédent.

Aceras anthropophora R. Br. — Entre Brieulles-sur-Meuse et Cunel, sur le calcaire à astartes.

Herminium clandestinum Gr. et Godr. — Coteaux, à Iré-le-Sec, sur le calcaire oolithique.

Epipactis palustris Crantz. — Marécages à Ham-lès-Juvigny et sources du ruisseau d'Iré-le-Sec.

Acorus Calamus L. — Bords du Loison, entre Han-lès-Juvigny et Quincy.

Sparganium simplex Huds. — Bords de la Chiers, près de Vigneulles-sous-Montmédy.

Panicum sanguinale L. — Breux et Arioth, sur les sables infraliasiques.

Avena pratensis L. — Breux.

Elymus europæus L. — Bois montagneux de Montmédy et de Thonne-le-Thil, sur le calcaire oolithique.

Ophioglossum vulgatum L. — Pâturages humides à Breux, sur les sables infraliasiques.

Botrychium Lunaria Sw. — Pelouses sèches à Breux.

Polypodium Robertianum Hoffen. — Bord du bois de Thonne-le-Thil, sur le calcaire oolithique.

Equisetum Telmateja Ehrh. — Entre Montmédy et Avioth, sur les marnes du lias, et plus fréquent dans la forêt de Saint-Dagobert, sur les terrains oxfordiens.

DE QUELQUES

VÉRIFICATIONS EXPÉRIMENTALES

DE LA FORMULE D'AMPÈRE

PAR

M. RENARD

---

§ 1^er^. En continuant à m'occuper de la théorie de l'électricité et du magnétisme au point de vue d'un seul fluide, j'ai rencontré sur mon chemin plusieurs faits qu'il m'a paru intéressant de soumettre à l'analyse et d'étudier comme vérifications de la formule d'Ampère relative aux actions mutuelles des éléments de courant. Ces faits sont, les uns nouveaux, à ce que je crois du moins; d'autres datent de plusieurs années déjà. J'ignore si j'ai été devancé dans le petit travail dont je vais m'occuper.

PREMIÈRE VÉRIFICATION EXPÉRIMENTALE

Action d'un courant circulaire sur un courant rectiligne fini perpendiculaire au plan de ce courant.

§ 2. Soit ds' un élément de courant placé à l'origine des coordonnées et faisant des angles λ, μ, ν avec les axes des x, des y et des z; a le rayon d'un

courant circulaire dont le plan est parallèle au plan des xy et dont le centre est dans le plan des xz et a pour coordonnées $x=p$, $z=q$. D'après des formules connues d'Ampère, les composantes de l'action du courant circulaire sur l'élément ds' sont :

$$\left.\begin{aligned} X &= \frac{1}{2} a^2 ii' ds' \cos\mu \left\{ 3p^2 \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2\omega\, d\omega}{r^5} - \int_0^{2\pi} \frac{d\omega}{r^3} \right\} \\ Y &= -\frac{1}{2} a^2 ii' ds' \left\{ 3p\,(p\cos\lambda + q\cos\nu) \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2\omega\, d\omega}{r^5} - \cos\lambda \int_0^{2\pi} \frac{d\omega}{r^3} \right\} \\ Z &= \frac{3}{2} a^2 pq ii' ds' \cos\mu \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2\omega\, d\omega}{r^5} \end{aligned}\right\} \quad (1)$$

la valeur de r étant :

$$r^2 = a^2 + p^2 + q^2 - 2ap\cos\omega. \quad (2)$$

Supposons, pour nous placer dans les conditions de l'expérience que nous avons en vue, que l'axe des z positifs soit dirigé au-dessous du plan des xy et que ds' soit dirigé suivant cet axe. Comptons les valeurs positives de q dans le même sens et à partir du centre du courant circulaire, ce qui revient à remplacer q par $-q'$ dans les formules précédentes. Nous devrons faire dans ces formules : $\cos\lambda = o$, $\cos\mu = o$, $\cos\nu = 1$, $ds' = dq'$, et par suite elles deviendront :

$$X = o,\ Z = o,\ Y = +\frac{3}{2} a^2 ii' pq' dq' \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2\omega\, d\omega}{r^5} \quad (3)$$

Développons la valeur de $\frac{1}{r^5}$ en série suivant les

puissances croissantes de $\frac{2ap}{a^2+p^2+q'^2}\cos^2\omega$, de manière à avoir :

$$\frac{1}{r^5}=\frac{1}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{5}{2}}}\left\{1-\frac{2ap}{a^2+p^2+q'^2}\cos\omega\right\}^{-\frac{5}{2}}$$

ou :

$$\frac{1}{r^5}=\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{5}{2}}}\left\{1+\frac{5}{2}\cdot\frac{2ap}{a^2+p^2+q'^2}\cdot\cos\omega+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2p^2}{(a^2+p^2+q'^2)^2}\cos^2\omega+\ldots\right\}$$

Nous obtiendrons pour la valeur de Y :

$$Y=\frac{3}{2}a^2ii'pq'dq'\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega d\omega}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{5}{2}}}\left\{1+\frac{5}{2}\cdot\frac{2ap}{a^2+p^2+q'^2}\cdot\cos\omega+\right.$$
$$\left.+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2p^2}{(a^2+p^2+q'^2)^2}\cos^2\omega+\ldots\right\}$$

ou en effectuant les intégrations indiquées par rapport à ω et remarquant que les valeurs de p et q' ne changent pas pendant ces intégrations :

$$Y=\frac{3}{2}a^2ii'pq'dq'\left\{\frac{\pi}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{5}{2}}}+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2p^2}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{9}{2}}}\cdot\frac{\pi}{4}+\ldots\ldots\right\}$$

ou encore :

$$Y=\frac{3}{4}\pi a^2ii'p\left\{\frac{2q'dq'}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{5}{2}}}+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{a^2p^2\cdot 2q'dq'}{(a^2+p^2+q'^2)^{\frac{9}{2}}}+\ldots\ldots\right\}$$

Soit $2l$ la longueur du courant rectiligne perpendiculaire au plan du courant circulaire ; d la distance de son milieu à ce plan. Nous aurons la valeur de Y relative à ce couran en intégrant l'expression précédente par rapport à q' entre les limites $(d-l)$ et $(d+l)$, ce qui nous donnera :

$$Y_1 = \frac{3}{2}\pi a^2 ii' p \left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{3}\left(\frac{1}{(a^2+p^2+(d-l)^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{1}{(a^2+p^2+(d+l)^2)^{\frac{3}{2}}} \right) \\ + \frac{5}{8} a^2 p^2 \left(\frac{1}{(a^2+p^2+(d-l)^2)^{\frac{7}{2}}} - \frac{1}{(a^2+p^2+(d+l)^2)^{\frac{7}{2}}} \right) \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\} \quad (4)$$

Enfin, pour avoir le moment de rotation de cette force par rapport à l'axe qui passe par le centre du courant circulaire et qui est perpendiculaire à son plan, nous n'avons qu'à multiplier cette valeur de Y par p, et nous obtiendrons :

$$M = \frac{3}{2}\pi a^2 p^2 ii' \left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{3}\left(\frac{1}{(a^2+p^2+(d-l)^2)^{\frac{3}{2}}} - \frac{1}{(a^2+p^2+(d+l)^2)^{\frac{3}{2}}} \right) \\ + \frac{5}{8} a^2 p^2 \left(\frac{1}{(a^2+p^2+(d-l)^2)^{\frac{7}{2}}} - \frac{1}{(a^2+p^2+(d+l)^2)^{\frac{7}{2}}} \right) \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\} \quad (5)$$

Cette expression nous montre immédiatement ce résultat important : *que pour* d = o *la valeur de* M *est nulle et que,* d *changeant de signe, la valeur de* M *change aussi de signe;* en d'autres termes, *que l'axe, qui passe par le centre du courant circulaire et qui est perpendiculaire à son plan, étant supposé fixe, et le courant rectiligne étant supposé mobile autour de cet axe, le courant restera au repos si son milieu est dans le plan du courant circulaire, et il tournera dans un sens ou dans l'autre suivant que son milieu passera au-dessus ou au-dessous de ce plan.* Dans ce qui précède, le courant rectiligne est supposé descendant et le courant circulaire va dans le sens contraire à celui d'une aiguille de montre pour un observateur qui regarde ce courant de haut en bas.

La valeur de Y et celle de M sont positives ou négatives, suivant que celle de *d* est positive ou négative; c'est-à-dire que le courant rectiligne tourne dans le même sens que le courant circulaire ou dans le sens opposé, suivant que son milieu est au-dessous ou au-dessus du plan de ce courant.

Mon collègue, M. Chautard, à qui est due la première idée de cette expérience, et qui a bien voulu me la communiquer, la réalise de la manière suivante : Il se sert de l'appareil ordinaire, à l'aide duquel on produit la rotation d'un courant vertical par l'action d'un courant circulaire horizontal. Cet appareil se compose, comme on sait, d'un vase cylindrique en cuivre rouge, percé d'un trou circulaire en son milieu et muni de deux bords, l'un à son contour extérieur, l'autre à son contour intérieur. Entre les deux bords il contient de l'eau acidulée. Au centre de l'orifice intérieur est une colonne verticale de laiton isolée du reste de l'appareil et terminée par une capsule qui contient du mercure. Dans celle-ci plonge un pivot qui supporte un fil de cuivre rouge horizontal recourbé à ses extrémités en deux branches verticales. Ces deux branches sont soudées à un anneau très-léger de cuivre de même nature, qui plonge dans le liquide acidulé. Cela posé, imaginons que le courant d'une pile monte par la colonne, descende par les fils verticaux, passe dans l'eau acidulée et dans les parois du vase pour revenir de là au pôle négatif de la

pile. Imaginons de plus que les deux courants verticaux soient soumis à l'action d'une bobine horizontale située à la partie inférieure de l'appareil, c'est-à-dire autour du cylindre de cuivre ; ils tourneront en sens contraire du courant de la bobine. C'est l'expérience ordinaire. Mais si la bobine, au lieu d'être fixe, est élevée successivement, la rotation des courants verticaux cesse quand la bobine atteint le milieu de ces courants, et elle change de sens quand la bobine passe au-dessus de ce milieu.

DEUXIÈME VÉRIFICATION EXPÉRIMENTALE.

Action d'un courant circulaire sur un élément de courant dirigé suivant l'un des rayons du cercle, et d'un solénoïde sur un élément de courant dirigé suivant un rayon perpendiculaire à l'axe du solénoïde.

§ 3. Comme nouvelle application des formules qui expriment les composantes de l'action d'un courant circulaire sur un élément de courant, concevons que l'élément ds' soit dirigé suivant l'axe des x et par suite que l'on ait : $\cos\lambda = 1$, $\cos\mu = 0$, $\cos\nu = 0$. Ces formules deviendront :

$$X = 0,\ Z = 0,\ Y = -\frac{1}{2}a^2ii'ds'\left\{3p^2\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega d\omega}{r^5} - \int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{r^3}\right\} \qquad (6)$$

la valeur de r étant :

$$r^2 = a^2 + p^2 + q^2 - 2ap\cos\omega.$$

Développons $\frac{1}{r^3}$ et $\frac{1}{r^5}$ en séries, comme nous l'avons déjà fait plus haut. Il viendra :

$$\frac{1}{r^3}=\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{3}{2}}}\left\{1+\frac{3}{2}\cdot\frac{2ap}{a^2+p^2+q^2}\cdot\cos\omega+\right.$$
$$\left.+\frac{3.5}{2.4}\cdot\left(\frac{2ap}{a^2+p^2+q^2}\right)^2\cdot\cos^2\omega+\ldots\ldots\right\}$$
$$\frac{1}{r^5}=\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{5}{2}}}\left\{1+\frac{5}{2}\cdot\frac{2ap}{a^2+p^2+q^2}\cdot\cos\omega+\right.$$
$$\left.+\frac{5.7}{2.4}\cdot\left(\frac{2ap}{a^2+p^2+q^2}\right)^2\cdot\cos^2\omega+\ldots\ldots\right\}$$

Nous voyons d'après ces expressions que la valeur de Y dépendra d'intégrales de la forme :

$$\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\,d\omega \quad\text{et}\quad \int_0^{2\pi}\cos^n\omega\sin^2\omega\,d\omega$$

dont les valeurs sont :

$$\left.\begin{aligned}&\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\,d\omega=0,\text{ pour } n \text{ impair.}\\&\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\,d\omega=\frac{1.3\ldots(n-3)(n-1)}{2.4\ldots(n-2)n}\cdot 2\pi,\text{ pour } n \text{ pair.}\\&\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\sin^2\omega\,d\omega=\frac{1}{n+2}\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\,d\omega.\end{aligned}\right\}\quad(7)$$

ce qui nous donne :

$$Y=-\pi a^2ii'ds'\left\{\begin{aligned}&3p^2\left[\frac{1}{2}\cdot\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{5}{2}}}+\frac{5.7.}{2.4.}\cdot\frac{4a^2p^2}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{9}{2}}}\cdot\frac{1}{4}\cdot\frac{1}{2}+\ldots\right]\\&-\left[\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{3}{2}}}+\frac{3.5.}{2.4.}\cdot\frac{4a^2p^2}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{7}{2}}}\cdot\frac{1}{2}+\ldots\ldots\right]\end{aligned}\right\}(8)$$

1° Examinons d'abord le cas de $q=0$, c'est-à-dire le cas où l'élément de courant est dans le plan

du courant circulaire et dirigé suivant l'un des rayons du cercle vers le centre de ce cercle. Pour $p = o$ et pour de petites valeurs de p on voit immédiatement que la valeur de Y est positive, ainsi que le moment :

$$dM = pY.$$

Donc l'élément ds' tendra à tourner dans le sens du courant circulaire. Pour de plus grandes valeurs de p on ne voit plus quel sera le sens de la rotation. Afin de le découvrir, prenons la différence des termes correspondants qui figurent dans les développements de $\frac{3p^2\sin^2\omega}{r^5}$ et $\frac{1}{r^3}$. Nous avons pour cette différence, en faisant $q = o$ dans les développements précédents :

$$\left\{\begin{array}{l} \dfrac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{5}{2}}}\cdot\dfrac{5.7.9.\ldots\ldots(5+2n-2)}{2.4.6.\ldots\ldots\quad 2n}\cdot\left(\dfrac{2ap}{a^2+p^2}\right)^n\cdot 3p^2\sin^2\omega\cos^n\omega. \\ -\dfrac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\dfrac{3.5.7.\ldots\ldots(3+2n-2)}{2.4.6.\ldots\ldots\quad 2n}\cdot\left(\dfrac{2ap}{a^2+p^2}\right)^n\cdot\cos^n\omega. \end{array}\right.$$

ou bien :

$$\frac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\frac{5.7.9.\ldots.(2n+1)}{2.4.6.\ldots.(2n-2)}\cdot\frac{1}{2n}\left(\frac{2ap}{a^2+p^2}\right)^n\cdot\left\{\frac{3p^2\sin^2\omega\,(2n+3)}{a^2+p^2}-3n\right\}\cos^n\omega.$$

Par suite, le terme correspondant de Y, abstraction faite du coefficient $-\pi a^2 ii' ds'$, sera :

$$\frac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\frac{3.5.7.\ldots.(2n+1)}{2.4.6.\ldots.\quad 2n}\cdot\left(\frac{2ap}{a^2+p^2}\right)^n\int_0^{2\pi}\left\{\frac{(2n+3)\,p^2\sin^2\omega}{a^2+p^2}-1\right\}\cos^n\omega\,d\omega.$$

ou en vertu de la troisième des relations (7) :

$$\frac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\frac{3.5.7.\ldots.(2n+1)}{2.4.6.\ldots.\quad 2n}\cdot\left(\frac{2ap}{a^2+p^2}\right)^n\left\{\frac{p^2}{a^2+p^2}\cdot\frac{2n+3}{n+2}-1\right\}\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\,d\omega.$$

ou enfin, si nous posons $p = Ka$, K désignant un nombre positif quelconque :

$$\frac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\frac{3.5.7.\ldots.(2n+1)}{2.4.6.\ldots.2n}\cdot\left(\frac{2K}{1+K^2}\right)^n\left\{\frac{2K^2}{1+K^2}\cdot\frac{n+\frac{3}{2}}{n+2}-1\right\}\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\, d\omega. \quad (9)$$

Cette expression est nulle pour toutes les valeurs impaires de n; de plus, elle n'est applicable qu'aux valeurs paires de n égales à 2 ou supérieures à 2. Pour $n = o$, la différence des termes correspondants de Y est :

$$\frac{1}{(a^2+p^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\int_0^{2\pi}\left\{\frac{3p^2\sin^2\omega}{a^2+p^2}-1\right\}d\omega$$

ou :

$$\frac{2\pi}{a^3(1+K^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\left\{\frac{3}{2}\cdot\frac{K^2}{1+K^2}-1\right\}$$

La différence, écrite entre parenthèses, peut être regardée comme un cas particulier de l'expression générale :

$$\left\{\frac{2K^2}{1+K^2}\cdot\frac{n+\frac{3}{2}}{n+2}-1\right\} \quad (10)$$

pour $n = o$, de sorte que cette dernière expression peut être considérée comme applicable à tous les termes du développement de Y.

Ceci posé, pour $K^2 < 1$ ou même pour $K^2 = 1$, en d'autres termes pour $p < a$ ou $p = a$, la différence (10) est toujours négative ; car le rapport $\frac{n+\frac{3}{2}}{n+2}$ est toujours plus petit que 1, et le rapport $\frac{2K^2}{1+K^2}$ est au plus égal à 1. Donc la valeur de Y est toujours positive.

Pour reconnaître si cette différence peut devenir positive, posons :

$$\frac{2K^2}{1+K^2} \cdot \frac{n+\frac{3}{2}}{n+2} > 1$$

ce qui donne :

$$K^2 > \frac{n+2}{n+1}$$

Cette inégalité sera constamment vérifiée, si nous faisons $K^2 > 2$ ou $p > a\sqrt{2}$; car le rapport $\frac{n+2}{n+1}$ est toujours compris entre 2 et 1 pour des valeurs positives quelconques de n. Donc alors la valeur de Y sera négative et la rotation de l'élément ds' aura lieu en sens inverse du sens du courant.

Ces résultats de la théorie sont complétement vérifiés par l'observation. Tout le monde connaît cette expérience de cours, qui consiste à faire tourner un courant horizontal autour du centre d'un courant circulaire dans l'intérieur duquel il peut se mouvoir. La rotation est *positive* ou *négative*, c'est-à-dire de même sens que le courant circulaire ou de sens contraire, suivant que le courant rectiligne est centripète ou centrifuge.

Une expérience moins connue et qui a l'avantage de montrer les effets contraires d'un même courant circulaire sur des éléments de courant de même sens, centripètes par exemple, suivant qu'ils sont intérieurs ou extérieurs au courant circulaire, consiste à opérer sur des liquides, comme l'a fait M. Bertin. Deux vases annulaires concentriques,

formés chacun de deux tubes de cuivre, sont mastiqués par le bas sur une planchette de bois; ces vases sont à moitié remplis d'une dissolution de sulfate de cuivre. Une bobine est placée entre les deux vases de manière à laisser un certain intervalle entre elle et chacun d'eux. Un même courant traverse d'abord les deux liquides dans une même direction, centripète par exemple, et parcourt ensuite la bobine. On voit alors les deux liquides tourner en sens contraires, l'intérieur *positivement* et très-vite, l'extérieur *négativement* et très-lentement.

2° Au lieu de donner à q une valeur particulière et de faire varier p, donnons au contraire une valeur particulière à p et faisons varier q. Nous voyons immédiatement par le développement précédent de Y en série, que sa valeur ne change pas quand on remplace q par $-q$, et par suite que l'action du courant circulaire est la même sur l'élément ds', quand il est au-dessus ou au-dessous de cet élément, pourvu que les distances soient les mêmes. En opérant comme dans le cas précédent pour obtenir la différence de deux termes correspondants du développement de Y, nous obtiendrons, abstraction faite du coefficient $-\pi a^2 ii' ds'$:

$$A\left\{\frac{p^2}{a^2+p^2+q^2}\cdot\frac{2n+3}{n+2}-1\right\}\int_0^{2\pi}\cos^n\omega\, d\omega.$$

la valeur de A étant :

$$A=\frac{1}{(a^2+p^2+q^2)^{\frac{3}{2}}}\cdot\frac{3.5.7.\ldots.(2n+1)}{2.4.6.\ldots.2n}\cdot\left(\frac{2ap}{a^2+p^2+q^2}\right)^n$$

Nous avons vu que, pour $p \leq a$ et $q = o$, cette différence est toujours négative ; elle le sera à plus forte raison lorsque, la valeur de p étant comprise entre les mêmes limites, celle de q sera différente de zéro. Donc, la valeur de Y sera toujours positive, quelle que soit la valeur de q, lorsque celle de p sera inférieure ou même égale au rayon du courant circulaire.

Pour une valeur de p supérieure à $a\sqrt{2}$ et fixe, on peut toujours donner à q une valeur assez grande pour que la différence précédente soit négative et par conséquent pour que Y soit positive. D'ailleurs pour cette valeur de p et $q = o$, la même différence est positive et la valeur de Y est négative. Donc, *si nous imaginons qu'on fasse mouvoir le courant circulaire de manière que son plan soit toujours parallèle au plan des* x y, *et que son centre soit sur une perpendiculaire à ce plan rencontrant l'axe des* x *à une distance de l'origine plus grande que* $a\sqrt{2}$, *et que pendant ce mouvement l'élément* ds' *reste toujours à l'origine et dirigé suivant* ox, *la valeur de* Y *sera négative pour* q = o *ou pour* q *inférieur en valeur absolue à une certaine limite positive ou négative pour laquelle* Y *deviendra nulle. Au-dessus et au-dessous de cette limite,* Y *sera constamment positive et la rotation sera de sens contraire à ce qu'elle était précédemment, c'est-à-dire positive.*

Ce que nous venons de dire pour un seul courant circulaire doit avoir lieu évidemment pour un

nombre plus considérable de ces courants formant par leur ensemble un solénoïde ou un aimant; si la valeur de q croissant en valeur absolue depuis zéro, l'action d'un même courant sur ds' restait toujours la même, la valeur de Y deviendrait nulle lorsque le milieu du solénoïde occuperait l'une des deux limites dont nous venons de parler, puisque l'action des courants situés de l'un des côtés détruirait celle des courants situés de l'autre côté. En réalité, il faudra que ce milieu soit un peu plus loin, afin que les courants, situés au delà de la limite précédente, soient en plus grand nombre que ceux qui sont situés en deçà. Mais, à part cette légère modification, la marche du phénomène devra rester la même.

Ces résultats de la théorie ont été vérifiés, depuis quelque temps déjà, par les expériences de M. Bertin sur les liquides. (*Annales de Ch. et de Phys.* 3e série, t. LV, p. 304.) Dans un vase creux en cuivre, formé de deux parois circulaires et concentriques, mastiquées par le bas sur un anneau en bois, se trouve du sulfate de cuivre qui est traversé par des courants allant de l'une des parois à l'autre. Quand on approche, au-dessous de la cavité intérieure du vase, un solénoïde ou mieux un électro-aimant, on observe qu'il agit comme la bobine extérieure du cas précédent, c'est-à-dire que son action est *positive* sur le courant *centripète*, et *négative* sur le courant *centrifuge*. — Si l'on continue à

monter doucement l'électro-aimant à travers le vase, on trouve une position pour laquelle la rotation du liquide est nulle. — Si on élève encore l'électro-aimant, la rotation du liquide recommence, mais en sens inverse de la direction précédente, c'est-à-dire qu'elle est *négative* pour le courant *centripète*, et *positive* pour le courant *centrifuge*. Son intensité croît d'abord rapidement, puis lentement et passe par un maximum. — Si l'électro-aimant passe de l'autre côté du vase, on voit la rotation décroître d'abord, s'annuler, puis changer encore de signe, c'est-à-dire revenir à son signe primitif.

TROISIÈME VÉRIFICATION EXPÉRIMENTALE.

Action d'un solénoïde sur un courant circulaire dont le plan est perpendiculaire à l'axe du solénoïde et dont le centre est sur cet axe ou très-peu écarté de cet axe.

§ 4. Considérons deux courants circulaires de rayons a et b ayant leurs plans perpendiculaires à une même droite BA et leurs centres situés sur cette droite. Soit ds' un élément de la circonférence B. Regardons un point quelconque M de cet élément comme l'origine de trois axes rectangulaires dont l'axe des z est parallèle à BA, dont l'axe des x est dirigé suivant MB, et dont l'axe des y se confond avec la tangente en M à la circonférence B. Dans les formules déjà citées précédemment, qui donnent

les composantes de l'action du courant circulaire A sur l'élément ds', savoir :

$$X = \frac{a^2ii'}{2}\,ds'\cos\mu\left\{3p^2\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{r^5} - \int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{r^3}\right\}$$

$$Y = -\frac{1}{2}a^2ii'ds'\left\{3p\,(p\cos\lambda + q\cos\nu)\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{r^5} - \cos\lambda\int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{r^3}\right\}$$

$$Z = \frac{3}{2}a^2pqii'ds'\cos\mu\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{r^5}$$

Nous devons faire : $\lambda = \frac{\pi}{2}$, $\mu = 0$, $\nu = \frac{\pi}{2}$, $p = \mathrm{MB} = b$, $q = \mathrm{BA}$, ce qui réduit ces formules aux suivantes :

$$X = \frac{a^2ii'ds'}{2}\left\{3b^2\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{r^5} - \int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{r^3}\right\}$$

$$Y = o.$$

$$Z = \frac{3}{2}a^2bqii'ds'\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{r^5}.$$

Quant à la valeur de r, elle est donnée par la relation : $r^2 = a^2 + b^2 + q^2 - 2ab\cos\omega.$

ou : $$r^2 = \rho^2\left(1 - \frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega\right).$$

celle de ρ étant : $\rho^2 = a^2 + b^2 + q^2.$

Développons $\frac{1}{r^3}$ et $\frac{1}{r^5}$ en séries comme nous l'avons déjà fait, de manière à avoir :

$$\frac{1}{r^3} = \frac{1}{\rho^3}\left\{1 + \frac{3}{2}\cdot\frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega + \frac{3.5}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^4}\cos^2\omega + \frac{3.5.7}{2.4.6}\cdot\frac{8a^3b^3}{\rho^6}\cos^3\omega + \ldots.\right\}$$

$$\frac{1}{r^5} = \frac{1}{\rho^5}\left\{1 + \frac{5}{2}\cdot\frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega + \frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^4}\cos^2\omega + \frac{5.7.9}{2.4.6}\cdot\frac{8a^3b^3}{\rho^6}\cos^3\omega + \ldots.\right\}$$

Nous obtiendrons ainsi :

$$X=\frac{1}{2}a^2ii'ds'\left[\begin{array}{l}3b^2\displaystyle\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{\rho^5}\left\{1+\frac{5}{2}\cdot\frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^4}\cdot\cos^2\omega+\ldots\right\}\\ -\displaystyle\int_0^{2\pi}\frac{d\omega}{\rho^3}\left\{1+\frac{3}{2}\cdot\frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega+\frac{3.5}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^4}\cos^2\omega+\ldots\ldots\right\}\end{array}\right]$$

$$Y=o.$$

$$Z=\frac{3}{2}a^2bqii'ds'\int_0^{2\pi}\frac{\sin^2\omega\,d\omega}{\rho^5}\left\{1+\frac{5}{2}\cdot\frac{2ab}{\rho^2}\cos\omega+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^4}\cos^2\omega+\ldots.\right\}$$

ou en effectuant les intégrales indiquées :

$$X=\frac{1}{2}\pi a^2ii'ds'\left\{\begin{array}{l}3b^2\left(\frac{1}{\rho^5}+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^9}\cdot\frac{1}{4}+\ldots\ldots\right)\\ -\left(\frac{2}{\rho^3}+\frac{3.5}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^7}+\ldots\ldots\ldots\right)\end{array}\right\}$$

$$Y=o.$$

$$Z=\frac{3}{2}\pi a^2bqii'ds'\left\{\frac{1}{\rho^5}+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{4a^2b^2}{\rho^9}\cdot\frac{1}{4}+\ldots\ldots\ldots\right\}$$

Nous avons supposé jusqu'à présent que le courant A est isolé. Supposons qu'il fasse partie d'un solénoïde de longueur $2l$, dont le milieu soit à une distance d du centre B et dont les courants soient espacés les uns des autres d'une longueur constante g. Le nombre des courants contenus dans une longueur dq sera $\frac{dq}{g}$, et l'action totale du solénoïde sur l'élément ds' aura pour composantes :

$$X_1=\frac{1}{2}\frac{\pi a^2ii'ds'}{g}\int_{d-l}^{d+l}dq\left\{3b^2\left(\frac{1}{\rho^5}+\frac{5}{2}\frac{7}{4}\cdot\frac{a^2b^2}{\rho^9}+\ldots\right)-\left(\frac{2}{\rho^3}+\frac{15}{2}\cdot\frac{a^2b^2}{\rho^7}+\ldots\right)\right\}$$

$$Y_1=o.$$

$$Z_1=\frac{3}{2}\cdot\frac{\pi a^2bii'ds'}{g}\int_{d-l}^{d+l}qdq\left\{\frac{1}{\rho^5}+\frac{5.7}{2.4}\cdot\frac{a^2b^2}{\rho^9}+\ldots\ldots\ldots\right\}$$

Cherchons maintenant l'action du solénoïde sur

le courant total B. La valeur précédente de X_1 est estimée suivant le rayon MB, dont la direction varie avec la position de l'élément ds'. Soit φ l'angle que fait le rayon MB avec une droite fixe CBC' en sorte que l'on ait $ds' = bd\varphi$. Pour obtenir la composante suivant BC de l'action totale du solénoïde sur le cercle B, nous devrons multiplier X_1 par $\cos\varphi$, remplacer ds' par $bd\varphi$ et intégrer par rapport à φ entre les limites o et 2π. Le résultat de l'intégration sera évidemment nul. La seule composante différente de zéro sera la suivante :

$$Z_2 = \frac{3}{2}\cdot\frac{\pi a^2b^2i i'}{g}\int_0^{2\pi} d\varphi \int_{d-l}^{d+l} qdq \left\{\frac{1}{\rho^3} + \frac{35}{8}\cdot\frac{a^2b^2}{\rho^9} + \ldots\ldots\right\}$$

ou :

$$Z_2 = \frac{3\pi^2a^2b^2ii'}{g}\left\{\begin{array}{l}\frac{1}{3}\left(\frac{1}{\left(a^2+b^2+(d-l)^2\right)^{\frac{3}{2}}} - \frac{1}{\left(a^2+b^2+(d+l)^2\right)^{\frac{3}{2}}}\right)\\ +\frac{5}{8}\cdot a^2b^2\left(\frac{1}{\left(a^2+b^2+(d-l)^2\right)^{\frac{7}{2}}} - \frac{1}{\left(a^2+b^2+(d+l)^2\right)^{\frac{7}{2}}}\right)\\ +\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\end{array}\right\} \quad (A)$$

Cette expression nous montre d'abord que la valeur de Z_2 est nulle pour $d = o$, c'est-à-dire que l'anneau doit rester en repos lorsqu'il est au milieu du solénoïde. Elle nous montre ensuite que pour deux valeurs de d égales de signes contraires, les valeurs de Z_2 sont aussi égales et de signes contraires, de sorte que si l'anneau tend à se rapprocher du milieu du solénoïde, lorsqu'il est d'un côté de ce milieu, il s'en rapprochera aussi de l'autre côté, et s'il tend à s'en éloigner, il s'en éloignera aussi de l'autre côté.

La valeur de Z_2 qui est nulle pour $d = o$, est aussi nulle pour $d = \infty$. Dans l'intervalle de ces limites extrêmes elle est toujours positive. Donc elle passe par un maximum. En prenant la dérivée par rapport à d, nous obtiendrons :

$$Z'_2 = \frac{3\pi^2 a^2 b^2 i i'}{g} \left\{ \begin{array}{l} \dfrac{l-d}{(a^2+b^2+(l-d)^2)^{\frac{5}{2}}} + \dfrac{l+d}{(a^2+b^2+(l+d)^2)^{\frac{5}{2}}} \\ + \dfrac{35}{8} a^2 b^2 \left(\dfrac{l-d}{(a^2+b^2+(l-d)^2)^{\frac{9}{2}}} + \dfrac{l+d}{(a^2+b^2+(l+d)^2)^{\frac{9}{2}}} \right) \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\}$$

Cette expression est positive pour toute valeur de d inférieure à l. Ce n'est donc qu'au delà des extrémités du solénoïde qu'elle peut devenir égale à zéro et que Z_2 atteint son maximum.

Moment de rotation. Si nous effectuons les intégrations indiquées dans la valeur précédente de Z_1 et si nous remplaçons ds' par $bd\varphi$, nous pourrons l'écrire sous la forme :

$$Z_1 = \frac{3}{2} \cdot \frac{\pi a^2 b^2 i i' d_2}{g} \left\{ \begin{array}{l} \dfrac{1}{3} \left(\dfrac{1}{(a^2+b^2+(d-l)^2)^{\frac{3}{2}}} - \dfrac{1}{(a^2+b^2+(d+l)^2)^{\frac{3}{2}}} \right) \\ + \dfrac{5}{8} a^2 b^2 \left(\dfrac{1}{(a^2+b^2+(d-l)^2)^{\frac{7}{2}}} + \dfrac{1}{(a^2+b^2+(d+l)^2)^{\frac{7}{2}}} \right) \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\}$$

Son moment par rapport à un diamètre quelconque C'C du cercle B sera Z_1. MP ou $Z_1 . b \sin\varphi$. Cette expression intégrée par rapport à φ entre les limites o et 2π donne $M = o$ pour la valeur du moment total M, et cela quelle que soit la valeur de d. Donc, à quelque distance que se trouve le cercle B,

il restera parallèle à lui-même si son centre est rigoureusement sur l'axe du solénoïde ou sur son prolongement. Il n'en est plus de même, comme nous allons le reconnaître, si ce centre est tant soit peu écarté de cette direction.

Soit OB $= h$ la valeur de l'écartement. Dans l'expression générale :

$$Z = \frac{3}{2} a^2 pqii' ds' \cos\mu \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2\omega \, d\omega}{r^5}$$

Nous devrons, en représentant (*fig.* 2) l'angle MBC' par φ, faire :

$$ds' = b d\varphi$$
$$p^2 = h^2 + b^2 + 2bh \sin\varphi$$
$$r^2 = q^2 + a^2 + p^2 - 2ap\cos\omega$$

ou :

$$r^2 = a^2 + b^2 + h^2 + q^2 + 2bh\sin\varphi - 2a\cos\omega\sqrt{h^2 + b^2 + 2bh\sin\varphi}$$

ou encore :

$$r^2 = \delta^2 (1 - K\cos\omega)$$

en posant pour abréger :

$$\delta^2 = a^2 + b^2 + h^2 + q^2 + 2bh\sin\varphi$$
$$K^2 = \frac{4a^2 (h^2 + b^2 + 2bh\sin\varphi)}{\delta^4}$$

Enfin le triangle OMB, dans lequel l'angle OMB est égal à l'angle TMy ou μ, nous donnera :

$$\frac{h}{\sin\mu} = \frac{p}{\sin(90^\circ + \varphi)} = \frac{p}{\cos\varphi}$$

et par conséquent :

$$\cos\mu = \sqrt{1 - \frac{h^2\cos^2\varphi}{p^2}}$$

ou :

$$p\cos\mu = \sqrt{h^2 + b^2 + 2bh\sin\varphi - h^2\cos^2\varphi}$$

ou :

$$p\cos\mu = b + h\sin\varphi$$

Substituons ces valeurs dans celle de Z et nous aurons :

$$Z = \frac{3}{2} a^2 bq (b + h \sin \varphi)\, ii'\, d\varphi \int_0^{2\pi} \frac{\sin^2 \omega\, d\omega}{\delta^5} (1 - K \cos \omega)^{-\frac{5}{2}}$$

ou bien :

$$Z = \frac{3}{2} \cdot \frac{\pi a^2 bq (b + h \sin \varphi)}{\delta^5} ii' d\varphi \left\{ 1 + \frac{35}{32} K^2 + \ldots\ldots \right\}$$

Pour avoir l'action exercée par le solénoïde entier sur l'élément ds' parallèlement à OA, il suffira de multiplier cette valeur de Z par $\frac{dq}{g}$ et d'intégrer par rapport à q entre les limites $(d - l)$ et $(d + l)$. Il viendra :

$$Z_1 = \frac{3}{2} \frac{\pi a^2 b\, (b + h \sin \varphi)\, ii' d\varphi}{g} \left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{3} \left(\frac{1}{\left(n^2 + 2bh \sin \varphi + (d-l)^2\right)^{\frac{3}{2}}} - \frac{1}{\left(n^2 + 2bh \sin \varphi + (d+l)^2\right)^{\frac{3}{2}}} \right) \\ + \frac{5}{8} a^2 (h^2 + b^2 + 2bh \sin \varphi) \left(\frac{1}{\left(n^2 + 2bh \sin \varphi + (d-l)^2\right)^{\frac{7}{2}}} - \right. \\ \left. \frac{1}{\left(n^2 + 2bh \sin \varphi + (d+l)^2\right)^{\frac{7}{2}}} \right) \\ + \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \end{array} \right\}$$

la valeur de n^2 étant :

$$n^2 = a^2 + b^2 + h^2.$$

Le moment de cette force par rapport à BC' sera :

$$dM = Z_1 . b \sin \varphi$$

Nous obtiendrions l'action du solénoïde sur le courant circulaire entier parallèlement à OA, et le moment total M par rapport à BC' en intégrant par rapport à φ les expressions précédentes de Z_1 et de dM entre les limites o et 2π. Il suffirait d'opérer le

développement de ces expressions en séries suivant les puissances croissantes de sin φ pour rendre ces intégrations possibles. Mais il n'est pas nécessaire de le faire pour voir immédiatement que les valeurs élémentaires de dM sont toujours nulles pour $d = o$ et pour $d = \infty$, et par suite qu'il en est de même de la somme M aux mêmes limites. Dans l'intervalle, cette somme varie de grandeur.

D'après cela imaginons, pour fixer les idées, que le courant de l'anneau et les courants du solénoïde soient de sens contraires, et que l'anneau étant écarté du milieu du solénoïde soit repoussé par ce dernier. Arrivé à une certaine distance, pour peu que son centre s'éloigne horizontalement de la direction de l'axe du solénoïde, l'anneau tournera autour de son diamètre vertical. Après une demi-révolution, son courant sera de même sens que celui de l'hélice, et l'anneau tendra à revenir dans sa position d'équilibre au milieu de celle-ci. Tous ces résultats indiqués par la théorie ont été démontrés par l'expérience.

M. G. de la Rive fixe à un disque de liége, qui flotte sur de l'eau légèrement acidulée, une pile composée d'une lame de cuivre et d'une lame de zinc. Ces lames traversent le morceau de liége et plongent assez profondément dans l'eau par leurs extrémités inférieures. Leurs extrémités supérieures sont réunies par un fil métallique enveloppé de soie et enroulé de manière à former un anneau circu-

laire de un ou plusieurs tours. Ce fil est traversé par un courant qui va de l'extrémité cuivre à l'extrémité zinc. On présente à l'anneau flottant une hélice électrique que l'on tient par une des extrémités, tandis que l'autre est placée au centre de l'anneau. Si les courants sont de même sens dans l'anneau et dans le solénoïde, on voit l'anneau s'avancer parallèlement à lui-même jusqu'à ce qu'il soit parvenu au milieu de l'hélice et là s'y arrêter. Si les courants sont de sens contraire, l'anneau recule parallèlement à lui-même ; mais quand il est parvenu au delà de l'extrémité du solénoïde, au lieu de continuer à en être repoussé, il fait une révolution de 180° sur lui-même de manière à avoir ses courants de même sens que ceux de l'hélice. Il revient au milieu du solénoïde et y reste en équilibre comme dans le premier cas.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LE ROLE HISTORIQUE

DE

JACQUES CALLOT [1]

Homme complet, choisi pour montrer à la terre
L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

A toute époque, et principalement chez les peuples de qui nous avons reçu en hèritage le trèsor de la civilisation, — une alliance intime s'était faite entre la renommée des lieux historiques et celle des personnages célèbres ou qui les avait eus pour berceau, ou dont la fortune s'était inséparablement unie à la leur. Chacun sait à quel point les villes de l'Antiquité se montraient dèsireuses de pouvoir prèsenter un riche panthéon civique. Ne vit-on pas jusqu'à *sept* d'entre elles se disputer, comme leur appartenant en propre, un seul et même personnage ! Et cela, encore, sans s'être prouvé, d'abord, que leur candidat posthume eût

(1) Voir la note finale A.

possédé une existence individuelle bien précise, dégagée de généralisations et de symbolismes (1).

Pour un pays, en effet, ce n'est pas un médiocre honneur que d'avoir produit telles ou telles individualités saillantes, dont la mémoire reste impérissable. Ce ne l'est surtout pas, si, dans ces figures éminentes, où il aime à chercher, quoique embellie, sa propre image, — il peut exhiber à l'univers non pas seulement des types d'énergie notable ou d'habileté supérieure; — mais plus que cela : de grandes âmes, servies par de larges intelligences; des êtres moralement dignes du renom par eux obtenu.

Or, voilà de quel heureux lot se sent favorisée la Lorraine, lorsque, déroulant les noms qui forment la guirlande de ses gloires, elle peut y en citer d'aussi justement illustres que celui de CALLOT : de Callot, l'un de ces hommes à la fois éclatants et irréprochables, que l'on aime « *à montrer également à ses amis et à ses ennemis* ».

II

Né à Nancy en 1592, d'une famille qui, depuis déjà plusieurs générations, y tenait un rang honorable, l'enfant célèbre dont nous parlons avait pour aïeul Claude Callot (2), — admis en 1562 dans

(1) Voir la note finale B.
(2) Voir la note finale C.

le corps d'archers des Gardes du duc Charles III, où il reçut bientôt des lettres de noblesse, — et pour grand'mère Claudine de Fricourt (1), petite-nièce de la Pucelle de Dom-Remy. — Or, ce Claude avait pour ami un docteur renommé (Jacques Brunehault), médecin de la Douairière régente Christine de Danemark, homme à qui son savoir avait également valu l'anoblissement. Ce fut sa fille, Renée Brunehault, que se choisit pour femme Jean Callot, le fils de l'Archer, et qui devint mère de notre illustre graveur, baptisé sous le nom de Jacques, comme son aïeul maternel. — Jean, favorisé par l'estime de ses princes, obtint à la cour un emploi alors très-considéré, celui de héraut d'armes de Lorraine; charge qui, même, fut conservée après lui à l'un de ses fils, son homonyme : — à un second Jean, frère aîné de notre immortel artiste (2).

Au nombre des hommes intimement liés avec le ménage Callot et Brunehault, se trouvait le premier peintre de Charles III, Claude Henriet, — le-

(1) *Claudine.* On disait alors *Claude* au féminin : la princesse *Claude* de France, etc.; comme la reine *Philippe* de Gheldres, pour *Philippine.* C'est ainsi qu'on a dit *Luce* pour *Lucie,* et que nous disons encore aujourd'hui même *Cécile* pour *Cécilie.*

(2) Le premier de ces deux *Jean Callot* (c'est-à-dire non pas le frère de notre Jacques, mais son père) eut même l'honneur de présider, comme *roi d'armes,* aux magnifiques cérémonies de ces splendides funérailles de Charles III (1608), qui ont fourni le sujet du fameux atlas connu sous le nom de la *Pompe funèbre.*

quel, tout en formant aux arts du dessin son propre fils (Israël), se plaisait à donner des leçons au fils de son ami.

Jacques était admis aussi à voir travailler, mais du burin, l'habile Ducrocq, maître de la Monnaie de Lorraine. Et chez ces artistes, il en rencontrait d'autres : le peintre Bellange, par exemple, qui, arrivant d'Italie, ne pouvait manquer d'éveiller par ses récits la curiosité d'auditeurs novices si puissamment prédisposés.

De telles ardeurs de voyage, le premier des deux écoliers, Israël Henriet, put bientôt, son père étant venu à mourir, parvenir à les contenter; car il reçut permission maternelle pour aller continuer ses études à Rome, alors la capitale des Beaux-Arts. Jacques Callot, moins heureux, n'obtint pas de sa famille le même assentiment. Outre qu'il était d'un âge plus tendre que son camarade, il semblait presque assuré, dans le monde, d'une position suffisamment élevée, qui n'eût pas besoin d'être achetée par la conquête d'une notoriété rétribuée, et qui lui permît de se contenter de remplir les devoirs sociaux ordinaires d'un homme de bonne compagnie; ou du moins, de ne faire, du culte des Muses plastiques et graphiques, que l'ornement de loisirs élégants plutôt que le labeur principal de sa vie.

III.

Mais chez notre petit héros, les tendances de l'artiste dominaient de bien haut celles du gentilhomme, héritage dont sa destinée devait être de posséder la dignité morale sans en contracter les préjugés. Jacques forma donc, dans sa tête enfantine, le projet de s'attribuer la liberté qu'on lui refusait. Sans compagnons et sans conseils, il se met en route, comptant pour ressources sur le hasard. Mais, quoique l'énergie soit beaucoup, elle n'est pas tout; bientôt il est à bout de provisions. Ne pouvant plus avancer, et ne voulant pas reculer, il est forcé de se joindre à une bande de bohémiens, qui se rendait à Florence.

Or, charmés de l'air avenant et de la tournure espiègle de l'enfant, ces pauvres déclassés accueillent le quasi-orphelin, l'emmènent, partagent avec lui tout le long du voyage leurs chétifs moyens de subsistance; et (chose qu'on n'a point assez remarquée) exercent envers lui cette bienfaisance sans la lui faire acheter d'aucun prix; d'aucune inconvenance surtout.

Pour double préservatif, il aurait eu, c'est vrai, outre les instincts de l'enfant bien né, le secours de la prière, dont nous savons qu'il se faisait une arme défensive; mais il n'en eut pas même besoin, n'ayant été mis à aucune épreuve. C'est par ses

propres récits que nous l'apprenons ; — bien que témoin de certains désordres, il avait pu, après un assez long commerce avec de si étranges compagnons de route, sortir de leur société sans aucune souillure, ni de corps, ni même de cœur (1).

Enfin les bizarreries touchent à leur terme. Florence a montré ses murailles ; sitôt arrivé sur les quais de l'Arno, l'enfant se presse de quitter la bande, compromettante bien qu'hospitalière. Est-ce qu'il a des patrons à qui s'adresser ? Pas un seul. Mais sa gentille figure, qui lui sert de passe-port, le fait prendre en amitié, sur-le-champ, par un officier grand-ducal ; et, sur le récit de son escapade, celui-ci le fait admettre chez Remigio Canta-Gallina, peintre et graveur connu, maître plus que suffisant pour un débutant de cet âge.

Quoique les avantages qu'offrait cette première station en Italie, fussent loin d'être nuls, ils ne purent retenir l'élève que peu de mois. C'est vers Rome que se tournaient ses pensées ; vers Rome, où l'appelaient à la fois le désir de contempler les mille beautés dont il se faisait une merveilleuse image, et celui de retrouver là son camarade Israël Henriet, qui avait, lui, le bonheur d'en jouir. Il part donc, il arrive au Tibre, il foule le sol de la Ville éternelle... O mésaventure imprévue ! ô mécompte de tant d'espérances ! De braves marchands

(1) Voir la note finale D.

lorrains, qui, de leur capitale, — riche et florissante alors, — étaient venus visiter celle de la Chrétienté, avec laquelle les rapports étaient fréquents en ce temps-là, — reconnaissent dans les rues de Rome le jeune compatriote dont ils avaient entendu raconter la fuite, s'emparent amiablement de lui, et, sourds à ses supplications, le ramènent, bon gré mal gré, au foyer paternel. — Voilà donc tous ses rêves déçus ! Quatre cents lieues faites sans résultats ! Tant de peines prises pour rien !

IV.

Pauvre enfant...! Un tel insuccès va le décourager ? — Oh ! que non. — De retour près de dignes parents, qu'il n'a nullement cessé de chérir et de vénérer, — replacé sous la main d'estimables professeurs, qui lui sont restés sympathiques, — il reprend bien ses études nancéyennes; — mais il persévère dans ses projets; car une lumière intérieure l'avertit qu'il lui faut davantage, — pour le moment, au moins.

Si supérieure, en effet, que fût en certaines choses sa glorieuse patrie aux autres États couronnés d'en deçà des Alpes, — sous le rapport, par exemple, ou des institutions libérales, ou des conceptions législatives, ou des perfectionnements balistiques, ou de l'aptitude à cultiver tous les arts du dessin, — la Lorraine, qui planait alors de si haut par les côtés

moraux de l'intelligence sur les autres nations gauloises ou germaniques, — la Lorraine avait bien eu dans Ligier Richier son Michel-Ange; mais sa plèiade de grands artistes (plèiade dont Jacques lui-même était appelé à devenir l'une des plus brillantes étoiles) restait fort loin encore d'être complète. Malgré le juste rang dont jouissait Nancy parmi les centres actifs de la civilisation d'alors (1605), il ne pouvait, en fait ni de leçons ni d'exemples, promettre, à un gènie naissant, des inspirations équivalentes à celles que fournissaient les grands foyers italiens, notamment la suprême cité pontificale.

Bientôt donc, notre jeune obstiné s'échappa de nouveau. Ayant su, cette fois, mettre de côté quelque argent, il gagna Lyon, passa sans encombre le mont Cenis, et déjà se trouvait descendu dans la plaine du Piémont. — Vaine jubilation ! La maligne Fortune, qui se plaisait à le contrarier, le rattrape encore. C'est à Turin qu'elle lui apparaît; et là, sous les traits d'un frère aîné, — fâcheux mentor, dont l'impitoyable sagesse ressaisit au vol l'oiseau fugitif, et le reconduit au nid (1).

N'importe. La victoire restait douteuse, après tout; car était-on rassuré contre la possibilité d'une troisième fuite ?

(1) Homonyme de leur père le roi d'armes, ce frère aîné s'appelait *Jean* aussi. En ce temps-là on avait la mauvaise habitude de varier trop peu les prénoms; ce qui expose à des confusions fréquentes quiconque veut écrire l'histoire.

V.

Les avantages de la compression ne sont pas illimités; ils ont des bornes, que sait très-bien apercevoir une tendresse éclairée. Celle du père de Callot ne s'y trompa pas. Cet homme judicieux comprit qu'il fallait cesser d'entraver une vocation qui se révélait comme invincible, et se contenter de la diriger. Au lieu donc de continuer à combattre l'idée de larges études, consacrées tout entières à l'Art, il voulut dorénavant en faciliter l'accès à son fils, et lui fournir moyen de les réaliser dans les plus avantageuses conditions possibles. Une excellente occasion se présenta pour cela.

Le grand et bon Charles III venait de mourir. Son successeur, le duc Henri II, envoyait à Rome, pour notifier au Saint-Siège son avénement au trône de Lorraine, une ambassade, à la tête de laquelle il avait placé le comte de Tornielle de Gerbéviller. Or, Jean Callot, à qui ses fonctions héraldiques donnaient si bonne attitude à la cour, obtint aisément pour son fils admission parmi les hommes de choix qui devaient accompagner ce grand seigneur lorrain. Et lorsque Jacques, saluant pour la troisième fois l'Italie, et pour la seconde fois le patrimoine de saint Pierre, eut le bonheur

d'aborder enfin Rome, sans crainte d'y être désormais poursuivi, — c'est au milieu de ce brillant cortège qu'il fit son entrée, à cheval et l'épée au côté; en joyeux et vif garçon c'est vrai, mais en digne fils de famille, en quasi-page, qui savait *de qui tenir*.

C'était au commencement de janvier 1609. Le noble jouvenceau venait d'avoir seize ans.

VI

Pleinement voué dès lors aux honnêtes exigences du métier d'écolier, il consacra trois années entières aux exercices préparatoires qui sont d'usage : labeurs sérieux, assidus, modestes, dont le plus fier talent du monde ne saurait se dispenser sans y perdre. S'il n'est pas vrai (comme on l'a dit par une exagération choquante) — que le génie *soit le travail*, — on demeure en droit d'affirmer (et maints exemples célèbres l'ont de nouveau prouvé pour notre siècle) que le génie *a besoin* du travail; qu'il se trouve toujours mal d'avoir voulu s'en affranchir.

Du reste, les trois années passées ainsi à Rome, par le jeune Callot, dans les ateliers de Tempesta et de Thomassin, s'écoulèrent douces et paisibles. Il avait là, auprès de lui, pour amis, deux de ses compatriotes : Israël Henriet, et le futur peintre

De Ruet (1). L'exactitude chronologique ne permet pas d'ajouter, comme on l'a fait, à ses liaisons d'alors, Claude Gelée et Nicolas Poussin, hommes qui, à l'époque de ce court *triennium* romain, se trouvaient vivre ailleurs.

Quoi qu'il en soit, rendu libre très à propos, par suite de certaines défiances, toutes gratuites, de Thomassin, le beau jeune homme put écouter une heureuse pensée, et suivre le cours de sa destinée en retournant à Florence, où, sous Côme II de Médicis, rayonnait d'un éclat croissant le soleil des Beaux-Arts. Accueilli dès le premier jour par ce prince, qui, comprenant tout de suite à qui il avait affaire, lui assura logement, pension, attitude honorable, Callot renoua bien avec Canta-Gallina, son ancien maître, ses rapports affectueux; mais il s'en créa de plus appropriés à ses capacités acquises, en ne prenant plus les conseils que de Jules Parigi, homme d'une bien autre taille. Grâce à celui-ci, se développant, avec sagesse, mais vite cependant, — comme une belle chrysalide qui se transforme en papillon vigoureux, — notre jeune artiste, lequel venait de conquérir ses vingt ans (1612), commença hardiment à ne plus copier personne; à dessiner, dessiner consciencieusement et

(1) C'est une erreur (malheureusement admise par des biographes accrédités) que le rôle d'envieux, prêté à De Ruet contre Callot. De Ruet, qui ne manquait pas d'un vrai talent, ne manqua pas non plus aux devoirs de l'amitié.

sans cesse, mais toujours d'après nature, et selon lui-même.

A partir de 1613, ses progrès deviennent sensibles; l'emploi, qu'il introduit, du vernis dur sur le cuivre, donne à ses procédés une supériorité frappante.

Paraissent enfin, en 1617, ses *Caprices*, la première de ses œuvres propres qui soit excellente. Ce morceau le place au rang des véritables maîtres; et sa *Foire de Florence* (1620) lui fait atteindre les sommités de l'Art. Dans cette dernière création, qui justifie, — on pourrait dire qui épuise, — toutes les admirations, Callot venait (à l'âge de vingt-huit ans) de remplir la mesure de tout ce que peut arriver à exprimer par la gravure la Pensée humaine. Un tel chef-d'œuvre n'a jamais été dépassé dans son genre; et même, personne n'a pu l'égaler, hormis Callot lui seul.

VII.

On le voit, c'était succès entier. Bonne mère adoptive pour le nourrisson qui avait tant espéré d'elle, l'Italie avait fait acquérir à Callot et le savoir et les fruits du savoir; elle l'avait enrichi de tout ce qu'elle pouvait lui donner, fût-ce en fait de distinctions; car Côme II lui avait conféré le grand collier ou chaîne d'or, décoration réputée

bien au-dessus de ce que sont de nos jours les rubans des Ordres. — Les choses en étaient là, quand mourut ce Médicis, si digne appréciateur des talents hors de ligne.

Mais justement, alors, passait à Florence Charles de Vaudémont-Lorraine, prince beaucoup moins sage que brillant, qui devint plus tard Charles IV. Neveu du duc régnant Henri, il revendiqua pour son oncle et pour son pays un homme si capable de leur faire honneur. Callot ne résista point à l'appel ; en 1622 il revint dans sa patrie (1).

Fidèle enfant de la ville qui lui rouvrait ses murailles, il y rapportait la renommée : il y retrouvait le bonheur.

VIII.

Tout se réunissait, en effet, pour le lui procurer. De retour aux bras de ses parents, dont l'affection n'avait plus à souffrir de son absence, c'est auprès d'eux, maintenant, qu'il se livrait à ces occupations chères... que sa fougue d'apprentissage était jadis allée chercher loin d'eux.

Soit que, dès lors, il se donnât le plaisir d'achever tout à l'aise certains cuivres, commencés à Florence (2), soit qu'il abordât de nouveaux sujets,

(1) Voir la note finale E.

(2) Ses *Bossus*, ses *Bohémiens*, etc.

dans lesquels sa vigueur d'invention ne fut pas moindre (1), on le vit entrer dans le cours de l'existence du monde la plus enviable : existence dont il ne tarda pas à couronner les douceurs, à la fois artistiques et domestiques, par les douceurs conjugales, en contractant avec une jeune veuve, de naissance noble et d'aimable humeur, un mariage sans éclat, mais assorti (2). — Entouré de toutes les espèces de joies innocentes, il partageait sa vie entre le séjour de Nancy et celui de sa maison des champs, — où, tout aussi bien qu'à la ville, — des amis, bourgeois ou seigneurs, artistes ou simples amateurs, venaient lui tenir compagnie et le voir travailler (3).

Quels agréments, à l'époque dont nous parlons, n'offrait pas en privilège, à qui pouvait y fixer sa demeure, la glorieuse cité des Alérions ! — dorée comme elle l'était des rayons du soleil de vie et d'intelligence dont la splendeur luisait alors sur elle !

---

(1) Notamment sa célèbre encyclopédie des *Supplices*.

(2) C'était en 1625 ; Callot atteignait alors l'âge de trente-trois ans. Sa femme, nommée Catherine Couttingre (Kuttinger), venait d'une famille primitivement allemande, mais dont les membres s'étaient *celtisés* en se fixant à Marsal, — ville toujours profondément gauloise, comme l'indique son invariable nom.

(3) Voir la note finale F.

IX.

Au moral, que trouvait-on là?

Une brillante résidence souveraine, assez comparable, pour le rôle, au corselet de pourpre et d'or d'un *scarabée sacré* égyptien; car, jetant à quelques lieues en avant sa docte tête (Pont-à-Mousson), tout universitaire, — et laissant à trois lieues en arrière son riche abdomen (Saint-Nicolas-de-Port), tout industriel, tout commercial; — Nancy se réservait, comme siège du Gouvernement, de la Justice et de la *Primatie* (1), la possession du principe de vitalité centrale.

Une résidence qui, foyer de l'énergique pensée (sociale et religieuse à la fois) par où se caractérisait si nettement le peuple ostro-gaulois (2), voyait se dresser dans son sein les drapeaux de toutes les manifestations inspirées par ce genre d'idées: — soit que l'on fît appel à des ordres cénobitiques anciens, restés par exception dans toute leur vigueur primitive, tels que certaines branches de

(1) *La Primatie.* Toujours l'influence occidentale — et pour ainsi dire neustrienne encore, — avait su par maints obstacles empêcher qu'un épiscopat ne fût créé dans la capitale de la Lorraine; mais les ducs-rois avaient obtenu pour Nancy l'érection d'une église *primatiale*, siège d'un prélat mitré.

(2) Ostro-Gaulois ou Ost-Gaulois. (Voir la note finale G.)

l'arbre de saint Dominique (1) ou de saint François d'Assise (2); — ou que l'on encourageât des plantes d'époque moyenne, alors dans la plénitude naturelle de leur sève, telles que les énergiques enfants de saint François de Paule (3) et les apôtres, hardiment voyageurs, partis du haut des Pyrénées (4). Ou bien que l'on y cultivât des souches vieilles, mais fortement recépées, comme les racines drageonnantes du Néo-Carmel (5), voire du Néo-Cassin (6). Ou bien qu'enfin on voulût donner place à des créations entièrement nouvelles : — quand, par exemple, on voyait s'y introduire ou des Sœurs de la Visitation, demandées à leur Supérieure primitive (7); ou des Filles de l'admirable Congrégation de Notre-Dame, centre énergique du branle immense donné à tout le Nord-Est par le plus doux et le plus naïf des apôtres modernes : par le célèbre curé de Mattaincourt; par le grand et bon Pierre

(1) Dames Prêcheresses dominicaines (instituées à Nancy dès 1297).

(2) Cordeliers (en 1484); Élisabethines ou Sœurs grises (en 1492); Capucins (1592 ou 1593); Tiercelins (en 1622).

(3) Minimes (en 1592); Annonciades (1616).

(4) Jésuites (dans les murs de Nancy) en 1611.

(5) Les ordres du Carmel rajeunis, savoir : Carmes (appelés à Nancy en 1611) et Grandes-Carmélites (en 1618).

(6) Bénédictines de l'Adoration perpétuelle (en 1624).

(7) Ce fut sainte Jeanne de Chantal qui, personnellement, amena en Lorraine les Visitandines, hébergées d'abord à Pont-à-Mousson (1626), assises à Nancy en 1632 (trois ans avant la mort de Callot).

Fourier, — ce bienfaiteur, ce père, ce défenseur martyr de la patrie lorraine, contemporain (pour ne pas dire précurseur) du saint évêque de Genève (1); ou les serviteurs et servantes de l'hospice Saint-Charles (2), modeste prélude de ce que devait réaliser plus tard saint Vincent de Paul à Paris. — Ou bien enfin — et surtout, surtout, — la prodigieuse création de cette incroyable Maison du *Refuge*, proprement dit (du Refuge Ranfaing), qui fut la merveille de son siècle, et qui le serait encore du nôtre (3).

---

(1) *Précurseur*, c'est bien le mot propre, puisque l'ordre de la Visitation, l'œuvre majeure de saint François de Sales, ne prit naissance qu'en 1610, tandis que la Congrégation du bon Pierre Fourier, fondée à Poussay dès 1597, s'était organisée en plein Nancy dès 1603, et que ces excellentes filles y possédaient, en 1611, le vaste établissement qui, pendant plus de deux cents ans, a conservé leur nom (*Congrégation*).

(2) Fondé par ordonnance de Charles IV, en 1626, l'hospice dit de Saint-Charles, qui n'était d'abord qu'un orphelinat, devint par degrés un hôpital parfait; cet hôpital modèle qui tient si grande place aujourd'hui parmi les maisons-mères européennes, et où, pour montrer au monde le type de la Sœur de charité, de pieuses femmes lorraines, restées longtemps sans costume, n'avaient pas eu besoin d'attendre l'impulsion de l'immortel créateur de Saint-Lazare.

(3) Une simple maison de Repenties, conçue dans le cercle des idées charitables ordinaires, avait bien été fondée, dès 1624, par la duchesse de Lorraine, Marguerite de Gonzague. Mais ces Madelonnettes vulgaires, provisoirement établies au faubourg Saint-Pierre, n'avaient répondu qu'en partie aux desseins de la Souveraine. Il avait fallu faire venir de Pont-à-Mousson des Visitandines, pour leur imposer tenue et discipline. Heu-

X.

Au physique, une ville qui, CONÇUE, AVANT TOUTES AUTRES, par le grand Charles III, D'APRÈS L'IDÉE FIÈRE (ET ALORS NEUVE) DE LA RÉGULARITÉ, bâtissait ses rues sur alignement (1), et déjà s'était enveloppée d'une splendide carapace (2) : enceinte murale aussi forte, mais plus belle, que la cité Valette; enceinte, disons-nous, dont les remparts étaient des colosses; les fossés, des bassins de parcs (3); les portes, des monuments d'art (4).

---

reusement ramenées, elles se fondirent, en 1632, dans la magnifique création d'Élisabeth de Ranfaing, institution colossale, éminente, sur laquelle le lecteur devra consulter notre note finale H.

(1) *Sur alignement.* Ceci frappait fort les voyageurs. Jodocus Sincérus signale la Ville neuve comme élégante par la disposition de ses rues alignées au cordeau : *Nitens dispositu viarum, ad perpendiculum ordinato.*

(2) Voir la note finale I.

(3) Aux environs de Nancy, les eaux jaillissaient partout; et l'on n'avait pas encore montré l'aveugle démence, en brisant le sol sous mille prétextes, de les y faire rentrer, sans que désormais rien puisse les ramener à la surface. On estime que le vallon en possédait cinq fois ce qui en reste aujourd'hui.

(4) Autre est l'architecture qui convient aux portes faites pour s'élever sur des terrains plats et ouverts, comme de simples arcs de triomphe, — et autre celle qui sied à des portes percées en pleine masse de remparts, c'est-à-dire suspendues au-dessus de l'eau des fossés, et faites pour n'admettre que des ponts-levis. C'est à la seconde des deux classes qu'appartenaient nécessairement les portes de Nancy-forteresse.

XI.

De ce Nancy, qui se formait à neuf sans détruire ses belles antiquités, Callot nous a laissé quelques aperçus : son esquisse de ce qu'était la Carrière, place dont les dimensions différaient peu de celles du rectangle d'à présent ; — et une perspective du *parterre* de la Cour, — portions de palais dont les édifices et les terrasses ont totalement disparu (1).

Il eut bientôt, sans sortir de ce cercle d'idées et d'occupations, à s'acquitter d'une besogne expresse, éminemment de nature à lui plaire : celle de concourir au programme des fêtes nancéyennes de 1627, et d'en fixer aussi les souvenirs. Quel imposant spectacle n'était-ce pas, que ces joutes, dites du *combat à la barrière* : assauts de luxe et d'élégance, où les traditions du moyen âge se masquaient sous un *bon goût* déjà moderne; tournoi fictif, resté chevaleresque dans ses apparences,

---

Mais, dans ce système sévère, quoi de plus admirablement beau, quand on les compare à leurs analogues d'ailleurs, que ce qu'étaient les portes Saint-Nicolas, Saint Georges ou Saint Jean ! — Celle-ci, l'une des plus distinguées, à coup sûr, et que les anciens dessins nous représentent si remarquable (par ses aiguilles au dehors et ses cariatides au dedans), — vient d'achever de disparaître. Les restes qu'elle offrait du ciseau de Florent Drouin, n'ont pu la sauver de la démolition.

Sic ruit atque ruet, vastator, nescius artis,
Tempus edax rerum.

(1) Voir la note finale J.

mais exécuté à couvert, mais éclairé par le feu des bougies, mais livré dans les pompeux salons du Palais ducal (1) !

Sous un jeune et brillant souverain, qui ne s'était dévoilé qu'à demi, on nageait alors en pleine eau dans les félicités et les gloires. La Lorraine se croyait encore en complète ascendance, — et tout prêtait à cette illusion. — En réalité, elle traversait une phase d'éclat, d'éclat vif et multiforme, que personne ne supposait devoir être si courte. Qui donc se fût imaginé qu'elle en atteignît alors le point central, le point culminant ? — Et cependant, les historiens peuvent l'apercevoir, à travers le rayon même des fêtes de 1627. Car, données qu'elles étaient surtout à la duchesse de Chevreuse, à la belle ennemie de Richelieu, elles contenaient le germe des courroux intimes et des implacables vengeances de l'irascible cardinal. Semant à la légère le vent, sans se douter qu'il recueillerait la tempête, le présomptueux Charles IV révélait ici, mal à propos, les tendances de son caractère. Ce qui devint plus tard, chez lui, générosité louable, quand il lui fallut affronter, pour donner asyle aux illustres persécutés de France, les chances d'une lutte inégale, — cet élan n'était que témérité blâmable, quand, par d'imprudentes manifestations, auxquelles ne l'obligeait nul devoir, il courait lui-même au-devant du péril.

(1) Non point dans la Galerie des Cerfs, mais dans la majestueuse salle dite *Salle d'honneur* (laquelle n'existe plus).

XII.

Quelque temps cependant encore, l'orage gronde sans éclater. C'est pendant ces années de grâce, que Jacques aura lieu de faire mieux connaître une des faces les plus remarquables de son talent : sa surprenante puissance de composition pour représenter de vastes scènes militaires. Déjà le siège de Bréda, qu'en 1626, la régente des Pays-Bas, Claire-Eugénie, l'avait appelé à reproduire, avait fourni au fameux *sculpteur en taille douce* (1) la matière de six grands tableaux ; bientôt les sièges de La Rochelle et de l'Ile-de-Ré, qui ne préparaient pas un moindre cadre aux labeurs de la pointe, firent appeler Callot à Paris, où il fut comblé de marques de distinction et d'égards, mais où ce fut surtout l'affection de son camarade d'enfance, Israël, qui le retint plus d'un an.

Les événements se précipitaient. En vain le frère du roi de France, restant fidèle à son épouse Marguerite de Lorraine, voulait observer les devoirs d'un mariage régulier, légitimement contracté en face de l'Église : le grand machiavéliste incrédule

(1) *Sculpteur en taille douce :* c'est ainsi qu'il est qualifié dans les comptes d'un trésorier de Lorraine.

qui présidait aux destinées parisiennes, — et pour qui rien n'était sacré, hormis l'autorité despotique de son maître (à condition encore d'être chargé seul de l'exercer), — vint, avec un immense attirail de siège, se présenter devant Nancy. — Mais les remparts de cette place, et le courage de la nation lorraine, pouvaient donner beaucoup à faire, fût-ce à d'habiles pourfendeurs, habitués à la réussite.

L'aigle-renard s'en aperçut bien vite; — et, ne voulant pas courir les risques d'un échec, il eut recours à son arme ordinaire : la perfidie. Après avoir inséré dans un traité de *dépôt* honorifique, réputé momentanément accordé à Louis XIII par déférence pour la couronne des Francs; après y avoir, disons-nous, inséré des clauses équivoques, destinées (il l'a avoué) à lui servir de prétexte pour garder à tout jamais le bien d'autrui; — quand le Duc, informé du vrai (quoique tard) veut se jeter dans sa capitale, et la défendre, fallût-il y mourir en héros : — notre personnage sémi-sacré, sémi-botté, est assez retors pour attirer dans ses filets, à force d'effronterie, — en l'appelant à une entrevue avec le roi de France, — le trop confiant Charles IV, — qui, bien que dix fois averti, ne se figura jamais que la fausseté royale pût aller si loin, et qu'un monarque pût s'avilir jusqu'à retenir prisonnier le prince souverain qu'il faisait inviter à venir directement conférer AVEC LUI et CHEZ LUI. Mais Charles avait compté sans la servile soumission de Louis

dit *le juste* (1) aux volontés de son ministre. On sait quel rôle (dirons-nous de *haut* ou de *bas* comique?) se prêta lâchement à jouer, ce soir-là, le *roi très-chrétien*, en acteur digne de la troupe de Molière (2). Mais si, pour satisfaire aux exigences cardinalesques, le fils du Béarnais put chasser de France SA PROPRE MÈRE, la laisser mourir en exil, de misère, presque de froid et de faim, — il pouvait bien, pour complaire au cardinal éperonné, commettre encore cette infamie de plus.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que le Monarque, après avoir enfin extorqué, aux découragements et aux lassitudes, un ordre d'ouvrir pour lui les nobles portes... qu'il n'eût été rien moins que sûr de réussir à forcer, — et avoir pu ainsi, sans livrer le moindre assaut, se prélasser à cheval dans les rues de la Malte du Nord-Est, — ait osé, transformant en exploit ce tour de passe-passe, proposer (et proposer à qui..? à Callot!) de graver, pour la postérité, cette prétendue *prise* de Nancy. — Jacques se tut; mais son geste d'indignation en disait assez pour que le Roi s'écriât avec dépit : « Monsieur de Lorraine est bien heureux, d'avoir des sujets si fidèles ! »

---

(1) Surnommé ainsi, comme on sait, parce qu'il était né « sous le signe zodiacal de la *Balance* ».

(2) « Il n'est pas tard, mon cousin; restez donc. » — « Il est bien tard, mon cousin, couchez ici, ce sera mieux. » On a ri de ces scènes d'Arlequin; mais qu'un tel rire est méprisant!

Plus absurdes encore que leur maître, les jeunes courtisans, qui eussent bien désiré figurer en paladins dans le tableau de cette prétendue *conquête*, reprirent Callot à sa sortie, l'entourèrent, et lui soutinrent que de gré ou de force, à prix d'or ou par persécutions, on trouverait bien moyen de le faire céder. C'est alors, seulement, que Jacques, ne ménageant plus rien, articula sa célèbre réponse, devenue historique : « *Moi!*.. Je me couperais *plutôt le pouce*. »

XIII.

Passons ! C'en était fait des espérances de l'équité, — des protestations de la morale. Libre triomphe restait au diplomate, ami de ces hordes de rustres que vomissaient les plages de la Baltique : bandes effrontées et pillardes, qui mêlaient aux plaisirs incessants du vol, du meurtre et de tous les genres d'impudicité, le piquant assaisonnement du sacrilège (1). Et bientôt, commença, pour ne presque plus

(1) Que n'aurait pas à dire, notamment, celui qui voudrait peindre les délires où se laissèrent quelquefois aller (à Saint-Nicolas-de-Port, par exemple) certains soldats des bandes septentrionales, si désordonnées, si *animales*, réputées suédo-laponnes ! Mieux vaut se taire, et jeter un voile sur ces aberrations sataniques ; car force est bien de s'avouer qu'elles avaient lieu par la connivence, ou tout au moins par la tolérance, d'auxiliaires parisiens, et sous la protection du drapeau français. Hélas ! notre patrie actuelle, la France, se

s'arrêter, sauf de bien courts intervalles de respir, ce martyre, de soixante années, de la nation lorraine : — peuple victime, torturé par tous les genres de Vices et de Crimes; peuple, on peut le dire, CRUCIFIÉ pour sa foi et pour les lois; peuple dont les atroces misères (selon le langage d'un auteur d'alors) égalèrent, ou dépassèrent, celles de Jérusalem.

Vint un temps, — puisque tout finit, — où s'épuisèrent les saturnales de ce babylonisme de l'Occident, servi par les reîtres du Nord. Vint une époque où, de guerre lasse, les plus gros scandales cessèrent, et où, par des restitutions, quoique tardives et partielles, la Violence, abdiquant un peu, — ou du moins semblant abdiquer, — parut témoigner enfin de quelque respect pour le Droit. — Mais cette résipiscence du *roi-soleil,* cette paix de Ryswick, qui ramena le bon duc Léopold sur le trône sacré de ses pères, — des Machabées de la Chrétienté, — elle se fit tellement attendre, que Callot n'aurait pas pu en devenir témoin, eût-il dû vivre centenaire.

Lui, quand son existence se fût prolongée d'un quart de siècle, qu'aurait-il pu voir encore ? L'impuissante bravoure de La Mothe... et les abo-

---

trouvait alors avoir le malheur d'être gouvernée par d'indignes finasseurs..., les êtres du monde entier les plus profondément pourris.

minations commises de sang-froid, contre cette héroïque cité, par la violation des pactes signés, et la pratique du parjure, érigée en système (1). Ah ! mieux valait disparaître ! — Florence, qui rouvrait ses bras à Callot, n'eut pas le temps de lui voir accepter cet asyle; il en trouva un plus sûr dans la tombe.

Aussi bien, avait-il rempli sa tâche; rien ne pouvait plus ajouter à sa gloire. — Il mourut, dit-on, de souffrances que lui avaient causées l'attitude exigée par son genre de travail : — soit ! — mais il mourut surtout le cœur brisé. Passionné pour la Vérité et pour le Bien, pouvait-il assister sans déchirement au règne effréné du Mensonge et du Mal? Permis aux natures médiocres de se consoler! quant à des âmes comme Callot, elles ne *sentent* pas à demi.

La dernière œuvre de sa main, ce sont les *Misères de la guerre*. A la vue de ces tableaux, navrante peinture des mille souffrances de l'Humanité, on comprend de reste A QUOI surtout ils s'appliquent. Si la protestation demeure généralisée, c'est uniquement parce qu'au Jérémie lorrain... elle ne restait possible que sous cette forme.

---

(1) Voir la note finale K.

XIV.

Callot mort (24 mars 1635), notre tâche de biographe s'arrête. Il nous reste à examiner quels furent, en lui, l'*artiste* et l'*homme*.

XV.

L'ARTISTE, d'abord? — Il fut INCOMPARABLE.

Non pas qu'il n'y ait eu impropriété à dire, comme le fait une épitaphe, qu'il ait travaillé, non-seulement d'après ses inspirations natives (*proprio marte*), mais sans avoir pris les leçons d'aucun maître (*nulloque docente magistro*). Seulement, si l'on veut n'entendre la chose que d'une façon métaphorique, l'assertion n'est pas outrée; car le genre où Callot excella, lui est propre, — personne ne l'y ayant précédé, et personne n'ayant pu l'y suivre.

Ce genre, quel est-il? — Est-ce LE COMIQUE? — Pas du tout; et là-dessus le gros du public est dans une erreur profonde. — Eh! sans doute, né qu'était Callot avec la faculté de saisir, du premier coup d'œil, les travers et les ridicules, il possédait (comme le posséda deux cents ans plus tard un autre Nancéyen, Grandville) le don de pouvoir présenter les choses par leur côté plaisant, et par conséquent d'être, chaque fois qu'il le voulait, un charmant caricaturiste; — mais ses *grotesques*, après tout, si forte impression qu'ils aient produite sur ses con-

temporains, ne forment pas son répertoire entier; — loin de là, — n'en font que la plus faible partie. — Neuf fois sur dix, il aborde des sujets graves; bien souvent des sujets pieux.

Ah! son genre..! En quoi il consiste? Il gît tout dans la vivacité, dans la liberté; dans le luxe d'une puissance productrice infatigable, qui CRÉE, au lieu de copier, et à qui ne font jamais défaut ni la pensée ni l'exécution. Qu'il saisisse de ses grandes pages de métal, le croyez-vous embarrassé de les remplir? Fécond comme l'est la Nature, il les peuple, à volonté, de figurines innombrables; et chacun de ces petits êtres a du caractère, a de l'aisance : — le Prométhée lorrain leur a donné le feu de la vie.

Or, comment cela s'est-il fait? Voici le prodige. Cela s'est fait DE PREMIER JET. A part quelques labeurs spéciaux, Callot, une fois en possession de tout lui-même, n'a plus coutume de se servir du burin, que pour fortifier quelques ombres. D'ordinaire il trace tout avec sa simple *pointe*.

Callot n'est donc pas seulement le roi des graveurs, il est LE SEUL VRAI CHALCOGRAPHE. Car, de la chalcographie, qui n'était qu'un *demi-art* (un art de traducteur), lui seul a fait un *art complet* (un art d'inventeur). Lui seul, usant de la pointe comme Arioste de la plume, ou comme Raphaël du pinceau, a pu oser se fier à sa verve, et réussir, ainsi qu'on l'a dit, à *improviser sur le cuivre*.

XVI.

L'HOMME ! — Il n'est pas moins exceptionnel que l'artiste.

Droit, simple, naïf, il se montre aussi ferme que doux, aussi judicieux qu'attachant. Universellement trouvé aimable, il est universellement aimé. D'une religion sincère et calme, en rapport avec la franchise et la modération des habitudes de sa race; — d'une moralité sans tache, que n'ébranlent point les milliers d'exemples contraires; — il pratique la sagesse de l'éphèbe, la fidélité du mari. Selon les aspects sous lesquels viennent à le montrer les diverses circonstances de sa vie, on rencontre en lui, tantôt les saillies du joyeux écolier, tantôt les enthousiasmes du jeune athlète; tantôt les affectueuses déférences du fils tendre ou du parent dévoué; tantôt les rondeurs familières du *bon enfant*, excellent bourgeois de la ville ou brave campagnard de la banlieue; tantôt les belles et nobles façons du gentilhomme, voire de l'hôte coutumier des Palais; tantôt, enfin, la mâle fermeté du patriote, — et, quand besoin est, la sérénité de front du chrétien.

Car le corps et l'esprit, donnés d'en haut, comme instruments, à cette belle âme, pour se manifester, ne péchaient ni par des notes absentes, ni par des notes discordantes. Aucune *touche* ne manquait à cet admirable clavier.

Du reste, et pour comble étonnant de sa merveilleuse fortune, Callot reçut, dès ici-bas, ce qu'on ne voit guère réunis : gloire et bonheur. En possession déjà conquise des avantages d'un mérite que l'Europe ne lui contestait point, — il put, quoiqu'en pleine énergie, quoique sans avoir baissé d'un iôta.., jouir, dans l'attitude d'un sage, au milieu des douceurs d'une existence virgilienne; il put, disons-nous, entouré d'affections, d'estime, — voire même environné d'aisance, — JOUIR, DE SON VIVANT, DE TOUTE SA CÉLÉBRITÉ.

XVII.

Force est bien qu'il y ait un terme aux félicités humaines, car rien de terrestre ne saurait durer; mais, pour notre héros, la manière dont ce terme arriva, sembla porter un mémorable cachet de grandeur. Callot ne connut de malheurs QUE LES MALHEURS DE SA PATRIE. — Heureux tant qu'elle avait été heureuse, il ne pouvait pas lui survivre; mais le coup qui devait le tuer, il n'en fut frappé qu'avec elle.

Eh bien, avoir produit UN HOMME COMPLET; un personnage qui, d'une part, fut homme DE GÉNIE, et, d'autre part, homme SANS PEUR ET SANS REPROCHE : — à quel pays, à quelle ville, Dieu a-t-il fait ce don sublime?

Ce pays s'appelle la LORRAINE; — cette ville s'appelle NANCY.

XVIII.

Que bénissent donc la Providence, encore, les demi-compatriotes de Jacques ! — les *Français* qui, sans avoir été, sous aucun rapport, appelés à suivre des routes pareilles à la sienne ; — sans tenir, non plus, de leur héritage paternel, aucune goutte de sang austrasien ; — ont eu la fortune de naître dans les murailles où il est né, — et de pouvoir, comme lui, y passant une notable portion de leur vie, consacrer à cette bonne ville quelques labeurs ! — s'associant ainsi, pour une part, aux travaux des champions d'un peuple qui fut éminemment digne d'estime !

En qualité de soldat du Vrai, à qui toute erreur et tout préjugé répugnent, — oui, doit se trouver *bien partagé,* ce semble, quiconque a rencontré en face de soi, pour adversaires à combattre, les ennemis rétrospectifs que l'Ignorance pousse à décrier les Lorrains d'autrefois ; à défigurer cette race honnête et brave, dont la sève, toujours reconnaissable, — et lente à s'épuiser de nos jours même, — coulait jadis, à flots, dans la vigoureuse branche orientale du magnifique arbre gaulois.

DUMAST.

NOTES APPENDITIELLES.

—

NOTE A.

Pourquoi ces pages, — demandées au vétéran de l'Académie de Stanislas par le Comité de la statue de Callot (1), ont-elles pu être supposées nécessaires?

Uniquement, ce semble, en tant qu'elles formeraient une notice biographique de dimension moyenne, laquelle, sans tomber dans le trop ni le trop peu, fournirait, sur la personne et le rôle de Jacques Callot, ce que le gros du public a besoin d'en savoir.

L'écrivain n'avait, là-dedans, à viser au mérite d'aucune découverte, car les matériaux abondaient. Choisir et rassembler, c'est l'unique tâche qui s'imposait à lui.

N'était-on pas maître, en effet, pour peu qu'on s'en donnât la peine, d'aller consulter dans les bibliothèques — outre les historiens généraux des Beaux-Arts (Félibien, etc.) — trois auteurs de notices spéciales, savoir :

---

(1) Rien de plus naturel que de voir ce Comité, dans sa louable ardeur de réussite, chercher par tous les moyens à raviver la mémoire du personnage célèbre auquel, depuis plusieurs années, il vise à ériger, en bronze, un modeste, mais convenable, monument statuaire. — Ses membres ne sont pas sans espérance d'arriver à obtenir dès 1875 les souscriptions finales nécessaires pour consommer leur œuvre; pour achever une noble entreprise, non moins chère aux zélateurs de l'Art, qu'aux amis du patriotisme et de l'histoire.

Le P. Husson, cordelier, dont la brochure date de l'année même de la mort du Roi de Pologne (1).

M. des Maretz, qui fut, en son temps, l'un des Adjoints de la mairie de Nancy (2).

Et surtout M. Meaume, notre docte contemporain, dont les labeurs sont une monographie, et après qui (pour user d'une expression populaire) il faut « tirer l'échelle (3) ».

Prendre de cela la substance, et léguer aux gens de Nancy un souvenir de leur grand concitoyen Callot, voilà ce qu'on a essayé.

NOTE B.

Une existence individuelle, bien dégagée de généralisations et de symbolismes.

Parmi les vieux bardes ou ménestrels, pauvres et infirmes pour la plupart, qui à l'époque du *moyen âge* grec, c'est-à-dire après les *âges héroïques* et la guerre de Troie, allaient parcourant les cités en y chantant des fragments épiques, soit d'eux, soit d'autrui; — parmi ces rhapsodes, disons-nous, quel fut celui (ou quels furent ceux) à qui échut, plus universellement qu'à d'autres, le titre proverbial d'*homère*, c'est-à-dire d'aveugle?

---

(1) *Éloge historique de Callot, Noble lorrain, célèbre graveur.* Petit in-8°. Bruxelles, 1766.

(2) *Éloge historique de Callot, graveur lorrain*, par M. Des Maretz. Même format. Nancy (Bontoux et Grimblot), 1828.

(3) *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*, par M. Meaume. Première édition, grand in-8°. Nancy (Grimblot et Raybois), 1853. Seconde édition, même format. Paris (Jules Renouard), 1860.

De ces prétendants à l'*homérat* par excellence, on en peut signaler au moins deux qui sortent de la ligne. D'abord, celui qui, visiblement natif de l'Asie Mineure septentrionale (Bithynie, Mysie, Troade et Petite-Phrygie), a dû imprimer le cachet principal à la composition de l'*Iliade*. Ensuite, le poëte qui, postérieur d'un siècle ou davantage, doit avoir reçu naissance au sud-ouest de la Grèce, sur les plages de l'Adriatique du sud, — et qui a su, ornant et rassemblant vingt légendes méditerranéennes, en former le tissu de l'*Odyssée*.

NOTE C.

L'enfant célèbre dont nous parlons, eut pour aïeul Claude Callot.

A propos des noms propres, en tant qu'ils sont une partie de l'ensemble caractéristique des personnages, permettons-nous ici une excursion épisodique, motivée par l'amour qui s'est établi de l'exactitude de la *couleur* : amour plus moderne que ne se l'imaginent nos enfants.

Car on est loin de se figurer assez combien nos aïeux, uniquement occupés qu'ils étaient des côtés GÉNÉRAUX du Beau, et sensibles là-dessus aux moindres délicatesses, — s'occupaient peu, en ce qui concerne l'Art, des conditions de *temps* et de *lieu*, et jusqu'où ils poussaient là-dessus l'indifférence. L'idée de ce que nous appelons le *costume* n'existait chez eux ni pour le physique ni pour le moral. Cette idée n'a surgi de terre que sous les premières années de Louis XVI, — tout au plus vers

l'époque de son mariage (1770), — et on ne la voit se dessiner nettement que vers 1780 (').

Quoi qu'il en soit, nous n'en sommes plus là; beaucoup s'en faut. On s'est habitué, non sans raison, à donner à l'*exactitude des accessoires* tout le soin qui les rend naturels. Depuis surtout qu'ont prévalu les doctrines et les exemples de l'école anglaise (principalement personnifiée dans Walter Scott), il n'est plus permis de fausser impunément la couleur des temps ni des lieux. Il faut désormais aux faits historiques l'entière vérité, et même aux faits romanesques l'entière vraisemblance.

Eh bien, comme cette fidélité de costume peut s'étendre à *tout*, nous allons en donner un échantillon emprunté à la sphère phonétique. Pour nous placer entièrement dans le siècle et dans le pays où vivait notre

(') L'homme qui tient ici la plume, a jadis ouï raconter par un vieillard intelligent, que celui-ci avait, dans son enfance, assisté encore à une représentation de *Mithridate*, antérieure à toute idée de la LOI DE COSTUME. C'était pourtant déjà vers 1750. Eh bien, comment le père de Pharnace, comment ce terrible adversaire des Romains en Asie, apparaissait-il sur la scène? Il y entrait en veste et culotte de satin, en bas de soie, en souliers à boucles d'or et à talons rouges; il y entrait poudré à frimas, ceint de l'épée flottante à poignée d'acier, tenant sous son bras le tricorne à plumes frisées et à cocarde blanche; il y entrait vêtu du bel habit de cour, de velours brodé, avec le grand cordon bleu moiré; et, sur la poitrine, la plaque de l'ordre du Saint-Esprit.

Comment expliquer pareille chose?

Évidemment le public généralisait (style musical, il *transposait*). Deux conventions lui paraissaient aussi admissibles qu'une seule. Et dès que c'était pour des Parisiens que l'on exhibait un ancien monarque du Pont, ceux-ci trouvaient tout aussi simple de le voir marcher habillé en *roi de France*, que de l'entendre parler en *langue française*.

héros, ne nous bornons pas à regarder ses portraits et ses manuscrits. Demandons-nous comment ses contemporains articulaient son nom; comment il le prononçait, lui.

« Cela ne fait pas un doute », va-t-on dire. « Comme nous le prononçons nous-mêmes. »

Nous-mêmes? — Mais qu'entend-on par ce mot?

Cela veut-il dire la nouvelle génération qui s'est formée depuis qu'a commencé à se répandre en France l'abus primitivement propre à des paysans de la Beauce et de la Brie, incapables de tenir aucun compte de l'influence régulière, prosodique, des consonnes fortes ou douces (1)? — phonétisme patois, dont le caractère était d'altérer par alourdissement toutes les finales brèves; de prononcer un *jet* comme du *jais*, un *sot* comme un *saut*, et le poëte *Marot* comme un *maraud*; par conséquent, de ne pouvoir nommer *Callot* sans le transformer pesamment en *Callót* ou *Calaud*.

Si on l'entendait ainsi, on serait terriblement dans le faux; car ce phonétisme inférieur, qui longtemps ne fut d'usage qu'aux Halles et dans une partie des cabarets, ne fit irruption dans les salons et les écoles qu'à la suite des piquiers de 92, — et n'y jouissait pas encore, même sous le premier Empire (vers 1805), d'un règne incontesté. — Jusqu'alors, la syllabe finale de Callot était aussi bien restée brève à Paris que dans le reste de la

(1) Si l'on voulait diviser les consonnes en *douces* et en *fortes*, mettant par exemple d'un côté le *b*, le *d*, le *ja*, le *z*, etc., et de l'autre le *p*, le *t*, le *cha*, le *s* ou *ç*, etc., — on ne tarderait pas à s'apercevoir de la tendance qu'exerce la première classe pour allonger les finales, et la seconde pour les raccourcir. Mais ce n'est point ici le lieu de développer cette règle. Au besoin, on en trouverait des indications dans une note de notre David (tome I^er^, pages 482 à 494).

France. Les lettres *lo* s'y prononçaient comme dans *al*-LO-*cation*, *co*-LO-*ré*, LO-*terie*, etc. (1).

Mais ce premier point une fois bien constaté (et il ne forme pas un doute), en voici un moins connu, et qui paraît d'abord moins naturel :

Tout le monde serait porté à croire qu'au moins la première syllabe était brève. Comment s'imaginer que dans l'Europe entière, les contemporains du graveur traînaient sur *Cál!* — Il en était pourtant ainsi.

D'abord, la chose est de tradition constante. Tant qu'il est resté des membres de cette famille (et il n'y a pas longtemps que ses derniers représentants ont disparu), ils se sont fait nommer ainsi, par *une longue* suivie d'*une brève*.

Mais, grammaticalement, pourquoi..? L'on en trouve la cause dans les idiômes français du moyen âge; — car la consonne *r*, quand elle était suivie d'un *l*, s'articulait fort peu, et allongeait, par compensation, la voyelle dont elle était précédée. Les Anglo-Normands, — chez qui se retrouve la trace de tant de nos anciens usages, — ont conservé vestige de celui-ci. Voyez comment en anglais on prononce *parlour* (2). — Eh bien, *Callot* (nous

(1) Entre de nombreux témoins de ce qu'était notre vraie langue nationale, nous pouvons notamment citer l'autorité d'une femme instruite, à nous jadis bien connue. Elle était née à Paris, et élevée là dans les meilleurs pensionnats universellement adoptés. Or, elle avait rapporté des bords de la Seine, la prononciation *générale* et *correcte*; pas du tout la prononciation locale et jargonesque que 93 a fini par faire prévaloir. Elle articulait à la française, et non à la manière patoisement beauceronne... qui se nomme aujourd'hui *parisienne*. Si l'on eût prétendu lui imposer le phonétisme corrompu d'à présent, elle aurait très-simplement répondu : « Pourquoi voulez-vous que je parle comme une harengère? »

(2) A peu près *pâlour* ou *pâleur*.

le savons pertinemment) n'était qu'une déviation de *Carlot* (petit Charles), comme *Mellin* de *Merlin*. La règle phonétique de la langue des trouvères avait donc exigé *Câlot*, quand avait disparu l'*r* de *Carlot*.

En définitive, le nom de notre héros formait non pas un *iambe*, mais ce qu'en prosodie on appelle un *trochée*. La voyelle *a* s'y prononçait longue, la voyelle *o* s'y prononçait brève. On y entendait ce que l'on entendait bruire dans le mot grec κᾶλον (*kálonn*), moins sa consonne finale (1).

Voilà, nous l'espérons, de la fidélité s'il en fut. Importait-il de pousser l'amour du vrai jusqu'à déterminer, après les véritables traits de notre personnage, les sons réels du nom sous lequel ceux qui le connurent le désignaient ? Peut-être est-ce bien du luxe de sollicitude, et y a-t-il là de quoi étonner les paresseuses habitudes d'à présent. En tout cas, « une fois n'est pas coutume. »

NOTE D.

Il avait pu sortir de leur société sans aucune souillure, ni de corps, ni même de cœur.

Du reste, on a trop coutume de se représenter comme entièrement détestable la pauvre chétive race des Bohémiens, Tsiganes, Gypsis, Gitanos, etc. Ces tribus errantes, venues de l'Inde à la suite d'on ne sait trop quelles révolutions, ne sont mauvaises que relativement; elles ne commettent le mal que dans la moindre mesure possible.

---

(1) *Kálonn*, bois.

Sans doute il faut se tenir en garde contre de si habiles maraudeurs; car la nécessité de SUBSISTER les pousse, comme invinciblement, à dérober des vivres, là surtout où ils n'ont pu s'en procurer assez par leurs petits talents de foire; mais ces voleurs de cochons et de poules évitent ordinairement de voler de l'argent, et, meilleurs que nos *repris de justice*, ils n'assassinent personne. Pendant nos guerres de la Péninsule, au commencement de ce siècle, ils auraient eu beau jeu pour nous égorger, nous, Français, en se couvrant du masque de bandits espagnols : ILS NE LE FIRENT JAMAIS.., même au moment de cette cruelle famine d'Andalousie, que nos troupes avaient sottement créée, et dont les Bohémiens souffraient autant que d'autres. La misère les a rendus vicieux, elle ne les a pas rendus cruels.

NOTE E.

En 1622, il revint dans sa patrie.

« *Il revint en France* », a candidement écrit un auteur! tant on voit quelquefois s'étaler d'une façon naïve l'ignorance grossière qui règne chez nous sur les matières historiques. — « *En France!* » quand on parle de 1622! et d'une nation qui n'était pas alors plus vassale de la France que de l'Angleterre, de l'Espagne ou de la Chine!

Ah! il est bien vrai que *cent quarante-quatre ans après* (en 1766), Nancy cessa d'être capitale et passa sous la souveraineté de Paris. Mais si l'on en conclut, par anticipation, qu'il soit permis d'énoncer, bizarrement, que Callot, rentrant dans le Nancy de 1622, rentrait « *en France* », alors on peut dire aussi que Sobieski, revenant de faire lever aux Turcs (en 1683) le siège de

Vienne, et accueilli triomphant dans Varsovie, rentrait « *en Russie* »; car la capitale de la Pologne est bel et bien devenue *russe*. A partir de 1814, Varsovie est passée sous la souveraineté de Pétersbourg.

La bévue serait donc absolument la même. Il s'agirait d'un anachronisme tout pareil : cent trente ans, bien voisin de cent quarante-quatre. Vraiment il y a plaisir à voir le sans-gêne avec lequel on commet des balourdises grosses comme des montagnes (1).

---

(1) Le manuel dit de Jodocus Sincérus, — duquel nous avons traité dans un mémoire spécial, lu à la Société d'archéologie en 1852 (*Coup d'œil sur l'état de la Lorraine au commencement du* XVII^e^ *siècle*), était, dans son temps, — c'est-à-dire vers 1600, 1610, 1620 et 1630, — le *livret*, ou Guide universel, des voyageurs sur notre Continent. On peut avec fruit, de nos jours, s'y rendre compte des conditions statistiques et sociales de chaque nation européenne d'alors; car les faits s'y présentent au naturel, sans finesses, et rien n'y est encore arrangé en vue des systèmes qui devront plus tard prévaloir.

Eh bien, de quelle manière s'exprime Jodocus dans toute la traversée des États lorrains? « Il ne laisse pas échapper un mot qui permette de supposer le moindre vasselage de ces peuples-là à l'égard d'une puissance voisine quelconque. Nancy est bien, à ses yeux, une « capitale (*metropolis*) »; Saverne est bien pour lui, sur sa route, « la dernière ville d'Allemagne (*extrema urbs Germaniæ*) », et Mouzon-sur-Meuse « la première ville de France à ceux qui arrivent de l'Est (*prima Galliæ hinc venientibus*) ». Cette Lorraine, duché souverain, qu'il sait fort bien avoir été jadis un royaume (*regnum*), le pendant de l'ancienne Westrie (ou Neustrie) des Mérovingiens de l'ouest, — en la reconnaissant pour une simple transformation de l'Austrasie (*olim Austrasia dicta, et latior quàm hodiè*); — cette Lorraine, il la dépeint telle qu'il la voit, c'est-à-dire florissante et libre. Et l'idée ne lui vient pas, — comme elle est venue plus tard à nos annalistes, — ou rétribués, ou passionnés, ou ignorants, — d'en révoquer en doute la légitime indépendance. » (*Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. III, p. 269 à 287.)

…nis, etc.,
…oir travailler.

…ué à Bainville-
… père; mais la
…placée, quoique
…père, — PENDAIT,
…ants coteaux de
… de forêts, descen-
…du vallon de l'étang
… présent, un chemin
…te entre les croupes
…ecourt et les verts talus
…connés, — offre encore,
…es précieux échantillons
…ois; donnant ainsi comme
… de paradis terrestre, tant
…sentait l'amphithéâtre rural

NOTE G.

…érisait si nettement le peuple ostro-gaulois.

…(ou simplement *ost-gaulois*), c'est-à-dire
Gaulois de l'Est, ces *Gallo-Francs orien-*
…aient un peuple à physionomie bien dessi-
… sait que l'histoire, pour distinguer d'avec
… l'Ouest (Westrigoths, Wistrigoths ou Wisi-
…branche des Goths de l'Est, appelle ces der-
…stro-Goths. — Et de même, l'antique terme

Ost-Reich, — qu'on a francisé sous la double forme *Aust-Racie* (puis *Austrasie*) et *Aust-Riche* (*Autriche*), — n'a signifié, sous l'une et l'autre forme, que ROYAUME ORIENTAL. Dans le premier cas, c'était, de la Gaule, la contrée la plus voisine de l'EST; et dans le second (où il s'agissait non point de Gaule, mais de Germanie), c'était, d'entre les royaumes d'Allemagne, celui qui s'avançait aussi le plus vers le soleil levant (').

NOTE H.

Qui fut la merveille de son siècle, et qui le serait encore du nôtre.

C'est le cas de copier simplement ici l'article 33 de l'Appendice intitulé : *Initiatives lorraines.* (*Couronne poétique de la Lorraine,* page 341.)

« 33° LE REFUGE. (*Relèvement* absolu *des femmes pécheresses.*)

« Tout le monde a pu songer à établir des maisons du *Bon Pasteur,* pour y recevoir avec zèle, avec pitié, des

(') Une coïncidence, par nous signalée depuis déjà longtemps (voir notre *Philosophie de l'histoire de Lorraine,* — publiée en 1850, réimprimée dans la *Couronne poétique* en 1874), fit que ce furent justement des Ost-Francs, qui vinrent, — s'établissant à Metz, Toul, etc., — s'y superposer et s'y associer à des Ost-Gaulois. — En sorte que les deux éléments générateurs du futur peuple lorrain avaient eu, l'un et l'autre, un vif cachet d'*orientalité.* On peut dire qu'en ceci, l'*Est* était venu se greffer sur de l'*Est.*

Une dernière remarque, — mais celle-ci est purement technique. — Si les peuples occidentaux adoptèrent (mal à propos) l'orthographe *Austrasie* pour *Ostracie,* et *Austriche* pour *Ostriche,* c'est par habitude oculaire, ayant coutume de voir écrites les syllabes latines *Aust* et *Austr.* — Ils ont eu grand tort, puisqu'en latin *Aust* indique le *sud,* et non pas l'*est.*

filles repenties; afin de leur enseigner le travail et de les corriger, sous la direction de maîtresses irréprochables. Mais aller plus loin, mais imaginer un ordre féminin où les Madeleines pourraient, après correction, être admises sur le pied *de l'égalité*, et où d'honnêtes femmes s'imposeraient de les appeler *ma sœur...*, c'est un triomphe qu'on n'avait encore NULLE PART obtenu, fût-ce de la plus vive humilité chrétienne. Un tel prodige ne s'est réalisé, sur la terre, qu'à Nancy, dans la maison du Refuge. Il a été le miracle d'une femme lorraine, Élisabeth de Ranfaing (1). »

NOTE I.

Et déjà s'était enveloppé d'une splendide carapace.

L'impression produite sur les étrangers était profonde. On peut voir dans quels termes s'exprime le voyageur *Jodocus;* comment il décrit ce *vallum crassissimum, quod exteriùs murus robustissimus fulcit, quodque fossâ profundâ latâque cingitur.*

Il est bon de lire à ce sujet un paragraphe de M. Léon Mougenot :

« Bastions casematés, fossés larges et profonds, « contremines et chemins couverts, galeries secrètes « s'étendant au loin sous la campagne, matériaux de

(1) Il était même tellement contre nature, — car le juste orgueil de l'*honnête femme* est le plus indomptable des orgueils, — que la chose n'a pu se soutenir longtemps, et qu'elle s'est mitigée (c'est-à-dire restreinte) après la mort de la fondatrice et de ses deux filles. Mais enfin il demeure constaté que, sur le globe terrestre, la merveille *a eu lieu*, — et qu'elle n'a eu lieu QU'A NANCY.

« choix, etc., rien n'avait été négligé pour parfaire ces « fortifications, d'une hauteur telle qu'elles couvraient « les maisons de la ville. L'enceinte, au dehors, était « une merveille, car la magnificence des remparts éga- « lait leur solidité. Assis sur des fondements de roche, « ils étaient en pierre, ainsi que la contrescarpe, jusqu'à « la hauteur où l'eau pouvait monter dans les fossés. « Le revêtement, orné d'éperons et d'un cordon égale- « ment en pierres de taille, était formé de briques, « rouges, noires, vertes et blanches, qui, disposées « avec symétrie, dessinaient les losanges d'une bril- « lante mosaïque. Des guérites, d'une coupe élégante, « se dressaient en encorbellement, dans le voisinage « des portes et à chaque angle saillant des bastions. A « la pointe de ceux-ci étaient sculptées les armes de « Lorraine, si somptueusement travaillées qu'elles sem- « blaient être tout d'une pièce (1). »

Un mélange si rare de l'extrême force et de la beauté parfaite, avait donné aux remparts de Nancy une célébrité sans égale. Il explique ces vers, d'un auteur du temps :

> Plus fier que Montauban, plus fort que La Rochelle,
> Nancy, l'orgueil du monde, etc. (2)

Exécuter en apparence une idée dans sa plus admirable *beauté,* mais ne la conduire si haut qu'en lui faisant perdre toutes les conditions de la réalité, — cela s'est vu (et plusieurs fois) : — c'est ce que fit le Prima-

---

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* tome II de la seconde série; 1859, pages 181 à 252.

(2) Vers du siècle de Louis XIII, cités par le même archéologue (M. L. Mougenot), mais dont l'auteur n'était indiqué, nous dit-on, que par les initiales ambiguës S. D. G.

tice, pour son œuvre de Chambord, qui représente bien le plus charmant des châteaux-forts, mais un château-fort poétique, transfiguré, jusqu'à ne plus être qu'un rêve.

Tout autre était le phénomène offert par la capitale des États lorrains. Oui, certes, le Nancy des ducs Charles III et Henri II offrait bien l'idéalité de la forteresse à la fois la plus belle et la plus imprenable du monde, mais il en était aussi la réalisation effective. Prose et poésie s'unissaient là, d'un nœud indissoluble.

De tels prodiges arrivent rarement à se produire en entier; et quand notre globe en devient témoin, ce n'est d'ordinaire pas pour longtemps. La merveille du NANCY COMPLET, — du Nancy descendu sur terre comme *une Jérusalem nouvelle* (1), — n'a existé qu'environ douze ans (2).

NOTE J.

Dont les édifices et les terrasses ont totalement disparu.

Allusion était faite à ceci dans le morceau qui fut prononcé, en 1862, lors de l'installation finale du Musée lorrain :

> Près de nous, la *Carrière*, au vieux âge ennoblie
> Par les tournois d'un peuple chevalier,

---

(1) *Jérusalem* signifiait, comme on sait, « vision de paix ». Le Nancy de 1600 fut un moment, pour la Chrétienté d'alors, l'image de l'ordre et du bonheur mis à l'abri de tout péril, autrement parlant, une « vision de paix et de guerre ».

(2) De 1621 à 1631.

Rappelle encor ces jours de brillante folie ;
Mais rien ne montre plus ni la tour démolie
De l'incomparable Escalier,
Ni ce fier bastion, énorme *cavalier*,
Où les jasmins en fleur, les roses purpurines,
Cachaient sous leurs festons l'airain des couleuvrines ;
Ni l'élégant PARTERRE, abrité sous ses flancs,
— Pour les dames, le soir, du rempart descendues,
Théâtre de maints jeux délicats et galants ;
— Ni de ces rampes d'honneur, à grand'honte abattues,
Où les flots élancés de l'urne des statues
Ruisselaient dans les marbres blancs.

(*Couronne poétique de la Lorraine*, pages 58 et 59.)

NOTE K.

Par la pratique du parjure, érigée en système.

Agissant comme ces malfaiteurs qui vocifèrent contre *le gendarme* et lui prêtent leurs propres scélératesses, on a fait grand bruit des infractions de traités commises par Charles IV.

Or, il est sûr que ce prince bizarre, — dont toute la vie porta des marques de décousu, — ne sut point assez faire comprendre quelles impérieuses nécessités l'empêchaient d'exécuter jusqu'au bout certaines conditions, impraticables, *léonines*, calculées par une diplomatie perfide. Mais comment, de bonne foi, comparer ces soubresauts, d'une victime qui, après s'être résignée quelque temps, bondit tout à coup et voudrait s'affranchir des nœuds dont on l'a garottée, — avec le crime du froid oppresseur brigand, qui a savamment calculé ses fraudes !

L'infortuné duc, sur qui l'on a eu l'art d'amasser tant de reproches, — répétés depuis deux cents ans par

la crédulité publique, — fît-il jamais RIEN qui, de près ni de loin, fût comparable au parjure éclatant, scandaleux, par lequel un athée empourpré osa commettre, à la face du Ciel, l'effroyable abomination de détruire sataniquement La Mothe? — pauvre et sainte ville martyre, où ne fut laissée pierre sur pierre, — ni de l'humble demeure des citoyens, ni du temple même de Dieu!

Sur ce fait, à peine croyable, — acte monstrueux, tranquillement commandé, malgré pleurs et remontrances; — machiavélique chef-d'œuvre des calculs d'un mazarinisme infernal, qui voulait, en créant un suprême degré de terreur, briser tout ressort dans les âmes; — consulter, par exemple : *Essai d'un voyage à Bourbonne* (première édition, Nancy, 1846; — seconde édition : dans *Antoine et les Rustauds*, 1849).

RECHERCHES

A L'AIDE DU THERMOMÈTRE

DES TEMPÉRATURES

MOTIVÉES CHEZ L'HOMME

PAR LES

DIVERSES PÉRIODES DE L'ÉTHÉRISME PRODUIT PAR LE CHLOROFORME

PAR

M. le Dr SIMONIN

Dans mes travaux antérieurs, j'avais apprécié les modifications de la température d'après les apparences, et il manquait aux observations la certitude que les instruments de précision peuvent seuls donner. En me demandant, plus tard, si les apparences de calorification durant la période de l'éthérisme, dite d'excitation, n'étaient point le résultat de la paralysie des nerfs vaso-moteurs, au lieu d'être dues à une excitation organique, il résultait pour moi l'obligation de constater sûrement la vérité des apparences, et la nécessité d'établir des synchronismes précis entre les températures et les diverses périodes de l'éthérisme.

La difficulté principale dans la recherche des températures se trouvait donc dans le diagnostic même des périodes de l'éthérisme dû au chloroforme, auxquelles ont été donnés les noms de période d'excitation, de période chirurgicale et de période de collapsus.

J'ai eu recours, pour bien fixer ces périodes, aux lois que j'ai déjà eu l'honneur de vous soumettre et qui se rapportent à la manifestation de l'insensibilité périphérique, à celle de l'éthérisme musculaire des mâchoires, à l'état de contraction ou de dilatation de l'iris qui traduit, si parfaitement, l'action de l'agent anesthésique, tantôt seulement sur la vie de relation, tantôt sur cette vie et, à la fois, sur le grand sympathique, et aux lois qui se rapportent aux fonctions de la circulation et de la respiration (1).

(1) Lois relatives au développement de l'insensibilité périphérique provoquée par l'éther et par le chloroforme. (*Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 21 novembre 1848, t. XIV, p. 309 et 310.)

Deux remarques physiologiques propres à faire éviter dans l'emploi des agents anesthésiques la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1863, p. 448.)

Application des doctrines physiologiques aux principaux faits observés pendant l'éthérisme. Recherche de l'origine organique des fonctions. Remarques principales propres à servir de guide dans l'anesthésiation, pour le diagnostic des périodes de l'éthérisme, etc. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1868, p. 89.)

C'est sous l'aisselle des sujets anesthésiés que le thermomètre a été placé. Il paraît superflu d'indiquer, ici, les raisons de ce procédé. Les anesthésiations, sur seize opérés, ont toutes été faites à neuf heures du matin. Les malades étaient à jeun, en général, avant l'emploi du chloroforme. Un point de départ a été établi par la notation de la température. L'âge et le sexe ont été notés. La question de la perte ou de la conservation du sang étant un élément de discussion, il n'est pas hors de propos d'indiquer quels ont été les motifs des anesthésiations : amputations de cuisse, de jambe, de bras, d'avant-bras, ablations de tumeurs considérables, réductions de luxations, recherche d'un calcul vésical et diagnostic d'un traumatisme du coude.

Les difficultés ont, parfois, été grandes pour acquérir la notion des températures, en ce qui concerne la période de collapsus surtout. D'abord la science du chirurgien tend à faire éviter cette période, et lorsqu'elle survient, au moment d'une hémorrhagie par exemple, l'attention de l'opérateur se porte, avant tout, sur le salut de l'opéré, et, bien souvent, les observateurs préposés au thermomètre abandonnent les recherches qui le concernent, à raison de motifs bien divers. Il faut ajouter cette réflexion, qui s'applique à toutes les périodes de l'éthérisme, qu'il n'est pas sans difficulté pour l'opérateur de mener presque de front, avec la direction de l'anesthésiation et les notations thermo-

métriques, l'application préventive des moyens hémostatiques, la pratique des opérations elles-mêmes, motifs des anesthésiations, et, parfois encore, l'emploi de certains modes de pansements, celui des pansements ouatés, par exemple, appliqué aux amputés. Il n'est pas besoin d'insister sur les difficultés, suites des mouvements de l'opéré, involontaires, ou motivés par la réduction de luxations.

Voici les conclusions qui ont paru pouvoir être formulées à la suite des recherches dont il s'agit :

1° Pendant la période de l'éthérisme, dite d'excitation, la température s'est accrue de 1 à 8 dixièmes de degré;

2° Durant la période chirurgicale, la température s'est accrue encore, trois fois, d'un dixième de degré, mais, généralement, elle a présenté un recul qui a varié de 2 à 8 dixièmes de degré;

3° Pendant la période de collapsus, l'abaissement de la température a été constaté de 9 dixièmes de degré au-dessous du fastigium ;

4° En considérant l'ensemble des manifestations, la température s'est élevée pendant l'éthérisme de 1 à 9 dixièmes de degré au-dessus du point de départ ;

5° En considérant l'ensemble des manifestations, la température a été trouvée au-dessous du point de départ de 1 degré 2 dixièmes, peut-être même de 1 degré 4 dixièmes ;

6° Au réveil, la température a été notée, parfois

semblable à la température du début; parfois elle lui a été supérieure de 2 à 5 dixièmes de degré; parfois elle a été constatée inférieure de 1 à 6 dixièmes de degré à la température du début;

7° Dans quelques cas l'hémorrhagie a semblé donner l'explication de la température abaissée; parfois, en l'absence d'hémorrhagie, cette interprétation n'a pu être admise;

8° L'âge des opérés et leur sexe n'ont pas paru apporter de modifications dans les résultats signalés;

9° L'accroissement de la température pendant la période d'excitation et le commencement de la période chirurgicale ne paraît pas devoir être attribué à une paralysie des nerfs vaso-moteurs;

10° La théorie d'une excitation spéciale et primitive des origines organiques nerveuses, par l'agent anesthésique, paraît admissible.

RAPPORT

SUR LE PRIX BONFILS

(M. JACQUEMIN, RAPPORTEUR)

COMMISSAIRES :

MM. Blondlot, Chautard, général Didion, Forthomme, Jacquemin.

Deux mémoires ont été présentés au concours pour le prix Bonfils : celui de M. Gérardin, qui a pour titre : *Altération, corruption et assainissement des rivières;* et celui de M. Hatzfeld : *Nouveau procédé de conservation des bois.* Nous allons les examiner successivement, après avoir fait connaître l'état de la science sur ces questions, et nous dirons ensuite quel a été pour chacun d'eux le jugement de votre commission.

Altération, corruption et assainissement des rivières.

L'une des questions les plus capables de préoccuper les hygiénistes est certainement celle de l'épuration des eaux des égouts des villes et de cer-

tains établissements industriels. Ces eaux, en effet, détiennent et charrient dans les rivières et dans les fleuves des substances solubles et des matières solides extrêmement putrescibles, qui commencent par détruire le poisson, et dont les émanations répandues dans l'air peuvent exercer une influence fâcheuse sur la santé des riverains.

Le 25 juillet 1869, l'altération de la Seine ayant augmenté brusquement, le poisson mourut de Saint-Denis à Chatou. Vers Argenteuil, sur les deux rives de la Seine, les poissons morts formèrent un banc de 2 mètres de largeur moyenne sur une longueur de 5 kilomètres. Les municipalités riveraines durent faire enlever et enterrer ces innombrables cadavres, dont la décomposition se faisait sentir au loin.

Pour prévenir l'infection croissante des cours d'eau, des hommes de science ont tenté d'utiliser ces produits pour l'agriculture, qui seule est en mesure de servir de débouché à ces millions de kilogrammes de principes fertilisants. D'ailleurs, pourquoi laisser s'écouler ces richesses ? Nous ne sommes plus au temps où l'évêque de Rouen était obligé de payer pour faire transporter et jeter dans la Seine le fumier de ses chevaux, dont personne ne voulait se servir.

Les calculs de Johnson font juger de l'importance de cette question, car il prétend que les seuls égouts de Londres transportent chaque jour une quantité d'engrais suffisante pour fertiliser 28,000 hectares

de terre, et par conséquent pour nourrir 150,000 individus.

D'après MM. Haywood et Lee, la ville de Scheffield, avec sa population de 110,000 âmes, produit par an 2,177 tonnes anglaises d'immondices d'égouts contenant :

Azote.	757,710 kilogr.
Acide phosphorique.	528,165
Potasse et soude . .	541,253
Chaux et magnésie .	368,280
	2,195,408 kilogr.

Si ces chiffres sont exacts, M. Hervé Mangon était bien au-dessous de la réalité lorsqu'il n'estimait qu'à 1,204,500 kilogr. la quantité d'azote que déversent chaque année dans la Seine les égouts de Paris. Des travaux plus récents font voir, en effet, qu'il y a lieu d'augmenter singulièrement le poids perdu de cet élément si actif.

L'Angleterre nous a devancés dans l'utilisation de ces eaux ou de leurs dépôts. L'Italie même, ou plutôt Milan et l'Espagne, représentée par Valence, ont su en apprécier la valeur fertilisante avant nous. Toutefois, si nous n'arrivons avec la Prusse qu'en quatrième ligne, notre place, grâce à quelques savants parmi lesquels il faut compter M. Gérardin, ne manquera pas d'effacer les antériorités par les perfectionnements sérieux qu'ils ont réalisés, perfectionnements qui rendent aujourd'hui l'application à l'agriculture suffisamment praticable et fructueuse.

On peut utiliser les eaux des égouts et les eaux industrielles, soit en les employant directement pour l'irrigation des prairies et des champs, soit en les épurant par précipitation, et en faisant servir le dépôt humide ou desséché à la fertilisation des terres.

L'emplacement des villes ne se prête pas toujours à la mise en pratique du premier moyen, à moins d'en passer par des frais de canalisation fort onéreux, lorsque les terres susceptibles d'être soumises à cet emploi sont trop éloignées. Encore l'irrigation ne peut-elle être faite qu'à certaines époques, ce qui rend aux eaux corrompues tous leurs inconvénients pendant au moins un tiers de l'année. Il y avait donc nécessité d'user entièrement du second moyen ou de combiner les deux.

La précipitation des matières noirâtres ou grisâtres en suspension ne s'obtient pas par le repos, à cause de la viscosité naturelle de ces eaux. Il faut agir chimiquement sur la matière visqueuse, qui joue le rôle de la gomme arabique dans l'encre au tannate de fer, et l'engager en combinaison insoluble avec un oxyde métallique ; la cause du maintien en suspension étant supprimée, tout se précipite et se dépose avec facilité.

L'ingénieur anglais, M. Wicksteed, a eu le premier l'idée d'employer un lait de chaux pour l'épuration des eaux des égouts. Sous cette influence, la clarification par dépôt est très-rapide et la dé-

sinfection parfaite. Le dépôt, extrait et séché à l'air libre, contient la majeure partie des principes fertilisants.

Leicester, ville de 65,000 à 70,000 habitants, exploite ce procédé, qui fournit par an 4,500,000 kilogr. d'engrais solide.

M. Hervé Mangon a répété sur les eaux des égouts de Paris les expériences de l'anglais Wicksteed, et reconnu que 400 à 500 grammes de chaux pure suffisaient pour précipiter rapidement toutes les matières en suspension dans un mètre cube de ces eaux, et plus du quart des substances en dissolution.

Voici les résultats des analyses du produit solide de Leicester et du produit de Paris séchés au soleil.

	PRODUIT DE LEICESTER.		PRODUIT DE PARIS.	
	A l'état naturel.	A l'état sec.	A l'état naturel.	A l'état sec.
Eau perdue à 110°	12,00	»	2,20	»
Résidu insoluble dans l'acide chlorhydrique faible.	13,25	15,05	8,25	8,43
Alumine, phosphate et oxyde ferrique.	8,25	9,37	,725	7,41
Chaux.	45,75	51,97	33,75	34,51
Azote des matières organiques, 0,558 Azote des sels ammoniacaux, 0,544	1,10	1,25	0,837 0,336 } 1,17	1,20
Produits volatils au rouge, non compris l'azote, acide carbonique et autres matières non dosées . . .	19,65	22,36	47,38	48,45
	100,00	100,00	100,00	100,00

Il est facile, d'après ce tableau, de juger la valeur de ces produits, dont les 1,000 kilogr. renferment autant d'azote que 2,750 kilogr. de fumier d'étable, et à peu près autant que 100 kilogr. de guano dosant 12 p. 100. En comptant le kilogramme d'azote à 1 fr. 65, et en y ajoutant le prix des phosphates, de la chaux et de la matière organique, il en résulte que la ville de Leicester a transformé une source d'insalubrité en une valeur de plus de 80,000 fr.

D'après la composition moyenne des eaux d'égout, on était en droit d'espérer un résultat pécuniaire plus élevé, car si l'hygiène était satisfaite, l'agriculture perdait encore 75 p. 100 de matériaux utiles restés en dissolution.

Les tentatives faites pour substituer à la chaux pure une chaux magnésienne provenant de la calcination de la dolomie, dans le but d'atteindre plus complétement l'acide phosphorique et l'ammoniaque dissous, et d'enrichir davantage l'engrais par une formation de phosphate ammoniaco-magnésien, n'ont pas abouti, parce que l'insolubilité de ce sel n'est pas suffisamment grande.

En définitive, le procédé de l'ingénieur anglais ne s'est pas généralisé, non point qu'il manquât d'efficacité, mais parce qu'il nécessitait un dosage trop précis de la chaux à faire réagir : il fallait se garder évidemment de rester en dessous de la quantité voulue; d'un autre côté, l'excès passait pour être défavorable en faisant obstacle à la précipita-

tion, et de plus on ne pouvait compter préparer chaque jour un lait de chaux d'une richesse toujours égale.

Il a servi toutefois de point de départ à des perfectionnements qui paraissent heureusement conçus, et qui ont donné d'excellents résultats, comme nous allons le voir.

Les laveries de laine de la ville de Reims, ainsi que ses teintureries, apportaient dans la petite rivière de Vesle des eaux savonneuses, des corps gras, des substances et des débris organiques de différente nature qui, chaque année, formaient des dépôts vaseux évalués au poids de 13,000 tonnes. L'infection qui résultait de cette masse entrant en putréfaction se continuait jusqu'à plus de 50 kilomètres de distance.

Deux ingénieurs, MM. Houzeau, ont mis à l'essai pendant plusieurs années et fait adopter ensuite un procédé d'épuration fort avantageux, qui consistait à ajouter aux eaux d'égout un mélange de chaux et de sulfate de fer. La chaux, comme nous l'avons vu dans le procédé anglais, se combine à une portion de ces matières et met en même temps en liberté de l'oxyde de fer, qui agit comme l'alumine, en formant une laque insoluble avec des matières en dissolution ou en suspension. L'eau qui surnage sur le dépôt est limpide et inodore, et s'écoule à la rivière sans qu'il paraisse en résulter aucun inconvénient.

Plus tard, MM. Houzeau ont réalisé une économie sérieuse en remplaçant le sulfate de fer par du charbon ou du lignite, dont il existe des gisements aux environs de Reims. Les proportions conseillées pour le traitement d'un mètre cube d'eau d'égout sont : $2^k,500$ de lignite et 600 grammes de chaux.

En 1868, la Prusse pouvait se prononcer sur les bons résultats d'un système analogue. On y traitait les eaux corrompues par un mélange de chaux magnésienne et de *coaltar*, substance goudronneuse dont les propriétés antiseptiques sont bien connues. On avait disposé à Crefeld, ville de 50,000 habitants, des bassins capables de contenir chacun 400,000 pieds cubes de liquides à transformer par vingt-quatre heures. Le pénitencier de Halle n'a eu qu'à se féliciter de ce système, au point de vue de la santé des détenus. Un fait qui vient à l'appui de l'efficacité de ce procédé, c'est que dans une fabrique de sucre, les eaux d'un puits, infectées depuis sept ans par des infiltrations provenant de l'usine, ont été rendues à leur pureté première par l'emploi, dans des proportions déterminées, des hydrates de chaux et de magnésie associés au *coaltar*.

L'expérimentation n'en est pas restée là ; on a reconnu à Bruxelles d'abord, à Paris ensuite, que le perchlorure de fer est également propre à cette épuration, mais qu'il présente, quant au dosage, les

mêmes difficultés que la chaux, et qu'il possède de plus l'inconvénient de rendre l'eau clarifiée trouble et ocreuse après quelque temps d'exposition à l'air.

La question ne pouvait demeurer longtemps en suspens, car à notre époque un problème posé finit par trouver quelqu'un pour le résoudre. Aussi M. Le Chatelier a-t-il fait faire un grand pas en proposant le sulfate d'alumine comme moyen de purification. Mais *multa renascentur quæ jam...*, ce moyen, nouveau pour nous, ne l'est pas pour les Chinois qui, de vieille date, ont l'habitude de rendre potables des eaux saumâtres, plus ou moins chargées de matières organiques, par l'addition de quelque peu de sulfate d'alumine.

Quoi qu'il en soit, la ville de Paris s'est empressée de mettre à l'étude le procédé Le Chatelier. Il en est résulté la confirmation de la richesse en azote, en acide phosphorique et en potasse des eaux d'égout. Le mètre cube, en moyenne, tient en dissolution un kilogramme de substances utiles pour l'agriculture, et deux kilogrammes en suspension. Or, les deux grandes artères, ou égouts collecteurs, après leur jonction, débouchent dans la Seine, en face d'Asnières, avec un débit moyen de $2^{mc},20$ par seconde, ou 190,000 mètres cubes par jour. Cette rivière souterraine roule donc l'énorme volume de 70 millions de mètres cubes par an, qui, d'après les chiffres ci-dessus, renferment 70,000 mètres cubes d'engrais solubles et 140,000 mètres d'engrais so-

lides et putrescibles, dont la masse pourrait à la longue former des atterrissements qui deviendraient, en entrant en putréfaction, une source de maladies épidémiques.

D'après de nombreuses analyses, confirmées par des expériences agricoles exécutées pendant quelques années sur plusieurs hectares de terre, la valeur du mètre cube des eaux sortant de l'égout, sans avoir été soumises à aucun traitement, est de 10 centimes, ce qui porte à 7 millions de francs la valeur annuelle des eaux des égouts de Paris. On reste confondu à l'examen de ces chiffres, dont l'authenticité n'est pas douteuse, de la somme de richesses que perdent toutes les villes de la France, au détriment de la salubrité publique et de l'agriculture.

L'expérimentation faite sur $^1/_{400}$ des eaux qui s'écoulent chaque jour, soit environ 475 mètres cubes, prouve que la clarification au sulfate d'alumine peut s'effectuer en grand avec facilité, dans des bassins de 30 mètres de longueur, et que l'eau qui sort du filtre en pierre d'une extrémité ressemble à celle d'un ruisseau ordinaire. Le dépôt n'atteint que 70 p. 100 du poids obtenu dans les laboratoires; il est inodore et acquiert rapidement de la compacité sans cesser d'être très-maniable à la pelle. Les frais de main-d'œuvre et de sulfate d'alumine revenant par mètre cube à 2 centimes, il est aisé de calculer le prix de revient des 1,000 kilogr.

d'un produit qui, nous l'avons vu, vaut au moins autant que 2,750 kilogr. de fumier normal.

Au point de vue des intérêts agricoles, le meilleur système d'utilisation des eaux d'égout ou des eaux industrielles paraît consister à les faire servir directement à l'irrigation et à précipiter le surplus. C'est dans cet esprit qu'ont été combinées les expériences faites en grand dans la plaine de Gennevilliers, près de Paris. Des pompes à vapeur, installées à l'embouchure du grand égout collecteur, refoulent une partie des eaux vannes à travers des conduits qui les déversent dans un immense réservoir construit sur le point le plus élevé de la plaine, d'où elles s'écoulent sur les terres en culture par un système de canalisation fort simple. L'excès vient remplir trois bassins de 2 mètres de profondeur dans lesquels on ajoute 20 kilogr. de sulfate d'alumine par 100 mètres cubes. L'eau clarifiée se rend dans la Seine, tandis que le dépôt, séché à l'air, est livré aux agriculteurs pour la fertilisation d'autres terres.

Nous trouvons une preuve de plus de l'intérêt qui s'attache à la question d'utilisation des eaux d'égout pour l'agriculture, dans le brevet pris le 9 novembre 1869 (brevet délivré sous le n° 87,787), par M. Tessié du Motay, dont on connaît le génie inventif, et dans l'addition audit brevet, du 24 décembre suivant, pour *un mode de traitement* des matières excrémentitielles, déjections humaines et eaux boueuses des égouts.

L'analyse complète de ce brevet nous ferait sortir de notre sujet, nous nous en tiendrons au moyen nouveau qui s'y rapporte. M. Tessié du Motay propose de traiter les eaux d'égout par le *fluosilicate d'alumine,* qui précipite les sels de potasse à l'état de fluosilicate gélatineux, en formant par double décomposition du chlorure et du sulfate d'alumine, sels dont nous connaissons l'efficacité par le procédé Le Chatelier, et la propriété de précipiter les matières organiques. Le fluosilicate d'alumine, moins cher que le sulfate, présenterait en outre l'avantage de donner un engrais beaucoup plus riche en potasse.

Tel était l'état de la science lorsque M. Gérardin reprit la question sous un nouvel aspect et parvint, par des déductions rigoureuses, à une solution plus parfaite quant à l'épuration des eaux industrielles, et qui s'appliquera avec autant de bonheur à l'épuration des eaux des égouts de ville, à condition que l'on puisse disposer d'une superficie convenable de terrains.

M. Gérardin, après avoir établi que la distinction entre les eaux saines et les eaux infectées ne peut reposer ni sur la couleur, ni sur l'odeur, ni sur la saveur, ni d'une manière absolue sur l'analyse chimique, propose la définition suivante :

« Une eau est saine lorsque les animaux et les « végétaux doués d'une organisation supérieure « peuvent y vivre. Au contraire, une eau est in-

« fectée lorsqu'elle fait périr les animaux et les « végétaux doués d'une organisation supérieure, et « qu'elle ne peut nourrir que des infusoires et des « cryptogames. »

M. Dumas, en rendant compte d'une note que cet auteur présentait à l'Académie des sciences, exprime la même opinion : « Il n'existe pas de « meilleur moyen, dit-il, de fixer le caractère d'une « eau que de constater si dans cette eau peuvent « vivre les poissons et les plantes aquatiques. Les « poissons y meurent-ils, les plantes y dépérissent- « elles : le caractère est certain, l'eau est infectée « et ne peut servir aux usages domestiques. Au « contraire, si les poissons et les plantes aquatiques « peuvent y vivre, on peut considérer l'eau comme « bonne. »

M. Gérardin s'est assuré que toutes les herbes vertes ne sont pas également sensibles à l'altération de l'eau.

Le cresson de fontaine lui semble la plus délicate des plantes aquatiques; sa présence caractérise les eaux excellentes. Les épis d'eau et les véroniques ne poussent que dans les eaux de bonne qualité.

Les roseaux, les patiences, les ciguës, les menthes, les salicaires, les scirpes, les joncs, les nénuphars s'accommodent des eaux médiocres. Les carex vivent dans les eaux très-médiocres.

Enfin, il résulte de ses observations que l'*Arundo phragmites* est la plus robuste des plantes aqua-

tiques, qu'elle survit la dernière et continue à croître et à se développer dans les eaux les plus infectes.

Parmi les mollusques, la *Physa fontinalis* ou *Bulla* ne vit que dans des eaux très-pures, la *Valvata piscinalis* dans les eaux saines; la *Limnea ovata* et *stagnalis*, le *Planorbis marginatus*, dans les eaux ordinaires; la *Cyclas cornea*, la *Bythinia impura* et le *Planorbis corneus* dans des eaux médiocres. Aucun mollusque ne vit dans des eaux infectées.

Après avoir démontré que les végétaux phanérogames et les mollusques esquissent à grands traits les caractères des différentes eaux, M. Gérardin, pour donner plus de précision à son analyse, a examiné les végétaux cryptogames, base de toute création organisée, qui préparent la venue des générations douées d'une organisation plus complexe, et qui reprennent leur empire lorsque les êtres supérieurs périssent, en se multipliant aux dépens de leurs débris, dont ils hâtent singulièrement la décomposition.

Les animalcules infusoires ne pouvaient échapper à son examen, car ils devaient servir, au même titre que les algues, comme réactif fidèle et caractéristique de l'état d'altération ou d'insalubrité de l'eau. C'est ainsi qu'il analysa les différentes rivières du bassin de Saint-Denis, après avoir constaté que ces rivières ne renfermaient ni poissons ni mollusques, et qu'il n'y poussait aucune autre herbe verte que l'*Arundo phragmites*.

Le Croult, par exemple, qui, de Gonesse à Saint-Denis, reçoit les eaux d'un grand nombre d'établissements industriels, féculeries, sucreries, distilleries de betterave, teintureries, blanchisseries, est une rivière particulièrement infecte. Il est couvert d'écumes blanches, persistantes; le fond est formé d'une vase noire, d'un mètre d'épaisseur, peu consistante, d'une odeur d'œufs pourris particulièrement repoussante. On n'y trouve aucune coquille vivante, on n'y voit pas même une algue verte; en un mot, aucun être vivant, animal ou végétal, ne paraît pouvoir y vivre. Le bétail refuse d'en boire; les canards et les grenouilles fuient cette eau empestée.

Toutefois, M. Gérardin a examiné au microscope, avec un grossissement de 600 diamètres, ces écumes blanches si abondantes. Ce sont des *Beggiatoa alba*, algues de la famille des Oscillariées, ordre des Nématogènes. Cette algue microscopique, qui seule s'accommode d'un pareil milieu, fait son apparition en août, ou en septembre, et rend alors l'eau opaline. Les *Beggiatoa* qui meurent, forment cette vase si abondante et si légère, dont la décomposition amène cette odeur si repoussante.

Dès qu'en mars le travail se termine dans les féculeries et les sucreries, l'infection du Croult entre dans une nouvelle phase. Du lit de la rivière et des berges s'élèvent des crasses noires qui flottent à la surface. Ces crasses noires ont été examinées

au microscope, et M. Gérardin a reconnu qu'au milieu des *Beggiatoa alba* en voie de décomposition se trouvait une autre algue vivante, en grande quantité, l'*Oscillaria natans*, qui envahit le Croult jusqu'au moment du curage de la rivière.

Les eaux du ru de Montfort, remarquables par leur insalubrité, sont surtout corrompues par les eaux d'une cartonnerie et d'une boyauderie, qui s'y jettent les unes par le ruisseau du Vivier, les autres directement par un égout. L'eau, à la sortie de la cartonnerie, est claire et limpide; mais, un peu plus loin, elle se trouble et forme, sur une étendue de près de 2 kilomètres, des dépôts blancs que l'analyse microscopique a fait reconnaître : ce sont des bactéries, des *Bacterium termo*. Celle qui sort de la boyauderie, claire et limpide aussi, peu odorante d'abord, répand ensuite l'odeur de bouillon gâté, et un peu plus loin l'odeur de cadavre. Elle ne se trouble pas et roule sur un fond vert-émeraude du plus bel éclat. Au-dessous de la matière verte, peu épaisse d'ailleurs, on trouve une couche mince d'un beau rouge qui recouvre la vase noire. Les corpuscules verts qui tapissent le lit de la rivière sont des *Euglena viridis*, et les corpuscules rouges des *Euglena sanguinea*.

M. Gérardin, comparant les résultats de sa méthode avec ceux de l'analyse hydrotimétrique et de l'analyse chimique complète des eaux du Croult, en conclut que « ce ne sont ni l'analyse hydro-

« timétrique, ni l'analyse chimique qui peuvent « renseigner sur la corruption et l'altération des « eaux des rivières ». On comprend, en effet, que l'analyse hydrotimétrique soit incapable d'éclairer sur le degré d'altérabilité ou d'altération d'une eau; mais nous ne saurions admettre ses conclusions quand il dénie à l'analyse chimique le pouvoir de renseigner.

En effet, la plupart des auteurs considèrent comme potables des eaux qui réduisent moins de 2 milligrammes d'hypermanganate de potasse par litre, et par conséquent renfermant moins d'un centigramme de matières organiques; comme suspectes celles qui réduisent de 2 à 10 milligrammes d'hypermanganate et contiennent de 1 à 5 centigrammes de matières organiques; comme malsaines, altérables ou putréfiables celles qui réduisent de 10 à 20 milligrammes de ce réactif, et *a fortiori* celles qui possèdent plus d'un décigramme de produits organiques par litre.

Or, l'analyse chimique de l'eau du Croult, faite en 1868 par MM. Durand-Claye, ingénieurs des ponts et chaussées, indique pour le 19 août 213 milligrammes de matières organiques par litre, dont 4 milligrammes d'azote, et pour le 1er octobre 205 milligrammes de matières organiques, dont 3 milligrammes d'azote. Les conclusions à tirer des résultats de cette analyse ne nous paraissent pas douteuses. Bien plus, nous sommes convaincu que

l'on aurait constaté une quantité de matières organiques sensiblement moindre si l'on avait analysé l'eau du Croult après curage, alors que, la rivière s'assainissant, les carex commençaient à pousser, les *Bithynia impura* et quelques *Cyclas cornea* à paraître. Il y a certainement une relation entre la quantité de matière organique d'une *eau altérée* et celle d'une *eau corrompue*.

Nous ferons les mêmes réflexions au sujet du ru de Montfort, qui, au delà du port de Crèvecœur, chargé des eaux de la cartonnerie, de la boyauderie, d'une mégisserie, d'une usine pour l'exploitation des têtes de mouton, des eaux ménagères d'Aubervilliers, etc., renferme d'après les analyses de M. Boutmy, expert du tribunal, 45 centigrammes de matières organiques par litre. Il n'y a pas d'hésitation possible en face de pareils résultats.

Le chimiste ne confondra jamais des eaux répandant une odeur sulfhydrique, comme celles du Croult ou du Rouillon, avec les eaux salutaires d'Enghien, parce que dans ces dernières il ne rencontre que des traces de matières organiques. Il ne saurait se méprendre davantage sur l'insalubrité qui résultera de l'écoulement, dans le ruisseau du Vivier, d'eaux d'une cartonnerie dosant 1^{gr},50 de matières organiques par litre, quand bien même ces eaux sont limpides et inodores, ou de l'introduction dans le ru de Montfort de l'eau d'une

boyauderie, claire, peu odorante, mais contenant 5 décigrammes de substances organiques par litre.

Toute eau renfermant environ 1 décigramme de matières organiques en dissolution, dont une partie azotée, servira de milieu à la vie d'organismes inférieurs *ærobies*, auxquels pourront succéder les organismes *anærobies*. A mesure que l'oxygène, consommé par les premiers, diminue, les poissons dont la respiration est active ne peuvent plus vivre, les mollusques qui exigent des eaux aérées, tels que la *Physa fontinalis* et la *Valvata piscinalis*, périssent, pendant que les végétaux doués d'une organisation supérieure disparaissent successivement. M. Gérardin appelle *eaux altérées* les eaux qui ont perdu une partie de la quantité d'oxygène qu'elles pouvaient dissoudre normalement, et *eaux corrompues* celles qui sont dépourvues totalement d'oxygène. Adversaire d'abord de l'analyse chimique, il y est revenu bien heureusement pour la science, qu'il a dotée d'un procédé fort élégant, extrêmement pratique, très-rapide, qui permet de suivre les altérations de l'eau jusqu'à sa corruption, par le dosage de l'oxygène qu'elle peut tenir en dissolution.

M. Gérardin avait été devancé dans cette voie par M. Poggiale qui, en 1852, entreprit un long travail sur les variations que subissent dans leurs proportions les principes contenus dans l'eau de la Seine à diverses époques de l'année. M. Poggiale a trouvé pour l'oxygène les volumes suivants par

litre d'eau puisée à Ivry, du mois de décembre 1852 au mois d'avril 1854: en décembre 1852, 10 centimètres cubes; en janvier, février, mars et avril 1853, de 10 à 12 centimètres cubes; en juillet et août 1853, de 5 à 7 centimètres cubes; en novembre et décembre 1853, de 9 à 12 centimètres cubes, et enfin en avril 1854, 8 centimètres cubes.

En 1861, M. Félix Boudet, mettant à profit les diverses ressources que la science lui offrait alors pour reconnaître l'altération des eaux, avait constaté que les eaux les plus chargées de matières organiques et les plus avancées dans la corruption, étaient les plus riches en ammoniaque et en acide azotique, et les plus pauvres en oxygène.

Mais à l'époque où MM. Poggiale et Félix Boudet produisaient leurs remarquables travaux, les procédés de dosage de l'oxygène dissous dans les eaux étaient d'une exécution lente, laborieuse, délicate et compliquée, et ne permettaient point de suivre pas à pas la marche de la désoxygénation ou de l'oxygénation des eaux. Grâce au procédé de dosage de l'oxygène dans les eaux par l'hydrosulfite de soude, présenté à l'Académie des sciences le 14 octobre 1872, par MM. Schutzenberger et Gérardin; grâce enfin à l'application que M. Gérardin a faite de ce procédé à la détermination sur place de l'oxygène dans les eaux, la science est en possession aujourd'hui d'une méthode d'analyse chimique extrêmement précieuse, parce qu'elle est

éminemment pratique, et donne en quelques minutes la connaissance du degré d'insalubrité d'une eau.

Tout en poursuivant ses travaux, M. Gérardin n'en perdit pas de vue le couronnement, l'assainissement des rivières. Il partit de l'hypothèse que si l'on divisait les eaux industrielles pour les exposer à l'action oxydante de l'air sur une grande surface, les matières organiques dissoutes s'oxyderaient, seraient détruites, et qu'alors on pourrait les faire écouler à la rivière sans qu'elles y produisent ces graves inconvénients qui font le perpétuel sujet des justes plaintes des riverains.

« L'aération de l'eau et l'oxydation des matières organiques dissoutes, dit-il, doit se faire sans frais, d'une matière automatique, indépendante de la négligence des ouvriers. »

Pour résoudre ce problème, il ne voit qu'un seul procédé possible : *Il faut répandre les eaux très-divisées sur un terrain préalablement drainé.*

Il y a longtemps que l'on avait conseillé de faire servir les eaux industrielles à l'arrosage des terres qu'elles fertilisent, et cette pratique a toujours été suivie de bons effets toutes les fois que la surface du terrain à y consacrer était suffisante. Il n'en est plus de même quand l'espace manque. Le sol alors saturé de ces eaux cesse de fonctionner comme milieu oxydant, et devient un foyer d'infection qui fait périr les plantes herbacées et les arbres. De plus,

l'eau qui s'infiltre à travers des voies inconnues, finit par atteindre des puits très-éloignés de l'établissement et en corrompt complétement l'eau.

M. Gérardin paraît être le premier qui ait utilisé les propriétés du drainage pour l'assainissement des eaux industrielles. L'expérience exécutée, dès 1869, sur les eaux de la féculerie de MM. Boisseau, Bonnevie et Lucy, à Gonesse, qui infectaient le plus en amont la rivière du Croult, a pleinement réussi et prouvé qu'il suffisait d'une surface de 2,000 mètres pour absorber et oxyder 161,000 litres de liquide par jour, sur lesquels il y a 21,000 litres de jus de pommes de terre. Un mètre carré de terrain drainé suivant les indications de l'auteur peut donc recevoir plus de 75 litres de liquide, dont 10 litres et demi de jus de pommes de terre à oxyder pour chaque jour de travail.

Les résultats obtenus dans d'autres usines par la méthode Gérardin ont été aussi concluants, et déjà, le 20 mai 1870, le conseil municipal de Saint-Denis déclarait que l'état du Croult, à son entrée à Saint-Denis, était satisfaisant. Aujourd'hui le Croult, jadis si infect, est assaini, s'est peuplé de poissons, d'herbes vertes et de mollusques.

Enfin, M. Girardin a des imitateurs. En Angleterre, M. Bayley Denton exécute de grands travaux d'assainissement et d'épuration des eaux par cette méthode. A Merthyr-Tydvil, ville industrielle de 100,000 âmes, comté de Glamorgan, pays de Galles,

toutes les eaux industrielles et ménagères sont traitées par filtration sur un terrain drainé.

L'utilisation agricole des eaux d'égout et des eaux industrielles s'est affermie par les beaux travaux de M. Gérardin, et, fait extrêmement important, les préventions des agriculteurs sont tombées devant ces conditions toutes nouvelles.

Faut-il s'étonner que l'agriculteur comprenne ses intérêts? Au siècle dernier, il était défendu aux jardiniers et aux maraîchers des environs de Paris d'employer pour leurs plantes le fumier de vache ou de porc, et surtout les vidanges des latrines et les immondices des voiries, attendu, disait-on alors, qu'on en avait reconnu le mauvais effet. « Cependant, comme ces sortes de matières font les « productions extraordinairement grosses, ajoute « de Combes dans l'*École du jardin potager*, ceux « qui se trouvent hors de la juridiction de la police, « séduits par les avantages qu'ils en retirent, ne « s'en font quelquefois aucun scrupule, et c'est assez « souvent la cause de certaines incommodités qu'on « ressent après le manger. »

Ce qu'une époque proscrit, l'autre l'adopte : le fumier de vache et de porc, les vidanges des latrines et les immondices des voiries ont perdu de leur fâcheuse réputation, et on les utilise sans crainte de ressentir des incommodités après repas.

Continuons à secouer les vieux préjugés, l'agriculture n'aura pas à s'en plaindre, et nous verrons

un jour les boues et les fanges de toutes nos cités, les eaux industrielles et ménagères, se transformer en plantes nutritives, au plus grand profit du genre humain.

Les travaux de M. Gérardin présentent donc une haute importance, puisqu'ils tendent à faire disparaître de graves inconvénients qui, depuis si longtemps, avaient appelé les recherches des savants, puisqu'ils paraissent destinés à rendre de si grands services au pays. Aussi votre commission qui, après un examen attentif, a cru devoir écarter du concours pour le prix Bonfils le mémoire de M. Gérardin, parce qu'il ne rentre nullement dans l'esprit du programme fixé par le donateur, vous exprime-t-elle ses vifs regrets, auxquels l'Académie tout entière s'associera, de n'avoir pu vous proposer une récompense pour un travail digne de tout éloge, aussi remarquable au point de vue scientifique qu'à celui des immenses résultats que ne manquera pas d'en tirer l'hygiène publique.

Nouveau procédé de conservation des bois.

M. Hatzfeld s'est efforcé de résoudre un problème de chimie appliquée, toujours à l'étude, mais aussi de la plus haute importance pour l'industrie et l'art des constructions, la *conservation des bois*. Avant de vous dire le progrès qui résulte de ses travaux, je vais résumer succinctement l'état de la question au moment où il les entreprenait.

Plusieurs causes concourent à la destruction du bois. Si, par elle-même, la fibre ligneuse pure est presque indestructible par le temps, il n'en est pas ainsi quand on la considère dans son état normal, c'est-à-dire accompagnée des éléments de la séve, corps albuminoïdes, principes sucrés, gommeux, pectiques, amylacés, matières minérales, substances qui toutes servent d'aliments aux destructeurs du bois. Le végétal pendant sa vie, selon l'espèce plus ou moins résistante, suivant le milieu parfois trop humide ou même trop riche en principes nutritifs, est exposé aux piqûres des insectes, dont les larves pénètrent jusqu'à l'aubier, et à l'invasion des cryptogames qui croissent à la surface de son écorce et nuisent à son développement.

A la mort du végétal ou à la suppression de la vie telle que nous l'entendons, succèdent une vie physique et chimique, pour nous servir de l'expression de M. Pasteur, caractérisée par la continuité, dans une certaine mesure, de la réaction des solides et des liquides de l'organisme, et une vie organique des infiniment petits, quand les conditions d'humidité et de température sont remplies, vie qui s'accomplit à l'aide des éléments nutritifs laissés par la séve et qui, avec la putréfaction des substances albuminoïdes, amène l'altération des fibres, la perte de leur cohésion, leur transformation en une masse friable, en un mot la *pourriture* du bois.

Aux organismes inférieurs se joignent, pour con-

courir à ce même but, des organismes un peu plus élevés dans la série, les champignons, qui se propagent avec une grande rapidité : le *Telephora domestica* aux couches membraneuses et ramifiées ; le *Boletus destructor*, semblable à la moisissure quand il est jeune, irrégulier et rugueux dès qu'il prend de l'âge ; le *Cerullus vastator*, qui rampe sur le bois pour mieux le détruire, qui souvent attaque en dessous les planches, les poutres, pour les ronger en toute sécurité, et pénètre ensuite quelquefois dans les murs, qu'il réduit en poussière.

Je n'ai cité que les principaux, mais joignez-y encore le *Teredo navalis*, un mollusque bivalve qui, avec son rostre corné, perce le bois et s'y creuse de profondes galeries tubulaires au point d'endommager fortement les digues en bois et de perforer même les navires ; ajoutez-y l'armée des insectes dont les préférences pour le bois sec sont si bien établies, et dont on constate trop souvent les effets ou la vermoulure.

L'homme, perpétuellement aux prises avec la nature, qu'il tend à asservir par les forces de son intelligence, a commencé de bonne heure la lutte contre les causes de la destruction du bois. Dans l'antiquité, on pratiquait, sur l'arbre en pleine séve et encore debout, un trait de scie assez profond pour traverser l'écorce et atteindre l'aubier, sans entamer le bois parfait. La séve s'écoulait en abondance par cette issue, et l'arbre ensuite abattu ne

tardait pas à se dessécher complétement. « C'est ainsi, dit Pline, que l'on peut assurer au bois de chêne une durée indéfinie... »

Le problème de la conservation du bois, resté stationnaire pendant le moyen âge, n'a été sérieusement repris qu'au XVIII^e^ siècle et poursuivi sans relâche depuis le commencement du XIX^e^, avec l'aide si puissant de cette science merveilleuse, la chimie, qui date d'hier, mais dont l'évolution rapide étonne tous ceux qui suivent les progrès de l'esprit humain.

Les moyens employés jusqu'aujourd'hui pour prévenir la pourriture du bois peuvent se ramener à cinq :

1° L'élimination aussi complète que possible de l'eau du bois ;

2° L'élimination des éléments de la séve ;

3° La substitution d'un liquide antiseptique aux éléments de la séve ;

4° La modification chimique des éléments de la séve ;

5° La minéralisation du bois.

Chacun de ces moyens généraux a donné le jour à divers procédés qu'il serait trop long de vous exposer.

Tel mode d'opérer excellent pour une condition donnée, cesse de l'être lorsque le milieu vient à changer. Ainsi le bois desséché se conserve pendant longtemps dans un lieu sec et abrité, surtout

si la dessiccation a été poussée au point de brunir sa surface. Mais s'il doit être exposé dans un milieu humide, il s'altérera infailliblement, à moins de cacheter hermétiquement les extrémités de la pièce de bois, comme l'ont proposé MM. Hutin et Boutigny, avec un mélange de poix noire, de goudron et d'asphalte, ce qui ne dispense pas de goudronner le reste dans toute son étendue.

L'élimination des éléments de la séve, que les anciens avaient imaginée par une intuition en parfait accord avec la science moderne, n'était pas suffisamment effectuée par la pratique de l'écoulement de la séve avant l'abatage en forêt. Plus tard, on a eu recours au lessivage par l'eau froide ou par l'eau salée, comme le prescrivent les règlements de la marine en Hollande. Mais l'immersion devant durer trois mois, on y a renoncé dans l'industrie privée pour tenter la lixiviation à l'eau bouillante ou à la vapeur. Les luthiers de Vienne, en Autriche, préparent ainsi les bois destinés à la fabrication des instruments à cordes. Cette opération a pour résultat de rendre ces bois plus sonores et en même temps plus durables. Toutefois on comprend que cette méthode n'ait plus la même valeur pour les grands bois de bâtiments ou les poteaux télégraphiques, car sa complication et son prix de revient élevé s'opposent absolument à ce qu'elle se généralise.

La même observation s'applique au système Bar-

lou qui expulse la séve des troncs au moyen d'une pompe de compression : l'air pénètre avec force dans le bois et oblige la séve à s'écouler par l'autre extrémité.

La substitution d'un liquide antiseptique aux éléments de la séve a été proposée par Bréant en 1831, modifiée en Angleterre par Bethel en 1838, et enfin perfectionnée par MM. Légé et Fleury-Pironnet.

Bréant opère en vase clos ; il expulse les liquides et les gaz contenus dans le bois par l'action du vide et fait ensuite pénétrer de l'huile de lin siccative sous une pression de dix atmosphères. Des planches imprégnées par ce procédé et employées comme tablier d'un pont sur la Seine, ont résisté pendant dix ans, tandis que celles du même bois non préparé se sont complétement détériorées en peu d'années.

Bethel modifia l'appareil d'injection et fit choix de la créosote comme liquide préservateur.

MM. Legé et Fleury-Pironnet se rapprochent de Bethel dans les dispositions principales de leur appareil ; toutefois, le récipient qui contient les pièces à injecter est de cuivre, ce qui permet d'employer le sulfate de cuivre comme agent antiseptique.

Ces procédés permettent d'opérer très-rapidement et en toute saison, sur des bois même peu perméables, à la faveur d'une pression de dix atmosphères. Ils s'appliquent particulièrement aux bois

débités, ce qui est un avantage, puisque d'une part le liquide pénètre par toutes les faces, et que, de l'autre, on évite les frais d'injection des parties sacrifiées par le débit. Mais le grand inconvénient qu'ils présentent, c'est d'exiger des appareils très-coûteux et des liquides d'un prix relativement élevé, comme l'huile de lin et surtout la créosote, qui rendent d'ailleurs les bois très-inflammables. Sans doute, la dissolution de sulfate de cuivre est à l'abri de ce reproche, mais elle prête à la critique, comme nous le verrons en examinant le procédé suivant.

La méthode d'imprégnation du docteur Boucherie, publiée en 1841, est essentiellement simple et pratique.

Il utilisa d'abord, pour la conservation des bois, la force ascensionnelle qui, dans l'arbre vivant, fait monter la séve de la racine dans toutes les parties du végétal. L'arbre nouvellement abattu, plongé dans une dissolution de pyrolignite de fer ou de sulfate de cuivre, ou l'arbre sur pied qui a reçu un trait de scie circulaire à la base ou des trous profonds à la tarière, et que l'on entoure d'une enveloppe en caoutchouc dans laquelle se rend le liquide antiseptique de la tonne voisine, ne tardent pas à subir la pénétration saline, tandis que la séve s'écoule par la partie supérieure décapitée.

Un perfectionnement très-important vint très-vite. Le docteur Boucherie fit agir le poids d'une

colonne de dissolution de sulfate de cuivre partant d'un réservoir situé à 10 mètres de hauteur, et communiquant par des conduites, soit au gros bout, soit au milieu des arbres à injecter. Des systèmes de garnitures simples et ingénieux maintiennent le liquide en contact avec la section du bois. Il avance peu à peu en suivant les fibres longitudinales et chasse devant lui la séve, dont le rôle utile est fini.

Ainsi la méthode Boucherie n'exige que des appareils simples et peu coûteux, mais elle est moins rapide que la méthode Bréant, elle ne peut s'employer en toute saison, et de plus elle demande des arbres récemment abattus, entièrement sains et revêtus de leur écorce. La pression des appareils est limitée à une atmosphère ; la pratique peut difficilement s'élever au delà, ce qui n'est pas suffisant dans un grand nombre de cas.

Enfin, au point de vue chimique, deux inconvénients graves peuvent se produire. Si la dissolution de sulfate de cuivre n'est pas d'une neutralité parfaite, si elle renferme quelque peu d'acide sulfurique libre, ce corps, en se concentrant par la dessiccation, deviendra destructeur et produira dans une certaine mesure la désagrégation de la cellulose. Si le bois injecté doit être enfoui dans une terre fertile (tuteurs, poteaux, palissades), le sulfate de cuivre subissant insensiblement les effets de l'ammoniaque du sol se convertira en sulfate et en am-

monture de cuivre, un dissolvant de la cellulose, la raison de cette désagrégation bien constatée dans de telles conditions.

La modification chimique des éléments de la séve a été tentée de bien des manières. Nous signalerons le procédé M'Kyan (1830), qui consiste à faire agir sur le bois des dissolutions de bichlorure de mercure par simple immersion qui dure de 4 à 18 jours, suivant l'épaisseur des traverses. Né en Angleterre, ce procédé était encore appliqué en 1870 dans le duché de Bade, où l'on employait annuellement 150,000 kilogr. de bichlorure de mercure pour la conservation des traverses des chemins de fer badois.

Le sublimé corrosif empêche le bois de pourrir extérieurement, mais comme il ne pénètre pas très-profondément, il ne le protége pas contre la pourriture qui s'effectue à l'intérieur. L'appareil Bréant ferait disparaître cette cause défavorable.

Le procédé Burnett (1840) au chlorure de zinc, employé en Prusse, ne paraît pas plus avantageux par les mêmes raisons.

Celui de M. Lapparent (1866) consiste à carboniser le bois extérieurement à la flamme du gaz ou d'un chalumeau à pétrole. Le goudron et la créosote, produits de la décomposition superficielle, pénètrent quelque peu dans les fibres inaltérées et modifient la composition des éléments de la séve en rendant

sur ces parties l'albumine inaltérable, mais la couche de charbon qui recouvre le bois agit avant tout comme antiseptique.

La méthode de l'Anglais Payne (1841) me paraît rentrer dans le cinquième moyen général de conservation des bois, la minéralisation. En effet, il fait agir successivement deux dissolutions salines de nature différente, sulfate de fer ou alun d'abord, et ensuite carbonate de soude ou sulfure de calcium ou de baryum. Il détermine par conséquent la formation d'un composé insoluble qui incruste le bois, le préserve jusqu'à un certain point de la pourriture, et le rend moins inflammable.

Buchner et Eichtal ont conseillé de remplir les pores du bois avec un ferrosilicate, en l'imprégnant d'abord de sulfate de fer, puis en faisant agir une solution de verre soluble. Ransome silicatait les bois avec du verre soluble.

Strützki, en 1834, et plus tard Apelt, d'Iéna, recommandaient de stratifier les bois avec des charbons riches en sulfure de fer qui, sous l'influence de l'hygroscopicité du charbon et de la pluie, se convertissait en sulfate de fer. Celui-ci pénétrant peu à peu dans le bois le minéralisait par suite de la formation d'un sulfate ferrique basique. Ce procédé me paraît sujet à critique, car M. Kuhlmann, de Lille, a démontré en 1859 l'influence décomposante de l'oxyde ferrique sur la fibre du bois, de la manière la plus claire, la plus irréfutable.

Cet exposé, bien qu'imparfait, de la question au point de vue du détail, vous permettra toutefois de juger la valeur du procédé de M. Hatzfeld, qui fait le sujet de ce rapport.

Il propose, pour assurer la conservation des bois, de les imprégner d'une dissolution de tannate de protoxyde de fer avec excès d'acide tannique.

« L'excès d'acide tannique, dit l'auteur, est destiné à transformer en tannates insolubles et imputrescibles, les matières albuminoïdes contenues dans le bois.

« Le tannate de fer, soluble à l'état de protoxyde, se transforme rapidement, sous l'influence de l'oxygène de l'air, en un sel insoluble; il reste alors à l'état fixe dans la cellulose du bois, dont il augmente notablement la dureté en lui faisant subir une sorte de métallisation. »

La méthode Hatzfeld rentre évidemment dans les 4e et 5e moyens généraux de préservation des bois, et dans le 3e quand on opérera sur des bois récemment abattus.

Il n'est pas le premier qui ait songé à produire du tannate ferrique dans les bois, car, sur les inspirations du docteur Boucherie, on avait constaté que l'injection du pyrolignite de fer produit une coloration brune, et que si l'on fait suivre l'absorption de la solution de fer d'un traitement par une solution contenant du tannin, la masse du bois se colore en vert ou en noir-bleu. On sait

toutefois d'après ces expériences que le platane, le tilleul, le hêtre, le saule, l'ormeau, l'aune, le poirier sont complétement pénétrés quand on les traite par le procédé Boucherie, que le sapin, le pin, le chêne ne sont pas imprégnés dans le cœur, mais seulement dans l'aubier, tandis que le frêne, le peuplier et le cerisier ne se laissent presque pas pénétrer par les liquides colorants et conservateurs.

Mais on n'avait en vue que la fabrication de bois destinés aux ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie, et l'on s'était peu préoccupé du dosage des éléments qui donnaient la couleur. Or, ce qui constitue dans le procédé Hatzfeld une méthode particulière, c'est précisément le dosage des éléments préservateurs de la pourriture, c'est qu'il injecte directement le tannate de protoxyde de fer, c'est qu'il le propulse avec un appareil particulier donnant des pressions supérieures à cinq atmosphères, et faisant pénétrer le liquide jusqu'au cœur des bois rebelles à l'appareil Boucherie.

Cet excès d'acide tannique, que fait soigneusement ressortir M. Hatzfeld, n'a pas été indiqué et ne paraît pas avoir été compris par M. Boucherie. En outre, les effets favorables signalés par notre concurrent, de la formation de composés insolubles et imputrescibles avec les matières albuminoïdes du bois, cause essentielle d'altération en tant que

matières alimentaires des organismes inférieurs, votre rapporteur y trouve encore un avantage, car si l'oxyde ferrique est une cause d'altération du bois, le tannate ferrique, grâce à l'excès de tannin, ne saurait jouer le même rôle ; la théorie de M. Kuhlmann ne peut lui être applicable dans la mesure des temps, puisque si le mouvement de translation de l'oxygène de l'oxyde ferrique, qui le cède aux molécules voisines pour l'emprunter de nouveau à l'air, est possible dans ces conditions spéciales, il se portera sur l'excès d'acide tannique, et pendant longtemps, avant de pouvoir atteindre la cellulose.

Une objection a été faite à M. Hatzfeld par M. Muntz, professeur adjoint au Conservatoire des Arts et Métiers, à la demande de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. « Le tannate de peroxyde de fer, dit-il, ne me paraît pas un agent de conservation bien énergique en présence de l'eau : il s'altère assez promptement. Il est fréquent de voir des encres, dont il forme la base, se recouvrir de moisissures ou se remplir de vibrions. »

M. Hatzfeld répond qu'il a conservé longtemps à l'état liquide et solide du tannate de peroxyde de fer et qu'il n'a jamais remarqué la moindre altération. Celle que signale M. Muntz lui semble avec raison devoir être attribuée aux matières gommeuses et sucrées qu'on incorpore à l'encre pour tenir en suspension le tannate de peroxyde de fer.

Votre rapporteur prévoit une autre objection, celle de la fermentation du tannin lui-même, si bien étudiée par l'illustre pharmacien Robiquet. Mais les produits de cette fermentation sont d'une nature rassurante, puisqu'il en naît de l'acide gallique, dont les propriétés sont analogues, ou de l'acide ellagique, qui ne s'en éloigne pas.

Tout est prévu dans la partie pratique du mémoire qui nous a été soumis. Le dessin de l'appareil prouve qu'il réunit la simplicité, qualité essentielle au point de vue économique, la mobilité, qui permet son application en tous lieux, et la puissance, qui force le liquide à pénétrer jusqu'au cœur du bois.

La question des matières premières est traitée de façon à satisfaire. M. Hatzfeld emploie le tannin sous forme d'extrait de châtaignier, et il en reconnaît la valeur ou la richesse par un dosage effectué soit par le procédé de MM. Ritter, Forthomme, Schmitt, ou Terreil. Quant au pyrolignite de fer, sa teneur en fer est suffisamment donnée par l'aréomètre Baumé.

Il procède, pour les quantités à injecter, par analogie avec la méthode d'injecter par le sulfate de cuivre. Or chaque traverse étant supposée absorber 25 litres du liquide injecteur à 2 p. 100, soit 500 grammes de sulfate de cuivre, pour obtenir une dissolution contenant largement 1 p. 100 d'acide tannique pur et 1 p. 100 de tannate de

protoxyde de fer, il faudra par hectolitre de liquide, ou pour quatre traverses :

3k500 extrait de châtaignier sec à 60 p °/₀ de tannin,
2 litres pyrolignite de fer contenant 132 gr. de fer.

Le prix de revient pour les quatre traverses devient :

3k500 extrait de châtaignier sec à 0,60 . . .	fr. 2,10
2 litres pyrolignite de fer à 0,25.	0,50
	fr. 2,60

(Soit par traverse, 0 fr. 65 c.)

M. Hatzfeld prévoit la possibilité d'abaisser notablement ce prix de revient : 1° par la fabrication courante du tannin à l'aide des écorces de pins, de sapins, d'ormes, de maronniers d'Inde, de saule, etc., à l'aide du bois de chêne en copeaux ou en sciure ; 2° par la suppression de l'achat du pyrolignite, le tannate de protoxyde pouvant s'obtenir directement par contact, dans de grandes cuves, de la solution tannique avec de vieilles ferrailles. Il indique ensuite la densité que devra posséder un tel liquide commercial, et les moyens de reconnaître les fraudes qu'on pourrait lui faire subir.

Le procédé de M. Hatzfeld a été étudié et suivi par les grandes administrations. Il est mis en pratique sur une grande échelle pour subvenir aux commandes de l'administration des lignes télégraphiques, de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, du service de l'artillerie (armement de la place de Toul), de la maison E. Gouin et C^ie^ pour

le pavage en bois des voies du chemin de fer système Larmanjat. Ce procédé fait incontestablement faire un progrès à la chimie appliquée aux arts et à l'industrie, et rentre tout à fait dans l'esprit du programme fixé par le donateur; aussi votre commission vous propose-t-elle à l'unanimité d'accorder à M. Hatzfeld le prix Bonfils.

PROGRAMME DU PRIX BONFILS

—

PRIX

DE

CHIMIE APPLIQUÉE

FONDÉ PAR

FEU M. PAUL BONFILS

ET

DÉCERNÉ PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie de Stanislas offre un prix de 500 fr. au mémoire de chimie qui lui sera adressé dans le courant de chaque année et qui lui paraîtra le plus recommandable, soit sous le rapport des faits nouveaux qu'il contient, soit sous le rapport du progrès qu'il peut être appelé à faire faire à la chimie appliquée.

Voulant laisser à chacun le choix de son sujet, elle ne désigne pas de question spéciale et n'y met que cette condition, savoir : que le travail présenté traite de chimie appliquée aux arts, à l'industrie ou à l'agriculture, et qu'il renferme des faits nouveaux

n'ayant encore été l'objet d'aucune récompense.

L'Académie admettra les mémoires imprimés ou écrits en français, en allemand ou en latin.

Le résultat du concours sera proclamé dans une séance publique.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre de chaque année.

Les mémoires à déposer peuvent être signés de l'auteur, de même que les planches, dessins ou appareils qui les accompagnent.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'auteur s'en assure la propriété au moyen d'un brevet d'invention.

Adresser les documents à *M. E. Simonin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, à Nancy, 29, rue des Carmes.*

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER 1874 AU 1er JANVIER 1875

TITRES DES OUVRAGES.

ADAM. — Grammaire de la langue tongouse. Paris, 1874, 1 vol. in-8.

V. ARNOUX. — Recueil de 2,200 problèmes. Paris, 1 vol. in-12.

BACH. — De l'intégration par les séries. (Extrait des Annales de l'École normale supérieure.) Paris, 1 br. in-4.

A. BARBIER. — De l'équilibre des mondes, 15 octobre 1874. Bordeaux, 1 br. in-12.

E. BÉCUS. — Mathieu de Dombasle, sa vie et ses œuvres. Nancy, 1874, 1 br. in-8.

E. BELLEVILLE. — La rage au point de vue physiologique. Toulouse, 1 br. in-8.

BELLIN. — Rapport à la Société protectrice des animaux. Lyon, 1873, 1 br. in-8.

E. BENOIST. — P. Virgilii Maronis opera, nouvelle édition. Paris, 1873, 1 vol. in-18. cart.

A. BENOIT. — Enseignes et insignes, décorations se rattachant à la Lorraine. Nancy, 1874, 1 br. in-8.

BERNARD, maire de Nancy. — La question des eaux de la Moselle devant alimenter Nancy. Nancy, 1874, 1 br. in-4.

Chemin de fer de ceinture. — Rapport du maire au Conseil municipal. Nancy, 1874, 1 br. in-4.

BLAVIER. — Résistance électrique de l'espace compris entre deux cylindres. 1 br. in-8.

BOUCHET. — Vendôme à l'époque gallo-romaine. — Ronsard à Vendôme. 2 br. in-8.

E. BRIARD. — A l'étranger ; réflexions d'un voyageur. Paris, 1874, 1 vol. in-12.

CALLAND, DARDEL, etc. — L'eau minérale de Challes. Chambéry, 1874, 1 br. in-8.

DE CARCY. — De Paris en Égypte. Paris, 1874, 1 vol. in-12.

CARTAILHAC. — Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. T. IV, 1re liv., 1873.

E. CHANTRE. — L'âge de pierre et l'âge de bronze en Troade et en Grèce. — Les faunes mammalogiques tertiaire et quaternaire du bassin du Rhône. 2 br. in-8.

Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques. Lyon, 1874, 1 br. in-8.

CHEMINOT. — La Française, ode en vers. Trois cantates tirées du vieux français, poëme en 7 chants. In-8.

A. CLARINVAL. — Mémoire sur les prairies et les foins. Saint-Brieuc, 1 br. in-8.

E. CLAUDE. — Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène et de salubrité publique. Nancy, 1874, 1 vol. in-8, br.

CLESSE. — Manuscrits sur le patois lorrain : — 1re partie, grammaire ; — 2e partie, dictionnaire ; — 3e partie, expressions propres au patois lorrain.

L. COLLENOT. — Résumé didactique sur les hernies des chevaux. Nancy, 1873, 1 vol. in-8, avec planches.

Congrès international des Orientalistes, 1re session. Paris, 1873, t. Ier. 1 vol. in-8.

Cour d'appel de Nancy. — Installation de M. Fauconneau-Dufresne. Discours de M. Augenoux. 1874, 1 br. in-8.

E. DUBREUIL. — Revue des travaux français des Sociétés des sciences naturelles de province, 1873. Montpellier, 1 br. in-8.

FANNY DÉNOIX DES VERGNES. — Une pièce de vers pour les fêtes de Beauvais. — A mon âme, pièce de vers. 1 br. in-12.

H. DONIOL. — La Révolution française et la Féodalité. Paris, 1874, 1 vol. in-8.

FABRE-VOLPELIÈRE. — Mémoire sur les agents iatraleptiques et le topique Fabre. Avignon, 1873, 1 br. in-4.

FLICHE. — Manuel de botanique forestière. Nancy, 1873, 1 vol. in-8.

FLICHE et GRANDEAU. — De l'influence de la composition chimique du sol sur la végétation du pin maritime, 1 br. in-8.

— De l'influence de la composition chimique du sol sur la végétation du châtaignier. 1 br. in-4.

H. GALLEAU. — Aux ouvriers de tous les pays. Meulan, 1873, 1 br. in-18.

GARRIGOU. — Monographie de Bagnères de Luchon. — Age de la pierre polie. — Importance des ossements cassés. — Sur la photographie du grand ours des cavernes. — Sur l'âge de bronze et de fer. — Age du renne dans la grotte de la Vache. — Lettres sur l'Exposition universelle de 1867. — Crânes de la caverne de Lombrives. — Sur la vallée de Tarascon. — Alluvions quaternaires. — Ophites des Pyrénées. — Terrain stratifié dit laurentien dans l'Ariége. — Lettre à Ed. Filhol. — Réponse sur le terrain laurentien. — Sur l'étage turonien du terrain crétacé supérieur dans les Pyrénées. — Cavernes du Mas-d'Azil. — Niveau des cavernes. — Ages de l'ours, du renne, etc. — Bassin (géologique) de l'Ariége. — Caverne d'Espalangue. — Habitants lacustres du midi de la France. — Cavernes de la vallée de Tarascon. — Cavernes de Bruniquel. — Eau sulfureuse de Saint-Boës (Deux études sur l'). — Eaux minérales en général. — Divisions

des eaux thermales des Pyrénées. — Sulfhydrométrie (Deux brochures sur la). — Formation des eaux sulfureuses chaudes. — Valeur comparative des eaux minérales de la France et de l'Allemagne. — Généralités sur les eaux minérales des Pyrénées. — Filtres et eaux des fontaines de Toulouse. — Eaux sulfureuses d'Ax (Ariége). 36 pièces diverses.

DE GÉRANDO. — Morale pratique enseignée par l'exemple. Tours, 1875, 1 vol. in-8.

GERMAIN PICARD. — Violettes et Roses, poésies. Paris, 1 vol. in-12.

GLEY. — Le relief des Vosges. Épinal, 1874. 1 br. in-12. — Géographie physique et historique des Vosges. Épinal, 1873, 1 vol. in-12.

GLEY et PÉRIGOT. — Petite géographie pour le département des Vosges. Épinal, 1872, 1 vol. in-18. — Petite géographie des Vosges (sous la direction de Levasseur). Épinal, 1873, 1 vol. in-12.

GODRON. — Des races végétales qui doivent leur origine à une monstruosité. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — Nouvelles études sur les hybrides du *Primula grandiflora* et *officinalis*. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — Étude sur la Lorraine dite allemande, le pays messin et l'ancienne province d'Alsace. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — Observations sur les formes bifructifères du framboisier cultivé. 1 br. in-8. — De l'hybridité dans le genre sorbier. 1 br. in-8. — Études sur les pavots cultivés. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — Nouveaux mélanges de tératologie végétale. 1 br. in-8.

H. GOMONT. — Le César de Shakespeare, étude philosophique et littéraire. Paris, 1874, 1 br. in-8.

GRAD. — Résultats scientifiques des explorations de l'Océan glacial. Paris, 1873, 1 vol. in-8. — Considérations sur les progrès et l'état présent des sciences naturelles. Paris, 1874, 1 br. in-8.

GUERRIER DE DUMAST. — Couronne poétique de la Lorraine. Nancy, 1874, 1 vol. in-8. br.

Abbé GUILLAUME (de Toul). — Nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet. Nancy, 1874, 1 br. in-8.

GUILLORY. — Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire. Angers, 1 br. in-12.

A. HOVELACQUE. — Congrès de Bordeaux, 1873. — Morale de l'Avesta. 1874, 2 vol. in-8.

Abbé HYVER. — L'église des Clarisses de Pont-à-Mousson. Nancy, 1 br. in-8.

Maldonat et le commencement de l'Université de Pont-à-Mousson. Nancy, 1873, 1 br. in-8. — Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse. (Faculté de droit de Pont-à-Mousson.) Pont-à-Mousson, 1874, 1 vol. in-8.

ISNARD. — Notice biographique sur le professeur Scoutetten. Nancy, 1873, 1 br. in-8.

JACQUINET. — Les prédicateurs au XVII^e^ siècle avant Bossuet. Paris, 1 vol. in-8.

CHARLES JEAN. — Mello, poésies. Paris, 1865, 1 br. in-12.

JOLY. — Bibliographie. — M. de Dumast. — Monstruosité dite pygopage. — Études sur un pygopage. — Visite à Millie-Christine. 1874, 4 br. in-8 et in-16.

JOLY et PEYRAT. — Documents nouveaux sur le pygopage de Mazères et sur Millie-Christine. 1 br. in-8.

LA BOUILLE. — Journal d'un aumônier militaire pendant le blocus de Metz, 1870. — 1873, 1 br. in-8.

L. LACROIX. — Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871. Nancy, 1873, 1 vol. in-12, br.

E. LEHR. — Sur les comtes de la Petite-Pierre, en Basse-Alsace. Notice historique et généalogique. Strasbourg, 1 vol. in-8.

H. LEPAGE. — Arches-sur-Moselle, le château, la ville et le village. Épinal, 1874, 1 br. in-8.

LESCUYER. — Des tendues, chasse des oiseaux. Reims, 1871, 1 br. in-8.

LEUPOL. — Précis de l'histoire de la Lorraine. Nancy, 1874, 1 vol. in-12.

L. LEVRAULT. — Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg. Paris, 1874, 1 vol. in-8.

LOMBARD. — Discours du président à la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy. 1874. 1 br. in-8.

R. MALHERBE. — La Belgique minérale. Aperçus géologiques. 1 br. in-8.

DE MARGERIE. — Les cercles d'ouvriers, souvenirs du 15 février 1874. Nancy, 1874, 1 br. in-12.

J. MÉNANT. — Leçons d'épigraphie assyrienne (cours à la Sorbonne). Paris, 1873, 1 br. gr. in-8.

MICHEL. — Un paysage d'Hobbéma au musée de Nancy. Nancy, 1 br. in-8.

MOMMSEN traduit par ALEXANDRE. — Table de l'histoire romaine de Th. Mommsen. Nogent-le-Rotrou, 1 fasc. in-8.

F. NÈVE. — Particularités sur Adrien Barlandus et sur d'autres humanistes. Louvain, 1874, 1 vol. in-8. — Notice sur le docteur Gillet-François Godin, botaniste liégeois. Gand, 1874, 1 vol. in-8.

A. NEYMARCK. — De la nécessité d'un conseil supérieur de finances. Paris, 1874, 1 br. in-8.

A. PAGE. — Les braves défenseurs de la France, poésie. 1 br. in-8.

EUG. PROVENSAL. — Cécile. Les fautes, drame en 4 actes, en vers. Paris, 1873, 1 vol. in-12. — Madeleine Gaüssin, en 1 acte, en vers. Paris, 1873, 1 br. in-12.

A. PROST. — Le patriciat dans la cité de Metz. Paris, 1873, 1 vol. in-8.

PUTEGNAT. — Les aventures d'un médecin. Paris, 1874, 1 vol. in-8.

Rapport au ministre sur la collection des documents inédits de l'histoire de France. Paris, 1874, 1 vol. in-4.

J. RENAULD. — Les officiers du corps des perruquiers de Nancy. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — L'ermitage de Sainte-Valdrée. Nancy, 1875, 1 br. in-8.

ATH. RENARD. — L'Esthétique de M. Victor Hugo. Paris, 1874, 1 br. in-8.

RILLIET DE CANDOLLE. — Rapport sur l'administration de la Société de lecture de Genève. Genève, 1874, 1 br. in-12.

CH. ROBERT. — Mélanges numismatiques. — Extrait de la *Rev. numism.* 1869-1870. Paris, 1 br. in-8.

E. ROLLAND. — Vocabulaire du patois du pays messin. Paris, 1873, 1 br. in-8.

L. DE ROSNY. — A grammar of the Chinese language. London, 1874, 1 vol. in-8.

ROSSI. — Le sphinx de Sollies-Pont et le défi. Draguignan, 1874, 1 br. in-8.

Mlle DE ROYS. — Nouvelles du dimanche. Paris, 1869, 1 vol. in-12.

E. SIMONIN. — Discours d'ouverture de la clinique chirurgicale. Nancy, 1874, 1 br. in-8. — Programme du cours de clinique de la Faculté de médecine de Nancy. 1 br. in-8.

Général SUSANE. — Histoire de la cavalerie française. Paris, 1874, 3 vol. in-12.

THÉVENOT. — Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Prusse. Paris, 1874, 1 br. in-8. — Notes sur la princesse Marie-Christine de Saxe, abbesse de Remiremont. 1 br. in-8. — Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine. Nogent-sur-Seine, 1873, 1 vol. in-8, br. — Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace. Paris, 1875, 1 vol. in-8. — Examen critique du décret du 26 février 1873 sur les poids et mesures. Troyes, 2 br. in-12.

A. THIELENS. — Acquisitions de la flore belge, 2 fascicules, 1869-1872. Gand, 1874, 1 br. in-8.

X. THIRIAT. — La vallée de Cleurie (Vosges), canton de Remiremont. Mirecourt, 1869, 1 vol. in-12. — Notes pour servir à l'histoire physique de l'ancienne Lorraine. Remiremont, 1872, 1 vol. in-12.

X. THIRIAT et V. JACQUOT. — Les kédales et les voinraux, conte saussuron. Remiremont, 1872, 1 br. in-12.

VIRLET. — Notice sur M. Mézières, ancien recteur. Nancy, 1873, 1 br. in-8.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Août 1875.

BUREAU.

—

Président : M. le B^on^ de DUMAST.
Vice-Président : M. POINCARÉ.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : N.
Secrétaire annuel : M. ADAM.
Questeur : M. CHAUTARD.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846. Membre titulaire depuis le 1^er^ février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1826. 13 Avril. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire. Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 juin 1817).

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant national de l'Académie de Médecine (Associé depuis le 4 février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 mai 1850).

1851. 17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847).

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres, rue Servandoni, n° 9, à Paris.

1854. 27 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences.

1857. 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1860. 3 Fév. M. RENARD, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 décembre 1858).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

1864. 17 Nov. M. LECLERC, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur de Code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1869. 18 Juin. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats.

1870. 11 Mars. M. DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé depuis le 1er juin 1866).

M. ADAM, Substitut du Procureur général.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

8 Nov. M. DIDION, Général d'artillerie au cadre de réserve, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel de Nancy.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Nancy; Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

M. E. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 nov. 1872).

1874. 9 Janv. M. Ch. GÉRARD, Avocat à la Cour d'appel (Associé depuis le 1er août 1873).

6 Mars. M. MAGUIN, ancien Président de l'Académie de Metz (Associé depuis le 22 novembre 1872).

27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863).

M. RENAULD, Juge suppléant au tribunal de Nancy (Associé depuis le 26 avril 1872).

1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866).

5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Nancy.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée.

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1844. 22 Fév. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire depuis le 6 février 1851 au 8 août 1873).

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour d'appel de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences) (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour d'appel (Membre titulaire depuis le 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Directeur de l'École française d'Athènes (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard St-Michel, 77.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Titulaire depuis le 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

14 Mai. M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue Fortin.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870).

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, Sous-Secrétaire d'État au ministère, Agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIT, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône) (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur (Membre titulaire depuis le 2 juin 1871 au 20 février 1874).

22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, Recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 janv. M. HUGUENY, Inspecteur d'Académie à Besançon (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. O. CUVIER, Pasteur, rue du Faubourg-Stanislas, 29 *bis*.

M. PETSCHE, Ingénieur des ponts et chaussées, rue Mazagran.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas.

M. THILLOY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Constitution, 9.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, place Saint-Jean, 41.

M. COLLIGNON, Proviseur émérite, rue Mazagran.

M. E. BOUCHOTTE, ancien Maire de Metz, rue de la Ravinelle, 9.

M. J. LEJEUNE, place des Dames, 16.

M. SIMON FABVIER, rue Saint-Dizier.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. le colonel VIRLET, ancien Adjoint au maire de Metz.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

M. DE SAULCY, ancien Officier de marine, au siége de la Société des Salines de Varangéville.

M. FRÉCOT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Sapins, 18 *bis*, Boudonville.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÈTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie de Médecine.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadrons au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

1842. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

20 Juin. M. DUMONT, ancien Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.
M. SALMON, Conseiller à la Cour de cassation.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Toul.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).
M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, Membre de l'Académie de Metz.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges).
M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M. PAULUS, peintre à Nancy.

14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville près Nancy.
M. MÉLIN, Architecte, à Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.
M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Constantine (Algérie).

1859. 16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.

21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.

1862. 21 Févr. M. FERVEL, ancien Colonel du génie, à Nancy.

7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.

4 Avril. M. DEBLAYE, Curé à Saint-Dié (Vosges).

4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.

1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.

M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

3 Juin. M. BONNE, Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).

24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége d'Auxerre.

1865. 30 Mars. M. BONVALLET, Conseiller à la Cour.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès-sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Garde général des Forêts, à Valenciennes (Nord).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.

6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.

1874. 6 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière, à Nancy.

M. l'abbé HYVER, Professeur au Séminaire de Pont-à-Mousson.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Nancy.

2°

1813. 1er Juil. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1823. 17 Avr. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Chef d'escadrons d'artillerie.

1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.

18 Nov. M. MILLER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, à Lorient (Morbihan).

16 Déc. M. Raymond THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 17 Mars. M. GRENIER, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Médecine, à Besançon.

16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Avril. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1843. 14 Nov. M. LUBANSKI, Docteur en médecine, à Nice.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1854. 23 Juin. M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Recteur de l'Académie de Besançon.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 43.

M. BERGMANN, ancien Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

M. Édouard ROBIN, Professeur de chimie, à Paris, rue de la Harpe, 92.

1857. 10 Juill. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la confession d'Augsbourg, à Sarrach, par Marlenheim (Basse-Alsace).

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. M^me^ Ester SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M. JOLY, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Professeur d'économie politique, à Paris, rue des Saints-Pères. 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. EICHOFF, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Juge au tribunal d'Évreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le prince Albert de BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy.

7 Août. M. le baron de GERANDO, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Metz, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Homme de lettres, à Lausanne.

15 Juill. M. CHAVÉE, Fondateur de la *Revue de linguistique*, 42, rue de Labruyère, à Paris.

M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Sous-Bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique,* rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juil. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

1873. 4 Avril. M. MOHL, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

9 Mai. M. le comte DE CARNÉ, Membre de l'Académie française.

21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Notre-Dame-des-Champs, 54.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, à Turkheim (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

4 Déc. M. GARRIGOUX, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 mai. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 juill. M. GRAVIER, Homme de lettres. Rouen, Seine-Inférieure.

1875. 7 août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Garde général des forêts à Bayonne.

M. Oscar COMETTANT, homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, Paris.

M. de SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. VAN HASSELT, Historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. DE LARIVE, ancien Professeur de physique, Membre associé de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. F. FROCHEUR, Conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1858. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. VOLPICELLI, Professeur de physique, à Rome.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. JACKSON, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Boston (États-Unis d'Amérique).

1868. 21 Fév. M. Adolphe PICTET, Professeur honoraire à l'Académie de Genève.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Constantinople, quartier Péra, rue Asmali-Mesajid, 40.

1875. 6 août. M. Don José-Maria-Torrès CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemarck).

M. Frédéric de HELLWALD, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la *Revue Das Aussland,* à Canstadt, près Stuttgard.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas, îles Canaries (Espagne).

M. DAA, Professeur à l'Université royale de Christiana, (Norwége).

TABLE DES MATIÈRES

Compte rendu de l'année 1874-1875, par M. Ernest Dubois. . . . I

Proclamation, par M. Simonin, secrétaire perpétuel, du prix de chimie appliquée, fondé par M. Paul Bonfils, et décerné, pour 1874, au travail intitulé : *Nouveaux procédés de conservation des bois*. XXIV

Étude sur Saint-Lambert, discours de réception, par M. Pierrot. . XXVII

Origine de l'enseignement médical en Lorraine (la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson), discours de réception, par M. G. Tourdes. LXIII

Réponse du président, M. Lombard, aux récipiendaires. CXLIX

Discours prononcé sur la tombe de M. Louis Benoît, au nom de l'Académie de Stanislas, par son président, M. Lombard CLXIX

Discours prononcé sur la tombe de M. Hémardinquer, au nom de l'Académie de Stanislas, par son président, M. Lombard . . CLXXII

Nouvelles recherches sur le phosphore noir, par M. Blondlot . . . 1

Notes complémentaires sur le phosphore noir, par M. Blondlot. 8

Essai d'une traduction en vers de quelques fragments de la *Divine Comédie* par M. A. de Margerie 14

Recherches sur le spectre de la chlorophylle, par M. J. Chautard. 48

Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus L.*, par M. D. A. Godron 91

Pièces d'archives et documents inédits pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Lorraine, de 1789 à 1802, par M. Maggiolo. 100

Notices sur les explorations botaniques faites en Lorraine de 1857 à 1875, et de leurs résultats, par M. D. A. Godron. 126

De quelques vérifications expérimentales de la formule d'Ampère, par M. Renard. 251

Notice sur la vie et le rôle historique de Jacques Callot 273

Recherches, à l'aide du thermomètre, des températures motivées chez l'homme par les diverses périodes de l'éthérisme produit par le chloroforme, par M. le Dr Simonin. 320

Rapport sur le prix Bonfils (M. Jacquemin, rapporteur). 325

Programme d'un prix de chimie appliquée, fondé par feu M. Paul Bonfils et décerné par l'Académie de Stanislas. 364

Liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie. 366

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 375

Nancy. — Imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1875

CXXVIe ANNÉE

4e SÉRIE. - TOME VIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1876

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1875

CXXVIe ANNÉE

4e SÉRIE. — TOME VIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1876

SÉANCE PUBLIQUE DU 11 MAI 1876.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1875-1876

PAR

M. LUCIEN ADAM

SECRÉTAIRE ANNUEL.

MESSIEURS,

Avant de souhaiter la bienvenue aux nombreux collaborateurs que vous vous êtes adjoints depuis votre dernière séance publique, je dois vous rappeler les vides qui se sont faits dans vos rangs et donner, en votre nom, une marque d'affectueux souvenir aux confrères que nous avons perdus.

I.

La mort vous a enlevé, cette année, six de vos correspondants lorrains, français ou étrangers.

M. Mélin, d'abord conducteur des Ponts et Chaussées, avait acquis, dans les arts du dessin, une habileté qui le fit appeler à donner quelques leçons aux élèves de notre École primaire supérieure. Il devint bientôt l'un des professeurs de cet éta-

blissement, où il enseigna avec succès l'arpentage, les règles de la construction et la topographie. Le Lycée lui confia la direction des travaux graphiques; la Faculté des sciences réclama également ses bons services. Enfin la publication d'un *Traité d'architecture religieuse et d'archéologie* fut récompensée par sa nomination aux fonctions d'inspecteur des monuments historiques.

M. Deshayes, l'un de vos correspondants de 1823, est décédé, dans sa quatre-vingtième année, professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle. Cette perte vous sera d'autant plus sensible que M. Deshayes était notre compatriote. Dans le cours de sa longue carrière, il a publié d'importants travaux qui lui ont fait prendre rang parmi les naturalistes dont le nom demeurera attaché à l'histoire des progrès de la science.

M. Charles Grenier, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Besançon était un botaniste distingué. Il a laissé une *Monographie des Cerastium* une *Flore de la chaîne jurassique*, et il a concouru pour moitié avec notre savant confrère, M. Godron, à la publication de la *Nouvelle flore de France*.

M. le comte Louis de Carné a été l'un des chefs de cette école du *Correspondant*, qui, depuis 1828 poursuit dans l'ordre politique, l'idéal de la conciliation par la liberté; dans un ordre supérieur, la triple alliance de la raison, de la science et de la

foi catholique. Député, historien, publiciste, M. de Carné a combattu jusqu'au dernier moment pour ces deux causes avec la ténacité d'un Breton et la courtoisie d'un gentilhomme. La politique était son champ de bataille de prédilection, et l'on a pu dire de lui qu'il avait été un homme d'État dans ses livres quand il ne pouvait plus l'être à la Chambre. Les limites d'un compte rendu annuel ne me permettent pas d'analyser, même sommairement, les nombreux ouvrages qui ont ouvert à notre illustre confrère les portes de l'Académie française. Il me suffira de rappeler, pour fixer à vos yeux la valeur de ces travaux, que leur auteur fut indiqué au choix des Quarante par M. Guizot.

Quelques jours après la mort de M. de Carné, vous avez appris que M. Jules Mohl n'était plus.

Élève d'Abel Rémusat, le futur traducteur du *Shah Nameh* étudiait la langue chinoise lorsque, séduit par le génie de la civilisation éranienne, il se voua sans partage aux études persanes qui l'ont occupé toute sa vie. Élu successivement membre de l'Institut, professeur au Collége de France, secrétaire puis président de la Société asiatique, M. Mohl était devenu le chef incontesté des études orientales ; il y tenait la place des Sylvestre de Sacy et des Burnouf.

M. Chavée et après lui Schleicher avaient restitué la langue-mère indo-européenne, en comparant entre eux les éléments communs aux différents

idiomes de la famille : la gloire de M. Pictet, de Genève, sera d'avoir reconstitué idéalement, dans son *Essai de paléontologie linguistique*, la civilisation du peuple qui a parlé cette langue. L'histoire des Aryas s'arrêtait au seuil de l'âge védique, et nous ne savions rien de nos premiers ancêtres, sinon qu'avant leur séparation ils occupaient une région située au nord-est du cours supérieur de l'Indus. Armé de la méthode comparée, l'heureux orientaliste a vaincu les ténèbres des temps préhistoriques, il leur a dérobé les titres de notre race, et la science lui est redevable d'une des conquêtes les plus merveilleuses qui aient été accomplies depuis la découverte du sanskrit.

Deux de nos confrères ont résigné leurs fauteuils pour passer, le premier dans la classe des associés anciens titulaires, le second dans celle des membres honoraires.

Vous vous plaisiez à penser que M. Vaugeois ne pourrait pas se décider à rompre les liens qui l'attachaient à notre École de droit, dont il avait été l'un des restaurateurs, et à une ville où il comptait autant d'amis que de confrères et de collègues. Mais l'élève de la Faculté de Caen était demeuré fidèle à la patrie normande où, d'ailleurs, il avait laissé une famille qui le pressait de se rapprocher d'elle.

L'état de sa santé a déterminé M. Volland à vous demander de lui donner un successeur. En

accordant les priviléges de l'honorariat à cet éminent confrère, vous avez voulu vous épargner l'amertume d'une séparation et donner un témoignage éclatant de la haute estime dans laquelle vous tenez l'ancien bâtonnier de notre barreau.

II.

L'année qui vient de s'écouler a vu entrer dans vos rangs trois titulaires et seize associés-correspondants.

Professeur d'histoire au Lycée de Nancy, M. Duvernoy a fait preuve, dans son enseignement si élevé et si fécond, de qualités qui l'ont désigné pour être parmi vous le successeur naturel de ses anciens collègues, MM. Duchêne, Lefebvre et Hémardinquer.

M. Ballon vous était connu par sa collaboration à divers recueils de jurisprudence, d'histoire, d'archéologie, et aussi par la réputation de savoir dont il jouissait dans un département voisin. La ville de Nancy avait eu la bonne fortune de pouvoir lui confier le soin de sa bibliothèque publique; vous vous êtes empressés de ratifier le choix de l'autorité municipale en priant M. Ballon d'accepter la garde de vos archives.

M. Fliche, professeur à l'École forestière, vous appartenait en qualité de membre correspondant. Vous avez tenu à vous attacher par des liens plus étroits un savant qui continuera dignement, dans

le sein de l'Académie, la tradition de ses maîtres, MM. Parade et Regnault.

En conférant le titre d'associé correspondant lorrain à M. Rouyer, vous vous êtes assuré la collaboration d'un numismate dont l'Académie des inscriptions a proclamé le mérite. Son *Histoire des jetons au moyen âge* est, au jugement de M. Léon Renier, « un livre habilement conçu, méthodiquement exposé et bien écrit, ce qui est toujours un grand mérite, même dans un traité de numismatique. »

La réunion à Nancy du premier Congrès international des Américanistes était un événement auquel l'Académie de Stanislas ne pouvait pas demeurer étrangère. L'an dernier, votre secrétaire se plaisait à constater que vous aviez assuré le succès de cette grande entreprise en lui accordant votre patronage. J'ai aujourd'hui à vous féliciter de la décision courtoise par laquelle vous avez exceptionnellement inscrit d'office, sur la liste de vos correspondants français et étrangers, les noms des savants dont il me reste à vous rappeler succinctement les titres.

M. Madier de Montjau, frère du député de la Drôme, a été le promoteur du Congrès qui allait faire de notre ville l'une des capitales de la république des sciences et des lettres. Vous m'approuverez donc de saisir l'occasion de cette solennité pour adresser, en votre nom, un remerciement public au président de la Société américaine.

M. Xavier Mamier est l'homme de France qui, pour me servir de l'expression homérique, a visité le plus de cités et le mieux connu les mœurs des peuples divers. Des gorges du Monténégro aux glaciers de l'Islande, du Mississipi à la Néva, il a tout vu, tout étudié, et, chose merveilleuse! les contrées lointaines où il n'a pas porté ses pas lui sont assez connues pour que, dans la dernière séance annuelle des cinq classes de l'Institut, il ait su charmer un auditoire d'élite en décrivant les habitations des peuples des cinq parties du monde avec l'exactitude d'un témoin *de visu*.

Sans quitter Rouen, sa ville natale, M. G. Gravier a suivi les Normands dans leurs navigations aventureuses, sur les plages de l'Amérique du Nord où ils ont abordé les premiers, le long des rives du Mississipi dont Cavelier de la Salle a découvert le bassin et les embouchures, dans l'archipel des îles Canaries conquises par Jehan de Bethencourt, gentilhomme du pays de Caux, à la côte de Floride que le Dieppois Jean Ribaut déclara terre française en l'année 1562.

M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, vient d'écrire l'histoire de cette colonie éphémère dont la ruine sanglante fut vengée avec usure par l'héroïque Jean de Gourgues. Ce livre fait honneur à la plume du savant américaniste qui, le premier en France, s'est appliqué à résoudre le difficile problème des ***Rapports de***

l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb.

M. Oscar Commettant n'est pas seulement un musicien doublé d'un critique sachant à fond l'histoire de l'art qu'il professe. Il s'est fait un nom comme voyageur, et je conseille aux personnes qui désirent bien connaître les États-Unis, l'agréable lecture de *l'Amérique telle quelle est* et du *Nouveau-Monde.*

M. Julien Vinson, garde général des forêts à Bayonne rend depuis plusieurs années à la science le service méritoire de traiter la langue basque par la seule méthode qui puisse donner des résultats certains. L'étude qu'il poursuit patiemment lui a déjà permis de faire justice d'erreurs graves, en démontrant que les prétendues merveilles de la grammaire basque consistent en des procédés relativement fort simples et qu'il n'existe aucune parenté réelle entre l'idiome eskuara et les langues du continent américain.

Le R. P. Petitot, de la congrégation des Oblats de Marie, est un courageux missionnaire qui a trouvé le temps de dresser la carte du Mackensie, d'étudier les traditions des Indiens et de composer chemin faisant les dictionnaires de la langue denédindjié et du dialecte des Tchiglits.

M. René de Semallé, membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, s'est pris de pitié pour les pauvres nomades dont les tribus vont dis-

paraissant les unes après les autres au dur contact de la civilisation anglo-américaine. Cœur généreux, il s'indigne à la pensée que l'anéantissement d'une race puisse être passé froidement au compte des profits et pertes de l'humanité, sous prétexte que l'Ésaü peau-rouge a cédé, pour un gallon d'eau-de-vie, son droit d'aînesse à l'astucieux Jacob.

M. Torrès-Caicedo est né, en 1830, à Bogota, capitale des États-Unis de Colombie. Dès l'âge de 17 ans il entra par la brèche du journalisme dans la vie publique, pour y défendre la liberté légale contre les démagogues et les dictateurs. On lui répondit en brisant les presses de son journal et par un coup de pistolet qui le blessa grièvement. Depuis ce jour, M. Torrès-Caicedo habite la France, où il sert noblement la cause de l'Amérique latine. Homme de lettres, il a fait connaître à l'Europe les principaux publicistes, poëtes et littérateurs hispano-américains; économiste et philosophe, il a honoré son pays natal en conquérant le titre de correspondant de l'Institut par la publication de ses *Études sur le gouvernement anglais et l'influence anglo-saxonne*, sur les *Principes de 1789 en Amérique*, et sur l'*Union latino-américaine*; diplomate, il a représenté près des gouvernements de l'Europe occidentale les républiques du Venezuela, de la Colombie et du Salvador. Enfin, et je m'arrête à ce dernier trait, si M. Torrès-Caicedo avait accepté, en 1874, la candidature que ses compatriotes lui

offraient, il serait aujourd'hui Président des États-Unis de Colombie.

En souvenir de Leif-Erikson, le Christophe Colomb de l'an 1000, la Norwège avait délégué officiellement au congrès M. Daa, professeur à l'Université royale de Christiania. Comme M. Torrès-Caicedo, le savant Norwégien a débuté par être journaliste, mais au lieu de briser ses presses, ses concitoyens l'ont élu membre du Storthing, et cette assemblée l'a élevé à la dignité de Statsrevisor. M. Daa est auteur d'un dictionnaire suédois-norvégien, ainsi que de nombreux mémoires relatifs à l'enseignement public et à l'ethnologie.

M. Haynes, membre de la Société d'histoire du Massachusetts, appartient à ce groupe de penseurs et d'écrivains qui ont fait de Boston la capitale intellectuelle des États-Unis, ou, comme disent volontiers les Américains, l'Athènes de la Nouvelle-Angleterre.

M. Valdémar Schmidt, professeur à l'Université royale de Copenhague, est connu dans toute l'Europe pour la grande part qu'il a prise aux découvertes dont l'ensemble constitue la science nouvelle de l'archéologie préhistorique.

En même temps qu'il sert son pays et son souverain par l'épée, M. Frédéric Heller de Hellwald, officier dans l'armée autrichienne, sert la science par une revue d'avant-garde qui a nom *Das Ausland*. Ardent à l'étude non moins qu'à l'action, le vaillant

directeur a publié en dehors de ce recueil divers travaux de longue haleine : une *Étude sur les migrations américaines; la Vie, les œuvres et la mort de Maximilien Ier, empereur du Mexique; les Russes dans l'Asie centrale; les États et les peuples de Kachgar, du Turkestan, de Cachemire et du Thibet; les Pays et les races de l'Indo-chine,* et enfin l'*Histoire de la civilisation dans son développement naturel jusqu'au temps présent.* Ce dernier ouvrage, dont une seconde édition est sur le point de paraître, a mis le sceau à la réputation de M. de Hellwald.

M. Chil y Naranjo, docteur en médecine à Las Palmas, a annoncé au Congrès la publication prochaine d'un important mémoire consacré à l'étude des origines du peuple guanche. M. Chil, qui ne croit pas à la légendaire Atlantide, entend démontrer que les Iles Canaries ont été colonisées par des Africains, sous le règne du roi Juba.

Professeur à l'École normale et à l'Athénée de Luxembourg, M. Blaise a revendiqué, pour la capitale du grand-duché, l'honneur d'être le siége de la seconde session du Congrès international des Américanistes. C'est à lui que nous devons d'avoir pu assurer l'avenir de l'œuvre à laquelle la Ville de Nancy a attaché son nom.

Le Congrès de Luxembourg sera, Messieurs, la consécration du succès qui a couronné l'an dernier nos efforts. Permettez-moi d'ajouter que nos amis du grand-duché comptent sur notre active coopé-

ration, que nous sommes leurs garants, et qu'en répondant à l'appel qu'ils nous adresseront sous peu, nous acquitterons une bien faible partie de la dette par nous contractée à l'heure de nos revers. Quand les nations puissantes nous abandonnaient, le Luxembourg nous a été secourable au péril de son indépendance!

DU PAYSAGE

ET

DU SENTIMENT DE LA NATURE

A NOTRE ÉPOQUE

PAR

M. Emile MICHEL

DISCOURS DE RÉCEPTION.

Messieurs,

Si enviable que soit l'honneur que vous m'avez fait, je ne songeais pas à y prétendre. Les facilités de choix offertes à votre Compagnie semblaient m'en interdire l'accès. Mais, dans une intention qui honore également l'Académie de Stanislas et l'Académie de Metz, vous avez voulu affirmer, une fois de plus, vos sentiments pour ceux des membres de la société messine que le malheur avait faits vos concitoyens et que votre sympathie a faits vos confrères. Il m'est doux de le rappeler en vous remerciant aujourd'hui.

Vous trouverez bon, Messieurs, que, m'inspirant de votre propre pensée, je reporte en particulier l'expression de ma gratitude à votre Président, au

doyen vénéré de l'Académie de Stanislas, à celui qui, depuis cinquante ans, a marqué sa présence au milieu de vous par de si intelligentes et si nombreuses initiatives. Il appartiendrait à l'un de vous, Messieurs, de lui offrir ici un plus digne hommage; témoins de sa vie, vous connaissez mieux que moi les services qui l'ont remplie. Il m'a paru cependant que, comme Messin encore, vous me permettriez de joindre mon témoignage au vôtre. Nous avions appris, nous aussi, à connaître à nos dépens la dangereuse intervention de M. de Dumast dans ces luttes courtoises, où plus d'une fois, avant les désastres de la France, Metz et Nancy s'étaient rencontrées pour les mêmes compétitions. Nous étions mal placés alors pour lui rendre justice et notre patriotisme local ne pouvait enregistrer qu'à contre-cœur tous ses triomphes. Aujourd'hui nous devons nous féliciter avec vous de ses succès. Vos conquêtes sont restées intactes, Messieurs; elles n'ont pas grossi la liste déjà trop longue des regrets que nous laisse la perte de notre ville natale, et nous avons la consolation d'en jouir maintenant avec vous. Vous savez assez avec quelle passion, avec quel entier désintéressement pour lui-même votre Président s'employait à vous les assurer. Nous ne saurions oublier, à notre tour, l'accueil qu'exilés nous avons reçu de lui, l'empressement cordial avec lequel il a tendu la main à des inconnus pour les faire sortir de la réserve discrète qui

convenait à leur dignité et pour leur marquer une place au milieu de vous.

A tous ces titres, Monsieur le Président, vous accepterez de ma bouche des vœux qui sont sur les lèvres de tous. Puissiez-vous conserver longtemps encore cette ardeur juvénile, cette chaleur communicative, ce dévouement toujours prêt pour les nobles causes, toutes ces qualités enfin sur lesquelles l'âge n'a pas eu de prise, puisque vous n'avez trouvé avec les années qu'une expérience plus haute et une autorité plus respectée.

C'est l'art que j'exerce, Messieurs, qui, avec le titre de Messin, m'a valu l'honneur d'être désigné à votre attention. J'ai donc cru me conformer à votre pensée elle-même en vous entretenant de cet art, et en vous parlant du sentiment de la nature qui en est comme le principe et l'inspiration. Vous n'attendez pas de moi que j'étudie ici les expressions de ce sentiment qui nous ont été léguées par le passé. Un pareil sujet, outre qu'il a été maintes fois traité, serait beaucoup trop vaste. Il sera déjà bien au-dessus de mes forces et des proportions de ce discours imposé à votre indulgente attention si je me borne à celles de ces manifestations qui, confinant à mes études, sont propres à notre temps.

Une époque lassée, comme est la nôtre, devait être amenée à chercher dans la nature la simplicité qui trop souvent lui fait défaut et le renouvelle-

ment auquel elle aspire. Fatigués d'éclectisme et de critique, nous sommes attirés vers les champs par un légitime besoin d'impressions immédiates pour notre esprit et de repos pour notre corps. Dans un temps où l'on se plaint de la désertion de nos villages, il est des jours où les cités semblent se dépeupler à leur tour. Le petit bourgeois dans son modeste clos où la végétation est parfois moins apparente que la menuiserie, le châtelain sous les beaux ombrages de sa magnifique résidence, le promeneur rangé qui ne s'écarte guère des chemins battus de la banlieue, et le touriste aventureux, jaloux de poser son pied sur des sommets vierges ou de pénétrer dans des régions inexplorées, chacun, suivant ses ressources ou ses penchants, veut payer son tribut au sentiment de la nature. Pour lui donner satisfaction, nos villes se parent de plantations, de squares, de jardins d'acclimatation, et toutes ces rusticités urbaines, si elles ne sont pas toujours d'un goût parfait, récréent du moins nos regards, assainissent un air vicié par l'encombrement, et, mises sous la sauvegarde publique, sont respectées de tous. Sans sortir de sa demeure enfin, le citadin le plus obstiné ne cherche-t-il pas à se procurer, au cœur même de l'hiver, les illusions du printemps avec ces plantes aux feuillages variés qui parent maintenant les intérieurs les plus humbles? Ces exemples, et bien d'autres encore que je pourrais citer ici, attestent

suffisamment le goût croissant de notre époque pour les choses de la nature.

La littérature, vous le savez, Messieurs, avait provoqué la première cette tendance des esprits; elle ne devait pas manquer de la soutenir. Pour complaire aux dispositions agrestes du public, elle a continué à lui prodiguer les descriptions pittoresques et les impressions champêtres. Il n'est guère de coin de terre qui n'ait été célébré par elle, et que le poëte n'ait choisi pour confident de ses peines ou de ses amours.

Les éléments, les astres, ont été tour à tour l'objet d'invocations pompeuses ou de malédictions gratuites. Si fatales que soient les passions qu'il met en jeu, si dramatiques que soient les situations qu'il invente, un auteur manque rarement de relever dans le paysage une foule de détails dont l'énumération trop consciencieuse ne sert que médiocrement à l'unité et à l'intérêt de son œuvre. Mais à côté de ces abus descriptifs si fréquents de notre temps, il est juste de reconnaître les hautes et franches inspirations que la nature a fournies à la littérature moderne. Au lieu de ces banales extases qui, à force d'être répétées, avaient perdu toute saveur, que de pages charmantes on pourrait citer, dans lesquelles le talent de peindre et de fixer de vives images dans l'esprit du lecteur provient de la netteté du dessin, de la vivacité du coloris, du choix heureux des traits et, pour tout dire,

d'une parfaite entente des conditions de l'art unie à un amour sincère des beautés de la nature.

A l'exemple de la poésie, la musique, elle aussi, méconnaissant sa véritable mission, avait voulu se faire descriptive, et chercher des effets nouveaux dans de malencontreuses imitations. Au lieu d'exprimer les sentiments que peut exciter en nous la nature, elle a prétendu la peindre. C'est ainsi que nous avons entendu des pianistes chevelus ou de langoureux ténors, à grand renfort d'arpéges ou de roulades, se faire les interprètes de ces puériles compositions qui nous auraient dégoûtés à jamais des lacs et des torrents, des brises du soir et des clairs de lune, si la nature n'avait pas en elle-même des trésors inépuisables de jeunesse et de beautés toujours intactes, malgré les profanations dont elle est l'objet.

Par des voies plus sûres et grâce à un commerce plus étroit avec la nature, la science arrivait à la poésie. Bien souvent déjà elle avait essayé de condenser dans des tableaux d'ensemble les connaissances acquises sur l'univers, mais les vues générales qui sont l'attrait de ces sortes de travaux, en sont aussi l'écueil. Avant d'aspirer aux grands horizons, il faut que toute science digne de ce nom se résigne à serrer de près l'objet de ses études. Ce n'est que peu à peu, grâce à des analyses rigoureuses, que les vérités lentement acquises, opposées les unes aux autres, ont pu être coordonnées métho-

diquement et réduites à des lois d'un caractère plus permanent et plus général. En même temps qu'à notre époque une science plus exacte pénètre peu à peu les détails et le plan même de l'univers, elle y trouve ce double caractère d'une diversité toujours plus riche dans les phénomènes et dans les êtres, et d'une simplicité toujours croissante dans les causes qui les régissent, remontant ainsi de proche en proche à cette grande loi de l'unité que tous les esprits éminents avaient conçue et que déjà Buffon avait éloquemment exprimée en ces termes: « Il semble que Dieu a voulu n'employer qu'une idée « et la varier en même temps de toutes les manières « possibles, afin que l'homme pût admirer également « et la magnificence de l'exécution et la simplicité « du dessein. »

Mais si les recherches minutieuses du laboratoire sont toujours nécessaires à la science pour atteindre ces grands résultats, il lui faut, pour compléter ses conquêtes et pour leur donner la vie, le contact de la nature elle-même. En délassant le savant de ses labeurs habituels, la nature stimule son esprit et renouvelle son horizon. Elle lui procure le seul repos qui lui convienne, repos actif encore et bien différent de l'inertie désœuvrée qui partout accompagne les oisifs et les indifférents. C'est près d'elle qu'il peut goûter dans l'étude ces émotions fécondes qui dilatent son âme et l'ouvrent sans effort aux plus vastes perspectives. Remis en

présence de l'immensité de la création, au cœur même de ce livre vivant toujours ouvert, par le peu qu'il sait il voit mieux ce qu'il ignore. Si dans le silence du cabinet, en face des découvertes qu'elle a faites, sa pensée a pu parfois s'exalter d'elle-même et s'enivrer de ses modiques connaissances, il sent, en présence des grands spectacles de la nature, que cette science de détail qui sépare, qui décompose, n'est point toute la vérité et qu'il lui faut joindre cette science totale qui résume, qui voit les rapports et les harmonies de toutes choses. A cette hauteur, l'accord se fait en quelque sorte de lui-même entre le vrai et le beau. Loin de tarir la source de la poésie, la science en vient grossir la veine, car mieux connaître les choses de la nature, c'est les aimer mieux encore, et, reprenant pour lui donner une nouvelle force le vers célèbre de Boileau, un poëte de notre temps a pu dire :

Rien n'est vrai que le beau, rien n'est vrai sans beauté.

(A. DE MUSSET.)

Tandis que la science parvenait à sentir et à exprimer la beauté répandue dans la nature, l'art, à son tour et depuis longtemps, s'y était retrempé. Il appartenait en particulier à la peinture de paysage de nous en offrir de dignes images. Je n'ai pas à vous dire ici comment, depuis sa timide apparition derrière les madones des peintres primitifs, la représentation de la nature ayant graduellement

conquis une place toujours plus grande, arrivait avec Poussin .et surtout avec notre Claude à une entière émancipation et méritait une gloire immortelle aux maîtres de la Hollande. Après une assez longue interruption, nous avons vu, de notre temps, cette face de l'art briller d'un nouvel éclat, grâce à une pléiade de talents qui ont fait ou font encore l'honneur de notre école moderne.

Le moment était venu d'ailleurs, et pour bien des contrées n'est-il point déjà passé, de recueillir ce qui leur reste de beautés naturelles. En même temps que l'homme était entraîné, comme par un courant irrésistible, vers l'admiration et le commerce de la nature, il semble que celle-ci tendait à lui échapper de plus en plus. Au train dont marchent les choses, on peut se demander quel avenir pittoresque est réservé à nos campagnes et particulièrement aux environs de nos villes, par les accroissements de l'industrie et les perfectionnements de l'agriculture. J'en appelle aux souvenirs de ceux qui ont aujourd'hui âge d'homme; en se reportant à leurs jeunes années, ils pourront nous dire tout ce que notre pays a vu disparaître peu à peu de ses anciens ornements. Nos côtes, fouillées sur tous les points, éventrées par places pour y découvrir le minerai ou la pierre, ont perdu la parure de leurs bois et jusqu'aux formes logiques de leurs pentes. Dans nos plaines, c'est le sel, c'est la houille qui sollicitent les recherches. Les forêts,

s'il en existe encore dans le voisinage, sont soumises à un régime d'exploitation sans trêve. Chaque arbre y a son compte ouvert; il ressemble à son voisin comme une poutre à une autre: ce n'est plus un bois, c'est un chantier. En dehors des forêts, les arbres sont traqués. Sans haies, sans abris pour le troupeau, les abords des villages se présentent nus et découverts. La rivière... vous vous rappelez encore son cours poétique, ses riches ombrages, ses nombreux détours; on en a redressé les sinuosités et supprimé les méandres. On l'a curée, comme on dit, et cependant ses eaux sont à ce point souillées, saturées par d'impurs lavages, que les poissons n'y peuvent plus vivre. Elle coule désormais sans grâce entre ses berges rectifiées. A côté d'elle et comme pour lui présenter son idéal, le canal étend sa longue ligne droite, avec la régularité implacable de ses arbres également espacés, ébranchés à même hauteur, et ses maisons de garde toutes pareilles. Dans une contrée où les chutes d'eau ne sont plus que des valeurs, et les cascades des forces motrices, les hautes cheminées des usines rompent seules la monotonie du paysage, et les cellules ouvrières, en face des talus de scories amoncelées, étalent leurs rangées symétriques.

Vous savez, Messieurs, ce qu'était autrefois la ferme: un amas de bâtiments groupés dans le décousu le plus pittoresque autour d'une grande

cour pleine d'animation; aujourd'hui, la ferme est aussi une usine. L'homme y est réduit au rang de serviteur docile des machines. Ces travaux variés qui formaient le fin laboureur et qui, avec le cours des saisons, ramenaient une suite ininterrompue de tableaux charmants, il y a maintenant des engins pour les faire. Plus de chevaux attelés à la charrue, marchant d'un pas cadencé parmi les sillons; plus de semeurs lançant le grain à la volée avec un geste noble et presque solennel; plus de faucheurs aux mouvements rhythmés; plus de faneuses ni de moissonneurs aux joyeux refrains. Les machines viennent à bout de toutes les besognes. Elles circulent ingénieuses et puissantes, mais laides et massives sur le sol uniformément égalisé. Les animaux sont à l'unisson : eux aussi, ils ont été perfectionnés. Regardez ces bœufs rendus grotesques par des croisements systématiques, et qui, tant ils sont gorgés, ont peine à se mouvoir; voyez ces porcs qui ne se meuvent plus, qui roulent comme des cylindres de graisse déjà façonnés pour l'étal du charcutier.

Mais qu'est-ce à dire? Oserai-je bien ici, Messieurs, dans la patrie de Dombasle, accuser les progrès de l'agriculture et de l'industrie? Cette lutte opiniâtre de l'homme avec la nature n'est-elle point dans les nécessités de notre temps? N'y a-t-il pas à subvenir, et le mieux possible, aux besoins de notre race pressée sur le globe? Il faut vivre d'abord, et tout

ce qui pourra, dans notre société moderne, assurer plus largement à l'homme qui travaille son existence et celle de sa famille, tout cela commande la sympathie et mérite le respect. Dût-on, pour atteindre ce résultat, reconduire avec toutes sortes d'égards le paysagiste aux confins de la République, comme autrefois Platon le proposait pour son confrère le poëte « après avoir répandu des parfums sur sa tête et l'avoir couronné de bandelettes »; où donc serait le mal?

Il faut vivre, je le sais, Messieurs, et d'inoffensives protestations, hasardées au nom du goût, ne sauraient tenir contre une pareille nécessité. Mais ces destructions incessantes des beautés de la nature portent-elles toujours à un égal degré le cachet de la nécessité? Sont-elles même toujours conformes à une production plus abondante et surtout plus prévoyante? Il est permis d'en douter et de penser que le respect de la nature peut se concilier avec l'intérêt lui-même.

Quand l'homme s'ingénie pour adapter de son mieux les ressources de la nature à un but déterminé, il ne fait là qu'un emploi légitime de l'expérience et de la science. Si, dans ces fins utiles, il sait s'arrêter à temps, il peut même arriver à l'expression d'une beauté plus grande, puisqu'il atteint une harmonie plus complète. Mais qu'il dépasse la mesure, et ce n'est pas seulement le goût outragé qui se tourne contre lui; les pertes et les catas-

trophes sont la conséquence des ruptures de l'équilibre. Fruits sans saveur, fleurs sans parfum, viandes sans goût, ces tristes produits d'une sélection à outrance ne sont à vrai dire que des monstruosités, et la nature, docile à une direction intelligente, proteste contre des violences systématiques. Qu'il s'agisse en effet des végétaux ou des animaux, malgré toute l'habileté de nos artifices nous ne parvenons à obtenir le développement excessif de certains éléments que par l'atrophie d'autres éléments vitaux, et comme l'a fait observer Gœthe avec son merveilleux instinct scientifique : « Les chapitres du budget « qui doit régler les dépenses de la nature sont « fixés d'avance ; elle est libre dans certaines « limites de répartir ses dépenses comme il lui plaît ; « mais si, voulant dépenser d'un côté, elle ne ren« contre pas d'obstacles, ce n'est qu'à la condition « de se restreindre d'un autre côté. »

A l'appui de ces considérations, que je ne puis qu'indiquer ici, j'ajouterai un exemple assez connu pour se passer de commentaires. Vous savez, Messieurs, quelle a été, malgré des réclamations réitérées, l'extension fâcheuse prise par les défrichements. Il y a peu d'années encore, c'était comme une mode et une émulation de déboiser tous les terrains, même les plus ingrats, même les plus en pente. Après quelques maigres récoltes, la culture lassait bientôt les efforts ou demandait des sacrifices trop onéreux, tandis que, par la seule force des

choses et sans aucuns frais, les forêts avaient singulièrement augmenté de valeur. Spéculations doublement inopportunes, vous le voyez, et qui n'atteignaient pas seulement leurs auteurs, puisque trop souvent, hélas! ces déprédations coïncidaient avec la privation des sources, l'apparition des orages ou des inondations et l'insalubrité des régions voisines.

Il est donc des ménagements que l'intérêt public et l'intérêt privé exigent également, et l'exploitation brutale d'une contrée n'est pas seulement une atteinte contre le goût, c'est aussi un appauvrissement, c'est parfois même un danger. Et cependant, Messieurs, malgré les nombreux travaux entrepris dans le voisinage de notre ville, travaux qui nous étaient imposés par nos nouvelles frontières, malgré les regrets mêmes que j'exprimais à l'instant devant vous, un paysagiste aurait mauvaise grâce à se plaindre d'une contrée qui lui présente encore tant de beautés dignes de l'inspirer.

Sur ces charmants coteaux qui forment comme une verdoyante ceinture à notre ville, dans les bois qui les couronnent, au bord des eaux qui coulent à leur pied, à Champigneulles, à Messein, à Liverdun surtout, que de sujets sollicitent les pinceaux du peintre! Et s'il veut agrandir un peu le rayon de ses études, n'a-t-il pas, à sa portée aussi, nos Vosges trop peu connues encore, leurs fraîches vallées, les vastes horizons de leurs cimes, leurs lacs solitaires

où se mirent les sommets voisins, les sombres et mystérieuses forêts dont le bruissement des cascades trouble seul l'imposant silence, les sources qui s'épandent parmi les roches et le velours des mousses, les torrents aux eaux claires et rapides, nos deux rivières enfin, sœurs nées au même berceau qui ne s'éloignent un moment que pour se rapprocher et bientôt se confondre presque sous notre ville? Quelle succession de tableaux tour à tour calmes ou sauvages, élégants ou grandioses, mais toujours proportionnés à l'homme !

Ce sont là de précieuses ressources et des beautés avec lesquelles il est doux de se familiariser de plus en plus. Vous comprendrez donc, Messieurs, avec quel soin jaloux le paysagiste voudrait les conserver intactes. Le commerce de la nature lui est nécessaire et son étude assidue est pour lui la condition de tout progrès. La beauté qu'il poursuit, il ne peut en effet l'exprimer que de seconde main, c'est-à-dire en s'inspirant des formes créées par Dieu, les seules que nous connaissions. Sans doute, cette beauté peut être obtenue dans des voies si diverses et par des moyens si variés qu'il y a place dans l'art pour toutes les recherches pourvu qu'elles soient sincères, pour toutes les acceptions pourvu qu'elles soient suffisamment réalisées, à la condition toutefois que, prenant son point de départ dans la nature, l'artiste en respecte toujours les données essentielles. Son domaine est assez vaste, il com-

porte assez de réalités pour qu'on n'y vive pas de chimères. Ne nous étonnons donc pas trop, si les abstractions subtiles auxquelles se complaisent certains fabricants d'esthétique n'éveillent guère chez les peintres qu'une attention distraite ou une indifférence mal déguisée. La plupart, il est vrai, seraient impuissants à dégager une théorie de leur art. Bien souvent chez eux l'instinct est supérieur à la réflexion, et l'amour les guide parfois plus sûrement que le raisonnement. Mais si développées que soient chez quelques-uns l'exagération du langage ou la culture du paradoxe, quiconque a tenu le pinceau ne saurait accepter, par exemple, cette séparation catégorique en réalistes et idéalistes, que l'on veut établir entre eux. Réalistes et idéalistes, c'est bientôt dit, et l'on ne s'aperçoit pas que, poussée ainsi à l'extrême, une telle classification n'est pas soutenable. Sans parler des droits de la pensée, ni de la dignité de l'art, prendre la réalité seule pour but, limiter l'art à la copie stricte de la nature c'est engager avec celle-ci une lutte inégale et impossible, puisque les aspects qu'elle nous offre, par leur succession, par l'infinie variété des formes et des couleurs, par le relief, et par les écarts vrais entre les ombres et les lumières, dépassent singulièrement les ressources bornées dont nous disposons.

Prétendre d'un autre côté que l'art ne vit pas de réalités, vouloir le confiner dans un mysticisme

vague qui méconnaît les conditions essentielles de son existence, c'est là aussi une autre exagération qui remet involontairement à l'esprit le mot de Pascal : « Qui veut faire l'ange, fait la bête ». C'est par des formes et des couleurs, c'est-à-dire au moyen des sens, que le peintre doit arriver jusqu'à l'esprit, et les impressions qu'il désire y laisser ne peuvent que gagner à la puissance de l'imitation.

Entre ces deux termes ainsi posés, il y a donc place et honneur pour un spiritualisme net qui, loin de nier les droits de la réalité, l'étudie, la pénètre et l'anime pour la faire servir à l'expression de la pensée.

Mais la nature est impersonnelle; elle nous montre souvent, comme groupés au hasard et sans choix, des éléments qui semblent discordants. A travers cette incohérence apparente où la science a su découvrir des lois, l'art cherchera, jusque dans les effets les plus fugitifs, les caractères permanents de régularité, d'ordre, de fixité et d'harmonie dans les rapports qui constituent la beauté. Ce sont comme les reflets de l'intelligence et de la bonté toutes-puissantes que le suprême Artiste a mises dans la création. L'homme en porte la trace en lui-même, puisqu'il fait partie de l'univers; mais, de plus que les autres créatures, il a un esprit capable de saisir les manifestations des attributs divins qui sont à sa portée, et, en quelque manière, il est apte à les reproduire. Dans l'unité de son

être, placé comme aux confins des deux mondes qui se réunissent en lui, il les compare, il les comprend, il les juge.

Tout indifférente que la nature est à nos joies et à nos peines intimes, notre pensée veut qu'elle nous en parle; elle lui demande de s'y associer. Rapportant tout à nous-mêmes, presque à notre insu, nous transposons dans le monde moral les sensations du monde physique. Nous disons d'un paysage que ses lignes sont calmes, heureuses ou dramatiques, que sa couleur est triste ou gaie, appliquant ainsi à des objets insensibles des appellations qui correspondent aux sentiments qu'ils éveillent en nous.

Dans les premières lueurs de l'aube et dans les splendeurs du soleil couchant, dans le cours varié des saisons, dans les immensités du désert, dans les profondeurs éloquentes du ciel étoilé ou dans les pulsations régulières du flot qui vient mourir à nos pieds, nous trouvons des accords qui répondent à notre âme et qui font vibrer en elle les mille liens qui l'attachent au monde extérieur.

C'est ainsi qu'à chaque pas, toujours, nous nous cherchons dans l'univers et que partout il nous renvoie l'image de nos pensées, l'écho de notre vie.

Mais ces analogies mystérieuses que l'homme a senties de tout temps, elles ne prêteraient qu'à des comparaisons vieillies si l'artiste ne s'appliquait à les découvrir directement dans la réalité. Chacun, sui-

vant son tempérament propre et son éducation, est plus particulièrement attiré par certains côtés de la nature. Tous doivent avoir à cœur de recourir à elle, de la consulter dans la retraite et l'étude. Aussi voyez-les, ces échappés de la ville, gagner en hâte la station qui leur paraît la plus favorable à leur travail. Par une sorte d'intuition, ils arrivent vite à s'orienter dans une contrée que cependant ils ne connaissent pas, à trouver l'heure du jour et l'endroit précis dans lesquels leur apparaîtront plus éclatantes les beautés qui les ont attirés. Si le pays est beau, si c'est un de ces coins de terre respectés où une riche nature se montre à l'artiste dans son abandon, ce sont alors des ravissements sans fin.

Tout le sollicite à la fois, tout est pour lui un sujet d'admiration, parce que tout est logique et que, dans l'ensemble comme dans les détails, tout lui révèle clairement ces affinités harmonieuses dont il a trop souvent à déplorer l'absence. Habitué par l'art qu'il exerce, à l'observation, il attache un regard pénétrant sur les formes que sa main s'essaie à reproduire, il en note dans son esprit les rapports. Avec quelle ardeur il veut profiter de ces enseignements! Assidu à sa tâche, silencieux et immobile à ce point que les hôtes les plus timides de nos champs ou de nos forêts s'enhardissent autour de lui et lui fournissent ainsi, dans un à-propos familier, des scènes pleines d'imprévu.

Peu à peu, grâce à une sincérité persévérante,

l'artiste a pu entrer dans le caractère intime du pays, et, renouvelé pour ainsi dire, il rapportera à la ville une ample provision de matériaux. Rentré à l'atelier, il va chercher maintenant à traduire dans ses tableaux les impressions qui ont laissé en lui la trace la plus profonde.

Sa pensée doit intervenir désormais pour résumer les éléments qu'il a amassés, pour en dégager les dominantes, pour choisir les moyens d'action qu'il mettra en jeu et les faire concourir au but qu'il se propose. Travail difficile, problème complexe et délicat dont la solution peut être obtenue et faussée aussi de bien des manières ! Que d'écueils et que de douloureux mécomptes dans cette lutte de tous les instants alors qu'il faut régler l'imagination par la volonté, forcer la verve par la méthode, accentuer sans exagération, simplifier et non appauvrir, et, sans trace d'effort, arriver à cet accord étroit entre la pensée et l'expression qui fait le style !

C'est le propre du génie, dit-on, d'animer tout ce qu'il touche, de communiquer à tout son souffle créateur et de lier d'une façon indissoluble les divers éléments qu'il associe à une vie commune. Mais tout le monde n'a pas le génie, et chez ceux-là même qui sont le mieux doués et qui semblent avoir fait de leur art un instrument docile, on ne sait pas assez au prix de quels travaux les œuvres qui nous charment ont été obtenues. Non, Messieurs, il ne faut pas se lasser de le redire, le génie n'est

pas un don gratuit qui dispense de l'effort, qui affranchisse de la règle.

Les infirmités intellectuelles ou morales, la confiance excessive dans des dons naturels que parfois on a pu relever chez des hommes que leur célébrité désignait mieux à l'attention publique, ne faisaient point partie de leur grandeur. Ce sont des taches dont ils auraient dû se préserver. Plus purs, plus désintéressés, plus modestes, ils eussent été plus grands, et leurs œuvres eussent plus encore approché de la perfection.

Pour sentir l'ordre dans la nature et pour l'exprimer dans ses œuvres, il faut l'avoir en soi-même. Il faut l'équilibre de l'être et la pleine possession de ses facultés, il faut qu'entre l'esprit qui conçoit et le regard et la main qui agissent l'accord soit complet.

De notre état moral dépendent nos impressions. Vicieux, les plus sublimes beautés nous laissent froids, nous font même sentir plus douloureusement le désaccord que nous avons mis entre nous et l'œuvre divine; notre âme, incapable de s'élever, reste repliée sur elle-même et semble affaissée sous le poids de la matière. La beauté de la nature nous apparaissait autrefois en traits éclatants: elle demeure comme voilée quand nous avons failli à cet ordre suprême dont l'image est sous nos yeux. Le temps et l'effort intérieur sont maintenant nécessaires pour nous faire sortir de nos ténèbres et nous

rendre cette spontanéité d'admiration qui est le propre d'une âme purifiée et vraiment libre.

Mais que notre vie soit droite, que par une pratique constante du devoir et une victorieuse résistance aux passions basses qui nous assiégent nous ayons maintenu ou rétabli en nous l'ordre moral, alors quelle ouverture de cœur et d'esprit! Quelle activité féconde! Quelles facilités de pénétration! Tout nous sert pour nous élever: notre œil voit beau, de lui-même et sans effort; la nature se révèle à nous et dans les plus simples objets nous dévoile des trésors de beauté. Un sourire d'enfant, une fleur, un buisson, et voilà de quoi nous ravir, car, comme l'a dit un penseur éminent, « c'est parce « qu'on regarde les choses d'un œil flétri par l'habi- « tude ou faussé par le vice qu'on les dédaigne. Le « cœur pur sait goûter et sentir le moindre don « sorti des mains de Dieu; l'œil simple et calme « sait voir en tout son amour et sa bonté. »

Heures bénies, où par le recueillement d'une contemplation émue il semble en effet que nous sentions Dieu lui-même présent dans son œuvre, tant notre âme y perçoit dans leur intégrité tous les traits qui en font la beauté, tant est profonde l'empreinte qu'ils laissent en nous!

Mais hélas! les admirations ne sont pas des œuvres et dans le domaine de l'art les bonnes intentions ne comptent pas plus que dans la vie. C'est quelque chose du moins de se sentir rafraîchi et

animé d'une ardeur nouvelle, de retrouver en soi des forces qu'on n'y soupçonnait pas, et, sans se faire illusion sur ce qu'on est, de viser incessamment au mieux. C'est quelque chose encore d'aimer assez son art pour s'y consacrer tout entier, de lui rapporter le bénéfice de toutes les nobles occupations qui, parce qu'elles élèvent l'homme, profitent à l'artiste, et, en demandant au travail un refuge contre les préoccupations vulgaires, de goûter par lui ces pures jouissances qui seules ici-bas peuvent assurer le bonheur et la dignité de notre vie.

LES ÉTUDES HISTORIQUES

EN PROVINCE

ET LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

PAR JULES RENAULD.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

Il y a quatre ans, vous aviez comblé mes vœux en m'admettant au nombre de vos associés correspondants.

Depuis cette époque, de précieux encouragements m'ont inspiré un surcroît d'ambition et l'indulgence de vos suffrages m'a conféré l'honneur de siéger à vos côtés.

J'ai compris que je devais cette distinction moins à l'importance de mes travaux qu'à la nature même des études auxquelles, parfois, je consacre mes loisirs.

Privés que vous êtes du concours actif de ceux de vos membres qui, plus spécialement, s'occupaient de l'histoire de notre province, pour diminuer le

vide, vous vous êtes contentés d'un des plus tard venus dans la phalange des Lotharingistes.

Aussi, ne puis-je me défendre d'une véritable émotion quand j'ai à vous renouveler, en séance publique, l'expression de ma gratitude.

En me reportant au souvenir encore vivant des Marchal, des Beaupré, des Digot, en comptant les savants qui m'entourent, en me voyant à côté de votre vénérable doyen, je comprends et je mesure toute la distance qui me sépare de mes doctes confrères et j'ai besoin, afin de surmonter mon embarras, de me rappeler que, si rarement on soutient l'éclat d'une compagnie comme la vôtre, il faut du moins en perpétuer la durée, en attendant que de nouveaux choix viennent concourir au maintien de son ancienne renommée.

Je me propose de vous parler des études historiques en province et plus spécialement j'essaierai d'exposer l'origine et les progrès de la Société d'archéologie lorraine, car c'est à l'honneur de faire partie de son bureau que j'attribue la faveur que vous m'avez accordée.

Au milieu des changements politiques survenus depuis un demi-siècle, une œuvre essentiellement française, éminemment patriotique a pris naissance et a grandi, sans que nos agitations et nos vicissitudes aient arrêté son cours ou ralenti son développement. C'est à l'un de vos plus illustres associés, à celui dont votre secrétaire, l'an dernier, déplorait

la perte ici-même, c'est à M. Guizot que revient l'honneur d'avoir donné l'élan aux études historiques, d'avoir sauvé et mis en lumière les monuments oubliés de notre histoire nationale.

Ministre de l'instruction publique en 1833, il signalait au roi la nécessité d'organiser sur de larges bases la recherche et l'étude de tous nos documents historiques enfouis dans les bibliothèques et les archives de l'État et des départements. Mieux que personne, l'auteur de l'*Histoire de la civilisation* pouvait convaincre le chef du Gouvernement, et dès lors furent créés des comités composés des hommes les plus considérables par leur savoir et le mérite de leurs travaux.

En même temps, le zélé ministre sollicita la coopération de toutes les académies et sociétés savantes des départements pour servir d'auxiliaires aux nouveaux comités. Les successeurs de M. Guizot suivirent la ligne originairement tracée, et une ordonnance royale du 28 juillet 1845 annonça que toutes les sociétés qui contribueraient aux progrès des lettres et des diverses branches de l'histoire nationale, participeraient à la répartition des fonds constituant à cet effet, à partir du 1er janvier 1846, un chapitre spécial dans le budget de l'État.

Une des plus anciennes sociétés savantes des départements devait répondre, la première, à des vues conformes au vœu de son illustre fondateur. La Société royale des sciences, lettres et arts de

Nancy fit parvenir au ministre de l'instruction publique une adresse dans laquelle elle se déclarait prête à publier un grand travail d'ensemble sur l'histoire générale de la Lorraine.

Le plan devait se diviser en trois parties comprenant : 1° l'histoire physique de notre province ; 2° son histoire politique ; 3° enfin les sciences, lettres et arts embrassaient la dernière section du programme.

Une œuvre aussi importante représentait un travail collectif de plus de vingt volumes, et la Société, dans l'espoir d'obtenir pour sa publication le concours de l'État, avait délégué ses deux secrétaires, M. de Haldat, correspondant de l'Institut, et M. Schutz, correspondant du ministère de l'instruction publique, pour entrer en rapports directs avec le ministre et lui fournir les détails et éclaircissements nécessaires (1).

(1) On ne s'étonnera pas d'un tel empressement, si on se rappelle que l'*Histoire de Nancy*, par l'abbé Lionnois, publiée en 1811, avait inspiré un vif intérêt pour les vieux souvenirs du pays. Vers le même temps, M. Noël réunissait les premiers éléments de ces importantes collections lorraines qui devaient concourir si puissamment à populariser notre histoire locale. Mort à Nancy le 28 mars 1856, à l'âge de 74 ans, M. Noël (François-Jean-Baptiste), avocat, notaire honoraire et correspondant de l'Académie de Stanislas, nous a laissé un grand nombre de publications importantes, notamment six volumes de mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine et un catalogue raisonné de ses collections en 3 vol. gr. in-8°, ouvrage encore chaque jour consulté par les bibliophiles et les

Survint la révolution de 1848 : les allocations promises ne purent être votées et il fallut ajourner l'exécution du programme conçu l'année précédente.

Néanmoins l'impulsion était donnée. Chaudement prêchée, la croisade scientifique comptait déjà de nombreux partisans, et, dans un moment où l'agitation des esprits ne semblait guère leur laisser le calme nécessaire à de pacifiques études, deux jeunes gens, reprenant sous une forme nouvelle et indépendante le projet de l'Académie, résolurent de créer à Nancy une société destinée à s'occuper d'archéologie et d'histoire, avec mission de fonder en outre un musée spécial de nos objets d'art et monuments lorrains.

On se demanda si le moment était bien choisi pour réaliser un tel plan ; mais l'ardeur et la persistance triomphèrent, et après quelques réunions préparatoires, l'association se forma. Les premiers statuts furent rédigés et signés le 11 septembre 1848 par vingt-sept membres qui devinrent ainsi les fondateurs.

Si l'honneur d'avoir conçu l'idée d'une société

collectionneurs. Sur la fin de sa carrière, M. Noël vécut dans un isolement qu'il faut attribuer à l'indépendance et aussi un peu à l'originalité de son caractère ; mais ses contemporains aiment à se rappeler avec quel empressement il communiquait ce qu'il avait appris et ce qu'il avait pu réunir et c'est un devoir de rattacher son souvenir à deux monuments, élevés à l'aide de souscriptions dont il fut le promoteur, le buste de Léopold aux Cordeliers et la statue de la place Stanislas.

archéologique revient à MM. Miller-Thiry, et l'abbé Balthazard, c'est à l'Académie qu'il était réservé de leur ménager les auxiliaires les plus capables de seconder leurs efforts. Sur la liste des fondateurs, on lit en effet les noms de MM. Chatelain, Justin Bonnaire, l'abbé Guillaume, Aug. Digot, Henri Lepage, l'abbé Marchal, Beaupré, l'abbé Delalle, Alex. Gény, Piroux, Mélin, et à la tête de tous ces honorables confrères, votre président, M. le baron Guerrier de Dumast.

La Société d'archéologie peut donc être considérée comme une des filles de l'Académie (1). Avec la Société d'agriculture et la Société de médecine, elle forme le troisième et brillant rejeton de cet arbre de science dont la Lorraine, il y a plus d'un siècle, a été dotée par Stanislas le Bienfaisant.

Les adhésions ne se firent pas attendre, et bientôt le petit groupe des fondateurs se vit renforcé par un nombre considérable de citoyens qui avaient compris et tenaient à justifier cette pensée d'Ovide : *Et pius est patriæ facta referre labor.*

(1) L'union intime des deux corps savants s'affirme davantage, quand, à la liste des fondateurs, on ajoute celle des académiciens qui prêtèrent plus tard à l'archéologie le précieux concours de leur collaboration, notamment MM. Bretagne, Benoit, Chautard, Cournault, Boulangé, Dubois, Dumont, l'abbé Hyver, Godron, Laprevote, Monier, Morey, Olry, et surtout MM. Louis Lallement et Meaume, dont les succès au barreau et dans l'enseignement ne peuvent faire oublier les importants travaux couronnés à Toulouse et à Metz.

La Société fut approuvée par arrêté préfectoral du 28 octobre 1848 ; elle comptait 95 membres.

Dès le mois de février 1849, M. le maire de Nancy l'autorisa à tenir ses séances mensuelles dans la salle de lecture de la bibliothèque de l'université, où se réunissait l'Académie avant son installation actuelle. Les travaux affluèrent et avant la fin de l'année se complétait le premier volume des bulletins.

Dès leur apparition, ces études furent appréciées au point que presque toutes les sociétés savantes de l'époque demandèrent à entrer en relation avec la société naissante, et, ce qui ne s'était pas encore vu pour des écrits de ce genre, on dut se décider à en faire imprimer une seconde édition.

En 1850, les nouveaux bulletins, riches des recherches de MM. Digot, Lepage et l'abbé Guillaume, constatent que le nombre des sociétaires s'élève à trois cents membres.

Dans le cours de la troisième année, les mémoires présentés deviennent tellement nombreux, que les bulletins annuels ne peuvent suffire à leur publication. C'est alors qu'on prit la résolution de créer, outre le volume principal, un cahier mensuel sous le titre de *Journal de la Société d'archéologie.*

Les travailleurs avaient serré leurs rangs, et le recueil du journal, au point de vue de l'intérêt, ne le cède en rien au volume des mémoires. C'est là surtout que se justifie cette assertion que si, « dans

« le domaine des lettres, ce qui n'est pas très-bon « est bien près d'être mauvais, l'archéologie est « moins exigeante, elle accueille ceux qui se donnent « à elle, leur demandant surtout du discernement « et de la bonne volonté. »

Au journal et aux bulletins annuels ne devaient pas se borner nos publications. Les archives et les bibliothèques semblaient se transformer en mines inépuisables à mesure que les fouilles se continuaient. Une autre considération préoccupait les esprits : ces établissements où sont accumulés tant de documents précieux sont-ils affranchis de la loi commune de la destruction? Ces bibliothèques si vantées pour leurs monographies, et dont tout le cours d'une vie studieuse a réuni les éléments épars, ne sont-elles pas souvent menacées de dispersion?

En même temps, la société tenait à encourager ceux qui se vouent aux travaux historiques; et à ce point de vue, le stimulant le plus fécond en résultats utiles, c'est la reproduction de certains ouvrages d'une grande rareté, et surtout la mise au jour de documents jusqu'alors ignorés.

C'est dans ce double dessein de conserver et de propager les monuments historiques qu'une commission, choisie parmi les membres les plus éclairés de l'association, fut chargée de la réimpression des documents, et dès l'année 1855 parut le premier volume comprenant le manuscrit de Riguet, grand-

prévôt de Saint-Dié, sur la généalogie des ducs de la maison de Lorraine.

Ainsi, cinq années après sa naissance, la jeune Société menait de front trois séries de publications importantes :

1° Les bulletins annuels, consacrés aux dissertations et mémoires sortis de la plume des associés.

Cette première division comprend aujourd'hui vingt-cinq volumes in-8°, tous accompagnés de planches.

2° Le journal mensuel, ouvrant ses colonnes aux écrits isolés tels que des lettres, des titres de famille ou de fondation, à ces nombreuses pièces qui, sans avoir un intérêt majeur pour l'histoire générale, peuvent révéler un détail curieux sur les hommes et les événements.

Vingt-quatre volumes composent cette seconde série de nos ouvrages.

3° Enfin, de 1855 à 1870 il a été publié quinze tomes de documents originaux ou réimpressions des éditions de livres rares ou curieux relatifs à la Lorraine.

L'étendue et la valeur réelle de ces travaux collectifs est aujourd'hui reconnue. Recherchées et devenues très-rares, ces publications atteignent des prix élevés quand elles se présentent dans des ventes publiques, et il est très-difficile de s'en procurer les collections.

Dans son rapport sur le concours des sociétés

savantes pour 1873, concours à la suite duquel le prix de trois mille francs, mis à la disposition de la section d'archéologie, a été obtenu pour partie par la société lorraine, M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire, s'exprime ainsi sur l'œuvre de Nancy :

« On a souvent traité avec succès des questions « d'archéologie générale au sein de nos sociétés des « départements, mais celles-là seulement sont cer- « taines, dans les concours, de rester invincibles, « qui, comme Antée s'appuyant sur le sol natal, « concentrent leurs efforts sur l'étude de l'histoire « et des antiquités locales. On commence à le com- « prendre ainsi presque partout; *à Nancy, c'est un « principe !* »

Complétons cet énergique témoignage en rappelant que pour leurs travaux insérés dans les volumes des mémoires, nos plus laborieux confrères ont, à plusieurs reprises, reçu comme encouragements des distinctions honorifiques décernées non-seulement par des sociétés départementales, mais par le gouvernement lui-même et par l'Académie française [1].

(1) Lors des dernières réunions des sociétés savantes à la Sorbonne, les palmes académiques ont été décernées notamment à MM. Lepage, l'abbé Guillaume, Cournault et Olry. L'étude de M. Lepage sur les *Offices* a remporté le prix du concours académique institué en 1869, et dès l'année 1864, le même auteur était couronné par l'Académie française pour son *Pouillé du diocèse de Toul*, après avoir obtenu sept men-

Je n'ai abordé jusqu'ici qu'une partie de la mission que s'était imposée l'archéologie lorraine, la partie la moins difficile à accomplir, car il suffisait du zèle et de l'intelligence qui ne lui ont jamais fait défaut; j'arrive à la création du musée et à la restauration du Palais ducal.

Que d'efforts persévérants n'a-t-il pas fallu pour doter la ville de Nancy, je devrais dire les départements lorrains, d'une galerie et d'une collection dignes d'être proposés pour modèles à tous ceux qui tenteraient de faire revivre les monuments d'histoire locale!

Pour remonter à l'origine des faits, et rendre à chacun la justice qui lui est due, je rappellerai que la commission des antiquités du département de la Meurthe, après avoir signalé au ministre de l'intérieur la nécessité de créer un MUSÉE LORRAIN, avait, par délibération du 7 janvier 1841, chargé MM. de Dumast, Grillot et Laurent, de rechercher les moyens de former ce musée. Par suite de leurs démarches, la Société des monuments français signa, le 4 octobre 1842, pendant le congrès scientifique tenu à Strasbourg, une précieuse adhésion, rédigée par le promoteur du congrès, M. de Caumont, l'un de vos regrettés correspondants.

tions honorables dans les précédents concours. Enfin, d'autres travailleurs non moins heureux ont reçu des médailles d'or et de vermeil décernées par l'Académie de Metz et la Société d'émulation des Vosges, etc.

La presse, de son côté, se fit l'organe des vœux formulés à Nancy, et dans un article publié le 9 novembre 1842 par l'*Artiste*, M. Thomassy, ancien élève de l'École des Chartes, vantait l'originalité, les règles particulières et la physionomie exceptionnelle de l'art et des monuments lorrains.

Mais pendant que la ville intéressée sommeille, un de ses enfants les plus dévoués multiplie ses efforts pour populariser l'idée qu'il a réussi à faire accueillir à Strasbourg et à Paris; il publie ces rapports de MM. de Caumont et Thomassy, il en fait un chapitre spécial, illutré par notre concitoyen Thorelle, dans ce magnifique ouvrage : *Nancy, histoire et tableau*, que l'auteur avait écrit avec une verve toute juvénile et passionnée, comme une noble déclaration d'amour en l'honneur de la cité natale.

Toutefois, certains obstacles regardés comme insurmontables retardèrent pour longtemps la réalisation des projets, et l'idée conçue en 1841 ne put recevoir un commencement d'exécution qu'au mois de septembre 1848.

Nous avons dit comment deux jeunes Lorrains organisèrent la Société d'archéologie. Les dons et les objets d'art destinés à former les premiers éléments d'un musée spécial affluèrent en même temps que les travaux historiques.

M. le préfet de la Meurthe, par lettres du 7 juillet 1849, accorda deux salles en l'Hôtel de la

Monnaie à titre de musée provisoire pour y recueillir les objets déjà offerts à la société.

Émues des désirs qui se manifestaient, l'administration municipale de Nancy et l'administration départementale s'y associèrent avec une extrême bienveillance ; le gouvernement par l'organe de deux ministres de l'instruction publique (1), exprimait ses sympathies pour une pensée qu'il regardait comme *généreuse, élevée, n'intéressant pas seulement une ville, ou même trois départements, mais digne, par sa grandeur, de la majesté de la France.*

A la suite de cette démonstration, un arrêté du 30 mars 1850 instituait le Comité du musée historique lorrain, et, afin de donner à ce dernier un caractère presque officiel, prescrivait que le préfet de la Meurthe et le maire de Nancy y occuperaient de droit les premiers rangs.

A partir de ce moment, tandis que la Société d'archéologie poursuivait énergiquement sa tâche, faisant des recrues, publiant ses travaux, le comité émané de son sein, exécuteur de ses inspirations, se dévouait à la mission délicate qu'il avait acceptée.

Le Palais ducal, à cette époque, ne ressemblait guère à l'édifice que l'on admire aujourd'hui. Tout alors y était ruines, et si misérables qu'elles fussent, ces ruines étaient utilisées pour des services pu-

(1) Lettres de M. de Falloux, du 5 avril 1849, et de M. de Parieu, du 30 janvier 1850.

blics. Il y avait là trois possesseurs auxquels il fallait les disputer.

Masqué par de lourds contreforts, l'élégant promenoir du rez-de-chaussée servait d'écuries; un réduit encombrait l'entrée de l'escalier qui conduit à la salle des Cerfs, et cette salle elle-même, coupée par des murailles, formait trois greniers dont le plus vaste n'avait pour plafond que les combles.

Tel était l'état du palais où devait s'installer le futur musée.

Une circonstance heureuse vint imprimer à la générosité publique un élan qui dura des années. Le Congrès scientifique de France, qui tenait à Nancy sa 17e session, vint en corps assister à une cérémonie modeste mais significative. Le modèle de la statue du duc Antoine (1) venait d'être posé au Palais ducal, dans la niche de la porterie.

La vue extérieure de l'édifice inspira le désir d'en visiter l'intérieur et de constater l'état de cette ancienne résidence princière si déchue de son antique splendeur.

Ce fut à travers le fourrage et l'avoine que les membres du congrès parcoururent la galerie où siégèrent jadis les états de Lorraine. A l'aspect de désolation de la salle, un de nos compatriotes, l'honorable M. de Vatry, ancien député de la Meurthe, éleva la voix pour provoquer une sous-

(1) Par Giorné Viard, de Saint-Clément, pensionnaire de la ville de Nancy et du département de la Meurthe.

cription en faveur de la restauration de la galerie des Cerfs et du palais tout entier. Une liste se couvrit de signatures comme par enchantement et produisit la somme de 11,000 fr. Ce fut à l'aide de ce trésor inespéré que le Comité osa tenter de nouveaux efforts. Il s'agissait d'entreprendre une conquête qui demanda près de huit années : celles des locaux destinés au musée. C'était une ville entière à enlever d'assaut, rue par rue, maison par maison.

Ce fut le vestibule d'abord, dont il fallut chèrement acheter une partie. Ce fut ensuite une portion, puis une autre, puis une troisième de la galerie voisine, et là s'arrêta pour un temps la conquête. La salle des Cerfs, objet des convoitises du Comité, semblait une citadelle imprenable, car pour y arriver il fallait posséder la cour et s'ouvrir un passage dans la galerie du rez-de-chaussée.

Enfin, au mois de septembre 1857, après plusieurs années de négociations, de démarches et de peines, aux prix des plus lourds sacrifices, le Comité devint maître de la partie principale du palais comprenant la galerie du premier étage. Toutefois, la place prise, restait à l'utiliser, et la salle des Cerfs, prix de la dernière victoire, se présentait dans son effrayante nudité. Là tout était à faire, depuis le sol jusqu'à la voûte. Aussi devait-il encore s'écouler près de cinq années avant que l'installation fût complète.

En 1862, Nancy avait été choisi pour l'exposition

et les réunions du Concours régional de l'est de la France. On ne pouvait saisir une plus magnifique occasion pour l'inauguration du Musée lorrain. Dans la séance du 20 mai, la salle des Cerfs, trop petite malgré ses vastes proportions, recevait une foule considérable, et beaucoup d'invités durent se borner à circuler dans les galeries inférieures. Les murs étaient complétement garnis de tableaux; la tente de Charles-le-Téméraire en décorait la majeure partie, occupant enfin sa place naturelle dans ces lieux qu'elle ornait autrefois pour les grandes solennités.

C'est alors que M. Henri Lepage, président du Comité, répondant à une éloquente improvisation du préfet de la Meurthe, présenta, dans un discours chaleureusement applaudi, l'historique de la restauration du palais. Après avoir payé un juste tribut de reconnaissance à tous ceux dont le concours et les offrandes ont permis de fonder l'œuvre et de la développer, l'orateur, comme au soir d'une bataille le soldat victorieux, cède à un légitime sentiment d'orgueil et de joie; s'il n'y a pas eu de sang versé, il a été livré un combat qui a duré des années entières; s'il n'y a pas eu de périls à vaincre, il y a eu de longues et pénibles luttes à soutenir, et à défaut du courage qui fait braver la mort, il a fallu déployer cette patience que rien ne lasse, cette persévérance opiniâtre qui triomphe de tous les obstacles.

Avec quelle verve et quel bonheur d'expression M. Lepage aime à raconter les phases de la patriotique entreprise et le dévoûment des collègues qui l'ont secondé ! Comme il sait avec délicatesse louer le maréchal Canrobert dont l'intervention avait été si puissante auprès du Gouvernement, pour imprimer aux travaux une efficace impulsion ! En rappelant que la Cour impériale avait récemment fait au musée la remise de la tente de Charles-le-Téméraire, il est heureux de lui renouveler les remercîments du Comité pour cette délibération par laquelle la Cour a consenti à se dessaisir du précieux dépôt : « Intelligente aux jours d'une conservation indispen-« sable, généreuse à l'heure où l'abandon devenait « opportun, la Cour, dit-il, a su comprendre les « nécessités de deux époques différentes; elle a mé-« rité par là une double gloire ! »

M. de Dumast, secrétaire perpétuel de la Société, couronna la partie littéraire de la séance par un récit poétique des particularités de la galerie inaugurée. Écrit dans ce style entraînant propre à notre honorable doyen, ce morceau plus d'une fois provoqua de vifs applaudissements, surtout quand il rappela la généreuse hospitalité de la mort donnée par René II au vaincu de Nancy.

Cette solennité devait faire époque dans les annales de l'œuvre lorraine. Dès lors, notre ville était dotée d'un monument de plus, digne de piquer la curiosité et l'intérêt des visiteurs étrangers, monu-

ment dont elle pourrait bientôt s'enorgueillir dans plus d'une occasion.

En 1866, lors des fêtes célébrées pour l'anniversaire séculaire de la réunion à la France de la Lorraine et du Barrois, c'est dans la salle des Cerfs que la municipalité offrit un banquet à l'impératrice et au prince impérial.

L'empereur d'Autriche, se rendant à l'Exposition universelle de 1867, s'arrêta à Nancy le 22 octobre et visita ce palais qu'habitèrent ses ancêtres, et une inscription spéciale, destinée à perpétuer ce souvenir, constatait en même temps, comme le dit excellemment le président du Comité en recevant François-Joseph et sa suite, « que les descendants des « Lorrains, dévoués de cœur à leur nouvelle patrie, « ont conservé, pour la mémoire de leurs princes, « le plus respectueux attachement. »

A ces fêtes, à ces jours d'allégresse, succédèrent de douloureux événements, dont le musée subit la cruelle atteinte. Après la guerre désastreuse de 1870, après le traité de 1871, Nancy, soumis au joug de l'occupation, devait longtemps encore rester le gage de la rançon stipulée pour prix de la paix.

Pendant la fatale nuit du 17 au 18 juillet 1871, se manifeste dans l'étage supérieur de la caserne de gendarmerie un effroyable incendie dont la cause est restée un mystère. Maîtresses de la place, les autorités allemandes avaient interdit de la manière la plus absolue tout usage du tocsin, tout signal

d'alarme. Privés des secours des pompiers et de leur matériel de sauvetage, les habitants du quartier font des efforts impuissants pour conjurer le fléau. L'abbé Guillaume, au risque de se faire emprisonner, agite la cloche de la chapelle Ducale : mais déjà le feu a gagné les combles du musée et en quelques instants l'œuvre de ruine et de dévastation est consommée.

Permettez-moi de rappeler ici les termes mêmes dont se servait M. Lepage pour annoncer la terrible nouvelle dans le *Journal d'archéologie*. Rien ne saurait mieux peindre la douleur et le courage de notre cher président. Comme tous, il est cruellement frappé, mais loin de se laisser abattre, il veut ranimer l'activité de ses collègues.

« Un malheur affreux nous a frappés : le Musée « lorrain n'existe plus, la galerie des Cerfs est en « ruines ! Moins d'une heure a suffi aux flammes « pour dévorer le fruit de tant de luttes, de peines, « d'efforts persévérants. L'œuvre de plus de vingt « années est à peu près complétement détruite !

« Nous n'avons pas le courage d'énumérer nos « pertes, elles sont immenses ; elles sont surtout ir- « réparables ; des trésors ne les feraient pas recou- « vrer.

« Si épouvantable que soit ce désastre, doit-il « nous faire renoncer à l'entreprise patriotique que « le Comité, de concert avec la Société d'archéologie « lorraine, a poursuivie jusqu'à ce jour avec une si

« infatigable énergie ? . . . . Non, nous saurons « puiser des forces dans notre infortune même. Nos « concitoyens, près desquels nous avons constam- « ment trouvé un concours sympathique, ne refuse- « ront pas de nous venir en aide; les administrations « publiques nous prêteront leur appui. »

Personne ne reste sourd à cet appel. Le premier, M. de Montesquiou, l'honorable préfet de Meurthe-et-Moselle, en face du coup terrible qui frappe une institution justement populaire, « revendique son « poste comme président d'honneur du Comité, et il « provoque, dans son hôtel même, une réunion d'ur- « gence pour aviser et chercher les moyens de ré- « parer, s'il est possible, les pertes qui nous sont « infligées. »

Le conseil municipal, en dépit des charges énormes qui grèvent le budget de la ville, vote en faveur du musée une nouvelle allocation de 1,000 fr. Des souscriptions s'ouvrent, et chacun tient à cœur d'apporter sa pierre à la réédification d'un monument vraiment national. Le gouvernement, malgré des difficultés financières sans précédent, surmontées depuis, on sait avec quel succès, accorde des crédits pour la reconstruction. Enfin, le souverain de nations amies de la France, S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, envoya une somme de 100,000 fr. qui fut noblement versée en or dans la caisse de la Société archéologique.

Avec de tels auxiliaires, l'œuvre fut bientôt re-

mise en bonne voie. On comprit qu'il fallait encore beaucoup faire pour lui venir en aide, et que Nancy devait conserver sinon tout ce qui restait de l'ancien palais ducal, du moins tout ce qui était nécessaire pour reconstituer un musée digne du passé de la Lorraine. Du reste, si le désastre avait été immense, si certaines pertes sont irréparables, heureusement tout n'avait pas été consumé par les flammes. On avait pu sauver les belles tapisseries de la tente de Charles-le-Téméraire, la cheminée monumentale de Joinville, les statues d'un sire de Beauvau et de sa femme par Ligier-Richier, à peu près la moitié des tableaux, beaucoup de menus objets précieux, toutes les inscriptions et tous les monuments de pierre, bronze, etc., qui remplissaient le rez-de-chaussée. Quant à la bibliothèque lorraine, elle avait été entièrement détruite, mais l'honorable abbé Marchal abandonna, moyennant des conditions avantageuses pour le Comité, la collection beaucoup plus riche à la composition de laquelle il avait consacré sa vie et ses épargnes.

M. de Montesquiou offrit une riche cheminée de la renaissance, découverte à Saint-Nicolas et destinée à remplacer celle de Pulligny qui avait été détruite. M. Frédéric Sellières adressa au musée six tableaux de grand prix, provenant de l'ancien château de Senones.

Au nombre des généreuses offrandes qui servirent à atténuer nos pertes, il faut signaler après les ar-

mures de M. de Rutant, le précieux manuscrit et les miniatures du poëme de *la Nancéide* de Pierre de Blaru, chef d'œuvre dont M. le baron de Landres, malgré des souvenirs de famille, consentit à se séparer, pour en faire un des plus rares joyaux du musée.

Enfin, le Comité obtint un meuble important réclamé depuis plusieurs années. C'était le lit du duc Antoine, œuvre d'art, souvenir historique dont la légende avait été popularisée dans le brillant *Tableau de Nancy*.

Au mois de juillet 1875 les travaux de réfection, dirigés par M. Bœswillwald, avec le concours de M. Cuny, touchèrent enfin à leur terme impatiemment inattendu. Dans la galerie des Cerfs, ornée comme autrefois, le congrès des Américanistes put recevoir une mémorable hospitalité, et inaugurer à Nancy ses sessions internationales.

Le secret de cette renaissance de notre monument, de ce musée créé deux fois, c'est que la Société d'archéologie ne s'était pas bornée à parler au nom de la science, c'est qu'au lieu d'être restée purement académique, elle s'est adressée à l'opinion, et a été écoutée et suivie par elle. Mettant la science au service du bien public, elle a compris et fait comprendre que se vouer à l'archéologie nationale est une des manières d'honorer son pays et de lui prouver son amour. Telle est la cause de son influence; voilà pourquoi, comme les autres sociétés départe-

mentales, elle a pris place parmi les institutions les plus vivantes de notre temps!

Nous voudrions, mais nous ne pouvons signaler ici tous les zélés collaborateurs qui, par leurs écrits, leurs dons, leurs démarches et leurs travaux de tout genre, concoururent sous des formes et dans des proportions diverses au succès de l'œuvre lorraine; il faudrait nommer tous les sociétaires.

Dans cette ruche intellectuelle, dans cet atelier national de la pensée, règne l'égalité la plus parfaite, les âges et les rangs sont confondus; l'essentiel est que chacun mette en œuvre son droit au travail en apportant son tribut dans le recueil des écrits collectifs. Après avoir lu les observations d'un membre de l'Académie française, tournez le feuillet: un modeste instituteur vous décrira les substructions d'une villa romaine découverte aux abords de son village. Ce jeune homme a la passion du silex et de la pierre polie: en sondant les mystérieux abîmes des temps préhistoriques, sur le plateau de Dommartemont ou dans les cavernes des rives de la Moselle, il a reconnu les vestiges des premiers habitants de nos contrées incultes. Ce savant professeur quitte son laboratoire; pendant les loisirs de l'enseignement, il nous communique ses méditations sur la numismatique locale.

La calchographie et la bibliographie ont également des adeptes parmi nos confrères; un habile ingénieur utilise sa plume et son crayon pour

nous exhiber les poteries, les armes et les coutumes sépulcrales des Gallo-Romains et de l'époque mérovingienne, mises au jour par les fouilles et les tranchées des grandes voies ferrées, des canaux ou des établissements industriels. Enfin, le prêtre et le rabbin, sans se préoccuper des dissidences qui les séparent, viennent tour à tour raconter les développements de leur Église et les luttes soutenues par le culte israélite sur le sol lorrain.

Variété des travaux, intérêt toujours soutenu, scrupuleuse fidélité des informations, tels sont les caractères généraux de cette vaste enquête sur le passé de notre province.

N'est-ce point abuser, Messieurs, de votre courtoise attention, que de revenir sur des faits dont plusieurs d'entre vous ont pu être les témoins?

Et cependant, après avoir salué M. de Dumast comme l'un des plus infatigables promoteurs de l'idée lorraine, c'est un devoir pour moi de rendre un public hommage à celui qui sut mener à bien la généreuse et si difficile entreprise. En lui conférant pendant vingt-cinq années sans interruption les honneurs et surtout le fardeau de la présidence, la société a prouvé qu'elle a toujours compris ce qu'elle doit à M. Henri Lepage.

Comme historien et archéologue, il est le chef de notre école, prodiguant à tous avec une inépuisable patience les trésors de ses études lorraines, révélant un document ignoré, corrigeant les manus-

crits, rectifiant les erreurs sans blesser les amours propres.

Comme président du Comité, il suffit à la besogne de plusieurs : correspondance multipliée, démarches incessantes, difficultés évitées, obstacles à vaincre, rien ne peut ralentir son zèle ou décourager son dévouement.

Heureusement secondé par des collègues que stimule son exemple, il a été, comme il reste assurément, l'âme de l'institution.

Ceux qui connaissent les écrits de M. Lepage, en admirent l'abondance extraordinaire autant que la valeur considérable. Avec la plus rigoureuse exactitude, à l'aide de recherches détaillées, il a réussi à mettre en pleine lumière certains événements, certains personnages, tel ou tel artiste autrefois entourés, malgré leur importance, de nuages épais, que ses judicieuses investigations ont complétement dissipés.

Honneur donc au savant archiviste qui a su ennoblir l'exercice de ses fonctions en les alliant avec la pratique éclairée des études historiques !

L'archéologie lorraine, comme complément du succès, a eu ses détracteurs. D'aucuns ne lui ont pas ménagé les sarcasmes et les traits de l'ironie : tantôt nous étions les obstinés de la phalange, d'autrefois on nous appelait les amants fanatiques de la Lorraine.

Mais quand l'obstination et le fanatisme relèvent

des monuments, créent des musées, enfantent des écrits destinés à moraliser et à instruire, les passions qui produisent de tels résultats nous semblent l'expression d'un pur et ardent patriotisme !

Honorer les temps et les sentiments anciens sans les regretter ; rester fidèles aux vieux souvenirs de l'histoire de Lorraine ; célébrer l'unité de la France sans porter atteinte au respect de nos antiques diversités nationales, voilà l'inspiration, voilà l'œuvre et l'honneur de notre société.

Nos efforts s'appliquent à démêler et expliquer les changements qui arrivent, avec l'aide du temps, dans la condition des peuples, et qui font qu'un pays cède peu à peu à l'ascendant d'un autre pays et s'y associe sans se désavouer : accord admirable, qui s'accomplit par le travail invisible et quotidien des idées, des sentiments, mille fois plus efficace que le labeur brutal des combats.

Tant que la France a voulu soumettre la Lorraine par la guerre, la réunion ne s'est pas faite, et Louis XIV a été forcé, au traité de Ryswick, de restituer la province qu'il croyait avoir conquise, comme pour proclamer en quelque sorte, par la voix d'un conquérant, l'impuissance de la force guerrière à faire toute seule la réunion d'un peuple à un autre.

Il y avait au moyen âge plusieurs Frances diverses, et ces Frances étaient très-françaises sans dépendre de Paris. Elles parlaient très-bon fran-

çais, témoins Froissard et Comines pour le Hainaut et pour la Flandre; témoin Olivier de la Marche pour la Bourgogne; elles avaient le cœur français, témoin Jeanne-d'Arc, *la bonne Lorraine*, comme dit le vieux poëte Villon.

Cette vitalité française s'est interrompue dans cette guerre quasi civile que Richelieu et Louis XIV ont suscitée entre la France et la Lorraine pendant plus de soixante ans; mais on la voit renaître pendant la paix du *XVIII*e siècle, et, à mesure que l'esprit français prend un plus libre essor dans les lettres et dans les sciences, il se répand plus aisément en Lorraine, sans rencontrer la barrière des vieilles haines, grâce à l'autorité paternelle de votre illustre fondateur, Stanislas le Bienfaisant. Voilà les œuvres que la paix peut avec raison opposer aux œuvres de la guerre. Rendue à son vieil instinct national, la Lorraine, en voyant son dernier duc la quitter, ne devint pas française, elle le redevint et n'eut, pour oublier une querelle de trois quarts de siècle, qu'à se ressouvenir des six cents ans de confraternité.

Cette union, aidée par tant de souvenirs, troublée un instant par les passions ambitieuses des princes, s'est trouvée consolidée en 89 par l'avénement de la nouvelle société française. Et, s'il fallait enfin un dernier témoignage de l'heureux esprit de conquête de la paix, de la parfaite assimilation des Lorrains avec leur nouvelle patrie, c'est

dans les archives même de la ville de Nancy que nous irions le prendre, nous complaisant à en étaler les détails avec un légitime orgueil.

Au mois de juin 1792, on apprend que Vienne et Berlin, concertant leurs efforts contre la France, rassemblent une armée sur la frontière, et, dans la séance du 14 juillet, l'Assemblée législative déclare LA PATRIE EN DANGER! Quel département répond le premier à ce cri d'alarme? C'est l'ancienne province de Lorraine et Barrois. Le 22 juillet, le jour même où des estrades se dressaient à Paris pour y recevoir les enrôlements volontaires, le maire de Nancy, un des vôtres, Messieurs, le noble et généreux Duquesnoy (1), membre de cette académie, renouvelant le chaleureux appel que la veille il adressait à ses concitoyens, convoque d'urgence le conseil de la commune, et alors, sous l'impression de ses accents patriotiques, éclate une de ces manifestations à jamais mémorables, qui font l'honneur d'une grande cité.

Humbert, chef de la garde citoyenne, ancien maréchal de camp, père de deux fils déjà enrôlés comme volontaires, signe le premier son engagement comme simple soldat (2). Le lieutenant-colonel

(1) Duquesnoy (Adrien-Cyprien), né à Briey le 26 septembre 1759, mort à Rouen en 1808, proclamé maire de Nancy le 15 février 1792, auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture, l'économie politique et les œuvres de philanthropie.

(2) Humbert (Louis-François), chef de la légion, était alors âgé de 67 ans et comptait 44 années d'honorables services qui lui avaient valu le grade de maréchal de camp.

Friant suit son exemple : il renonce aux insignes d'un grade qu'il ne veut pas occuper loin du danger, et dépose pour les pauvres ses épaulettes sur le bureau en inscrivant son nom à la suite d'Humbert. Marc, capitaine des canonniers, est père de sept enfants; il sollicite pour eux le pain de l'assistance, et déclare qu'il est prêt à partir. L'officier municipal Baulieu assure deux mille écus aux fils de Marc, si le sort des combats vient à les rendre orphelins. Un grand nombre d'officiers de la légion renoncent à leurs épaulettes, leur épée et leur hausse-col, n'ambitionnant désormais que les armes du simple volontaire. Le maire et les conseillers déposent des dons patriotiques, et de toutes parts s'avancent des citoyens et des citoyennes pour faire leurs offrandes.

Voici une pauvre vieille éclopée et vêtue de haillons : « Je n'ai que vingt sous, dit-elle, mais on ne « calcule pas avec ses besoins, quand il faut secou- « rir sa patrie et ses défenseurs. » De retour dans leurs bataillons, les officiers ont à peine fait le récit de ce qu'ils ont vu, qu'une foule de citoyens accourent pour se faire inscrire, ou offrir leur services gratuits pendant l'absence de ceux qui partent. De cinq à dix heures du soir, le conseil général de la commune se tint en permanence pour recueillir ces témoignages de patriotisme, partageant avec tous les citoyens présents l'attendrissement, la joie et l'admiration générales.

Nancy comptait alors vingt-six mille âmes. Privés de garnison, ses habitants étaient chargés du service pénible et assidu de la place(1); déjà ils avaient fourni douze cents volontaires pour la troupe de ligne, lorsque dans la journée du 22 juillet quatre cents citoyens se firent inscrire comme prêts à courir à la frontière.

Le conseil général adressa immédiatement à Paris le procès-verbal de cette mémorable séance, en joignant à la liste des enrôlés le montant des dons offerts(2). « Il n'y a dans nos murs, porte la lettre « d'envoi, qu'un parti : celui de la France.... Pen- « dant que nos braves volontaires vont combattre « pour elle, nous combattrons les ennemis de la « constitution, prêts à mourir fidèles à nos ser- « ments. »

En apprenant cette manifestation patriotique, « l'Assemblée nationale, dans sa séance du 28 juil- « let, applaudissant à ces traits du plus généreux « civisme, décrète mention honorable de la garde « nationale, du conseil général de la commune de « Nancy et des administrateurs du département de « la Meurthe; l'inscription au procès-verbal et l'im- « pression des résolutions de Nancy; elle décrète en

(1) Il fut décidé, dans la séance du 23 juillet, que les vétérans, sur leur demande, monteraient la garde et occuperaient le poste d'honneur et que les jeunes gens de 15 à 18 ans feraient le même service et occuperaient le même poste.

(2) On avait pu réunir sur-le-champ plus de douze mille francs, somme énorme eu égard au temps et aux circonstances.

« outre qu'une copie de la relation de la séance du « 22 juillet sera remise au roi. »

La publication de ces pièces électrise la nation entière, de tous côtés, la ville de Nancy reçoit des adresses de félicitation. La commune de Saint-Dizier fait distribuer quatre cents exemplaires du procès-verbal de la séance du 22 juillet, Reims le fait imprimer et se voit aussitôt entouré d'une foule d'imitateurs de nos concitoyens. Beauvais, s'annonçant comme l'émule de l'ancienne capitale de la Lorraine, compte bientôt un grand nombre de défenseurs et se flatte que « chaque département, va fournir plus d'un Humbert. »

Le conseil général du Doubs, sur la demande du public transporté d'enthousiasme à la lecture de la séance de Nancy, en ordonne la publication dans toutes les municipalités de son ressort. Le département de la Marne en fait imprimer mille placards pour être affichés, et mille cahiers pour être lus par les curés et les commandants des gardes nationales ; et le Pas-de-Calais déclare « les détails précieux et chers de ce procès-verbal dignes d'être offerts aux justes éloges de tous ses concitoyens. » Enfin Strasbourg et Langres envoient des députations chargées d'applaudir au zèle et au dévouement des habitants de Nancy pour la cause de la liberté et la défense de la patrie et de les assurer que leur noble et touchant exemple les honore « aux yeux de la France entière. »

Je suis forcé, Messieurs, de me borner à ces indications sommaires, mais je puis vous assurer que nos archives contiennent le plus volumineux et le plus glorieux dossier des preuves de l'enthousiasme inspiré par l'exemple qu'ont donné les descendants des Lorrains.

N'avais-je pas raison de dire, Messieurs, que le respect du passé, le culte des vieux souvenirs, n'ôte rien et n'a jamais rien ôté à cette union de notre ancienne nationalité avec la France.

Espérances et désespoirs des révolutions, enivrement de la gloire des conquêtes, amertume de la défaite et de l'invasion, chutes de dynasties et de gouvernements tombant les uns sur les autres, libertés perdues et recouvrées, que n'avons-nous pas supporté? Mais nous-avons tout supporté ensemble. Qui donc d'entre nous, dans nos aventures nationales, s'est séparé de ses frères pour jouir ou pour souffrir? Qui donc a tenté de se faire une joie ou une douleur à part?

Qui donc s'est souvenu de sa province ou de sa ville pour lui souhaiter un sort distinct de celui de la France? Voilà à travers quelles épreuves et avec quels sentiments s'est fondée et affermie notre unité nationale. Elle est née de l'histoire de notre siècle, elle est née du patriotisme de la France moderne.

Mais dans ce patriotisme moderne, il y a les patriotismes de nos vieilles provinces françaises qui sont venus se fondre comme dans une fournaise

puissante, et nos tempêtes civiles et guerrières n'ont fait que hâter la fusion de ces métaux généreux apportés de tous côtés.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir tant insisté sur les travaux de notre société, d'avoir ouvert sous vos yeux le registre des délibérations de notre conseil municipal, mais il m'a semblé que si l'histoire et l'archéologie ont fait de nos jours d'incontestables progrès, c'est parce que cette double branche de la littérature répond merveilleusement aux secrets penchants de la société moderne. C'est en effet l'un des mérites de l'histoire, qu'elle contribue puissamment à distraire, — ne faudrait-il pas dire à consoler? — les générations mécontentes de leur sort.

Plus sombre leur apparaît le présent, plus volontiers elles se rejettent vers le passé, comme dans une sorte de refuge. Elles s'y complaisent quand elles y rencontrent un peu de soulagement pour les blessures de leur amour-propre national en souffrance!

Elles doivent s'y complaire surtout quand elles peuvent y trouver des leçons et des exemples en même temps que de légitimes raisons de confiance et d'espoir pour l'avenir!

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. P.-G. DE DUMAST

AUX RÉCIPIENDAIRES

MESSIEURS,

Qu'il puisse y avoir (faut-il l'avouer?) quelque chose de doux, quelque honteux sujet de complaisance pour nos mauvais instincts, — à contempler, du haut d'une falaise, — inébranlable ou supposée telle, — les efforts de pauvres marins, luttant contre la fureur des flots, — c'est là une impression d'égoïsme barbare, — jadis décrite, chacun le sait, en vers déplorablement beaux.

Qui donc s'est complu à le peindre, cet odieux sentiment?

Un classique qui maniait en maître le puissant idiôme du Latium, le bel idiôme dans lequel ont écrit Cicéron et Virgile; mais un poète de qui l'on ne peut pas dire *qu'il parlât leur langue*, car la langue de ces hommes-là partait d'un *cœur*, et Lucrèce n'en avait point.

Cicéron, qui écrivit toujours en honnête homme;

— Virgile, malgré les aberrations morales qui déparent quelques-unes de ses pages, — ne manquaient ni de la notion d'une Justice supérieure éclairée, siégeant au ciel, ni d'un intérêt de compassion pour les souffrances humaines. Quand donc, afin d'expliquer le chantre de la *Natura rerum*, — soit pour l'excuser, soit même pour le flétrir, — on se borne à dire que c'était un poète païen, on se sert d'un terme impropre. — Non, il n'eut pas même l'honneur d'être un véritable *païen*, ce Titus Lucrétius Carus, prôneur de l'Épicurisme absolu. Il ne fut qu'un pur et simple athée; comparable à ces doctes songe-creux dont chaque siècle a le malheur de posséder des exemples. Il ne savait craindre le regard d'aucune Divinité, ni vraie, ni fausse.., l'auteur qui, dans sa philosophie, formulée en hexamètres si bien tournés, ne reconnaît pour divines que deux choses : la Matière et la Volupté.

Ah ! combien est différent, Messieurs, dans des hypothèses pareilles à celles que nous dépeint Lucrèce au bord des mers, le sentiment réel qui s'éveille chez tout être vraiment digne du nom d'HOMME ! — chez quiconque, apercevant dans l'univers PLUS que des atômes, — PLUS que de la *Cellule* et du Mouvement, — voit aussi qu'il possède une *âme*, et ne s'est point encore assimilé aux brutes !

Affectueuse et noble à la fois, la tendance dont nous parlons, n'est pas si moderne qu'on le dit.

Aisément on en retrouverait, chez tous les peuples, des traces reconnaissables.

Ce sentiment, Messieurs, il a un nom. Il s'appelle l'*humanité*.

C'est du haut du Sinaï, vous le savez, qu'il reçut pour la première fois sa pleine formule : « Vous AIMEREZ votre prochain; vous l'aimerez comme VOUS-MÊMES. » Et c'est dans Jérusalem, que le commentaire définitif en fut donné, — lorsque, par la fameuse parabole du « Blessé de Jéricho », le divin Législateur des chrétiens, fixant bien le sens et la portée du précepte, — détermina que ce *Prochain*, c'était, qui....? TOUT HOMME QUELCONQUE, ami ou ennemi.

Voilà de quel lait nous a nourris la civilisation européenne (plus ou moins imprégnée de christianisme). Qui voudrait, Messieurs, de nos jours, en revenir à un état de choses dont le type suprême serait l'individualisme absolu ! — le rôle de ce hideux insecte de qui personne n'est tenté d'envier le vil bonheur !

Oh ! telle n'est surtout pas (et beaucoup s'en faut) l'impression qui domine dans nos contrées. Loin d'y rencontrer personne qui se délecte à la vue des peines d'autrui, les cœurs, généralement ici, s'émeuvent selon l'expression du Cygne de Mantoue, devant les infortunes attachées à la condition humaine; *mentem mortalia tangunt*. Et si,

lors des grandes catastrophes, on se trouve être du nombre des SAUVÉS, deux mouvements s'élèvent à la fois dans l'âme : — l'un de gratitude envers la Providence, pour avoir été, par elle, préservé de maux tout à fait majeurs; l'autre, d'affectueux empressement vers les êtres moins épargnés; victimes dont on se sent porter à plaindre, et à vouloir diminuer le malheur.

Hélas ! des circonstances de ce genre, nous n'avons nul besoin pour nous les représenter, de recourir aux muses descriptives. Ils sont tout récents, les ravages d'un déluge sanglant, qui, — lorsque s'est rué sur nous l'irrésistible flot des armées teutonnes, — a emporté de nos frontières, non-seulement l'Alsace, mariée depuis deux cents ans aux destinées de la France, — mais le Pays messin, qui, celto-belge dès le temps de César et d'Ausone, avait fait constamment portion intégrante du sol des Gaules. — Oui, nous avons vu arracher aux fils des anciens Leuquois, les fils des anciens Médiomatriciens, et, par là, séparer deux groupes frères, qu'unissait une immémoriale parité de sang et de langue.

Ainsi, de ces deux peuplades gauloises, tandis que l'une passait tout entière sous le joug des conquérants, — l'autre y échappait, au moins en majeure partie. Quand le terrible océan germanique, mettant un terme à ses assauts, s'est assigné un nouveau lit..., il a reconnu pour *rivages* les terres

qui avaient formé le centre de l'ancienne Lorraine ducale. La contrée, jadis glorieuse, que couronnaient, au moyen âge, les tours d'Amance et de Vaudémont, — et qui, plus tard, avait vu briller des foyers de vertu (Lunéville, Mirecourt, Pont-à-Mousson), — cette contrée, — d'une vigueur exceptionnelle à bien des égards, — on la comparait quelquefois à l'antique domaine de Pallas, — séjour de la force et de l'onction, terre de la lance et et de l'olivier. — Mais elle a pris, avec la Péninsule attique, des ressemblances morales croissantes, depuis, que, placée aux limites de deux zônes, — devenue, en face du règne de la pensée tudesque, l'expression la plus marquée d'un ordre d'idées différent, — elle se trouve être l'asyle frappant de la civilisation gallo-latine. A présent, comme vous le savez, Nancy, depuis les bords de la Baltique jusqu'à ceux du Bosphore, est qualifié par tous les étrangers distingués, « l'*Athènes française du Nord-Est*(1). » — Et dès lors, son « Académie de Stanislas » offre l'image du temple de Minerve qui couronnait le cap de Sunium; de ce temple aux heureux et doux présages, des marches duquel descendaient à l'envi maints zélateurs de la Pitié.., pour aller, entre les rochers, tendre l'échelle, tendre la main, à d'infortunés navigateurs : — frêles survivants de l'équipage d'esquifs engloutis par l'Égée.

(1) Voir notamment les journaux grecs de Constantinople.

N'est-ce pas votre cas, Monsieur (1)? Embarqué, avec bien d'autres passagers, à bord du noble vaisseau qui portait en poupe une Vierge; — à bord de ce magnifique, de cet insubmersible navire, qui n'aurait jamais pu sombrer sans l'inexplicable aveuglement de son pilote; — vous partagiez les tristes suites d'un si grand désastre. — Notre bonne fortune (permettez-moi d'espérer que vous y apercevrez aussi quelque peu la vôtre) vous a fait trouver pour refuge nos patriotiques rivages.

Certes, parmi les naufragés recueillis là, vous n'êtes pas l'un de ceux que Nancy se soit le moins félicité d'avoir vu, échappant aux conséquences de la tempête, poser en sûreté le pied sur le promontoire lorrain.

Du reste, bien que mouillé de l'écume amère, vous n'arriviez pas ici pauvre et nu. Assez comparable à Bias, qui, favorisé qu'il était de la Sagesse, osa, prétend-on, s'avancer jusqu'à dire qu'*il portait tout avec lui*, — vous, Monsieur, sans tenir ce langage (où l'on reconnaît bien l'orgueil de l'Antiquité grecque); — vous, dis-je, enrichi des faveurs de deux déesses (la muse de la Peinture et celle de l'Éloquence), vous n'étiez pas sans apporter, en même temps que votre personne, deux précieux restes de bagage, disputés comme vous à la vague : vos deux TALENTS. Nous sommes payés pour le bien

(1) M. Émile Michel.

savoir, nous, qui, en salaire de votre sauvetage, profitons de cette double épave.

Égaux ou non chez vous, Monsieur, les deux talents dont nous parlons, ne vous apparaissent probablement pas comme ayant, en ce qui vous concerne, la même importance. L'un, en effet, constant objet de vos sollicitudes, ne peut guère se montrer à vous que comme le fruit de labeurs incessants, — tandis que l'autre, plus aisément, et, pour ainsi dire, accessoirement, conquis — a quelque peu l'air de vous avoir été « *donné par surcroît.* »

N'allez pourtant pas vous y tromper, Monsieur, et croire, par trop de modestie, qu'à son obtention vous n'ayez apporté rien *du vôtre*. S'il est vrai, d'une façon, que tout mérite soit un *don* reçu, — puisque la Créature ne *crée* rien, — il est vrai, d'une autre manière, que sous la plupart des *mérites*, on peut découvrir une sorte de *prix*, humblement gagné.

Ces biens évangéliques, même, auxquels il vient d'être fait allusion; ces biens, gratuitement concédés, voyez-vous qu'ils le fussent à tous venants? Non; mais à des hommes qui déjà s'appliquaient à chercher la vertu et la justice. Allez, c'est des roches non empoisonnées que jaillissent le plus souvent les eaux salutaires; et, seulement, elles en jaillissent quelquefois, à flots d'une abondance que l'on n'avait nul droit de prévoir.

Par un démenti courageux, donné et à la devise

de l'Orgueil, lequel s'écrie : « Je n'obéirai point », et à celle de la Paresse, qui dit : « Je ne me gênerai point », vous osez rendre hommage à deux règles bien autres : — la *discipline* et le *travail*, — ces deux points de départ de l'annoblissement de l'Être humain.

Il y eut une heure, Monsieur, où de fiers esprits, dotés avec surabondance, — léviathans assez forts pour s'aller jouer partout, fût-ce au sein des masses profondes des noirs abîmes antarctiques, — se plurent à émettre l'idée, qu'habilement manipulé par les prestigieux secrets du génie, le Laid pouvait équivaloir au Beau.

Bien fascinée (pour ne rien dire de plus) fut, assurément, la portion de public pour qui, dès lors, n'apparut pas, — chose pourtant de nécessité mathématique, — qu'un jour viendrait où des Raisonneurs conséquents, s'avançant plus loin sur la route, soutiendraient qu'entre des mains suffisamment hardies, — suffisamment exemptes d'hésitations et de remords, — le Mal peut équivaloir au Bien.., et conquérir, à tout aussi bon droit, la prééminence.

Car, on a eu beau essayer d'établir des distinctions subtiles entre les deux paradoxes; ils ne pouvaient pas rester longtemps séparés. Le premier amenait le second, par un nœud logique invincible.

Vous aussi, Monsieur, vous êtes logicien. Ce n'est point du tout PAR HASARD que, dans tous les

ordres de choses, vous refusez votre adhésion à ces théories, flottantes et commodes, dont trouvent à s'arranger si bien tous les Vices, — soit qu'ils appartiennent à la série des téméraires outrecuidances d'en haut, ou à celles des lâches oisivetés d'en bas. — Aimant mieux, vous, accepter l'honorable joug de doctrines saines et doucement sévères, — vous indiquez à la Jeunesse ces sentiers SURS... où marchent, à côté du Travail, les deux sœurs du Travail : la Raison et la Vertu.

Oh ! non, vous n'avez garde de nier la parenté de certains *fonds* et de certaines *formes*, dont l'attraction est réciproque. Avec les Sages les plus éminents dont se glorifie le Genre humain, vous sentez.., vous faites sentir.., cette radieuse vérité : que « le *Laid* est la forme du *Mal*, comme le *Beau* est la forme du *Bien*. »

Que si, maintenant, Monsieur, quittant ces régions supérieures de la pensée, où nous avait conduit votre éloquente parole, — nous descendions à jeter un coup d'œil sur la manière dont vous pratiquez votre art préféré, — nous aurons d'abord à vous *remercier*, autant qu'à vous *applaudir*, du choix des lieux où vous l'exercer. Tout amoureux, en effet, que vous êtes de la légère gaze d'*idéal* qu'il sied de jeter partout sur le *réel*, — vous n'avez pas cru, pour rencontrer les vrais éléments de la beauté paysagère, avoir besoin, malgré le vandalisme actuel, d'un autre théâtre que de celui qui

avait agi, sans qu'on s'en doutât, sur l'enfance (lourde en apparence) du merveilleux peintre que la Nation lorraine donna jadis à l'Italie, ou plutôt à l'Europe.

Les germes qu'il avait emportés d'ici, Monsieur, — ceux du don de comprendre et d'interpréter la nature champêtre, — vous avez su les retrouver, dans la contrée qui lui donna naissance. Personne, en ceci, ne me contredira, d'entre les spectateurs auxquels il est arrivé de s'oublier devant vos toiles; soit que votre touche, mâle et sombre, y montre les amas de granit et les noirs sapins des Vôges, — âpres sites vers lesquels Gelée ne reportait guère ses souvenirs; — soit que vos crayons, plus conformes au sien, — c'est-à-dire tout à fait virgiliens et doux, — nous révèlent quelque chose du charme ineffable des Élysées de la *Mosellane moyenne*, — en nous faisant asseoir au bord des eaux, sous les magnifiques saules de Pixerécourt, ou sous les délicieux ombrages de Liverdun.

Ce que nous rêvons à votre occasion, Monsieur; — car, aux vives sympathies, on a toujours permis des rêves dorés (*nam qui amant, ipsi sibi somnia fingunt*); — c'est que, dans les temps à venir, quand des possesseurs de galeries s'entretiendront de l'achat possible de paysages excellents, — si l'on vient à en mentionner qui soient du pinceau « lorrain, » il n'y ait pas lieu d'en conclure que d'avance chacun en va désigner l'auteur. C'est

que l'on cesse, en pareil cas, de considérer les catalogues (faut-il dire les *calendriers ?*) comme ne pouvant suggérer, aux consulteurs, d'autres noms que celui de CLAUDE !

A vous aussi, Monsieur (1), — quoique votre vie ait semblé vouée à des occupations bien plus arides; — à vous aussi, ne sont restées étrangères, ni des tendances précoces pour les arts du chevalet, en général.., ni même en particulier, d'heureuses prédilections pour les perspectives que fournit le pays où siége notre Académie. Nulle part on n'en a mieux la preuve que dans l'un de vos livres.., où semblait pourtant ne devoir trôner que la science du chroniqueur. — Là, ressort, avec une extrême puisssance, l'attrait de cette nature, placide, pure, *poétique* surtout. Et les lieux où vous vous placez pour en juger ainsi, sont, également, ceux qui frappèrent les premiers la vue de Gelée, au sortir du berceau. C'est bien, en effet, des environs de Chamagne que vous partez, pour prendre vos points de vue. La séduction que vous éprouvez, et que vous nous faites partager, c'est bien celle qui dictait à François de Neufchâteau ces vers, si vrais :

Des hauteurs de Châté contemplez la Moselle.
Que Charmes est doux à voir ! que cette rive est belle !

Oui, le caractère, calme et suave, de ces paysages lorrrains, qui vont si profondément à l'âme,

(1) M. Jules Renauld.

vous savez le saisir et le décrire; tous y gagneraient quelque chose à vous avoir pour interprète. A l'aide de votre prose colorée, — qui vaut une riche palette, — vous dépeindriez aussi bien Clévant, le paradis des visiteurs dignes d'y être admis.., que vous avez dépeint Charmes, la ville de la fidélité (1).

Cette petite cité, si patriote, tant de fois opprimée et punie pour ses vertus.., elle vous est débitrice, à d'autres titres encore qu'à celui d'avoir fait ressortir ses agréments pittoresques. Car vous avez déchiffré ses intéressantes annales, — souvent bien tristes, toujours honorables, toujours propres à justifier son chevaleresque blason. — Quand il ne s'agissait ainsi que d'esquisser, à travers les âges, l'instructive histoire de ses lois, — on vous supposait « *plus* dans votre sphère. » Vous n'y étiez que « *pareillement.* »

Eh oui, sans doute, la *toge noire* a été ou le but, ou le signe, des principaux efforts de vos plus laborieuses années. — Que le *Code* fût, ou non votre primitif attrait, vous y avez consacré de longues veilles, lesquelles ne sont pas restées sans vestiges. Soit dans les fonctions de simple officier ministériel, — fonctions modestes mais importantes, dont votre loyale attitude a contribué à faire bien apercevoir les côtés estimables; — soit dans le rôle d'Avocat (d'Avocat plus que disert), dont vous sa-

(1) Symbole des sentiments fidèles, le *Chien* forme les armoiries de Charmes.

viez, au besoin, renforcer celui d'Avoué, — et qui vous a valu, de la part de plusieurs membres éminents du Barreau de Paris des marques d'exceptionnelle sympathie, — vos services vous appelaient à MIEUX qu'à faire triompher les lois par une saine procédure : vous ne pouviez guère manquer d'avoir à les appliquer comme magistrat; — aussi êtes-vous devenu Juge.., non sans que l'intérêt public s'en soit bien trouvé.

Mais, pendant ces phases diverses de votre vie d'Homme de loi, le culte du Juste vous laissait, pour celui du Beau, des moments. Vous avez pu, avec le temps, en accroître l'étendue.

Dans l'ordre du Beau, il nous suffirait — laissant de côté les élégants croquis dont vous avez orné çà et là vos ouvrages, — de rappeler que, depuis vingt-cinq ans, la Commission du Musée de la Ville a réclamé le secours de vos lumières; et que vous en aidez puissamment aussi le Comité du Musée lorrain et la Société d'Archéologie lorraine, — qui s'applaudissent de vous avoir choisi pour leur Vice-Président.

Archéologie ! voilà, Monsieur, le canevas sur lequel se seront brodés, je crois, les principaux labeurs qui resteront de vous. Et c'est surtout par la recherche du *Vrai*, que vous aurez consacré votre souvenir.

On pourra oublier quels furent votre capacité dans les affaires, ou votre goût et votre facilité comme dessinateur ; tandis qu'on se rappellera longtemps cette puissance d'investigation, — ce talent

pour faire justice des ignorances et des erreurs, — qui caractérise non-seulement votre Histoire de Charmes, mais bien d'autres excursions de votre plume. — Tantôt, de simples découvertes, comme votre *Ermitage de Sainte-Valdrée;* tantôt des monographies neuves et piquantes, telles que vos deux jolis traités, l'un sur les *Hostelains et Taverniers* de la Lorraine ducale, l'autre sur le *Corps des Officiers perruquiers de la ville de Nancy*. — Car il y a chez vous du Molière, en même temps que du Legrand d'Aussy.

Personne, surtout, ne laissera passer sans attention la curieuse étude dans laquelle vous expliquez les formes que revêtit ici, à un certain moment, la Révolution, — et les causes, jusqu'à présent cachées, de la marche violente qu'elle se trouva prendre, quelques instants, dans un pays aussi judicieux que le nôtre, dans cette ville, courageuse et sensée, qui n'avait adhéré à la grande crise rénovatrice que par les plus louables côtés.

A vous voir mettre si bien en relief l'élan des enthousiasmes d'alors, et plaider avec une affection si vraie la cause de l'unité française, — se figurerait-on avoir affaire chez vous, à l'un des descendants les plus avérés de ces familles de pur sang indigène, à qui incomba la tâche de représenter jusqu'au bout les suprêmes angoisses de l'Austrasie, indignement blessée à mort. — Sublimes bourgeois de La Mothe.., personnages de taille surhumaine,

— qui, pour repousser aussi longtemps que possible, le triomphe des mœurs licencieuses que toléraient, afin d'en tirer profit, les parjures *vizirs pourprés* de l'Occident, — combattirent jusqu'au bout le Vice armé.., sans tenir compte de la disproportion de leur nombre. — Vrais Spartiates chrétiens, dont l'héroïsme incroyable ne pouvait obtenir (et n'obtint) d'autre couronne que celle du martyre, mais à qui, du moins, échut le sort d'avoir fait naître une gigantesque admiration... chez de braves étourdis, jeunes compagnons des soldats de Turenne et de Condé; joyeux vainqueurs, habitués à ne rencontrer nulle part la résistance de pareilles murailles vivantes.

Si vous parlez si franchement, Monsieur, notre langage d'à présent, — vous, arrière-petit-fils des preux de cette Pergame lorraine, — c'est que la fermeté et l'obstination sont *deux*. C'est qu'à chaque chose son heure. C'est que les vicissitudes des empires se formulent en actes transmissifs légitimes, — et que, dès lors, le changement régulier des *droits* amène celui des devoirs.

Non, l'amour de la petite patrie ne nuit pas à l'amour de la grande; — bien s'en faut. — Il en prépare de loin l'avénement; il l'accompagne, ensuite, et le seconde. Et souvent il corrige encore, par d'utiles spécialismes, ce que l'autre, — à force d'extensions, parfois aveugles, — pourrait avoir pris de trop banal.

Que si cela est toujours plus ou moins vrai dans le cours ordinaire des choses, — à combien plus forte raison dans l'hypothèse de circonstances pleinement satisfaisantes, qui aient amené une cohésion tout à fait naturelle !

Or, s'il y eut jamais un tel événement, Monsieur, c'est celui dont furent témoins vos bisaïeux, quand le peuple issu des Séquanais obtint, dans une demande présentée par des formes qu'il avait rendues courtoises, la *main* de la Lorraine.

Dans ce mariage, la noble Fiancée, qui n'était pas une *Province*, mais une *Nation*, se sentait justement fière d'elle-même, d'après les quatre couronnes royales honoraires (1) dont elle arrivait parée ; — mais elle ne l'était pas moins de son auguste Prétendant, puisque celui-ci n'était autre que le Royaume des Francs, alors réputé encore le premier des royaumes de la Chrétienté. Sincère et franche fut donc l'union de cette double élite des races franco-gauloises, — austrasiennnes et neustriennes ; — et l'on doit vous savoir gré, Monsieur, d'avoir si bien réappris à nos générations nouvelles, à quel point, en 92, fut chaleureux, fut grandiose, fut universel, le dévouement des Lorrains pour leur nouvelle patrie ; — pour une patrie dont ils ne portaient que depuis vingt-cinq ans les couleurs.

(1) Hongrie, Aragon, Siciles et Jérusalem.

Appuyés sur de tels résultats, ah! que leurs descendants, ici, ne craignent pas de lever la tête!

Non point en fanfarons, — car jamais les Lorrains d'autrefois ne le furent, — mais en fidèles imitateurs de leur concitoyenne Jeanne d'Arc, — qui savait dire de son drapeau, avec une dignité modeste : « Puisqu'il se trouvait aux périls, pourquoi ne serait-il pas à l'honneur? »

Nous surtout, les Stanislaïtes, il est dans notre rôle de parler ainsi, en faveur des anciens Murtho-Mosellans, puisque nous sommes les héritiers de leur dernière phalange intellectuelle, et que, dépositaires suprêmes de droits et de devoirs... effacés partout ailleurs en province, — nous restons, Messieurs, la garnison, respectable encore, d'un poste jadis renommé.

Car c'en était de glorieux à défendre, que ces *Académies* véritables et libres, dont chaque nation aimait à posséder une. Nobles enceintes où nul grade, nul rang, nul patronage, nulle cotisation, ne donnait accès; où l'on n'entrait qu'au scrutin *secret*, et où régnait, quoique poliment, la plus entière égalité. — Citadelles, devenues bien rares, de cette douce Fédération des Penseurs.., qui, deux cents ans durant, s'est appelée, dans toute l'Europe, « la *République des Lettres* (1). »

(1) Toujours prompte à s'étendre pour peu qu'on néglige de la combattre, la lèpre de l'Ignorance menace d'envahir notre

Celle d'entre ces forteresses dont vous survivez les loyaux gardiens, elle avait été bâtie (ou plutôt achevée) par un monarque dont, certes, des hommes libres peuvent avec plaisir continuer de se donner le nom. Par un constant ami des Français; — par le citoyen couronné (*civis polonus*, comme dit l'une des épitaphes de Bon-Secours), qui, le dernier, aux bords de la Vistule, soutint avec honneur, contre les despotismes étrangers, le sceptre de la République de Pologne.

Une si précieuse *tour des signaux*, — une tour que chacun, désormais, afin de l'empêcher de crou-

public, jusque sur des points, historiques et statistiques, qui étaient naguère encore, de notoriété universelle.

Ainsi, l'on voit déjà, au sujet des différences majeures, que nous mentionnons ici, quelques personnes barguigner. Elles tombent, — méprise énorme cependant, — dans le *qui pro quo* de confondre ces mille sociétés studieuses ordinaires (archéologiques, agronomiques, etc.), dans lesquelles moyennant présentateurs et cotisation, est admis *à peu près qui veut*, — avec les véritables ACADÉMIES (*académies* au sens *européen* du mot) — douces républiques séculaires, où les Gouvernements n'ont rien à voir, et qui gardent leur respectable indépendance. — Avec l'Académie de Stanislas, par exemple, où nul citoyen, s'il n'a pas été personnellement (sur sa demande comme candidat, et au scrutin secret) *nommé* pour occuper l'un de ses fauteuils, — pas plus que les Ministres de l'Instruction publique n'en ont le droit à l'Institut, à moins qu'ils n'aient été individuellement *élus* membres de l'une des classes qui composent ce corps. — Il n'y a en cela ni morgue, ni prétention, — mais dignité civique, mais simple respect du Bon sens. — A chaque institution sa nature; à chaque nature de choses, l'observance des lois qui en découlent.

ler, devra de plus en plus entourer de ses sympathies, — d'ou pouvait-elle à meilleur droit lancer au loin, comme un phare, ses lumières multicolores, — que du haut de cet encyclopédique Nancy, dont l'exubérante vitalité, trop gênée dans le cercle étroit d'une zône *régionale* la déborde à chaque moment; — répandant au loin les bienfaits de sa rosée fertilisante, — et communiquant à toutes choses l'empreinte de deux sceaux, éminement lorrains : l'*initiative* et l'*ampleur* (1); ville d'où (comme on cesse enfin de l'ignorer) était parti, non-seulement la con-

(1) Témoin, entre autres l'ex-*Société* (économique et rurale) *de Progrès,* modestement dite *régionale.* Elle était censée n'avoir pour *zône* que les neufs départements du Nord-Est. — Or, ses travaux étaient loin de s'enfermer dans le programme d'études que lui aurait fourni son *territoire;* car son *Bulletin* périodique devenait un organe *français,* — c'est même trop peu dire, — un organe *européen* (que l'on consultait à Moscou ou qui mettait en branle la Sicile). — Quels thèmes de véritable utilité publique n'y furent pas abordés? parfois même *traités* à fond? — Question du *sorgho,* sur la face entière du Globe; — question des *liamas;* — question du *danf* et de l'*hémion;* — question du poisson *gourami;* — question de la *sériculture* et non de l'absurde séri-*ci*-culture); — question surtout de la *ruine des bois,* et de la *désertion des campagnes,* — deux sujets majeurs, sur lesquels, se dégageant de la routine et des plaintifs lieux-communs, elle vient proposer des remèdes acceptables, des rémèdes virils. — En preuve aussi, des hautes tendances conservées par Nancy, on pourrait citer le noble caractère que présenta, l'année dernière, l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts organisée là au profit de l'Algérie; car personne ne contestait la présence d'un parfait *bon goût*, presque pompeux, — dans le déploiement d'une élégance restée encore quasi-souveraine

ception mais jusqu'aux moyens pratiques d'exécution, d'une tentative sagement audacieuse, par laquelle s'enrichiraient, des trésors d'un orientalisme *vrai* et pourtant rendu *accessible*, les chaires d'Enseignement supérieur. — Ville aussi à qui (car justice finit par se faire) son titre, déjà maintes fois décerné, de « foyer des idées *générales* et des idées *généreuses*, » vient certes, avec assez d'éclat, d'être CONFIRMÉ, — quand, désignée comme d'inspiration, par les Savants, elle est devenue, l'été dernier, — le rendez-vous des zélateurs d'une colossale pensée : — de la fraternelle union des deux Hémisphères, moyennant les paisibles armes de la Science.

Non, cela n'est pas demeuré un vain rêve. C'est bien sous les toits, reconstruits, de votre fameux Palais historique, que s'est tenue la majestueuse panégyrie dont les futures sessions, sur divers points du Globe, reconnaîtront toujours la vôtre pour leur mère; l'Assemblée « plénipotentiaire » qui, fondant ici le premier Musée américaniste pour l'Ancien Monde, a fait de Nancy, pendant cinq jours, la capitale de l'intelligence universelle.

Courage donc, Messieurs! COURAGE! Quiconque a été témoin des *faits*, est obligé de vous répéter ce cri, si amplement justifié par les *faits*.

Or, personne ne s'y regarde comme plus rigoureusement astreint, en conscience, que le vieux spectateur, qui récemment, par sa position fortuite

de Président d'un tel ensemble, s'est, trouvé appelé à les constater dans toute leur plénitude.

Autrement.., et si telle n'était sa tâche.., est-ce qu'il ne serait pas déjà rentré dans le silence final, dont l'heure est certes arrivée pour lui! — Si rassuré qu'il puisse être, par vos bontés persévérantes, — il se surprend, Messieurs, à S'ÉTONNER LUI-MÊME, d'entendre vibrer encore sa voix sous les lambris de l'hôtel de ville de Nancy ; — de ce cher et glorieux édifice, où jadis, — à une époque lointaine, — devant un auditoire non moins nombreux, mais bien différent, — elle eut à retentir, comme l'organe officiel d'un jeune corps studieux, dans l'une des pompeuses solennités universitaires d'alors. — Et quand donc cela, Messieurs? — En... Oserai-je jamais l'avouer ? Hélas, en plein *dix-huit cent onze*; voici, sous trois mois SOIXANTE-CINQ ANS.

Mais vous l'avez *voulu*. — L'humble reconnaissance
S'incline ; — elle aurait tort d'alléguer impuissance.
Qui *doit* ne saurait fuir : il est censé *pouvoir*.

Puis, vous m'en montrez tant, de soldats du Devoir,
Qu'on n'ose guère, ici, déserter leur exemple.

Oui, des mâles vertus, ce vieux sol fut le temple.
Et qui nous dit que rien n'en peut revivre, un jour ?

Quand l'Espagne, autrefois, pour des vices de cour,
S'écroula sous Rodrigue, — évidemment punie, —
Loin des murs tolédans son austère génie
La refit, à la longue, — en lui rendant... DES MŒURS.

— Debout ! fils des Lorrains.. ! Point de vaines clameurs !
Appliqué, chaste et sobre, on GAGNE à la souffrance.
Prêchez ainsi. — Peut-être à vos leçons, la France
S'instruira..., méditant, en son cœur raffermi,
Ces mots « *Vive Labeur !* » qu'on lit à Dom-Remy.

Bien grave est d'assumer un si noble héritage,
C'est vrai. — Mais vous déjà, VOUS L'AVEZ EN PARTAGE.
Soit qu'ailleurs la Province offre ou non rien de tel,
Nancy, pour la patrie, élève UN DOUBLE AUTEL.
— PUISSENT, — comme, au matin, colonnes embaumées,
Monteraient vers l'azur deux augustes fumées, —
REPARAITRE, et monter vers le Dieu souverain,
L'Honneur du nom FRANÇAIS, l'Honneur du nom LORRAIN !

RAPPORT

SUR

LA DEMANDE DE M. G. DE DUMAST

tendant à obtenir l'HONORARIAT

ET SUR

LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

QUE LA COMMISSION PROPOSE DE LUI CONFÉRER

MESSIEURS,

Une Commission, composée de MM. Ch. Benoit, Leclerc et Jalabert, a été chargée de vous faire un rapport sur la demande formée par M. le baron Guerrier de Dumast, en vue de passer dans la classe des membres honoraires.

Il n'a fallu rien moins que votre respect des statuts, votre fidélité à ces traditions que vous rappelait lui-même avec insistance notre vénéré confrère, pour que la décision ne fût pas prise sans délibérer et par acclamation.

La tâche de votre Commission est une des plus faciles que vous ayiez jamais confiée à des membres

de la Compagnie; nous n'avons pas à démontrer l'évidence.

L'article 3 de vos statuts porte : « L'Académie « peut accorder le titre de *membre honoraire* à ceux « de ses membres qui, à raison de leur âge ou de « leurs infirmités, seraient dans l'impossibilité d'as- « sister régulièrement aux séances. »

M. de Dumast a achevé sa quatre-vingtième année au mois de février dernier; son acte de naissance, qui remonte à 1796, lui crée un titre incontestable à l'honorariat. Il est vrai qu'il faut, pour s'en convaincre, consulter les registres de l'état civil; car, si parfois des douleurs rhumatismales nous privent d'une présence plus chère que jamais, nous aimons à constater que par une grâce spéciale de la Providence, notre doyen d'âge a conservé, avec une mémoire encyclopédique, toute la vivacité de son esprit, toute la chaleur de son âme, et (vous en êtes tous les jours les heureux témoins) toute l'ardeur de sa jeunesse. Resté seul représentant de tant de générations disparues, le glorieux vétéran n'est pas demeuré stationnaire; toujours en marche vers le progrès, il guide, il inspire les nouvelles recrues; et jeunes et vieux sentent grandir auprès de lui leur foi au vrai, au beau et au bien.

Jamais le titre de membre honoraire n'appartiendra à un plus digne. M. de Dumast ne verra se relâcher aucun des liens qui l'unissent à nous; il restera en possession de tous les droits et de toutes

les prérogatives des membres titulaires. Pendant un demi-siècle, il a donné l'exemple de l'assiduité la plus scrupuleuse, et, s'il est désormais affranchi de l'obligation réglementaire, son amour pour l'Académie nous donne la précieuse certitude qu'il ne se tiendra jamais volontairement éloigné de nos séances, et qu'en aucune circonstance, ses lumières, sa parole et sa plume ne feront défaut à ses confrères.

Votre Commission vous propose à l'unanimité d'accueillir le vœu de M. de Dumast, et de lui conférer l'honorariat.

Mais elle va plus loin ; et ne se contentant pas de reconnaître un droit acquis, elle croit répondre à vos sentiments en vous proposant de consacrer par une distinction exceptionnelle les titres exceptionnels de notre éminent confrère à la gratitude de la Compagnie.

Associé correspondant de l'Académie depuis le 5 juin 1817, M. de Dumast en fut élu membre titulaire le 13 avril 1826. Ce qu'il a été pendant ces cinquante ans, chacun de nous le sait : aucun de vos membres n'a pris une part plus active à vos travaux, n'a enrichi vos Mémoires de plus de productions poétiques, littéraires, philologiques, n'a contribué davantage à honorer le titre de membre de l'Académie de Stanislas. Il n'est aucune initiative à laquelle il soit resté étranger, aucune de vos œuvres, à laquelle il ne se soit associé ; intrépide défenseur

de vos droits, jaloux de votre renommée, aucun soin ne lui a coûté pour mettre en lumière votre passé et votre présent, et pour vous faire une place à part au milieu des Sociétés savantes. Son nom est indissolublement lié à celui de votre Compagnie, et nous pouvons dire, sans méconnaître aucun mérite, qu'il en a été l'âme pendant un demi-siècle.

Déjà, l'an dernier, vous avez voulu que le cinquantième anniversaire de son titulariat fût marqué pour lui par une nouvelle présidence (1); vous vous souvenez de l'accueil qui fut fait à la proposition d'un de vos membres, l'empressement avec lequel votre Président, notre cher confrère Poincaré, vous fit accepter sa démission. C'est ainsi que notre vénérable doyen, placé à votre tête, a pu porter la parole en votre nom, répondre si dignement à vos récipiendaires, et trouver dans sa chaleureuse éloquence, dans sa verve poétique, de nouveaux accents pour célébrer les vertus et les gloires de la Lorraine, confondues pour toujours avec celles de la grande patrie. Ce jour-là ont été fêtées, non sans émotion et aux applaudissements du plus sympathique auditoire, les *noces d'or* de l'élu de 1826 et de l'Académie; et nos confrères MM. Michel et Renauld se sont rendus les fidèles interprètes des sentiments de tous.

(1) C'était la quatrième.

Une union si ancienne et si féconde semble appeler une consécration hors ligne. Pendant les années que Dieu réserve à notre éminent confrère, et que nous souhaitons nombreuses et bénies, soir d'un beau jour, couronnement d'une noble vie, nous verrons toujours en lui le premier de nos membres par l'âge et les services, *Primus inter pares;* et de cette République des lettres, des sciences et des arts, il sera jusqu'à son dernier jour, le *Président d'honneur.*

Pourquoi ne lui donnerions-nous pas, par délibération spéciale, le titre que chacun lui décerne, ici et au dehors? Nos statuts ne s'y opposent point, ils n'ont pu prévoir une situation sans exemple depuis 1750. Nous ne craignons pas de constituer un précédent; — si jamais, dans le cours de l'existence indéfinie de l'Académie, il se rencontre un membre qui marche sur les traces de M. de Dumast; qui, pendant un demi-siècle, soit pour elle ce qu'il a été au milieu de nous, lui consacrant autant de dévouement, accroissant au même degré son renom, aussi fidèle gardien de ses traditions séculaires, nous consentons volontiers à frayer la voie à nos successeurs. Elle serait privilégiée entre toutes la Compagnie qui pourrait ainsi honorer une seconde fois un des siens, avec l'assentiment unanime de l'opinion publique.

Votre Commission vous propose donc, Messieurs, après avoir fait passer M. le baron Guerrier de

Dumast, sur sa demande, dans la classe des membres honoraires, de lui conférer, de votre pleine initiative et par décision spéciale, le titre de *Président d'honneur de l'Académie de Stanislas*, pour le reste de sa vie.

PH. JALABERT.

L. LECLERC. CH. BENOIT.

Nancy, le 18 mai 1876.

Les conclusions du rapport qui précède ont été adoptées à l'unanimité ; et par délibération du 2 juin 1876, l'Académie, en conférant à M. le baron de Dumast le titre de PRÉSIDENT HONORAIRE, a décidé, en outre, que le rapport de sa Commission serait inséré dans le présent volume des Mémoires, à la suite des discours de la séance publique du 11 mai 1876.

MEMOIRES DONT LA SOCIETÉ A VOTE L'IMPRESSION

THÉORIE DE L'AIMANTATION

PRODUITE

PAR LES COURANTS CONTINUS ET LES COURANTS INSTANTANÉS

DANS

L'HYPOTHÈSE D'UN SEUL FLUIDE ÉLECTRIQUE

PAR N. A. RENARD

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY

I. INDUCTION MAGNÉTIQUE OU AIMANTATION PRODUITE PAR LES COURANTS CONTINUS.

§ 1er. L'expérience a démontré un certain nombre de faits que je vais d'abord exposer en suivant à peu près l'ordre chronologique de leur découverte.

1° En 1820, Arago découvrit que si l'on dispose des tiges de fer doux ou des aiguilles d'acier perpendiculairement à un courant rectiligne, ces tiges ou ces aiguilles s'aimantent et leur pôle austral est placé à la gauche du courant. Suivant le même auteur, si le courant continu est produit par une machine à frottement et s'écoule dans le sol par un long fil métallique, il est insuffisant pour produire aucune aimantation sur l'acier et n'exerce aucune attraction sur la limaille de fer.

2° Avec une même aiguille et un même courant on peut augmenter l'effet produit, en contournant le fil en hélice et en plaçant l'aiguille dans l'intérieur de l'hélice. Le pôle austral est toujours à la gauche du courant ou, en d'autres termes, les courants déterminés dans l'acier, d'après les idées d'Ampère, sont dirigés dans le même sens que celui qui produit l'aimantation. Par exemple, si l'hélice est *dextrorsum*, le pôle austral est à la sortie du courant, et si elle est *sinistrorsum*, il est à l'entrée.

Si l'on enroule autour d'un même tube de verre, et l'une à la suite de l'autre, deux hélices contraires, on a le même pôle aux deux extrémités et un pôle contraire au milieu.

M. Ridolfi a annoncé que si l'on fait communiquer, au moyen d'un fil enroulé en hélice, les coussins et le conducteur d'une excellente machine électrique, on parvient, comme avec la pile, à aimanter des aiguilles d'acier par l'action d'un courant continu qui traverse le fil, et que le sens de l'aimantation est aussi le même.

3° Tous les points d'un fil conducteur égal et homogène, traversé par un courant voltaïque, exercent des actions égales, pourvu que le fil ne soit pas très-long et que les points soient à quelque distance des extrémités. Savary a constaté ce fait en 1826(1), non-seulement à l'aide d'un fil rectiligne, mais en-

(1) Mémoire lu à l'Académie des sciences le 31 juillet 1826. — *Annales de chimie et de physique*, t. XXXIV. p. 50. 1827.

core en le roulant de distance en distance en petites hélices d'un même nombre de tours et semblables et en introduisant dans chacune d'elles des aiguilles pareilles. Celles-ci furent également aimantées.

4° Quand deux aiguilles sont placées dans une même hélice, l'une sans enveloppe, l'autre entourée d'un cylindre de cuivre, la différence d'aimantation est à peine sensible, si le courant est très-énergique et si la conductibilité de l'appareil est grande, lors même que l'épaisseur du cylindre serait assez forte, 5 millimètres par exemple. Si, au contraire, le courant est faible, la différence d'aimantation est d'autant plus grande que la conductibilité de l'appareil est plus imparfaite, que la tension est plus forte et que l'on interrompt et renouvelle successivement un plus grand nombre de fois la communication. Une petite aiguille sans enveloppe étant aimantée de manière à faire 60 oscillations en 36 secondes, une aiguille pareille, placée dans un cylindre de cuivre, faisait le même nombre d'oscillations en 1^m et 2^s. (Savary.)

5° L'influence amortissante des enveloppes métalliques croît un peu avec leur épaisseur. (Id.)

6° Si le corps magnétique, au lieu d'être introduit dans l'intérieur de l'hélice magnétisante, lui est rendu extérieur ; en d'autres termes, si l'hélice magnétisante est introduite dans l'intérieur d'un tube de fer doux ou d'acier, ce dernier ne s'aimante pas sous l'influence du courant électrique.

Ce fait a été signalé par de Haldat comme objection à la théorie d'Ampère sur la constitution des aimants. Il ne me paraît pas devoir être général pour les raisons théoriques qui seront indiquées plus loin.

7° *Dans des limites assez restreintes, le magnétisme, développé dans un fer doux par un courant qui circule, dans une hélice magnétisante, est proportionnel à l'intensité du courant.* (Loi de MM. Lentz et Jacobi.) Ces deux savants observaient le courant induit qui prend naissance dans une hélice voisine du barreau, au moment où s'opère l'aimantation, en faisant agir seule d'abord l'hélice magnétisante, puis simultanément l'hélice et le barreau de fer doux qu'ils introduisaient dans l'hélice. La différence des deux actions faisait connaître l'action produite par le barreau seul. Dans cette manière d'opérer, on admet que la grandeur du magnétisme développé est proportionnelle à l'intensité du courant induit qu'il produit.

La loi précédente ne peut être considérée que comme une loi empirique restreinte, comme l'ont démontré des observations plus récentes.

MM. Lentz et Jacobi ont également formulé cette autre loi : *Le magnétisme développé est indépendant de la nature du fil conducteur et de la section de ce fil; de plus, il est sensiblement indépendant du diamètre des spires et proportionnel à leur nombre.*

MM. Muller et Gartenhauser ont repris les résultats précédents, en 1849, par une méthode

directe et précise. Après avoir disposé un barreau de fer doux, CD, perpendiculairement au méridien magnétique et placé le centre d'une aiguille de déclinaison AB sur le prolongement de l'axe du barreau, ils ont observé la déviation de l'aiguille: 1° sous l'action de l'hélice magnétisante seule; 2° sous l'action de l'hélice magnétisante et du barreau réunis. D'après la formule de Gauss, que nous avons déjà fait connaître précédemment :

$$\text{tang } u = \frac{1}{H}\left(\frac{2\mu}{R^3} + \frac{A}{R^5}\right) \qquad (1)$$

dans laquelle u représente la déviation, H la composante horizontale de l'action terrestre, μ le moment magnétique du barreau fixe, R la distance des milieux des deux barreaux aimantés, A une constante, nous voyons que, si on néglige le terme $\frac{A}{R^5}$ qui est très-petit, le moment magnétique du barreau fixe sera mesuré par la différence des tangentes des deux déviations observées. M. Muller, qui a expérimenté sur quatre barreaux ayant 560 millimètres de longueur et 9, 12, 15 et 44 millimètres de diamètre, a remarqué que la proportionnalité de l'aimantation et de l'intensité du courant s'est assez bien vérifiée pour le dernier barreau, mais nullement pour les trois premiers.

Il a résumé l'ensemble de ses expériences par la formule empirique suivante :

$$I = Ad^{\frac{3}{2}} \text{tang} \frac{\mu}{0{,}00005\, d^3} \qquad (2)$$

dans laquelle I désigne l'intensité du courant, d le diamètre du barreau, μ le moment magnétique. Si le rapport $\frac{\mu}{0{,}00005\,d^3}$ est très-petit, ce qui est d'autant mieux vérifié que le diamètre du barreau est plus grand, on a sensiblement :

$$\frac{I}{A d^{\frac{5}{2}}} = \frac{\mu}{0{,}00005\,d^3}$$

ou :

$$\mu = \frac{0{,}00005}{A} I d^{\frac{1}{2}}.$$

Dans ces conditions, nous voyons : 1° que pour un même barreau le magnétisme développé est proportionnel à l'intensité du courant, ce qui est la loi de MM. Lentz et Jacobi ; 2° que pour un courant invariable le magnétisme développé dans des barreaux de diamètres différents est *proportionnel aux racines carrées de ces diamètres.*

8° *Pour un même barreau de fer doux et pour des intensités croissantes du courant inducteur, il existe un maximum que le moment magnétique du barreau ne peut jamais dépasser.* C'est par M. Muller d'abord que l'existence de ce maximum a été constatée. Elle est d'ailleurs une conséquence de la formule (2), qui montre que *le moment magnétique* μ *du barreau tend vers une limite finie lorsque l'intensité* I *du courant croît indéfiniment, et de plus que cette limite maxima est proportionnelle à la section du barreau, ou, ce qui revient au même, au carré de son diamètre.*

Ce maximum a été confirmé depuis par W. Weber. Le tableau suivant offre un résumé des résultats que ce savant a obtenus; dans ce tableau, I désigne un nombre proportionnel à l'intensité du courant et μ le moment magnétique :

I	μ
658,9	911,1
1381,5	1424,0
1792,0	1547,9
2151,0	1627,3
2432,8	1680,7
2757,0	1722,7
3090,6	1767,3
3186,0	1787,7
2645,6	1707,9
2232,1	1654,0
1918,7	1584,1
1551,2	1488,9
1133,1	1327,9
670,3	952,0

Il résulte de l'inspection de ce tableau qu'il n'y a aucune proportionnalité entre l'intensité du courant et l'aimantation, et que cette dernière tend vers une limite qu'elle ne dépasse pas.

9° Lorsqu'on introduit dans une hélice horizontale et suffisamment énergique l'une des extrémités d'un cylindre de fer doux assez peu épais pour pouvoir s'y mouvoir librement, le cylindre y est attiré et vient prendre une position symétrique. Si on cherche à l'écarter de cette position dans un sens ou dans l'autre, il vient la reprendre de lui-même. — Si la bobine est placée verticalement, l'équidistance des pôles n'existe plus, parce que l'attraction exercée par la bobine est plus ou moins

détruite par la pesanteur. Le cylindre peut même rester suspendu librement dans la bobine sous l'influence de cette attraction.

10° Cette même attraction est proportionnelle au carré de l'intensité des courants, ainsi que l'a reconnu M. Hankel en 1853.

11° Quand un barreau de fer doux est placé dans une hélice traversée par un courant, ses deux pôles sont de même intensité magnétique si sa position est symétrique par rapport à la bobine, et ils sont d'intensité différente dans le cas contraire. Le pôle le plus rapproché est le plus puissant; mais la somme des attractions exercées par les deux pôles contraires et inégaux est égale à la somme des attractions exercées par les deux pôles équidistants. (J. Nicklès (1).)

12° Pour une intensité du courant de l'hélice et pour une armature données, l'allongement du noyau magnétique du côté de l'un des pôles détermine d'abord une augmentation dans la puissance attractive tant au contact qu'à distance du pôle opposé; puis succède un moment d'arrêt passé lequel tout allongement nouveau ou, en général, toute augmentation de masse du côté du même pôle produit une diminution progressive dans la puissance du pôle opposé. (Id.)

13° L'aimant bifurqué à deux pôles contraires

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas* de Nancy (tome II de l'année 1869).

et de même intensité (fer à cheval) n'est pas régi par cette loi, et l'allongement de ses branches n'augmente pas la puissance attractive. (Id.)

14° Quand on fait croître la distance entre les branches d'un électro-aimant en fer à cheval dont les pôles sont égaux et contraires, les nombres qui expriment la puissance d'aimantation croissent d'abord, passent par un état stationnaire qui varie avec l'intensité du courant, celle du magnétisme développé, et enfin finissent par décroître. (Nicklès.)

Ce fait, comme le fait observer Nicklès lui-même, paraît en désaccord avec le précédent; car si l'allongement des branches est sans effet sur la puissance des pôles supposés également puissants et de noms contraires, comment se fait-il que l'écartement qui, en définitive, n'est que le résultat d'un allongement, produise l'action que nous venons de signaler? Nous en aurons bientôt l'explication.

15° La forme des surfaces polaires a une grande influence sur les actions au contact des électro-aimants.

M. Dub a trouvé que, les surfaces de contact étant planes, trois armatures cylindriques agissant sur un même électro-aimant cylindrique et ayant des surfaces de contact, l'une égale à celle de l'électro-aimant, l'autre à la moitié, la troisième au quart de cette surface, soutiennent des charges de plus en plus fortes, de sorte qu'à une surface de

contact amoindrie correspond une force de suspension plus grande.

J. Nicklès a complété ces expériences à l'aide d'un électro-aimant bifurqué, dont le diamètre avait $0^m,015$ et dont les bobines avaient chacune 550 tours d'un fil de 1 millimètre d'épaisseur. Les deux pôles avaient même puissance, l'un était terminé par une surface plane, l'autre par une surface convexe. Les armatures étaient linéaires et de même poids, mais étaient terminées par des surfaces différentes, convexes ou cylindriques ou planes. Dans ce dernier cas, la surface de contact égalait celle du barreau aimanté. Voici quelques résultats dus à ce regretté collègue :

	Pôle convexe.	Pôle plan.
	$\frac{\text{tang } 5°35'}{2}$	
Armature convexe.	300	600
Armature à surface cylindrique.	300	540
Armature à surface plane	610	150
	$\frac{\text{tang } 5°35'}{2}$	
Armature convexe	305	660
Armature cylindrique.	310	700
Armature plane	700	500
	$\frac{\text{tang } 12°30'}{2}$	
Armature convexe.	650	1320
Armature plane.	1400	900

Nicklès conclut de ces expériences que le pôle le plus faible est celui où l'armature a la même forme

que la surface polaire, et que le pôle le plus fort est celui où ces deux formes sont différentes.

On en peut conclure aussi, ce me semble, que : si la surface de contact, d'abord très-faible, va en grandissant, la force attractive croît d'abord pour décroître ensuite. En effet, les nombres qui expriment les attractions dans les trois expériences précédentes sont les suivants :

Cas de deux surfaces convexes en contact.	Cas d'une surface convexe et d'une surface plane.	Cas de deux surfaces planes égales.
1re Exp... 300	600 et 610	450
2e Exp... 305	660 et 700	500
3e Exp... 650	1320 et 1400	900

Il y a donc une surface de contact pour laquelle l'attraction est un maximum. Cette conclusion me paraît compléter celle de M. Dub en ce sens que, si M. Dub avait continué à diminuer la surface de contact, la force de suspension, au lieu de croître toujours, aurait fini par décroître, ce qui peut paraître évident *à priori*.

On peut considérer comme étant de même ordre ce fait observé par Sturgeon, par Pfaff et par M. Joule, que les électro-aimants creux sont plus puissants au contact que les aimants massifs de même diamètre ; puis cet autre fait, connu depuis longtemps, qu'une lame de fer petite et mince n'est presque pas attirée par un aimant ou un électro-aimant lorsqu'elle est posée à plat sur cet aimant, tandis qu'elle l'est fortement lorsqu'elle est appliquée par la tranche.

16° Dans les électro-aimants, comme dans les aimants permanents, l'attraction devient de plus en plus forte à mesure que l'armature reste plus longtemps suspendue.

§ 2. Cherchons à expliquer tous les faits que nous venons de signaler, en partant de l'hypothèse d'un seul fluide électrique, adoptée dans tout le cours de ce travail. Pour nous, comme nous l'avons énoncé déjà bien des fois, un courant est un mouvement de vibration longitudinal de l'éther accompagné d'un mouvement de transport, mouvement analogue à celui de l'air dans un instrument à vent. Ce courant, soit en s'échappant partiellement par la surface du fil, soit en produisant dans les molécules mêmes du fil un mouvement vibratoire qui se manifeste quelquefois par la production d'un son, provoque dans l'éther environnant un mouvement analogue au sien et sensiblement parallèle au fil. Si le mouvement de transport est constamment supérieur au mouvement vibratoire, qui tantôt l'augmente et tantôt le diminue, la vitesse d'une molécule éthérée est toujours de même sens ; seulement elle passe par des maxima et par des minima. Ce cas paraît être celui des courants voltaïques ; car l'aimantation produite par un courant rectiligne de cette nature sur des aiguilles transversales est toujours de même sens et cela à quelque distance que les aiguilles soient du fil. Ce n'est que dans des conditions exceptionnelles et

tout à fait spéciales que Savary est parvenu à opérer un changement de sens dans l'aimantation. Si au contraire le mouvement de transport n'est pas toujours supérieur au mouvement vibratoire, une molécule éthérée animée de deux vitesses tantôt de même sens, tantôt de sens contraire, aura des vitesses tantôt positives, tantôt nulles et tantôt négatives. Ce second cas paraît exister très-souvent lorsque les courants sont produits par des décharges électriques. C'est ce que nous verrons plus loin. Ceci posé :

1°-2° Considérons d'abord une molécule d'éther, *m*, rasant tangentiellement un cylindre de fer doux ou d'acier, placé perpendiculairement au fil ou placé dans l'axe d'une hélice que parcourt un courant voltaïque. Cette molécule, attirée par la masse du cylindre, se rapproche de la molécule voisine M, et si sa vitesse n'est ni trop grande de manière à lui faire continuer sa route, ni trop petite de manière qu'elle tombe sur la molécule M, elle se mettra à tourner autour de cette molécule comme un satellite autour d'une planète. Ce qui existe pour cette molécule existe pour toutes les autres. De là la formation de solénoïdes élémentaires distribués à la surface du cylindre et formant par leur ensemble un solénoïde fini de même sens que celui de l'hélice. Telle est l'explication de l'aimantation d'un cylindre de fer ou d'acier et celle de la position de son pôle central à la gauche du courant inducteur.

3° D'après Savary, un fil conducteur égal et homogène exerce des actions égales dans toute son étendue, pourvu que le fil ne soit pas très-long et que les aiguilles soient à quelque distance des extrémités. Cela prouve que l'intensité du courant et que la tension de l'électricité dans le fil sont sensiblement les mêmes dans toute la longueur du fil; ce qui n'est pas, comme nous le verrons bientôt, pour les courants produits par les décharges électriques. La raison de ce fait est que, dans les courants voltaïques, la production de l'électricité est continue et sa tension faible; tandis que, dans les courants instantanés produits par les décharges électriques, la production de l'électricité ne dure qu'un instant et la tension, qui est très-grande à la source, varie considérablement d'un point à un autre du fil.

4°-5° Lorsqu'un fil enroulé en hélice est très-bon conducteur et qu'il est parcouru par un courant très-énergique, la déperdition de l'électricité autour du fil est très-abondante. Par suite, on conçoit que deux aiguilles placées dans l'intérieur de l'hélice, l'une sans enveloppe, l'autre entourée d'un manchon de cuivre, soient très-sensiblement aimantées de la même manière, parce que la quantité d'électricité absorbée par l'enveloppe de cuivre est faible par rapport à celle qui la traverse. Il n'en est plus de même, si le courant est peu énergique; de là l'explication de la différence d'aimantation qui a lieu dans ce dernier cas.

6° Supposons maintenant que l'hélice magnétisante, au lieu d'être extérieure, soit intérieure, et qu'elle soit enveloppée par un cylindre creux de fer ou d'acier. Une molécule d'éther, *m*, arrivant auprès de la molécule de fer M sous une inclinaison un peu oblique, *n m*, et avec une vitesse convenable, tendra à tourner autour de cette molécule de droite à gauche dans le sens indiqué par la flèche. Après avoir fait une rotation autour de cette molécule, elle rencontrera en *m'* d'autres molécules animées d'un mouvement contraire au sien. La formation de solénoïdes élémentaires est donc impossible. De là l'explication de ce fait observé par de Haldat, que le tube de fer ou d'acier ne s'aimante pas sous l'influence de l'hélice magnétisante.

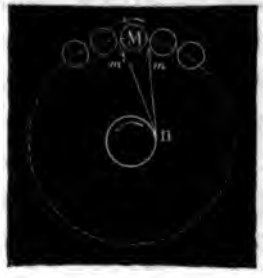

Il pourrait en être autrement si le diamètre extérieur de l'hélice différait peu du diamètre intérieur du tube : car le mouvement des molécules telles que *m* devenant presque tangent à la surface intérieure de ce tube, les conditions précédentes n'existeraient plus. C'est ce que confirme l'une des ex-

périences connues de M. Bertin sur la rotation des liquides quand on interpose des tubes de fer doux entre l'hélice et ces liquides (1).

7° Nous avons vu que, dans des limites assez étendues, le magnétisme développé dans le cylindre de fer doux intérieur est proportionnel à l'intensité du courant qui circule dans l'hélice magnétisante. C'est la loi de MM. Lentz et Jacobi. L'explication de cette loi résulte de ce que, l'intensité du courant augmentant, le nombre des molécules éthérées qui circulent autour de M augmente en même temps, ou encore de ce que leur vitesse augmente.

8° Mais de là résulte aussi que l'aimantation ne saurait être longtemps proportionnelle à l'intensité du courant, ou, en d'autres termes, que si l'intensité du courant croît indéfiniment, l'aimantation ne peut croître indéfiniment; car le nombre des molécules qui circulent autour de M ne peut être indéfini, et de plus, leur vitesse croissant au delà d'une certaine limite, elles glissent tangentiellement à la surface du cylindre métallique. Ainsi s'explique l'existence d'un maximum d'aimantation constaté par MM. Muller et Weber.

9° Nous avons vu ailleurs qu'un courant circulaire dont le plan est perpendiculaire à l'axe d'un solénoïde et dont le centre se meut sur cet axe,

(1) J'avais écrit ce qui précède avant de connaître cette expérience.

étant soumis à l'action du solénoïde, est attiré ou repoussé suivant que son courant est de même sens que celui de l'hélice ou qu'il est de sens contraire. Dans le premier cas il vient se placer au milieu du solénoïde et y reste en équilibre. Une hélice n'étant autre chose qu'un assemblage de courants parallèles, vient se placer de manière que le milieu de son axe coïncide avec le milieu de l'axe du solénoïde fixe. D'après cela on comprend qu'un cylindre de fer ou d'acier, dont l'axe est supposé mobile et dirigé suivant l'axe d'une hélice fixe, commence par s'aimanter sous l'influence de cette hélice, puis soit attiré comme il vient d'être dit. C'est ce que confirme l'expérience de J. Nicklès.

10° Nous avons vu de plus d'après les mêmes formules, que l'action du solénoïde fixe sur le solénoïde mobile est proportionnelle au produit ii' des intensités des courants qui parcourent les deux solénoïdes. D'autre part, le cylindre aimanté étant considéré comme un solénoïde, nous savons, d'après l'expérience citée plus haut de MM. Lentz et Jacobi, que l'aimantation ou plutôt l'intensité i' du courant induit produit par cette aimantation est, dans des limites assez étendues, proportionnelle à l'intensité i du courant inducteur. Donc l'action du solénoïde sur le cylindre aimanté doit être proportionnelle à i^2. C'est la loi de M. Hankel.

11°-12° L'expérience et la théorie nous ont montré que l'intensité du courant inducteur croissant

indéfiniment, l'aimantation du barreau ne peut croître au delà d'une certaine limite. Supposons que l'intensité du courant surpasse celle qui est nécessaire pour communiquer cette limite au barreau. Une portion de son action est sans effet. Si on augmente d'un côté la longueur du barreau, toute l'électricité qui s'échappe du fil finit par être employée à l'aimantation de ce dernier et augmente son action sur l'armature, qui est placée près du pôle opposé. Mais si on continue à l'allonger toujours dans le même sens, l'électricité qui s'échappe du fil devient insuffisante pour lui donner son aimantation maxima et l'action du pôle opposé diminue. Donc cette action doit croître d'abord pour décroître ensuite. C'est l'expression exacte du fait (12°) observé par Nicklès. En expérimentant avec des courants très-énergiques, il avait conclu d'abord que *les barreaux aimantés gagnent à être allongés*. Ce n'est qu'avec des courants plus faibles qu'il est arrivé au résultat précédent. Il est probable que si l'intensité du courant inducteur était plus faible encore et inférieure à celle qui est nécessaire pour produire l'aimantation maxima, l'action du même pôle ne ferait que décroître par l'allongement du barreau du côté du pôle opposé.

13°-14° Nous avons expliqué précédemment l'attraction d'un aimant sur le pôle contraire d'un autre aimant, en attribuant aux courants circulaires et de même sens, qui existent entre les surfaces

de contact, le pouvoir de chasser l'*éther* et l'*air* qui se trouvaient entre ces surfaces, de manière à permettre et à l'*attraction moléculaire* comme force principale et à la *pression atmosphérique* comme force secondaire, de rapprocher les deux surfaces et de les faire adhérer l'une à l'autre. Ceci rappelé, concevons qu'une même armature soit mise en présence de deux pôles contraires d'un électro-aimant en fer à cheval. Si ces pôles sont très-rapprochés l'un de l'autre, les courants circulaires, qui sont de même sens dans l'intervalle qui les sépare, ajoutent leur action. Dans la partie extérieure à chacun d'eux, les courants circulaires sont de sens contraires et leurs actions se neutralisent en partie. Quand on écarte ces pôles par l'allongement du fer à cheval, les actions qui se détruisent en partie diminuent plus rapidement que les actions de même sens et qui s'ajoutent, à cause des distances. Donc l'action de chaque pôle sur l'armature doit augmenter. Si l'on continue à écarter ces pôles, les courants intérieurs et de même sens cessent eux-mêmes d'ajouter leurs actions, et chaque pôle est réduit sensiblement à son action propre. Donc l'action collective des deux pôles sur une même armature doit croître d'abord et décroître ensuite. C'est le fait observé par J. Nicklès (14°).

15° Quant à l'influence de l'étendue des surfaces en contact, elle s'explique aussi simplement par les mêmes considérations. Concevons que cette étendue

soit juste assez petite pour que l'éther et l'air intercalés soient expulsés entièrement; l'attraction moléculaire et la pression atmosphérique auront tout leur effet. Si cette étendue des surfaces en contact diminue, l'effet diminuera évidemment à raison de la diminution du nombre des molécules qui s'attirent. Si cette étendue augmente au contraire, l'effet diminuera encore parce que l'expulsion de l'éther et de l'air intercalés, se faisant de moins en moins parfaitement, empêchera de plus en plus l'union des molécules pondérables de s'effectuer. Donc il y a une étendue des surfaces de contact pour laquelle, toutes les autres circonstances restant les mêmes, l'attraction est un maximum. C'est l'explication du fait observé par MM. Dub et Nicklès.

16° Il me paraît à peine nécessaire de signaler le fait de l'adhérence de plus en plus forte de l'armature, à mesure qu'elle est plus longtemps suspendue à l'électro-aimant. Il est évident que l'éther et l'air intercalés sont de plus en plus expulsés avec le temps.

§ 3. *Aimantation de l'acier.* — Outre les faits précédents, citons encore les suivants qui sont plus spécialement relatifs à l'acier. Les uns sont dus à des travaux déjà anciens de MM. Abria, Wiedemann, etc.; d'autres à des travaux tout à fait récents de MM. Jamin, Bouty, etc. Nul doute que le nombre de ces derniers ne s'accroisse considérablement d'ici à quelques années.

1° Un premier fait dont on tire des conséquences importantes pour la théorie de l'aimantation de l'acier est cité par Verdet (1). Pendant que le courant qui produit l'aimantation d'un barreau d'acier persiste, l'état magnétique est souvent supérieur à celui qui reste après l'aimantation. D'un autre côté, si l'on fait agir sur un barreau déjà aimanté un courant capable de l'aimanter en sens contraire, on diminue le magnétisme, mais seulement d'une manière temporaire. On observe même quelquefois que, sous l'action d'un courant trop faible pour désaimanter le barreau entièrement, la diminution du magnétisme peut aller jusqu'au renversement des pôles, et qu'après la cessation du courant, l'aimantation reparaît avec son sens primitif. Ces deux faits, qui semblent être contradictoires quand on attribue le magnétisme temporaire et le magnétisme permanent aux mêmes molécules, s'expliquent facilement, quand on admet, comme le font plusieurs physiciens, que la condition, quelle qu'elle soit, qui correspond à la conservation d'un certain magnétisme permanent, n'est communiquée par l'aciération ou la trempe qu'à un certain nombre de molécules, tandis que les autres conservent les propriétés magnétiques du fer doux. Nous reviendrons sur ce sujet.

2° Relativement au renversement du magné-

(1) *Œuvres de Verdet*, t. IV, p. 219.

tisme dans les barreaux d'acier, voici les faits principaux qui résultent des expériences de M. Wiedemann (1) : *a*) Pour des intensités croissantes du courant inducteur, l'aimantation ne croît pas toujours régulièrement ; mais si, après avoir été aimanté puis désaimanté, le barreau est aimanté de nouveau par des courants d'intensité croissante, son aimantation croît régulièrement et, toutes choses égales d'ailleurs, est un peu plus forte que dans la première série d'expériences. — *b*) L'aimantation développée par le courant croît moins vite que l'intensité du courant, ce qui est d'accord avec les expériences de M. Muller citées précédemment. — *c*) Pour désaimanter un barreau, il faut un courant d'*intensité beaucoup plus faible* que pour l'aimanter. — *d*) Si un barreau désaimanté par la chaleur est fortement aimanté par un courant, puis désaimanté par un courant contraire, on ne peut, avec ce dernier courant et à plus forte raison avec un courant plus faible, aimanter le barreau dans le sens opposé à l'aimantation primitive, tandis qu'on peut l'aimanter facilement dans le même sens si on fait agir le courant dans ce sens. — *e*) Si un barreau aimanté par un courant d'intensité i, est désaimanté partiellement par un courant contraire, il faudra encore un courant d'intensité i pour lui rendre son aimantation primitive. —

(1) *Annales de chimie et de physique* [3], t. L, p. 188 (1857). *Œuvres de Verdet*, t. IV, p. 220.

f) L'aimantation A d'un barreau étant réduite à une valeur inférieure B par un courant contraire d'intensité *i*, puis ramenée à une valeur C supérieure à B, mais inférieure à A par un courant de même sens que le courant primitif, mais d'intensité moindre que lui, il faudra encore un courant d'intensité *i* pour faire décroître l'aimantation de la valeur C à la valeur B. — *g*) L'aimantation permanente que conserve un barreau après que l'hélice magnétisante a cessé d'agir, se trouve augmentée si l'on donne quelques coups au barreau pendant l'action de l'hélice, et se trouve diminuée si ces coups sont donnés après l'action du courant. Un barreau, désaimanté par l'action d'un courant, reprend une partie de son aimantation sous l'influence des coups.

3° Quand on introduit lentement une aiguille d'acier dans une hélice traversée par un courant constant et qu'on l'extrait de même par l'autre côté, on reconnaît, en mesurant le moment magnétique permanent qu'elle acquiert, que la répétition du passage accroît ce moment. Au bout de x passages, il est assez bien représenté par la formule empirique :

$$\mu = A - \frac{B}{x} \qquad (1)$$

A—B représentant le moment magnétique après le premier passage, et A la limite vers laquelle il converge indéfiniment. (Bouty.)

L'accroissement du moment magnétique par la répétition des passages est indépendant de la durée de l'immersion.

4° Si l'on aimante une aiguille d'acier dans une bobine, par l'un des procédés suivants :

a) On introduit l'aiguille, on établit le courant et on retire l'aiguille lentement (établissement).

b) On introduit l'aiguille lentement, pendant le passage du courant; on interrompt le courant et l'on retire l'aiguille (interruption).

c) On introduit l'aiguille, on établit et on interrompt le courant; on retire l'aiguille (décharge disruptive). On observe que la répétition de chacun de ces procédés produit une augmentation du magnétisme de l'aiguille et que, si toutes les opérations effectuées sont de même espèce et exécutées dans des conditions identiques, les résultats de l'expérience sont bien représentés par la formule (1). La limite A paraît être la même pour les passages et les interruptions, mais plus faible pour les établissements. (Id.)

5° Si dans un circuit qui renferme deux bobines, on introduit lentement dans l'une d'elles et si on en extrait lentement un noyau de fer doux, l'opération est sans effet sur le magnétisme d'une aiguille placée dans l'autre bobine. Mais si, après avoir introduit le noyau de fer doux lentement, on le retire brusquement, le courant induit direct augmente le moment magnétique de l'aiguille. La

répétition de cette opération fait tendre rapidement le moment magnétique vers une certaine limite, en le faisant passer par différents états de grandeur assez bien représentés par la formule empirique :

$$\mu = A + B(1 - e^{-\alpha x})$$

A, B, α étant des constantes, x le nombre des passages. La formule :

$$\mu = B(1 - e^{-\alpha x})$$

représente l'accroissement du moment magnétique de l'aiguille, opéré par des courants induits égaux. (Id.)

6° Si l'on introduit dans une bobine, qui fait partie du circuit d'une pile, une aiguille déjà aimantée par un grand nombre de passages, l'établissement du courant accroît son moment magnétique d'une quantité souvent très-considérable ; ce qui prouve que le courant possède, au moment de la fermeture, une intensité beaucoup plus grande que celle qu'il conserve un instant après. Quand la résistance de la spirale augmente, l'effet propre de l'établissement tend à disparaître. (Id.)

7° Les interruptions n'ont pas d'effet bien marqué sur les aiguilles, tant que la résistance de la bobine n'est pas très-forte ; mais dans ce dernier cas, si l'on introduit dans la bobine une aiguille fortement aimantée, de manière que son pôle austral soit à la gauche du courant, on obtient toujours,

par l'interruption, une diminution du moment magnétique de l'aiguille. (Id.)

8° Si le circuit contient deux bobines, P et Q, l'une très-forte, l'autre très-faible, l'interruption du circuit augmente beaucoup le moment magnétique d'une aiguille qui a été aimantée dans Q par un grand nombre de passages ; au contraire elle diminue le moment magnétique d'une aiguille fortement aimantée, placée dans Q et ayant son pôle austral à gauche du courant principal. Cet effet est beaucoup plus prononcé quand P contient un noyau de fer doux. Exemple :

	Moment.
Aiguille aimantée par des passages dans Q .	1,16
Interruptions	11,10
Aiguille fortement aimantée	36,28
Interruptions	35,40

Ainsi, conclut M. Bouty, un même courant instantané complexe aimante les aiguilles non aimantées et désaimante partiellement des aiguilles fortement aimantées.

Ce fait et le précédent, qui sont assez singuliers en eux-mêmes, recevront une explication qui, je l'espère, paraîtra satisfaisante.

9° Imaginons qu'après avoir formé un faisceau de section carrée par la réunion de quatre barreaux carrés de même longueur, on trempe dur ce faisceau et qu'on l'aimante. On mesure ensuite son moment magnétique et, après l'avoir démonté, on mesure le moment de chaque barreau séparé. On

trouve que la somme de ces moments est très-notablement supérieure au moment magnétique du faisceau. Si l'on réunit ces barreaux deux par deux, la somme des moments magnétiques des faisceaux partiels est intermédiaire au moment du faisceau total et des barreaux séparés. Enfin, si l'on reconstitue le faisceau primitif, le moment magnétique revient à sa valeur première. (Id.)

Passons à l'explication des plus importantes de ces expériences.

1° Les faits cités dans le numéro (1°) ont paru contradictoires à plusieurs physiciens, quand on attribue aux mêmes molécules ce qu'ils appellent le magnétisme permanent et le magnétisme temporaire. Aussi regardent-ils l'acier aimanté comme *magnétiquement* hétérogène. Physiquement, il paraît formé d'une masse ferrugineuse dans laquelle est répandue d'une manière très-irrégulière la substance aciéreuse carbonatée. D'après Holtz, cette dernière substance serait le *vrai support de la force coercitive* et le reste de la masse en serait à peu près dépourvu. Nous admettrons avec ce savant qu'il existe une grande différence entre les pouvoirs coercitifs des deux espèces de molécules, sans admettre toutefois qu'aucune d'elles possède ce pouvoir d'une manière tout à fait permanente et absolue. D'après cela il est aisé de s'expliquer pourquoi l'état magnétique est souvent, pendant l'aimantation, supérieur à celui qui persiste après l'aimantation et

pourquoi, après avoir désaimanté un barreau d'acier par un courant contraire, soit partiellement, soit même jusqu'au renversement des pôles, on voit, après la cessation du courant, reparaître l'aimantation avec son sens primitif. Une autre explication, pour le moins aussi naturelle, est la conséquence d'expériences récentes dues à M. Jamin. Il résulte de ces expériences, que l'aimantation, tout en restant à la surface, pénètre jusqu'à une certaine profondeur. Les solénoïdes élémentaires et superficiels peuvent donc être détruits sans que les solénoïdes sous-jacents et parallèles le soient. De là, la réapparition du sens primitif de l'aimantation, même après un renversement momentané des pôles.

2° Enfin, d'après les expériences de Wiedemann, nous avons vu que, pour désaimanter un barreau, il faut un courant beaucoup plus faible que pour l'aimanter. Cela doit être, puisqu'il suffit que ce courant détruise partiellement la vitesse des molécules éthérées qui circulent autour des molécules pondérables, de manière à rendre cette vitesse inférieure à la limite qui est nécessaire pour que la rotation ait lieu.

D'après le même auteur, si un barreau, aimanté par un courant d'intensité i, est désaimanté par un courant contraire, il faut encore un courant d'intensité i pour lui rendre son aimantation primitive. Ce fait et d'autres que nous avons cités prou-

vent qu'une aimantation donnée correspond à une intensité déterminée du courant inducteur. Ainsi pour produire cette aimantation, il ne suffirait pas de faire agir *successivement* des courants d'intensité i', i'', i'''..., tels que l'on eût $i' + i'' + i''' + \ldots = i$. L'aimantation produite correspondrait à la plus forte de ces intensités. Cela doit être, puisque la grandeur de l'aimantation correspond, dans notre manière de voir, à un mouvement déterminé des molécules éthérées qui enveloppent l'aiguille aimantée.

Pour résumer ce qui précède, il me semble qu'on est en droit de conclure que les faits connus jusqu'à présent sur l'aimantation du fer et de l'acier par les courants voltaïques trouvent une explication simple et naturelle dans la théorie d'un seul fluide électrique. Il va en être de même des faits non moins curieux relatifs à l'aimantation par les décharges (1).

6° Au moment de l'établissement d'un courant, l'électricité se précipite avec force dans le fil conducteur, à cause de la différence des tensions qui existent dans la pile et dans le fil. De là production de chocs plus violents et plus répétés contre les molécules pondérables que quand le courant est établi, et par suite perte plus considérable d'éther dans les environs du fil. Rien d'étonnant, par conséquent,

(1) L'auteur n'a eu connaissance des faits (3°), (4°) et suivants qui sont tout récents, qu'après la rédaction de son travail.

que l'établissement du courant accroisse, même considérablement, le moment magnétique d'une aiguille déjà aimantée par un grand nombre de passages dans une hélice que parcourt le courant. L'effet de l'établissement du courant doit disparaître de plus en plus, si la résistance du fil augmente de manière à empêcher l'électricité de se précipiter dans le fil. Tous ces faits sont vérifiés par l'expérience.

7° Quant à l'effet des interruptions d'un courant sur un aimant, il doit être de même nature que celui des courants instantanés, sauf que, le degré de tension étant beaucoup moindre dans les premiers courants que dans les courants à décharges, l'effet doit être insignifiant tant que la résistance du conducteur n'est pas très-forte, de manière à produire des mouvements de recul de sens contraire au sens du courant. Dans ce dernier cas, si l'on introduit dans une bobine une aiguille fortement aimantée, ayant son pôle central à la gauche du courant, il doit toujours y avoir diminution du moment magnétique de l'aiguille. C'est ce qui a lieu.

8° Si dans un circuit se trouvent deux bobines, P et Q, l'une très-forte, l'autre très-faible, nous avons vu que l'interruption du circuit augmente beaucoup le moment magnétique d'une aiguille qui a été aimantée dans Q par un grand nombre de passages. L'explication de ce fait est la même que celle que nous avons déjà donnée de l'action due à l'établissement d'un courant. Par suite de l'inter-

ruption, les courants cessent et renaissent. Au moment de la renaissance, il se produit des chocs plus violents et plus répétés des molécules éthérées contre les molécules pondérables, et par suite une perte plus considérable de fluide autour du fil et une production de courants plus intenses. Ces courants ne cessent pas, du reste, d'être de même sens que celui du fil, à cause de la faible tension de ce dernier et de la faible résistance du fil. De là augmentation de l'aimantation.

Si l'aiguille est beaucoup plus fortement aimantée qu'elle ne le serait sous l'influence seule du courant de l'hélice, les courants brusques produits par les interruptions, ayant des intensités beaucoup moindres que celle des courants qui circulent autour des molécules de l'aiguille, ou du moins que celle qui est nécessaire pour produire ces courants, ne peuvent que les faire décroître, soit en diminuant le nombre des molécules, soit en diminuant la quantité de mouvement de ces molécules.

9° Il est à peine nécessaire de dire pourquoi le moment magnétique d'un faisceau formé par la réunion de quatre barreaux carrés est moindre que la somme des moments de ces barreaux réunis deux à deux, et pourquoi cette dernière somme est encore moindre que celle des moments des quatre barreaux séparés. Les courants élémentaires, qui circulent sur les surfaces en contact, étant de sens contraire, neutralisent leurs actions.

II. AIMANTATION PRODUITE PAR LES DÉCHARGES.

§ 4. Pour suivre l'ordre que nous avons adopté jusqu'à présent, commençons par exposer les lois principales que l'expérience a fait découvrir. La plupart sont dues à Savary (1).

Cas d'un conducteur rectiligne :

1° *On peut aimanter une aiguille d'acier par le passage d'une décharge dans un fil conducteur perpendiculaire à l'aiguille.* (Arago.)

2° *Le sens de l'aimantation produite par une décharge n'est pas toujours le même dans toute la longueur du fil conducteur.* Savary, à qui on doit la découverte de ce fait important, disposait une série d'aiguilles dans des directions horizontales sur un même plan légèrement incliné, de manière que leurs milieux fussent sur une même ligne de plus grande pente et au-dessous d'un conducteur horizontal AB. La première aiguille qui est en contact avec le fil de platine est aimantée *normalement,* c'est-à-dire que le pôle austral est à la gauche du courant et son intensité est *maxima.* A partir de là l'aimantation décroît successivement jusqu'à zéro; puis elle change de signe, c'est-à-dire que le pôle austral passe de l'autre côté du fil et son intensité croît d'abord pour décroître ensuite jusqu'à zéro. Savary

(1) *Annales de chimie et de physique* [2], t. XXXIV, p. 5 (1827).

a pu constater ainsi jusqu'à sept changements de signes successifs et par suite sept maxima; seulement l'intensité va en diminuant d'un maximum au suivant.

3° Quand l'intensité de la décharge électrique diminue, toutes les autres circonstances restant les mêmes, les changements de sens dans l'aimantation finissent par disparaître et sont remplacés par de simples maxima et minima. Le sens de l'aimantation tend de plus en plus à devenir uniforme comme dans le cas des courants voltaïques.

4° Si on augmente la longueur du fil et par conséquent la résistance, toutes les autres circonstances restant les mêmes, les changements de signes diminuent en nombre et finissent par disparaître. Pour un circuit long et peu conducteur, il n'y a plus de changement de signes et le magnétisme des aiguilles décroît avec régularité. (Savary.)

5° Trois fils de laiton de même longueur (1 mètre) et dont les diamètres étaient entre eux comme les nombres 1 — 3 — 6 ($0^{mm},125 - 0^{mm},375 - 0^{mm},750$), essayés isolément, ont donné, pour une décharge égale, le plus fin deux changements de signes, et les deux autres quatre changements de signes. Ces faits prouvent que le diamètre du fil influe sur le nombre des changements de signes, et que ce dernier nombre tendrait à augmenter avec le diamètre du fil. (Id.)

6° Le diamètre des aiguilles a aussi une influence

marquée sur le phénomène précédent. A mesure que l'aiguille augmente, les circonstances qui donnent naissance à un changement de signes, ne produisent plus qu'un maximum et ce maximum diminue lui-même de plus en plus. Les aiguilles épaisses présentent les mêmes phénomènes que les aiguilles minces sous l'influence de faibles décharges. Pour des décharges de plus en plus fortes, elles présenteraient des changements de signes comme les aiguilles minces. (Savary.)

7° Un fait qui me paraît résulter de toutes les expériences de Savary, et qui n'a pas été signalé, c'est que le sens de l'aimantation est direct, non-seulement à l'entrée de la décharge dans le fil, mais aussi à la sortie du fil.

Jusqu'à présent il n'a été question que du sens de l'aimantation. Quant à l'intensité, il est vrai de dire que les circonstances qui influent sur les changements de signes, comme l'intensité de la décharge, le diamètre du fil, la longueur du fil, sont aussi celles qui influent sur la grandeur de l'aimantation.

8° La décharge et la longueur du fil restant constantes, il y a un diamètre pour lequel la moyenne d'aimantation a la plus grande valeur possible, c'est-à-dire une valeur plus grande que pour des diamètres plus grands ou plus petits, et ce diamètre est d'autant plus grand que le fil est moins conducteur. (Id.)

9° La décharge et le diamètre du fil restant

constants, il y a une longueur du fil pour laquelle le maximum d'aimantation est plus grand que le maximum correspondant à des longueurs plus grandes ou plus petites, et cette longueur est d'autant plus petite que le fil est moins conducteur. (Id.)

10° Dans un circuit hétérogène, l'action d'une décharge est sensiblement la même pour tous les points du circuit. Savary l'a constaté à l'aide d'un circuit formé de trois fils de laiton ayant la même longueur (1 mètre), et des diamètres dont les dimensions étaient entre elles comme les nombres 1—3—6 ($0^{mm},125$, — $0^{mm},375$, — $0^{mm},750$).

11° Si l'on pose des aiguilles sur une large plaque métallique, entre cette plaque et le fil conducteur, elle augmente leur aimantation pour de très-faibles décharges, et d'autant plus qu'elle est plus épaisse. Si on fait croître la décharge, il arrive un moment pour lequel une plaque épaisse augmente l'aimantation et une plaque mince la diminue. Pour des décharges plus fortes encore, l'une et l'autre l'affaiblissent, la dernière surtout, et elle finit par donner aux aiguilles un magnétisme contraire à celui que le courant seul développerait. (Id.)

12° Si l'on interpose une large plaque entre le conducteur et les aiguilles, elle affaiblit beaucoup l'aimantation pour des décharges très-faibles et l'augmente pour des décharges plus fortes. Ainsi pour une même décharge, une plaque mince et une plaque épaisse peuvent produire des effets contraï-

res, et il y a une certaine épaisseur pour laquelle l'effet est nul. (Id.)

13° En général, deux faces d'une même plaque exercent des actions contraires. (Id.)

14° Des plaques de différents métaux de même forme et d'égales épaisseurs exercent des actions qui varient avec l'intensité des décharges. Ainsi le cuivre rouge en plaques minces agit moins que le laiton, et en plaques beaucoup plus minces encore il finit par agir davantage. (Id.)

Cas d'un fil conducteur en hélice :

15° Si l'on augmente graduellement l'intensité des décharges qui traversent un conducteur disposé en hélice, le sens de l'aimantation d'une aiguille placée dans l'axe de l'hélice est normal d'abord pour une intensité très-faible, puis il change de signe et peut même subir plusieurs changements successifs d'autant plus nombreux que la différence entre les décharges extrêmes est plus grande. (Id.)

16° La décharge restant la même, si on fait varier la résistance du circuit, le nombre des changements de signes est d'autant moindre que la résistance est plus grande. (Id.)

17° Une décharge donnée produit une aimantation dont l'intensité est d'autant plus grande que la longueur du fil est plus grande et son diamètre plus petit. L'hélice et la nature du fil sont supposées les mêmes.

18° Si l'on fait passer dans un même fil des dé-

charges de plus en plus faibles, le maximum diminue à mesure qu'on approche du conducteur, sans cependant qu'on obtienne de changement de signe.

Quand, en laissant les mêmes le diamètre et la longueur du fil, on fait varier la longueur, le diamètre et le pas de l'hélice, on observe :

19° Que la longueur de l'hélice n'a presque plus d'influence sur l'intensité de l'aimantation dès qu'elle atteint sept à huit fois la valeur de son diamètre et qu'elle est égale à deux ou trois fois la longueur de l'aiguille, ou, comme Arago l'a énoncé le premier, que des aiguilles, distribuées d'une manière quelconque dans l'intérieur d'une hélice suffisamment longue et parallèlement à son axe, acquièrent des intensités sensiblement égales.

20° Que le degré d'aimantation est à très-peu près le même dans deux hélices de diamètres différents pourvu qu'elles soient assez longues et que leurs pas soient égaux et sensiblement courts.

21° Qu'enfin, si les spires sont peu écartées (3 millimètres par exemple), l'action d'une hélice est d'autant plus grande que son diamètre est plus petit ; toutefois cette augmentation d'action est extrêmement faible. (Savary.)

22° Si l'on interpose entre l'hélice magnétisante et l'aiguille de fer ou d'acier magnétisée, des corps *non conducteurs*, tels que du bois, du verre, l'aimantation se fait à travers ces corps sans éprouver de

changement sensible. Ainsi deux aiguilles placées dans une même hélice, l'une enfermée dans un tube de cristal, l'autre hors de ce tube, reçoivent la même quantité de magnétisme. (Arago.)

23° Quant à l'influence des *corps conducteurs* sur l'aimantation, elle varie avec l'épaisseur de l'enveloppe. Savary, ayant placé dans une hélice deux aiguilles, l'une sans enveloppe, l'autre entourée d'un cylindre épais de cuivre rouge isolé du conducteur, trouva qu'une décharge, qui aimantait fortement la première, ne produisait aucun effet sur la seconde. Diminuant graduellement l'épaisseur de l'enveloppe métallique, l'intensité des décharges étant toujours la même, il constata que l'aiguille enveloppée subissait une action de plus en plus sensible. Elle devint d'abord aussi magnétique que l'autre aiguille, puis plus magnétique qu'elle; atteignit un maximum d'intensité; enfin se rapprocha de nouveau par des diminutions successives du même degré d'aimantation qu'elle.

24° A mesure que l'intensité des décharges augmente, l'épaisseur d'enveloppe métallique pour laquelle l'aiguille enveloppée et l'aiguille non enveloppée reçoivent le même degré d'aimantation devient de plus en plus grande. Cette épaisseur sans action est très-petite pour de faibles décharges.

§ V. Passons à l'explication des faits précédents.

Pour Verdet: « Les éléments magnétiques, dé-
« placés par l'action du courant, oscillent autour

« d'une position d'équilibre. Si l'action du courant « persiste, les oscillations s'éteignent et les élé- « ments se fixent dans leur position d'équilibre. « Mais, si l'action est instantanée, son seul effet « est de communiquer aux petits éléments magné- « tiques une impulsion initiale et, une fois en « mouvement, ces éléments sont soumis à leurs « actions réciproques et à la force coercitive qui « agit en sens contraire de leur mouvement. Les « positions dans lesquelles ils se placent en équi- « libre doivent dépendre des impulsions initiales. « On comprend ainsi que les éléments puissent « accomplir une rotation complète et que par con- « séquent le corps ne soit pas aimanté..... »

D'après M. Becquerel, le renversement des pôles observé par Savary tient à ce que : « la décharge « électrique donne lieu à des effets d'induction in- « verses à différentes distances, et provenant de ce « que, le courant électrique dû à la décharge étant « de peu de durée, les courants d'induction pro- « duits lors de la fermeture et de l'ouverture du « circuit ont lieu presque simultanément ; l'un ou « l'autre peut prédominer suivant la position des « aiguilles par rapport aux fils et donner lieu à des « aimantations en sens inverses. »

Si je ne me trompe, les explications précédentes me paraissent rendre compte de la possibilité du phénomène, mais non des lois qui le régissent.

Savary regarde une décharge électrique comme

un phénomène du mouvement. « Ce mouvement « est-il un transport de matière continu dans un « sens déterminé ? Alors les alternatives de magné- « tismes opposés, que l'on observe à diverses dis- « tances d'un conducteur rectiligne, ou dans une « hélice pour des décharges graduellement crois- « santes, seraient dues uniquement aux réactions « mutuelles des particules magnétiques dans les « aiguilles d'acier. La manière dont l'action d'un « fil change avec la longueur me paraît exclure « cette supposition. Le mouvement électrique, pen- « dant la décharge, se compose-t-il au contraire « d'une suite d'oscillations transmises du fil aux « milieux environnants et bientôt amorties par des « résistances qui s'élèvent rapidement avec la vi- « tesse absolue des parties agitées ? Tous les phé- « nomènes conduisent à cette hypothèse, qui fait « dépendre, non-seulement l'intensité, mais le sens « du magnétisme, des lois suivant lesquelles les « petits mouvements s'amortissent dans le fil, dans « le milieu qui l'entoure, dans la substance qui « reçoit et conserve l'aimantation. »

De toutes les explications précédentes, celle de Savary me paraît se rapprocher le plus de la vérité. C'est, dans tous les cas, celle qui se rapproche le plus des idées émises dans ce travail ; elle diffère cependant de la théorie que je vais essayer de développer en ce qu'elle n'admet aucun mouvement de translation, mais seulement un mouvement de

vibration longitudinal. Or, sans le mouvement de translation que deviennent les formules de Ohm, d'où se déduisent les lois de la distribution de l'électricité dans les corps et presque toute la théorie des phénomènes électriques? D'ailleurs, c'est le mouvement de translation même qui va nous expliquer en partie l'existence des plus grands mouvements vibratoires. Lorsque le fluide se propage d'une manière continue et à faible tension, comme cela a lieu dans les courants voltaïques, le mouvement de vibration est peu prononcé et ne se manifeste, comme nous l'avons vu précédemment, par aucun changement de signe dans l'aimantation des aiguilles, et cela *à quelque distance que ces aiguilles soient du fil inducteur*. Il en est autrement dans le cas des décharges où l'électricité se propage instantanément et à très-forte tension. Il arrive qu'à une certaine distance de l'origine du fil, plus ou moins grande suivant que la quantité du fluide est moins ou plus considérable, il se produit un arrêt, soit parce que la quantité d'électricité est trop grande pour le passage qui lui est offert, soit parce que les molécules du fil, très-fortement ébranlées, obstruent elles-mêmes ce passage. De là un mouvement de recul, qui, en prédominant d'abord, produit des vitesses négatives et qui finit bientôt par être détruit par le mouvement direct. Soit A_1 le point d'arrêt ; les vitesses des molécules dans l'intervalle OA_1 pourront être représentées par les coordon-

nées d'une courbe sinusoïdale telle que A B A_1. Soit que l'électricité se perde par la surface du fil entre les points A_1 et B, soit que les molécules pondérables

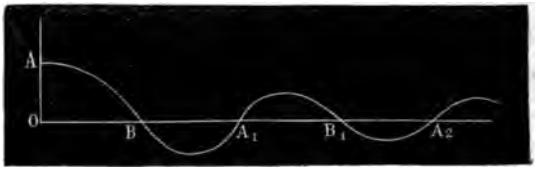

reprennent leurs positions primitives, la source qui n'a pas épuisé toute son électricité, continuant à en fournir, produit un nouveau mouvement de propagation au delà du point A_1 avec des vitesses positives jusqu'à un nouveau point d'arrêt A_2. Là, nouveau rebroussement, production de vitesses négatives jusqu'à un point tel que B_1, production de vitesses positives de A_1 à B_1 et ainsi de suite. On comprend que les maxima doivent aller en diminuant, ce qui est conforme à l'expérience.

On comprend aussi qu'à l'extrémité du fil il ne puisse y avoir de point d'arrêt et que par suite, dans le voisinage de ce point, il ne puisse y avoir d'aiguilles aimantées négativement. C'est une remarque que j'ai signalée précédemment et qui me paraît résulter des observations consignées dans le mémoire de Savary. Telle est l'explication des faits 1, 2 et 7.

3° Si l'intensité du courant, c'est-à-dire, dans l'hypothèse d'un mouvement de transport, la quan-

tité d'électricité qui traverse une même section du fil dans l'unité de temps, vient à diminuer, les circonstances que nous venons de signaler tendront à disparaître de plus en plus et par suite les changements de sens dans l'aimantation devront disparaître aussi. C'est ce que confirme l'expérience. Nous avons vu que ces changements de signe sont remplacés d'abord par de simples minima et que ceux-ci finissent par disparaître eux-mêmes.

4° De plus, toutes les circonstances qui influent sur l'intensité de la décharge dans un sens ou dans l'autre, doivent influer sur le phénomène des changements de signe. C'est ce qui a lieu et dans le sens prévu par la théorie. D'après la formule de Ohm :

$$i = \frac{K\omega(e_1 - e_2)}{l}$$

nous voyons que, pour une même décharge, la valeur de i décroît si la conductibilité du fil décroît ou si la longueur du fil croît. Or, nous avons reconnu que, dans ces conditions, les changements de signe diminuent en nombre et finissent même par disparaître, de sorte qu'il n'en existe plus dans un fil long et peu conducteur.

5° D'après la même formule, la valeur de i augmente avec la section ω; il doit donc en être de même du nombre des changements de signes, c'est ce que les expériences de Savary nous ont montré; car trois fils de laiton de même longueur et dont les diamètres étaient entre eux comme les nombres

1—3—6 ont donné, pour une décharge égale, le premier deux changements de signes, et les deux autres quatre.

Il ne me paraît pas inutile de faire observer que, si la théorie actuelle est la vraie, les faits que nous venons de signaler et d'expliquer dans ce numéro et dans le numéro précédent ne doivent pas se réaliser dans tous les cas imaginables. Il est naturel d'admettre que, quand on augmente l'intensité du courant qui circule dans un fil, on favorise les conditions nécessaires pour que les changements de signe aient lieu. Mais si la conductibilité est assez grande pour que le courant circule sans rebroussement comme dans les courants voltaïques, il n'y aura plus de changement de sens dans l'aimantation. De même, si cette conductibilité est assez faible pour que le courant ne pénètre pas ou presque pas dans le fil, il n'y aura pas de changement non plus.

6° Enfin nous avons reconnu que le diamètre des aiguilles a aussi une influence sur le sens ou plutôt sur l'intensité de l'aimantation. A mesure que l'aiguille augmente de grosseur, les changements de signes disparaissent et sont remplacés par de simples *maxima* et *minima*, qui eux-mêmes finissent par disparaître. Les aiguilles épaisses présentent, pour de fortes décharges, les mêmes phénomènes que les aiguilles minces pour des décharges faibles. Cela doit être. En effet, pour qu'il y ait aimantation, il

faut que la vitesse des molécules éthérées qui s'échappent du fil et qui rasent tangentiellement l'aiguille ne soit ni trop faible, ni trop grande. Dans le premier cas, ces molécules, attirées par la masse de l'aiguille, tombent sur les molécules pondérables voisines et y restent adhérentes sans tourner autour d'elles; dans le second cas, elles poursuivent leur route sans s'arrêter sur l'aiguille. Le premier cas doit se présenter, si le diamètre de l'aiguille augmente, sans que la décharge augmente, surtout pour les molécules qui sont animées d'un mouvement de recul, dont la vitesse est relativement très-faible. De là l'apparition de simples *minima* à la place des changements de signes. Ces *minima* doivent de nouveau faire place aux changements d'aimantation si les décharges deviennent plus fortes, en même temps que les aiguilles grossissent. L'explication du phénomène me paraît donc complète et très-naturelle.

Les faits que nous venons d'exposer et d'expliquer sont relatifs surtout aux changements de sens qui existent dans l'aimantation. Ceux qu'il nous reste à examiner, pour suivre l'ordre adopté plus haut, se rapportent à la grandeur de l'aimantation. Ils ne nous offriront pas plus de difficulté. Si nous répétons pour les courants produits par les décharges ce que nous avons dit pour les courants voltaïques, nous verrons qu'il doit y avoir une intensité i du courant pour laquelle l'aimantation est

maxima. Au-dessous de cette intensité, l'aimantation diminue, soit parce que le nombre des molécules éthérées qui rasent les aiguilles tangentiellement diminue, soit parce que, leur vitesse diminuant, elles tombent sur les molécules pondérables sans tourner autour d'elles; au-dessus de cette intensité l'aimantation diminue encore parce que la vitesse des molécules éthérées devient trop grande et que ces molécules rasent les aiguilles sans s'y arrêter. Ceci posé, d'après la formule :

$$i = \frac{K\omega(e_1 - e_2)}{l}$$

8° Nous voyons d'abord que, s'il existe une valeur déterminée i pour laquelle l'aimantation est maxima et si le terme $\frac{e_1 - e_2}{l}$ est constant, il y aura aussi une valeur déterminée pour le produit $K\omega$. De là l'explication de cette loi énoncée précédemment : La décharge et la longueur du fil restant constantes, il y a un diamètre pour lequel la moyenne d'aimantation est la plus grande possible, c'est-à-dire plus grande que pour des diamètres plus grands ou plus petits, et ce diamètre est d'autant plus grand que le fil est moins conducteur.

9° Nous voyons de plus que, si le facteur $\omega(e_1 - e_2)$ reste constant, il y a pour le rapport $\frac{K}{l}$ une valeur déterminée qui correspond au maximum d'aimantation. Supposons cette valeur obtenue;

pour qu'elle persiste, il faut, si l'un des termes du rapport, l par exemple, varie, que l'autre terme varie dans le même sens. Nous avons reconnu en effet, d'après Savary, que : la décharge et le diamètre du fil restant constants, il y a une longueur de ce fil pour laquelle le maximum d'aimantation est plus grand que le maximum correspondant à des longueurs plus grandes ou plus petites, et cette longueur est d'autant plus petite que le fil est moins conducteur.

10° Enfin nous avons reconnu que, dans un circuit hétérogène, l'action d'une décharge est sensiblement la même pour tous les points du circuit. Ce fait est une conséquence de ce que la valeur de i est constante quand la déperdition par la surface du circuit est négligeable par rapport à cette valeur de i.

11° Les molécules éthérées qui s'échappent du fil conducteur et qui ont un mouvement sensiblement parallèle à ce fil, tendent à aimanter chaque aiguille dans deux sens opposés, l'un normal, sur le côté de l'aiguille qui est le plus rapproché du fil, l'autre contraire, sur le côté le plus éloigné. La première aimantation l'emporte sur la seconde à cause de la distance, si le milieu qui enveloppe le fil conducteur et l'aiguille est le même dans tous les sens. C'est l'effet résultant de cette prédominance qui a donné lieu aux lois que nous avons signalées jusqu'à présent. On peut modifier, soit le

sens, soit la grandeur de l'aimantation définitive d'une aiguille, en modifiant les milieux qui l'environnent. Cette aiguille est placée, par exemple, sur une plaque métallique entre la plaque et le fil conducteur. Si la décharge est très-faible, l'aimantation produite sur le côté de l'aiguille qui est le plus rapproché du fil, reste sensiblement la même que si la plaque n'existait pas ; de l'autre côté, le fluide éthéré qui rase l'aiguille, au lieu de se mouvoir autour des molécules de cette aiguille et de diminuer par suite la première aimantation, se distribue dans la plaque conductrice, et cela d'autant plus que la plaque est plus épaisse. De là augmentation d'intensité dans l'aimantation définitive. Si au contraire la décharge est forte, elle produit dans la plaque un courant parallèle au fil, et ce courant est d'autant plus fort que la plaque est plus mince. Il aimante l'aiguille sur le côté opposé au fil dans un sens contraire à celui de l'aimantation produite sur le côté le plus rapproché. Il peut même, s'il devient très-intense, changer le sens de l'aimantation. Nous avons vu comment l'expérience confirme toutes ces conséquences de la théorie. D'après Savary, si l'on pose des aiguilles sur une plaque entre cette plaque et le fil, elle *augmente leur aimantation pour de très-faibles décharges et d'autant plus que la plaque est plus épaisse.* Pour des décharges très-fortes, une plaque épaisse et une plaque mince affaiblissent l'aimantation l'une et l'autre,

la plaque mince surtout; et cette dernière finit par donner aux aiguilles *un magnétisme contraire à celui que le courant seul développerait.*

12° Supposons au contraire que la plaque métallique soit placée entre le fil et les aiguilles. Si la décharge est très-faible, elle se perd en grande partie dans la plaque et on peut regarder les aiguilles comme placées à côté d'un courant affaibli. Donc l'aimantation doit diminuer. Si la décharge est forte, de manière à produire dans la plaque un fort courant parallèle au fil conducteur, l'aimantation doit augmenter, sans pouvoir toutefois dépasser un maximum déterminé. Tous ces faits, comme nous l'avons vu, sont vérifiés par l'expérience.

Au lieu de faire varier la décharge en laissant l'épaisseur de la plaque constante, concevons qu'on fasse varier l'épaisseur de la plaque en laissant la décharge constante. Pour de faibles épaisseurs, le courant produit dans la plaque est en général considérable; il est faible, au contraire, si la plaque devient épaisse. Donc les effets doivent être inverses dans les deux cas, comme précédemment.

13° La théorie vient de nous montrer que, quand les aiguilles sont sur la surface antérieure de la plaque, l'aimantation est en général augmentée ou diminuée suivant que la décharge est faible ou forte, et que dans les mêmes circonstances l'aimantation est diminuée ou augmentée, si les aiguilles sont placées près de la face opposée. De là l'explication de ce

fait : qu'*en général les deux faces d'une même plaque opèrent des actions contraires.* (Savary.)

Cas d'un fil conducteur en hélice :

Quant aux lois de l'aimantation produite par les fils conducteurs enroulés en hélice, elles s'expliquent par les mêmes considérations que les lois précédentes. Examinons les plus importantes.

15° Si dans un même fil on fait passer des décharges différentes, le nombre des points de rebroussement croît en général avec l'intensité du courant. D'après cela, une même partie du fil, et par suite une même partie de l'hélice devient le siége de mouvements vibratoires qui sont tantôt positifs et tantôt négatifs. Donc une aiguille placée dans une même portion de l'axe de l'hélice doit être aimantée tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre. C'est ce que l'expérience confirme. De plus, le nombre des changements croît en général avec la différence entre les décharges extrêmes.

16° D'après la formule :

$$i = \frac{K\omega(e_1 - e_2)}{l}$$

il résulte que, si le facteur $(e_1 - e_2)$ reste constant, la valeur de i varie en raison inverse de la résistance $\frac{l}{K\omega}$. Il doit donc en être aussi de même du nombre des changements de signes, ou du moins ce nombre doit varier en sens inverse de la résistance. De là l'explication de ce fait observé

par Savary, que : la décharge restant la même, le nombre des changements de signes est d'autant moindre que la résistance du circuit est plus grande. Ce résultat pouvait se prévoir sans formule et, pour ainsi dire, intuitivement ; car plus la résistance est grande, moins une même décharge pénètre loin dans le fil, et, par conséquent, moins doit être grand le nombre des changements de signes.

17° Il en est de même du fait suivant : Plus la résistance $\frac{l}{K\omega}$ est grande, plus une même décharge laisse échapper de fluide à son entrée dans le fil ; plus, par conséquent, l'aimantation doit être forte en ce point. C'est ce qui a lieu.

18°-24° La plupart des autres faits que nous avons consignés dans les numéros suivants (de 18 à 24) ne sont pas, en général, susceptibles d'une très-grande précision, comme lois d'observation. Aussi ne les examinerons-nous pas tous séparément, mais seulement les plus importants.

Du fait (22°) par lequel Arago a constaté que l'aimantation se fait à travers les corps non conducteurs sans éprouver de changement sensible, il semble résulter que ces corps jouent le même rôle que les corps translucides ou diathermanes. Ils laissent passer les vibrations électriques sans en diminuer notablement la force vive.

Quant à l'influence des corps conducteurs interposés (23°), l'explication est la même qu'au n° (12).

Une enveloppe épaisse absorbe la décharge et empêche l'aimantation de l'aiguille. L'épaisseur diminuant et la décharge restant la même, des courants se produisent dans l'enveloppe, qui aimantent l'aiguille de plus en plus ; l'aimantation peut même dépasser celle qui a lieu quand l'enveloppe n'existe pas. Mais, comme cette aimantation ne peut augmenter indéfiniment, pour des raisons que nous avons déjà développées, elle passe par un maximum; puis, l'épaisseur diminuant toujours, elle se rapproche par des diminutions successives de l'aimantation normale, c'est-à-dire de celle qui aurait lieu si l'aiguille était sans enveloppe.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE DISTRICT DE LUNÉVILLE

DE 1789 A 1802 (1)

PAR M. MAGGIOLO

RECTEUR HONORAIRE

MESSIEURS,

Dans un précédent mémoire sur l'Enseignement public en Lorraine, j'ai eu l'honneur de vous signaler, d'une manière trop générale peut-être, l'influence de l'esprit matérialiste et révolutionnaire qui, durant un siècle de dix années, empêcha l'application des idées enthousiastes et des grands principes qui, à la veille des États généraux, unissaient tous les cœurs en une même pensée de concorde, de réformes, d'améliorations politiques et sociales.

Aujourd'hui, je compléterai mon œuvre, je justifierai les conclusions sévères de mon mémoire

(1) Ce mémoire, lu à l'Académie de Stanislas, le 5 mars 1875, a été analysé et commenté à Paris, à la séance de la Sorbonne, le 31 mars 1875.

de 1874, en étudiant avec vous, sur un théâtre plus restreint, mieux défini, dans le district de Lunéville, les transformations, la décadence, la ruine des établissements d'instruction secondaire et primaire de 1789 à 1802.

En cette étude rétrospective d'un passé trop peu connu et mal apprécié, je reste fidèle à la méthode que je me suis imposée; je repousse les hypothèses et les théories; je consulte les registres des communes, je ne cite que des chiffres et des documents officiels puisés dans les pièces d'archives récemment découvertes et classées : *res non verba.*

Et d'abord, afin de bien préciser le point de départ, je donnerai le nom et la population des communes de ce district, le nombre des écoles des deux sexes, le chiffre des enfants en âge de les fréquenter, et j'établirai ensuite, en quelques mots, la situation véritable des institutions publiques d'enseignement, en 1789.

I.

Décrété le 26 février 1790, organisé le 4 mars de la même année, le district de Lunéville comprenait 99 communes réparties en 9 cantons, savoir :

1° Canton de Lunéville (10 communes) : Chanteheux, Deuxville, Haudonviller (Croixmare), Hériménil, Huviller (Jolivet), Moncel, Réhainviller,

Vitrimont. — Population : 13,452 habit. — Écoles spéciales de garçons, 3; de filles, 3; mixtes, 9. — 836 garçons, 850 filles (1).

2° Canton d'Azerailles (8 communes) : Vathiménil, Chenevières, Flin, Magnières, Moyen, Saint-Clément, Laronxe. — Population : 4,578 habit. — Écoles spéciales de garçons, 4; de filles, 4; mixtes, 4. — 266 garçons, 304 filles (2).

3° Canton de Baccarat (9 communes) : Bertrichamps, Deneuvre, Fontenoy, Gelacourt, Glonville, Lachapelle, Thiaville, Les Verreries Sainte-Anne. — Population : 4,446 habit. — Écoles spéciales de garçons, 3; de filles, 3; mixtes, 6. — 329 garçons, 266 filles (3).

4° Canton de Bayon (15 communes) : Brémoncourt, Borville, Clayeures, Froville, Haigneville, Lorrey, Loro-Montzey, Roselieures, Saint-Boing, Saint-Germain, Saint-Mard (Libre-Mard en 1793), Saint-Remy, Villacourt, Virecourt. — Population : 4,412 habit. — Écoles spéciales de garçons, 3;

(1) En 1867, le progrès est remarquable; voici, pour les 9 cantons, la statistique officielle des 99 communes de l'arrondissement formant l'ancien district : Canton de Lunéville, 16,657 habit. — Écoles spéciales de garçons, 12; de filles, 12; mixte, 1. — 1,094 garçons, 1,099 filles.

(2) Canton d'Azerailles, 5,699 habit. — Écoles spéciales de garçons, 7; de filles, 7; mixte, 1. — 439 garçons, 396 filles.

(3) Canton de Baccarat, 9,833 habit. — Écoles spéciales de garçons, 6; de filles, 6; mixtes, 3. — 721 garçons, 657 filles.

de filles, 3; mixtes, 12. — 252 garçons, 193 filles(1).

5° Canton de Blainville (14 communes) : Barbonville, Charmois, Damelevières, Domptail, Einvaux, Haussonville, Lamath, Landécourt, Mehoncourt, Mont, Velle, Romain, Vigneulles. — Population : 3,555 habit. — École spéciale de garçons, 1; de filles, 1; mixtes, 13. — 272 garçons, 257 filles (2).

6° Canton de Crévic (9 communes) : Grandvezin, Anthelupt, Drouville, Flainval, Hudiviller, Maixe, Sommerviller. — Population : 2,884 habit. — Écoles spéciales de garçons, 2; de filles, 2; mixtes, 7. — 203 garçons, 197 filles (3).

7° Canton d'Einville (11 communes) : Bauzemont, Bonviller, Crion, Hénaménil, Ohéville, La Petite-Blainville, Raville, Sionviller, Serres, Valhey. — Population : 3,360 habit. — École spéciale de garçons, 1; de filles, 1; mixtes, 10. — 242 garçons, 244 filles (4).

8° Canton de Gerbéviller (12 communes) : Essey-

(1) Canton de Bayon, 5,406 habit. — Écoles spéciales de garçons, 7; de filles, 7; mixtes, 8. — 460 garçons, 487 filles.

(2) Canton de Blainville, 4,894 habit. — Écoles spéciales de garçons, 6; de filles, 6; mixtes, 8. — 421 garçons, 464 filles.

(3) Canton de Crévic, 3,449 habit. — Écoles spéciales de garçons, 5; de filles, 5; mixtes, 4. — 306 garçons, 248 filles.

(4) Canton d'Einville, 4,266 habit. — Écoles spéciales de garçons, 5; de filles, 5; mixtes, 6. — 392 garçons, 294 filles.

la-Côte, Fraimbois, Franconville, Giriviller, Haudonville, Mattexey, Moriviller, Remenoville, Seranville, Vallois, Venezey. — Population : 1,438 habit. — École spéciale de garçons, 1; de filles, 1; mixtes, 11. — 251 garçons, 234 filles (1).

9° Canton de La Neuveville-aux-Bois (11 communes) : Bénaménil, Buriville, Domjevin, Emberménil, Manonviller, Marainviller, Mouacourt, Parroy, Thiébauménil, Vaucourt. — Population : 3,781 habit. — Écoles mixtes, 11. 233 garçons, 207 filles (2).

II.

Le 16 janvier 1792, le Directoire du district de Lunéville reçoit des administrateurs du Directoire de la Meurthe la communication suivante : « Nous vous adressons une lettre de M. Argobast, l'un des membres du Comité de l'instruction publique chargé de correspondre avec le département. Les instructions qu'elle renferme vous faciliteront le travail que nous vous avons demandé ; nous y joignons les exemplaires des tableaux que vous avez à remplir, en vous priant de nous les faire repasser le plus tôt possible. »

(1) Canton de Gerbéviller, 5,051 habit. — Écoles spéciales de garçons, 5 ; de filles, 5 ; mixtes, 7. — 347 garçons, 349 filles.

(2) Canton de La Neuveville-aux-Bois, 5,021 habit. — Écoles spéciales de garçons, 7 ; de filles, 7 ; mixtes, 4. — 468 garçons, 424 filles.

La circulaire du ministre de l'intérieur (24 décembre 1791), celle de M. Argobast (27 décembre) sont un modèle de sagesse et de modération : « L'Assemblée nationale, dit ce dernier, vient d'autoriser, par un décret du 20 novembre, son comité d'instruction à correspondre avec tous les corps administratifs et à leur demander directement et immédiatement tous les renseignements dont il pourra avoir besoin pour ses travaux. Le comité m'a chargé en particulier de recueillir tous les matériaux que votre district peut fournir... afin que la subordination du pouvoir administratif ne reçoive aucune atteinte, c'est par l'intermédiaire du Directoire de votre département que vous recevrez cette lettre et les deux modèles d'états à colonnes qui y sont relatifs. »

Le 17 janvier, les membres de la municipalité, réunis à l'Hôtel-de-Ville, rédigent une notice sur les établissements de la commune; c'est la base du travail réclamé. Je cite textuellement : « Depuis un temps immémorial, il y a à Lunéville un collége où des ci-devant chanoines de la congrégation du Sauveur étaient chargés par la réunion des biens de la manse abbatiale avec ceux de la manse capitulaire, d'enseigner gratuitement, au nombre de quatre professeurs, depuis les principes de la langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement. La multiplicité des élèves, jointe au succès de l'instruction, a porté le zèle des religieux à tenir un cours

d'étude de philosophie. Le bâtiment du collége donne sur une belle et grande rue; il fait partie de la maison des ci-devant chanoines, il a 44 pieds de longueur sur 22 de largeur, il se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages..., etc. »

Le 3 mars, la municipalité envoie au Directoire une réponse précise à chacune des 24 questions des états à colonnes; rien n'est oublié, pas même, au chapitre des dépenses domestiques, les 50 livres de salaire attribué au correcteur. L'énoncé de ces questions, que je crois utile de publier, montrera avec quelle scrupuleuse exactitude on procéda à l'inventaire des établissements d'éducation publique du district.

Premier programme. — 1° Désignation des établissements d'éducation, même des maîtrises d'école de l'un et de l'autre sexe; 2° leurs revenus fonciers; 3° leurs droits réels fonciers non supprimés; 4° leurs droits réels fonciers supprimés; 5° les rentes constituées, créances et capitaux; 6° les bâtiments donnés à loyer; 7° les dimensions et valeurs locatives des cours et terrains vides; 8° l'étendue et la valeur locative des jardins potagers et fruitiers; 9° l'étendue des jardins d'agrément.

Deuxième programme. — 1° Désigner les établissements d'éducation publique *autres* que les maîtrises d'école de l'un et de l'autre sexe; 2° le nombre et la désignation des professeurs, maîtres, boursiers et autres membres de ces établissements; 3° les sommes

affectées sur les revenus communaux à leur profit; 4° les souscriptions; 5° les rétributions payées par les élèves; 6° les bourses; 7° les dimensions et distributions; 8° les valeurs locatives des bâtiments; 9° les honoraires et pensions des maîtres; 10° leurs rétributions casuelles; 11° à la charge de qui est l'entretien des biens et bâtiments, ce qu'il coûte annuellement; 12° l'entretien du mobilier; 13° les dépenses domestiques; 14° les dettes non constituées; 15° les dettes constituées (1).

Au point de vue de l'instruction primaire, la situation n'était ni moins bonne ni moins assurée. En mars et avril 1750, dit la notice déjà citée, Stanislas avait établi, pour les enfants pauvres, des écoles dirigées par cinq frères et par six sœurs de Saint-Lazare. Le titre de fondation porte que les enfants des familles pauvres seront seuls admis; on leur enseignera à lire, à écrire, à chiffrer, l'orthographe et la religion, selon le catéchisme du diocèse. Les revenus s'élèvent à une somme considérable : 1° 16,129 livres 7 deniers, affectés sur les domaines, gabelles et tabacs de Lorraine, outre 1,870 livres 19 sous 5 deniers, payés comptant au frère Exupère, directeur des Écoles chrétiennes de Nancy; 2° 8,000 livres payées au décès du fondateur, à charge de les placer sûrement à intérêts, ce qui a

(1) On peut consulter aux archives départementales de la Meurthe les 9 procès-verbaux envoyés au Directoire par les municipalités de chacun des cantons du district de Lunéville.

été fait; 3° 300 livres de rente, que les chanoines réguliers payeront annuellement, pour l'extinction du titre abbatial de leur maison; 4° 50 livres de rente constituée sur les états de Bourgogne; 5° 108 livres de loyer d'un jardin de 1 jour 4 hommées 16 toises, donné par Stanislas, *qui l'a acheté à ce dessein.*

Les écoles de filles ne sont pas dotées avec moins de munificence : Stanislas avait complété la maison de charité fondée par Léopold pour l'instruction des jeunes filles, en lui assurant : 1° 20,000 livres employées en acquisitions de rentes ou de biens-fonds; 2° 600 livres de rente affectées sur le Trésor de France; 3° 500 livres de rente sur la maison des chanoines; 4° un jardin potager de 5 ommées 20 verges, du rapport de 33 livres 3 sous 2 deniers.

L'installation matérielle ne laissait rien à désirer; le bâtiment des frères, au centre de la ville, est vaste; il comprend deux corps de logis et deux petits jardins. Le rez-de-chaussée est distribué en salles de classe de 37 pieds de long sur 18 de large. A côté des écoles, une très-petite cour avec des latrines pour les écoliers; rien n'est oublié.

La description des bâtiments occupés par les sœurs de la Congrégation est plus belle encore et plus complète.

Ce qui ressort avec évidence du classement et de l'étude des 24 colonnes des états dressés par les directoires des 9 cantons du district, c'est qu'il y avait, dans chacune des 99 communes, au moins

une école publique et environ 18 écoles spéciales de filles rétribuées par la générosité des particuliers ou par de pieuses fondations.

Aussi, j'ai le droit de l'affirmer, le district de Lunéville, avec son collége, ses régents prêtres ou laïques, son personnel de maîtres d'école, ses institutions de frères, ses congrégations religieuses de filles, ses petites écoles libres, que « soutiennent la commodité et la confiance des familles » présentait, en 1790, un ensemble remarquable de ressources pour l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de la jeunesse. Il était nécessaire, facile et juste, de compléter ces établissements, de les améliorer, de les accommoder aux idées nouvelles, selon le vœu du clergé, des municipalités, des maîtres (1), mais il ne fallait ni les dénigrer, ni les détruire. Ce que l'esprit matérialiste et révolutionnaire, que je suis loin de confondre avec l'élan généreux de 1789, a fait de nos institutions scolaires, je le dirai, ou plutôt les documents inédits et les pièces d'archives vous le diront avec une autorité dont le témoignage ne saurait être contesté.

(1) Voir mon Mémoire en Sorbonne (1868) : Projet de l'intendant de Lorraine sur la réforme de l'instruction primaire et lettre de l'évêque de Saint-Dié. En 1869 et 1870, j'ai commenté un mémoire inédit du maître d'école de Kœur-la-Petite, sur les misères de sa profession et les moyens d'y porter remède.

III.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Le 4 novembre 1790, le corps municipal de Lunéville vote le maintien du collége entre les mains des chanoines réguliers; il rappelle leurs services appréciés, leur science, leur dévouement à la jeunesse. Il accorde un léger secours (18 livres) à un régent d'école, qui *se plaint de la diminution de ses élèves.*

La suppression des ordres religieux, la dépossession de leurs biens éloignent les chanoines réguliers. Le 11 octobre 1791, le corps municipal, réuni à l'Hôtel-de-Ville, s'adresse avec confiance à MM. les administrateurs du Directoire du département pour être autorisé, dans le plus bref délai, à nommer, par voie de concours ou autrement, les quatre régents nécessaires audit collége; il observe qu'il serait peut-être à propos d'y admettre de préférence quelques prêtres, qui, étant assermentés (1), s'empresseront sans doute d'insinuer aux élèves les principes de la morale évangélique et de leur inculquer les éléments de la Constitution. Il invite en outre MM. les administrateurs à fixer et à asseoir le traitement provisoire desdits régents sur la *Caisse*

(1) Le 27 janvier 1791, le préfet du collége et les régents avaient prêté le serment de fidélité à la Constitution et au roi.

nationale, dans laquelle sont versés tous les revenus de l'abbaye de Saint-Remy. Il se repose entièrement sur la sagesse et la justice des administrateurs et reste dans la douce espérance que la plupart étant pères et tous citoyens prendront un vif intérêt à la prompte exécution de la présente délibération.

Le 20 octobre, le Directoire, ouï le suppléant du procureur syndic, observe qu'en dernier lieu le nombre des élèves a beaucoup diminué, qu'il n'y a pas apparence qu'il augmente pour la présente année, qu'il suffira de deux professeurs aux gages de 600 livres, d'autant mieux que les professeurs en ce moment sont *rares à trouver*. Il est d'ailleurs d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'ouverture d'un concours.

Le 26 octobre, le Directoire du département, vu la pétition de la municipalité et l'avis du Directoire du district, ouï le rapport de M. le procureur syndic, considérant que la nation ayant disposé des biens de la maison de Saint-Remy, il est juste qu'elle remplisse les charges dont elle était grevée, prend l'arrêté suivant : « 1° Le collége sera composé de quatre instituteurs, dont l'un enseignera les premiers principes, le second, la belle latinité, le troisième, les humanités et la rhétorique réunies, le quatrième, les mathématiques; 2° un concours sera incessamment affiché; il sera tenu en présence d'un commissaire du Directoire et du procureur syndic par trois personnes ayant professé les colléges et à

leur défaut par des personnes dont la science sera connue..., les unes et les autres désignées par le même Directoire; 3° le procès-verbal dudit concours renfermera l'opinion des juges sur chacun des concurrents pour ce procès-verbal être, sur l'avis du Directoire, statué ce qu'au cas appartiendra; 4° le traitement de chacune des places dont s'agit sera fixé annuellement à la somme de 600 livres. »

Le 28 octobre, le Directoire fixe le concours au 10 novembre; il désigne pour examinateurs MM. les curés de Lunéville et de Manonviller et M. Gérôme, ci-devant bénédictin, en cas d'empêchement de l'un d'eux, M. le curé de Mont, lesquels seront invités à cet effet par le procureur syndic. Le dossier complet de ce concours se trouve aux archives départementales; il se compose de 11 pièces : nomination de membres supplémentaires, requête des candidats avec leur *curriculum vitæ*, lettres des membres du jury, compositions française et latine (texte et copies), enfin procès-verbal dressé et signé, à sept heures du soir, le 10 novembre, par les administrateurs, le jury et les élus (1).

En général, j'ai constaté, avec plaisir, sur les

(1) Dans un mémoire sur l'Université de Pont-à-Mousson (Paris, 1866), j'ai donné sur le concours ouvert en 1690, pour remplir de sujets capables et de mérite les offices de professeurs et d'agrégés en la Faculté de droit, des renseignements complets et inédits.

registres de délibérations de 1787 à 1792, le bon sens, l'activité prodigieuse, la patriotique sollicitude de nos municipalités en ce qui concerne les intérêts de l'instruction publique; l'esprit révolutionnaire n'a pas encore envahi la province (1) !

Le corps municipal de Lunéville accueille avec faveur les projets de réforme de l'ex-chanoine Gaussin, il l'autorise à ouvrir un cours spécial de français et de géographie. Le 19 janvier 1792, il rédige un mémoire habile pour obtenir une école départementale. « La ville a successivement perdu le roi Stanislas, ses priviléges, ses maisons religieuses, la gendarmerie, les carabiniers, ses octrois; elle n'a opposé à tous ses revers que courage, résignation, patience. » Plus tard (3 brumaire an IV), lorsque la Convention rendit un décret sur l'organisation des écoles centrales, la même municipalité, par une délibération motivée, fit valoir ses droits pour la disputer à Nancy (2).

Le 21 août 1792, les professeurs demandent un supplément d'allocation pour la distribution des prix; le conseil refuse à regret, la ville n'a plus de ressources; il faut se contenter de 60 livres

(1) J'ai étudié la marche et l'invasion de la langue et de l'esprit révolutionnaire dans les registres des districts de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Moselle, de la Lozère; partout il a fallu l'influence de la commune de Paris pour modifier et corrompre le sens moral des populations.

(2) La municipalité de Gerbéviller réclame la même faveur.

allouées par le département. La distribution eut lieu cependant le 11 septembre. Les pièces suivantes, que j'ai réunies en un dossier, ne manquent pas d'intérêt et justifient mon opinion sur l'esprit public : procès-verbal de la correction des copies de composition, 3 septembre; palmarès dressé le même jour; listes des livres donnés en prix; factures et quittances pour livres, fournitures de lauriers et fleurs, imprimés, timbre et musique.

Le 8 novembre 1792, on institue un bureau de surveillance du collége; il se compose d'un des administrateurs du district, d'un officier municipal, d'un notable et de deux citoyens lettrés.

La décadence s'affirme, le nombre des élèves diminue, les charges du budget augmentent; 1,140 livres en 1791, 2,560 livres en 1792, 2,716 livres en 1793, 4,500 livres en 1794...; on ne paie plus en argent. En 1793, il n'y a plus que trois professeurs; ils réclament le bienfait dérisoire des décrets des 14 et 16 février relatifs aux traitements; ils n'osent plus, dans leur humble requête, user des formules de l'ancienne urbanité française : « Aux citoyens administrateurs du Directoire de la Meurthe, salut et *soumission* ». La pétition est appuyée par le Directoire de Lunéville; j'y trouve un détail patriotique que j'aime à citer (1) : « Le nombre des

(1) En 1870, aux mois de juillet et d'août, les fils ont été dignes de leurs pères; les élèves des classes supérieures des lycées et des collèges, ceux des écoles normales primaires et

élèves a diminué dans les hautes classes, c'est que l'ardeur des jeunes citoyens, en état de porter les armes, les a fait voler à la défense de la patrie. »

L'arrêté du Directoire fixe à 1,500 livres (8 juin 1793) le traitement des professeurs, il accorde des éloges bien mérités à ces braves jeunes gens qui, « avant de continuer la culture des sciences, ont voulu combattre et terrasser les ennemis de la République ».

En 1794, nous entrons résolûment dans la période révolutionnaire, la modération, la justice, le bon sens disparaissent sous une pression impie, dont je signalerai tout à l'heure les causes, les progrès et les conséquences en parlant de l'enseignement primaire. Il se produit une perturbation étrange dans les habitudes, les mœurs, le langage. Le 29 frimaire, le district charge le citoyen Humbert d'occuper provisoirement la chaire de belle latinité. Voici sa lettre : « L'administration, pénétrée de l'importance du choix d'un citoyen propre à remplir la place de professeur vacante au collége, t'a choisi pour faire provisoirement ces fonctions; convaincue de ton patriotisme autant qu'elle est assurée de tes talents, elle se persuade que tu t'empresseras de répondre à sa confiance. » Le

des Facultés de droit et de médecine, ont en grand nombre couru à la défense de la patrie envahie. Recteur de l'Académie de Nancy, avant et pendant l'invasion, j'ai été heureux d'applaudir à la noble ardeur de nos braves volontaires !

23 juillet 1794 (an II), on réorganise le collége; par ordre supérieur, les membres du Directoire du district nommeront à toutes les places vacantes, *qu'il y ait ou non des élèves*. « L'un des instituteurs enseignera la dialectique, la morale, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et l'acte additionnel, afin que les élèves entendent le développement des principes de justice et de raison qui ont servi d'éléments à la charte qui doit assurer le bonheur des Français. »

Le 16 nivôse an III, le district annonce un concours pour la chaire de belle latinité : il aura lieu décadi prochain, à 7 heures; il sera présidé par lui et par le conseil d'instruction, avec le concours du jury spécial. La lettre au président se termine par ces mots : « Nous t'invitons, en conséquence, à te rendre, avec les membres de ce conseil, que tu préviendras, au jour et à l'heure indiqués, en la salle de nos adjudications, afin de procéder à un choix propre à remplir la place dont il s'agit. »

Ce concours n'eut pas lieu. Le citoyen Cafax, qui avait été suspendu comme suspect, fut autorisé, par le représentant du peuple en mission, à reprendre l'exercice de ses fonctions, à charge de les remplir avec zèle et exactitude... La Société populaire lui avait accordé un certificat de civisme. Le 7 floréal an III, le district, par une lettre, que j'ai sous les yeux, invite les professeurs *à reprendre* incessamment l'exercice de leurs fonctions, il im-

porte de prévenir le relâchement dans lequel *la cessation* de l'enseignement jette les élèves... »

Le 21 floréal, l'administration du département annonce l'arrivée prochaine du représentant du peuple Jard-Pauvilliers, chargé d'organiser l'école centrale; elle demande un tableau indicatif des professeurs. La minute, dressée et signée par chacun d'eux, indique leur âge et leur programme.

A l'exception de l'ex-bénédictin Gérôme, qui se borne à enseigner la logique et la morale, les trois autres professent les droits de l'homme et du citoyen et la Constitution... A dater de cette époque, les registres de la ville, les archives du département ne font plus mention ni des maîtres, ni des élèves, ni des traitements; l'œuvre de destruction est accomplie !

IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Trois documents officiels retrouvés dans les archives du département nous donnent avec certitude la mesure de la décadence progressive de l'instruction primaire, durant la période qui nous occupe; je les indique et je les analyse rapidement.

1° Le concours de 1791 et les programmes de 1792; 2° le concours de 1793 et les programmes de 1794; 3° la réponse du district aux circulaires relatives à l'application du décret du 28 brumaire an III.

Le dépouillement des notices et des mémoires fournis par les officiers municipaux des 9 cantons du district, en réponse à la circulaire du 31 janvier 1792, a été long et difficile ; il m'a fallu visiter les archives des communes pour compléter ou rectifier les renseignements obtenus à grand'peine, à la suite de lettres de rappel et surtout de la menace formelle de *n'expédier aucun ordre de payement*, lorsque le département n'aurait pas reçu les états dûment arrêtés et certifiés. « La municipalité de Bayon ne peut répondre pour les autres municipalités, vu que lorsqu'on les a averties de se transporter au chef-lieu, non-seulement la plupart s'y refusent, mais refusent même de payer l'exprès qu'on leur envoie, sous prétexte qu'elles n'ont pas besoin de deux piétons. »

A Azerailles, les présents programmes ont été communiqués à toutes les municipalités par un messager exprès ; on les convoquait au chef-lieu pour le dimanche 19 février. Elles avaient toutes promis, Moyen seul est venu, les autres enverront sans doute leur réponse directement . . . . .

Une chose étrange, qu'il importe de bien constater, c'est qu'en 1792, et même plus tard, les maîtres et les maîtresses d'école, ceux qui ont prêté le serment et ceux dont on ne l'a pas exigé, continuent, comme avant 1789, leurs fonctions aux conditions des traités consentis avec les curés et les municipalités. J'en veux citer quelques exemples :

A Baccarat, les octrois qui se percevaient sur les *vendants vins* étaient destinés à payer le maître et la maîtresse d'école.

A Azerailles, « la dixme de la troisième charrue a toujours été laissée au maître pour gages, en sa double qualité de maître d'école et de marguillier, avec charge de fournir les bêtes *mâles*... et la suppression de la dixme est un grand préjudice à la communauté, qui pai aujourd'hui le maître d'école et en outre les bêtes mâles à un autre particulier. »

A Deneuvre, la maîtresse d'école a déserté, faute de payement; les deux sexes sont réunis.

A Moyen, les honoraires varient suivant le nombre des citoyens, des écoliers, des conventions, à peu près 200 livres depuis 3 ans et 50 livres pour le casuel.

« A Magnières et à Saint-Pierremont, les droits réels fonciers supprimés sont considérables : 6 paires de résaux, moitié blé, moitié avoine, payés ci-devant par M. le curé pour un tiers et les deux autres tiers par les ci-devant seigneurs comme décimateurs. Lesdits seigneurs et curé étaient obligés de fournir les bêtes mâles, comme le taureau, le porc et deux béliers. Le marguillier avait 6 paires de résaux; comme il n'y a plus de marguillier, le maître d'école en fait fonction, à l'aide d'un sous-maître... Pour lors, la rétribution lui en doit être remise. On lui alloue, sur les revenus communaux, 6 louis, à charge de fournir les *moillieux* des

battans et les cordes des cloches, des cordeaux pour les poids de l'horloge, le conduire, l'huile pour la graisser, pour raccommoder et blanchir le linge de l'église, et se fournir d'un sous-maître capable. »

A la veille de la tempête, les Campagnes restent calmes; je ne trouve aucune trace des inquiétudes et de l'agitation, que je signalais dans un mémoire précédent, dans les écoles de Lunéville et de Gerbéviller (1)... Les religieuses de la Congrégation, celles de Saint-Lazare, de Saint-Charles, les Vatelotines, refusent le serment; elles repoussent les prêtres assermentés, elles cessent de fréquenter les paroisses et de diriger les écoles... Le 29 mars 1791, les instituteurs congréganistes, mandés à la barre de la commune, prêtent le serment, à l'exception de deux, qui donnent leur démission... Les municipalités interviennent; elles appuient l'autorité des curés; à Lunéville, le corps municipal fait annoncer, au prône de l'église Saint-Jacques (1er août) et par affiches, l'ouverture d'un concours pour remplacer les insermentés. Les prescriptions de l'arrêté ne manquent ni de sagesse ni d'intelligence pratique. Les aspirants feront une dictée; ils liront, ils feront des exemples d'écriture, les quatre règles; ils seront interrogés par M. le curé sur les principes de la

(1) Pièces d'archives et documents inédits sur l'instruction publique en Lorraine. Mémoire lu en Sorbonne, 1874, p. 12, 13, 16 et 17.

religion et le catéchisme. Les aspirantes justifieront en outre qu'elles savent coudre et tricoter.

Le concours a lieu le mardi, 16 août; deux commissaires assistent M. le curé; à quatre heures et demie après midi, le conseil général de la commune étant assemblé, M. le curé fait le rapport des preuves de capacité des candidats de l'un et de l'autre sexe... Sébastien Moutier est élu ainsi que les demoiselles Petitjean et Berdouche et Mme veuve Dubuisson..., tous lesquels mandés à l'instant ont prêté individuellement le serment... Il a été arrêté en outre qu'ils seraient installés le lendemain matin et que M. le curé se trouverait à l'ouverture des classes pour recommander aux élèves la soumission et le respect. L'article 7 de ce règlement, qui n'a rien de révolutionnaire, porte que les instituteurs enseigneront les principes de la religion, la grammaire française, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et feront chaque jour une lecture de la Constitution, sans se permettre d'autres observations que celles que l'Assemblée nationale pourrait faire.

V.

Le 22 avril 1792, le Directoire du district reçoit un arrêté sévère du Directoire du département, la persécution commence; les sinistres événements de 1793 et de 1794 précipitent la décadence de

nos établissements primaires... On exige des certificats de civisme certifiés par les sociétés populaires, on multiplie les livres impies rendus obligatoires, on révoque, on chasse, on emprisonne les maîtres insermentés ou suspects, on ferme les églises, on érige la paroisse Saint-Jacques en temple de la Raison, on fixe la rentrée des classes au jour vénéré de la fête de tous les saints !

Le 10e jour de la première décade du 2e mois de l'an II de la République une et indivisible (31 octobre 1793), les administrateurs de Lunéville reçoivent, à huit heures du soir, la lettre suivante du commissaire du département : « Citoyens, je vous invite de requérir la municipalité de faire la rentrée des écoles demain, 1er jour de la 2e décade (1er novembre, vieux style), et de surveiller l'exécution de la présente réquisition, dont je vous prie de me rendre compte. Salut et fraternité ! »

Pour de nouvelles institutions, pour un culte nouveau, il faut des hommes nouveaux; un concours est annoncé. Le jury d'instruction invite les citoyens à se présenter... Le programme est curieux. Les aspirantes seront examinées : « 1° sur l'art de lire et d'écrire; 2° sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de la République; 3° sur les premiers principes de la morale républicaine; 4° sur les éléments de la langue française; 5° sur les règles du calcul simple. » L'administration du district, ouï l'agent

national, arrête que la présente proclamation sera imprimée, affichée et publiée dans toutes les communes, que les municipalités convoqueront à cet effet les citoyens pour leur en faire lecture dans les vingt-quatre heures.

La montagne en travail enfanta une souris, les citoyennes répondirent mal à l'invitation du jury d'instruction; il n'existe pas de procès-verbal de ce concours, mais si l'on peut juger du mérite et de la capacité des maîtres par le style et l'orthographe de leurs pétitions, les résultats furent déplorables, surtout en ce qui concerne les institutrices.

Voici textuellement l'une des pétitions, qui permet d'apprécier en quelles mains était tombée la direction des écoles :

Aux citoyens administrateurs du Directoire du distric de Lunéville. Les cinq instituteurs de cette commune, exposent que depuis le 1er nivôse jusqu'au 1er ventôse, leurs traitement leurs est dû sur le pied de six cent franc, et d'après la dernière loi, il leur est dû sur le pied de quinze franc par ans pare chacun enfant à récupérer, sure les municipalité, or comme les mois nivôse et pluviôse leur sont dû a raisons de six cent franc, ce qui fait pour chacune des exposantes cent francs. Elle sont obligés de recourir à vous citoyens et elle de mandent d'être payer.

V. Barbier, Agnès Petitjean,
M. Madelaine Vogien femme Bagard, Marie Theresse,
M. B. Gautier, femme Cuny.

Comment expliquer, Messieurs, cette transformation rapide, complète, dans le langage et les actes de nos municipalités, et ce contraste étrange

et douloureux entre le concours de 1793 et celui de 1791 ? Pour moi, la cause n'est pas douteuse; c'est à l'influence, à la pression des représentants de la Convention, c'est aux excitations, aux exemples de la commune de Paris qu'il faut attribuer l'affaiblissement du sens moral et les mesures révolutionnaires prescrites par nos officiers municipaux. Le 16 pluviôse an II, je constate à Lunéville la présence du citoyen Bar, représentant du peuple en mission; il est chargé de l'épuration des autorités constituées et de l'établissement du régime républicain. « Le 29 pluviôse, le nouveau conseil, qui avait fait enlever de la ci-devant église Saint-Jacques les signes proscrits par la raison, envoie des commissaires pour enjoindre aux juifs de *cesser* aussi *leurs singeries* et leurs *rassemblements* illégaux. Le même jour, ouï l'agent national il repousse une pétition des instituteurs qui proposent de diviser les élèves en deux sections, « la première de ceux qui commencent soit à connaître leurs lettres, soit à les former, la seconde de ceux qui lisent et écrivent ». La réprimande est sévère; on veut créer des catégories, on viole le grand principe de l'égalité..., « tous les enfants, sans exception, recevront la même éducation ! »

VI.

Le 18 germinal an II (7 avril 1794), le Directoire du département réclame au Directoire du district un état complet des instituteurs et institutrices établis dans les communes, en exécution de la loi du 29 frimaire. Le Directoire s'empresse d'envoyer à chaque municipalité un tableau comprenant 7 colonnes où l'on doit consigner tous les éléments de la réponse. Ce travail se fait attendre; le 28 floréal et le 23 messidor, le président de l'administration envoie des lettres de rappel à Lunéville. Les termes en sont durs, la formule est terrible : « Liberté, égalité, fraternité ou la mort; nous vous invitons donc de nous adresser, dans la décade, le tableau demandé par le comité d'instruction, afin que nous puissions justifier du degré de l'esprit public des citoyens à cet égard et du zèle des autorités pour l'exécution des mesures qui tendront à le former. Nous vous recommandons de faire poursuivre quiconque contreviendrait aux dispositions de cette loi...; les administrateurs chargés de l'exécution de la loi restent chargés d'acquitter personnellement, sur leurs biens, les salaires des instituteurs des écoles qui n'auraient pas été organisées conformément à la loi. »

Le 29 messidor, le Directoire de Lunéville adresse à Nancy les notices spéciales des munici-

palités, avec un tableau récapitulatif et la dépêche suivante : « Vous n'auriez pas été obligés, citoyens, de nous les demander itérativement, si toutes les communes eussent senti l'importance de cette opération et ne nous eussent pas mis dans la nécessité d'user d'une sorte de rigueur pour obtenir ce petit travail encore bien imparfait de la part de quelques-unes. »

Le reproche est fondé, le travail est bien imparfait; les notables, les curés, qui, en 1792, rédigeaient des notices remarquables, sont proscrits ou cachés; cependant j'ai pu, en classant les pièces de ce dossier, dresser une statistique, dont voici les chiffres essentiels.

1° Les 99 communes du district comptaient 44,329 habitants, 5,897 enfants en âge de fréquenter les écoles, dont 2,915 mâles..., je vous demande pardon, Messieurs, d'employer cette expression cynique des tableaux officiels; elle ne figure pas, Dieu merci, dans un grand nombre des notices, où, selon l'ancien usage, on distingue les garçons et les filles !

2° Les chiffres des traitements fixés par la loi et portés d'office au tableau n'ont rien de sérieux; c'est une amère dérision pour les malheureux instituteurs réduits à la misère : 1,590 livres à Bertrichamps, 1,340 livres à Thiaville, 3,535 livres à Baccarat, où la municipalité se plaint de ce que l'adjudicataire de sa forêt a versé dans les caisses de l'État la

somme destinée à payer l'acquisition de sa maison d'école et à subvenir à ses dépenses.

3° L'école n'est ouverte depuis plus ou moins de temps que dans 30 communes, elle n'est pas en activité dans 44, il manque 25 instituteurs, il n'y a plus de maîtresses d'école qu'à Lunéville.

Les observations des municipalités, fort curieuses pour la forme et pour le fond, permettent d'apprécier la situation :

A Chanteheux, « on a averti les citoyens de faire déclaration de leurs enfants, aucun ne s'est présenté pour le besoin qu'ils en ont pour la garde des bestiaux et les travaux des champs ».

A Huviller, « l'école est en activité depuis le 23 floréal, la majeure partie des parents n'a pas fait inscrire les enfants ».

A Chènevières, « il ne se présente pas d'instituteur ».

A Fontenoy, « l'école n'aura lieu qu'au 1er brumaire jusqu'à germinal ».

A Saint-Germain, « l'école ne peut être en activité qu'après la vendange ».

A Saint-Mard, « peu d'élèves fréquentent la classe, les pères et mères n'ont pas fait inscrire leurs enfants, la plupart protestent contre l'école ».

La municipalité de Saint-Mard disait vrai : les familles protestaient, non pas contre l'école, mais contre la direction impie qu'on voulait lui donner !

VII.

L'enquête a démontré que la loi du 29 frimaire an II n'a pas répondu à l'attente du législateur; le nombre des maîtres diminue, le recrutement est impossible, les écoles sont abandonnées. La Convention le comprend, elle cherche un remède, elle se jette d'un excès dans un autre; le décret du 28 brumaire an III achève la ruine de nos établissements d'instruction publique.

Du 6 brumaire au 11 ventôse, la Commission exécutive adresse directement de Paris aux administrateurs du district de Lunéville quatre circulaires, dont je veux faire ressortir les points essentiels.

La première (6 brumaire) réclame des renseignements statistiques; c'est la troisième fois depuis moins de trois ans que l'on interroge les municipalités. « Lorsque la Convention va répondre au vœu des Français en organisant l'instruction publique, nous croyons devoir demander la communication des renseignements qui peuvent faciliter l'exécution des mesures dont nous serons chargés... Il importe que vous répondiez aux demandes de notre circulaire, article par article, afin de faire connaître les ressources de chaque localité. »

La deuxième (21 frimaire) accompagne l'envoi du décret du 28 brumaire : c'est un chant de vic-

toire, un acte d'accusation contre le passé; il faudrait la citer en entier, elle ne comprend pas moins de six pages : « Enfin, il est décidé que l'ignorance et la barbarie n'auront pas les triomphes qu'elles s'étaient promis ! Enfin il est décidé que la République aura des écoles primaires ! C'est vous qui devez nommer ceux qui nommeront les instituteurs et qui administreront les écoles... C'est de votre choix que tout va dépendre... Selon que vous aurez de la sagesse ou que vous en manquerez, une grande source de lumière va se répandre sur tous les esprits pour les éclairer et pour les fertiliser tous, ou bien un peuple de républicains va s'égarer et se débattre encore longtemps dans les ténèbres où s'endormaient les esclaves d'un monarque... La France a rompu solennellement avec les opinions qui ont trompé tous les siècles et tous les peuples. On écartera donc des écoles ces esclaves de l'érudition pour qui une autorité est une raison... Quand on ne professait dans les écoles que des erreurs dont on se riait dans le monde, quand on y parlait un langage qui effrayait le bon goût et le bon sens, le bon goût et le bon sens applaudissaient aux dédains du monde pour la poussière des écoles, le titre d'instituteur ne pouvait avoir rien d'honorable... Aujourd'hui la considération et la gloire attendront dans les écoles ceux qui y porteront des talents et des lumières... L'âme la plus délicate dans sa fierté y trouvera des jouissances pour sa fierté même...

Les administrateurs de district, les jurys d'instruction appelleront de toutes parts aux fonctions d'instituteurs des hommes éclairés, capables de remplir des fonctions que la vanité inepte des monarchies dédaignait, et si, pour inciter les citoyens d'une république à une si grande œuvre, il leur fallait de grands exemples, on leur rappellerait que Socrate tenait des écoles primaires dans les rues et dans les places d'Athènes. »

Je me suis fait une loi, Messieurs, de citer et de ne pas discuter; cependant, en présence de ce mépris injuste du passé, de ce dénigrement effronté de nos traditions, de nos gloires nationales en matière d'éducation, permettez-moi un souvenir personnel. En 1867, j'avais l'honneur, dans une salle voisine(1), de faire une conférence à 1,200 instituteurs, qu'un Ministre vraiment libéral appelait à admirer et à étudier les merveilles de l'Exposition universelle Je leur parlais, avec mon cœur, du respect dû à l'enfance, de la dignité, de la sainteté de leur mission, et « pour les inciter à cette grande œuvre, je n'avais pas besoin de leur *rappeler que Socrate tenait des écoles dans les rues et les places d'Athènes,* j'invoquais l'autorité, les exemples des maîtres illustres, dont les statues ornent notre antique Sorbonne, le sage Rollin, le bon Lhomond, le pieux Fénelon, le doux et savant Gerson, qui renonce aux plus hautes

(1) Conférences aux instituteurs réunis à la Sorbonne. 1 vol. 1868. Nancy.

dignités de l'Église et de l'État pour aller, à Lyon, remplir les modestes fonctions du maître d'école!

La troisième circulaire (25 nivôse) explique et commente le décret, pour en rendre l'exécution plus facile et plus uniforme: il y a eu des mécomptes, des objections, on discute :... « l'intention des législateurs sans doute est de mettre tous les enfants en état de jouir des bienfaits de l'instruction, mais il y a deux écueils à éviter : l'un de rendre ces établissements trop rares, l'autre de les trop multiplier... Trop nombreux, ils ruinent le trésor national, de plus, l'économie des personnes exige des suppressions... La disette d'hommes en état de remplir les fonctions d'instituteur a empêché l'exécution du décret du 29 frimaire; enfin, il faut un grand nombre d'enfants pour entretenir l'émulation des élèves et des maîtres. La nécessité d'établir des écoles ne commence qu'avec une population de 2,000 habitants. L'article 4 permet d'établir deux écoles pour 2,000 habitants complets, trois pour 3,000 et ainsi de suite, mais elle n'oblige pas... Les faubourgs et les villages proches des villes doivent être compris dans la population de ces villes, et les écoles formées en conséquence. Dans les campagnes, la loi autorise une école à raison de 1,000 habitants, cependant les administrateurs peuvent et doivent concourir à l'économie générale et à la régularité de l'ensemble en choisissant pour centre de chaque école non pas la plus grande commune,

mais celle qui est placée de manière à réunir autour d'elle un nombre d'habitants plus approché de 2,000. Le ressort d'une école peut s'étendre sans inconvénients à une lieue de 2,000 à 2,200 toises à la ronde. En faisant sur la carte, d'après ces principes, la division de votre district, vous obtiendrez un résultat satisfaisant. Lisez l'article 11, vous y verrez que, quand la population sera trop dispersée pour qu'on puisse former un ensemble de 1,000 habitants dans l'étendue d'une lieue à la ronde, ce qui fait environ 3 lieues carrées de surface, il faut, pour obtenir une seconde école, un décret de l'Assemblée nationale. Telles sont les bases sur lesquelles doit s'appuyer la formation des écoles primaires, nous vous invitons à vous y conformer et à nous adresser un état nominatif des arrondissements de vos écoles primaires, pour nous mettre à portée de juger jusqu'à quel point vous vous êtes conformés aux dispositions de la loi. »

La quatrième circulaire (11 ventôse) accuse l'insouciance d'un grand nombre d'administrations; on n'a pas répondu, on n'a pas saisi le sens vrai, on n'a présenté que des résultats insignifiants... « Encore une fois, citoyens, hâtez-vous de concourir avec nous à la confection de ce travail; que notre correspondance n'ait plus à souffrir de ces retards, que rendrait inexcusables désormais l'importance des intérêts dont vous êtes dépositaires et responsables... Il importe que vous nous transmettiez le

plus tôt possible l'état des hommes qui ont cultivé ou enseigné les belles-lettres, les sciences ou les arts... Sans égard à leur profession antérieure, n'examinez que le mérite et la moralité actuelle; il n'est pas de tache originelle; le grand art de l'homme public n'est pas de briser les instruments, mais de les utiliser... » Voilà une bonne parole, mais que d'utopies ! que d'erreurs ! quel mépris des droits des populations rurales ! quelle ignorance enfin des conditions essentielles à l'éducation populaire !

VIII.

Revenons à notre district pour y rechercher les effets de la législation nouvelle. Le 3 pluviôse an III, le président, les administrateurs et l'agent national de Lunéville, en séance publique, arrêtent et publient un tableau indicatif des communes fixées pour la résidence des instituteurs. Le district est partagé en trois divisions; la première comprend 5 chefs-lieux : Lunéville, Saint-Clément, Flin, Azerailles et Baccarat. Il y aura 6 instituteurs pour Lunéville, un seul pour chacun des autres chefs-lieux; ensemble : 19 communes, 18,119 habitants et 10 écoles; la deuxième, 10 chefs-lieux, Bertrichamps, Moyen, Giriviller, Roselieures, Loro-Montzey, Bayon, Haussonville, Mont, Einvaux, Gerbéviller; ensemble : 46 communes, 16,364 habitants et 10 écoles; la troisième, 8 chefs-lieux : Marain-

viller, Bénaménil, Emberménil, Hénaménil, Einville, Drouville, Crévic, Anthelupt; ensemble : 34 communes, 9,846 habitants et 8 écoles.

Le 15 germinal, le corps municipal de Lunéville organise les écoles qui lui ont été attribuées, l'installation est déplorable. Dans les autres communes on proteste et on n'obéit pas... La gravité des événements attirait l'attention ailleurs; depuis la chute de Robespierre, on respirait en Lorraine. Le 18 ventôse, le représentant du peuple Mazade arrive, il convoque les citoyens, il expose le but de sa mission; chargé de renouveler les autorités constituées, il ouvre une enquête sur les partisans du tyran. « Si le terrorisme n'a pas affligé les âmes sensibles par les spectacles tragiques qu'il prodiguait ailleurs, il n'en a pas eu moins ses apôtres... »

Le 9 floréal, le conseil municipal, mis en demeure de désigner enfin et de dénoncer les terroristes, répond : « Si la Terreur a plané quelques instants sur nous, aucun de nos citoyens ne s'y est prêté librement et dans l'intention de nuire... »

Le 4 messidor an III, les administrateurs du district adressent au comité d'instruction publique, avec un rapport détaillé, l'état indicatif des écoles et les pièces réclamées aux communes. « Quoique le jury d'instruction se soit occupé de l'exécution de la loi, avec un zèle infatigable et l'attention la plus suivie, il voit avec regret que le succès ne répond ni à sa peine, ni à son espérance... Il ne s'est pas

présenté de sujets capables de donner l'éducation à une génération destinée à jouir du bienfait de la liberté. Les obstacles dans les campagnes sont insurmontables... Il s'est présenté si peu d'institutrices qu'il a fallu laisser beaucoup de places vacantes... Nous avons cependant rédigé une proclamation imprimée, affichée et publiée dans les communes... Au surplus, si l'instruction est un besoin pour tous, il faut convenir que la Convention n'a pas atteint son but par l'établissement des écoles tel qu'il est énoncé dans la loi. En les fixant dans un lieu plutôt que dans un autre, on heurte de front le système heureux de l'égalité, et en voulant favoriser une commune plutôt qu'une autre, on les abandonne toutes à l'ignorance et aux ténèbres, qu'on cherchait à dissiper. Nos communes n'ont pas vu avec plaisir ce nouvel établissement, il ne leur offre pas les avantages qu'elles espéraient d'un ordre de choses fondé sur le bien général. Il serait donc à désirer que la Convention prît de nouveau en considération un objet si important; elle ne peut trop se hâter d'y donner toute son attention. »

C'est là, Messieurs, un honnête et libre langage; le jury d'instruction ne faisait d'ailleurs que résumer les notices qu'il avait reçues des municipalités. Je les ai lues, ces notices, je les ai classées, je voudrais les publier toutes, car elles prouvent, d'une manière évidente, ce que j'ai affirmé dans cette étude, à savoir : 1° qu'il y avait, en 1789, au

moins une école primaire dans chacune des communes du district de Lunéville ; 2° que l'esprit révolutionnaire et matérialiste, en moins de six années, a détruit ces écoles, qu'il a substitué le régime de l'ignorance à ces réformes salutaires dont l'intendant de Lorraine et du Barrois, en 1771, avait pris la généreuse initiative (1).

A partir du 15 germinal an III, les délibérations des corps municipaux ne font plus mention des écoles ; les cahiers destinés à enregistrer les mandements pour les instituteurs s'arrêtent à l'an IV.

A la date du 1er vendémiaire an VI, je trouve sur un registre de Lunéville une note ainsi conçue : « Séance extraordinaire : fête de la fondation de la République ; le calme le plus respectueux régnait dans la salle, le peuple se plaça sur les banquettes de droite et de gauche, les élèves des écoles nationales, ainsi que les instituteurs et les institutrices, dans le centre. »

La décadence est complète, l'autorité centrale n'a plus aucune action sur les communes, les écoles ne sont plus fréquentées, la plupart sont fermées... Les dispositions étroites et mesquines de la loi du 3 brumaire an IV sont impuissantes, le décret légué

(1) Voir mon mémoire de 1868 à la Sorbonne, p. 13 et 14. J'ai réuni les pièces relatives à cette enquête en un fascicule déposé au dépôt des archives à Nancy. Je les ai réparties en quatre dossiers, selon qu'elles viennent de la Moselle, des Vosges, de la Meuse ou de la Meurthe.

au Directoire par la Convention expirante contenait, au point de vue de l'enseignement secondaire, un principe de régénération, il resta une lettre morte en ce qui concerne l'enseignement primaire. La loi réparatrice de l'an X fonda les écoles populaires, les écoles secondaires, les lycées; elle promit des écoles spéciales de droit, de médecine, de haut enseignement; elle répondit à un besoin vivement senti, surtout en Lorraine.

Cependant le mal avait de profondes racines, les traditions du passé étaient perdues ou oubliées; il fallut de longues années, des efforts persévérants pour triompher des obstacles. La loi libérale de 1833 inaugura une ère nouvelle; une vaste enquête fut ouverte, j'eus l'honneur d'y prendre part dans l'arrondissement de Lunéville. Je constatais alors, avec douleur, la triste situation de l'enseignement primaire, au point de vue matériel et pédagogique, dans ce même arrondissement, aujourd'hui l'un des plus florissants de France par le nombre de ses écoles, par la valeur de ses maîtres, par les sacrifices intelligents des municipalités.

DÉTERMINATION

DU MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE

ET DE

L'ANGLE DE DÉCLINAISON A NANCY [1]

PAR M. DESCROIX

(Note présentée à l'Académie de Stanislas par M. CHAUTARD.)

Introduction. — La déclinaison de l'aiguille aimantée est soumise à des variations séculaires, annuelles, mensuelles et diurnes, que l'on peut considérer comme régulières, et à des variations irrégulières qui se montrent dans certaines circonstances atmosphériques ou terrestres, telles que les aurores boréales, les tremblements de terre, etc. Ces dernières sont toujours les plus faciles à constater, même avec des instruments d'une médiocre construction; mais il n'en est pas de même des premières qui exigent l'emploi d'appareils spéciaux d'une grande précision, dont le maniement ne peut être tenté que par des opérateurs habitués à ces sortes de recherches.

(1) **Extrait** du volume des *Mém. de l'Acad. de Stanislas* pour 1875 et du *Bulletin de l'observatoire de Montsouris*, n° 48, décembre 1875.

En ce qui concerne les variations régulières diurnes, mensuelles et même annuelles, l'écart des déviations extrêmes est toujours peu considérable, il ne dépasse jamais un demi-degré; aussi n'est-il pas d'influence sensible dans les applications. Bien différentes sont les variations séculaires. Depuis 1580 jusqu'à nos jours, la déclinaison a varié de plus de 30° à Paris; à cette époque, elle était de 11°30′ à l'est; en 1663 elle devenait nulle, puis elle s'est portée à l'ouest, en progressant sans cesse jusqu'en 1814, où elle était de 22°34′ à l'ouest. Après être restée stationnaire pendant une vingtaine d'années, elle est entrée dans une nouvelle période qui se traduit par une diminution annuelle d'environ 10′ de degré. Comme la déviation de l'aiguille aimantée sert de base à une foule d'opérations topographiques, géodésiques ou minières, on comprend qu'il importe de la connaître exactement pour chaque lieu et de savoir quelle est la loi de sa variation. Aussi, à la suite de réclamations réitérées des ingénieurs des mines, le bureau des longitudes a-t-il décidé que la carte magnétique de la France serait refaite et maintenue constamment à jour, pour être publiée chaque année dans son *Annuaire*.

Nancy est une des stations choisies pour les déterminations et il a été décidé que partout où des physiciens ou des ingénieurs munis d'instruments voudraient se charger des opérations à effectuer, on accepterait avec empressement leur concours.

A Nancy, la marche de l'aiguille aimantée a été suivie pendant fort longtemps par de Haldat, mais les recherches de ce savant coïncidaient précisément avec la période de stabilité séculaire de l'aiguille aimantée, constatée de 1814 à 1840. Aussi le résultat de ses observations offre-t-il peu d'intérêt.

De 1854 à 1857, Lamont, physicien bavarois, s'est livré, sur plusieurs points en France, à une série de mesures qui peuvent dès maintenant servir de base à la discussion. Lamont était venu à Nancy (1) et avait opéré au faubourg Saint-Jean, dans le voisinage de la Commanderie. Son observation, au 1er janvier 1858, lui avait donné pour déclinaison une valeur de 17°45'6", de telle sorte qu'en appliquant à Nancy la même loi de décroissance qu'à Paris, la déclinaison actuelle ne devait être que de 15°34'4". C'est là un résultat qu'il s'agissait de vérifier ; la Faculté ne possédant pas les appareils nécessaires pour ces opérations délicates, M. Marie Davy, directeur de l'observatoire météorologique de Montsouris, près de Paris, a confié à M. Descroix, physicien adjoint au même établissement, le soin de

(1) Les nombres obtenus autrefois par Lamont à Nancy n'ont été, à ma connaissance, mentionnés dans aucun recueil où l'on puisse aller commodément puiser. C'est pour parer à cette regrettable lacune que j'ai sollicité et obtenu de l'Académie de Stanislas (séance du 19 novembre 1875) la permission d'insérer dans ses annales les importants résultats consignés dans cette note.

les exécuter. Plusieurs de mes collègues et moi avons assisté l'habile opérateur dans le cours de ses différentes déterminations, qui ont eu lieu du 10 au 14 juillet 1875.

Mode d'observation des déclinaisons absolues. — L'instrument employé par M. Descroix est un théodolite-boussole de Brünner, donnant les dix secondes. Il se compose d'un cercle horizontal supportant le cercle vertical et la cage de l'aiguille aimantée.

La cage est en cuivre, fermée à ses deux extrémités par des glaces; elle porte en son milieu un tube vertical en verre épais, terminé par une monture sur laquelle est fixé le treuil de suspension du fil de l'aiguille. Ce treuil peut recevoir un double mouvement suivant deux directions croisées à angle droit dans un plan horizontal, afin d'amener le point de suspension en coïncidence avec l'axe de rotation du limbe horizontal, coïncidence accusée par le microscope dont il sera parlé plus loin. L'aiguille est formée d'un barreau prismatique d'acier, du poids de 29 grammes, long de 13 centimètres. Deux petits disques d'argent sont noyés dans les extrémités de ce barreau. Sur chacun d'eux est gravée une croix de Saint-André, dont le centre sert au pointé de l'aiguille.

Le cercle vertical, outre sa lunette ordinaire servant à l'observation des astres, porte un micros-

cope mobile avec la lunette, et décrivant un plan parallèle à celui qu'elle décrit elle-même. Ce microscope est pointé alternativement sur les deux extrémités du barreau; la moyenne des deux lectures donne l'azimut du plan parallèle au cercle vertical et passant par les repères des deux extrémités de l'aiguille. Le retournement de cette dernière permet de corriger le défaut de coïncidence de ce plan avec l'axe des pôles de l'aiguille. Si l'azimut du cercle vertical coïncidant avec le méridien terrestre est connu d'autre part, l'angle des deux azimuts donne exactement l'angle de déclinaison magnétique.

Divers procédés permettent de déterminer avec le théodolite la trace du méridien terrestre. On a employé la méthode familière aux marins et qui consiste à déterminer le méridien astronomique d'après les hauteurs du soleil observées de préférence dans le voisinage du premier vertical. Cette méthode dispense d'un chronomètre; et si elle n'est pas susceptible d'un aussi grand degré de précision que la méthode des angles horaires reposant sur la connaissance exacte de l'heure, son degré d'exactitude est encore supérieur à celui que comporte la mesure de la déclinaison. La mesure des hauteurs exige seulement, pour fournir le méridien, d'une part la connaissance approchée de l'heure pour avoir la distance polaire du soleil, et d'autre part la connaissance de la latitude du lieu, qu'il suffit

de déduire des cartes de l'état-major appuyées sur les données de la *Connaissance des temps*, ou de l'*Annuaire du Bureau des longitudes*.

L'opération est conduite de la manière suivante. Arrivé sur le lieu de l'observation, on installe le théodolite sur son pied; on le cale exactement au moyen du niveau, puis on pointe des repères éloignés et convenablement choisis. Ces préliminaires terminés, on commence par le pointage du soleil ou par le pointage de l'aiguille, suivant que l'on opère le matin ou le soir.

Quel que soit l'ordre des opérations, il n'est rien ôté ou ajouté à l'appareil pour passer de l'une à l'autre. On n'a plus à craindre aucune erreur instrumentale dès que l'appareil est bien réglé, et son réglage est toujours facile à vérifier ou à rétablir. L'axe optique de la lunette se dérange rarement. La visée à un repère horizontal éloigné, la lunette étant à gauche, et la visée du même point, après retournement de la lunette, cercle à droite, permettent de vérifier la position du diamètre horizontal du cercle, la bulle du niveau étant bien exactement entre ses repères. Le micromètre de visée de l'aiguille n'a besoin d'aucune correction. La précision de la mesure de l'angle azimutal dépend alors de l'exactitude du nivellement de l'appareil. Pour le calcul de cet angle, on se sert de la formule suivante :

Si nous appelons λ la latitude du lieu, h la hau-

teur vraie du soleil, P sa distance polaire; si nous posons de plus $\varphi = \frac{1}{2}(\lambda + h + P)$, nous aurons, pour l'angle azimutal A :

$$\cos^2 \frac{1}{2} A = \frac{\cos \varphi \cos (\varphi - P)}{\cos h \cos \lambda} (1).$$

Il est indispensable que le fil de suspension de l'aiguille soit en équilibre de torsion dans les conditions de température et d'humidité où il se trouve au moment de l'expérience. Pendant le voyage, l'extrémité inférieure de ce fil est maintenue dans sa position par une goupille qu'on enlève au moment de l'observation; il convient cependant de s'assurer, au moyen du barreau de cuivre, que l'équilibre n'est pas dérangé.

Résultats de l'observation. — L'accueil le plus obligeant avait été ménagé à M. Descroix de la part de MM. les professeurs ecclésiastiques du col-

(1) Les calculs à effectuer pour attendre le soleil vers son passage au premier vertical reposent sur les relations suivantes :

$$\sin h = \frac{\cos P}{\sin \lambda}$$

et

$$\cos \alpha = \cot P \cot \lambda.$$

On peut enfin retrouver l'heure du lieu à l'aide de la formule :

$$\sin^2 \frac{\alpha}{2} = \frac{\cos \varphi \sin (\varphi - h)}{\cos \lambda \sin P},$$

α, étant l'angle horaire.

lége de la Malgrange. L'emplacement était des plus favorables, au milieu de prés très-étendus dépendant de l'établissement, éloigné de la ville de plus de trois kilomètres. Le lieu de l'observation a été marqué pour y élever un pilier pouvant servir à des déterminations ultérieures. Voici les azimuts des repères employés, azimuts qui auront besoin d'être vérifiés après la pose du pilier :

Basilique de Saint-Epvre, centre de la croix. . . . N. 17°40′ O.
Notre-Dame-de-Bon-Secours, centre de la croix . . N. 17° 9′ E.

Grâce à l'obligeance de M. le professeur Forthomme, propriétaire à Malzéville, les opérations ont été répétées dans une seconde station également bien isolée et dans une direction opposée au collége de la Malgrange. Le lieu choisi est à mi-côte, sur le sentier principal d'une très-grande pièce de vigne, à 2 kilomètres de Nancy, en un lieu nommé *Jéricho*. Les repères sont :

Notre-Dame-de-Bon-Secours, centre de la croix . . S. 5°43′ E.
Milieu de l'intervalle des deux tours de la cathédrale. S. 21°33′ O.

Une troisième station a été choisie dans le jardin de M. Marlier, directeur de l'École normale primaire; mais ce troisième point, plus rapproché que les autres des habitations et du chemin de fer, est moins favorable que les deux premiers.

Voici les résultats obtenus et calculés par M. Descroix :

	Haut. vraie du centre du soleil.	Trace du vertical de l'astre.	Angle azimutal du soleil.	Trace du méridien astronom.	Moyenne.	Trace du méridien magnétique.	Heure de l'observation.
	° ′	° ′	° ′	° ′	° ′	° ′	h m
Collége de la Malgrange.	34.26,2	46.50,3	94.49,8	141.40,2			
10 juillet.	20.21,2	62.35,1	79.03,8	141.38,9	141.39,4	125.51,7	2.30 S.
	19.32,1	63.29,8	78.10,4	141.39,3			
Collége de la Malgrange.	51.30,6	20.56,4	120.52,3	141.48,7			
11 juillet.	50.50,5	22.18,4	119.30,6	141.49,0	141.49,0	126. 6,9	4.15 S.
	28.01,3	54.10,0	87.39,6	141.49,6			
École normale.	27.44,5	354.00,7	87.34,9	81.35,6			
12 juillet.	26.42,5	355.08,5	86.26,0	81.34,5	81.35,0	66. 1,6	5.15 S.
	25.45,6	356.11,8	85.23,1	81.34,9			
École normale.	35.17,4	236.41,2	96.46,2	139.55,1			
14 juillet.	36.13,1	237.49,8	97.55,4	139.54,3	139.54,4	124.24,7	10. 0 M.
	46.05,8	251.49,3	111.55,6	139.53,7			
Coteau de Jéricho.	38.32,0	122.04,0	100.58,7	223.02,7			
14 juillet.	36.55,2	124.09,9	98.53,1	223.03,0	223. 2,9	207.20,6	5.25 S.
	28.13,4	134.28,2	88.34,7	223.03,0			

De ces nombres, on tire les valeurs de la déclinaison magnétique :

Collége de la Malgrange.	15°47′,7	Paris.	17°27′,7	Paris-Nancy. 1°40′,2
— —	15.42,1	—	17.23,8	— 1.41,7
Coteau de Jéricho	15.42,3	—	17.23,1	— 1.40,8
École normale.	15.33,4	—	17.22,5	— 1.49,1 (*)
—	15.29,7	—	17.22,4	— 1.52,7 (*)
			Moyenne des trois premiers écarts.	1.40,9

Déclinaison moyenne à Nancy, le 15 juin 1875 : 17°21′,2 — 1°40′,9 = 15°40′,3.

Dans le calcul de la déclinaison moyenne, on a mis de côté les résultats obtenus à l'École normale (*) comme entachés d'une erreur locale.

Une détermination faite à Nancy par Lamont, en septembre 1857, et ramenée au 1er janvier 1858, lui avait donné 17°45′6″. En comparant ce nombre au précédent, nous trouvons que la variation de la déclinaison aurait été de 125′3″ en 17,5 années. On en déduit le nombre 7′2″ pour la moyenne variation annuelle, ce qui est un peu trop faible. Le territoire de Nancy est riche en minerais de fer dont l'exploitation est très-active depuis quelques années. Peut-être faut-il attribuer à cela les écarts que présentent les observations de M. Descroix comparées entre elles, ou l'écart probable entre la moyenne de Lamont et celle de M. Descroix. Des opérations ultérieures pourront seules se prononcer à cet égard. Remarquons, ainsi que nous l'avons dit, que Lamont s'était placé faubourg Saint-Jean et que, si nous prenons l'observation faite à l'École normale au lieu de la moyenne des deux autres stations, la moyenne variation annuelle monte de 7′2″ à 7′7″, quantité que nous retrouverons dans les autres stations. Il est donc probable que Lamont a opéré dans des conditions analogues à celles où se trouvait l'observateur à l'École normale de Nancy.

SOUVENIRS DE CRIMÉE

UNE CAPITALE TATARE
UN MONASTÈRE ORTHODOXE ET UNE CITADELLE JUIVE

Bakhtchi-Séraï, l'Ouspienski-Skit et Tchoufout-Kalé

PAR ALFRED RAMBAUD

CHAPITRE Ier

Les Tatars de Crimée.

I

Quand on se dirige sur Bakhtchi-Séraï en arrivant de Sévastopol, ce qui fait voir qu'on approche de la capitale des Khans, c'est que les attelages tatars deviennent plus nombreux sur la route. On rencontre plus souvent les charrettes de bois, aux roues pleines et irrégulières, aux essieux criards, traînées souvent par des bœufs à longues cornes et sur lesquelles sont assises des femmes complétement enveloppées d'un voile blanc, ou encore des familles de tsiganes misérables et déguenillés. Les jeunes garçons vagabondent pieds nus par les chemins

poudreux ; j'en ai vu un qui n'avait pour vêtement qu'un mouchoir autour du cou ; les commères bronzées, la courte pipe en terre entre les dents, vous regardent hardiment de leurs grands yeux noirs. A un kilomètre de Bakhtchi-Séraï, il y a un petit hameau, celui d'Asi, qui est exclusivement habité par ces tsiganes ; des enfants, nus comme la main, se roulent dans la poussière devant des huttes sordides.

Enfin, l'on passe sous une petite porte de pierre et l'on est dans la grande rue de Bakhtchi-Séraï. Même les yeux fermés, on pourrait voir qu'on est arrivé dans cette capitale, tant est dur et inégal le pavé qui a succédé à la route. La charrette non suspendue de la poste ne fait plus que bondir, pencher à droite et à gauche comme une barque en détresse ; elle craque dans toutes ses membrures et menace de se disjoindre à chaque heurt, ou de faire naufrage contre les angles des maisons. La voie est étroite, tortueuse, encombrée d'oisifs, embarrassée d'étalages. En étendant les deux bras, on toucherait presque les maisons, tant elles sont rapprochées ; on toucherait presque les toits, tant ils sont bas.

Toute cette population de petits marchands vit, pour ainsi dire, en plein air, à la façon orientale. Les boutiques et les échoppes sont de plain-pied avec la rue et ouvertes à tous les regards. Ici vous voyez le maître forgeron tirer le fer de son petit brasier pour le battre sur sa petite enclume, et l'outillage

semble tellement primitif qu'il m'a rappelé une gravure d'un livre de M. Figuier représentant le forgeron préhistorique. Là vous voyez pétrir, enfourner, tirer du four le pain que vous mangerez demain. Ici l'on écorche et plus loin on tanne. Ce qui domine, c'est le marchand de comestibles. L'honnête négociant, avec son turban ou son bonnet de peau de mouton sur sa tête rasée, sa longue barbe, ses courtes jambes croisées sous lui, ses pieds à moitié déchaussés de leurs babouches, fume placidement sa longue pipe. Assis sur sa devanture comme s'il faisait partie de son propre étalage, il a devant lui des paniers de raisins de Crimée, des pyramides de pommes ou d'oranges, surtout des melons d'eau, des *arbouses* à la chair rouge et à l'écorce verte. L'acheteur s'arrête en flânant, regarde et demande le prix. Le marchand ne se dérange pas, ne se dépense pas en paroles : immobile et impassible comme les Turcs en fer-blanc de nos bureaux de tabac, à peine s'il semble voir son interlocuteur. Il lui prête la même attention qu'aux mouches qui bourdonnent autour de ses arbouses, aux spirales de fumée qui s'échappent de sa pipe. Parfois il condescend à lui indiquer, du bout de son long tuyau d'ambre, quelque article qui ferait peut-être mieux son affaire. Puis il rentre dans son repos. Dans toutes ces boutiques, bien entendu, vous ne voyez pas une femme : la demoiselle de comptoir est un type inconnu en Orient. Le beau

sexe n'est représenté ici que par ces fantômes en linceul blanc qui ne laissent apercevoir que deux yeux noirs brillant par la fente de leur voile, et deux pieds nus traînant paresseusement le long des murailles une paire de babouches.

Les petites maisons de bois et de bousillage semblent s'appuyer les unes sur les autres, pour être bien sûres de ne crouler que toutes ensemble sur la tête du passant. C'est pourtant la grande, presque la seule rue de Bakhtchi-Séraï. A gauche, à droite, il n'y a que des ruelles. Leur entrée ressemble à celle d'une cave; tortueuses, brisées d'angles rentrants et saillants, de casse-cou en casse-cou, elles s'en vont dégringolant vers les parties basses de la ville. Là, plus de boutiques, plus d'étalages, plus de fenêtres : c'est l'Orient jaloux et insouciant, avec ses grilles et sa malpropreté.

Vu de loin, Bakhtchi-Séraï a pourtant bon air : des maisons blanches dans la verdure, des coupoles et des mosquées parmi les jardins, et de tout cela s'élancent et pointent vers le ciel des peupliers, des minarets et des cheminées coquettes qui ressemblent à des minarets. Comme dernier plan, des rochers ou grandes collines crayeuses et sablonneuses, dont les ravins se ramifient à l'infini, si bien qu'on dirait d'immenses feuilles de fougère appliquées aux flancs blanchâtres des montagnes. Autour de la ville ce ne sont que rocs, plateaux désolés, gorges sauvages; mais le vallon de Bakhtchi-Séraï, profondé-

ment encaissé entre les montagnes, est un admirable jardin avec une luxuriante végétation d'amandiers, de vignes, de pêchers et de mûriers. Ce jardin est une cachette; il n'est pas facile de découvrir cet Éden et il faut arriver à Bakhtchi-Séraï pour l'apercevoir. On dirait que cette cité de nomades et de pillards se soit tapie là, comme un lièvre en un sillon, comme un renard dans un trou de rocher, pour n'être point vue. Mais en réalité il n'y a guère, en Crimée, que ce genre d'emplacement qui soit possible. Sur les plateaux règnent les vents furieux, l'ardeur du soleil, les hautes neiges de l'hiver; point d'eau, l'aridité du désert. En descendant dans la vallée, on trouve du moins un abri frais, un climat tempéré, de la végétation, des sources vives. Bakhtchi-Séraï est traversé par un frais ruisseau, le Tchourouk-Sou : il n'a d'autre défaut que de se changer en torrent dans la saison des pluies. Cent dix-neuf fontaines entretiennent dans la *villa des jardins* (traduction du mot Bakhtchi-Séraï) cette splendeur verdoyante et permettent au musulman son luxe d'ablutions.

II

En suivant la grande rue, on arrive bientôt au palais des Khans. Il date de la fin du xv[e] siècle; mais est-il réellement ancien ? A force de le réparer, de le repeindre, de le revernir, que reste-t-il

bien du palais primitif? Il a pourtant son originalité qui vous frappe dès l'abord. Le Tchourouk-Sou baigne la muraille extérieure, gazouillant presque invisible dans les saules et les peupliers. On le franchit sur un petit pont, près duquel s'élève un monument commémoratif du voyage de Catherine II à Bakhtchi-Séraï, et l'on se trouve en face d'une sorte de tour dans laquelle s'ouvre la grande porte. Les battants de fer en sont curieusement ouvragés; la muraille, blanchie à la chaux, est couverte de dessins aux vives couleurs : on y remarque une couple de dragons ailés qui s'étreignent. Par la porte ouverte, on aperçoit une vaste pelouse d'un vert d'émeraude qui se continue par des massifs de verdure, lesquels se confondent eux-mêmes avec ceux de la campagne, en sorte que le jardin des Khans semble toucher aux montagnes lointaines.

L'enceinte du palais renferme, à droite, la mosquée qui, sous un toit de tuiles fort vulgaire, rappelle cependant l'Asie par ses deux minarets, ses fenêtres grillées, les inscriptions arabes peintes sur ses murs extérieurs; à gauche est le palais proprement dit, ou plutôt ce fouillis de petites constructions, de galeries grillées, de tours et de terrasses qui constituent les sérails d'Orient. Un trait frappant de cette architecture intérieure, c'est que les salles sont petites, basses, ordinairement voûtées, éclairées par des vitraux de couleur, tournées autant que possible vers le nord. Ce qu'on a voulu

éviter surtout, c'est le soleil ; ce qu'on a recherché, c'est la fraîcheur. De là ces arbres, cette verdure, cette exiguïté des appartements, ces efforts pour atténuer la lumière. Dans le vestibule même du palais, une fontaine, richement décorée, appliquée à la muraille et d'où s'échappe une eau limpide. C'est celle dont le grand poëte Pouchkine a célébré les délices dans son poëme sur la *Fontaine de Bakhtchi-Séraï*. De cette source, comme de celle de Vaucluse, est inséparable une légende d'amour qui a trouvé pour interprète un rival digne de Pétrarque.

Au dedans du palais règne un tel enchevêtrement de pièces qu'on renonce bientôt à s'orienter dans ce dédale, et qu'on se laisse mener où le gardien veut bien vous conduire. Partout sur les murailles des dessins d'ornement, des arabesques aux vives couleurs ; partout des divans de soie et de brocart, d'étranges petites cheminées dorées et enluminées qu'on prendrait pour de petites chapelles. Le cabinet du Khan frappe par le luxe et la puérilité de sa décoration. Il y a là des fruits en bois ou en plâtre peints : oranges, citrons, grenades et raisins qui semblent vouloir tromper la vue et les sens, et des fleurs en cire qu'on a mises sous verre. Le prince qui fit exécuter ces merveilles crut sans doute avoir réalisé l'idéal du beau. C'étaient ordinairement des prisonniers italiens, dont la nécessité fit des peintres, qui créèrent ces chefs-d'œuvre.

On raconte la même chose d'un dey algérien qui enjoignit à des captifs français d'avoir, sous peine de mort, à être des artistes.

Voici maintenant la salle de justice, sur laquelle donne une tribune qui communique avec le cabinet du Khan et sous laquelle sont encore placés les siéges des juges. Invisible toujours, présent quand on le croyait absent, auditeur inattendu qu'on ne devait pas oublier une minute, le Khan prêtait parfois l'oreille aux sentences que rendaient ses délégués. Et quand elles lui paraissaient injustes, alors, me disait le gardien, alors... et de la main il faisait un geste significatif. A la salle de justice, qui servait aussi de salle d'audience pour les ambassadeurs, sont contiguës les salles de la chancellerie : c'est là que les scribes tatars rédigeaient les ordres du Khan, les appels aux guerriers musulmans quand on avait décidé une grande expédition en pays chrétien, ou encore ces sommations insolentes aux rois de Pologne ou aux grands-princes de Moscovie, que ce chef de brigands regardait comme ses tributaires. Pour donner une idée du style de cette chancellerie, citons une lettre adressée par Devlet-Ghireï, en 1571, à Ivan le Terrible, le conquérant de Kazan et d'Astrakhan : « Je brûle, je ravage tout, à cause de Kazan et d'Astrakhan ; mais toute la richesse du monde je l'estime comme poussière, me confiant en la magnificence de Dieu. Je suis allé à toi, j'ai brûlé ta ville de Moscou ; je voulais ta couronne et

ta tête, mais toi tu ne t'es pas montré, tu n'as pas accepté le combat; et tu oses te donner pour un tsar de Moscou ! Si tu avais un peu de pudeur, tu viendrais et nous présenterais la bataille. Veux-tu vivre en sincère amitié avec nous? Rends-moi mon Kazan et mon Astrakhan ; mais si tu n'as à m'offrir que de l'argent, aurais-tu les richesses du monde entier, c'est inutile. Ce que je veux, c'est Kazan et Astrakhan. Quant aux routes de ton empire, je les ai vues, je les sais. »

Cette littérature de bandits forme aujourd'hui le seul patrimoine intellectuel des Tatars de Crimée. Des Russes intelligents ont essayé de relever cette langue, d'en rédiger la grammaire, de traduire en tatar des livres utiles empruntés à la Russie et à l'Occident. Mais cet idiome s'est trouvé d'une grossièreté et d'une pauvreté extrêmes. Les Tatars de Kazan du moins ont une littérature : ils se glorifient d'avoir produit des théologiens et des moralistes. Ceux de Crimée n'ont à montrer que les épîtres de Devlet-Ghireï et de ses pareils.

Le gardien me conduit dans les appartements des femmes. Ils n'ont rien de particulier : des divans, de petits tabourets à la turque, des armoires pour enfermer les atours des belles, çà et là quelque miroir de Venise ou d'autres objets de l'industrie occidentale, apportés en présent par les ambassadeurs chrétiens ou pillés dans les palais de Lithuanie.

Du harem, on peut passer au jardin. Il est entouré

d'une haute muraille que surmonte un treillage aux mailles serrées ; la vigne et les plantes grimpantes augmentent l'épaisseur de ce rideau, et les curieuses captives pouvaient voir, sans être vues, ce qui se passait au dehors. Des tables de marbre sous des bosquets, un bassin de marbre avec un jet d'eau. C'est là, disent les vers de Pouchkine, que « dans leurs longues attentes du Khan, autour de la fontaine aux eaux vives, sur les tapis de soie, s'asseyait leur troupe folâtre. Avec une joie enfantine, elles regardaient le poisson qui, dans la profondeur limpide, frôlait les parois de marbre, et parfois elles l'agaçaient dans les ondes de leurs pendants d'oreilles ou de leur collier d'or. » Sur cette piscine on a planté un berceau de vigne qui rend l'eau plus fraîche encore. Mais au temps des Khans, assure le gardien, rien ne dissimulait le bassin : des fenêtres de son cabinet, ajoute-t-il d'un air entendu, le Khan prenait plaisir à contempler leurs ébats. Au bout du jardin, une haute tour de bois, gauche et lourde, qui semblerait devoir écraser les frêles murailles du palais : la partie inférieure est garnie de planches, la partie supérieure de lattes entrelacées. De cette espèce de tribune, les femmes du Khan pouvaient admirer les solennités de la cour, la chasse au faucon, les réceptions d'ambassadeurs, ou leur seigneur et maître entouré des héros musulmans, déployant l'étendard sacré contre les infidèles.

Triste et monotone était cette vie du harem; ardentes et envenimées les jalousies. Depuis la publication des mémoires de M^me^ Kibrizli-Méhémet-Pacha, le jour s'est fait sur ces mystères des harems orientaux qui semblent, à distance, si piquants et qui se résument en un prosaïsme plus que bourgeois. Sur le harem de Bakhtchi-Séraï en particulier l'histoire ne sait rien. La légende, comme toujours, est mieux informée ou plus hardie que l'histoire.

J'ai déjà parlé du poëme de Pouchkine. Voici quelle en est la donnée. Un Khan de Crimée, dans une de ses excursions en Pologne, a enlevé la fille d'un noble *pan,* Maria Potoçka. Mais bientôt le Tatar est le prisonnier de sa conquête, *capta ferum victorem cepit.* Ce ne sont pas seulement les yeux bleus, le teint blanc, les longs cheveux blonds, la taille élancée et flexible de la Polonaise qui ont troublé sa grosse cervelle : c'est surtout ce développement supérieur des qualités morales et intellectuelles qui caractérisent la femme d'Occident. Personne dans son troupeau d'odalisques ne lui a causé une telle impression. Éperdûment amoureux, il ne rencontre que froideur et dédain. Il sent que la réclusion du sérail et la vigilance de ses étranges gardiens ne sont point faites pour elle : il la laisse libre en son palais. Il lui permet de s'enfermer seule et de se barricader la nuit dans sa cellule. Il renonce à user de ses droits de vainqueur, et voilà le Mongol,

le musulman, le polygame, transformé en un galant et respectueux chevalier. Ses anciennes amours sont négligées; le harem est dans la tristesse, la sultane favorite Zaréma est au désespoir. Une nuit, elle pénètre dans l'appartement de la Polonaise; d'abord elle veut menacer, puis, vaincue à son tour par un prestige inconnu, se jette à ses genoux, la supplie de lui rendre le cœur de son sultan, dont sûrement une femme comme elle n'a que faire, et de décourager le volage Ghireï. Mais après ces humbles supplications la férocité orientale reparaît. « Souviens-toi, lui dit-elle en se retirant, que j'ai un poignard et que je suis née près du Caucase. » Bientôt la situation s'aggrave, la Polonaise reste toujours indifférente, mais la sultane sent croître sa haine et son angoisse, et une nuit Zaréma poignarde Maria Potoçka. Elle expire à son tour entre les mains des muets, et le Khan désespéré fait élever à la chrétienne le monument de marbre blanc qui se dresse sur la pelouse. Pouchkine s'est-il borné à faire valoir de son admirable talent une tradition, ou bien l'a-t-il créée? Le gardien russe ne me parle que de la Polonaise : voici le tombeau de Maria Potoçka, voilà sa fontaine, voilà la cellule où elle périt. La tradition tatare raconte à Bakhtchi-Séraï une histoire semblable qui serait arrivée à un Ghireï : seulement la sultane jalouse s'appelle Féria et la belle captive s'appelle Diliar Pikène, c'est-à-dire « la princesse qui embellit le

cœur ». C'est sous ce nom que les Tatars désignent encore le tombeau ; mais à la longue la poésie écrite finira, comme toujours, par faire tort à la tradition orale ; Maria Potoçka finira par effacer le souvenir de la pauvre princesse Diliar. Après tout, les Tatars ont bien pu oublier un nom polonais, difficile à prononcer, pour une gracieuse épithète orientale, et c'est peut-être Pouchkine qui a raison.

En face du palais, la mosquée. Le gardien russe n'a pas le droit de m'y conduire et me remet à son confrère musulman. Nous sommes cette fois plusieurs visiteurs : un Français, un Turc et un Polonais. La mosquée du palais, c'est, comme le proclame avec orgueil notre cicérone, la plus belle, non-seulement des trente-trois mosquées de Bakhtchi-Séraï, — dont beaucoup d'ailleurs tombent en ruine et se couvrent de moisissures, — mais de la Crimée tout entière. Elle est en effet propre et spacieuse : c'est le seul luxe qu'on puisse demander à une mosquée. Il y a des tribunes au premier étage ; le sol est couvert de tapis de Perse et de Turquie ; et près de cette espèce d'alcôve, qui dans les mosquées tient la place de l'autel, s'élève une chaire à prêcher, si haute et si étroite qu'on ne sait comment le gros moullah peut se hisser jusqu'en haut. A la mosquée se rattache l'Académie religieuse musulmane, sorte de Faculté de théologie, et l'une des trois *médressés* ou écoles secondaires de la ville.

On remarque à l'entrée du cimetière du palais deux petites tours éclairées par des soupiraux grillés, mais sans vitrage. Cela ressemble à des magasins mal entretenus. On s'attendrait à y trouver du blé ou des fagots, non les tombes souveraines des anciens maîtres de la Crimée. Les sarcophages sont de bois sur le plancher de bois grossier. Un pieu surmonté d'un turban indique la sépulture d'un Khan; une espèce de chapeau à la polonaise ou à la bulgare, beaucoup plus haut que nos chapeaux de soie, indique le tombeau des sultanes favorites. Tout cela est gris de poussière. La pluie pénètre par toutes les ouvertures; le vent y fait rage parfois, arrache les tapis de brocart qui recouvrent ces cercueils, enlève les écriteaux de carton qui portent des noms redoutés avec les dates des règnes et fait tourbillonner toute cette gloire dans la poussière du magasin. C'est pourtant là que reposent Devlet-Ghireï qui ravagea toute la Russie, brûla Moscou et y entassa les cadavres, disent les annalistes, jusqu'à hauteur d'homme; Kazy-Ghireï qui pour la dernière fois parut avec 150,000 hommes sur les hauteurs qui dominent la ville sainte, et tant d'autres qui s'étaient fait une loi de ravager la terre orthodoxe et de pousser leur incursion jusqu'à l'Oka au moins une fois dans leur vie. Il y a des tombes qui manquent; c'est la faute des révolutions qui, sous la double influence de la Turquie et de la Russie, bouleversèrent la Crimée au XVIII^{e}

siècle. Le dernier Khan qui se réfugia à Voronège, sous la protection russe, n'a pas de sépulture dans le hangar à cercueils de ses ancêtres.

Il y a dans le jardin un autre cimetière. C'est celui des soldats russes qui, pendant la guerre de Crimée, ont succombé à leurs blessures dans le palais des Khans transformé en ambulance. Alors, au bruit des lointaines canonnades de Malakof ou d'Inkermann, on les inhumait au pied du monument de Marie Potoçka.

III

J'avais compté, ayant une recommandation du gouverneur de Sévastopol pour celui du palais, m'installer, comme c'est la coutume, dans les appartements royaux. Mais ces antiquités ne se conservent qu'à force de restaurations : les chambres destinées aux étrangers étaient alors en proie à un badigeonnage qui devait leur donner un cachet oriental et archaïque, mais leur communiquait en attendant une odeur de vernis tout à fait insupportable. On m'indiqua en face du palais la maison du moullah. Le moullah n'est pas un hôtelier, Allah l'en préserve ! Mais il a deux pièces où il se fait un plaisir d'offrir l'hospitalité aux voyageurs. Hospitalité gratuite ; mais il compte bien qu'on donnera un *na tchaï* à ses deux fils et qu'on lui achètera des bibelots du pays. Ses deux chambres sont

garnies de divans sur lesquels on dort infiniment mieux que dans les lits de Sévastopol. A l'hôtellerie il a joint une petite boutique. Le moullah n'est pas plus marchand qu'aubergiste ; mais, sans avoir lu le *Bourgeois gentilhomme,* il donne aux étrangers des curiosités du pays pour de l'argent : des couteaux tatars à gaîne de carton peint, des fouets bizarrement ornés, avec un petit couteau fiché dans le manche, des chapelets musulmans, des voiles de femme brodés de clinquant, des babouches au bec recourbé, des anneaux d'argent, des porte-bonheur, des chasse-mouches dont le manche sculpté est peint de couleurs criardes, des encriers orientaux avec l'étui de cuivre pour glisser les plumes de roseaux, des bonnets de peau de mouton pour hommes, des calottes à franges d'or pour femmes, que sais-je encore? La nuit venue, il vous remet les clefs de la maison et s'en va dormir chez lui, dans sa maison particulière qui, celle-là, ne s'ouvre pas aux étrangers. A Bakhtchi-Séraï, dès que la nuit est venue, il fait noir comme dans un four. Toutes les boutiques tatares se sont revêtues de leurs volets; toutes les lumières se sont éteintes. Le musulman a fini sa journée et se repose parmi les siens, dans l'inviolable sanctuaire domestique. Et encore, ce soir-là, il y avait un luxe particulier d'éclairage, une illumination : c'était la fête de l'empereur. On avait mis des lampions aux deux minarets de la grande mosquée, et les deux ou trois maisons russes

de la ville avaient arboré des transparents élogieux, avec l'inévitable invocation : Dieu protége le tsar! Les Tatars n'y mettaient pas de mauvaise volonté; mais quand on n'a pas de fenêtres sur la rue, comment y poser des lampions? En dépit de l'illumination, la grande rue est juste éclairée comme celles de nos petites bourgades de France avant l'invention des réverbères.

J'essayai de causer avec mon hôte; je lui parlai de ses études, de sa mosquée, de son école. Je n'ai pu tirer de lui beaucoup de renseignements. Il savait ou parlait moins que ceux que j'avais vus à Kazan. Il n'avait à me raconter ni pèlerinage dans l'Arabie lointaine, dans la ville sainte de La Mecque, où les musulmans du Volga se rencontrent avec nos Bédouins d'Algérie, ni voyages scientifiques dans les célèbres universités de la Boukharie. Il ne parlait pas volontiers des étudiants qu'il était chargé d'instruire. J'espère que mon hôte fait exception à la règle, mais le clergé musulman de Crimée passe pour être fort au-dessous de sa tâche. Il s'occupe surtout à vivre grassement des fondations (*vakoufy*) que la piété des croyants a établies pour l'entretien des temples et des écoles et qui passent comme une sorte de patrimoine ou de canonicat héréditaire du moullah à son fils. « Dans les *mektébés* (écoles primaires), dit M. Markof, directeur des écoles de la Crimée, l'enfant qui ne connaît pas encore bien sa langue maternelle, le tatar, apprend

cependant à lire le Koran en langue arabe. Ils le tiennent sur leurs genoux et psalmodient le texte sacré, dont le sens leur est absolument inconnu, bien persuadés que cette lecture mécanique des paroles divines produit un effet salutaire. Le maître, qui est ordinairement le moullah, sait dans la perfection l'art de déclamer le Koran et dirige avec un aplomb imperturbable ses élèves, quoique le sens de ce qu'il déclame lui échappe également. » Dans la *médressé*, l'élève plus avancé apprend par cœur des livres et des manuels arabes, sans savoir l'arabe. « Est-il étonnant, continue M. Markof, qu'après avoir passé les années les plus fécondes de l'adolescence à se fourrer dans la tête toutes sortes de notions mal digérées, le couronnement des études soit un abrutissement complet, et que beaucoup de gens en viennent à croire, à tort d'ailleurs, que la race tatare est absolument incapable de recevoir la civilisation européenne? (1) »

Les Tatars de Crimée, bien qu'ils observent beaucoup plus rigoureusement certaines prescriptions du Koran, et que par exemple leurs femmes soient voilées des pieds à la tête, tandis que les Kazanaises vont presque à visage découvert, ont donc une culture inférieure à celle des Tatars du Volga. Ils ne communiquent pas directement, comme eux, avec les grands centres intellectuels

(1) *Sbornik dokoumentof i stateï po voprosou ob obrazovanii inorodtzef*, p. 110-111. Pétersbourg, 1869.

de l'Asie musulmane ; ils n'ont pas les mêmes traditions de science et de civilisation arabe. Kazan a toujours été une ville sainte, une ville savante de l'islamisme : Bakhtchi-Séraï a été surtout illustre comme repaire de pillards et de brigands. Malgré cette infériorité, les Tatars, même de Crimée, ont encore un avantage sur les populations russes environnantes : celui de l'instruction primaire généralement répandue, même parmi les femmes. Tandis que les hommes s'instruisent dans les *médressés* ou les *mektébés*, les filles reçoivent des leçons dans la maison paternelle.

On ne peut guère s'étonner ici de l'absence de journaux : des villes russes bien plus considérables n'en ont point. Une publication en langue tatare serait d'ailleurs assez mal vue de l'administration ; et puis cela n'est pas dans les habitudes orientales. On se réunit au café, c'est-à-dire dans une sorte de galerie de bois tout enfumée qui donne sur la rue et qui y tombera infailliblement un jour avec les consommateurs. On s'accroupit, ou si la conformation de vos jambes s'y oppose, on se couche sur des tapis de feutre grossier ; de là on voit ce qui se passe dans la rue et l'on surveille la préparation de son café dans un bouge qui sert de cuisine ; et tout en fumant la pipe et la cigarette, on cause des nouvelles du jour. A moins qu'on ne préfère entendre ce vieux bohémien à barbe blanche qui râcle du violon et chante je ne sais quelles discordantes

mélopées. Entre eux, les indigènes parlent tatar, mais avec un étranger, ceux de la ville du moins parlent assez couramment le russe. Sur la récente loi militaire, qui est particulièrement désagréable à ces populations, il est difficile de savoir ce qu'ils pensent. Les mécontents se taisent ou émigrent.

Bakhtchi-Séraï, comme beaucoup de villes de l'Orient, a pour population un amalgame de races et de religions. Sur ses douze mille habitants, la grande majorité est tatare et musulmane : il y a, en outre, quinze cents à deux mille Grecs, dont le costume diffère peu du costume tatar; vingt familles de juifs talmudistes; trente de juifs kharaïm; des Arméniens grégoriens, des tsiganes. On y trouve même quelques Russes.

CHAPITRE II

Les Tsiganes. — Le monastère de l'Assomption.

I

La plus curieuse excursion à faire dans les environs de Bakhtchi-Séraï est celle de Tchoufout-Kalé. Le chemin n'est guère praticable en voiture. On pourrait y aller à pied, mais les gens qui ont des chevaux à vous louer disent toujours que c'est loin. Russes ou Tatars, Juifs ou Grecs, tout le monde ici

est cavalier. D'ailleurs le petit cheval du pays est si docile, de réactions si douces, et en même temps si éveillé et d'un pied si sûr, qu'on peut le lancer à toutes allures par tous les chemins. Un guide tatar m'accompagne, mais la chance ne me sert pas en cette occasion. Il ne sait pas un traître mot de russe, et à toutes mes questions ou observations se borne à répondre : Très-bien ! Parfaitement ! Il y en a d'autres qui ont fait leur éducation avec les étrangers et qui, avec les traditions locales ou ce qu'ils ont entendu des voyageurs instruits, font d'excellents cicérones.

Presque au sortir de la grande rue on est comme écrasé par d'immenses rochers surplombants, formant comme une muraille gigantesque, avec des rentrants et des saillants qui ont l'air de bastions. Nous sommes dans le faubourg ou la *slobode* de Souloutchouk, principalement habitée par des tsiganes. Par endroits, le rocher est noirci par la fumée de leurs cuisines en plein air, car ils ont conservé des goûts de nomades, même lorsqu'ils sont devenus sédentaires. Là on voit s'ouvrir d'immenses cavernes. Je veux visiter une de ces grottes. Je gravis une ruelle escarpée et je tombe dans une sorte de ruche grouillante. Aboiements de chiens, effarements de poules, grognements d'animaux domestiques. Des femmes aux yeux noirs, au visage rond et doux, se précipitent vers leurs maisons pour s'y cacher ; et on voyait bien que cette fuite n'avait

aucun rapport avec le *fugit ad salices* et qu'elles avaient un réel déplaisir d'avoir été vues sans voile par un étranger. Celles-là, bien entendu, étaient des Tatares. Les bohémiennes, tout occupées de leur cuisine ou de la chevelure de leurs enfants, avec leurs robes rouges en haillons et leur teint bronzé, ne se troublent pas pour si peu. Les hommes, assis contre le mur, grognent comme des mâtins qu'on a dérangés de leur sieste. Ils finissent par répondre assez poliment aux questions. Ces grandes cavernes, — d'un travail préhistorique fort grossier, — leur servent en été de hangars, et par la rigueur de l'hiver, ils s'y installent par familles ou plutôt par nichées.

Parmi ces rochers, il en est qui ont des formes étranges. Avec de la bonne volonté, énormément de bonne volonté, on distinguerait des représentations d'êtres animés. Ici, naturellement, il y a une légende.

Dans ces rochers habitait le terrible prince Topal bey. Qu'était-ce que ce Topal bey? un de ces ogres dont nous bercent les contes de fées de tout pays? ou bien un géant troglodyte, contemporain des cyclopes et de Polyphème? ou un mourza tatar qui rivalisait de tyrannie avec les barons légendaires de l'Occident? ou simplement, comme inclinent à le croire les Tatars, un *djinn*, un de ces génies malfaisants qui infestent les solitudes? Il s'était bâti là-haut un château prodigieux qui ne faisait qu'un

avec le rocher : aucun homme n'y avait jamais pénétré. En revanche, les plus belles filles de la Crimée, soit par rapt, soit par séduction, venaient s'y perdre. Une fois entrées, jamais on ne les revoyait. En ce temps-là, au village de Topchi-Koï, vivait le mourza Kemal : riche et heureux prince, il avait une fille d'une beauté admirable et une femme aussi belle que sa fille. Il aurait dû veiller sur ces trésors ; mais il avait la manie des expéditions en pays chrétien. Les charmes de sa fille Sélima faisaient rêver tous les jeunes gens, tous les épouseurs de la péninsule, et aucun d'eux n'avait pu encore faire agréer l'offre de sa main. La réputation de sa beauté parvint bientôt aux oreilles de Topal bey. Un jour, s'étant égaré à la chasse, il entra dans une maison et y demanda l'hospitalité. Or, ce fut justement dans la maison du belliqueux mourza, toujours absent, qu'il passa la nuit. Il corrompit un serviteur et obtint de voir Sélima par la fente d'une porte pendant qu'elle faisait sa prière. Le lendemain, la fille et la mère avaient disparu... Kemal revint du pays russe, et, malgré son désespoir et ses recherches, ne put retrouver leurs traces. Pendant ce temps, les captives enfermées dans le château diabolique résistaient courageusement aux obsessions du tyran. Perdant patience, il les fit murer dans son château et cessa de penser à elles. Mais une année après, jour pour jour, deux énormes roches apparurent tout à coup sur la montagne et

on vint raconter au bey que de l'une d'elles on avait vu sortir, au chant du coq, une jeune fille d'une beauté surnaturelle avec un vase d'or dans les mains. Topal bey, à son tour, comme le sultan des *Mille et une nuits,* vint faire le guet à l'endroit que lui avaient indiqué les bergers. Au chant du coq, la belle inconnue sortit de son rocher. Topal bey reconnut la prisonnière qu'il avait fait murer toute vive dans son harem. Furieux, il mit en réquisition tous les chevaux, tous les buffles, toutes les bêtes de somme du pays et les attela au rocher pour le précipiter dans l'abîme. Mais au moment où les chevaux tendaient leurs jarrets, où le piqueur du prince levait le fouet, où l'immense attelage se mettait en mouvement, une voix plaintive sortit du rocher : « Hélas ! mère ! » criait-elle. De l'autre rocher une autre voix répondit : « Ne crains rien, ma fille ! » Et au même moment chevaux, buffles, harnais, piqueurs, voituriers, — le bey lui-même, — tout fut changé en rochers. C'est eux que l'on aperçoit là-haut sur la hauteur.

II

Lorsqu'on est sorti de Bakhtchi-Séraï par le faubourg tsigane de Souloutchouk, en prenant sur la droite, on passe sous une porte surmontée d'une croix. Cette porte conduit, par le chemin d'en bas, au monastère de l'Assomption, l'*Ouspienski-Skit;*

par le chemin d'en haut, aux ruines de la forteresse juive de Tchoufout-Kalé.

Commençons par le monastère. Une profonde vallée, ou plutôt un ravin, au fond duquel coule un ruisseau, forme le jardin des moines, de la verdure duquel, parmi les pêchers, les vignes et les mûriers, émergent les constructions monastiques. Mais la véritable originalité de ce couvent, c'est le sanctuaire creusé dans le roc à cent pieds au-dessus du sol; on y monte par un escalier pratiqué également dans le calcaire, et l'on se trouve dans une caverne spacieuse qu'on a ornée de peintures et d'images byzantines pour en faire une église. Sur les flancs de cette muraille à pic, se trouvent quelques autres grottes dont on a fait ou des chapelles, ou des cellules de moines. Il faut tenir compte des restaurations et même de travaux qui ont rendu l'église-caverne plus vaste, lorsqu'en 1850 l'archevêque Innocent, — le restaurateur de tous les vieux sanctuaires de la Crimée, — en fit l'inauguration. Mais, malgré les modifications récentes, nous sommes ici dans un des temples les plus anciens du christianisme oriental. Les premiers fidèles ont pris pour leurs catacombes ces antres creusés par les populations primitives de la presqu'île. On y a célébré le culte, assure-t-on, dès les temps de saint André, le premier apôtre, et du pape Clément, contemporain des empereurs de la dynastie vespasienne. Les évêques des Goths con-

vertis y ont eu leur siége épiscopal au IVe siècle de notre ère.

Depuis cette époque, malgré les révolutions de l'Orient, malgré les Huns et les Khazars, malgré les Mongols et les Turcs, jamais la tradition chrétienne ne s'est interrompue dans ce ravin. A quelques pas de la capitale des Khans s'est maintenue la vieille église. Elle a su en imposer même aux musulmans. On raconte que le Khan Achti-Ghireï, avant de se mettre en campagne, faisait un pèlerinage à la grotte chrétienne, implorait sur ses étendards à queue de cheval la bénédiction de la Vierge et lui promettait sa part de butin. En 1757, le sultan de Constantinople Moustapha accordait à l'évêque Gédéon, qui avait son siége à l'ermitage, un firman de priviléges. Il interdisait aux Khans, aux mourzas, à tous ses officiers, à tous ses vassaux, de molester les moines et de leur extorquer de l'argent. Il investissait le métropolite d'une sorte de pouvoir temporel, le chargeant de percevoir l'impôt parmi ses coreligionnaires, enjoignant aux prêtres et aux fidèles d'avoir à lui obéir sous peine d'encourir la disgrâce du *padischah*.

L'influence de ce sanctuaire fut visible sur toutes les populations environnantes. Tandis que sur toute la côte de Crimée les tribus tauro-scythes, gothiques, grecques, italiennes, au temps des empereurs byzantins, passaient du christianisme à l'is-

lamisme et devenaient les Tatars d'aujourd'hui (1), les habitants de cette vallée restèrent chrétiens jusqu'au dernier moment. Si aujourd'hui on ne trouve plus guère dans le pays que des juifs ou des musulmans, cela tient uniquement à l'émigration du troupeau fidèle.

En 1771, lorsque, sous le coup des intrigues contraires de la Porte et de la Russie, la guerre civile s'alluma parmi les mourzas, les chrétiens craignirent que la surexcitation du fanatisme musulman n'amenât leur totale extermination. Ils acceptèrent alors l'invitation de Catherine II, et au nombre de trente et un mille âmes, sous la conduite de l'archevêque Ignace, protégés par l'épée de Souvarof, avec l'image miraculeuse de la *Mère de Dieu* à leur tête, ils se rendirent sur les terres de l'empire, où ils se dispersèrent. Les Grecs et les Géorgiens allèrent fonder Marioupol ; les Arméniens grégoriens s'installèrent à Taganrog ; les Arméniens catholiques à Ekaterinoslaf, d'où ils revinrent plus tard en Crimée pour s'établir à Karasou-Bazar.

Ce qui prouve combien la tolérance religieuse entrait dans la politique des Khans, c'est que Chahin-Ghiréi se montra fort affligé de cet exode. Pour que l'église de la Vierge ne fût pas abandonnée, et que les chrétiens qui avaient voulu

(1) Les Tatars de la côte du sud, race fort mêlée, diffèrent de ceux des steppes septentrionaux, qui sont réellement des Mongols ou des Tatars.

rester à l'Assomption ne fussent pas sans pasteur, il proposa cette charge à un prêtre grec, Spérandi, qui venait de débarquer en Crimée. Il voulut contribuer à la restauration du culte.

L'ermitage, qui se compose aujourd'hui de six moines et de treize servants sous la direction d'un archimandrite, est dédié à l'Assomption ou plutôt à l'Assoupissement de la Vierge (*Ouspienski Skit*). On raconte que dans des temps anciens, mais lorsque déjà les Grecs et les Génois habitaient le pays, un pâtre, qui poussait son troupeau dans ce ravin, aperçut tout à coup à l'entrée de la grotte une image de la Vierge devant laquelle un cierge brûlait. L'apparition ne pouvait être que miraculeuse, puisque nul n'allait dans cette caverne, et que même, suivant certaines traditions, il n'y avait pas alors de sentier taillé dans le roc. On rapporta le fait au prince de Mangoup-Kalé (1), une forteresse des montagnes voisines, qui en grande pompe alla prendre l'image et l'apporta dans sa propre maison. Mais le lendemain l'icone disparut, et on la vit de nouveau resplendir à l'entrée de la caverne. Ramenée à la maison du prince, elle s'en échappa une

(1) Autour de Mangoup-Kalé se sont maintenus jusqu'au XVII^e^ siècle les restes des tribus gothiques. M. Brunn, d'Odessa, a publié dernièrement, d'après un voyageur du XVI^e^ siècle, une liste de mots purement germaniques alors en usage dans le pays. *Tchernomorskie Gothi*, etc. Pétersbourg, 1874. (Voir mon livre sur la *Russie Épique*, p. 203 et 470.)

seconde fois. Alors on vit clairement que la Mère de Dieu entendait rester sur ce rocher, et qu'il fallait y consacrer un sanctuaire digne d'elle.

D'après une autre version, un serpent avait pris possession de cette solitude et portait ses ravages aux environs. Les populations, décimées, implorèrent la Mère de Dieu pour qu'elle les délivrât de ce fléau. C'est alors qu'eut lieu l'apparition mystérieuse : les chrétiens enhardis creusèrent un escalier dans le roc pour arriver jusqu'à elle, et trouvèrent le serpent sans vie aux pieds de l'image. Mais ces traditions merveilleuses ne semblent pas très-anciennes. Elles apparaissent pour la première fois dans les écrivains du XVII^e^ siècle.

CHAPITRE III

Les Juifs Kharaïm de Crimée. Tchoufout-Kalé.

I

De l'autre côté du ravin, en face de l'église-caverne de l'Assomption, on voit se dresser une longue muraille de rochers, percée de grottes nombreuses, surmontée de tours et de ruines singulières qui dominent de trois cents pieds la vallée. C'est la *forteresse des Juifs*, traduction littérale du mot

Tchoufout-Kalé. Cette ville forte est assise, en quelque sorte, sur une de ces cités troglodytes qui abondent en Crimée. De l'*Ouspienski-Skit* on s'y rend par un sentier escarpé, raboteux, où la vigueur et l'adresse du petit cheval tatar se montrent dans tout leur éclat. Resserrée entre le ravin et le rocher, cette route a dû être, dans les temps anciens, propice aux embuscades. Elle formait le mauvais pas entre Bakhtchi-Séraï et Tchoufout-Kalé. Dans les cérémonies symboliques qui accompagnent, au XVII^e^ siècle, les mariages juifs, on voit que le cortége nuptial, arrivé en cet endroit, tirait les sabres et déchargeait les pistolets comme si l'on avait eu à combattre un ennemi imaginaire. Il n'y a pourtant pas bien longtemps encore que les Juifs kharaïm, qui faisaient le commerce à Bakhtchi-Séraï, après avoir fermé leur boutique, regagnaient chaque soir leur nid d'aigle de Tchoufout-Kalé pour y passer la nuit en sûreté.

Il existe deux chemins pour se hisser à la ville aérienne : on peut continuer cette route qui, après un détour, vous amène à l'orient de la cité, à sa porte principale ; on peut aussi, comme nous faisons, grimper par un sentier plus escarpé et plus abrupt, qui, sur le flanc du précipice, parmi les grottes et les galeries ténébreuses, nous fait déboucher dans la partie occidentale de la ville. Les grottes sont en cet endroit extrêmement nombreuses : on voit circuler, dans les anfractuosités du calcaire, des cou-

loirs et des escaliers, œuvres de travailleurs antéhistoriques.

Arrivé en haut, on se trouve dans une ville qui ne fait qu'un avec la montagne : les maisons ont le roc pour fondations ; c'est le roc poli, lavé par les pluies, sillonné d'ornières plusieurs fois séculaires, qui en forme le pavé ; et c'est encore dans le roc que sont creusées les caves, dont quelques-unes communiquent avec la ville troglodyte. Toutes ces maisons sont ruinées : leurs toits se sont effondrés ; les pans de murs seuls restent debout ; quelques-unes sont mieux conservées ; elles ont encore leurs portes à gros clous et les grilles de fer de leurs fenêtres. On ne rencontre âme qui vive. Parfois un épervier s'envole d'un amas de ruines. Il y a bien là trois ou quatre cents maisons : il m'a paru qu'une ou deux seulement étaient habitées. Et encore leurs habitants ont quelque chose de mystérieux ; on les entend derrière les hautes portes, sans les voir.

Parmi les souterrains, il en est un qu'on ne manque jamais de montrer aux voyageurs. On l'appelle la prison du Khan, d'après je ne sais quelle tradition. Il a pour ainsi dire deux étages, et d'un caveau on descend dans un autre ; chacun d'eux a une fenêtre taillée dans le roc ; elles donnent sur une immense vallée, opposée à celle que nous avons suivie ; en sorte que le bloc de calcaire sur lequel est situé Tchoufout-Kalé est traversé de part en part par ce système de souterrains.

En suivant la grande rue de cette ville morte, on arrive en face d'un monument fort gracieux de proportions, qu'on prendrait pour une chapelle de la Renaissance, n'était le caractère tout oriental de son ornementation. On entre: au fond est un tombeau vide dont le couvercle est brisé. Il a été élevé en l'honneur de la khanesse Nenikedjane. Elle mourut en l'an 841 de l'hégire (1463) et elle avait pour père Toktamych-Khan. Quel est ce Toktamych? est-ce celui qui vengea sur le grand prince de Moscou, Dmitri Donskoï, la victoire des chrétiens sur les bords du Don et qui livra aux flammes la capitale russe? l'allié de Tamerlan, le conquérant de la horde d'Or, l'exterminateur de la Perse? Mais il serait mort en 1406 et ne pourrait jouer le rôle que lui prête la légende. Les Juifs racontent que, Toktamych étant devenu vieux, on donna à sa fille le commandement des troupes et de la forteresse, alors assiégée par l'ennemi. Mais bientôt on découvrit qu'elle entretenait avec un prêtre des rapports criminels, et son père indigné les poignarda tous deux de sa propre main. Les Tatars, de leur côté, prétendent que la fille du Khan s'était éprise d'un prince, chrétien ou musulman, dont on ignore le nom. Elle vint cacher ses amours dans l'imprenable Tchoufout-Kalé, où son père l'assiégea. Désespérant de lui échapper, elle se précipita du haut du rocher dans le ravin, et le Khan inconsolable lui éleva ce monument.

Plus loin sont les portes de la cité, massives portes de bois, garnies de pattes et de clous de fer, que l'on fermait encore il n'y a pas bien longtemps. Au delà s'étend le plateau nu et rocheux: on a creusé dans le roc, près des murs d'enceinte, un vaste abreuvoir pour les troupeaux qui peuplaient autrefois les pâturages environnants.

II

Quelle race d'hommes habita cette cité étrange dont elle eut peut-être à disputer le sous-sol aux troglodytes de l'âge de pierre? Elle fut la citadelle des Juifs, c'est-à-dire des Kharaïm. Sur leurs origines, sur leur histoire, on ne peut consulter qu'eux-mêmes. Or, que racontent leurs docteurs, Salomon et Abraham Firkovitch? Eux seuls ont pu pénétrer ces mystères, recueillir les traditions nationales, fouiller ces vieux parchemins en caractères hébraïques et en langue tatare qui sont pour nous lettre morte. S'il leur plaît d'exagérer l'antiquité et la noblesse de leur peuple, et, comme on leur en adresse parfois le reproche, de faire de notre premier père, d'Adam lui-même, un Kharaïm, d'autres pourront critiquer leurs allégations. Je me bornerai à résumer leur système.

Ils disent que cinq siècles avant Jésus-Christ, ils habitaient déjà ce rocher. Quand Salmanazar, en 722, quand Nabuchodonosor, en 604, transportè-

rent en Assyrie et en Babylonie, l'un les tribus de Samarie, l'autre les tribus de Juda, les Israélites continuèrent dans les solitudes de l'Asie leur existence de bergers et de nomades. Ils poussèrent leurs troupeaux dans la direction de la mer Noire par la Boukharie, le grand chemin des peuples pasteurs. Lorsque Cyrus autorisa les Juifs à retourner en Palestine et à rebâtir le temple, un grand nombre d'entre eux n'abandonnèrent pas les lieux d'exil. Ils figurèrent dans les armées que Cambyse et Darius, fils d'Hystaspe, dirigèrent contre les Scythes pour venger le meurtre de Cyrus, tué par la virago Tomyris. Ils arrivèrent ainsi jusque dans la péninsule taurique. Alors Darius fit présent de ce pays à leurs chefs, et c'est ce mot *kherim* (*présent*) qui, dans la bouche des Tatars, est devenu *Krim*, la Crimée.

Alors les chefs des tribus de Ruben, de Gad, de Manassé, de Zabulon, d'Issachar, de Dan, occupèrent les hauts lieux de la presqu'île, se fortifièrent sur les rochers de Tchoufout-Kalé et de Mangoup-Kalé. Là, ainsi que leurs frères dispersés aux extrémités du monde, au Maroc, comme à la Chine et au Thibet, ils restèrent étrangers au développement ultérieur de l'histoire hébraïque, étrangers au changement de l'ère israélite exigé par Alexandre quand il visita Jérusalem, aux rivalités des Juifs et des Samaritains, à l'oppression sous les Séleucides et les Hérodes, au soulèvement des Juifs sous Ves-

pasien, étrangers surtout à la passion et au crucifiement de Jésus. De cette dernière circonstance ils se font même un mérite aux yeux des populations chrétiennes, au milieu desquelles ils vivent, affectant de considérer Jésus comme un sage et les disciples du Talmud, sinon comme des déicides, au moins comme des insensés.

Les talmudistes prétendent, à leur tour, que les Kharaïm ne sont pas si anciens qu'ils veulent bien le dire. C'est au VIII[e] siècle de l'ère chrétienne (1), sous la domination des khalifes abbassides, qu'un certain Anan se serait élevé contre l'église nationale, aurait réuni en un corps certaines hérésies anciennes, rejeté le Talmud et la tradition et déclaré qu'il ne reconnaissait d'autorité divine qu'aux livres de Moïse. Les autres livres de la Bible n'auraient de valeur que comme des fruits de la sagesse humaine. Il en est de même pour le Talmud. Les Kharaïm ne rejettent pas tout à fait cette filiation ; ils admettent que leurs tribus établies en Scythie ont pu se recruter de nouveaux venus, d'autant plus que les doctrines d'Anan n'étaient autre chose que la reconnaissance et l'affirmation de leur foi ancienne.

En dehors de ces diverses explications, il est bon d'insister sur le caractère ethnographique de cette

(1) En 754, suivant Munk, *Archives israélites* de 1848, cité par Jost, *Geschichte des Judenthums und seiner Sekten*. Leipzig, 1858; t. II, p. 294. Féodor Lissanof, *Tchoufout-Kalé*, Moscou 1874.

peuplade. Les Kharaïm de Crimée n'ont pas précisément le type juif, mais un autre type oriental qui les rapproche des races mêlées de l'Asie antérieure. Ils prétendent qu'à l'époque de leur apparition en Crimée, la langue qu'ils parlaient était le mède, idiome scythique, qu'ils avaient appris dans leur captivité. Aujourd'hui, ils se servent de caractères hébraïques et non de caractères arabes comme les Tatars musulmans; mais la langue qu'ils parlent et qu'ils écrivent, c'est le turc-tatar. Enfin, c'est dans le sud de la Russie et notamment en Crimée que les Kharaïm se rencontrent en masse un peu compacte. Tout ceci nous remet en mémoire ce grand empire khazar qui, au x^e^ siècle, s'étendait dans la Scythie méridionale (1).

(1) Les stèles hébraïques de Crimée prouvent qu'au XI^e^ siècle de notre ère, les noms turcs, tels que Parlak, Bakchi, Toktamych, étaient alors assez communs chez les Juifs. Dans une inscription de 781, une femme khazare, fille d'un certain Aaron, fait don à une synagogue khazare de Tamatarkha d'un Pentateuque. Ainsi, elle est la fille d'un Khazar qui a embrassé le judaïsme, probablement assez longtemps avant la mort de cette femme qui est une mère de famille. Donc les missions juives ont commencé, parmi les Khazars, au moins vers l'année 730. D'autres sociétés ou synagogues sont mentionnées dans les inscriptions du VIII^e^ siècle. Sur une stèle de 843, la ville judéo-khazare de Mangoup-Kalé est qualifiée de *ville neuve*, ce qui détruirait les assertions des Kharaïm sur leur très-ancien établissement à Mangoup. Dans une inscription du x^e^ siècle, il est dit que le prince des Khazars, en 988, chargea un certain Abraham, de la ville de Kertch, d'acheter en Orient des manuscrits des Cinq Livres. Or, c'est précisément à cette époque que le grand-prince de Russie, Vladimir, faisait étudier la religion juive pour savoir s'il devait l'adopter. (Voyez le mémoire

Les Khazars, peuple de race turque, éminemment perfectible et civilisable, en rapports constants avec la Grèce byzantine et l'Orient des khalifes, avaient admis chez eux les religions les plus diverses. Le naturalisme, l'islamisme, les diverses confessions chrétiennes vivaient en paix dans leurs villes du Don et de la Tauride. Mais la religion qui rencontra chez eux le plus de sympathie fut le judaïsme. Vers 767 après Jésus-Christ, le rabbin Isaac Sangari, — qui vivait, disent les Kharaïm, à Tchoufout-Kalé, — convertit à sa religion le Khan des Khazars, Boulan, et la plus grande partie de leurs princes. C'est devant un roi juif que saint Cyrille, l'apôtre des Slaves, fut admis à prêcher sa foi. C'est un roi juif, Joseph, qui, en 948, entretenait une correspondance avec le rabbin Hasdaï, de Cordoue, et lui annonçait la prospérité de l'Israël taurique. C'est de cette Judée khazare que partirent sans doute, au x^e^ siècle, les missionnaires qui firent cette inexplicable propagande israélite parmi les Bulgares du Volga et du Danube, parmi les Hongrois : ils se présentèrent même devant le prince russe Vladimir, qui ouvrait à cette époque une enquête sur la meilleure des religions. Ainsi donc, sur les rivages de la mer Noire et du Palus-Méotide, comme sur une autre mer Morte, se relevait, par l'épée des peuplades turques, cette monarchie de David et de

de M. Khvolson dans les *Travaux du Congrès archéologique de Moscou, de 1869*. Moscou, 1871, p. 853-859.)

Salomon qui avait péri en Palestine sous l'épée des rois ninivites et babyloniens (1).

Même quand l'islamisme, après l'invasion tatare, fut devenu propondérant dans la péninsule, les Kharaïm paraissent avoir vécu en bon accord, sur un pied d'égalité, avec les conquérants, dont leur langue et leur caractère ethnographique semblent les rapprocher. Parmi les chefs tauriens qui furent vaincus, en 1396, sur les bords du Don par le Lithuanien Vitovt, on cite les Khans de Crimée, de Mangoup-Kalé et de Tchoufout-Kalé, qui s'appelait à cette époque *Kirkera* ou le rocher des quarante tribus. Des relations d'ambassadeurs et de voyageurs nous montrent plusieurs fois, au xv^e^ siècle, le Khan des Tatars séjournant dans la « forteresse des juifs ». C'est à Tchoufout-Kalé que sont détenus, au xvi^e^ siècle, les envoyés d'Ivan le Terrible. Nous venons d'y rencontrer un tombeau attribué à la fille d'un Khan tatar. On y trouve, près de la synagogue, les ruines d'une mosquée. Toutes ces circonstances prouvent que les Kharaïm, s'ils descendent vraiment des sujets de David, ont singulièrement perdu dans leurs pérégrinations à travers l'Asie leur caractère ethnographique et sont devenus réellement, à très-peu de chose près, de véritables Turko-Tatars, beaucoup plus étroitement apparentés aux Khazars qu'aux Israélites talmudistes.

(1) Voir mon *Empire grec au dixième siècle*, p. 396 et suiv. *Les Petchenègues et les Khazars.*

III

Ce peuple énigmatique, habitant d'une côte étrange, a eu pour historien un savant et mystérieux vieillard qui vient seulement de mourir, et qui ne peut manquer de devenir bientôt le centre d'une légende. Chargé en 1837 d'écrire pour l'empereur Nicolas une sorte de notice de son peuple, il avait parcouru toutes les contrées de l'Orient habitées par les Kharaïm : le Kaire et l'Égypte, Damas et la Syrie, Derbent et la Perse, Jérusalem et la Palestine, Vilna et la Lithuanie, où se trouvent quelques familles de cette secte. Partout sa science, son ardeur religieuse et patriotique avaient vaincu les défiances, ouvert les portes les mieux fermées à l'étranger. On lui avait livré les vieux manuscrits hébraïques qui, depuis des siècles, se transmettaient de père en fils sous le sceau de serments et d'imprécations redoutables. De tout cela, dans son aire de Tchoufout-Kalé, dans cette capitale ruinée de son peuple, qu'il était maintenant seul à habiter, il avait formé une collection hébraïque peut-être unique dans le monde. Il en avait déjà vendu pour 350,000 francs à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg; mais les plus précieux, il les avait gardés pour lui. Il n'avait pas encore réussi à les classer tous, et chaque jour il y faisait des découvertes. Comme plusieurs de ses manuscrits étaient

enfumés et même un peu brûlés, on racontait qu'il avait retrouvé une partie de la bibliothèque d'Alexandrie détruite par les Arabes.

Il y a quelques années un écrivain russe, M. Markof, visita Firkovitch et conserva de lui une vive impression. Dans une de ces rues désertes, il rencontra un vieillard de quatre-vingt-quinze ans, haut de taille, imposant d'aspect, un vrai Melchisédech dans son costume oriental. Admis par lui à l'hospitalité patriarcale, il vit le fils de Firkovitch, un homme d'âge, ôter respectueusement les babouches de son père et lui prendre son bâton. Vert comme un patriarche des temps bibliques, Abraham Firkovitch s'était marié depuis peu à une jeune femme de vingt-sept ans et en avait des enfants. Il montra à son hôte, entassés pêle-mêle dans la synagogue, sa précieuse collection de manuscrits, rongés par la moisissure, dévastés par le temps et les incendies. « Il y a là, disait-il avec un retour mélancolique sur son âge, de quoi occuper dix orientalistes leur vie durant. » Et il parlait avec regret de la collection qu'il avait vendue à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg et que personne peut-être ne prenait la peine d'étudier. Il racontait avec un air d'enthousiasme et de mystère la découverte qu'il avait faite, en officiant dans la synagogue déserte, d'un manuscrit nouveau du *Pentateuque*.

« Un jour, raconte-t-il, comme je prenais dans mes mains, avec les prières obligées, l'une après

l'autre, les saintes choses, et que je les portais à mon front, je remarquai tout à coup que sous le tabernacle il y avait un vide. J'allai chercher un levier, je m'enfermai à clef et je travaillai toute la nuit. Sous les planches, il y avait beaucoup de livres divers, et sous tous les autres un rouleau, un manuscrit ancien du *Pentateuque*. Je le déroulai avec respect... je ne pus en croire mes yeux. Ce *Pentateuque* était écrit en caractères tout à fait particuliers, comme ni avant lui, ni après, on n'a écrit les livres hébreux. Je fus saisi d'une agitation fiévreuse... Je pensai d'abord que ma vieille intelligence ou mes yeux de vieillard s'étaient troublés, je ne me permis pas de lire plus avant dans le livre saint. Le lendemain, je partis tout exprès pour Mangoup-Kalé afin de voir si je ne trouvérais pas sur les inscriptions des pierres tombales des caractères semblables. Je ne trouvai rien qui y ressemblât. Alors, à l'air libre, sentant que je jouissais bien de mon bon sens et que je ne rêvais pas, je pus me convaincre de la réalité de ma découverte. J'allai ensuite à la synagogue d'Eupatoria, j'y comparai les anciens manuscrits du *Pentateuque* avec celui que j'avais trouvé ; j'écrivis à ce sujet à beaucoup de nos savants rabbins. Je ne vis rien, je n'entendis parler de rien qui ressemblât à ce que Dieu m'avait donné de découvrir. »

Depuis 1848, les Kharaïm ont abandonné leur vieille forteresse, se sont dispersés à Bakhtchi-

Séraï, à Sévastopol, à Eupatoria, à Odessa. Firkovitch a été l'un des derniers habitants de Tchoufout-Kalé; après lui, le silence s'est fait dans l'antique cité.

Les Kharaïm ont défini leur foi et leurs rits dans l'écrit qu'ils firent remettre à l'empereur Nicolas lors de sa visite à Tchoufout-Kalé. Ils se distinguent surtout des talmudistes en ce qu'ils ne reconnaissent pas d'autre loi que celle qui a été consignée dans les livres de Moïse et n'admettent pas la tradition qui veut que Dieu ait communiqué encore d'autres préceptes à Moïse. Le *Lévitique* dit que « ce sont là les commandements que le Seigneur a donnés à Moïse sur la montagne du Sinaï pour les enfants d'Israël. » Ce sont là ses commandements, et il n'y en a pas eu d'autres. Les Kharaïm n'admettent le divorce que dans un seul cas, lorsque la femme a manqué à la foi conjugale, tandis que les talmudistes admettent encore d'autres cas de divorce. Les Kharaïm ne mettent pas les *phylactères* pour prier: pour eux, c'est une obligation qui n'a d'autre fondement que la tradition. Ils ne boivent pas de sang, mais ils mangent la chair dont le sang n'a pas été exprimé. Les Kharaïm n'ont pas adopté, comme les talmudistes, de vêtements particuliers: ils prennent les vêtements et les costumes des peuples au milieu desquels ils vivent.

Ils sont un peu plus de quatre mille en Crimée, un millier dans le reste de la Russie, et croient

avoir quelque quarante mille coreligionnaires dans le monde entier, du Maroc à la Chine. Les dominateurs de la Crimée, les Tatars, et après eux les Russes, les ont toujours soigneusement distingués des talmudistes. Catherine II les avait dispensés de payer le double impôt auquel étaient astreints les autres Juifs. L'empereur Nicolas, en 1837, les honora d'une faveur particulière; à l'occasion de sa visite à Tchoufout-Kalé, il les exempta des impositions municipales pendant vingt-cinq ans et ordonna à leur profit des travaux considérables. Ils réservent pour les autres fils d'Abraham l'aversion qu'ils n'ont pas pour les chrétiens.

IV

En sortant de la grande porte de Tchoufout-Kalé, on passe devant des espèces de grottes ou de sépulcres taillés dans le roc, comme celui où fut déposé le corps du Christ, ou comme ceux dont s'élançaient les possédés qu'il guérit de l'esprit immonde. Si sauvage est ce paysage que l'apparition d'un esprit immonde à l'entrée de ces excavations suspectes ne paraîtrait pas trop étonnante. Le diable ne serait pas étrange dans un tel paysage. Cette nature bouleversée, ces entassements de rocs, ces plateaux nus, ces profondes vallées, vastes et désolées, comme celles où se tiendront les assises du jugement dernier, doivent égaler en majesté triste les solitudes

de l'Arabie ou de la Judée. C'est un désert tout prêt pour les grandes scènes bibliques, pour les pénitences grandioses d'un Ézéchiel ou les lamentations d'un Jérémie.

Au milieu de ces rochers et de ces ravins, la vue se repose avec plaisir sur un vallon tout verdoyant de chênes, de cyprès et d'épines-vinettes, entre lesquelles apparaissent toutes blanches d'innombrables sépultures. C'est « la vallée de Josaphat », le cimetière des Kharaïm. Vous approchez : la maison du surveillant est en ruines ; la porte grande ouverte ; le cimetière ne se garde plus que par le respect ou la superstition qu'il inspire. Vous êtes émerveillé de ce fouillis de verdure qui va sans cesse s'épaississant jusqu'aux extrémités du cimetière. Il y a là des tombes de toutes sortes ; mais les plus nombreuses ont deux cornes. Elles sont couvertes d'inscriptions en caractères hébraïques. Abraham Firkovitch a fait des fouilles dans cette antique nécropole : il a amené au jour des stèles hébraïques qui remontent à l'année 635, et même aux années 180 et 38 après Jésus-Christ (1). Ce cimetière si vieux n'est pas encore abandonné. Bien que les anciens habitants de Tchoufout-Kalé soient descendus à Bakhtchi-Séraï, ils continuent à ense-

(1) Voyez sur les importants renseignements donnés par les stèles hébraïques de Crimée le mémoire de M. Khvolston, dans les *Travaux du Congrès archéologique de Moscou*, pages 853 et suivantes.

velir ici leurs morts : il y a des tombes toutes récentes et même des stèles inachevées qui attendent la dernière façon et l'inscription d'un nom. Les Kharaïm amènent ici leurs morts de localités fort éloignées : la vallée de Josaphat est aujourd'hui, comme autrefois Tchoufout-Kalé, leur centre traditionnel. La nécropole a pris la place de la capitale.

V

Du plateau qui domine le cimetière et qui s'étend à l'est de Tchoufout-Kalé, on a sous les yeux un magnifique panorama. Après le cimetière kharaïm, voilà les rochers de l'Ouspienki-Skit, les minarets de Bakhtchi-Séraï, la mer lointaine, par delà les rochers. A notre gauche, de l'autre côté de l'immense « vallée des noyers », s'élève au nord le mont Meidan, qui ressemble, dit-on, au mont des Oliviers, près de Jérusalem. On voit que Tchoufout-Kalé, cette autre Jérusalem, est situé sur un plateau presque isolé, sur un énorme îlot de calcaire. On conte qu'autrefois la mer remplissait ces vallées, et que Tchoufout-Kalé était réellement une île. On vous montrerait même des anneaux de fer scellés dans le roc ; c'est là que les navigateurs de ces mers antédiluviennes attachaient leurs navires. Pour mon compte, je n'ai pas vu ces anneaux, pas plus que ceux qui sont, dit-on, au flanc des Vosges d'Alsace et qui servirent au même usage. Au loin, dans la

direction du nord-est, s'élève la *Tente*, le Tchadyr-Dagh, cette montagne prodigieuse qui domine tous les plateaux de Crimée. Plus près de nous, à 2 ou 3 kilomètres, une montagne en cône, le Tepe-Kermen, qui semble de loin, comme bien d'autres de la presqu'île, surmontée de bastions et de remparts.

Le Tepe-Kermen est criblé, lui aussi, de cavernes: c'est toute une ville troglodyte qu'il porte dans ses flancs. Là auraient habité, dans les temps jadis, des brigands fameux, mais qui, comme ceux d'Ali-Baba, n'exerçaient leurs ravages qu'au loin, respectant le voisinage et ne revenant dans ces cavernes que pour s'y partager le butin ou les prisonniers. On raconte aussi qu'elles furent la demeure d'une population de demi-déesses, qui finirent par s'y exterminer jusqu'à la dernière. Un serpent ailé y aurait également élu domicile : ceux qui avaient peur en passant près de son antre, il les dévorait ; ceux qui passaient fièrement, il leur faisait de riches présents. Ce serpent rappelle le sphinx d'Œdipe, comme les belliqueuses demi-déesses ressemblent aux Amazones.

Le même dragon aussi s'était mis à enlever les femmes partout aux environs : une jeune fille se dévoua, alla le trouver dans son antre, puis, comme une autre Judith, profita de son sommeil pour le poignarder.

Qu'on ne s'étonne pas de me voir citer tant de légendes, depuis celle de Maria la Polonaise jusqu'à

celle de Sélima la Tatare. Le sol de Crimée, ses rochers et ses antres sont aussi riches en merveilleuses histoires que le Rhin avec tous ses châteaux et toutes ses cathédrales. Près de Karasou-Basar, un beau jeune homme rencontra un démon sous la figure d'une femme, qu'il aima éperdument, et dont il se fit aimer ; mais la péri se refusait à ses désirs, assurant qu'un seul de ses baisers le ferait mourir. Zamil voulut mourir. Près de Kertch, tout un troupeau de brebis est resté pétrifié dans un ravin. Au pied du Tchatyr-Dagh, il y a une mine d'or, que les mauvais génies révélèrent à un Khan aussi méchant qu'eux. Il pouvait y puiser à pleines mains, pourvu que nulle parcelle de l'or maudit ne servît à faire le bien. Le Khan ne s'en servait que pour payer les têtes de giaours coupées par ses soldats, solder des assassins, récompenser des courtisans. Mais, un jour, il laissa tomber quelques pièces d'or : une jeune fille survint, les ramassa, et en fit une aumône. A l'instant même, la mine d'or et le tyran furent abîmés dans l'enfer. Dans les cavernes d'Ozenbakh sont cachés un berceau d'or et une enclume : le dernier des princes grecs, à la veille de la ruine de son peuple, les y consacra aux génies. De hardis compagnons ont voulu les y aller prendre, mais aucun n'a été assez ferme pour ne jamais regarder derrière lui ; or, dès qu'on regardait derrière soi, on voyait de telles choses qu'on en perdait l'esprit.

A Mangoup-Kalé, il y a deux étages de cavernes: à l'étage supérieur, habitaient des guerriers avec leurs femmes; à l'étage inférieur, leurs esclaves. Les guerriers partirent pour une expédition lointaine; leurs femmes les oublièrent avec leurs serviteurs et eurent de ceux-ci des fils. Quand les maîtres revinrent, les esclaves émancipés voulurent les repousser par la force des armes; un des guerriers s'avisa de faire claquer son fouet. A ce bruit bien connu, l'armée des rebelles se dispersa comme des feuilles au vent. Les vainqueurs alors exterminèrent et les femmes, et les esclaves, et les enfants issus de ces unions adultères. Les arbres qui croissent sur ce rocher ont poussé dans le sang versé. Mais qui ne reconnaît dans ce récit une variante ou un écho de celui d'Hérodote (1) ?

Plus loin, il y a une haute muraille qu'un démon bâtit en une nuit, un cimetière où l'on voit la nuit des spectres et aux abords duquel on entend d'étranges sifflements, une tour merveilleuse, construite par un magicien, et qui faisait entendre une musique surnaturelle dont les oiseaux mêmes étaient charmés, un souterrain où un bey aperçut d'incalculables trésors que gardait un djinn, déguisé en une femme enchanteresse.

Au delà des portes de Baïdar est l'escalier du

(1) Hérodote, livre IV, 3. — Reproduit au XVI^e^ siècle dans les *Commentaires* d'Herberstein, suivant lequel la scène se serait passée à Novgorod-la-Grande.

diable, où l'esprit malin voulut, par attraits féminins, induire à mal un anachorète. Près d'Aoutka, est une source dont l'eau, comme le *lotos* d'Homère, faisait oublier la patrie, et un bois d'oliviers où *revient* parfois un couple de décapités qu'un mari jaloux surprit en adultère et sacrifia à sa vengeance. Près d'Alouchta, deux colonnes de granit qui autrefois se resserraient ou s'éloignaient, comme les roches flottantes des poëmes argonautiques : elles s'ouvraient devant l'innocent et se refermaient sur le coupable.

Toute cette mythologie crimée nne est un étrange amalgame d'anciennes fables scythiques ou helléniques, de légendes chrétiennes, de traditions ouraliennes, comme celles que M. Radlow a recueillies parmi les peuplades de l'Altaï et que les Tatars ont pu apporter avec eux des montagnes de l'Asie centrale.

Avant tout, ces légendes reflètent très-vivement la sauvage nature du pays où elles se racontent aujourd'hui. Il y est presque toujours question de ces cavernes où habitent les djinns, les cyclopes et les dragons; de ces plateaux nus et battus des vents où, sous divers déguisements, erre le démon; de ces sources d'eau vive qu'ont enchantées les péris ou qu'ont bénies les saints du christianisme; de ces rochers aux contours bizarres où l'on distingue à volonté les donjons d'un tyran ou les formes pétrifiées de ses victimes. Les déserts de la Grande-

Tatarie, les îles de l'archipel grec, les steppes de l'antique Scythie d'Hérodote, ont peut-être également fourni les éléments poétiques de ces légendes ; mais, sur toutes, la terre étrange de Crimée a imprimé son cachet indélébile.

DESCRIPTION

D'UN HYBRIDE D'ÆGILOPS OVATA L.

FÉCONDÉ PAR

LE POLLEN DE L'ÆGILOPS VENTRICOSA TAUSCH

PAR

D.-A. GODRON.

Les hybrides nous offrent souvent les faits les plus inattendus. Ce ne sont pas toujours les espèces les plus voisines qui sont le plus facilement fécondées l'une par l'autre; pour ce qui concerne les *Ægilops*, c'est même le contraire qu'on constate. On sait aujourd'hui avec quel succès on féconde artificiellement les *Ægilops ovata L.* et *triaristata Willd.* par le pollen des diverses espèces ou races de blé, et, qui plus est, c'est également un fait acquis que cette fécondation s'opère spontanément lorsque ces deux espèces sont exposées au pollen du blé. C'est ce qu'ont vu, depuis près de de vingt ans, les botanistes et les étudiants qui ont fréquenté le Jardin des Plantes de Nancy. Mais jamais je n'ai pu obtenir le croisement inverse, malgré plusieurs tentatives.

Plusieurs espèces d'*Ægilops* vivent en société dans les lieux stériles, souvent très-étendus, de la région méditerranéenne, notamment les *Ægilops ovata L.*, *triaristata Willd.* et *triuncialis L.*, et jamais on n'a observé d'hybrides formés entre ces espèces. On n'en a pas vu non plus dans les jardins botaniques, où l'on cultive partout des espèces de ce genre les unes à côté des autres; et, dès 1842, Pépin en avait déjà fait l'observation (1).

Depuis près de vingt années, les *Ægilops ovata L.* et *triaristata Willd.* vivent pêle-mêle dans mes petits champs d'*Ægilops*, au Jardin des Plantes de Nancy et dans mon jardin particulier, où ils sont souvent fécondés par le froment, mais jamais je n'ai observé d'hybrides résultant de l'union de ces deux espèces d'*Ægilops*.

En 1870, 1871 et 1872, j'ai tenté de les marier par la fécondation artificielle et en intervertissant les rôles, sans pouvoir en obtenir d'hybrides. Cependant, elles sont si voisines l'une de l'autre que M. Cosson (2) indique plusieurs fois l'*Ægilops triaristata Willd.* comme simple variété de l'*Ægilops ovata L.*; mais, en 1872, j'ai essayé de féconder artificiellement l'*Ægilops ovata L.* par l'*Ægilops*

(1) Pépin, dans Loiseleur-Deslongchamps, *Considérations sur les céréales*, etc. Paris, 1842. In-8°, part. 1, p. 46.

(2) Cosson, *Rapport sur un voyage botanique en Algérie*, et, dans les *Annales des sciences naturelles*, sér. 4, t. IV, p. 241, 253, 257 et 264.

ventricosa Tausch., qui s'éloigne beaucoup du premier par son port et par ses caractères, et l'une de ces tentatives a réussi.

Il me reste à décrire ce produit, qui constitue le premier exemple d'hybride obtenu entre deux espèces du genre *Ægilops*.

Ægilops ventricoso-ovata Nob. — Épi formé de 4 ou 5 épillets disposés en chapelet et serrés dans les cavités de l'axe de l'inflorescence profondément creusé. Glumes ventrues, coriaces, zébrées extérieurement et longitudinalement de vert et de blanc, couvertes de petits poils appliqués, munies de trois arêtes dressées, un peu étalées, épaissies et bordées de blanc à la base, très-rudes aux bords ; les latérales d'autant plus longues qu'elles appartiennent à un épillet plus élevé ; l'arête médiane toujours plus courte que les latérales et réduite même à une simple dent ou à un tubercule au quatrième épillet qui précède l'épillet supérieur stérile. Glumelle externe équilatère, blanche-scarieuse à sa base, munie aux épillets inférieurs de deux arêtes un peu inégales, séparées par une petite dent intermédiaire et offrant en outre une dent latérale plus saillante ; dans les épillets supérieurs, la glumelle externe porte deux arêtes plus longues, mais bien plus inégales et la dent intermédiaire disparaît. La glumelle interne est scarieuse, si ce n'est sur les deux carènes ; elle est brièvement bidentée. Les arêtes des glumes et des glumelles externes forment un pin-

ceau au sommet de l'épi. Les anthères sont vides de pollen. L'axe de l'inflorescence se brise sous chaque épillet lorsque l'épi est mûr. Les fleurs sont restées stériles. Cet hybride, semé tardivement, a fleuri alors que les deux parents étaient en fruit, et n'a pu être fécondé ni artificiellement, ni spontanément. Les tiges sont membreuses et se développent successivement; elles sont hautes au plus de $0^m,18$ et sont très-étalées.

Cet *Ægilops* hybride ressemble beaucoup plus à son père qu'à sa mère par l'aspect de son épi ; mais les épillets sont de moitié moins nombreux. Le nombre de ses arêtes et de ses dents le rapproche de l'*Ægilops ovata*. Mais ce fait n'est pas isolé; il en est de même des hybrides d'*Ægilops* fécondé par le blé, à ce point qu'ils ont mérité les dénominations d'*Ægilops triticoïdes* et *speltæformis*.

Nancy, le 1er août 1873.

NOTE SUR UN HYBRIDE

DU GENRE VERONICA

PAR D.-A. GODRON.

Il y a plus de 40 années, le 1er octobre 1834, j'ai recueilli sur les pentes boisées de la rive droite de l'Orne, vis-à-vis le pont de Moyeuvre-Grande (Moselle), une véronique qui était de nature à embarrasser un jeune botaniste et que je pris tout d'abord pour le *Veronica montana L.*, par ce motif qu'il est indiqué par Holandre dans cette localité, où il existe réellement, ainsi que le *Veronica Chamædrys L.* (1). Mais, au moment où je rédigeais la première édition de ma *Flore de Lorraine*, je ne pus la rapporter avec certitude à aucune espèce connue. Elle a toutefois des rapports étroits avec le *Veronica dubia DC.* (2), par ses tiges couchées et ra-

(1) J. Holandre, *Flore de la Moselle*. Metz, 1829. In-18, p. 4.

(2) De Candolle l'a décrite dans la *Flore française*, t. III, p. 462, et t. V, p. 388, sur des échantillons de l'herbier de Desfontaines recueillis par Villars sur les collines de l'Alsace, où croissent les *Veronica Chamædrys* et *montana*.

dicantes ; mais, les feuilles pétiolées n'étant pas indiquées, je dus rester dans le doute et la négliger en attendant de nouvelles lumières. Elles se sont fait lontemps attendre. Tout récemment, M. Fliche me montra la même plante recueillie par lui, le 1er octobre 1863, le long de la route de Gérardmer à Bruyères, près de Kichompré (Vosges) ; je l'ai étudiée avec soin et comparée avec mes anciens échantillons de Moyeuvre ; je pense, comme lui, qu'elle constitue un hybride des *Veronica Chamædrys* et *montana*, au milieu desquels elle vit. J'ai été confirmé dans cette manière de voir par l'examen d'un échantillon bien complet de la même forme végétale que j'ai reçu, il y a quelques années, de M. A. Guillon et qu'il a recueilli, le 12 mai 1850, dans les bois de La Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres), où doit se trouver aussi le *Veronica montana L.* M. Lloyd (1) indique cette dernière espèce à Melle, chef-lieu de l'arrondissement où se trouve La Mothe, à peu de distance et sur la même ligne de coteaux. Le *Veronica Chamædrys L.* croît partout, et c'est sous ce dernier nom que la plante dont il est ici question m'a été adressée par M. A. Guillon.

Il ne nous reste plus qu'à décrire cet hybride.

Veronica Chamædri-montana Godr. et *Fliche.* —

(1) J. Lloyd, *Flore de l'Ouest de la France.* Nantes, 2e éd., 1864. In-18, p. 359.

Fleurs disposées en grappes spiciformes, lâches et étroites, opposées ou alternes, axillaires au-dessous du sommet des tiges et quelquefois beaucoup plus bas, sur leur partie radicante ; pédicelles dressés, un peu étalés, trois fois aussi longs que le calice. Celui-ci a 4 segments linéaires-oblongs, ciliés. Corolle de taille moyenne, d'un bleu pâle, à 4 lobes presque égaux. Style allongé, dépassant d'un tiers le calice. L'ovaire nous a paru infertile, la capsule ne s'étant pas développée, même en octobre, où la plante était encore en fleurs au sommet de la grappe. Feuilles toutes opposées, toutes pétiolées et d'autant plus longuement qu'elles sont plus inférieures, à pétiole ne dépassant pas 5 à 6 millimètres, à limbe ovale, arrondi et entier à la base, denté en scie, assez fortement nervié, muni de poils épars. Souche donnant naissance à 5-10 tiges plus ou moins rameuses, couchées sur le sol et y adhérant fortement, en automne, par des racines longues et nombreuses, formant un vrai chevelu et qui partent des nœuds feuillés dans une moitié et quelquefois sur la plus grande partie de la longueur de la tige, beaucoup moins nombreuses et moins longues au mois de mai (échantillon de M. A. Guillon) ; ces tiges sont munies de lignes de poils moins fournies et bien moins tranchées que dans le *Veronica Chamædrys*, et pourvues dans le reste de leur pourtour de poils moux et épars. Cette plante est plus rapprochée du *Veronica Chamædrys*, par ses

grappes florales, ses feuilles plus consistantes et plus fortement nerviées; mais les pétioles, moins longs toutefois que dans le *Veronica montana L.*, les tiges couchées et radicantes aux nœuds, appartiennent à cette dernière espèce. Le *vestimentum* des tiges est intermédiaire à celui des deux espèces.

NANCY EN 1790

ESQUISSE DES COMMENCEMENTS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

PAR JULES RENAULD

I

PREMIERS SYMPTÔMES D'AGITATION.

Organisation de la municipalité. — Le comte de Custine. — La garde citoyenne. — Les vœux des trois ordres. — La garnison de la ville. — Le ci-devant marquis de Bois-Robert. — Le cabinet des Amis de la Constitution. — Approvisionnement de la commune. — Le manifeste Couteaux et la Coalition. — Envahissement de la mairie. — L'arrêté des Petits-Volontaires de la Garenne. — Adresse des dames patriotes.

Au mois de mars 1790, la ville de Nancy venait de mettre en application le décret de l'Assemblée nationale du 14 décembre précédent sur la constitution des municipalités. Le comte de Custine d'Aufflance avait été, comme maire, placé à la tête de l'administration par le suffrage de ses concitoyens. Ce choix était justifié par le caractère et l'esprit éclairé du candidat porteur d'un nom cher aux Lorrains. Associé depuis longtemps aux premiers corps savants de la province, Custine était initié aux

grandes questions mises à l'ordre du jour. Avant la convocation des États généraux, il avait publié, sur la situation nouvelle, des idées mûries par une connaissance profonde des hommes et des choses de son temps, et un plan dicté par le plus pur patriotisme (1); aussi avait-il été nommé, à l'unanimité, président de l'Assemblée préparatoire des trois ordres de Lorraine, réunie à Nancy les 20-25 janvier 1789. Telle était la popularité dont jouissait Custine que, le jour de son installation, habitants et paroisses lui rendirent un hommage spontané en illuminant les maisons et en sonnant toutes les cloches, sans qu'aucun ordre eût été donné pour cette manifestation exceptionnelle (2).

Le corps municipal, composé de quatorze conseillers et de vingt-quatre notables, s'était recruté dans la bourgeoisie, le commerce et le monde des affaires. Poirson, Ayet, Malglaive, Mandel, Luxer, Rolin, Bigelot, Saladin, et autres, s'ils ne passaient pour les plus habiles, étaient regardés comme les plus honnêtes; tous se recommandaient par leur modération et leur dévouement aux intérêts de la cité (3).

(1) *Plan à consulter d'instruction à donner aux députés de la province de Lorraine et celle des Trois-Évêchés*, par le comte de Custine, maréchal des camps et armées du Roi. In-8°, 2 feuilles. Nancy, 1789. (Biblioth. J.-B. Thiéry.)

(2) Fait rappelé au procès-verbal du 17 octobre 1790. (Archives municipales de Nancy.)

(3) Le corps municipal, composé de quatorze membres, outre le maire, le procureur de la commune et un substitut, devait se

A l'exemple de ce qui avait eu lieu à Paris, les habitants, dès le mois d'août 1789, organisèrent une milice citoyenne composée de 1,400 hommes. Les compagnies avaient su choisir pour capitaines les personnes les plus honorables de leur quartier, mais au début se trouva, à la tête de la légion, un commandant aussi inepte qu'ambitieux, qui visait surtout à se faire un parti dans les derniers rangs de la population en portant à 75 le nombre des hommes fixé à 50 pour chaque compagnie. La résistance de plusieurs capitaines, d'accord avec l'opinion publique, força cet individu à donner presque aussitôt sa démission (1). Son successeur, le marquis de Bassompierre, homme faible, irrésolu, inférieur à la situation, avait heureusement à ses côtés le chevalier de Jobart et le commandant Poincaré, deux officiers énergiques, déterminés à

réunir au moins une fois par mois pour s'occuper de l'administration des biens communaux, des détails de la police, etc. Quand il s'agissait de ventes, d'emprunts, d'achats, de procès ou d'affaires exceptionnellement importantes, le maire convoquait les notables, élus, comme lui, par les citoyens actifs; la réunion se nommait alors *Conseil général de la commune.* (Décret du 14 décembre 1789.)

(1) Composée spontanément le 13 juillet 1789, à Paris, la garde nationale ne reçut que plus tard une organisation régulière, par décret du 14 octobre 1791. Tel était l'empressement des Nancéiens, qu'une liasse conservée dans les archives de la mairie contient plusieurs pétitions, notamment des Juifs de la ville, des acteurs du théâtre et des clercs de la basoche sollicitant l'honneur de faire partie de la nouvelle milice; ces derniers seuls y furent admis.

faire exécuter les ordres de la municipalité pour le maintien de la tranquillité publique.

L'empressement avec lequel tous les *citoyens actifs* (1) avaient pris part aux opérations préliminaires de l'Assemblée nationale témoignait du bon esprit de la population. Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil sur le résumé des cahiers de doléances des différents bailliages de Lorraine pour voir que, loin d'opposer aucune résistance à toute innovation, on donnait un assentiment général au nouvel ordre de choses. « L'esprit patriotique, est-il dit « dans ce résumé, triomphe enfin de l'égoïsme pro- « vincial et de l'intérêt particulier.... Les cahiers « des doléances des trente-quatre bailliages de la « province de Lorraine présentent un ensemble de « réclamations, de sacrifices et de générosité digne « de l'admiration de l'Europe. On n'y rencontre « point le fiel amer de personnalités, de récrimi- « nations, de haine ni d'injustice : les plaintes sont

(1) Les *citoyens actifs* devaient avoir vingt-cinq ans et payer une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail ; tous les autres étaient les *citoyens passifs*, et les premiers concouraient seuls aux élections pour la formation des administrations et de l'Assemblée. Encouragés par les écrits généreux de l'abbé Grégoire (*Régénération morale et politique des Juifs*, in-8°, 1789, ouvrage couronné par l'Académie de Metz), les Juifs demandèrent souvent au conseil municipal de les admettre au nombre des citoyens actifs; on trouve notamment dans les archives une pétition du 1er juin 1790, mais ce n'est qu'en 1791 qu'ils obtinrent, de l'Assemblée, l'égalité des droits, sur la proposition de Grégoire.

« exprimées par des désirs d'un mieux-être; on peut « les réduire à un seul objet, celui de l'uniformité « de la contribution publique.

« Le clergé, par une déclaration authentique, « s'y soumet; l'ordre de la noblesse, regrettant « d'avoir été prévenu, s'empresse d'adhérer au « même principe, et le Tiers-État, qui connaît plus « parfaitement les sources de la fécondité, détaille « les moyens de procurer la félicité publique...

« Sages et prudents, les gens des trois ordres font « les mêmes sacrifices et ne conservent entre eux « que les distinctions et les égards dus à la nais- « sance, au ministère sacré et à la vertu civique.

« Tel est le vœu de la Lorraine, tels sont les « sentiments de tous ses habitants (1). »

Comment, après ces témoignages de patriotisme

(1) Une brochure de 6 pages in-8°, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ayant pour titre : RÉSUMÉ DES CAHIERS DE DOLÉANCES, POUVOIRS ET INSTRUCTIONS DES DIFFÉRENTS BAILLIAGES DE LORRAINE, 1789. Ce document, emprunté à la bibliothèque lorraine de M. J.-B. Thiéry, est d'autant plus intéressant que, dans les archives de l'État, dans celles du chef-lieu et du département de la Meurthe, il ne reste plus trace des cahiers dressés pour le bailliage de Nancy par l'ordre du clergé et celui du Tiers-État. (ARCHIVES PARLEMENTAIRES, par Mavidal et Laurent, t. IV, p. 79; — LES ARCHIVES DE NANCY, par Henri Lepage, t. I, p. 285.) Une lettre du 18 avril 1789, adressée de Nancy à M. Dailly, conseiller d'État, lettre retrouvée aux archives de la Meurthe, donne l'explication de ce fait. M. Maggiolo en a transcrit les termes dans l'appendice de son discours sur l'ABBÉ GRÉGOIRE. (Mémoires de l'Académie de Stanislas, vol. de 1873, p. XCII.)

et d'union, Nancy, la capitale de cette généreuse province, allait-il devenir le foyer d'agitations populaires, le théâtre d'une insurrection sanglante qui inquiéterait la France entière?

La garnison se composait de trois régiments. Le corps suisse de Lullin de Château-Vieux infanterie, fort de 1,400 hommes et de 60 officiers, était caserné au quartier dit des Suisses, près de la place Boffrand. Le régiment de Mestre de camp cavalerie, composé de 500 hommes et 40 officiers, était logé à la caserne Saint-Jean. Le troisième, et le plus important de tous, était le régiment du Roi. Il formait avec les gardes-françaises un effectif de 4,000 hommes et occupait le quartier Sainte-Catherine. Jamais ces troupes n'avaient donné lieu à aucune plainte, et sauf quelques débats personnels entre des jeunes gens de la ville et des officiers du même âge, les soldats et les habitants vivaient dans le meilleur accord. Le régiment du Roi stationnait à Nancy depuis sept ans; il y avait acquis droit de cité. Au mois de janvier 1790, il avait dû quitter la ville, mais, sur la demande des autorités et des citoyens, le ministre consentit à l'y maintenir. Ce régiment se faisait remarquer par sa discipline, son instruction et sa brillante tenue. Presque tous ses officiers, riches et distingués, étaient accueillis dans les meilleures familles. Non-seulement ils donnaient, à la Garenne, des bals, des concerts et des fêtes magnifiques qui attiraient la population

de la ville et des environs, mais, en toutes circonstances, ils se montraient charitables, généreux, faisant un noble emploi de leur fortune. Au mois de juillet 1790 notamment, ils versaient pour les pauvres 1,200 francs dans la caisse municipale, après avoir, plus d'une fois, mis leurs capitaux à sa disposition dans des circonstances pressantes (1).

La présence des troupes et l'esprit qui les animait, ne pouvait donc être un sujet d'appréhension. Cependant, à l'époque dont nous nous occupons, Nancy renfermait dans son sein un nombre considérable d'étrangers, d'inconnus malintentionnés, d'intrigants et d'ambitieux déçus intéressés au désordre et prêts à y concourir.

Au milieu de ces hôtes équivoques se trouvait un certain marquis de Bois-Robert, originaire de Dieppe, ancien capitaine au régiment de Champagne. Cet homme s'étant déshonoré par une passion honteuse familière aux Grecs, et réprouvée par nos mœurs, avait perdu l'épaulette, et, à la demande de sa famille, il avait été enfermé, sur lettre de cachet, à la forteresse de la Bastille, dont il ne put s'échapper que le 14 juillet 1789 (2). C'est quelque

(1) Délibération du conseil municipal du 16 avril 1790. Les officiers avaient offert à la ville tous les fonds nécessaires pour l'achat de 6,000 sacs de blé et 3,000 sacs d'orge, par suite de la rareté des grains.

(2) *Nouvelle Biographie générale* de Firmin Didot, t. XXIX, col. 980.

temps après son évasion qu'il se rendit à Nancy, et comme il lui importait de cacher son passé, il se présenta sous le nom de M. de La Vallée, se disant ancien capitaine au régiment de Bretagne, et non de Champagne, car il n'aurait pas manqué d'être reconnu, ce dernier régiment étant placé sous les ordres du marquis de Bouillé, investi du commandement des troupes de l'Est.

Exaspéré par les sévérités dont il avait été l'objet, La Vallée nourrissait une haine profonde contre tout ce qui tenait à l'ancien régime; il résolut dès lors d'en tirer vengeance en s'inspirant de l'exemple donné à Paris par les gardes-françaises et leurs sous-officiers, dont les actes d'insubordination lui avaient rendu la liberté. Initié aux habitudes de caserne, il se mêla aux sous-officiers et soldats de la garnison et ne tarda pas à capter leur confiance en répétant qu'une ère nouvelle commençait pour eux et que désormais ils devaient prétendre aux premiers grades aussi bien que ceux qui y étaient appelés par leur naissance.

Bientôt il se forma, dans les trois régiments, une association de mécontents qui, restée secrète pendant quelque temps, ne tarda pas à s'affirmer au grand jour sous le nom de *Société des Amis de la Constitution,* ayant pour président M. de La Vallée, ancien capitaine.

Cette dénomination conservatrice ne pouvait éveiller les susceptibilités de l'administration;

néanmoins le prétendu ancien capitaine de Bretagne n'était autre qu'un affilié du *club breton*, originairement organisé à Versailles et qui, plus tard, suivant l'Assemblée nationale à Paris, était venu s'installer près d'elle, dans l'ancien bâtiment des Jacobins-Saint-Honoré.

Outre les sous-officiers et soldats, la Société nouvelle comptait dans ses rangs des gardes remuants de la milice citoyenne et des meneurs au nombre desquels figurait J.-B. Febvé, se disant homme de loi, personnage dangereux qui deviendra sous la Terreur, avec Arsant et Glasson-Brice, un des complices de l'odieux dictateur Mauger. Venaient ensuite des avocats sans cause, vantards, tapageurs, *faisant les crânes*, suivant l'expression d'un contemporain (1), se mettant à la tête de la multitude, mais incapables de la dominer ou de lui imprimer une direction ; enfin certains individus mécontents de ne pas faire partie de l'administration municipale, épiant l'occasion de lui susciter des difficultés.

Ainsi recrutée, la Société ouvrit ce qu'elle appelait *son cabinet* et tint ses séances dans une maison de l'impasse située derrière l'hôtel-de-ville.

Dès lors fut organisé un pouvoir occulte qui semblait donner le mot d'ordre aussi bien aux troupes

(1) *Relation exacte et impartiale de ce qui s'est passé à Nancy le 31 août*, par M. de Léonard, officier au régiment de Mestre de camp. In-4°. Nancy, v^e^ Henry. 1790. (Bibliothèque J.-B. Thiéry.)

qu'au peuple et à la milice citoyenne, pouvoir contre lequel le corps municipal fut impuissant à lutter, comme les événements le prouvèrent immédiatement.

Après l'installation du conseil général de la commune, le 19 mars 1790, Custine créa une commission des subsistances chargée de pourvoir aux approvisionnements de la ville, de manière à rassurer la population, pour laquelle la rareté des céréales devenait un sujet permanent de préoccupations.

Cette commission, composée de deux conseillers, Ayet et Chaillon, et de quatre notables, Mandel, Raybois, Nicolas et Lejeune, tenait la comptabilité avec les boulangers approvisionnés par la municipalité, délivrait des bons aux indigents et les permis d'entrée et de sortie des grains. Lejeune et Chaillon se rendirent à Mannheim, puis dans le Perthois. En quelques jours, ils avaient pu réunir six mille sacs de blé et trois mille sacs d'orge, pour lesquels le juif Beer Isaac Beer, comme on disait alors, avait eu la générosité de mettre trois mille sacs de toile à la disposition de la ville. On recevait en même temps l'offre des officiers du régiment du Roi, de prêter au conseil les fonds nécessaires pour l'achat des grains, et Necker informait la commune que sur la contribution patriotique décrétée par l'Assemblée constituante le 1er avril 1790, Nancy était autorisé à prélever une somme de trente mille livres pour ses approvisionnements.

Tous ces faits étaient portés à la connaissance du public par des affiches spéciales. Néanmoins les meneurs faisaient courir le bruit que « les aristo-« crates, les officiers et les prêtres, mécontents du « nouvel ordre de choses, se concertaient pour ren-« verser la Constitution, et qu'ils allaient commencer « en prenant le peuple par la faim au moyen « d'obstacles mis à la circulation des grains. »

Tel était chaque jour le thème favori des orateurs du club présidé par La Vallée. Dans une des séances, on décida qu'il fallait, en vue de ces périls, amener les patriotes à se *coaliser* pour le maintien de la Constitution et la sécurité des transports de grains. Sur-le-champ fut rédigé un manifeste dans lequel, après avoir accusé une certaine classe de citoyens de fomenter des projets d'accaparement de blé et du numéraire pour réduire le peuple à la famine, on convoquait à Nancy, pour le dimanche 18 avril, les délégués des milices citoyennes des villes voisines.

Bien qu'émané du bureau des Amis de la Constitution, cet écrit ne portait pas le nom de son président. Signé simplement *Couteaux*, commissaire, il avait pour titre : *Arrêté pris dans la garde nationale de Nancy sur la coalition.* Il fut imprimé et adressé dans toutes les villes de l'ancienne province de Lorraine, accompagné d'une lettre d'avis du commandant de la garde de Nancy.

Dès qu'il eut connaissance de ces faits, le conseil

de la commune se réunit d'urgence et fit appeler à sa barre le commandant de Bassompierre et le garde Couteaux. Le premier balbutia des explications ambiguës desquelles il résultait qu'il avait eu la main forcée. Couteaux, plus explicite, déclara que l'arrêté de convocation signé par lui avait été concerté dans une réunion de gardes-citoyens et sur l'ordre d'un nommé Mirouffle, caporal de service. L'un et l'autre se retirèrent de la salle (séance du 7 avril 1790) après avoir été vertement réprimandés (1).

Plusieurs membres de la commission parlèrent ensuite de l'effervescence qui se propageait dans les rues, et sous l'influence de ces préoccupations, le conseil décida (séance du 12 avril) qu'il permettrait la réunion des milices, conformément au vœu de la *Coalition,* mais il en fixa le jour au 25 avril, de manière à pourvoir au logement et à la réception d'une pareille agglomération de citoyens.

Au lieu de se calmer, les têtes s'échauffèrent à cette nouvelle, et l'impulsion partie du cabinet de l'impasse gagnant de proche en proche, des groupes tumultueux se formèrent sur la place et insultèrent quelques conseillers se rendant en séance.

Le lendemain 13 avril, vers trois heures après

(1) Le marquis de Bassompierre donna sa démission le 4 juin 1790 et fut, à partir de cette époque, remplacé par le commandant Poincaré; M. de Jobart fut dès lors promu au grade de lieutenant-colonel de la garde nationale. (Séance du 6 juin 1790.)

midi, et au moment où le conseil allait se réunir, une multitude en désordre, composée d'hommes, d'enfants, de femmes, de soldats et de domestiques, envahit, en vociférant, la salle dite des concerts, au rez-de-chaussée de la mairie (1). A la tête des mécontents est l'avocat J.-B. Genaudet. Il essaie de haranguer cette cohue, dont il s'attribue la présidence. Il s'agit de dire ce qu'on veut, et au milieu du tumulte, un autre avocat, du nom de Cléret, est délégué pour se rendre sur-le-champ près du conseil et lui intimer la volonté du peuple.

Escorté de dix citoyens, Cléret est introduit dans la salle des séances ; il demande au corps municipal de convoquer le conseil général de la commune pour statuer à nouveau sur la question de la *Coalition*. Il exige une réponse immédiate par oui ou par non, et s'exprime en termes si injurieux que, désavoué par ceux même qui l'accom-

(1) Le rez-de-chaussée de l'hôtel-de-ville, à droite du vestibule d'entrée, était occupé par une vaste salle dite *salle des redoutes*. Une galerie circulaire soutenue par des colonnes régnait autour de cette pièce consacrée aux concerts, aux bals par souscription, aux distributions de prix et autres solennités publiques. En 1862, sous l'administration de M. le baron Buquet, maire de Nancy, les nouvelles galeries du musée furent construites par M. Morey, grand prix de Rome, architecte de la ville. L'ancien emplacement du musée fut transformé en une splendide galerie près du salon carré du premier étage, décoré par Girardet ; et le rez-de-chaussée reçut, à la même époque, sa distribution actuelle pour les réunions du conseil municipal, la célébration des mariages et les bureaux de l'état civil.

pagnent, il est obligé de présenter des excuses à l'assemblée.

Après le départ de Cléret, les officiers municipaux reprennent leur délibération, mais ils sont plusieurs fois interrompus par de nouvelles députations dont les expressions et le ton caractérisent le trouble et l'irritation de la réunion que préside Genaudet. On décide la convocation du conseil général pour le jeudi 15, et un sergent de ville, chargé de faire connaître cette résolution au rassemblement du rez-de-chaussée, l'invite en même temps, au nom du conseil, à se dissoudre sur-le-champ, sous peine pour Genaudet, son chef, d'être personnellement responsable des conséquences de son refus. Il était alors huit heures du soir, et, bien que satisfaction fût ainsi donnée à la foule, Genaudet fut impuissant à dominer les cris et le désordre. A onze heures seulement les envahisseurs se retirèrent, dès qu'ils apprirent que le commandant de la garde nationale et celui de la garnison venaient d'être mis en réquisition pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Devançant la convocation du 15, le conseil général se réunit le 14. Le manifeste Couteaux fut déclaré nul et séditieux; en même temps on admit en principe la célébration de la fête dite alors de la *Coalition*. Une nouvelle députation de la milice vint remercier la municipalité de la décision prise, en lui demandant d'assister à la so-

lennité et d'en fixer le jour, non pas au 25, mais au 19 avril.

Ces vœux exprimés en termes parlementaires, mais pressants, eurent pour résultat la délibération suivante qui porte la date du 14 avril 1790 :

« Le conseil général de la commune, déférant « avec satisfaction au vœu modéré, juste et régu- « lier de la garde nationale, voit avec plaisir que « les circonstances relatives aux subsistances qui « l'avaient forcé d'abord de retarder, s'accordent « avec le désir qu'il a toujours eu de seconder « le plus tôt possible l'empressement patriotique « de la garde nationale pour le pacte d'union avec « ses frères d'armes; en conséquence, le conseil « général laisse à la garde nationale l'option par « elle proposée entre le 19 et le 25, et il partagera « avec le même empressement le concours qui lui a « été offert. »

Tel fut le dénouement des difficultés soulevées par La Vallée et les Amis de la Constitution. Malgré la satisfaction officielle exprimée dans la délibération qui précède, il faut reconnaître que les apparences seules étaient sauvées; les agitateurs avaient le dessus, et l'autorité des pouvoirs réguliers se trouvait dès ce moment singulièrement méconnue.

La *Coalition*, en elle-même, n'annonçait rien d'alarmant. Cette manifestation, désignée depuis sous le nom plus modéré de *Fédération*, allait mettre en présence des hommes sincères, accourus de tous les

points de la province pour affirmer avec enthousiasme leur confiance dans l'avenir, leur foi dans l'union de toutes les classes concourant au bonheur de la patrie sous le régime d'une sage liberté.

Mais si on considère comment et par qui ce projet fut conçu et mis à exécution, dans ces ordres partis d'en bas au lieu de venir d'en haut, on reconnaîtra les symptômes de cette insubordination qui allait prendre des proportions alarmantes.

Un seul homme aurait pu en arrêter les progrès : Custine, l'ancien maréchal de camp, aurait peut-être prévenu les conséquences de l'inqualifiable faiblesse de Bassompierre; malheureusement, par un concours fatal de circonstances, ce maire, dont la nomination venait d'être saluée avec allégresse, n'était déjà plus à son poste. La comtesse de Custine expirait le 12 avril; les chagrins et la maladie retinrent dans son hôtel le chef de la municipalité, qui, à dater de ce jour, resta forcément étranger aux affaires de la mairie.

L'ordre d'inscription au tableau des officiers municipaux appelait Poirson à la présidence du conseil; c'était un honnête maître-tanneur du faubourg Saint-Nicolas; il faut rendre justice à son exactitude et à son dévouement; on le verra presque constamment en permanence à la commune. Néanmoins, les délibérations prises sous sa présidence prouvent que, dans ces temps agités, le zèle et la bonne volonté ne pouvaient suppléer aux lumières

et à l'énergie qu'on avait attendues de Custine. En dehors du conseil, quelques esprits, inquiets des allures de la milice, essayèrent d'anéantir la convocation du club par l'arme de l'ironie. Les enfants de la ville, par esprit d'imitation, s'étaient organisés en une petite garde nationale, et soudain on répandit en leur nom, dans la cité et dans toute la province, un factum destiné à jeter le ridicule sur la délibération Couteaux.

Nous avons annoncé un recueil de pièces inédites ou peu connues, on nous pardonnera peut-être de transcrire quelques lignes de cette curieuse missive qui affectait la forme extérieure de la convocation persiflée. Les parties soulignées étaient empruntées aux termes mêmes de ce document.

Arrêté pris dans la petite compagnie des Petits-Volontaires de la Garde citoyenne de Nancy, sur la Coalition.

Et nos ergo manum ferulæ subduximus.....
JUVÉNAL.

« Cejourd'huy neuf du dixième mois de l'an « premier de la Liberté, plusieurs membres de la « compagnie des Petits-Volontaires de Nancy, as- « semblés en école buissonnière à la Garenne, pour « délibérer sur un arrêté plein de sagesse, de pru- « dence et surtout de modération pris par quelques- « uns de leurs grands frères d'armes, relativement « à la Coalition;

« Convaincus qu'il est aussi de leur sagesse et

« de leur prudence ordinaire et surtout de leur « intérêt de *jurer sous les auspices du dieu de liberté*, « quoiqu'il ne soit pas fait mention de ce dieu-là « dans leur catéchisme, et *d'opposer aussi des* DIGUES « *à des* TRAMES;

« Que bien plus encore que leurs grands frères « d'armes, ils sont exposés aux entreprises *d'aris-* « *tocrates* de toute espèce, et qu'au moins, eux, « ils peuvent nommer et dénoncer, *à la face du* « *ciel et de la terre*, tels que les Lhomond avec « leurs rudiments, les Selectæ, tant veteri que pro- « fanis, leurs maîtres avec leurs férules et leurs « verges, instruments inventés par le despotisme, « leurs pères, mères, oncles, tantes, etc., tous per- « sonnages tenant à l'ancien régime et qui préten- « dent les contraindre, dans un moment où les bons « patriotes s'abandonnent jusqu'au délire à la bouil- « lante ivresse de la sainte liberté;

« Qu'*il est temps* que les enfants de *Nancy*, dont « plusieurs *sont si connus* par leur dissipation et « leur aversion pour l'étude, *sortent enfin de l'apa-* « *thie dans laquelle veulent en vain les retenir ces* « *êtres pervers et dégradés* qu'on appelle régents, « *âmes méprisables qui, jusqu'à présent, ont fait le* « *malheur* de la jeunesse. . . . . .

. . . . . .

« Qu'il est instant *de confondre pour jamais les* « *noirceurs cachées, les persécutions sourdes et subti-* « *lement combinées que les dépositaires infidèles des*

« *lois, au nom de ces lois mêmes, qu'ils détestent, ont* « *osé entreprendre dans l'enceinte de la cité* pour « empêcher les enfants de tirer des fusées, de petits « canons, et de lancer leurs cerfs-volants dans les « rues;

« Qu'ayant pris les armes, comme tant d'autres, « uniquement pour s'amuser et faire les beaux fils « avec un uniforme, un plumet, une cocarde et une « ganse à leur chapeau, la COALITION leur fournira « une récréation très-agréable et le plaisir de ne « pas étudier pendant quelques jours;

« Qu'ils doivent prendre les moyens les plus « prompts pour opérer et nécessiter cette bienheu- « reuse COALITION, parce que, s'ils attendaient que « leurs supérieurs, à qui ils l'ont demandée, la « décidassent, ces supérieurs (s'il en existe encore « pour personne) pourraient ne s'y pas prêter en « suivant les conseils d'une vieille folle qu'on ap- « pelle la RAISON et qui est la plus violente de « toutes les aristocrates;

. . . . . .

. . . . . .

« ARRÊTENT que dès ce moment ils adhèrent à la « Coalition.

. . . . . .

« Que les enfants des ci-devant privilégiés seront « extraits par force de leurs maisons à l'effet d'être « conduits aux écoles publiques pour y recevoir,

« exclusivement, et à la décharge des autres, le « fouët, des férules et d'autres punitions;

. . . . . .

« Que pour allumer et entretenir entre eux le « feu sacré de l'enthousiasme, ils établiront *un « cabinet patriotique ;*

« *Arrêtent en outre que l'original de la présente « délibération sera imprimé et distribué et que copies « seront remises* à tous les parents, maîtres et supé- « rieurs, *comme un hommage du respect et de la « confiance* de la petite garde citoyenne de cette « ville.

« *Fait et arrêté* à la Garenne, *les jours et an « susdits, et ont signé les délibérants à un nombre « infini,* sur un papier blanc, sans savoir, comme « beaucoup de nos grands frères d'armes, ce qu'ils « signaient et sauf à désavouer comme eux leur « signature (1). »

Cette dernière allusion frappait directement deux notables de la commune dont le nom figurait à l'arrêté Couteaux, mais qui, à l'exemple de Bassompierre, confessèrent ingénument qu'ils avaient signé sans lire ni comprendre, supposant, comme on le leur avait assuré, qu'il s'agissait simplement d'une pétition adressée au Corps municipal.

Cette boutade, malgré sa mordante saveur imprégnée du vieux sel gaulois, n'atteignit pas son

(1) Un imprimé de deux feuilles in-4°, signé Coco, sans nom d'imprimeur. (Bibliothèque lorraine de M. J.-B. Thiery.)

but; elle fut suivie d'une circulaire non moins étrange, portant la signature d'un certain nombre de femmes de Nancy, et que nous transcrivons ici parce que son style emphatique nous semble en déceler le véritable auteur (1) et que, dans tous les cas, elle donne la mesure de l'état d'agitation dans lequel les meneurs étaient parvenus à jeter les esprits.

Compliment d'une compagnie de Dames patriotes de Nancy adressé aux Gardes nationales des départements convoquées pour la Coalition du 19 du mois d'avril à Nancy.

« Messieurs,

« Électrisées du sentiment énergique de vraies « citoyennes, nos âmes élevées par celui d'un patrio- « tisme inaltérable, nous croirions manquer aux de- « voirs que nous impose l'approche d'une fête si « belle, *la régénération de la Liberté,* à celui même « qui est dû à la société où nous vivons, si au- « devant de vous, Messieurs, nous n'allions offrir « l'hommage de nos cœurs pour cimenter plus au- « thentiquement notre adhésion au serment que « vous allez prononcer à la face du Ciel ; serment « important et inviolable, où l'appareil majestueux « qui y donne lieu va développer aux yeux de la « sagesse une base inébranlable fondée sur la dis-

(1) Probablement La Vallée, comme on poura en juger plus loin par ses écrits.

« tinction du bien et du mal, du vice et de la vertu.
« Puisse à jamais cette dernière que nous chéris-
« sons, si rouillée dans les cœurs endurcis, anéantir
« par cet exemple le reste vicieux de *la race aristo-*
« *cratique !* En rendant à l'homme tous ses droits,
« nous deviendrons les compagnes des êtres libres,
« et notre bonheur ne naîtra qu'à l'apparence de
« cet ouvrage si désiré.

« C'est dans cette attente que nous vous embras-
« sons, nos chers et bien-aimés concitoyens.

« *Signé :* les Dames GRANDJEAN, DUCRET, CHASTELAIN, CHE-
« VALIER, SIMON, TISSERANT, ROGER, CALCE, JOLIS, GAIT-
« TEMANNE, GUICHARD, GRANDJEAN la jeune, JACQUIER,
« FARGÈS DU BARIL, TERNOT, VATHIER, DUFOUR, etc. (1). »

Tous les invités obéirent à la double convocation des gardes et des citoyennes de Nancy, et la manifestation patriotique eut lieu telle qu'elle avait été décidée par le cabinet de l'impasse (2).

(1) Une feuille in-4°, sans nom d'imprimeur. (Bibliothèque de M. Lucien Wiener.)

(2) Parmi les pièces publiées à l'occasion de la Coalition du 19 avril, il faut citer la lettre du docteur Salle, de Vézelise, l'un des députés de la Meurthe, lettre datée du 12 avril. Ce document, écrit avec une singulière exagération, avait ému le conseil municipal au point de le déterminer à dénoncer à l'Assemblée l'ardent député. Victime, comme bien d'autres, de sa bonne foi et de l'entraînement de son caractère, l'infortuné docteur, qui tombait en 1794 sous la hache révolutionnaire, désavoua, par l'intermédiaire de ses collègues Régnier et Prugnon, l'acte provoqué par l'un des affiliés de La Vallée. (Séance du conseil municipal des 22 avril et 6 mai.) Cet écrit est inséré dans un *Recueil de lettres des membres de l'Assemblée nationale.* (Documents de la bibliothèque J.-B. Thiery, t. VI.)

II

LES DEUX FÉDÉRATIONS.

La Coalition de la côte Sainte-Geneviève. — Serment et discours officiels. — Comédie patriotique de La Vallée. — Fédération de la prairie de Tomblaine. — Les délégués lorrains au Champ-de-Mars. — Leur retour de Paris. — Premiers essais de presse périodique locale.

Un plateau escarpé, situé à une lieue de Nancy et connu sous le nom de la *Côte Sainte-Geneviève,* était l'emplacement choisi pour la solennité. Au centre, l'autel de la Patrie avait été disposé à la hâte par un sergent-major de la milice, le citoyen Laugier, fabricant de papiers peints. Quelques curieux conservent, dans leurs collections, une gravure du temps qui reproduit, avec fidélité, l'aspect de l'édifice. Traitée par une main peu exercée, cette eau-forte porte la signature Landremont. L'autel, surmonté d'un obélisque de quarante pieds, avait pour base un rempart triangulaire ; au sommet du tout flottait dans les airs une grande flamme aux trois couleurs de la liberté (1). Vers le milieu de

(1) Après la prise de la Bastille, la Commune de Paris prescrivit aux citoyens de reprendre les anciennes couleurs nationales, rouge de Paris, bleu de Navarre ; on y joignit le blanc, couleur de France ; ainsi se forma le drapeau tricolore adopté le 17 juillet 1789. Mais le bleu était l'azur et non le bleu indigo qui lui a été substitué en 1830. L'autel élevé par Laugier eut un tel succès de vogue, qu'un artiste de Nancy, Claude Michel,

l'obélisque, un médaillon orné de feuillage portait cette inscription : *A Dieu seul honneur et gloire.* Ce travail, malgré un vent très-froid, avait pu être terminé en vingt-quatre heures, et tout était prêt le 19 avril au matin.

Dans la soirée de la veille, les détachements délégués avaient fait leur entrée en ville, précédés de la musique militaire. A six heures, le corps municipal, accompagné du commandant de la garde citoyenne, du commandant de la province et des chefs de la garnison, reçut, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, les députés des différentes délégations ayant à leur tête le plus ancien d'entre eux, Bougarel, commandant de la garde nationale de La Marche. Ce dernier, au nom de tous, exprima la satisfaction avec laquelle ils s'étaient empressés de se rendre à l'invitation de leurs frères d'armes, et le chevalier de Jobart, major de la garde, lui répondit dans des termes plusieurs fois accueillis par des

plus connu sous le nom de Clodion, en fit le motif d'une pendule dont le médaillon central formait cadran. Il n'est pas rare de rencontrer cette pendule dans quelques familles du pays. Les petits bas-reliefs en bronze doré qui la décorent sont d'un fini extrême et rappellent les groupes qui ornent les façades de quelques maisons du trottoir Damerval, rue Saint-Dizier, n° 22, et rue Saint-Jean, n° 2. Mais pour se conformer au décret du 14 août 1792, qui ordonnait la suppression de tous les insignes ou attributs de l'ancien régime, on enleva l'oriflamme et la grande fleur de lys qui la surmontait et on la remplaça tantôt par une mappemonde, tantôt par un aigle d'un travail grossier et qui jure avec le reste des ornements conservés.

applaudissements : « Ce jour, s'écrie le major, offre un de ces événements rares qui ne se trouvent qu'au berceau des sociétés..... Puissent nos neveux imiter notre exemple et cimenter une sainte alliance jurée au nom et sur l'autel de la Liberté !..... ..... Ce sont les temps de crise qui ont nécessité les fédérations; bénissons celle qui fera époque dans nos annales, celle où un Roi-Citoyen, épris de la véritable gloire, abdique un pouvoir illimité pour ne commander qu'au nom des lois. Ah ! rendons-lui en amour ce qu'il nous donne en puissance ! Unissons-nous à ce Roi chéri, comme il s'unit à nous ! C'est dans l'union de la Nation et de son Roi que se présentent la perspective du bonheur public et le terme de nos malheurs !..... »

Le cérémonial de la fête fut ensuite réglé et on adopta pour formule du serment la rédaction proposée par la fédération des Vosges, comme renfermant « les obligations imposées par le civisme et la fraternité ».

Tels étaient les termes de ce serment, « serment salutaire, ajoute le procès-verbal, qui doit unir les forces légitimes de la Liberté nationale contre les complots obscurs de la chose publique » :

« Nous jurons par l'honneur, sur l'autel de la Patrie, en présence du Dieu des armées, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, de maintenir de tous nos pouvoirs la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. Nous

jurons aussi de rester à jamais unis, de nous prêter réciproquement les secours qu'exige la fraternité, de prendre, au premier signal de danger, pour cri de ralliement, *l'Union et la France*, et de protéger particulièrement le transport des subsistances. »

Le 19 avril, l'armée, divisée en trois colonnes, était sous les armes à sept heures et demie du matin. La fédération de la Meurthe et des Vosges avait son point de réunion sur la place Royale; les délégués de la Meuse s'assemblaient sur la place du Marché, et la Carrière était désignée comme lieu de rendez-vous de la troisième colonne, formée par les départements de la Moselle et de la Haute-Marne. L'ordre de départ étant donné, les trois divisions se mirent en marche et se rendirent à leur destination par les trois routes différentes d'Essey, Saint-Max et Malzéville, de manière à éviter la confusion et l'encombrement.

Conformément à la délibération relative au manifeste Couteaux, les soldats du régiment du Roi et les cavaliers de Mestre de camp, entraînés par eux, avaient tout d'abord décidé qu'ils se rendraient avec leurs drapeaux à la Coalition du 19 avril, quand même leurs officiers s'y opposeraient. Ceux-ci, sur l'invitation de la garde nationale et après l'approbation donnée forcément par la municipalité, s'y prêtèrent sans difficulté; un bataillon du régiment du Roi, trois cents hommes des Suisses, avec leurs drapeaux, et un escadron de cavalerie, étendard

déployé, précédèrent à la côte Sainte-Geneviève l'arrivée des trois colonnes.

L'armée ainsi réunie fut disposée en bataillon carré; elle présentait un effectif de cinq mille hommes. Le cortége, formé par le corps municipal de Nancy et plusieurs officiers des communes voisines, occupait la première place; des salves d'artillerie avaient annoncé sa présence ainsi que celle de chaque colonne. Elles furent réitérées dès que les troupes se trouvèrent rangées en bataille, et immédiatement commença la cérémonie.

Après la célébration de la messe, l'abbé Anthoine, aumônier de la garde citoyenne, prononça une chaleureuse allocution : « Que la bénédiction du Seigneur », dit-il, « rende inviolable et saint l'engagement que vous allez prendre ! La postérité saura à jamais qu'un des plus beaux jours pour notre cité fut celui où les citoyens de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse, de la Moselle et de la Haute-Marne, se sont réunis à nous pour déclarer, en présence des saints autels, à la face du ciel et de la terre, qu'ils se reconnaissent frères, voués à la cause commune et à la défense de tous..... Daignez, Seigneur, bénir cette confédération aussi religieuse que patriotique !

« Que ce jour assure à jamais le bonheur et la tranquillité publique ! »

Puis un roulement annonça enfin la prestation du serment. Cent drapeaux sortirent des rangs et

vinrent former devant l'autel un cercle brillant dont le centre était occupé par les chefs des députations. Tous les tambours à la fois battirent un ban, et la formule du serment fut prononcée par le commandant général. Les chefs de députation jurèrent à leur tour, pour leurs concitoyens, le pacte fédératif qui devait les unir à jamais.

Les drapeaux furent reportés à leur division; l'armée, se mettant en mouvement, reprit le chemin de la ville après avoir défilé devant l'autel.

Une foule enthousiaste avait accompagné les troupes; la satisfaction, la confiance et le bonheur brillaient sur tous les visages.

Les détachements de Dieuze, de Lixheim, de Phalsbourg et de Nomeny, le jour de leur arrivée, s'étaient fait précéder de plusieurs convois de blé. La multitude, à la vue de ces voitures, n'avait pu contenir sa joie, et il semblait que la disette était conjurée pour toujours; l'aspect des troupes, le bruit du canon, la solennité du serment produisirent à leur tour le même effet sur les esprits; l'avenir désormais se présentait sous les plus riantes couleurs: plus d'aristocrates, plus d'obscurs complots, partout des frères, des amis; tous se livraient aux transports de l'allégresse.

Le chef du club, l'ancien officier destitué, devait rester étranger au monde officiel de la fête; cependant il ne pouvait se résoudre au rôle de spectateur muet et oublié dans la manifestation dont il avait

été le principal instigateur. Il fit jouer le soir même, sur le théâtre de Nancy, une pièce patriotique qu'il avait composée pour la circonstance. Une courte analyse de cet impromptu fera voir que le but de La Vallée était bien moins de terminer dignement la journée du 19 en s'associant à la joie générale, que de maintenir sa popularité parmi les soldats de la garnison et de s'assurer des instruments dociles en se faisant le courtisan des membres de la milice citoyenne et en se livrant à des déclamations à effet sur le partage des biens.

Cette pièce a pour titre LE SERMENT CIVIQUE, ou LES LORRAINS PATRIOTES (1); imprimée à Nancy et distribuée à tous ceux que La Vallée voulait se concilier, elle contenait une préface pleine de louanges emphatiques adressées à *Messieurs de la milice citoyenne,* tout comme on dirait Messieurs de la Cour ou du Parlement.

« Quel citoyen », ce sont les termes de La Vallée, « ne serait enflammé de l'amour de la Patrie quand il a le bonheur de vivre au milieu de vous? S'il était possible de vous distraire un moment de ce sentiment sublime, je vous parlerais de ma profonde

(1) *Le Serment civique,* ou *les Lorrains patriotes,* pièce en un acte, représentée pour la première fois par MM. les comédiens de la cité de Nancy, le 19 avril 1790, par M. de La Vallée, ancien capitaine au régiment de Bretagne, président de la Société des Amis de la Constitution. A Nancy, chez la v^e^ Bachot, imprimeur du Roi, M. DCC. XC. Broch. in-8° de 22 pages. (Biblioth. lorraine de M. J.-B. Thiéry.)

reconnaissance pour vos bontés (1), mais, dans un aussi grand jour, un Français ne doit vous entretenir que de sa vénération..... Je suis, avec le plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur. De La Vallée. »

Pour composer la pièce elle-même, l'auteur ne s'était pas mis en frais d'imagination. Dans un village de la Lorraine, on fait les préparatifs de la fête de la Patrie. Les garçons et les filles dressent l'autel sur lequel sera prêté le serment civique. Il est un autre serment que Collin voudrait, surtout, prêter à sa fiancée Agathe. Mais il est pauvre, il doit à Mathurin, père de la promise, une somme de cent écus, empruntée pour son rachat du service militaire, et l'amoureux n'ose pas demander à son créancier la main de sa fille avant d'avoir acquitté cette dette. Survient le seigneur du village; en apprenant la cause du chagrin d'Agathe, il prête à Collin la somme qui doit lever tout obstacle au

(1) Léonard, dans la relation déjà citée, nomme M. de La Valette l'individu qui s'était, en 1789, placé à la tête de la garde nationale. Ne serait-ce pas en réalité le marquis de Bois-Robert qui prit successivement les pseudonymes de M. le comte de La Vallée, puis de citoyen Joseph Lavallée, à mesure que les idées progressaient? Je suis tenté de le croire en rapprochant ces compliments à la milice citoyenne de cette mention de Léonard (page 2), parlant du commandant de la garde: « La maréchaussée, par un écrit plein d'énergie, lui imprima une tache ineffaçable en lui imputant des faits graves dont il ne put se disculper. » Ne serait-il pas ici fait allusion aux causes plus haut rappelées de sa destitution et de son incarcération sur lettre de cachet?

bonheur des amoureux. Arrivent ensuite un Suisse de Château-Vieux, un cavalier de Mestre de camp et un garde du régiment du Roi. Ces trois soldats en congé retournent à leurs corps ; ils brûlent du désir de se rendre à Nancy pour prendre part à la fête de la *Coalition;* mais la distance est longue, ils n'arriveront pas à temps et ils se décident à prêter serment sur l'autel dressé au village. Dans l'intervalle, Mathurin consent au mariage d'Agathe avec Collin, et comme il refuse de recevoir le remboursement des cent écus prêtés, Collin veut les rendre au seigneur qui vient de les lui remettre. C'est alors que le généreux seigneur, à son tour, refuse la somme restituée et s'écrie : « Mon ami, je ne prête point, je ne donne point à mon semblable, *je partage avec lui ce que l'aveugle fortune lui a ravi pour me le donner ; les infortunés sont les créanciers du riche ;* vous étiez le mien, j'ai payé ma dette. »

Il est facile de comprendre les applaudissements d'un certain public en présence de cette réponse à effet, si grosse de promesses.

Après le serment prêté à la satisfaction générale, la représentation se termine par des couplets toujours en l'honneur du soldat et du garde national :

Fiers citoyens ! Que votre bras civique
Protége nos heureux destins !
De vos travaux, forcé de se convaincre,
L'avenir, en parlant de vous,
Dira : La vertu leur fit vaincre
Les mécontents et les jaloux.

Le lendemain, 20 avril, l'enthousiasme n'était point refroidi. Les chefs de députation avaient une dernière réunion à l'Hôtel-de-Ville, quand les délégués des bas officiers et des gardes citoyens furent introduits. A leur tête est le caporal Claude; il exprime, au nom de tous, le désir de conserver pendant un jour encore les frères d'armes auxquels ils ont juré une union inséparable.

Les commandants ne peuvent résister à ces vœux; le contre-ordre de départ est donné, et le retour des détachements de Metz et de Pont-à-Mousson, qui déjà étaient en marche, devient un triomphe célébré par des promenades militaires dans tous les quartiers de la ville et au milieu des transports de la joie publique. Avant de se séparer, les officiers choisirent parmi eux des commissaires chargés de dresser un procès-verbal de tout ce qui était relatif à la Fédération; les rédacteurs reçurent en même temps la mission d'envoyer copie de ce procès-verbal au Roi et à l'Assemblée nationale, en y joignant une adresse spéciale (1). On était bien loin alors de songer à la République; le ton de ces adresses était respectueux et chaleureusement patriotique. En dehors des meneurs, il y avait une confiance universelle, un espoir immense pour le succès pacifique de l'œuvre inaugurée en 1789; le procès-verbal garde

(1) *Fédération du mont Sainte-Geneviève,* près Nancy, du 19 avril 1790. A Nancy, chez M. Hœner, imprimeur du Roi; in-8° de 52 pages.

d'ailleurs un silence complet sur les tumultueux prodromes qui avaient précédé la réunion du 19 avril.

On ne lira pas sans intérêt ces documents; ils résument les sentiments éprouvés par la majorité de ceux qui avaient été entraînés dans cette manifestation.

« Sire, est-il dit dans la première adresse, le serment que nous venons de prêter est gravé dans le cœur de tous les bons Français, il est le garant de nos efforts pour seconder les intentions bienfaisantes de VOTRE MAJESTÉ, conserver cette précieuse liberté, dont Elle est le Restaurateur, et assurer la tranquillité et le bonheur d'une nation qui lui est chère. »

La seconde adresse est surtout un encouragement aux représentants de l'Assemblée nationale : « AH ! NOS SEIGNEURS ! écrivent les gardes fédérés, s'il était nécessaire de soutenir votre courage dans la pénible carrière que vous parcourez, cette réunion de tant de défenseurs ne serait-elle pas propre à lui donner une nouvelle vigueur? Mais il est inaltérable, ce courage, vous l'avez prouvé dans ces instants difficiles où vous étiez le seul espoir de la France, comme vous en faites aujourd'hui l'admiration ! »

Pour celui qui ignore les menées secrètes des agitateurs, l'histoire de notre cité présente ici un de ces retours soudains, violents, inexplicables, dans lesquels se perd la logique des événements.

A ces jours de bonheur vont succéder des scènes de carnage, les acclamations enthousiastes du 19 avril auront, pour écho, les terribles lamentations du 31 août. Ces gardes de Toul et de Metz, accueillis avec ivresse dans nos murs, seront, quatre mois plus tard, massacrés à nos portes par ces mêmes hommes qui viennent de leur ouvrir les bras.

Cependant, avant de revenir à La Vallée et à son club, il faut rappeler la cérémonie du serment civique prêté, légalement cette fois, le 14 juillet, par la milice de Nancy et les troupes de la garnison dans la prairie de Tomblaine.

Le corps municipal paya avec résignation 2,704 livres 5 sous 3 deniers pour les frais de la fête qu'il n'avait point ordonnée et dont il n'avait été, sur la côte Sainte-Geneviève, qu'un accessoire obligé (séance du 6 mai). Il reprit ensuite le cours paisible de ses travaux administratifs, partagés entre le recouvrement des impôts et les approvisionnements publics, le choix des écharpes pour les officiers municipaux et la forme des baguettes pour les sergents de ville(1). Après avoir réglé l'ordre et la marche de la procession de la Fête-Dieu et après avoir vidé

(1) Séances des 5 mai, 8, 17 et 30 juin 1790. Les officiers municipaux, dans les cérémonies publiques, portaient en sautoir de droite à gauche des écharpes de soie tricolores. Les inspecteurs de police, dans l'exercice de leurs fonctions, étaient pourvus d'une baguette d'ébène garnie d'ivoire, à l'extrémité de laquelle étaient gravées, sur une plaque d'argent, les armes de la ville.

une question de préséance soulevée par les membres du district pour aller à l'adoration du Saint-Sacrement, il pouvait croire qu'il en avait fini avec les serments civiques et les fêtes publiques. Il n'en était rien.

A l'imitation de Nancy, Metz procéda, le 4 mai 1790, à sa fédération locale; plusieurs grandes villes en firent autant, et la municipalité de Paris proposa, pour le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, une fédération générale de toute la France, qui serait célébrée au milieu de la capitale par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, il fut décidé que les municipalités enverraient des représentants à cette manifestation, et que le même jour le serment civique serait prêté dans toutes les communes de France.

Une délibération du conseil, prise le 26 juin, allouait, pour frais de voyage, 3 louis (72 fr.) aux délégués de Nancy. Nous ignorons quel en fut le nombre, mais au milieu de cette *fête auguste,* que les historiens désignent comme *le plus beau jour de la Révolution,* les représentants de la Lorraine se firent remarquer par leur air martial et leur belle tenue. Le bataillon venait de défiler devant Louis XVI, au Champ-de-Mars, et la reine ayant demandé de quel pays étaient ces hommes, le commandant avait répondu : « Du pays où régnaient

vos aïeux, Madame; nous sommes vos fidèles Lorrains (1). »

Le même jour, le corps municipal de Nancy recevait solennellement le serment imposé aux troupes par la proclamation du 18 mars 1790. La cérémonie avait été annoncée, dès la veille au soir, par une salve d'artillerie et les cloches de la ville sonnant à toute volée.

A onze heures et demie du matin, le conseil général de la commune, escorté d'une garde d'honneur formée par deux compagnies de la milice citoyenne, se rend à pied dans la prairie de Tomblaine. Les trois régiments de la garnison, la brigade de gendarmerie et la garde nationale étaient déjà sous les armes, composant, sur cet emplacement, les trois côtés d'un carré au milieu duquel s'élevait l'autel de la Patrie.

Cet autel se composait d'une immense colonne ornée à la base du portrait de Louis XVI, et au sommet d'un trophée militaire avec les attributs des trois ordres et cette devise : *Ex pluribus unum.*

A midi sonnant, le canon de la place et toutes les cloches des paroisses annoncent le commencement de la solennité.

Poirson, président du conseil, fait battre un ban, puis il prononce à haute voix, en se tournant vers l'autel, le serment civique (art. 48 du décret du

(1) *Étude sur Régnier, duc de Massa-Carrara,* par M. Lucien Adam. Nancy, 1872.

14 décembre 1789) : « Je jure de maintenir, de tout mon pouvoir, la Constitution du royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de bien remplir mes fonctions. »

Le corps municipal et tous les citoyens groupés sur le côté ouvert du carré répondent, en levant la main droite : « Je le jure ».

Les officiers municipaux se rangent ensuite en ligne sur les marches de l'autel, puis M. de Noue, commandant de la province, s'avance à la tête de l'état-major de la place et de tous les officiers, et, après avoir fait battre un ban, il prononce le serment, auquel tous les officiers répondent : « Je le jure ».

A la formule ci-dessus rappelée étaient ajoutées les dispositions suivantes : « Je jure de bien et fidèlement servir pour le maintien de la paix, pour la défense des citoyens et contre les perturbateurs du repos public. » Les soldats juraient à leur tour « de ne jamais abandonner leurs drapeaux, d'être fidèles à la Nation, au Roi et à la Loi, et de se conformer aux règles de la discipline militaire ». (Décret du 15-16 août 1789.)

Ces serments prêtés par les commandants, chacun d'eux, avec le drapeau, se rend à son corps, reçoit le serment de chaque officier et ensuite celui de chaque soldat.

L'aumônier de la garde citoyenne et celui du régiment du Roi ont ensuite chanté un *Te Deum*,

suivi du *Domine salvum fac Regem,* répété en chœur par tous les assistants.

Puis les troupes ont défilé devant le conseil général de la commune, au pied de l'autel, et sont rentrées en ville en suivant l'ordre adopté au départ.

Le procès-verbal dressé sur les registres de la commune mentionne qu'il a été ainsi rédigé « pour conserver à jamais le souvenir de la première réunion civique des citoyens français, redevenus libres par la Constitution, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par Louis XVI, solennellement proclamé *restaurateur de la liberté française* ». (Reg. des délibérations, 14 juillet 1790, page 58.)

L'histoire rapporte que, par un heureux hasard, le ciel se découvrit et illumina de son éclat la Fédération du Champ-de-Mars à Paris, au moment où l'évêque d'Autun montait à l'autel pour commencer la cérémonie. Il n'en fut pas de même à Nancy: une pluie torrentielle ne cessa de tomber pendant la journée du 14 juillet.

Néanmoins cette circonstance n'empêcha pas la population de se porter en foule à la prairie de Tomblaine et de se joindre aux autorités et aux troupes pour célébrer la cérémonie qui devait assurer l'union et la tranquillité publiques.

Le retour des délégués lorrains se fit avec solennité le 24 juillet. Ils rapportaient de Paris la ban-

nière du département portée par eux au Champ-de-Mars. Deux bataillons de la garde nationale étaient en rang sur la place Royale; le corps municipal, réuni devant l'Hôtel-de-Ville, se porta au-devant des délégués, auxquels l'un des officiers de la commune adressa cette allocution :

« Chers compatriotes, reconnaissez, par notre « empressement, la satisfaction que nous éprouvons « de vous revoir. L'avantage d'assister à la fête la « plus belle, la plus patriotique de l'univers, le « plaisir d'être réunis à la grande famille et d'em- « brasser tous nos frères, ne vous aura point fait « oublier ceux que vous avez quittés. Nos cœurs ne « se sont point séparés des vôtres, ils se sont en- « tendus lorsque vous juriez la sainte alliance à « laquelle nous étions tous appelés; ils ont partagé « la joie pure que vous a causée l'union franche du « meilleur des rois avec son peuple; vous avez re- « connu que tous les Français sont frères; vous nous « en rapportez le gage : que cette bannière dont « vous nous rendez dépositaires rappelle toujours à « ceux qui se rallieront à elle les obligations qu'elle « leur impose, et qu'à chaque fête dont elle fera « l'ornement on n'ait qu'à compter les progrès du « patriotisme, de l'union et de l'attachement aux « lois, fruits heureux que nous avons droit d'at- « tendre de la Constitution que nous avons tous « juré de maintenir. »

La bannière fut ensuite déposée provisoirement

dans la salle des séances de la municipalité. Le 27 juillet, le corps municipal fit au conseil du département la remise définitive de cette bannière, et l'un des officiers, l'avocat Saladin, la présenta comme « devant être le signal de la paix et du « bonheur tant que le département serait, comme à « cette époque, administré par des hommes doués « des talents les plus distingués unis à la prudence « et à la sagesse ». Le président du département répondit à cette allocution flatteuse en protestant que « toujours le conseil considérerait cette ban- « nière comme le symbole et le souvenir de la con- « corde, du respect pour la Constitution et de l'amour « des Français pour un Roi qui n'a d'autre passion « que leur bonheur ! »

Quelques jours avant cette cérémonie, venait de paraître le premier journal public créé à Nancy. Un sieur Thérin, ancien professeur de l'Université, avait édité, dès l'année 1778, sous le nom de *Journal de Lorraine et Barrois*, une revue purement littéraire. Cette publication consacrée à des pièces de vers, à des anecdotes et des appréciations de livres nouveaux, prit en 1780 le nom de *Journal de Nancy* et cessa de paraître en 1787. On put lire aussi une feuille imprimée à Metz et intitulée *Affiches lorraines et des Trois-Évêchés* (1), et concurremment avec ce journal, des écrits anonymes, des nouvelles

(1) On conserve à la Bibliothèque publique de Nancy une collection de cette publication de l'année 1770 à 1796.

à la main, sans nom d'auteur ou d'imprimeur, mirent les Nancéiens au courant des événements contemporains. Il se fit un véritable abus de nouvelles apocryphes, des libelles de tous genres se répandirent à profusion, et pour mettre un terme à cet état de choses, le corps municipal, par décision du 7 juin 1790, « fit défense à tous imprimeurs, libraires ou colporteurs, d'imprimer, vendre et distribuer en ville un libelle intitulé : *Lettre à l'Assemblée soi-disant nationale*, ainsi que tous écrits contraires à la Constitution, et généralement tous ceux qui ne seraient pas revêtus de la signature de l'auteur et du nom de l'imprimeur, le tout sous les peines de droit. »

En réalité, c'est le 15 juillet 1790 que les Nancéiens se virent pour la première fois en possession d'une feuille locale intitulée *Journal du département de Meurthe;* elle se composait d'un cahier de 16 pages in-8°, paraissant le jeudi de chaque semaine. Son rédacteur en chef, le savant naturaliste Sonnini de Manoncourt, l'avait, comme il l'annonce dans un programme préliminaire, divisée en trois parties distinctes : « Sous le titre *administration*, il se propose de publier les opérations et règlements des assemblées de département, de district et de municipalité, les décisions judiciaires, mercuriales, transcriptions hypothécaires, etc. La littérature, les sciences, les travaux de l'Académie, l'agriculture et l'économie rurale seront étudiés dans le second

chapitre; enfin la troisième partie doit être consacrée aux événements remarquables, aux annonces et avis de tout genre. »

Les premiers numéros contiennent de remarquables articles d'économie rurale, par l'abbé Grégoire; mais, en ce qui concerne le récit des événements et des actes de l'autorité locale, combien le nouveau journaliste se montre prudent ! Il pourrait en remontrer à tous ses successeurs. Il sait qu'au Grœnland les Anglais ont expédié une flottille pour rapporter un chargement de glace; en revanche, il semble ignorer ce qui se passe au conseil municipal, au sein des Amis de la Constitution ou dans les cours de la caserne; une fois il se risque à raconter qu'à l'occasion de la mort de Franklin, les membres du conseil d'administration de la garde nationale ont décidé qu'ils porteraient pendant trois jours un crêpe au bras gauche, en signe de deuil; après une si grande témérité, il se tait pour quelque temps. Mais attendez, le sang coule dans nos rues le 31 août, et le numéro du 2 septembre s'occupe exclusivement de la plantation des routes et de la construction des bâtiments incombustibles, sans qu'il soit dit un mot de la révolte militaire. La semaine suivante, il faut cependant s'expliquer et le journaliste déclare le 9 septembre que « dans la consternation extrême où l'ont jeté les événements des jours derniers, il ne peut se livrer à un travail approfondi, l'abattement qui l'accable le rend absolument incapable. »

C'est un procédé simple et commode, et rien n'est moins compromettant.

Cependant l'honnête Sonnini ne s'était pas chargé seul de défrayer la curiosité de ses concitoyens, il avait pour collaborateur un jeune gaillard du nom de Ranxin, affilié au club de l'impasse, mais très-circonspect lui-même. Ce dernier ne s'occupe de La Vallée que pour célébrer exclusivement son mérite littéraire; quelquefois il se fait poëte et salue son patron par l'innocent quatrain que voici :

Vers faits dans les bosquets du château de Manoncourt.

Charmants bosquets, lieu solitaire,
Que j'aime à m'égarer dans vos sombres détours !
J'y médite Buffon, la nature et Voltaire,
Et S.....i qui les y suit toujours.
(Numéro du 5 août 1790.)

Plus tard, quand un maire nouveau aura succédé aux Custine et aux Poirson, Ranxin, devenu plus audacieux, cessera de cacher son jeu, et il en dégoisera sur l'administration tombée, tant il est vrai que rien n'est commode pour un journaliste comme d'être l'ami des hommes parvenus au pouvoir.

Mais, après cette digression sur la presse locale (1), il faut reprendre le cours de notre récit.

(1) Sonnini garda pendant deux ans la direction de ce journal, qui reparut au mois de juin 1792, sous le nom de *Journal des Frontières*, rédigé par Duquesnoy, alors maire de Nancy. Claude Thiébaut fonda ensuite, en 1795, le *Patriote de la Meurthe*, dont il resta propriétaire et rédacteur jusqu'en 1813. Guivard, Bon-

III

L'AFFAIRE DE NANCY.

Le club reprend ses séances. — La masse et les comités dans les régiments. — Le dialogue de Tranche-Fétu et Prêt-à-Tout. — Premières violences sur les officiers. — Dégradation et réhabilitation des deux Suisses de Château-Vieux. — Proclamation du décret du 6 août. — Arrivée de Desmottes et de Malseigne. — La journée du 31 août. — Héroïsme et mort de Desilles.

Le mécontentement des soldats et l'avancement des sous-officiers étaient les questions mises de nouveau à l'ordre du jour dans les séances du club. Ces discours devaient nécessairement amener l'indiscipline ; les officiers, voyant se développer de jour en jour le mauvais vouloir, redoublèrent de sévérité et renvoyèrent un certain nombre de soldats avec la *cartouche jaune*, c'est-à-dire une note de mauvaise conduite ou d'infamie. Les griefs n'en devinrent que plus vifs et les discussions plus irritantes au sein de la Société des Amis de la Constitution. En communication directe avec la réunion du couvent des Jacobins à Paris, elle en recevait le mot d'ordre. Le n° 237 des *Annales patriotiques de la France*, rédigées par Lemercier, ne permet aucun doute

toux et Lepage furent successivement placés à la tête de cette feuille qui aujourd'hui, sous le nom de *Journal de la Meurthe et des Vosges*, est le plus ancien représentant de la presse périodique locale.

sur ce point; nous y lisons en effet l'injonction suivante :

« On a donné avis hier au soir à la Société des « Amis de la Constitution, aux Jacobins, que des « commissaires observateurs allaient partir inces- « samment et secrètement pour tous les départe- « ments afin de prendre des renseignements et faire « des recherches non-seulement sur l'organisation « de ces départements et des municipalités, mais « encore sur le caractère et les dispositions des « personnes qui sont à la tête de ces départements « et de ces municipalités. — On présume tout bon- « nement que ce sont des espions du pouvoir exé- « cutif, patentés pour aller reconnaître les lieux et « se concerter avec les aristocrates qui sont en place, « faire des listes et se tenir prêts à licencier l'armée « si le décret proposé à cette occasion et appuyé par « les ministériels venait à passer. La Société des Amis « de la Constitution, alarmée des suites que peuvent « avoir les avis donnés, a résolu d'envoyer une « adresse à ce sujet à toutes les Sociétés affiliées de « l'empire. — Surtout nous prévenons les gardes « nationales et les soldats patriotes des troupes de « ligne de se serrer plus que jamais les uns contre « les autres pour faire face à ce nouvel orage et « déjouer encore cette nouvelle et monstrueuse ma- « nœuvre. »

Les leçons du club avaient si bien profité à ses auditeurs que, suivant M. de Bouillé, dans ses mé-

moires, « on n'entendait point de cris séparés parmi « les soldats, tous éclataient, tous se taisaient à la « fois avec un accord si parfait et si constant qu'on « l'eût cru commandé; tous paraissaient n'avoir « qu'un même esprit, qu'une même volonté et être « conduits par un seul chef. »

Dans le courant du mois de mai, un incident vint révéler la fermentation qui régnait parmi les soldats. M. de Laurencie, ci-devant major du régiment du Roi, venait de parvenir par son ancienneté au grade de lieutenant-colonel du corps. Ayant voulu prendre le commandement du régiment et faire reconnaître son nouveau grade, il fut unanimement rejeté par les soldats, qui refusèrent de porter les drapeaux chez lui. Ce ne fut qu'après avoir parlementé avec les sous-officiers que le commandant de Lonjamet parvint à apaiser la résistance et obtint que M. de Laurencie fût enfin reconnu comme premier lieutenant-colonel, pendant qu'une nombreuse populace, envoyée au quartier par les affidés du club, criait aux soldats de n'y pas consentir. (Relation de Léonard.)

A cette époque, il existait, comme aujourd'hui, dans chaque régiment, un fonds de réserve appelé *la masse*, formé d'un prélèvement sur la solde quotidienne de chaque militaire pour suppléer à l'insuffisance des allocations destinées à l'entretien de l'habillement, du linge et de la chaussure. Cette masse, conservée au régiment, était placée sous la

surveillance et à la disposition du conseil d'administration du corps. L'emploi de ces fonds et le compte que les soldats prétendirent se faire rendre servirent de nouveaux prétextes à la rébellion.

Cependant les idées de La Vallée n'avaient pas encore envahi le régiment tout entier, l'agitateur adopta alors pour la garnison le système qui avait réussi dans la garde nationale; il organisa pour les soldats du Roi un comité intérieur, à la tête duquel fut placé le grenadier Pomier; le nommé Beau fut élu président des cavaliers de Mestre de camp, et après quelque résistance les Suisses de Château-Vieux obéirent à deux des leurs, Émery et Samuel Delisle.

Sous prétexte de querelles de cabaret, les soldats affiliés résolurent de chasser du régiment quelques-uns de leurs camarades qui refusaient d'obéir au comité Pomier; ils commencèrent par les enfermer et les séquestrèrent malgré les ordres de leurs chefs; il fallut l'intervention des délégués du corps municipal pour rétablir le calme au quartier Sainte-Catherine. (Journées des 20, 21 et 22 juillet 1790.)

Le registre des délibérations de la commune mentionne exactement tous ces faits et les démarches des officiers municipaux à la caserne, mais il semble que les délégués ferment les yeux sur la source du mal; ils ignorent ou feignent d'ignorer les agissements du club, car des citoyens plus clairvoyants répandent, en ville et dans les quartiers, un

écrit destiné à combattre les doctrines de La Vallée, écrit sans nom d'auteur ou d'imprimeur, et qui, malgré l'arrêté municipal du 17 juin, ne fut l'objet d'aucune poursuite.

C'est ici qu'il faut citer quelques fragments d'une brochure qui a pour titre : *Dialogue entre* TRANCHE-FÉTU, vétéran, et PRÊT-A-TOUT, *jeune soldat d'un des régiments travaillés par les clubs des vrais amis du bon ordre;* seconde édition, augmentée par un vétéran. *Au cabaret du Tapis-Vert,* l'an de la licence militaire 1790, à Nancy (1).

Au dos : *Avis aux lecteurs.* On ne doit lire ce dialogue qu'à la cantine, — et pour épigraphe :

O rage ! ô désespoir ! ô médaille, ma mie !
N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie !

Le vétéran cherche à éclairer son jeune camarade sur les absurdités de la nouvelle propagande, il voudrait le détourner de l'abîme vers lequel il marche :

« Oui, tu as osé dire, en parlant de l'incroyable « insubordination qui a détraqué toutes les têtes du « régiment, que nos officiers sont nos plus grands « ennemis. — Voyons, explique-toi, quelles preuves « en as-tu ?

LE JEUNE SOLDAT.

« Il est vrai, camarade, que je ne m'en suis ja-

(1) Brochure anonyme de 24 pages in-8°. — Bibl. J.-B. Thiéry.

« mais aperçu ; cependant on nous l'a prouvé par « des raisons que je n'ai pas bien comprises, mais « qu'on a promis de nous expliquer, car il est juste « que chacun sache son affaire.....

LE VÉTÉRAN.

« Voilà. — Nom de nom ! comment, on embêtise « un pauvre sire comme toi pour te faire servir « d'instrument aux intrigues que tu ignores !....

LE SOLDAT.

« Je ne peux certifier que j'aie des motifs de me « plaindre de nos officiers. — Il faut cependant « qu'il y ait quelque chose là-dessous, car messieurs « du *comité des Amis du bon ordre* nous ont dit que « nous devions agir avec eux comme si nous n'é- « tions pas engagés, *à cause des droits de l'homme,* « et surtout pour nous sauver des piéges qu'ils nous « tendent, puisque ce sont des traîtres qui font des « trahisons aux soldats. »

Le vétéran, dans son indignation, ayant maudit les Amis de la Constitution et tous ceux qui égarent le soldat, le jeune Prêt-à-Tout reprend : « Je suis « fâché d'avoir entendu ce que tu viens de me dire, « car, *d'après mon serment,* je serais forcé de te « dénoncer au comité comme un aristocrate, ennemi « de la Nation, et tu sais à quelle hauteur cette qua- « lité-là peut élever son homme. »

A ces mots, le vétéran découvre sa poitrine et montre une blessure qu'il a reçue pour la défense

de la patrie; il se moque des menaces du jeune homme et lui demande si ceux qui lui ont ensorcelé la tête en ont fait autant pour la France. Il ajoute : « Les prétendus amis de la Constitution, « qu'on emploie pour tout bouleverser, sont trop bien « payés par les ennemis de la Nation, pour alimen- « ter l'esprit de vertige dont ils se sont servis pour « allumer des cartouches dans vos têtes de linottes. » — Et faisant allusion aux troubles du mois d'avril, il reprend : « Ils se conduisent à votre égard comme « quand ils ont travaillé le pauvre peuple, pour le « tenir en effervescence, en lui parlant de conspi- « rations, de conspirateurs, d'aristocrates et d'au- « tres f..... pareilles. »

Dans la suite de l'entretien, le vétéran réfute les théories du club et s'efforce de ramener le soldat au sentiment du devoir et au respect de la discipline; vaincu par le bon sens de son camarade, Prêt-à-Tout se déclare désabusé, et les deux amis se quittent au bruit de la retraite.

Sur la couverture de cet écrit on lit : Prix de la pièce, *trente et un* sous pour le bourgeois, *rien* pour le militaire.

Malgré les efforts du généreux écrivain, l'effervescence ne se ralentit pas.

Le 8 août. — Pomier, suivi d'un groupe de soldats, intime à M. de Messimieux, trésorier du régiment du Roi, l'ordre de rendre sur-le-champ les comptes de la masse, et comme ce vieillard,

presque octogénaire, déclare ne pouvoir leur donner une satisfaction immédiate, il est impitoyablement emprisonné. Les rebelles retiennent en même temps tous les officiers présents à la caserne.

9 et 10 août. — Les officiers continuent à être séquestrés, sous prétexte de la reddition des comptes. Ils n'obtiennent la liberté qu'au prix d'une somme de 150,000 fr., versée par les chefs du corps et qui, partagée entre tous les soldats, s'élève à 73 fr. pour chacun d'eux. Cet argent, dissipé presque aussitôt dans les cabarets et mauvais lieux de la ville, grossit de la dernière classe des habitants le parti des révoltés. Enhardis par ce succès, ils répètent, et le bruit se répand dans les deux autres quartiers, qu'il revient encore à chaque soldat une somme de cinq cents francs.

11 août. — Reconnus porteurs d'imprimés incitant les Suisses à la révolte, Émery et Samuel Delisle sont condamnés à subir sur-le-champ dix tours de courroie et la dégradation militaire. A peine cette exécution est connue, que des cavaliers de Mestre de camp, suivis de la populace, se rendent à la caserne de Château-Vieux. Le major, M. de Mérien, est assailli d'invectives; il est menacé de la lanterne s'il ne rend les coupables à la liberté; en même temps des pierres et de la boue sont lancées sur les officiers présents, les portes du cachot sont brisées à coup de hache, Samuel et Émery proclamés réhabilités. La bande des émeutiers traverse

la ville portant en triomphe les deux délivrés. Les cabarets se remplissent et les scènes les plus révoltantes se renouvellent pendant toute la nuit.

Des soldats arrêtent et escaladent plusieurs voitures; ils y font monter des prostituées, la bouteille et le verre en main; l'un fend l'air avec le sabre nu en vociférant, l'autre tire des coups de fusil; éclairé par des torches, ce honteux cortége, acclamé et suivi par la multitude, parcourt les principales rues de la ville.

12 août. — Pendant cette nuit de désordre, un exprès apportait le décret de l'Assemblée nationale relatif au rétablissement de la discipline et portant la date du 6 août. Avant cinq heures du matin, on bat la générale et l'ordre est donné aux troupes de venir entendre la lecture du décret, déjà affiché, mais lacéré presque aussitôt.

Le régiment du Roi se forme en bataille sur la place Royale, un des Suisses punis la veille est au premier rang parmi les grenadiers. On apprend que, malgré la défense qui en a été faite, tous les soldats ont chargé leurs armes.

Les cavaliers de Mestre de camp s'alignent du côté opposé ; apparaît Émery, un cavalier lui cède son cheval et lui prête ses armes aux applaudissements de la foule.

Cette attitude inspire les plus vives appréhensions au corps municipal, d'autant plus que la nouvelle se répète que, pendant la nuit, une invasion à

main armée a été faite au domicile de M. de Salis, major des Suisses. Dans la salle du conseil, on entend les cris et les menaces des troupes qui réclament M. de Noue, commandant de la place. Deux grenadiers entrent et annoncent qu'on exige du général des excuses sinon des explications sur les termes d'une lettre écrite par lui à M. de Balivières, lettre interceptée la veille par les soldats; en même temps, depuis la place, une voix s'écrie : Si ce b..... ne descend pas, il n'y a qu'à le f..... par la fenêtre et le recevoir sur les baïonnettes... Les assistants d'applaudir et la musique militaire de jouer l'air : « On va lui percer le flanc. »

Les officiers de la commune, après avoir obtenu des délégués de la troupe l'assurance qu'il ne sera point attenté aux jours du commandant, le déterminent à descendre en promettant de l'accompagner avec un certain nombre de membres du Directoire : « Soldats », s'écrie M. de Noue, « qu'exigez-vous de moi? » Le garde Pomier sort des rangs, et, prenant la parole au nom de tous, il lit la lettre adressée à M. de Balivières, en ajoutant que ses camarades, blessés du mot *brigandage*, écrit par M. de Noue, exigent de lui une réparation publique.

Se tournant alors vers le front des grenadiers, M. de Noue leur dit : « Vous m'accusez d'avoir des torts vis-à-vis de vous; mais examinez votre conduite, et si vous vous constituez mes juges, soyez aussi les vôtres ! » Il ajouta qu'il n'avait jamais eu

l'intention d'appliquer à ses soldats l'expression de brigands, et, qu'ayant servi pendant trente ans dans le régiment, il avait constamment traité les soldats comme des hommes d'honneur et de courage. « Voulez-vous », dit-il en terminant, « me laisser des regrets aujourd'hui ? Rentrez dans le devoir, obéissez à la loi et montrez-vous dignes du nom de soldats français. »

Le bruit courut de bouche en bouche que le général avait fait des excuses, et les troupes en parurent satisfaites. M. de Noue, toujours accompagné des administrateurs du département et des officiers municipaux, fit le tour des bataillons, et le décret fut ensuite proclamé. (Archives municipales, séance du 12 août, p. 74.)

A partir de ce jour, la licence n'eut plus de bornes. Rentrés dans leur quartier, les Suisses de Château-Vieux extorquèrent de leurs officiers une somme de 27,000 livres; le quartier-maître et les chefs de la cavalerie durent payer une rançon de 26,000 livres, avancée par la ville sur l'engagement personnel des officiers. Ces sommes, comme celles distribuées au régiment du Roi, furent dépensées en orgies, et, pendant plusieurs jours, les rues offrirent le spectacle des excès les plus révoltants. C'est en vain que le corps municipal mit la milice citoyenne en réquisition pour rétablir l'ordre, ceux des gardes nationaux qui avaient été recrutés par La Vallée étaient toujours mêlés à ces prosti-

tuées et à ces gens ivres qui accompagnaient et excitaient sans cesse les soldats en délire.

16 août. — Les cavaliers se font remettre, à l'aide de violences persistantes, une autre somme de 47,962 livres, gaspillée sur-le-champ en débauches. Le même jour, l'Assemblée nationale, justement alarmée, lance un second décret, aux termes duquel il est enjoint au bailliage de Nancy de poursuivre comme criminels de lèse-nation les auteurs, fauteurs et complices de la rébellion; en même temps l'Assemblée, voulant user d'indulgence envers les moins coupables, leur accorde vingt-quatre heures pour exprimer leur repentir.

L'insurrection entre ici dans une phase nouvelle dont nous nous bornerons à exposer succinctement les traits principaux, en renvoyant le lecteur aux détails circonstanciés de la relation Léonard (1).

M. des Mottes, aide de camp du général La

(1) Nous avons annoncé au commencement de cette étude que nous cherchions à réunir des documents inédits, sans entreprendre l'histoire même de la période révolutionnaire, il ne faut donc pas s'étonner si, en abordant les faits les plus graves du mois d'août 1790, nous passons à une analyse rapide, pour relier les préliminaires et les faits postérieurs de l'*affaire de Nancy* proprement dite. — La relation de M. de Léonard, l'histoire de M. X. Maire, sont des travaux trop consciencieux et trop complets pour que nous ayons la prétention de pouvoir rien y ajouter en ce qui concerne les événements d'août. Voir également, pour certains détails, l'article que nous avons publié dans le journal de la Société d'archéologie, année 1873, t. XXII, page 80.

Fayette, se rend à Nancy. Il essaie, mais en vain, de mettre en réquisition les gardes nationales du département, et M. de Malseigne, commissaire délégué par Louis XVI pour examiner les prétentions pécuniaires des troupes, est obligé de s'enfuir à Lunéville, où il trouve protection dans un régiment de carabiniers resté fidèle. Les anarchistes l'y poursuivent en masse pour s'emparer de sa personne; on parlemente, et pour éviter de plus grands maux, le général se dévoue et consent à revenir. A son arrivée, les révoltés le mettent au cachot.

Cependant le pouvoir exécutif fait rassembler en hâte un corps d'opérations formé de quelques régiments sûrs joints aux gardes nationales de Metz et de Toul. On ne pouvait plus compter sur celle de Nancy qui, peu à peu gagnée par les menaces et les suggestions du club, s'était, en grande partie, jointe aux défectionnaires.

Arrivé le 31 août devant Nancy, M. de Bouillé fait sommer la garnison insurgée d'évacuer la ville. Une capitulation, que d'inexplicables malentendus empêchent d'être bien saisie, paraît acceptée. La petite armée s'avance sans défiance, l'arme au bras, pour occuper la place qu'elle croit rendue, lorsqu'à la porte Stainville des soldats égarés veulent mettre le feu à des pièces de 24 qui, à défaut d'affûts, avaient été posées sur des poutres, à six pouces de terre.

Un jeune officier, Desilles, indigné de cette tra-

hison et ne pouvant les en dissuader, se couche sur la lumière des canons chargés. Impuissante générosité ! Il tombe frappé mortellement et son dévouement n'empêche pas la mitraille de vomir la mort dans les rangs des gardes de Toul et de Metz, où figuraient non des troupes soldées, mais des citoyens et des pères de famille. M. de Bouillé se mit alors en ordre de bataille, força par le boulet les deux portes Stainville ou de Metz et de Stanislas ou de Toul, et lança ses régiments dans les rues, où ils firent de nombreuses pertes. Ce ne fut que vers le soir et au prix de beaucoup de sang que force put rester à la loi.

MM. Gouvion et de Vigneulle, commandants des Toulois et des Messins, furent enterrés avec pompe à Saint-Fiacre des Trois-Maisons, et le 20 septembre, à Paris, deux cent mille spectateurs assistèrent à une fête funèbre décrétée par l'Assemblée nationale, fête où un trophée, dressé au milieu du champ de la Fédération, portait ces mots : *Aux mânes des braves guerriers morts à Nancy, le 31 août 1790, pour la défense de la Patrie et des lois !*

Quant à Desilles, dont l'héroïsme n'avait pu conjurer ces malheurs, il mourut de ses blessures le 17 octobre suivant, fut enseveli à la cathédrale, dans le caveau des évêques, et toutes sortes d'honneurs furent décernés à sa mémoire.

Avant cette époque, l'administration municipale,

comme témoignage de sa reconnaissance, avait pris la délibération suivante :

« Cejourd'hui neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-dix, le conseil général de la commune, s'occupant des moyens qu'il pourrait employer pour témoigner à M. Desilles, officier au régiment du Roi, la reconnaissance qu'il lui doit pour le zèle vraiment patriotique avec lequel il s'est opposé à l'exécution des projets des rebelles, dans la malheureuse journée du trente-un août dernier, M. Christophe-François Mengin a été introduit, à la tête d'un grand nombre de citoyens, et a déposé sur le bureau une pétition dont l'objet est de solliciter, des grâces de Sa Majesté, la croix de chevalier de Saint-Louis pour M. Desilles, et d'offrir à ce jeune militaire la qualité de citoyen de cette ville, pour le récompenser de la valeur qu'il a montrée en se plaçant devant les embouchures de deux pièces de canon, et criant aux rebelles qui les servaient qu'il voulait être la première victime de leurs forfaits, et que, arraché du poste qu'il avait choisi pour son tombeau, il a reçu quatre coups de feu.

« Le conseil général, considérant que M. Desilles a donné, dans cette malheureuse journée, des preuves d'autant moins équivoques de son patriotisme et de son dévouement pour le salut de cette cité, que trois notables, MM. Desbourbes, Nicolas et Gœury l'aîné, ont été les témoins des efforts qu'il

a faits pour empêcher les rebelles de mettre le feu aux canons qui étaient placés sous la porte Stainville; qu'ils ont même secondé ses efforts en se dévouant comme lui à la mort pour conserver la vie aux citoyens de cette ville et à ceux qui volaient à leur secours. « *Généreux citoyen* », s'était écrié Nicolas en accourant près de Desilles, « *vous « ne mourrez pas seul, nous ne vous abandonnerons « pas !* » Puis, s'adressant aux rebelles, il ajouta, en découvrant sa poitrine : « *Malheureux, qui voulez la « honte et la ruine de notre ville, tirez, nous périrons « ensemble !* » qu'il est du devoir du conseil général de donner la plus grande publicité à une action aussi héroïque, et que c'est principalement à lui à manifester à M. Desilles les sentiments dont sont pénétrés tous les citoyens honnêtes de cette ville.

« L'objet mis en délibération, ouï le substitut du procureur de la commune, le conseil général a arrêté unanimement qu'il serait fait une adresse à Sa Majesté, dans laquelle on détaillerait les efforts généreux que M. Desilles a faits pour empêcher les horreurs qui ont souillé la journée du trente-un août dernier; que le conseil de la commune y exposerait l'impossibilité dans laquelle il est de témoigner à M. Desilles la reconnaissance que lui doit cette ville; qu'il supplierait Sa Majesté de venir à son secours en accordant à ce jeune héros la croix de chevalier de Saint-Louis; que cette adresse serait présentée à Sa Majesté par les deux députés de cette

ville à l'Assemblée nationale, et que *la qualité de citoyen de Nancy sera offerte à M. Desilles, comme un faible hommage de la reconnaissance de la commune*. Arrête en outre que copie de la présente délibération serait portée à cet officier par quatre députés du conseil général de la commune, et qu'elle sera publiée et affichée pour perpétuer à jamais le souvenir de cette action mémorable. »

IV

ENSEIGNEMENT HISTORIQUE EN L'AN IV DE LA LIBERTÉ.

Saisie des papiers et fermeture du club. — Un tribun avisé. — La brochure anonyme. — Une étourderie perfide. — Suppression de l'enquête sur les meneurs de 90. — Gymnastique littéraire de La Vallée. — L'Académie de Stanislas et le coup de pied de l'âne.

L'ordre matériel était à peine rétabli dans les rues de Nancy que déjà La Vallée, fort de l'impunité, s'efforçait de continuer son rôle d'agitateur. Immédiatement le club reprit ses séances, et les Amis de la Constitution cherchèrent à circonvenir et à endoctriner les troupes du marquis de Bouillé. L'administration s'éveille enfin et se décide à faire fermer la salle de l'impasse.

On lit en effet dans le procès-verbal du conseil général de la commune, séance du 3 septembre 1790: « M. de Noue, accompagné d'un officier de Royal-Normandie, s'est présenté à la municipalité et y a

dénoncé le club qui se tient dans la petite rue derrière l'Hôtel-de-Ville. Ces messieurs ont rapporté que l'on y attirait déjà les soldats de la nouvelle garnison, et qu'il était instant de prévenir les séductions dont la garnison précédente avait été victime. Il a été arrêté que, sur-le-champ, deux officiers municipaux se rendraient avec une garde pour faire la visite de ce club, pour connaître ce qu'il renferme, s'il y a des armes et s'il s'y trouve des papiers dangereux qu'on fasse lire aux soldats. »

Le texte même de cette délibération constate combien le conseil avait pris peu de souci de ce qui se passait à quelques pas de ses réunions. Quoi qu'il en soit, le journal de Sonnini, dans son numéro du 13 septembre, rapporte quelle suite fut donnée à cette mesure et contient une protestation de la Société des Amis de la Constitution contre « l'invasion à main armée dans le lieu de ses séances par MM. Luxer et Chaillon, officiers municipaux, qui ont enlevé les clefs de la salle et tous les papiers et correspondances du club ».

Cette note néanmoins ne porte pas la signature du président. La Vallée, en effet, avait prudemment pris le large, et la Société, privée de son chef, cessa d'exister à partir de la saisie du 3 septembre.

Duveyrier et Cahier de Gerville, commissaires du Roi, députés à Nancy pour informer sur l'affaire du 31 août, réclamèrent la remise des papiers du club et l'inventaire des pièces saisies, mais le conseil

général se contenta de répondre que le dossier était entre les mains du magistrat chargé de poursuivre les coupables (séance du 16 septembre). Cette instruction fut volontairement traînée en longueur; les révélations devaient compromettre un grand nombre d'individus, outre le ci-devant marquis, et deux années après qu'elle avait été commencée, on n'en connaissait pas officiellement le résultat d'ailleurs très-positivement pressenti. En 1792, les idées révolutionnaires avaient singulièrement progressé et il semblait que les coupables fussent déjà absous par l'opinion publique.

C'est à cette époque en effet que parut à Nancy une petite brochure dans laquelle était entreprise la réhabilitation des révoltés de 1790 et où la mémoire de Desilles était l'objet des plus incroyables attaques.

Afin de masquer ses batteries, l'auteur avait inscrit en titre : *Voyage dans les départements de la France*, par une société d'artistes et de gens de lettres (1).

Le prélude est une imprécation contre la monarchie, puis l'écrivain révèle le but qu'il se propose et les sentiments qu'il éprouve :

(1) Brochure in 8°. Ce livre a pour titre : *Voyage dans les départements de la France,* par une société d'artistes et de gens de lettres, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes ; imprimé à Paris en l'an IV de la liberté, par les presses du Cercle social. En vente, maison de l'Égalité, galerie de bois, n° 235. (Bibliothèque lorraine de M. J.-B. Thiéry.)

« Toujours des rois, jamais des hommes ! Telle « est l'histoire depuis Homère jusqu'aux historio- « graphes de France, morts le 14 juillet et enterrés « le 10 août. Des mille milliards de générations ont « passé sur la terre ; depuis Homère on a toujours « écrit : Que connaissons-nous ? Les crimes de cent « familles. — Nous qui commençons à écrire pour « nos neveux et qui voudrions trouver quelques « traits de vertu à transmettre à la postérité, que « notre mission est dégoûtante ! »

S'il fait bon marché du passé, il a du moins quelque indulgence pour ses contemporains :

« L'époque nous place entre le tombeau du crime « et le berceau de l'héroïsme. En regardant derrière « nous, l'histoire est un champ semé de cadavres « infects ; en regardant devant nous, l'espérance au « front d'argent monte sur l'horizon, enveloppée « d'un nuage d'azur..... Que de nausées quand il « faut prendre la coupe de Clio pour y boire à longs « traits une lie fétide ! »

Arrivant à la description des lieux, le lecteur apprendra que « la Meurthe, en serpentant sur son « lit de cailloux, s'avance avec grâce sur un théâtre, « vrai palais de la nature, caresse de ses flots les « murs de Nancy et se dérobe aux regards qui la « cherchent encore entre les coteaux rétrécis que « les pâtres innocents font retentir de leurs chansons « champêtres. »

L'ouvrage, comme l'indique son titre, est enrichi

de tableaux géographiques et d'estampes gravées à l'eau-forte; une vue de la ville accompagne le texte pour en affirmer la parfaite exactitude. Il est certain toutefois que le citoyen graveur n'a pas quitté Paris pour venir dessiner Nancy d'après nature, et comme il ne pouvait appeler à son secours les ressources de la photographie, il a fourni une illustration de pacotille pour laquelle il s'est inspiré de la gravure d'Israël Sylvestre, publiée vers le milieu du XVII^e^ siècle en tête de la collection des portes de Nancy. Aussi peu soucieux de la vérité que l'écrivain, le dessinateur représente la ville sans tenir compte des changements survenus dans le cours de plus d'un siècle. C'est ainsi qu'on voit, à droite du panorama, la porte Saint-Louis, supprimée en l'an 1661 ; au milieu de la ville neuve s'élève la grande maison de l'auditoire dont la démolition avait été décidée par Stanislas le 3 octobre 1751.

Par compensation, c'est en vain qu'on cherche les tours de la primatiale, entièrement achevées en 1733. Mais pourquoi l'artiste se serait-il préoccupé de la cathédrale, pourquoi aurait-il été plus scrupuleux que l'homme de lettres, quand ce dernier, après avoir décerné ses éloges aux casernes et aux portes de la ville, déclare que « les autres édifices, tels que « les églises par exemple, sont méprisables et que « là comme dans bien d'autres lieux l'évêque était « mieux logé que le Dieu qu'il feignait d'encenser. »

Après une série de descriptions dans lesquelles le

grotesque se mêle à la plus impudente ignorance, le pamphlétaire aborde l'affaire de Nancy. Il reprend ici toutes les théories prêchées en 1790 au club des Amis de la Constitution, s'efforce de justifier la conduite des soldats rebelles, qui, suivant lui, étaient approuvés par tous les bons citoyens de la ville, puis il s'occupe de Bouillé :

« Le démon de la contre-révolution », s'écrie-t-il page 14, « planant sur la tête du perfide Bouillé, « a vomi ses premières fureurs contre les murs de « cette cité. — Il sera possible que la postérité « trouve un peu d'obscurité dans cette époque de « la Révolution française ; les faits exagérés par les « écrivains laisseront les lecteurs dans le doute sur « le vrai point de la vérité; il n'y a donc qu'un « moyen de la remettre dans tout son jour, c'est en « rétablissant la question. »

Partant de là, le véhément patriote se livre à une série de déclamations contre « les aristocrates, les rapporteurs perfides de l'Assemblée constituante et ses comités gangrénés », déclamations qu'il couronne en appelant Desilles « *un hypocrite au service des contre-révolutionnaires* ».

Il reprend : « Le jour de la vérité est venu. Le jour est venu aussi de briser ces idoles d'un quart d'heure, qu'un parti triomphant érige et dont la renommée répète le nom, sans savoir si c'est de Cincinnatus ou de Cartouche dont elle parle. Nous avons vu le buste de Desilles couronné de chêne à

l'Assemblée constituante ; nous l'avons vu en gravure figurer à côté des d'Assas et des Wolf ; nous ne l'avons pas vu au Panthéon, mais peu s'en est fallu, grâce aux adulateurs de toutes les castes ! Qu'avait donc fait Desilles ? Rien, ou, pour mieux dire, *une étourderie perfide*..... »

Puis il rappelle les faits et ajoute :

« Quand il s'avance à la bouche du canon, pour enchaîner par cet apparent héroïsme la juste fureur des habitants de Nancy, il sait que la récompense de cette modération magnanime qu'il leur demande sera le pillage de leurs maisons et le supplice des plus patriotes. O scélératesse sans exemple, qui dans le fort du danger conserve encore le masque de la vertu pour séduire, trahir et poignarder!.....

« ..... Que les statues de Desilles tombent en poussière devant la vérité!.... Se précipiter devant la bouche du canon pour empêcher la justice de triompher de la perversité, ce n'est pas l'action d'un héros, c'est le *nec plus ultra d'un traître!* » (Page 18.)

Cette publication répondait trop bien aux idées révolutionnaires, dont le torrent grossissait de jour en jour, pour qu'on puisse douter de son succès, aussi la brochure sur Nancy et le département de la Meurthe fut suivie de deux autres cahiers pour la Meuse et la Moselle, toujours sous le voile de l'anonyme, et quand vint, à la fin de l'année, le tour du département des Vosges, on put lire, sur le titre, que ce travail était fait « par les citoyens J. La Vallée,

ancien capitaine au 46e régiment, pour la partie du texte, et Louis Brion pour la partie du dessin. » Au verso de la couverture : « *Nota.* Depuis l'origine « de l'ouvrage, les auteurs et artistes nommés au « frontispice l'ont toujours dirigé et exécuté. » Pourquoi l'ancien chef de club s'était-il enfin décidé à lever le masque ?

Les archives de la commune nous donneront le mot de l'énigme et expliqueront suffisamment le courage tardif du prudent La Vallée.

Les outrages par lui prodigués à la mémoire de Desilles n'étaient que l'annonce d'un plus grand scandale qui, à l'occasion de l'affaire de Nancy, allait se produire au sein même de l'Assemblée nationale. La justification des rebelles était comme une incitation à cette réhabilitation des 40 Suisses de Château-Vieux qui subissaient leur peine aux galères de Brest ; mais si, précurseur de Collot-d'Herbois, La Vallée avait signé son pamphlet sur Nancy, outre qu'il pouvait se compromettre en cas d'un changement de politique, quelle confiance aurait-on accordée à l'écrit de celui qui avait été l'instigateur de la révolte, comme devaient l'établir les papiers saisis en septembre 1790 ?

Il ne suffisait donc pas d'avoir étouffé la poursuite, il fallait faire disparaître les pièces accusatrices.

Ce but fut atteint au mois de septembre 1792 ; c'est alors que La Vallée osa se faire connaître

dans le fascicule du département des Vosges, publié à la fin de l'année 1792. On lit en effet dans les archives :

« Le conseil général, informé que les citoyens dé-
« siraient depuis longtemps que les pièces de procé-
« dure relatives à la fatale journée du 31 août 1790
« fussent retirées du greffe et qu'ils insistaient plus
« que jamais sur cette remise, a arrêté d'écrire de
« nouveau au tribunal du district pour lui demander
« la remise de ces pièces, sans quoi le corps ne ré-
« pondrait pas des événements qui pourraient ré-
« sulter du retard de leur remise.

« Un instant après, on a mis sur le bureau la déci-
« sion prise par le tribunal qui se décide à remettre
« ces pièces au secrétaire-greffier de la municipalité.

« Après lecture donnée de cette décision, le conseil
« général a décidé que le substitut du procureur de
« la commune et le secrétaire greffier se rendront
« demain au greffe du tribunal pour prendre les
« pièces dont il s'agit *et qu'elles seront brûlées sur la*
« *place à la garde montante.*»

Séance du 7 septembre. « On a parlé encore de la « procédure du 31 août; *il n'en reste plus de trace.* »

Cela ne suffisait pas encore. Sur la pétition d'un certain nombre de citoyens, le conseil décida, le 8 septembre, qu'en présence de Nicolas Brice et Rollin, substitut du procureur de la commune, les noms des citoyens compromis dans la procédure du 31 août seraient biffés du registre d'écrou du geôlier,

ainsi que ceux consignés sur son agenda et sur le registre du préposé au bureau de l'enregistrement.

L'écrit anonyme de La Vallée n'est pas seulement une des pièces révélatrices de l'initiative et de la participation de cet individu dans l'affaire de Nancy, c'est aussi une de ces œuvres auxquelles s'applique cette judicieuse pensée de Tocqueville : « Mieux peut-être que des livres célèbres, certains ouvrages à peine connus et composés avec peu d'art, trahissent les instincts du temps (1). »

Rien en effet, si ce n'est son ignorance, n'égale l'audacieuse outrecuidance avec laquelle le démagogue attaque et outrage les hommes et les choses les plus respectables.

Nous venons de voir ce qu'il écrivait sur les rebelles de 1790, comment il qualifiait l'héroïsme de Desilles ; si l'on songe que cette publication précédait de quelques semaines le rappel et le retour triomphal des Suisses condamnés aux galères, on reconnaîtra que La Vallée était un des organes du mouvement révolutionnaire. Ses imprécations contre nos monuments publics sont comme une menace de la future invasion des destructeurs qui bientôt envahiront Nancy.

Après une description de l'Hôtel-de-Ville, il ajoute : « Au milieu de la place qui sans doute « aura perdu son nom de Royale, s'élevait avec

(1) L'*Ancien Régime et la Révolution*, p. III de l'avant-propos.

Marseillais l'endroit où la statue avait été enfouie; c'est alors qu'avec une rage acharnée, ces forcenés la déterrent, et ne pouvant l'extraire du sol, ils allument au-dessus des parties mises à découvert un feu de bois et de houille, qui devait la défigurer et mettre une partie du bronze en fusion. Sur ce point, les vœux du pamphlétaire, comme on le voit, furent exaucés (1).

La description de notre ville se termine par ces doctes et suffisantes appréciations : « *Toute la « ville neuve* et principalement le faubourg Saint-« Pierre, immense dans son étendue, *sont de la « création de Stanislas*..... C'est au bout de ce fau-« bourg que, dans une vilaine église de moines « (l'élégante chapelle de Bon-Secours), gît le mau-« solée du détrôné; c'est un chef-d'œuvre de Gi-« rardon. » L'admirable mausolée de Catherine Opalinska est dû au ciseau d'un Lorrain, Nicolas-Sébastien Adam; celui du roi de Pologne, commencé par Vassé, élève de Bouchardon, avait été terminé par Félix Lecomte; mais peu importe à l'historien révolutionnaire qui, « écrivant pour ses neveux », tient à leur révéler l'œuvre supposée d'un artiste mort près de 40 ans avant Stanislas.

Il faut passer bien des pages de ce livre, mais nous signalons aux curieux les extravagances débitées à cœur joie sur l'établissement de Maréville.

(1) Voir, sur cet épisode, le livre déjà signalé de M. Barthélemy, *les Marseillais à Nancy*. In-8°, 1846. Nancy.

C'est un modèle de déclamations haineuses inspirées sans doute, à l'ex-capitaine destitué, par le souvenir de son incarcération à la Bastille.

Comme on le voit, depuis son départ de Nancy, l'ancien chef de club n'était pas resté inactif, et il songeait à entretenir l'esprit d'agitation et au besoin à en tirer profit.

A partir de cette époque, de nombreux ouvrages dus tantôt à des compilations, tantôt aux caprices de l'imagination, se succédèrent sous sa plume féconde.

Toutefois, dès que le despotisme militaire succéda à la tourmente révolutionnaire, le ci-devant marquis renonça à ses convictions démocratiques pour se faire ardent impérialiste ; devenu le familier de Lacépède, dont il avait su gagner les bonnes grâces, il obtint, en 1803, du nouveau chancelier, une place de chef de division à la Légion d'honneur, et l'ancien détenu de la Bastille (pour les causes que nous savons) ne tarda pas à être décoré de l'étoile de l'honneur. Il se mit alors à chanter les exploits de Bonaparte dans un poëme épique, écrivit des notices sur les actions d'éclat des membres de la Légion d'honneur, et se chargea du discours préliminaire de l'histoire du couronnement de l'empereur par Dusaulchoy.

Les gloires impériales ne devaient pas seules défrayer l'activité de l'écrivain : on trouve ses articles dans l'*Almanach des muses*, dans le *Journal des arts* et le *Journal des défenseurs de la Patrie ;* il prêta

même à la rédaction de la *Quotidienne* un concours actif, mais occulte, puisque les principes de cette feuille ne s'accordaient guère avec le nouveau drapeau sous lequel il s'était abrité.

A la chute de l'Empire, La Vallée, pour s'assurer la conservation de sa place, offrit ses services au gouvernement de la Restauration ; mais, malgré les actes de souplesse et de gymnastique littéraires dont il pouvait fournir les preuves, le Gouvernement se priva de son dévouement ; il fut remercié, et le 28 février 1816, il mourut à Londres, où il s'était retiré. Le marquis de Bois-Robert avait à cette époque soixante-neuf ans ; on trouva dans ses papiers le manuscrit d'un mémoire intitulé : *Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des diverses factions qui ont agité la France depuis 1789 jusqu'à l'abdication de Napoléon.*

C'était là une matière qu'il pouvait traiter *ex professo,* puisqu'il en avait..... connu les détours, et qu'il avait publié un mémoire intitulé : *Importance de l'amour de la vérité dans l'homme de lettres* (brochure in-8°, 1791); mais il est permis de douter du succès de cette œuvre posthume quand on sait comment, en 1792, il avait appliqué ce principe à la notice de Nancy.

La Vallée est un des ancêtres de cette famille désignée aujourd'hui sous le nom de bohème politique et littéraire, et un dernier trait donnera la mesure de son prodigieux aplomb.

Pendant qu'il répandait dans la garnison les ferments de l'indiscipline, ce personnage avait conçu, paraît-il, le projet de se faire admettre à l'Académie de Nancy.

A la suite de quelques vers galamment tournés, à l'adresse de la Dugazon qui faisait alors les délices de notre scène, on put lire dans le journal de Sonnini (numéro du 15 juillet 1790) une ode en l'honneur de M. de La Vallée, ancien capitaine (cette fois) au *régiment de Bourgogne, président de la Société des Amis de la Constitution,* etc., et commençant par ces vers flatteurs :

> On vante la délicatesse
> Qui règne dans tous tes écrits,
> Où tu joins, dit-on (?), la noblesse
> A la fraîcheur du coloris.

Ce compliment signé Ranxin, collaborateur de Sonnini, n'était point, à la rigueur, un rapport sur l'œuvre d'un candidat présenté; mais si, après avoir lu cette insertion dans la feuille d'un des principaux membres de l'Académie, on se reporte à la brochure anonyme de l'an IV, on reconnaîtra que le persiflage dans lequel s'est complu l'auteur, n'a pu être dicté que par la rancune d'un candidat repoussé. Dans tous les cas, le langage du ci-devant capitaine rappelle l'exclamation de « certain renard gascon » visant le haut d'une treille.

Nous transcrivons la page 23 de cette curieuse brochure : « Outre l'Université que Pont-à-Mous-

« son avait perdue, Nancy avait encore une aca-
« démie. J'ai assisté à l'une de ses séances : c'était
« une mauvaise caricature de l'Académie française.
« Là se trouvaient unis à l'orgueil, à la morgue, à
« la prétention de ces républiques aristocrates dites
« des lettres, tout le ridicule, toutes les momeries,
« toutes les puérilités du faux savoir. Dans une
« salle de la maison commune s'asseyait autour
« d'une table de billard, ou peu s'en faut, un quar-
« teron de savants bien boursouflés, dont les petits
« esprits rassemblaient, pendant un an, toutes leurs
« forces pour dire, pendant une minute : « La belle
« chose qu'une académie ! » Et (La Vallée se met
modestement en scène) « l'homme de génie, que
« des voyages ou des circonstances jetaient dans
« Nancy à l'époque de cette fameuse séance, riait
« dans un coin de voir une ville entière venir ap-
« plaudir au ridicule. Car », ajoute-t-il, « les séan-
« ces publiques des académies ressemblent à cer-
« taines fêtes de l'antiquité, où les peuples adoraient
« les divinités malfaisantes ! »

Quelque temps après que ces choses étaient écrites, la suppression des académies fut décrétée par la Convention(1); la société de Nancy était comptée déjà parmi les plus recommandables des provinces : les Montesquieu, les Voltaire, les Bernouilli, les Buffon, les Daubenton n'avaient point dédaigné de lui

(1) Décret du 8 août 1793.

être agrégés; elle était digne à tous égards de ces associés illustres, et si les membres dispersés de l'académie avaient connu l'auteur anonyme de ces injures, ils auraient pu s'écrier avec le lion malade, apostrophant l'âne de La Fontaine :

Mais c'est mourir deux fois que souffrir tes atteintes !

Qu'on ne nous reproche pas d'avoir exhumé de la poussière un auteur oublié pour nous livrer au facile plaisir de dresser un réquisitoire contre un représentant suranné de la démagogie, La Vallée n'est point un inconnu; ses œuvres figurent dans le dictionnaire consacré par Brunet aux livres rares et curieux.

Le catalogue raisonné de M. Noël le signale comme un pur et très-zélé républicain.

M. de Dumast, dans son *Histoire de Nancy*, s'amuse des bizarreries du démocrate qui oublie ses déclamations pour se mettre à « pindariser sur les bords riants de la Meurthe », et l'historien se contente de l'appeler un « Brutus tityre qui dépose le chalumeau pour reprendre son dada ».

Enfin, notre honorable confrère, M. Gérard, a trouvé piquant de publier dans son dernier ouvrage, couronné par l'Académie française (*Les Artistes de l'Alsace*), les impudentes appréciations de La Vallée sur la cathédrale de Strasbourg. Mais nul n'avait encore dévoilé les agissements coupables du ci-devant marquis et présenté le compte

sévère que l'histoire peut lui demander à l'occasion de la sanglante affaire dont il fut un des principaux instigateurs.

Ce n'est pas chose nouvelle ni rare de voir un meneur, occulte ou avéré, se dissimuler prudemment au jour de l'émeute, abandonnant aux sévérités de la justice les malheureux qu'il a égarés par ses doctrines. Il m'a semblé toutefois que cette enquête, ordonnée en 1790, étouffée en l'an IV de la Liberté et reprise après plus de quatre-vingts ans, était de nature à justifier la réflexion prophétique inscrite par Rabaut-Saint-Étienne en tête de son *Précis historique de la Révolution française :*

« La postérité pourra seule connaître les causes secrètes auxquelles il faut attribuer certains événements particuliers survenus au cours de la Révolution et qui en ont accéléré la marche. »

ÉTUDE

SUR

L'ABBÉ BAUTAIN

PAR

ANTOINE CAMPAUX

Il y a un demi-siècle et plus, dans l'automne de 1816, arrivait à Strasbourg, pour y professer la philosophie au collége royal, un jeune homme de vingt ans. Ce jeune homme, chargé, à un pareil âge et dans un établissement de cette importance, d'un si grave enseignement, était M. Louis-Eugène Bautain, qui était appelé à illustrer à la fois par la puissance et la fécondité de sa parole l'Église et l'Université.

Pour le moment, le jeune débutant ne se doutait pas de ce futur partage de son existence, pas plus que de la double illustration qui l'attendait, et il ne songeait qu'à exposer de son mieux à ses élèves, dont quelques-uns pouvaient être ses aînés, la philosophie éclectique qu'il avait reçue, on peut le dire, à sa source, de la bouche même de M. Cou-

sin, qui venait de la mettre au monde dans la chaire de Royer-Collard.

Entré à l'Ecole normale en 1813, après de brillantes études faites à Paris (1), où il était né le 17 février 1796, Louis Bautain commençait par s'y lier avec Jouffroy et Damiron d'une amitié qui leur avait valu le nom des *trois inséparables;* et il ne tardait pas, à leur exemple, à se tourner vers les études philosophiques, attiré qu'il y était encore par la vive et éloquente parole du jeune maître qui à l'École y présidait.

Malgré cette direction, il restait cependant, s'il faut en croire les contemporains, encore plus littérateur que philosophe. Nul, du reste, dans les exercices de la conférence, ne montrait un esprit plus vif et plus alerte, et aussi, m'a-t-on dit, plus caustique.

C'est sous ces auspices qu'après avoir emporté, avec le titre d'agrégé de philosophie, le grade de docteur ès lettres, à la suite de la brillante soutenance, en Sorbonne, d'une thèse sur la satire, il avait été, au sortir de l'École normale, envoyé au collége royal de Strasbourg pour y enseigner la philosophie.

Jeune, spirituel, plein d'ardeur et d'entrain, il

(1) Dans son livre sur l'*Art de parler en public,* il nous apprend qu'il avait fait ses études au lycée Charlemagne, sous M. Villemain, auquel, après Dieu, il rapporte ce qu'il a pû avoir de talent de plume ou de parole.

avait débuté avec éclat, avec un éclat tel que, le 31 octobre 1817, deux mois à peine après avoir reçu le titre définitif de sa chaire au collége, il était chargé en outre de l'enseignement de la philosophie à la Faculté des lettres. C'était un théâtre bien différent de celui du collége, et la transition de l'un à l'autre pouvait paraître périlleuse, surtout pour un jeune homme. L'épreuve ne sembla qu'un jeu pour M. Bautain. Du premier coup, il s'en tira avec honneur et obtint d'emblée, parmi la jeunesse de Strasbourg, un succès jusqu'alors inouï. Tous ceux qui l'entendaient étaient enlevés, et c'était à qui se presserait autour de la chaire du jeune orateur.

Il avait de l'orateur toutes les qualités naturelles, et il les doublait encore par l'art avec lequel il savait les mettre en œuvre ; car avec une parole qui coulait de source, il n'abandonnait pourtant rien au hasard. Traits fins et distingués, physionomie accentuée, digne d'être gravée en médaille, regard perçant et plein de puissance, avec un remarquable caractère de résolution et de volonté, quelque chose à la fois d'imposant et d'attirant, voix métallique et vibrante, rendant tous les accents de l'âme et dont il savait jouer en maître comme d'un instrument exquis, il avait tout ce qui saisit un auditoire et le maîtrise, et tout cela au service d'un esprit noble, élevé, nourri d'excellentes études, et confondant en jeune homme qu'il

était — confusion périlleuse — dans la même poursuite, il l'a avoué lui-même, la gloire si éblouissante aux yeux de la jeunesse, et la vérité.

Les succès de l'homme dans le monde égalaient ceux du professeur dans sa chaire.

La meilleure compagnie se le disputait; et, sur ce terrain si différent de celui de l'Académie, il allait de pair avec les plus aimables. Cavalier accompli de sa personne, il y portait une politesse, une aisance, un charme, qui achevaient la séduction commencée par son talent. Tout souriait enfin au jeune homme.

Il faisait, je dois le dire, tout ce qu'il fallait pour mériter un pareil succès. Fortune oblige, il le savait; et il préparait chacune de ses leçons comme un général prépare ses opérations à la veille d'une bataille. Il rendait à son public en zèle, en travail, en soin, tout ce que ce public lui donnait en bienveillance, en attention, en faveur.

Si quelqu'un devait sembler heureux, c'était le jeune professeur; cependant il l'était beaucoup moins qu'il ne le paraissait, et ce que son succès cachait de douleur et de souffrance finit par éclater de la façon la plus triste.

Un jour qu'il était dans sa chaire, tout à coup, au milieu de sa leçon, il s'interrompit comme frappé de mutisme, et il pâlit. Il sentait avec terreur que sa pensée lui échappait; en vain il essayait de la ressaisir, il n'y parvenait pas, et devant son audi-

toire presque aussi déconcerté que lui, il restait interdit comme un homme pris de vertige. Enfin, il rassembla une dernière fois ses forces pour murmurer au public haletant d'attente ce qui lui arrivait, et il descendit de sa chaire sans pouvoir même achever.

L'étude assidue des philosophes allemands où il puisait ses matériaux, la méditation incessante des abstractions les plus subtiles, l'élaboration toujours renouvelée des idées des autres pour se les assimiler ou les transformer en ses propres idées, enfin, la tension excessive de l'esprit pour ordonner le plan de ses leçons qu'il exposait d'abondance, tout cela, avec l'exaltation de toute sa personne pour suffire à la double tâche du Lycée et de la Faculté, avait, c'est lui-même qui nous le dit dans une des pages les plus émues de ses souvenirs (1), épuisé ses forces et tellement fatigué son cerveau, qu'il ne pouvait plus ni lire, ni écrire, ni penser sans douleur.

Il dut renoncer pendant plusieurs mois à toute espèce de travail pour chercher dans le séjour des eaux et les distractions des voyages une guérison qui ne pouvait être l'affaire d'un jour. Qu'on juge du supplice d'une pareille inaction pour un jeune homme qui avait mis toute sa vie dans la science et l'étude, qui n'était pas insensible, tant s'en faut,

(1) Au dernier chapitre de la *Chrétienne de nos jours*.

à l'honneur qu'il avait le droit d'en espérer, et qui se trouvait subitement arrêté au début de sa carrière, au moment même où elle avait déjà pour lui plus que des promesses.

Sous cette impression, l'état de sa santé s'aggrava encore, le sommeil lui fut ôté ; et dans cet accablant tête-à-tête de douleur physique et morale avec lui-même, que la nuit n'interrompait pas, ne trouvant plus en lui de quoi se soutenir, il descendit un à un tous les degrés du désespoir et en vint jusqu'à se familiariser avec l'idée de rompre brusquement une existence qu'il croyait à jamais condamnée. Il se trompait comme plus d'un jeune homme en pareille occasion ; car ces épreuves sont encore plus fréquentes qu'on ne croit, surtout chez certaines âmes. Ce qu'il prenait pour la ruine de tout son être n'était qu'une crise momentanée, une sorte de mue intellectuelle et morale, d'où il devait sortir plus vigoureux et comme renouvelé, pour fournir une carrière plus large.

Au bout de quelque temps, en effet, il remontait dans sa chaire et y retrouvait, avec son auditoire resté fidèle et accru par une nouvelle génération d'étudiants, ses triomphes passés et de plus grands encore. Il y rapportait, outre la maturité relative qu'il devait à la crise par où il avait passé, une plus grande connaissance de la philosophie allemande, qui avait alors pour la France tout le prestige de la nouveauté. Sur les bords de ce grand

fleuve, où le double souffle germanique et français se croise et se féconde incessamment, il s'en considérait comme l'interprète obligé; et ce mélange de la pensée allemande et de la pensée française donnait à la parole du jeune professeur, rendu à sa chaire, une saveur qu'assaisonnait encore une pointe de libéralisme.

Mais on ne fréquente pas impunément la métaphysique allemande.

Cette philosophie a des escarpements, des pics et des abîmes et surtout des nuages dont s'accommode assez mal le besoin de clarté et de précision qui distingue l'esprit français. A force de hanter Kant, Fichte, Hegel et Schelling, bien qu'il les combattît, il n'avait pu empêcher que son enseignement n'en reproduisît quelque chose, au moins dans la forme; et par là il étonnait, je ne veux pas dire, il heurtait la partie peu sympathique de son auditoire, — il y en a toujours une. — Tandis qu'avec l'audace de la jeunesse il cinglait, toutes voiles déployées, en pleine ontologie, sans souci des écueils que recèle cet Océan, des auditeurs peu bienveillants recueillaient dans ses paroles ce qui pouvait prêter à des difficultés, pour le colporter dans la ville et, les bonnes âmes aidant, — elles ne manquent jamais — faisaient circuler sous son nom des propositions énormes. Il avait dit, par exemple, un jour dans une de ses leçons : *Dieu n'existe pas, mais il est,* ce qui est une vérité ba-

nale dans la langue de la métaphysique, opposant à la contingence et à l'écoulement perpétuel de la matière le caractère d'absolu qui constitue l'Être Infini. On supprimait purement et simplement la seconde partie de sa proposition, et en ne retenant que la première, on lui faisait dire brutalement : Il n'y a pas de Dieu.

On pense s'il fallait beaucoup de propositions de ce genre pour compromettre un homme; une seule aurait suffi. Aussi M. Bautain, à la suite de la visite d'un inspecteur général envoyé exprès de Paris pour constater le caractère de son enseignement, fut-il suspendu de ses fonctions au Collége royal, et dut-il, en même temps, descendre de sa chaire de la Faculté des lettres, juste au moment, — remarquons, la coïncidence de ces mesures de rigueur, — où MM. Dubois et Jouffroy, ses anciens camarades d'école, étaient eux-mêmes contraints de descendre de la leur.

Ce qu'on ignorait alors, et ce qui était aussi piquant que triste, c'est que le gouvernement de la Restauration, avait, en cette circonstance, la main on ne peut plus malheureuse. Par une méprise étrange, dont tous les torts, il faut l'avouer, n'étaient pas pour lui, car une bonne partie, au moins, en revenait aux obscurités de l'ontologie, ce gouvernement frappait un philosophe chrétien. A l'époque, en effet, où M. Bautain se voyait suspendu pour les tendances panthéistiques de son enseigne-

ment, il était déjà, depuis quelque temps, chrétien de cœur et d'âme, et ce mécréant se rapprochait chaque jour davantage du giron de l'Église. C'est ici qu'il faut s'arrêter pour reconnaître la vérité de cette parole de l'Écriture, que l'*Esprit souffle où il veut : Spiritus ubi vult spirat.*

Presque à l'heure où M. Bautain, dans un mémoire couronné par l'Académie de Châlons, sur la *Morale des philosophes comparée à celle de l'Évangile,* allait signaler son retour au christianisme, Jouffroy, son ancien disciple et ami, de qui, à l'École, il avait peut-être reçu des confidences sur la nuit d'agonie où il sentit tomber une à une à ses pieds toutes ses croyances, Jouffroy rompant, mais pour ne s'en consoler jamais, les derniers liens qui le rattachaient à la foi, publiait dans le *Globe* son fameux article : *Comment les dogmes finissent.*

Mais comment le jeune philosophe éclectique, la veille encore indifférent et dédaigneux, sinon hostile, était-il redevenu chrétien ? Ce n'est pas seulement une des pages les plus attachantes de la vie de l'illustre professeur, c'est encore un des chapitres les plus curieux de l'histoire de l'esprit humain que j'ai ici à raconter, en même temps que j'ai à tirer de l'ombre où elle est enfoncée pour la plupart des lecteurs une figure presque inconnue, mais d'autant plus rayonnante dans son obscurité, et, en tout cas, sympathique entre toutes, celle d'une personne, d'une femme qui exerça sur la destinée

du philosophe de Strasbourg l'influence la plus décisive.

Dans le temps que M. Bautain, encore sous le coup de la prostration physique qui avait eu sur son moral un retentissement si profond, continuait à chercher dans le repos et les voyages un remède à son mal, il eut l'occasion de la rencontrer et de lui être présenté. Et ici je dois dire tout d'abord que par son âge — elle avait alors cinquante-quatre ans — comme par son extérieur, M^lle^ Louise Humann — c'était son nom — n'avait rien de ce qui peut fasciner l'imagination d'un jeune homme de vingt-cinq ans. Aussi fut-ce un intermédiaire plus sévère qui prépara leur liaison : ce fut la philosophie, la philosophie allemande, que cette dame, qui avait longtemps habité l'Allemagne, avait étudiée à fond, dans le texte des auteurs, dont quelques-uns même lui avaient été personnellement connus. Qu'on juge quelle bonne fortune ce dut être pour le jeune professeur. Depuis des années il se tuait à déchiffrer la lettre de cette philosophie qui exerçait alors sur l'esprit français l'attraction si puissante de l'inconnu et, pourquoi ne pas le dire aussi, de sa mystérieuse obscurité ; et il trouvait pour l'y introduire, pour la lui éclaircir, une femme à la fois intelligente et bienveillante, dans laquelle il pressentait pour lui une mère et qui semblait avoir réservé, pour le devenir, tous les trésors d'affection d'une jeunesse passée dans les exercices de la piété la plus austère

et la plus héroïque, car elle l'avait déployée en face des échafauds de 93 (1). Dans cette liaison, M. Bautain, il nous le dit lui-même, ne pensa d'abord qu'au profit qu'il pouvait en retirer pour ses études philosophiques, et il se donna tout entier à ce maître d'une nouvelle espèce, qui non-seulement lui épargnait, pour la préparation de ses cours, une bonne partie des fatigues dont cette préparation était pour lui la source, mais qui encore était capable de lui donner la réplique sur toutes les questions les plus hautes de la philosophie.

Du reste cette personne ne possédait pas seulement la séduction déjà si grande aux yeux d'un jeune philosophe, de l'esprit et du savoir, elle avait encore un autre charme, et celui-là irrésistible en même temps qu'inépuisable, elle avait le charme qui vient de l'âme, celui de la bonté. M. Bautain s'en laissa pénétrer et cela d'autant plus profondément que cette bonté s'ajoutait à une rare distinction de caractère et à un air de dignité tel qu'on ne pouvait la voir sans se sentir saisi de respect.

Dans cette atmosphère toute nouvelle, M. Bautain, entré pur philosophe, finit par se trouver un jour chrétien. Il ne le devint pas d'ailleurs du jour au

(1) Elle avait été à cette époque l'auxiliaire le plus dévoué de l'apostolat de l'abbé Colmar, mort depuis évêque de Mayence, qui, pendant la Terreur, n'avait cessé un seul jour de remplir, à Strasbourg, au péril de sa vie, les fonctions les plus délicates de son ministère.

lendemain, et ce ne fut pas sans résistance ni sans combat qu'il se rendit.

La lecture de l'Évangile, la douceur pénétrante et souveraine de celle qui le lui avait mis entre les mains et le lui commentait, le désarroi moral enfin dans lequel il se trouvait depuis sa maladie et dont il n'avait pu se taire à des amis, à des collègues qui vivent encore et qui me l'ont redit, toutes ces causes réunies l'amenèrent peu à peu à partager des convictions auxquelles il sentait sa dignité et son bonheur désormais attachés.

Lors de la double suspension dont il avait été frappé, son évolution philosophique et religieuse était déjà plus qu'ébauchée; cette mesure n'en retarda pas la manifestation. Il en eut l'occasion dans des cours particuliers qu'il donna chez lui avec non moins de succès qu'à la Faculté, et qu'il continua pendant deux ans, jusqu'en 1824, époque à laquelle M. Ordinaire, alors recteur de l'Académie, l'autorisa à remonter dans sa chaire.

Avec quelle attente de la part du public il reprit le chemin de la Faculté, je n'ai pas besoin de le dire. Il n'était bruit dans la ville que du changement du jeune éclectique, du jeune frondeur, qui naguère inquiétait de ses hardiesses les autorités religieuses, civiles et militaires. On se demandait quelle contenance il allait faire, et comment il se tirerait de l'embarras qu'éprouve toujours en pareille circonstance un orateur. Le public seul eut à s'inquiéter.

M. Bautain n'eut pas prononcé deux mots qu'il fut maître de son auditoire et lui fit accepter l'expression de ses nouvelles convictions. Bien plus, son influence sur la jeunesse s'accrut, et il vit se former autour de lui, sous l'action de sa parole, qui mettait le feu aux âmes, un groupe de disciples d'élite ardents à recueillir sa pensée et à la développer dans toute une série de thèses, que la Faculté des lettres vit alors éclore. Il avait, ce qui fut toujours la plus chère comme la plus haute ambition de sa vie, il avait fondé une école, c'est-à-dire un centre de communion intellectuelle. Cette école devint à la lettre un véritable laboratoire où, sous l'impulsion du maître, l'activité des disciples se précipita sur toutes les branches de la science humaine.

Car, loin de s'éteindre ou de s'alanguir par suite de son retour au christianisme, la passion de M. Bautain pour la science et l'étude n'avait fait que s'accroître, et dans son ardeur de tout embrasser et de tout savoir, de concert avec M. Adolphe Carl, le plus ancien et le plus cher de ses disciples, le compagnon inséparable de sa vie, il s'était mis à suivre les leçons de la Faculté de médecine. Le 6 juin 1826, à la suite de la soutenance d'une thèse, dont la doctrine et la terminologie, quelque peu ardues (1), devaient se reproduire plus tard dans la plupart de

(1) On jugera du spiritualisme transcendantal de cette thèse par cette proposition qu'il y émettait, que c'est l'âme qui se fait à elle-même son esprit et son corps.

ses leçons et de ses livres, il obtenait le grade de docteur en médecine, ouvrant ainsi la voie à ses disciples, qui tous, ou presque tous, à son exemple, se piquèrent de faire des études médicales.

Cependant l'âge était venu pour M. Bautain où il pouvait songer à s'établir; il avait le choix entre les alliances les plus honorables, lorsque, mettant le sceau à tout ce qu'il avait fait jusque-là, il prit avec M. Adolphe Carl, que je ne puis séparer de lui puisque je le trouve partout à ses côtés, la détermination d'entrer dans les Ordres. Ils s'en ouvrirent à M^gr^ Le Pappe de Trévern, qui gouvernait alors le vaste diocèse de Strasbourg et qui relevait de la bienveillance et de l'aménité la plus exquise les plus solides vertus. Le vénérable prélat fut ravi d'une pareille conquête pour l'Église, et impatient de la lui assurer, désireux sans doute aussi d'épargner aux deux docteurs les ennuis et les longueurs de l'épreuve du séminaire, il se contenta, pour toute préparation, de les envoyer à Molsheim faire quelques mois de retraite dans la maison des hautes Études (1) qu'il y avait établie.

D'enseignement théologique proprement dit, ils n'en reçurent point; leur savoir, joint à la vivacité de leur foi, semblait une compensation suffisante de cette lacune dans leur instruction ecclésiastique. On se trompait : de toutes les études, les études théolo-

(1) Cette maison fut depuis, il paraît, transférée à Marlenheim.

giques sont peut-être celles qui s'improvisent le moins. Mais alors, néophytes et catéchisants, se trouvaient dans un état de ravissement qui ne leur permettait pas de suivre les conseils de la prudence.

Comme nous le verrons tout à l'heure, les uns et les autres ne devaient pas tarder à le regretter.

Pour le moment M. Bautain suivait la voie que son évêque lui avait ouverte. A deux mois et demi de là, le 28 octobre 1828, irrévocablement engagé par la réception du diaconat, il montait pour la première fois dans la chaire de Saint-Pierre-le-Jeune, où, suivant le rapport des contemporains, sa parole produisait un effet inexprimable, et de là il s'élançait vers la chaire de la cathédrale. Le 20 décembre de la même année, il était ordonné prêtre, et à partir de ce jour il se partageait entre l'Église et l'Université, à laquelle, tout en renonçant au siècle, il n'avait pas voulu faire défection.

On juge du spectacle que présenta la rentrée de M. Bautain à la Faculté sous l'habit ecclésiastique. De tous ceux qu'il avait jusque-là offerts à Strasbourg, c'était certainement le plus saisissant et le plus propre à piquer la curiosité publique. La foule accourut s'en rassasier. L'école du professeur se grossit encore de nouvelles recrues, venues de tous les coins de l'Europe et appartenant à tous les cultes.

J'ai dit qu'il avait fondé une école ; c'en était une dans toute la force du terme.

En effet, outre le public amateur et de circonstance, qui court toujours là où il y a du bruit et pour qui tout est spectacle, il avait su grouper autour de lui toute une élite de jeunes gens appartenant aux meilleures familles. Ces jeunes gens ne s'étaient pas contentés d'entourer sa chaire; désireux encore de s'attacher à sa personne, ils l'avaient suivi jusque chez lui, rue de la Toussaint, dans la maison que leur ouvrait une hospitalité généreuse, et là, dans une sorte de cénacle qui rappelait celui qu'Augustin et ses amis, avec Monique au milieu d'eux, formaient après leur conversion, sous la conduite et sous les yeux de son inspiratrice, devenue leur mère à eux aussi, ils formaient une véritable petite famille philosophique et religieuse où tout était commun, les idées, les sentiments, la bourse, le genre de vie, tout, jusqu'au costume, modelé sur celui du maître.

C'était un véritable culte enfin que ses disciples avaient pour toute sa personne. Il reste de ce culte un monument curieux et remarquable entre tous, c'est un ouvrage en deux volumes, intitulé *Philosophie du christianisme,* où l'un deux, qui depuis s'est élevé aux plus hauts degré de la hiérarchie ecclésiastique, a recueilli et condensé, sous forme de correspondance, la substance de sa doctrine, qui n'était autre, — et elle garda toujours ce caractère,

qu'une exposition philosophique et scientifique du christianisme (1). Il y règne d'un bout à l'autre, de la part des disciples pour le maître, une ferveur d'admiration et de respect qui montre tout ce que ce puissant esprit avait su prendre d'ascendant et d'autorité sur tout ce qui l'approchait.

C'est avec cette élite de disciples, grossie encore de nouvelles recrues non moins distinguées, que, le 2 octobre 1830, M. l'abbé Bautain, — c'est le titre que nous lui donnerons désormais — prit possession du Petit-Séminaire, dont Mgr de Trévern venait de lui confier la direction. C'était une sorte de compensation anticipée de la démonstration hostile dont son habit fut à quelques jours de là l'objet de la part d'une partie de son auditoire, comme il recommençait son cours. Cette démonstration l'obligea de demander un congé, dont la durée dut se prolonger non moins de deux ans, pendant lesquels il fut suppléé par M. Delcasse, alors professeur au collége royal.

C'était vraiment, comme je viens de dire, une prise de possession que l'entrée de M. Bautain au Petit-Séminaire ; car il y amenait avec lui, comme auxiliaires, — et il n'en pouvait trouver de plus

(1) M. l'abbé Bautain le dit lui-même dans la dédicace adressée à M. l'abbé Carl en tête de sa *Psychologie expérimentale* : « J'ai toujours confessé que ce qu'on veut bien appeler ma philosophie n'est que la parole chrétienne scientifiquement expliquée. »

dévoués, — ses amis, tous engagés dans les ordres, à son exemple, ou prêts à s'y engager. Mgr de Trévern, complétement sous le charme, et particulièrement touché du désintéressement de ces jeunes hommes, qui, en offrant de remplir gratuitement leurs fonctions, soulageaient d'une manière sensible les finances du diocèse, Mgr de Trévern avait, ou à peu près, pour faciliter leur tâche, renouvelé de fond en comble l'ancienne administration.

Le Petit-Séminaire, pour être un théâtre moins en vue que la Faculté des lettres, offrait au zèle de M. l'abbé Bautain un champ d'activité relativement encore assez étendu. Il se mit, avec ses amis, immédiatement à l'œuvre ; et rien ne saurait exprimer l'excellence des résultats que ne tarda pas à produire, dans l'établissement, l'étroite et profonde entente du directeur et de ses collaborateurs, ne faisant tous avec lui qu'un cœur et qu'une âme, et portant tous dans leur enseignement cette unité du but et d'efforts, si importante dans une pareille œuvre, et qui, se communiquant des maîtres aux élèves, semblait animer jusqu'aux pierres de la maison.

Trois années s'étaient écoulées, trois années de prospérité pour l'établissement qu'il dirigeait, de faveur toujours croissante pour lui auprès de son évêque, lorsque la mort de celle qui avait été jusque-là comme son bon génie vint, en 1833, jeter une première ombre sur sa fortune, et donner en

quelque sorte le signal des disgrâces qui lui étaient réservées.

En effet, à quelque temps de là, en 1834, lui et ses amis se voyaient retirer, avec la confiance de Mgr de Trévern, la direction du Petit-Séminaire, et à leur tour ils cédaient la place à une autre administration.

Qu'était-il donc arrivé ? Je ne me dissimule pas que c'est ici le point délicat de la vie de M. l'abbé Bautain ; je n'éprouve pas toutefois à l'aborder autant d'embarras qu'on pourrait croire, et cela grâce à la franchise de l'illustre professeur, qui, dans une occasion solennelle, en a parlé lui-même dans des termes qui lui font trop d'honneur pour que je ne les rappelle pas ici. Je les tire du Panégyrique de saint Paul, prononcé par lui, le 2 décembre 1855, à Sainte-Geneviève, pour la fête des Écoles, en présence de Mgr Sibour, archevêque de Paris, et d'un auditoire d'élite. Après avoir exposé la doctrine du grand philosophe de Tarse sur la puissance de la raison naturelle, « capable de s'élever par ses seules lumières, par ses seules forces, jusqu'à la connaissance de Dieu », il ne craignit pas d'ajouter, faisant ainsi publiquement sa confession : « Et moi aussi j'ai résisté à ce texte, et pendant quelque temps j'ai fait tout pour y échapper. Afin de donner un plus beau champ à la parole de Dieu, j'étais porté à affaiblir la valeur de la raison humaine... Mais l'Église, toujours sage

parce qu'elle est assistée de l'Esprit divin, n'approuve aucun excès, pas même ceux qui semblent lui être profitables. Elle ramène toujours à la modération qui est la vraie sagesse dans les choses de ce monde ; et avec une douceur dont je lui été profondément reconnaissant, elle a redressé une mauvaise tendance qui pouvait devenir un égarement. »

Nous avons dans les termes mêmes de ce noble aveu le résumé on ne peut plus net du différend qui, pendant près de six ans, de 1834 à 1840, partagea Strasbourg en deux camps et en fit un véritable champ de bataille théologique, les uns tenant pour la raison et Mgr de Trévern, les autres pour la foi et M. l'abbé Bautain. Car le débat, porté devant le public, était devenu la proie des langues ; les journaux, qui passionnent tout, s'en étaient emparés, et les échos en avaient retenti jusqu'à Paris, qui mêla un instant le nom du philosophe de Strasbourg à celui de Lamennais.

Chose étrange ! Dans cette polémique entre un évêque et un philosophe, sur une question fondamentale en philosophie, la question de la certitude, c'était le philosophe qui exaltait la foi aux dépens de la raison et faisait de la première le principe de toute certitude ; c'était l'évêque, avec l'ancienne théologie, qui prenait parti pour la raison et en faisait l'introductrice naturelle de l'âme à la foi ! M. l'abbé Bautain et ses amis, qui étaient arrivés au christianisme surtout par la voie du sentiment, ne

pouvaient se décider à signer les termes d'un formulaire qui leur semblait, à tort sans doute, mais qui leur semblait enfin faire trop bon marché, même dans l'ordre des vérités naturelles, d'un élément aussi important. Il faut dire encore à leur décharge que Rome, où l'affaire avait été évoquée, n'ayant pas prononcé contre eux de censure directe, ils se croyaient jusqu'à un certain point dans leur droit en discutant les termes d'une soumission qui paraissait aux disciples l'abandon de leur maître, et qui entraînait pour celui-ci la dissolution de son école. A se mettre d'ailleurs à un autre point de vue, n'y avait-il pas, de la part de M. l'abbé Bautain et de ses amis, dans leur persistance, dans leur vivacité à défendre des idées (1) qu'au fond de leur âme ils croyaient vraies, un désintéressement de leur avenir dans l'Église, qui témoignait au moins d'une rare dignité de caractère? Car c'en est une, et une grande, de ne faire l'abandon de sa pensée qu'à la paix et à l'autorité établie pour la maintenir. Ils finirent en effet par se rendre, mais avec le regret de l'avoir fait un peu tard et d'avoir contristé, — c'est encore la douleur de ceux qui survivent, — les derniers jours d'un prélat qu'ils

(1) Il arriva même à l'un des plus jeunes, au plus fort de la polémique, de laisser échapper ce mot qui excédait évidemment sa pensée : *Nous ne fénélonisérons pas.* Ce n'était là, heureusement, qu'un mot de jeune homme ; ils fénélonisèrent, en effet, et ce fut à leur gloire.

avaient tant de raisons de vénérer et d'aimer. C'est à Mgr Rœss, alors nouvellement promu au siége de Strasbourg, qu'était réservé l'honneur de recevoir la soumission définitive de l'illustre professeur et de ses amis. Ai-je besoin de dire que le prélat fit tout ce qu'il lui était possible de faire dans cette circonstance pour épargner aux nobles esprits qui se soumettaient ce qu'il pouvait y avoir de pénible pour eux dans cette démarche, et pour sauvegarder leur dignité ? Dans l'intervalle de ces débats, qui auraient eu de quoi absorber les forces et l'attention d'un autre, M. l'abbé Bautain trouvait encore moyen d'exercer ailleurs son activité. Il n'avait, en effet, quitté la direction du Petit-Séminaire que pour aller fonder, rue de la Toussaint, une institution secondaire libre où les meilleures familles de Strasbourg se piquèrent d'envoyer à l'envi leurs enfants. Des écoles primaires de garçons d'abord, de jeunes filles ensuite, ouvertes au cœur même de la ville, et où des dames de la plus haute distinction venaient elles-mêmes donner des leçons, n'obtinrent pas une moindre vogue.

De plus, en 1833, M. l'abbé Bautain était remonté dans sa chaire à la Faculté des lettres. Il y avait retrouvé une partie de ses anciens succès, et aussi, je dois le dire, des contradictions qui lui étaient autrefois moins familières et qui n'étaient pas faites, on le comprend, pour le consoler de ses autres disgrâces. On reprochait à sa philosophie de ne pas se tenir

sur son terrain et de faire trop d'excursions dans le domaine théologique. Quoi qu'il en soit, en 1838, après vingt et un ans d'un enseignement de l'éclat et de la fécondité duquel j'ai essayé de vous donner une idée, il était nommé doyen, et, à ce titre, appelé à l'honneur de représenter au sein du conseil académique la Faculté des lettres.

Cependant, sous la triple charge de la direction d'un établissement considérable, de l'enseignement public et d'une polémique qui n'avait pas duré moins de six ans, M. l'abbé Bautain avait fini par épuiser ses forces. Tant qu'il avait été sur la brèche, il ne s'en était pas aperçu ; l'exaltation de la lutte ne le lui avait pas permis. Quand il eut désarmé, il sentit sa fatigue et éprouva un moment d'affaissement. Que son auditoire de la Faculté ait tendu, dans ces circonstances, à diminuer, et que les rangs s'en soient peu à peu éclaircis, personne ne peut s'en étonner. On comprendra toutefois quelle amertume il dut ressentir de cet abandon. Il n'était plus jeune, il n'était plus neuf surtout, à Strasbourg. Il comprit, lui qui avait l'art et le don des renouvellements, que cet art était épuisé pour lui dans cette ville. Son rôle y était fini, il n'avait plus de bien à y faire. Il se détermina à demander un congé, et M. Ferrari, qui devait un jour siéger au Parlement italien, fut appelé à l'honneur de le suppléer.

M. Bautain, ai-je dit, avait le don des renouvel-

lements. Il n'eut pas plutôt changé d'air qu'il se retrouva des forces. Le 6 octobre 1840, il avait fait, avec ses amis, l'acquisition du collége de Juilly, tout peuplé de souvenirs et d'échos illustres. Ils y continuèrent l'œuvre de l'éducation de la jeunesse, à laquelle ils s'étaient engagés par vœu.

Ce n'est pas tout, M. l'abbé Bautain avait à cœur de faire participer les jeunes filles aux avantages d'une éducation chrétienne : en face du collége de Juilly, sous la garde de l'image de M^lle^ Louise Humann, dont il trouvait ainsi moyen de consacrer et de perpétuer la mémoire, il fonda le couvent des Dames de Saint-Louis, qui devaient plus tard veiller sur sa tombe ; et, à la mission qu'il leur avait donnée d'enseigner les jeunes filles, il ajouta celle de soigner les malades de la campagne.

Cependant, tandis que ses amis s'occupaient de Juilly, resté sous sa haute direction, l'abbé Bautain, complétement renouvelé, prêchait à Paris et dans les provinces, dans les villes et dans les campagnes, se mettant à la portée des plus humbles et à la fois satisfaisant aux besoins des plus fortes intelligences.

En 1848, il fut appelé à une grande œuvre de conciliation. M^gr^ Affre, archevêque de Paris, lui confia la chaire de Notre-Dame pour y faire des conférences sur l'accord de la religion et de la liberté. Au rapport de M. l'abbé Lamazou, l'un de ses biographes, ces conférences auraient contribué

pour une bonne part aux sympathies publiques dont le clergé de France fut alors l'objet. Il faut dire que si quelqu'un après Lacordaire, ce grand athlète de la liberté, était capable de cette tâche, c'était l'homme qui, toute sa vie, eut et professa le sentiment le plus vif de la dignité humaine et de ses plus légitimes exigences.

En 1849, un des premiers actes de Mgr Sibour, alors récemment promu au siége archiépiscopal de Paris, fut d'appeler auprès de lui l'éminent professeur, et de l'attacher à son conseil par le double titre de vicaire général et de promoteur. Il prit part en cette qualité à l'organisation des institutions importantes dont la fondation marqua cet épiscopat, comme la création des chapelains de Sainte-Geneviève, destinés à former pour l'Église des orateurs et des savants, comme encore la fête des Écoles, qui devait, en décembre 1855, lui inspirer peut-être son chef-d'œuvre, je veux dire le Panégyrique de saint Paul. Tant de travaux cependant ne suffisaient pas encore à la vaste activité de M. l'abbé Bautain. D'ailleurs, loin de la chaire du professeur, il se considérait comme exilé. Il en avait, on peut le dire, la nostalgie. Il lui sembla qu'il se rapatriait, lorsqu'en 1853 il fut appelé à la chaire de morale de la Faculté de théologie de Paris. Le professorat rejoignait ainsi les deux extrémités de la double carrière qu'il lui avait été donné d'illustrer; la Sorbonne lui rendit les applaudissements de

Strasbourg ; l'enseignement qu'il y donna rappela, avec plus de maturité, l'éclat et la fécondité de celui par lequel il avait débuté dans sa jeunesse, et produisit des œuvres sinon plus originales, au moins plus solides, témoin la *Morale de l'Évangile comparée aux divers systèmes de morale,* la *Philosophie des lois,* la *Conscience,* tous livres où la doctrine la plus sûre s'unit dans un langage d'une rare netteté à l'observation la plus exacte et la plus pénétrante. C'est sous une forme plus familière, mais toujours d'une élégance parfaite, le caractère d'ouvrages d'édification, riches de conseils du plus grand sens, composés par lui à cette époque, et où l'on reconnaît, à la finesse souvent incisive des analyses qui y abondent, l'homme habitué à manier le scalpel du moraliste (1).

Il ne fallut rien moins qu'une extinction de voix pour faire renoncer M. l'abbé Bautain, en 1863, à l'enseignement public. Mais même alors, tant cet esprit était actif, il sut trouver des forces pour composer, sur l'art de parler en public, un livre qui est peut-être de tous ses ouvrages, après le Panégyrique de saint Paul, le mieux venu, parce qu'il s'y est mis tout entier et qu'il y parle avec amour d'un art dont il connaissait tout le prix et qu'il possédait en perfection. C'est à ce moment que Mgr Darboy, ayant à cœur de lui donner une si-

(1) Ainsi la *Belle saison à la campagne;* la *Chrétienne de nos jours;* les *Choses de l'autre monde,* journal d'un philosophe.

tuation en rapport avec ses longs services et la hauteur de son mérite, « et aussi de rattacher à l'éminent clergé de Paris, au moins par un titre honorifique, l'un des prêtres les plus distingués du clergé français, » — c'étaient ses expressions, — lui envoya des lettres de grand-vicaire. Dès lors il se partagea entre la charge de la direction des âmes, où il excellait, et la rédaction d'un ouvrage d'apologétique chrétienne, où, sous une forme familière, il cherchait à rendre sensibles les convictions dont l'intelligence et le sentiment avaient fait la consolation et la dignité de sa vie. C'est au milieu de ces graves occupations, mettant la dernière main à cet ouvrage, objet de ses suprêmes sollicitudes, que la mort vint le trouver, le 15 octobre 1867, mûr pour les *choses de cet autre monde* dont il essayait, au moment même où elle allait l'enlever, de soulever le mystérieux voile.

On a pu s'étonner que les honneurs de l'épiscopat n'aient pas couronné un mérite de cette valeur ; mais outre que l'ambition de M. l'abbé Bautain était ailleurs, je ne sais rien de plus flatteur pour un homme distingué que de faire naître, dans l'esprit de ceux qui ont pu le voir à l'œuvre, le regret qu'il n'ait pas monté tous les degrés de la fortune dont il était digne. Mais ces honneurs n'étaient pas, je le répète, sa suprême ambition. Il n'en eut jamais d'autre, je le tiens des personnages les plus graves, que de fonder une école. Il a eu cette for-

tune, qui l'a égalé un instant aux grands docteurs du moyen âge. Il a réuni autour de sa chaire, bien plus, autour de sa personne, toute une famille intellectuelle qui, pendant des années, a vécu de sa pensée. Sans doute faute de fondements assez solides, le système a croulé, l'école s'est dispersée; mais de toutes ces échelles gigantesques — et qu'est-ce autre chose qu'un système? — dressées par les grands métaphysiciens pour escalader l'infini, qu'on en montre une seule, si puissante qu'en ait été la construction, qui ne jonche au moins de quelques-uns de ses débris les abîmes de la métaphysique. Il n'en est pas moins vrai que cette école a existé et tenu sa place dans l'histoire du développement de la recherche philosophique au XIX^e^ siècle. Dans la page qu'elle lui doit, cette histoire dira qu'un des premiers, M. Bautain a initié l'esprit français à la philosophie allemande, et un des premiers aussi en a signalé et combattu les erreurs; elle dira la largeur de vues de ce philosophe chrétien qui, à la métaphysique, la science des causes, eut l'ambition de joindre la science des phénomènes ou la physique, en prenant ce mot dans son antique et large acception, qui n'admettait pas qu'un psychologue ne fût pas doublé d'un physiologiste et qu'il fût possible d'étudier l'âme sans chercher à pénétrer le mystère de la vie.

Elle signalera sans doute l'erreur qui lui a fait donner le sentiment pour fondement à la certitude;

mais elle dira aussi que cette erreur, qui n'était qu'une vérité incomplète ou exagérée, comme la plupart des erreurs, a rappelé l'attention des philosophes sur un moyen de connaissance qui doit d'autant moins être dédaigné dans la recherche de la vérité, même méthaphysique, que l'illustre Claude Bernard, le grand physiologiste de nos jours, le regarde non-seulement comme l'un, mais encore comme le premier des trois instruments générateurs de la science, qui sont, à son jugement, le sentiment ou l'intuition, le raisonnement et l'expérience. Elle dira enfin, avec un grand esprit de nos jours, un illustre professeur aussi, avec M. Guizot (1), qui a toujours fait très-grand cas de l'esprit, du caractère et des œuvres de M. l'abbé Bautain, qu'arrivé par la philosophie à la foi chrétienne, il a été de ceux qui ont constamment et sérieusement travaillé à défendre le christianisme dans la société moderne et à faire comprendre et accepter la société moderne par l'Église chrétienne. Chose curieuse autant que piquante, et pourtant certaine, ce mystique a été l'un des esprits les plus clairvoyants, les plus nets et les plus pratiques de ce temps; et, comme on peut le voir dans ses écrits, peu de moralistes l'ont surpassé dans l'art de manier le scalpel psychologique et dans l'art encore plus haut de diriger les âmes. Mais là où il a ex-

(1) Lettre de M. Guizot à M. l'abbé Lamazou.

cellé, c'est dans la chaire du professeur. Prédicateur et écrivain, il a pu rencontrer des supérieurs; professeur, il a été sans pair. « Bautain, a dit M. Gérusez, c'est notre maitre à tous ». Aussi n'y avait-il pas de titre dont il fût plus fier. « La jeunesse, disait-il un jour à Sainte-Geneviève (1), en présence des députés des écoles et du plus brillant auditoire, la jeunesse, j'ai le droit de la représenter, je le crois, car je suis sorti de ses rangs, j'ai fréquenté toutes ses écoles jusqu'à la plus élevée, et je m'en suis toujours honoré; je l'ai enseignée toute ma vie, et je l'enseigne encore. » Ainsi il se glorifiait de finir comme il avait commencé, professeur.

ÉCOLE DE L'ABBÉ BAUTAIN

Mlle LOUISE HUMANN.

Mlle Louise Humann, l'inspiratrice de M. Bautain, l'âme du cénacle formé par lui et ses amis, rue de la Toussaint, de 1822 à 1830, était la sœur aînée du ministre des finances de ce nom, sous le règne de Louis-Philippe. « C'était, » m'écrit M. l'abbé Carl, son neveu, dans une lettre pleine de cœur et d'âme, et toute pénétrée de son souvenir ainsi que de celui de son vénéré maître, « c'était une femme de haute intelligence, d'une piété profonde et douée à un degré éminent du don de persuasion.

(1) Dans le Panégyrique de saint Paul.

Il n'existe d'elle qu'un seul portrait qui se trouve à Juilly dans le couvent des Dames de Saint-Louis. Il rend médiocrement les traits de celle qui a été pour moi une seconde mère. Oh ! si je pouvais vous dire combien elle était bonne, combien nous l'aimions ! Jeune encore elle se croyait appelée à la vie religieuse ; la Terreur survint ; les circonstances la mirent en rapport avec l'abbé Colmar, nommé plus tard évêque de Mayence, et qui ne quitta pas un moment Strasbourg, lorsque la guillotine était dressée en permanence sur la place d'Armes. M^lle^ Humann, avec une amie intime, se voua aux bonnes œuvres de religion et de charité, sous la direction de l'abbé Colmar. Il s'agissait d'instruire les enfants, d'assurer les secours de la religion aux mourants, et autres œuvres si difficiles alors, et qui entraînaient peine de mort, sans autre forme de procès. Quand M^gr^ Colmar se rendit plus tard à Mayence, il y appela M^lle^ Humann, pour y fonder un pensionnat où les jeunes filles pussent trouver une éducation chrétienne. Elle y resta jusqu'à la mort de l'évêque, en 1818. Quand elle rentra à Strasbourg, elle se fixa dans la maison de mon père, place Saint-Pierre-le-Jeune. C'est là que je fis la connaissance du futur abbé Bautain, et qu'un lien d'attachement, qui n'a jamais faibli, se noua entre le brillant professeur et un enfant estropié qu'il entreprit de débrouiller. »

L'abbé Bautain, de son côté, complète admirablement le portrait de cette femme d'élite dans cette page par laquelle il termine la *Chrétienne de nos jours* : « Ne vous imaginez pas que celle dont je viens de vous parler était un être à part, n'ayant de commun avec les femmes ordinaires que son sexe. Non, bien que douée d'une intelligence remarquable et profondément instruite, elle était femme comme vous et aimait à l'être par tous les bons côtés de la femme. Elle en avait la tendresse et le charme ; sa compassion des peines d'autrui égalait son courage à supporter les siennes, et sa parole, ferme et nette, quand il le fallait, était le plus souvent pleine de douceur et de persuasion Elle se plaisait à travailler comme toutes les femmes, et je l'ai vue chaque jour quitter ses livres et la plume pour l'aiguille et le fuseau. Je l'ai vue constamment s'occuper des

soins du ménage après les heures données à l'étude ; et elle excellait d'un côté comme de l'autre. Sa maison était aussi bien tenue que sa tête, et elle était aussi admirable dans les petites choses que dans les grandes. Jamais sa science, qui était étendue et profonde, n'a porté préjudice à sa piété aussi simple, aussi croyante, aussi obéissante que celle des plus humbles femmes, et elle se reposait volontiers avec son chapelet des spéculations les plus fatigantes ou des lectures les plus abstruses. Voilà ce qui nous la rendait si aimable et si respectable à la fois. Oui, sans doute c'est la femme la plus remarquable que j'aie vue, bien que j'aie eu le bonheur d'en connaître plusieurs d'une grande distinction. Je n'en ai point rencontré une seule qui lui fût supérieure, ni même égale par la puissance de l'esprit. Mais, je dois le dire aussi, je n'ai nulle part trouvé une âme plus dépouillée d'elle-même, tout en gardant sa dignité, plus humble et plus fière tout ensemble, ni un cœur plus généreux, plus compatissant et plus tendre. »

M. l'abbé Bautain n'a pas été ingrat pour M^lle^ Humann ; vivante, il l'a vénérée comme une mère et a fait partager à tous ses amis les sentiments qu'elle lui inspirait ; morte, il a consacré et perpétué son souvenir par la fondation de la Maison des Dames de Saint-Louis, vouées par lui à recueillir l'esprit de cette noble femme, et à continuer l'œuvre qui fut la grande sollicitude de toute sa vie, l'instruction de la jeunesse et le soin des malades. Enfin, il lui a rapporté dans de magnifiques paroles, où son cœur a débordé, et que je me reprocherais de ne pas reproduire ici, l'honneur de tout le bien que lui et ses amis ont pu faire :

« Ainsi mourut à 67 ans, et ignorée du monde, une femme qui, du fond de sa modeste retraite, l'a remué plus qu'il ne le saura jamais ; car elle est la source de tout ce qui a été fait de son vivant et après sa mort par ses enfants spirituels, lesquels, depuis trente ans travaillent dans l'Église à la gloire de Dieu et au salut des hommes. Dieu seul connaît tout ce qui est sorti de ce foyer caché, et au jour de la consommation des temps et de la manifestation complète de la justice, quand il sera rendu à chacun selon ses œuvres, tous les rayons qui

en sont émanés et qui ont éclairé ou échauffé le monde, lui reviendront avec leur éclat et lui formeront une splendide auréole. En attendant, où que nous soyons, où qu'elle soit elle-même dans les demeures de la maison céleste, notre reconnaissance la suivra, notre amour si filial et si pur prononcera toujours son nom avec tendresse et vénération ; et jusqu'à ce que nous ayons la joie de la revoir au ciel, heureuse et glorieuse, comme les anges du Seigneur, prête à rendre témoignage devant Dieu et devant les hommes du bien qu'elle nous a fait, nous gardons pieusement sa mémoire au fond de notre cœur comme dans un sanctuaire. »

Les mots suivants, écrits de la main même de Mgr Colmar sur la première page d'un Nouveau-Testament en latin, qu'il avait donné à Mlle Humann, présentent, dans un raccourci expressif, le portrait de cette femme supérieure, vénérable à tant d'égards :

« † Mariæ Ludovicæ — et filiæ et nepti — in Christo di-
« lectæ — ingenii facilitate variisque virtutibus ornatæ —
« quum — felici successu linguæ — qua Mater Ecclesia uti-
« tur — tum ex summa in eam matrem pietate — tum ideo
« ipsa studeret — ut nepotes suos — Ludovicum et Adolphum
« — huic linguæ studentes — maternè obsecundaret — hoc
« novum J. C. Testamentum — in paterni nostri affectus —
« tesseram dabamus — Pater et Avunculus. † J. Ludovicus
« Ep. Moguntinus. Die 23 Aprilis 1812, in festo sancti Georgii. »

LE MAÎTRE.

Tous les disciples de M. Bautain sont unanimes sur la puissance pénétrante de sa parole. « Je sentais en elle », dit M. Jules Lewel dans le récit qu'il a fait de sa conversion, en tête de la *Philosophie du christianisme*, « je sentais en elle quelque chose de vivant qui m'allait au cœur. »

C'est surtout dans les cours particuliers qu'il fit chez lui, rue de la Toussaint, après sa suspension, que cette parole fut le

plus féconde (1). « Là, » dit-il lui-même dans le dernier chapitre de la *Chrétienne de nos jours,* « là je pus m'expliquer plus librement qu'à l'Académie ; je leur parlais de l'abondance de mon âme, et avec la vertu de l'esprit de Jésus-Christ dont elle était remplie, mais toujours avec les méthodes et sous les formes philosophiques, en sorte qu'ils devenaient pieux ou chrétiens presque sans le savoir ; ils acquéraient peu à peu la science du ciel en paraissant ne s'intéresser qu'à celle de la terre. Il y en avait de toutes les parties du monde, et de plusieurs religions ; des Français, des Allemands, des Anglais, des Russes, des catholiques, des protestants, des grecs schismatiques, des juifs. Le bruit public ou les circonstances les avaient réunis autour de ma chaire académique, et leur affection m'avait suivi dans ma retraite. Mais ici comme partout l'un fut pris et l'autre fut laissé. Le triage se fit de soi-même par le choix de Dieu et l'épreuve des événements. Il en resta dix qui s'attachèrent à leur maître, non plus seulement pour l'entendre disserter, mais pour le voir vivre au milieu d'eux et l'imiter dans sa manière de vivre, en réalisant avec lui par la pratique la doctrine enseignée. Ils s'attachèrent à moi, et moi je les rattachai peu à peu à celle qui m'avait rattaché à Dieu. Ainsi se forma un petit cénacle de jeunes hommes choisis qui voulaient se consacrer à la vérité et au bien d'une manière quelconque, sous la conduite d'un chef ou plutôt d'un frère que Dieu avait mis à leur tête, et où présidait secrètement une vierge qui était aussi pour eux une mère selon l'esprit. »

Une autre figure non moins vénérable, quoique invisible, présidait encore ce cénacle ; c'était celle de M^gr^ Colmar, ancien évêque de Mayence, né à Strasbourg qu'il avait longtemps édifié de ses vertus apostoliques, et mort à Mayence, victime de son zèle et de sa charité. M^lle^ Louise Humann, dont il avait

(1) « Au premier cours particulier, dit M. l'abbé Théodore Ratisbonne, nous n'étions d'abord que quatre élèves, un Russe grec, un Irlandais catholique et deux Juifs. Tous les quatre nous reçûmes avec délices la parole simple et vivante qui jaillissait avec abondance du cœur de notre maître. Ce n'était pas un enseignement comme un autre ; c'était une véritable initiation aux mystères de l'homme et de la nature. »

longtemps dirigé la conscience, et qui, pendant la Terreur, s'était associée à son héroïque apostolat ; qui depuis, à Mayence, avait dirigé sous son patronage un établissement de jeunes filles et avait recueilli pour ainsi dire son esprit et ses vertus, avait inspiré à M. Bautain et à ses amis une sorte de culte pour cette sainte mémoire ; à ce point que dans la maison, rue de la Toussaint, comme au Petit-Séminaire, tous se reconnaissaient comme ses disciples et ses fils spirituels. Cela résulte tout à la fois du témoignage formel de l'un d'entre eux, M. Jules Lewel, dans la notice relative à sa conversion, qu'il a écrite lui-même, et d'une composition latine, lue, en 1831, à la distribution des prix du Petit-Séminaire, et où le jeune rhétoricien, dans un latin inspiré de Tacite, retraçait l'acte de dévoûment qui avait valu à Mgr Colmar l'admiration de Napoléon Ier.

Ainsi, à la fin de son récit, plein d'âme et de couleur, l'élève Schmitt — c'était le nom du jeune orateur — ajoutait : « *Nobis talia commemorantibus, illud imprimis addit animos quod in his paucis auditoribus humanissimis et ornatissimis, facti testes habemus, nec non et plures sanctissimi viri alumnos, filios quodam modo circumspicimus, qui facile nostræ subveniant orationi et ipsi sciant quidquid nostra infirmitas non attigerit.* » Et il terminait en le proposant à ses camarades comme un modèle à imiter (1).

L'abbé Walther a retrouvé, dans la présence et la vivacité de ses souvenirs d'élève, ce portrait de l'abbé Bautain, en 1834, qui semble lutter d'exactitude et d'expression avec un très-beau dessin de cette époque, aujourd'hui en possession de M. Mœder : « La grandeur moyenne de sa taille semblait rehaussée par l'effet d'un front large et exceptionnel, au faîte duquel les cheveux se scindaient à la nazaréenne, et retombaient en un cercle de boucles bien peignées autour du cou. Sa démarche grave et majestueuse, ses traits pâles et d'une régularité parfaite, son regard fixe et brillant, sa parole polie, mais brève et accentuée,

(1) La biographie de Mgr Colmar se trouve en tête de la collection de ses sermons, imprimés à Mayence.

annonçaient à la fois le penseur qui médite et le maître qui ordonne ; tout son être paraissait flotter dans une couche de vapeurs contemplatives. »

Au rapport de M. l'abbé Gratry, témoin oculaire et auriculaire, les débuts de M. l'abbé Bautain, comme prédicateur, dans la petite église de Saint-Pierre-le-Jeune, auraient été *une des choses les plus belles et les plus étonnantes qu'il ait jamais vues.* « Je n'ai jamais vu », m'écrit-il dans une lettre qu'il a bien voulu m'adresser en réponse aux renseignements que je lui avais demandés, « je n'ai jamais vu d'auditoire écoutant ainsi ; jamais pareille émotion religieuse, jamais tant de larmes de joie, d'espérance, d'adoration. C'était incomparable. Les grands succès, à la Cathédrale, qui ont suivi, n'étaient rien en comparaison »

L'ambition, que M. l'abbé Bautain avouait beaucoup trop hautement, de réformer la méthode usitée dans les séminaires pour l'enseignement de la théologie, et qui éveilla de nombreuses et vives susceptibilités parmi les vieux maîtres, fut sans doute la première cause du différend qui s'engagea entre lui et son évêque. Car toute son erreur, au fond, consistait à exagérer et à *systématiser* un mot de saint Anselme : *Credo ut intelligam.* Ce mot en soi n'a rien que d'innocent ; avec la portée que lui donnait M. l'abbé Bautain, il était gros d'erreurs, au point de vue philosophique comme au point de vue de la théologie, qui, pour dépasser la raison, ne la récuse point pourtant ; car la raison éteinte ou mise de côté, il n'y a plus pour l'homme de connaissance possible. M. Bautain aurait peut-être eu moins tort de soutenir que le raisonnement seul est impuissant à nous donner la vérité, et que le sentiment achève et complète la démonstration de la vérité.

Il faut dire aussi que M. Bautain déployait, dans le système qui fait le fond de son *Exposition scientifique et raisonnée du christianisme,* une puissance et une audace d'imagination qui égalent les plus aventureuses conceptions que la métaphysique et la physique aient jamais inspirées. On en jugera par l'analyse suivante, que j'emprunte à l'auteur d'une piquante étude sur l'illustre philosophe, étude certes peu bienveillante mais

curieuse par les détails qu'elle renferme, comme par les appréciations qu'elle contient :

« Le monde visible est un calque, une épreuve photographique du monde invisible ; les idéaux sont les archétypes des « réalités, les moules plastiques d'où les êtres corporels sont « sortis avec leurs formes et leurs propriétés. Voulons-nous « donc connaître le monde des esprits, allons fouiller la nature « et ses lois : procédons du connu à l'inconnu. »

« Cet axiome étant comme un jalon solide bien fixé en terre, le travail du philosophe se simplifie, et le but de ses investigations scientifiques est naturellement tracé : placé entre la nature et la révélation, il n'a qu'à appliquer les lois de l'une aux dogmes de l'autre, et à concillier par la science l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel. Ici, non-seulement les systèmes philosophiques anciens et modernes étaient exploités comme matériaux de science, mais aussi la chimie, la physique, les sciences naturelles, les saints Pères, les auteurs mystiques et même spirites.

« Voulez-vous savoir d'après ce système, ce qu'est Dieu avec ses divins attributs ? Rien de plus simple : voyez le soleil, qui vivifie la nature comme Dieu illumine le monde des intelligences ; étudiez dans un traité de physique les propriétés de la lumière et du calorique. Leurs lois s'appliquent d'une manière adéquate à l'essence divine ; vous reconnaîtrez de cette même manière qu'il existe une Trinité dans le soleil, formée par le globe solaire, le rayon lumineux et la lumière diffuse, de même que vous devez admettre en Dieu un Père, un Fils et un Saint-Esprit dans l'unité de nature.

« Désirez-vous avoir une notion nette et précise de l'âme humaine ? Lisez d'abord ce que les traités de géométrie vous enseignent sur la sphère ; car Dieu étant le soleil des intelligences, l'âme humaine, créée à son image, ne saurait adopter que la forme solaire ou sphéroïdale. Au centre de cette sphère vivante et spirituelle réside un foyer d'amour, un alcali qui a besoin de se saturer de l'objet aimé. De ce centre rayonne le regard en haut vers le monde des idées, ou en bas vers celui des réalités. Ce regard, ainsi dédoublé par M. Bautain sous le nom d'intelligence et de raison, sert de rayon vecteur à la

sphère et se polarise dans chaque individu humain, selon son énergie native, à des distances plus ou moins éloignées du centre. Voilà comment M. Bautain explique la diversité des facultés intellectuelles parmi les hommes; il les classe en génies et en idiots, selon la longueur de leur rayons visuels. La périphérie de cette sphère se nomme *entendement*; c'est une surface courbe où l'intelligence vient retracer les idées qu'elle a saisies par la contemplation des idéaux dans le monde invisible et où la raison, de son côté, fixe et groupe les images des choses réelles à mesure qu'elles lui sont apportées par les sens.

« Aspirez-vous à acquérir une connaissance plus intime du mystère de la Rédemption? Adressez-vous à l'embryologie et à l'histoire naturelle. La croix est la charpente fondamentale des êtres organisés, soit plantes, soit animaux; dans l'œuf comme dans la semence, la vie se révèle par une tâche sanguine ou germinale; de ce centre part, dans la direction longitudinale, la colonne des vertèbres et des cotylédons. Bientôt après, nous voyons la force vitale s'étendre en bras, branches et branchies latérales, se polarisant de cette sorte en forme de croix aux quatre points cardinaux. L'instrument de la Passion a donc plané devant les yeux du divin Architecte au moment où il a créé l'univers et posé les conditions de la vie organique.

« La morale et l'ascétique étaient conçues sous le même point de vue neuf et ingénieux. Les dix commandements de Dieu fournissaient à notre docteur autant d'axiomes indiscutables, de principes cardinaux sur lesquels il construisit le droit naturel, civil et international. Quant à l'association de l'homme au monde des esprits, il professait cette théorie : « L'échelle qui « y conduit, disait-il, se trouve placée devant l'âme humaine; « l'accès lui est laissé libre, et, selon qu'elle descend ou monte « le triple échelon de la mortification, de la méditation et de la « contemplation, elle se trouve en contact immédiat avec Dieu « ou en commerce direct et naturel avec les démons. »

Sur la simple esquisse de ce système, où la méthode analogique joue un si grand rôle, et où éclate une véritable puissance de construction, on n'est pas étonné qu'Hégel trouvât

chez M. Bautain une vocation et une originalité philosophiques plus décidées que chez M. Cousin. C'est du moins ce qui résulte de l'anecdote suivante, rapportée par M. l'abbé Walther: « Dans un voyage scientifique en Allemagne, entrepris sous la Restauration par M. Cousin, en compagnie de M. Bautain, son élève favori, et où il se proposait particulièrement de visiter à Berlin le philosophe auquel le panthéisme moderne doit la découverte de la fameuse équation de l'être et du non-être, de Dieu et du néant, Hégel, aussi franc et ouvert en conversation qu'il était entortillé et inintelligible dans l'exposition de sa logique panthéiste, aurait dit au chef de l'école éclectique : « Monsieur, renoncez à la pensée de créer un système; laissez ce soin à votre jeune homme. »

Plus tard sans doute M. l'abbé Bautain dut trouver lui-même un peu aventureuses les applications que son imagination lui avait fait faire de la méthode analogique ; il ne la renia cependant jamais en principe, et dans son panégyrique de saint Paul, qu'il loue d'en avoir fait un emploi admirable, il en expose pour ainsi dire la théorie en ces termes :

« Saint Paul a expliqué merveilleusement les choses invi-
« sibles par les visibles. et les vérités du ciel par les images de
« la terre. Illuminé par la clarté divine, il comptemple les mys-
« tères de l'éternité; et comme par sa raison élevée il en voit
« les reflets dans les existences terrestres, dans tous les phé-
« nomènes de la nature, il les rapproche, les compare, saisit
« leurs ressemblances au milieu de la diversité des formes, les
« explique les uns par les autres, et les ramène aux lois qui do-
« minent les deux mondes, faisant concevoir aux hommes les
« choses surnaturelles par les figures de la nature, et illuminant
« les faits de la nature par la lumière surnaturelle. De là, une
« magnifique doctrine, fondée sur les rapports du naturel et du
« surnaturel, qui est moins sublime que la science divine, plus
« élevée que la science humaine, qui tend à les unir, à les pé-
« nétrer l'une par l'autre et qu'on peut appeler la philosophie
« du christianisme. Saint Paul en est le principal initiateur, et
« c'est surtout par ce côté que nous voyons en lui un grand
« philosophe. »

M. l'abbé Bautain tenait à la méthode analogique ; car en réponse aux philosophes rationalistes qui disent que cette méthode n'aboutit qu'à des comparaisons, et que des comparaisons ne sont pas des raisons, il ajoute en note dans le même panégyrique, à la suite de ce développement :

« Les auteurs de cette objection font preuve de peu de pé-
« nétration philosophique : car d'abord, établir une comparai-
« son exacte entre deux faits d'un ordre différent, prouve qu'il
« y a des rapports entre ces faits ; rapports qui ne sont pas des
« ressemblances de forme, puisque les ordres sont différents,
« par exemple l'ordre physique et l'ordre métaphysique, mais
« qui ressortent de la similitude ou de l'identité des lois. Au-
« trement il faudrait refaire tous les mots de la langue psycho-
« logique, qui expriment en même temps des faits sensibles et
« des faits spirituels ; il faudrait nier la vérité de l'art qui ne
« vit que de ces analogies.

« En second lieu, dans une comparaison vraie il y a toujours
« une raison, et cette raison, c'est le rapport même qui ressort,
« et qui prouve la ressemblance ou l'analogie des choses com-
« parées.

« Est-ce qu'il n'y a pas des raisons profondes dans les com-
« paraisons ou les paraboles de l'Évangile ? Celui qui est la
« Vérité même, en employant cette manière d'instruire, n'a-t-il
« présenté que des figures, des fictions, ou a-t-il voulu en-
« seigner des vérités ? »

« Peu de vies, m'écrit M. l'abbé Carl, ont été plus remplies que celle de l'abbé Bautain. Le matin, de bonne heure, il écrivait durant deux ou trois heures. Il offrait ensuite le saint Sacrifice, et passait, après, une heure en prière en présence du saint Sacrement. Il lisait et relisait les Écritures saintes avec une rare assiduité, le Nouveau-Testament surtout, les Épitres de saint Paul de préférence. J'ai entre les mains son Nouveau-Testament ; c'est le texte latin de Barbou. Il l'avait reçu de M^lle^ Humann qui l'avait reçu de M^gr^ Colmar....

« Jamais l'abbé Bautain ne montait en chaire sans s'y être sérieusement préparé par la prière et la méditation. Il écrivait la suite des vérités à exposer en une ou deux pages. Il nous

a laissé tout un amas de ces plans. Il en a publié une partie, sous le titre : *Idées et plans*. Qu'on les lise en esprit de prière, on y retrouvera tout d'abord la vigueur de pensée du philosophe et l'onction pratique d'un cœur sacerdotal.

« Il continua le cours de morale, dont il s'était chargé, à la Faculté de théologie de la Sorbonne, jusqu'au 21 janvier 1863. Il perdit la voix ce jour-là, en descendant de chaire ; le larynx était paralysé. On parle bas au confessional : il continua ce pénible ministère ; il continua, se faisant entendre à peine, à présider nos conférences ; il continua sa correspondance et les soins qu'il donnait aux Dames de Saint-Louis, ses filles spirituelles.... »

« Tous ce que je viens de dire, Monsieur, » ajoute l'abbé Carl, en terminant la lettre si touchante où il me donne les détails les plus précieux sur son maître vénéré, « tout ce qui précède, c'est la vie du dehors ; que serait-ce que la vie du dedans ! Que d'épreuves ! Combien de sacrifices ! Le moment n'est pas venu d'en parler. »

J'ai avancé que l'épiscopat n'avait pas été l'objet de l'ambition de M. l'abbé Bautain. Mgr Ræss, l'évêque actuel de Strasbourg me l'a affirmé. Je tiens en outre de M. de Kentzinger, ancien chef de cabinet de M. Humann, ministre des finances sous Louis-Philippe, que, se trouvant un jour avec lui à sa campagne de Kolbsheim, il vit arriver en visite M. l'abbé Bautain, qui se promena dans le jardin avec le ministre l'espace d'une heure. La conversation paraissait de part et d'autre fort animée. Quand l'abbé Bautain fut parti, M. Humann, allant retrouver M. de Kentzinger, qui pendant ce temps-là s'était écarté, lui dit :

« Voilà un homme qui vient de refuser un évêché. Le roi, à « qui j'avais parlé de sa capacité, m'avait chargé de lui en « proposer un ; il l'a refusé une première fois par écrit, et il « vient de le refuser une seconde fois de vive voix. »

Il courait, sur les grades universitaires obtenus par l'abbé Bautain, des bruits légendaires ; on le disait docteur dans les cinq Facultés. Au témoignage de M. l'abbé Carl, qui doit le savoir mieux que personne, il était docteur ès-lettres et en

médecine, et il avait reçu un diplôme d'honneur de docteur en théologie de l'Université de Tubingue, le 18 février 1835. Seulement, on peut dire que le diplôme de docteur en médecine comprend, ou peu s'en faut, par le nombre et la variété des connaissances qu'il exige, un diplôme de docteur ès-sciences; et quant au doctorat en droit, s'il n'en avait pas le diplôme, l'auteur de la *Philosophie des lois* n'était pas loin de posséder la science que ce grade représente.

« Le trait caractéristique de la physionomie intellectuelle de « M. Bautain », dit M. l'abbé Lamazou dans l'élégante étude qu'il a consacrée à l'illustre professeur, « c'est un rare et im- « posant ensemble de talents variés dont un seul aurait suffi « pour distinguer un homme. Il était à la fois philosophe pro- « fond, écrivain élégant, controversiste éprouvé, orateur cor- « rect, moraliste plein de finesse, théologien érudit, professeur « consommé.

« Ses écrits sont très-nombreux et embrassent presque tout « le cercle des connaissances humaines. Mais la quantité ne « porte aucun préjudice à la qualité. Tous ont un but élevé « et pratique; tous sont faits avec science et conscience. Si, « comme penseur, il n'a pas l'élévation et la concision de « M. Guizot, un de ses prédécesseurs à la Sorbonne; comme « écrivain, le charme et la pureté classique de M. Cousin, son « premier maître; comme orateur, l'onction du père de Ravi- « gnan, les sublimes accents du père Lacordaire, la netteté « vigoureuse du Père Félix, il l'emporte sur chacun de ces « émules par la multiplicité des genres qu'il a abordés. S'il « n'est, dans la véritable acception du mot, original dans au- « cun d'eux, il se montre distingué dans tous. Nous faisons « cependant une exception en faveur du professeur; car, « comme tel, M. Bautain peut avoir des égaux, il n'a pas de « maître.

« Tant qu'il fit son cours dans le grand amphithéâtre de la « Sorbonne, on y vit une assistance aussi compacte, aussi sym- « pathique et plus respectueuse qu'au cours si populaire de « M. Saint-Marc Girardin. Sa figure pleine de majesté et de « noblesse, son regard serein et pénétrant, son attitude à la

« fois austère et bienveillante, commandaient le silence et le « respect. Lorsque la faiblesse de sa voix l'eut obligé à faire « son cours dans un local plus restreint; il fallait s'y présen- « ter longtemps à l'avance pour trouver une place convenable. « Au nombre de ses auditeurs les plus assidus on remarquait « l'élite de la société intellectuelle. Sa parole était mesurée, « sobre, familière, allant toujours droit au but. Ses aperçus « brillaient par la lucidité, l'actualité et l'intérêt. Nous l'avons « entendu, pendant la guerre de Crimée, expliquer le droit des « gens avec une supériorité de vues et une aisance de langage, « un mélange de causticité et de bonhomie dans ses allusions « aux événements contemporains, qu'on ne se lassait point « d'admirer et d'applaudir. Il s'était établi une communication « intime entre le professeur et l'auditeur; d'un côté se trouvait « un maître sympathique dont la parole était pleine d'autorité « et de charme; de l'autre, des disciples respectueux et recon- « naissants, avides de s'instruire à une si bonne école.

Les restes de M. l'abbé Bautain reposent à Juilly sous la garde de ses plus fidèles disciples et des Dames de Saint-Louis.

JEANNE D'ARC

PAR

A. LOMBARD

J'ai essayé de présenter, dans un cadre poétique peu étendu, les traits saillants du caractère et de la mission de Jeanne d'Arc, dont la mémoire aujourd'hui est plus chère que jamais aux cœurs lorrains. J'ai cherché à m'inspirer du sentiment de ces chroniques où son histoire est racontée si naturellement.

La simple villageoise « qui avait accoutumé au- « cunes fois de garder les bestes, et quand elle ne « les gardait, apprenait à coudre ou bien filait », a entendu des voix qui lui disaient de partir pour mettre fin aux malheurs du royaume de France. Elle part « sans prendre congé de père ou de mère, « non mie qu'elle ne les eust en grand honneur et « révérence, mais elle ne s'osait descouvrir à eux « pour doubte qu'ils ne lui empêchassent son en- « treprise. » Elle va dire à un capitaine du parti du roi, à Baudricourt qui tenait Vaucouleurs :

« Sçachez que Dieu m'a commandé que j'allasse « devers le gentil dauphin qui doibt estre et est « vray roy de France, et qu'il me baillast des gens « d'armes et que je lèverais le siège d'Orléans et le « mènerais sacrer à Reims. » Voilà sa mission, l'ordre auquel elle obéit. Elle parvient à vaincre l'incrédulité du chevalier, comme elle vaincra, chose bien plus difficile, celle du roi et de sa cour, car son inspiration est soutenue et fortifiée par un grand sens; elle sait que les gens d'armes doivent bien batailler pour que Dieu leur donne la victoire.

Elle épure la petite armée qu'elle va mener à Orléans; elle la dispose à une marche rapide; elle la rend digne de l'œuvre sainte qui va s'accomplir. Elle veut que les gens de guerre se confessent et se mettent « en état d'estre en la grâce de Dieu. » Déjà la renommée de la sainte fille est venue à Orléans; les assiégés sont dans l'attente de la délivrance. Pour la première fois, les Anglais se sentent inquiets; ils n'osent livrer bataille pour l'empêcher d'entrer dans la ville.

La besogne militaire marche alors avec une étonnante rapidité. Jeanne est arrivée à Orléans le 29 avril. La supériorité revient aussitôt aux Français dans les combats quotidiens, et de nouveaux renforts peuvent se joindre le 3 mai à la garnison. Le 4 mai, de très-grand matin, la Pucelle est sortie pour aller au-devant d'un convoi de vivres qu'on amène aux assiégés; elle est rentrée vers le milieu

du jour et repose, quand elle s'éveille soudainement et demande son cheval : « Les gens de la ville ont « affaire devant une bastille, et il y en a de « blessés ! » Une partie de la garnison, aidée de « gens du commun », livrait en effet un assaut à la bastille de Saint-Loup, l'une des plus fortes défenses des Anglais. « Elle monta à cheval et courut « sur le pavé tellement que le feu en saillait. » Dans l'après-midi cette bastille était prise.

Tout se précipite pour l'action décisive. Les chefs militaires veulent modérer l'ardeur de l'armée et de la ville qui leur paraît excessive et téméraire; c'était vouloir l'impossible. Le 7 mai, contre leur opinion, « par l'accord et consentement des bourgeois d'Orléans », se fait l'effort général. C'est une bataille longue et rude contre ces Anglais retranchés d'une manière formidable; elle dure depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher; Jeanne est blessée; le bâtard d'Orléans parle lui-même de rentrer en ville. Alors « Jeanne fit son oraison à Dieu, « print son étendart et dit à un gentilhomme qui « estait auprès d'elle : Donnez-vous garde quand « la queue de mon estendart touchera contre le bou- « levert. Lequel lui dit un peu après : Jehanne, la «queue y touche... Tout est vostre et y entrez... « Alors les Français entrèrent de toutes parts... » Ce fut un moment terrible, et la fleur de la noblesse anglaise y périt.

Le lendemain dimanche, les Anglais partaient,

laissant à l'abandon blessés, malades, artillerie et vivres. Mais la Pucelle ne voulut pas qu'on les assaillît de cette journée; à la vue de cette armée en fuite, elle fit dire la messe sur le champ de bataille.

Ce n'était que le commencement de la délivrance du pays. Pour montrer à la France son « vray roy », et prévenir le sacre d'Henri VI par celui du « dauphin », il fallait aller à Reims, entreprise qui semblait impossible, les Anglais étant maîtres partout du pays qu'on avait à traverser. L'ascendant de Jeanne d'Arc l'emporta encore sur les craintes du roi et de la cour. Et quand, devant la ville de Troyes qui n'ouvrait pas ses portes, le Conseil du roi parlait de retraite, c'est grâce encore à la fermeté de sa foi qu'on attendit l'explosion du sentiment national qui bientôt l'emporta, dans le cœur des bourgeois de la ville, sur la terreur qu'inspirait la garnison anglaise et bourguignonne, et à son tour intimida l'ennemi.

L'expédition ne fut plus qu'un triomphe. Lorsque le roi eut reçu l'onction sainte, la Pucelle se crut sans doute au terme de sa mission; car, s'étant agenouillée devant lui, elle lui dit : « Gentil roy, « or est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que « vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en « montrant que vous estes vray roy, et celui auquel « le royaume doibt appartenir. » C'était en effet la signification du sacre, la vraie prise de possession

du royaume ; dans la simplicité de sa foi, elle l'avait bien mieux compris que les politiques qui conseillaient Charles VII.

Depuis ce glorieux moment, elle parut pressentir sa fin. Auparavant elle avait dit : « Il me faut em-« ployer, car je ne durerai guère ». Après le sacre, aux environs de Château-Thierry, tout le pauvre peuple du pays accourait, criant Noël ! et pleurant de joie. — Il venait au-devant du roi en chantant *Te deum laudamus*. « Voici, dit-elle, un bon peuple « et dévot ; et quand je devray mourir, je voudrais « bien que ce fust en ce pays ». Dunois lui demandant si elle savait quand elle mourrait et en quel lieu, elle lui répondit qu'elle ne savait et qu'elle en était à la volonté de Dieu ; puis elle ajouta : « J'ai « accomply ce que messire m'a commandé, qui « estait de lever le siège d'Orléans et de faire sacrer « le gentil roy ; je voudrais bien qu'il voulut me « faire ramener auprès mes père et mère, et gar-« der leurs brebis et bétail, et faire ce que je sou-« lais faire ».

Voilà la poésie pure et divine, celle qu'aucun art ne peut atteindre. Le chroniqueur l'a bien senti ; c'est pour lui l'inspiration de Dieu qui répond au terrible soupçon de l'époque, celui de sorcellerie : « Et quand les dits seigneurs (Dunois et le chance-« lier de France) l'ouyrent ainsi parler . . . . . ils « creurent mieux que jamais que c'estait chose venue « de la part de Dieu plustost qu'autrement. »

Qui donc s'étonnerait du mot de Michelet ? « Que « l'esprit romanesque y touche s'il l'ose ! La poésie « ne le fera jamais ! » Il a raison, et si j'ai cédé à la tentation d'écrire les vers qu'on va lire, je demande au lecteur de me pardonner cette témérité, et de n'y voir que l'expression de mon admiration, de ma reconnaissance, de mon culte pour cette sainte mémoire.

JEANNE D'ARC

DONREMY-ORLÉANS

I.

Ainsi notre pays succombe!
Ainsi nos braves chevaliers
Iront rejoindre dans la tombe
Ceux d'Azincourt et de Poitiers!
Ah! sauvez-les, Dieu des batailles,
Sauvez nos dernières murailles
Et l'honneur de nos étendards!
Seigneur, le fer et la famine
Ont conspiré pour la ruine
Des défenseurs de nos remparts!

Malheureux peuple! Ta prière
En vain s'élance vers les cieux;
Et ton front touche la poussière,
Et des pleurs ont mouillé tes yeux.
De ses mains mourantes, la France
Serrant encor sa forte lance,
Versait son plus généreux sang;
Déjà la nuit couvre sa face,
Et de sa gloire qui s'efface
S'éteint le rayon pâlissant.

Les nations cherchaient cet astre
D'où leur venait tant de clarté ;
Le ciel veut-il un tel désastre ?
Disait le monde épouvanté.
Quoi ! d'un arrêt irrévocable
Est-ce Dieu même qui t'accable,
O France, ô mère des grandeurs !
D'où vient ton étrange faiblesse ?
N'as-tu plus ta fière noblesse,
Tes fils, tes soldats, tes vengeurs ?

Mes fils, hélas ! ils m'ont trahie ;
Mes fils ont déchiré mon sein !
La blessure de la patrie,
C'est le coup porté par leur main ;
A l'étranger le fruit du crime !
Ah ! que le ciel, m'ouvrant l'abîme,
M'arrache aux Anglais triomphants,
Si mon dernier cri de détresse,
Si l'appel que je leur adresse
N'a pu rassembler mes enfants !

II.

Mais ce cri va dans la chaumière
Susciter un cœur inspiré ;
Elle part, la vierge guerrière,
Déployant l'étendard sacré.
Voyez-vous la blanche bannière
Marcher sous des flots de lumière

Et secouer ses plis mouvants;
Et comme l'aigle fond des nues,
Sur les cohortes éperdues
L'effroi voler avec les vents?

O d'un vieux père honneur et joie!
Dieu l'ordonnait, tu l'as quitté;
Enfant que la Lorraine envoie,
Tu portes son cœur indompté.
En toi l'amour de notre France
Nourrit l'invincible espérance,
La foi qui survit aux malheurs;
Nos héros tombent, mais il reste
La vierge qu'un ordre céleste
Appelle à venger nos douleurs.

Bords de la Meuse et de la Loire,
Chantez un hymne triomphant!
Racontez la touchante histoire
De la guerrière et de l'enfant;
Comme elle allait sous les grands chênes,
Fuyant l'écho des voix humaines,
Seule, écoutant la France et Dieu,
Prier sous les voûtes antiques
D'où tombaient les mots prophétiques
Qui l'embrasaient du divin feu!

Les champs aimaient sa douce enfance;
L'oiseau du ciel ne la fuit pas.
Sa sublime et sainte innocence
A soumis nos rudes soldats;

Plus de blasphèmes, de pillage !
Patrie, évoquant ton image,
La pauvre fille du hameau,
Vierge à la France consacrée,
Par un rayon transfigurée,
Dissipe l'ombre du tombeau.

O profondeur d'un tel mystère !
L'orgueil des grands est abattu ;
Toute sagesse doit se taire ;
Vienne donc l'humble et sa vertu !
Quel roi, quels braves, noble France,
Soutiendraient ta ruine immense ?
Mais Jeanne est tombée à genoux :
Du cœur, ô merveille ignorée !
A jailli la force inspirée,
Et déjà tout cède à ses coups.

Entends la volonté divine,
Toi que désigne l'Éternel
Et qui, du haut de la colline,
Regardes le toit paternel !
Adieu donc, bois pleins de silence,
Vallée où coulait ton enfance
Comme une eau qui fuit à flots clairs !
Les vents dans leurs lointains murmures
T'apportent le choc des armures ;
Tu vois l'épée et ses éclairs.

Marche ! Le crime est dans le doute ;
Tes voix redisent : Il le faut !

Un doigt sacré montre la route,
Le but illuminé d'en haut.
L'ange des combats, qui s'élève
Et fait étinceler le glaive,
Plane en son vol victorieux;
Et franchissant soudain l'espace
Qu'enflamme son ardente trace,
Se perd dans l'abîme des cieux.

Tu les voyais la nuit dernière,
Quand le village est endormi,
Ces esprits de pure lumière
Par qui ton cœur est affermi.
Hélas! quelle ombre de tristesse
Voilait la divine allégresse
Qui brille sur leurs fronts si doux?
Ah! c'est que Jeanne, enfant rebelle,
Hésite encor quand Dieu l'appelle;
Épargnez lui votre courroux!

Adieu, mes sœurs, et toi, mon père!
Si j'avais choisi mes destins,
Je filerais près de ma mère;
J'irai combattre aux champs lointains.
Mais, ô forêts, vallons, prairies,
Et vous, mes compagnes chéries,
Jeanne doit-elle vous revoir?
O Reims, par delà tes murailles
Le sort qui m'emporte aux batailles
M'est caché par un voile noir!

III.

Arme-toi, guerrière lorraine!
L'épée est commise à ta foi.
Accours! la victoire est prochaine,
Et nos maux finiront par toi.
Le Dieu qui ranima Lazare
De sa pitié n'est plus avare;
Nos pleurs ne sont plus dédaignés.
Du sépulcre il brise la pierre;
La patrie apparaît plus fière
Aux yeux de ses fils indignés.

Son sang dans cette épreuve auguste
N'aura point coulé vainement:
Elle a rougi du sang du Juste,
La croix qui monte au firmament.
Mon Dieu, devant l'amer calice
Ton fils invoqua ta justice,
Et tu parus sourd à ses cris.
Mais la douleur nous purifie;
C'est le combat qui fortifie,
Mon Dieu, tous ceux que tu chéris!

D'où vient l'ardeur, l'attente immense
Qui remplit tous les cœurs français?
Dans nos revers quelle espérance
Luit et grandit par leur excès?

Quel vent précurseur de l'orage
Se lève et fait frémir la plage?
Pourquoi tressaillez-vous, ô flots?
Pourquoi le peuple, mer profonde,
Remuant sourdement son onde,
Fait-il trembler les malelots?

C'est qu'il a senti passer l'ombre
Et le souffle du Tout-Puissant;
Les cieux descendent sur l'eau sombre,
Et la mer monte en mugissant.
C'est qu'il voit aux feux de la nue
La main du Seigneur étendue
Protéger la patrie en deuil;
O foudre, ô tempête sacrée,
Éclatez! La France enivrée
Se sent revivre avec orgueil.

Dieu! quel spectacle plus sublime
Qu'un peuple appuyé sur ta foi,
Portant du profond de l'abîme
Son âme entière jusqu'à toi!
Oui, ta parole est son oracle;
De l'auréole du miracle
Ce front si jeune est couronné;
Et comme l'aube matinale
Brille une étoile virginale
Qui ravit ce peuple étonné.

Le salut viendra d'une femme!...
C'est elle!... Nous sommes sauvés!...

Son coursier fait jaillir la flamme
En bondissant sur nos pavés!...
Aux yeux d'une armée immobile
Elle a passé ferme et tranquille,
D'Orléans merveilleux secours!...
L'acier resplendissait sur elle;
Aux soldats brûlant de son zèle
Son étendard montrait nos tours!

De ta gloire éclate la preuve
Quand Israël penche au tombeau,
Toi dont la main sur l'eau du fleuve
Conduit l'enfant et son berceau!
Tu dis, et la mer se sépare;
Tu dis, soudain le roi barbare
Qui pressait son cheval ardent,
Avec son orgueil téméraire,
Ses cavaliers, ses chars de guerre,
Roule dans le gouffre grondant.

Où sont vos cris et vos huées?
A vous la fuite et les affronts,
Sombres Anglais!... Dans les nuées
Ont apparu nos saints patrons!...
Arrière tout conseil timide!
Peuple et soldats suivront leur guide;
La vierge entend l'ordre d'en haut.
A sa voix le flot populaire
Grossit, déborde en sa colère:
Aux assiégeants livrons l'assaut!

A l'assaut!... Leurs camps redoutables,
Soldats, ne sont qu'un vain rempart;
Tombez, défenses formidables
Que touche le saint étendard!
Les voilà, dans leurs forteresses,
Livrés à nos mains vengeresses
De tant des nôtres égorgés!
Voilà le monstre de la guerre
Baigné du sang de l'Angleterre!
D'Azincourt nous voilà vengés!

Toi, tu pleuras la rage humaine
Qui souille les plus beaux combats;
Car l'homme a des transports de haine,
Le cœur de l'ange n'en a pas.
Ta noble main qui tient l'épée
Dans le sang ne fut point trempée
Et soulagea plus d'un mourant.
Écoutant ta sainte parole,
Nos ennemis qu'elle console
Te bénissaient en expirant.

IV.

La ville et les champs sont en fête,
Mai rayonne dans un ciel pur;
Après le combat, la tempête,
Luit le triomphe et rit l'azur.
C'est le salut qu'une heure envoie,
Femmes, vieillards pleurant de joie,

Les chants, les hymnes redoublés ;
C'est la cité libre d'alarmes
Qui se repose avec ses armes
Sur ses murs à demi croulés !

Les voilà couchés dans la poudre
Ceux qui croyaient prendre Orléans !
Dormez, vous qu'a touchés la foudre,
Dormez du sommeil des vaillants !
Car ces murailles sont fatales,
Et vos fanfares triomphales,
Malheureux, n'y sonneront pas ;
O fol orgueil de votre rêve !
La France est devant vous ; son glaive
Vous plonge aux ombres du trépas.

Ce n'est pas seulement la France
Dont la force s'est fait sentir ;
Mais votre audace était démence,
Dieu s'est levé pour la punir.
Vainqueur de la Seine à la Loire,
Le pied posé sur notre gloire,
Au ciel se dressait un géant.
Soudain le colosse fragile,
Glissant sur sa base d'argile,
Tombe, frappé par un enfant.

Laissons ces bandes en déroute,
Fuyant une invisible main,
De leurs débris marquer la route
Que nos soldats suivront demain.

Mais aujourd'hui plus de carnage ;
Amis, nous devons rendre hommage
Au suprême libérateur.
Venez, pleins de reconnaissance,
Aux bords témoins de sa puissance
Dresser l'autel du Dieu sauveur !

REIMS ET LE SACRE

I.

Quand la cité victorieuse
Eut brisé le cercle de fer
Et pris, saintement furieuse,
Les forts qui l'assiégeaient hier;
Quand l'Anglais, le cœur plein de rage,
Contraint de céder à l'orage,
Vit tomber ses meilleurs soldats,
Et le long de ces bords funestes,
S'éparpiller leurs faibles restes,
Chassés par le vent du trépas;

Aux champs pieux où la victoire
Avait couché ses enfants morts,
La noble ville offrit sa gloire
A Dieu, soutien de ses efforts;
C'est là que l'autel vous rassemble,
Vous tous qui combattiez ensemble,
Guerriers et bourgeois courageux!
Vieillards levant vos mains tremblantes,
Femmes et mères frémissantes,
Conduisant vos enfants joyeux!

Et devant toi, Dieu des armées,
Tout ce peuple se prosternait;

Sortant des luttes enflammées,
L'orgueil du drapeau s'inclinait.
A tes pieds ton humble servante
Baisse une tête obéissante,
Ravie en esprit vers le ciel,
Et goûte un bonheur sans mélange,
La pure allégresse de l'ange
Qui chante l'hymne à l'Éternel.

Trop courts instants de paix divine!
Car Dieu ne couronnera pas
Ton courage, ô sainte héroïne!
Dès l'effort des premiers combats;
Sa force, il est vrai, t'environne,
La mystérieuse colonne
Éclaire encore ton chemin;
Mais le ciel qui voulut t'élire
T'élèvera jusqu'au martyre
Par un triomphe surhumain.

Je ne dois pas durer sur terre;
Pour moi ne sont pas les grandeurs;
Lorsque j'ai pris l'habit de guerre,
Dieu me nommait dans nos malheurs;
Puissé-je employer ma journée!
De sa source une eau détournée
Au bout du sillon va mourir;
Et moi je marche sans relâche,
Et quand j'aurai rempli ma tâche,
Mes jours aussi pourront finir.

C'est Reims, mon roi, qui vous réclame!
Déjà la fidèle cité
Bénit le jour où l'oriflamme
Viendra lui rendre liberté,
Et dans l'heureuse cathédrale
Ramener la pompe royale,
La majesté de vos aïeux.
Comme eux vous aurez la couronne
Des mains de celui qui la donne;
Dieu vous consacrera comme eux.

II.

Le roi marchait; la brave armée
Ne demandait aucun repos;
Et le bruit de sa renommée
La devançait dans nos hameaux.
Elle vient, la bonne Lorraine,
Que la main de Dieu nous amène;
Malgré la fatigue et la faim,
Avec elle accourent nos frères;
Soulageons leurs nobles misères
Et partageons-leur notre pain!

En vain rempart ou forteresse
S'oppose à l'élan des vainqueurs:
Tant la patrie en allégresse
Est puissante à parler aux cœurs!
Ouvrez vos portes à la France!
Sous mon étendard qui s'avance

Tous les miens doivent se ranger ;
Devant ma fille de Lorraine,
Entre vous abjurez la haine,
Conservez-la pour l'étranger !

Ah ! que nos discordes civiles
Meurent aux pieds de notre roi !
Ouvrons, disent les bonnes villes,
Nos gardiens sont blêmes d'effroi ;
Ouvrons nos murs à la patrie !
Entrez, entrez, France chérie
Dont nous attendions le retour !
Revoir votre auguste bannière
Nous est doux comme la lumière
Au captif qui remonte au jour.

Du pli sacré qui vous ombrage
Quel souffle est sur nous descendu ?
Qu'il est beau, votre fier visage,
Pâle du sang qu'il a perdu !
Le sublime et touchant cortége !
Le bras des héros vous protége,
Avec eux la vierge des champs.
Et la victoire qui vous guide
Précipite son vol rapide
Du haut des remparts d'Orléans.

Non ! dit Talbot, ce faux prestige
Ne nous fera pas toujours fuir.
Nous marcherons sur le prodige,
On le verra s'évanouir.

Je laverai, juste vengeance !
Cette imposture et cette offense
Au sang de ces preux chevaliers.
Il dit, et son armée entière
Disparut comme une poussière
Au galop de nos cavaliers.

III.

Et déjà ton grand jour se lève,
Ville du sacre, où de nos rois
Le saint caractère s'achève,
Quand Dieu même a scellé leurs droits !
Regarde, la plaine étincelle
Aux feux du soleil qui ruisselle
Sur l'acier de nos escadrons;
Sonnant la chanson de la France
Et ta soudaine délivrance,
Entends-tu ces joyeux clairons ?

O murs sacrés où, d'âge en âge,
Paraît le royal pèlerin,
Cathédrale, autel, où s'engage
La foi du nouveau souverain !
Vous l'attendiez, autel, saint temple,
Voûtes dont la hauteur contemple
Le flot des générations !
Rois qui, pour votre descendance,
Imploriez justice ou clémence
De l'arbitre des nations !

O grands témoins de notre histoire,
Penchés sur la France au cercueil,
Voyez-la qui vient dans sa gloire,
Sortant de la nuit d'un long deuil!
Ainsi quand les tribus captives
Pleuraient sur de lointaines rives
Jérusalem et son malheur,
Quand les harpes religieuses
Étouffaient leurs voix douloureuses
Au farouche aspect du vainqueur;

Et que Sion désespérée,
Redemandant ses fils en vain,
Errait comme une ombre, égarée
Aux solitudes du Jourdain;
Sur les débris du temple antique,
L'enthousiasme prophétique
Osait promettre l'heureux jour
Où Sion renaîtrait plus belle,
Et rassemblerait sous son aile
Ses fils rendus à son amour.

Telle est la fête de la France;
La France a rassemblé ses fils.
Acclamés par un peuple immense,
Salut aux vengeurs du pays!
Salut aux lions des batailles,
A Dunois, la Hire, Saintrailles,
A leur glorieux dévouement!
Salut à ceux qui des chaumières

Vont aux batailles meurtrières
Pour y mourir obscurément!

Nous saluons votre venue,
Ange descendu parmi nous!
Et foule autour d'elle accourue
A rendu grâces à genoux.
Puis, comme en un sacré silence,
Le cantique divin commence,
Grandit et monte jusqu'aux cieux;
Et plus d'un front mâle et sévère
Sentit se mouiller sa paupière
Aux doux accents du chant pieux.

Maintenant, disait Jeanne en larmes,
Dieu me renvoie en sa bonté;
Seigneur, je puis quitter ces armes,
Ayant fait votre volonté.
O le bon peuple, ô le modèle
De tous Français, ville fidèle,
O murs vénérés des chrétiens!
Ah! que je repose à votre ombre
Si mes jours ont rempli leur nombre,
Si je ne dois revoir les miens!

IV.

Mais à la peine étant première,
Il faut que tu sois à l'honneur;
A l'autel brille ta bannière
Près du roi qu'elle a fait vainqueur.

Vois-tu ce présent qu'à la terre
Porta, divine messagère,
La colombe de Saint-Remi?
Ces mains qui bénissent la foule
Et qui tiennent la sainte ampoule
Devant l'enfant de Domremy?

Ta vision est devenue
La triomphante vérité.
De quel amour ton âme émue
Baigne en l'immortelle clarté!
Par delà ces voûtes qui s'ouvrent
Des splendeurs sans fin se découvrent,
Inondent tes yeux éblouis;
Oui, c'est la céleste milice
Qui, près du trône de justice,
Veille au trône de Saint-Louis!

Anges et martyrs, quelle attente
Vous saisit comme nos héros?
Résonnez, fanfare éclatante,
Sous les majestueux arceaux!
Votre roi, Dieu vous le désigne,
Peuple! Il le marque de son signe.
Reconnaissez l'ordre du ciel!
Que la France et lui se répondent;
Que patrie et foi se confondent
Sous le regard de l'Éternel!

O roi, votre tête est sacrée!
Car vous voilà l'oint du Seigneur.

Avec vous la France est rentrée
Dans le palais de sa splendeur.
Au nom du ciel, devant la terre,
A vous le sceptre héréditaire
Où l'étranger portait la main!
Que dans le néant se replonge
Ce fantôme qu'un vil mensonge
Proclamait notre souverain!

Ainsi c'est fini de l'outrage
De ces ravisseurs insolents
Qui dévoraient votre héritage
Déchiré par lambeaux sanglants.
Que sert votre lutte obstinée?
Nous disaient-ils; la destinée
Contre vous devait prononcer.
Qu'il aille, votre pauvre prince,
Se faire roi d'une province
Qu'on peut par pitié lui laisser!

Il est tombé leur fier langage!
C'est nous qui cherchons l'ennemi,
Et le royal pèlerinage
Ne trouve plus qu'un peuple ami!
A leur défaite, à leur blessure
Il faut quelque place bien sûre,
Retraite où leur orgueil brutal
Accuse la sorcellerie,
Et de la foi, de la patrie,
Maudit le pouvoir infernal!

V.

Ah! pour qui vint troubler leur joie,
Sire, auriez-vous assez d'honneurs?
Mais elle passe dans sa voie,
Sans voir la gloire et les grandeurs.
Croyant que son œuvre est entière,
Elle regarde la chaumière
Où ceux qu'elle aime sont restés;
De la superbe basilique
Elle a revu l'autel rustique,
Les bois et les champs regrettés.

Et Jeanne à vos pieds vient vous dire:
J'allai, forte de son appui,
Où mon Dieu me voulut conduire,
N'ayant d'espérance qu'en lui,
Sire, afin que l'huile sacrée,
Dans une enceinte vénérée,
Sur vous mît le nom du Seigneur;
Qu'ainsi votre grandeur fût sainte,
Et de l'étranger fît la crainte,
De votre peuple le bonheur.

Car vous aurez tout ce royaume,
Et par vous régnera la paix
Dans les châteaux et sous le chaume
Reconnaissants de vos bienfaits.

Mais à Reims ma route se ferme,
Et j'ai cheminé jusqu'au terme
Où devaient s'arrêter mes pas;
Lorsque mon soutien me délaisse,
Aller plus loin dans ma faiblesse,
O mon roi, je ne le puis pas!

Souffrez, mon roi, qu'auprès d'un père
Je recommence mon passé;
Que le bruit, l'éclat de la guerre
Me soient comme un songe effacé!
Ah! par votre royale race,
Vos genoux sacrés que j'embrasse,
Souffrez que j'abrite mes jours
Sous l'humble église qui domine
Le toit d'une pauvre chaumine,
Loin des palais et loin des cours!

Vous me rendrez à ma retraite;
Que je puisse, aux feux du matin,
Redevenir la bergerette
Qui suit les buissons du chemin;
Que l'enfant divin qu'on adore
Me donne de prier encore
Où j'ai tant prié pour mon roi!
Je ne veux d'autre récompense.
Si j'ai servi vous et la France,
Que ce soit le prix de ma foi!

Hélas! Ta prière était vaine;
De Dieu tu te fis le soldat,

Lorsque tu vins de la Lorraine
Pour la France livrer combat.
A ta guerrière destinée
Pour jamais tu fus enchaînée;
Hélas! En te perdant, ton roi
Aurait cru perdre la victoire,
Sublime esclave de ta gloire,
Et nos soldats comptaient sur toi.

Mais sais-tu ce que Dieu demande?
Hélas! tu n'as fait qu'à moitié
Ton sacrifice et ton offrande,
Dans le transport de ta pitié,
Ce jour de sainte obéissance
Où du pays de ton enfance
Ton cœur parvint à s'arracher;
Dans le triomphe et la souffrance,
Par deux fois rachetant la France,
Au martyre il reste à marcher!

UN PATOIS LORRAIN

PAR M. CLESSE

PRÉFACE

Nous assistons en ce moment à une des plus grandes transformations que les campagnes aient jamais traversées, la plus grande, bien certainement, depuis leur affranchissement au moyen âge. Sous le souffle tout-puissant du progrès, qui a répandu l'aisance sur elles, et qui commence à y introduire l'instruction, elles s'élèvent rapidement vers l'unité et l'uniformité, abandonnant sur leur chemin les anciens vêtements traditionnels, les usages et les idiomes, qui les distinguaient des villes, et qui donnaient à chaque contrée, je dirais presque à chaque localité de la France, une physionomie particulière et distincte.

Sans doute, depuis quelque temps, la France a fait de grands et heureux progrès dans ses institutions politiques; elle a en outre orné sa capitale et ses principales cités d'embellissements merveilleux; mais nulle part le changement n'a été plus grand et plus efficace que dans les moyens de circulation,

depuis le chemin vicinal jusqu'au chemin de fer, et nulle part ce changement n'a produit autant d'effet que dans les campagnes. Où est le temps où un voyage à Paris semblait une entreprise aventureuse, où le piéton apportait une ou deux fois par mois au village la correspondance officielle et quelques rares lettres, où la présence d'un étranger dans la commune était un événement et où plus d'un paysan mourait sans jamais avoir perdu de vue son clocher? Ce temps n'est pas bien loin, et il n'est pas nécessaire d'être fort avancé en âge pour en avoir été témoin.

Mais, depuis lors, les campagnes se sont éveillées de leur sommeil cent fois séculaire, elles se sont ouvertes au commerce, aux voyages, à l'instruction; les idées et les modes nouvelles s'y sont répandues, et le vieil idiome de nos pères, dépaysé au milieu de tous ces changements, se voit à la veille de disparaître lui-même, et d'être bientôt partout détrôné par cette jeune langue française à laquelle il a donné naissance.

Quelque goût que l'on puisse avoir pour les choses d'autrefois, on ne peut s'empêcher d'applaudir à ce mouvement ascensionnel des masses, qui rapproche les populations des campagnes de celles des villes et qui tend à en faire une seule et même famille, parlant le même langage, ayant la même éducation et unie dans les mêmes habitudes, les mêmes idées, les mêmes tendances. Qu'on le

veuille ou non, du reste, ce fait est constant et nulle puissance au monde ne pourrait ni l'arrêter, ni le changer, puisqu'il est l'accomplissement de la loi même que Dieu a donnée à l'humanité dès son berceau. Mais si, de toute manière, il nous est interdit d'empêcher le temps d'étendre sa main sur le passé et d'en accumuler chaque jour et irréparablement les ruines autour de nous, nous devons d'autant plus soigneusement en conserver le souvenir et en sauver les débris.

Que les patois, par exemple, pour ne parler que du sujet qui nous occupe, viennent à disparaître complétement, quel vide regrettable cette disparition ne produirait-elle pas dans l'histoire des langues et des origines de la grande famille indo-européenne ? Cette langue était parlée par nos vieux parents du moyen âge, mais eux-mêmes la tenaient en partie de leurs ancêtres, les Gaulois et les Celtes, et surtout des Romains, qui y apportèrent, en dernier lieu, le plus considérable élément, auquel vinrent s'ajouter quelques expressions germaniques. C'est dans quelques mots de ces divers dialectes que l'érudition moderne à su retrouver le lien qui unit la plupart des peuples européens entre eux, et qui lui a permis de remonter à travers leurs migrations jusqu'à la race primitive des Aryas, leur souche commune. C'est ainsi qu'avec quelques débris d'ossements épars, Cuvier reconstituait dans son ensemble la structure d'animaux disparus et marquait leur

parenté avec les familles existantes. Aussi, toutes les sociétés savantes, et notamment l'Académie de Stanislas, de Nancy, et la Société archéologique de la même ville, ont-elles été frappées de l'importance qui s'attache à un genre d'étude qui pourrait sembler, au premier abord, en être complétement dépourvu, et ont-elles provoqué, depuis quelques années surtout, des travaux et des recherches autour de cette œuvre dont l'intérêt n'est pas seulement local, mais général, et devant laquelle la science la plus étendue reste impuissante, si le patois manque à ses connaissances.

J'ai considéré comme un devoir, quant à moi, de répondre à cet appel, et de faire preuve de bonne volonté. J'apporte donc ici un patois du canton de Longwy, et particulièrement le patois de Fillières, dont personne, bien certainement, ne s'est encore occupé, et qui m'est le plus familier, comme étant celui que j'ai entendu parler autour de moi dans mon enfance.

Outre les nuances qui le distinguent des autres patois lorrains, même de ceux qui en sont le plus rapprochés, il présente, une particularité qui doit être assez rare, si je ne me trompe, car je ne l'ai rencontrée nulle part ailleurs : c'est d'avoir trois manières différentes de s'exprimer à la seconde personne du singulier dans la plupart des temps des verbes, suivant le degré de supériorité, d'égalité, d'infériorité ou d'affection où l'on se trouve

vis-à-vis de la personne à qui l'on parle, ainsi que nous l'expliquerons un peu plus loin.

Ce travail se composera d'une espèce de grammaire, comprenant les règles du patois, en tant qu'on peut en établir, d'un dictionnaire et d'un appendice contenant les expressions propres au patois lorrain. J'ai cru devoir y ajouter par-ci par-là quelques termes de comparaison empruntés au patois messin, afin de montrer les différences qui existent entre ce patois et le nôtre (1). Ces différences, d'ailleurs, existent non-seulement entre le patois lorrain et le patois messin ; elles se rencontrent aussi, à un degré plus ou moins prononcé, entre les divers dialectes lorrains, ainsi que l'on pourra le remarquer par les divers spécimens que nous en donnons à la fin de cette première partie, et qui sont telles qu'on ne peut bien se rendre compte du patois lorrain qu'en comparant entre eux les nombreux dialectes dont il se compose. C'est pourquoi un travail comme celui-ci, sans utilité peut-être s'il restait isolé, ne peut manquer d'en acquérir en se réunissant à d'autres études du même genre.

(1) Ces parties ne sont pas reproduites ici, l'Académie n'ayant ordonné que l'impression de la *Grammaire* de M. Clesse.

ESSAI

SUR LE PATOIS LORRAIN

PATOIS DE FILLIÈRES (Canton de Longwy)

---

§ 1. Observations préliminaires.

Ce qui caractérise surtout le patois en général, c'est :

1° Qu'il est rapide, bref et plein d'élisions.

2° Qu'il ne possède ni mots longs, ni mots scientifiques. Il n'a peut-être pas la moitié des mots de la langue française.

3° Qu'il ne fait jamais sonner les liaisons à la fin des mots, si ce n'est l'*s* à la fin de l'article *les*, et du pronom *lous* pour *leur* ou *leurs*.

4° L'*e* des articles *le, de,* et des pronoms *je, me, te, se, ce,* ne se prononcent jamais ; quand il se fait entendre parfois, c'est avec l'accent aigu.

5° L'adverbe de négation *pas* n'existe pas en patois ; ainsi pour dire :

il n'y en a pas,	*on dit :*	n'y a n'ait pont.
je ne l'ai pas vu,	—	jé n'l'a-me vu.
je ne sais pas,	—	j'n'a saïe rin.
je ne pense pas,	—	jé n'pense mie.
je ne crois pas,	—	jé n'creus-me.

6° La terminaison en *er* et *é*, si commune dans les verbes et les adjectifs français, n'existe pas non plus dans notre patois, où elle est remplacée le plus souvent par la désinence *aïe*, et quelquefois par *ü*.

7° C'est surtout dans les terminaisons des verbes à leurs différents temps que se rencontre la différence la plus sensible entre le français et les divers patois, comme nous le ferons voir par les conjugaisons, dont nous donnerons quelques exemples.

8° Une particularité assez remarquable du patois, c'est d'employer, dans les verbes, la première personne du singulier pour la première personne du pluriel :

j'avans, — nous avons.
j'chantins, — nous chantions.

9° Une autre, c'est de mettre un *s* au pronom *leur*, quand il est régime indirect, et de le faire suivre invariablement d'un *y*, avec lequel il le fait sentir :

j'lous y avans bailli, — nous leur avons donné.
j'lous y a racontaïe, — je leur ai raconté.
v'lous y aveux vendu, — vous leur avez vendu.

10° Une autre encore, c'est de se servir presque exclusivement de l'auxiliaire *avoir*, même pour les verbes neutres et les verbes pronominaux :

l'avant arrivaïe à midi. — ils sont arrivés à midi.
i s'avant battus. — ils se sont battus.

11° Remarquons enfin que le patois n'est pas une langue plus grossière qu'une autre ; seulement il

est parlé par des gens étrangers aux délicatesses du langage, et qui ont l'habitude des jurements et des expressions énergiques. Plus on remonte, du reste, dans la formation du français, plus on y trouve de ressemblance avec le patois sous tous les rapports, même sous le rapport de la crudité des mots. Qui oserait écrire aujourd'hui comme Rabelais ?

§ 2. Alphabet. Prononciation.

Le français et les différents dialectes patois, ayant une origine commune, n'ont qu'un seul et même alphabet, emprunté au latin. Cependant le patois, celui notamment dont nous nous occupons, a des prononciations qui n'appartiennent qu'à lui, et que l'alphabet ordinaire est impuissant à rendre. Ainsi les mots : *awe* (eau), *alliawe* (ailleurs), *mawe* (moult, beaucoup), *pawe* (peur), se prononcent d'une manière qui n'a pas d'analogue dans la langue française. C'est quelque chose comme le *au* des Allemands ; nous avons employé, pour rendre ce son, le double *w* suivi d'un *e* muet ; c'est la seule manière d'en donner une idée, avec observation que dans *awe* (eau), l'*a* est long, tandis que dans la plupart des autres mots qui ont cette terminaison, il est bref. La terminaison en *ii*, de certains participes et de certains adjectifs, ne peut pas s'exprimer non plus avec l'alphabet français. Ce n'est pas *i* tout

court, ni *i-i* séparément. Cela ressemble à la prononciation de la dernière syllabe des mots *taillis, fouillis,* dont on ne ferait pas entendre les *l, tai-i, foui-i.* Exemple : *acrammii* (entremêlé).

Il y a encore deux autres terminaisons qui se rencontrent très-souvent dans notre patois, et qui lui donnent une expression choquante pour les oreilles qui n'y sont pas habituées : ce sont les terminaisons *aïe* et *aÿe,* qui correspondent aux désinences françaises en *é, er* et *ée.* Allongez un peu ces désinences, vous aurez *éie,* ouvrez un peu plus la bouche, vous avez *aïe* et *aÿe.*

La première se prononce comme l'interjection *aïe !* comme *paille, volaille,* sans faire sentir les *l.* Ainsi quand je dis : *Aus-ce qué v'ollaïe ?* (où allez-vous ?) je prononce *v'ollaïe* absolument comme dans cette phrase : *Combien cette volaille ?*

La seconde, *aÿe,* se prononce en appuyant sur l'*a,* qui devient long, comme dans *Versāilles,* tel que certains Parisiens le prononcent, et dans *faye,* ruban de soie.

Le patois se distingue encore du français, sous le rapport de la prononciation, même dans les noms qui leur sont communs :

1° Ainsi le *g,* lorsqu'il précède l'*e* muet à la fin d'un mot, comme dans *village, ménage, fromage,* se prononce comme *ch,* et l'*a* devient bref : *villăche, ménăche, froumăche.*

Au commencement et dans le corps de certains mots le *g* se change en double *w;* exemple :

garder,	*qui fait :*	wardaïe.
gaufre,	—	wave.
guèpe,	—	wape.
guère,	—	wa.
regarder,	—	rewati.

2° L'accent se modifie : ainsi, l'accent aigu sur l'*é* final des mots s'allonge généralement pour se terminer en *aïe* et en *aÿe* au féminin, comme nous l'avons vu. L'accent grave, au contraire, et l'accent circonflexe dans le corps des mots, se transforment en accent aigu; ainsi :

bêche,	*fait*	béche.
bête,	—	béte.
chêne,	—	chéne.
crème,	—	créme.
hêtre,	—	héte.
tête,	—	téte.

Remarque : L'accent aigu, en patois, représente généralement un son bien plus fermé qu'en français.

Il en est de même des mots en *ai, ei* ou *er,* ainsi :

marraine,	*fait*	maréne.
neuvaine,	—	neuvéne.
peine,	—	péne.
perte,	—	pérte.
terre,	—	térre.

3° Lorsque l'accent grave ou l'accent circonflexe ne se transforment pas en accent aigu, les voyelles longues deviennent brèves, ainsi :

Bière,	*fait*	bierre.
lèvre,	—	leffe.

lièvre,	*fait*	lieufe.
lumière,	—	lumierre.
connaître,	—	counette.
nôtre.	—	notte.
vôtre,	—	votte.
quête,	—	quette.
rivière,	—	rivierre.
tempête,	—	tempette.

4° Par contre, une voyelle brève devient quelquefois longue, comme dans :

bal,	*qui se prononce*	bâl.
carte (à jouer),	—	cârte.
quarte (mesure),	—	quârte.
cou et coup,	—	coû et coûp.
trou,	—	troû.

Ces différentes modifications varient plus ou moins d'un village à l'autre. Il n'y a pas deux villages, si rapprochés qu'ils soient, où l'on parle le patois de la même manière et où l'accent soit le même. Ces différences deviennent de plus en plus sensibles avec la distance et suivant les circonstances. Les environs de Metz, par exemple, n'ont jamais parlé l'allemand, mais leur patois ne se distingue pas moins du patois lorrain par certains sons gutturaux qu'il a empruntés au voisinage de la langue allemande. Il semblerait même qu'il y a une certaine relation entre la nature du sol et le langage de ceux qui le cultivent. Ainsi, dans les grosses terres, le patois est généralement plus lourd et d'un accent plus épais. Il se peut aussi que ce soit là l'accent primitif de notre pays, et qu'il se soit d'autant

mieux conservé dans les grosses terres où les chemins étaient si souvent impraticables, et où les paysans vivaient isolés et éloignés de toute communication et de tout frottement.

§ 3. Transformation du patois en français.

Le français n'étant autre chose que l'idiome national, tel qu'il se parlait dans les Gaules quelque temps après l'invasion des Francs et dont il s'est éloigné de plus en plus avec le temps, c'est lui qui s'est transformé et non le patois. En signalant ci-dessous quelques-unes de ces transformations dont on retrouve la trace dans nos vieux écrivains, nous devrions donc dire qu'elles se sont opérées du patois au français et dans quel sens. Mais les idiomes patois sont tellement nombreux et variés qu'il est impossible de dire, par exemple, que le français a abandonné telle terminaison plutôt que telle autre, quand les patois ont, pour les mêmes mots, des terminaisons si différentes suivant les contrées, quelquefois même suivant les villages. Seulement, quand nous allons dire que le patois change dans les mots français telle terminaison, telle lettre, telle diphthongue, d'une manière ou d'une autre, il sera bien entendu que nous ne parlons que de notre patois, et que ce n'est pas lui qui a changé.

1° La diphthongue *ai*, dans le corps des mots,

est souvent changée en *a* dans le patois, comme dans :

déplaire,	*qui fait en patois*	déplare.
défaire,	—	défare.
faire,	—	fare.
frais (dépens),	—	fras.
jamais,	—	jamas.
maire,	—	mare.
maison,	—	mageon.
maître,	—	mâte.
plaire,	—	plare.
taire (se),	—	tare (s').
traire,	—	trare.
vrai,	—	vra (1).

Il y a quelques exceptions dans lesquelles le français a conservé l'*a*, comme dans :

dommage,	ramage,
fromage,	ration, etc.

et d'autres dans lesquelles le patois a conservé l'*ai*, comme dans :

clair,	laine,
counaitte (connaître),	plaine,
fainéant,	plaisanterie.

2° Les mots terminés en *é, er,* changent cette terminaison en *aïe* et au féminin *aÿe,* comme :

bonté, santé, etc.,	*qui font*	bontaïe, santaïe, etc.
acheter, compter, renverser,	—	achetaïe, comptaïe, renversaie.
abandonnée, livrée,	—	abandounnaÿe, livraÿe.

(1) Le patois messin change l'*a* en *é* au commencement des mots :

adroit	—	édreux.
amoureux	—	émoureux.
avocat	—	évocat, etc.

Excepté les verbes et les autres mots qui se terminent :

1° En *cé* ou *cer, ssé* ou *sser,* comme :

	danser,	*qui fait*	dansi.
	dressé-er,	—	dressi.
	enfoncé-er,	—	afonci.
	pincé-er,	—	pinci.
	plissé-er,	—	plissi.
	renoncé-er,	—	renonci.
	rincé-er,	—	rinci.
Nota :	cassé-er,	*fait*	cassaïe.
	percé-er,	—	perçaïe.
	pressé-er,	—	pressaïe.
	ramassé-er.	—	ramassaïe.

2° En *ché* ou *cher, gé* ou *ger,* comme :

arraché-er,	*qui fait*	arrachi.
attaché-er,	—	attachi.
bêché-er,	—	bêchi.
couché-er,	—	couchi.
danger,	—	dangi.
dégagé-er,	—	dégagi.
fauché-er,	—	fauchi.
partagé-er,	—	partagi.
saccagé-er,	—	saccagi.

3° En *llé, ller,* et *ffé, ffer,* comme :

conseillé-ller,	*qui fait*	conseilli.
dépouillé-ller,	—	dépouilli.
réchauffé-ffer,	—	réchauffi.
surveillé-ller,	—	surveilli.

Remarque : Les participes passés de ces verbes qui se terminent en *i,* au lieu de se terminer en *aïe,* reprennent la règle pour leurs participes passés

féminins, qui se terminent en *aïe*, par la raison que tous les féminins qui se terminent par deux *ée* prennent la terminaison *aïe*, excepté *aidée* qui fait *adie*.

3° Les terminaisons en *eau* se changent ordinairement en *é*, comme :

chapeau,	*qui fait*	chapé.
couteau,	—	couté.
fourneau,	—	fourné.
manteau,	—	manté.
marteau,	—	marté.
monceau,	—	moncé.
nouveau,	—	nouvé.
peau,	—	pé.
plateau,	—	platé.
râteau,	—	raté.
tonneau,	—	touné.
troupeau,	—	troupé.
veau,	—	vé.

Excepté : *bureau, morceau, poteau, tableau, tréteau, trousseau, vaisseau,* etc. *Rideau* fait *ridiau*.

4° Les terminaisons en *eur* et en *eux*, changent ordinairement leurs terminaisons en *awe*, comme :

ailleurs,	*qui fait*	ailliawe.
acheteur,	—	achetawe.
chasseur,	—	chassawe.
curieux,	—	curiawe.
envieux,	—	enviawe.
glorieux,	—	gloriawe.
heureux,	—	hurawe.
honteux,	—	hontawe.
joyeux,	—	joyawe.
laboureur,	—	labourawe.

Excepté :

amateur,	débiteur,
arpenteur,	dégraisseur,
artilleur,	maulher,
auteur,	prédicateur,
bonheur,	professeur,
convoyeur,	rondeur,
créateur,	rousseur,
cultivateur,	serviteur,
danseur,	voyageur.

qui s'écrivent et se prononcent comme en français, sauf *bonheur,* qui fait *bouneur* (1).

5° L'*é,* formant la première syllabe d'un mot, est généralement supprimé ou changé en *a,* comme dans :

écaille,	*qui fait*	caille.
échardonner,	—	chardounaïe.
échine,	—	chine.
écorcher,	—	courchi,
effronté,	—	affrontaïe.
élever,	—	allevaïe.
étoupe,	—	toupe (2).

(1) Le patois messin termine en *ous* les mots en *eur* et en *eux :*

Acheteur,	—	achetous.
heureux,	—	hurous.
laboureur,	—	labourous,

sauf aussi quelques exceptions, notamment celles que nous avons citées ci-dessus.

(2) Le patois messin, au contraire, change fréquemment l'*a* en *é :*

Embatras,	—	embéré.
encouragé,	—	encorégé.
contrat,	—	contré, etc.

6° *Em* et *en*, au commencement des mots, deviennent souvent *a* :

empoigner,	—	apougni.
enfant,	—	afant.
enfermer,	—	affroumaïe.
ensemencer,	—	assemenci.

7° Les terminaisons en *elle* se changent en *alle;* celles en *effe* en *affe* ou en *appe* :

agrafe,	—	agrappe.
belle,	—	balle.
greffe,	—	graffe.
chapelle,	—	chapalle.
sauterelle,	—	sauteralle.
selle,	—	salle.
semelle,	—	semalle.
truelle,	—	trualle.

Excepté : *celle, pelle, demoiselle.*

8° L'*o*, dans le corps d'un mot, se change en *ou;* ainsi :

abonnement,	*fait*	abounnement.
accord,	—	accourd.
bonheur,	—	bounheur.
bonne,	—	bounne.
bonnet,	—	bounnet.
charbonnier,	—	charbouni.
chardonneret,	—	chardouneré.
chose,	—	chouse.
comme,	—	coume.
comment,	—	coument.
commode,	—	coumoude.
connaître,	—	counette.
corde,	—	courde.
cordeau,	—	courdé.

dommage,	*fait*	doumache.
estomac,	—	estoumac.
fort,	—	fourt.
fromage,	—	froumache.
froment,	—	froument.
gobelet,	—	goubelet.
gorge,	—	gourge.
impôt,	—	impoût.
enclos,	—	enclous.
forge,	—	fourge.
homme,	—	houme.
honneur,	—	houneur.
mode,	—	moude.
moment,	—	moument.
nommer,	—	noumaïe.
or,	—	our.
orge,	—	ourche.
porter,	—	pourtaïe.
promesse,	—	proumesse.
propos,	—	propous.
reposer,	—	repousaïe.
robe,	—	roube.
rose,	—	rouse.
soldat,	—	souldat.
somme,	—	soume.
tantôt,	—	tantoût, etc. (1)

(1) Le patois messin, au contraire, change l'*ou* en *o* :

autour,	—	autó.
couronne,	—	coronne.
cousin,	—	cosin.
décourageant,	—	décorageant.
souvent,	—	sovent.
troupeau,	—	tropé.

Aussi ce patois a-t-il beaucoup d'*o*, c'est pour cela qu'on appelle ceux qui le parlent les *qué que ço* (ou *quéxos*), à cause de la manière dont ils prononcent ces mots qui signifient : *qu'est-ce que c'est ?*

Excepté :

accoster.
bonjour.
congé.
honteux.
pomme, *qui fait* peumme.
pondre.
potager.
poteau.
radoter.
récolte.
sonner, *qui fait* sinnaïe.
talon, *qui fait* tolon.

9° Le *c*, l'*s* et le double *ss* se changent en *g* ou en *j* :

brosse,	*fait*	brouche.
buisson,	—	buchon.
braise,	—	braïche.
chemise,	—	cheminche.
garçon,	—	gachon.
moisson,	—	m'chon.
poursuivre,	—	pourchure.
prison,	—	prigeon.
rabaisser,	—	rabachi.
tison,	—	tugeon.
tisserand,	—	teucherand.
nous disons,	—	j'dijans.
vous lisez,	—	v'lijeux.
ils finissaient,	—	i finichint.

Excepté :

danser,
fraise,
framboise,
glaçon,
leçon,
pousser,
prisonnier,
professeur,
promesse,
puissance,
redresser,
ruisseau.

10° *Eu* et *ui* font *u*.

Exemples en *eu* :

feu,	*fait*	fu.
jeu,	—	ju.
jeune (abstinence),	—	june.
meule,	—	mûle.
meunier,	—	muni.

NOTA : On trouve encore dans de vieux auteurs : *juner, munier ;* la transformation ne s'est faite que plus tard.

Excepté :

jeune (en bas âge),	*qui fait*	jone.
neuf (chiffre),	—	neuf.
neuf (nouveau),	—	nieu.
neveu,	—	n'vawe.
peu,	—	wa.
peuple,	—	peupe.
peur,	—	pawe.
seulement,	—	solement.

Exemples en *ui* :

fruit,	*fait*	frut.
fuir,	—	fure.
buisson,	—	buchon.
construire,	—	construre.
cuir,	—	cûche.
cuire,	—	cûre.
cuisine,	—	cugine.
détruire,	—	détrure.
introduire,	—	introdure.
juin,	—	jun.
luire,	—	lure.
nuire,	—	nure.
nuit,	—	nut.
puits,	—	pûche.

reconduire,	*fait*	r'condure.
réduire,	—	rédure.
ruine,	—	rûne.
tuile,	—	tûle.

Excepté :

depuis,	*qui fait*	d'edpeu.
huile,	—	houle.
huis,	—	heuche.
huit,	—	huit.
pluie,	—	plouve.
puissance,	—	puissance.
réduit,	—	réduit,
ruisseau,	—	ruisseau (1).

11° Quelquefois enfin, les mots ont changé de genre, comme :

bras,	exemple,
centime,	rhume,
chanvre,	saule,
cimetière,	trèfle.

(1) Le patois messin, au lieu de supprimer l'*i*, comme nous le faisons dans la plupart des mots en *ai* et en *ui*, en fait un très-grand usage et en met souvent là où le français n'en a pas, ou le met avant la voyelle au lieu de le mettre après, ainsi :

pour aisé,	*il dit*	ajié.
déclarer,	—	déclairié.
enclore,	—	anclioure.
fleurir,	—	flioré.
pâle,	—	bliave.
place,	—	piésse.
plaider,	—	pliadié.
pleine,	—	pliéne.
plaire,	—	pliare.
pluie,	—	pliouve.
plumon,	—	plieumon.
semblable,	—	sembliabe.

qui sont masculins en français et féminins en patois.

agrafe,	horloge.
dent,	

qui sont féminins en français et masculins en patois.

§ 4. Orthographe.

Sous le rapport de l'orthographe, la langue française a également éprouvé des transformations nombreuses, dont il est bien plus facile encore de suivre la trace dans nos vieux écrivains que pour celles dont nous venons de parler. Plus elle s'éloigne de son origine ; plus son orthographe, naturellement, s'éloigne du latin.

Il nous suffira d'en citer quelques exemples :

1° Et d'abord cette règle, si singulière au premier abord, de l'*s* finale, qui, dans la langue d'Oc comme dans la langue d'Oïl, voulait une *s* à la fin du substantif singulier, lorsqu'il était sujet de la proposition, et n'en mettait pas au pluriel lorsque le substantif était régime de la proposition ;

2° Devant l'*s* finale du pluriel, les lettres *t* et *d* disparaissaient, et l'*s* elle-même, dans certains cas, se remplaçait par *x*. Ainsi on écrivait :

des enfans,	des serpens,
des blés	ou bléz.

3° Le *j* ne s'employait pour ainsi dire pas ; l'*i*

prenait invariablement sa place à la tête des mots. Dans le corps et à la fin des mots, au contraire, l'*i* était remplacé par l'*y* :

iambon,		pourquoy,
i'entends,		roy,
ioyeux,		royne,
boyre,		vray.
boyte,		

4° Le *v* était généralement remplacé par l'*u* :

liure,	*pour*	livre.
couuercle,	—	couvercle.
souuent,	—	souvent.
trouuer,	—	trouver.

5° On écrivait :

aultre,	*pour*	autre.
escripuant,	—	écrivant.
congnoistre,	—	connaître.
faict,	—	fait.
poinct,	—	point.
eschole,	—	école.
estai,	—	état.
estude,	—	étude.
mesme,	—	même.
nostre,	—	notre.
vostre,	—	votre.

La parenté de ces mots avec le latin se reconnaît bien plus facilement qu'avec l'orthographe actuelle.

6° On n'employait généralement pas d'accents ;

7° Enfin l'on écrivait :

François,	*au lieu de*	Français.
j'aimerois,	—	j'aimerais.
paroître,	—	paraître, etc.

Et ce fut une grande et laborieuse innovation que cette substitution de l'*ai* à l'*oi*, proposée pour la première fois en 1675, par Berain, avocat au Parlement de Rouen, et qui ne triompha que grâce au patronage et à l'autorité de Voltaire.

Toutes ces modifications s'expliquent dans une langue en voie de formation, comme le français, mais le patois qui se parle à peu près aujourd'hui comme nos pères le parlaient autrefois, ne devrait-il pas conserver son ancienne orthographe et rester étranger à tous les changements que la langue française a successivement introduits dans la sienne?

Nous ne l'avons pas pensé ; le patois a une orthographe si diverse et ses règles sont si incertaines, que nous n'hésitons pas un instant à habiller notre vieil idiôme à la dernière mode de l'orthographe moderne, et quant aux règles, nous allons tâcher d'en établir quelques-unes, au moins en ce qui concerne notre patois, et en suivant l'ordre de la grammaire française.

CHAPITRE I^er^. — DU SUBSTANTIF.

Le substantif patois a son genre, comme le substantif français, il est masculin ou féminin, mais il n'a pas de nombre ou du moins, si le substantif prend la marque du pluriel, il ne la fait jamais sentir.

On dit :

des houmm' avares.
des femm' hounétes.

C'est peut-être pour cela que tous les enfants de village, quand ils apprennent à parler le français, mettent partout des *s* en liaison, comme s'il suffisait d'appliquer à tort ou à travers cette propriété de la langue française pour parler français.

Remarquons qu'il y a certains mots que le français n'emploie qu'au pluriel, parce qu'ils indiquent des objets qui ont deux branches, comme :

les ciseaux,
les mouchettes,
les pincettes.

Le patois a moins de scrupule et ne se gêne pas pour dire :

l' cisiau,
la mouchette,
la pincette.

La formation du pluriel dans les substantifs se fait avec la plus grande simplicité, et sans aucune des nombreuses distinctions et exceptions qui se rencontrent sur ce sujet dans la grammaire française.

Ainsi le patois dit :

in ail,	—	des ails.
in bétail,	—	des bétails.
in œil,	—	des œils.
in chevau,	—	des chevaux, etc.

Ciel n'a pas de pluriel en patois.

CHAPITRE II. — DE L'ARTICLE.

Le, la, les, en patois comme en français, excepté pour l'article masculin *le,* qui subit toujours l'élision, et ne se prononce que *l'* devant les consonnes comme devant les voyelles, ou, s'il conserve l'*e,* c'est avec un accent.

Ainsi l'on dit :

l' chapé,	*pour*	le chapeau.
l' village,	—	le village.
lé repas,	—	le repas.

Jamais on ne prononce *le* (¹).

Les articles composés *au, aux, du, des,* également comme en français, excepté *du,* qui fait *don,* et *au,* qui fait souvent *on :*

l' minche don couté,	—	le manche du couteau.
les abes don maïe,	—	les arbres du jardin.
ç'ateut on mois de Mai,	—	c'était au mois de Mai.

CHAPITRE III. — DE L'ADJECTIF.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte, mais, pas plus que le substantif, il ne fait sonner son *s* au pluriel.

(¹) Certains patois ont l'impertinente façon de mettre l'article devant les noms propres de personnes comme devant les noms communs, et de dire : *l'un tel,* au lieu de dire *un tel,* ou *M. un tel.* Il en est d'autres, et le nôtre est de ce nombre, qui ne se permettent pas cette grossièreté.

Le féminin se forme de différentes manières, à peu près comme pour le français. Si l'adjectif masculin se termine par un *e* muet, il ne change pas de terminaison au féminin.

Exemples :

aimabe,	—	aimabe.
habile,	—	habile.
hounéte,	—	hounéte.
riche,	—	riche.

Excepté toutefois :

1° Les adjectifs en *awe,* qui font leurs féminins en *awse,* comme :

curiawe,	—	curiawse.
enviawe,	—	enviawse.
hurawe,	—	hurawse.

Excepté :

meillawe, *qui fait également* meillawe, au féminin.

2° Et les adjectifs terminés en *aïe,* qui, provenant des adjectifs terminés en *é,* en français, font *aye* au féminin, comme :

in champ labouraïe,	—	éne tére labouraye.
in praïe arrousaïe,	—	éne chambre arrousaye.
in abe plantaïe,	—	éne fleur plantaye.

C'est ce qui fait, comme nous l'avons dit, que ces deux terminaisons se répètent si souvent dans le patois de Fillières et des environs, et lui donnent un certain accent dont les enfants ont du mal de se corriger lorsqu'ils apprennent le français.

Si l'adjectif masculin n'est pas terminé par un *e* muet, il en prend un au féminin :

grand,	—	grande.
chaud,	—	chaude.
freud,	—	freude.
prudent,	—	prudente.

Sauf les exceptions indiquées pour le français, comme *blanc* qui fait *blanche, bé* (beau) qui fait *balle*, etc.; excepté aussi les adjectifs terminés en *in*, qui ont leurs féminins en *inche*, comme *admin* qui fait *adminche* (*admis, admise*). Mais *fin, malin, mâtin*, suivent la règle, et font : *fine, maline, mâtine.*

Le pluriel des adjectifs se forme en patois avec la même simplicité que celle des substantifs.

On dit : *brutals, originals*, etc., au pluriel comme au singulier ; cependant on dit : *un bois communal, des bois communaux*, etc.

CHAPITRE IV. — DU PRONOM.

1° Pronoms personnels :

Singulier.	1re personne :	je, me, moi,	—	j', m'ou ou mé, mi.
	2e —	tu, te, toi,	—	t', t'ou ou té, ti.
	3e —	il, elle, lui,	—	i, el', lu.
Pluriel.	1re personne :	nous,	—	nous, n'et jé ou j'.
	2e —	vous,	—	vous, v'.
	3e —	ils, elles, eux,	—	is, elles ou él — zawe.

2° Pronoms démonstratifs ;

	Masculin.			Féminin.		
Singulier.	ce,	—	cé.	celle.	—	la çawe.
	celui.	—	l'çawe.	celle-ci.	—	c'telle-ci.
	celui-ci.	—	c'tici.	celle-là.	—	c'telle-là.
	celui-là.	—	c'tila.			

	Masculin.			Féminin.		
Pluriel.	ceux.	—	les çawes.	celles.	—	les çawes.
	ceux-ci.	—	çawes-ci.	celles-ci.	—	c'telles-ci.
	ceux-là,	—	çawes-là.	celles-là.	—	c'telles-là.

Remarquons l'analogie qui existe entre les pronoms patois *c'tici, c'tilà,* et ceux du vieux français : *cettuy-cy, cettuy-là.*

3° Pronoms possessifs :

	Masculin.		Féminin.		Masculin.		Féminin.
Singulier.	Mon,	—	ma,	—	m'n,	—	ma.
	Ton,	—	ta,	—	t'n,	—	ta.
	Son,	—	sa,	—	s'n.	—	sa.
	Notre,	—	notre,	—	note,	—	note.
	Votre,	—	votre,	—	vote.	—	vote.
	Leur,	—	leur,	—	lou.	—	lou.

	Des deux genres.		Des deux genres.
Pluriel.	Mes,	—	mes.
	Tes,	—	tes.
	Ses,	—	ses.
	Nos,	—	noûs.
	Vos,	—	voûs.
	Leurs,	—	loûs.

Le mien,	la mienne,	—	les miens,	les miennes.
Le tien,	la tienne,	—	les tiens,	les tiennes.
Le sien,	la sienne,	—	les siens,	les siennes.
Le nôtre,	la nôtre,	—	les nôtres.	
Le vôtre,	la vôtre,	—	les vôtres.	
Le leur,	la leur,	—	les leurs.	

Comme en français, excepté :

1° L'article *le* qui se prononce *lé;*

2° *Nôtre, vôtre,* qui se prononcent *note, vote;*

3° Et *le leur, la leur, les leurs,* qui se transforment en *l'zawe, la zawe, les zawes.*

CHAPITRE V. — DU VERBE.

Le verbe patois se distingue du verbe français :

1° Sous le rapport de la personne :

a) Dans la conjugaison française, on emploie la seconde personne du pluriel pour la seconde personde personne du singulier, quand on veut témoigner de la déférence, du respect à qui l'on parle. Je *vous* prie... Je *vous* remercie... etc. (1).

Le patois fait de même, mais le patois de Fillières exprime une nuance de plus.

Dans la familiarité, ou de supérieur à inférieur,

(1) Le latin ne connaît pas cette manière de parler, aussi lorsque les écrivains romains la rencontrèrent dans les Gaules, où on l'employait en parlant aux fonctionnaires de l'empire et aux dignitaires de l'Église, ils eurent quelque peine à comprendre cette formule, nouvelle pour eux, et ils la mêlèrent bizarrement avec le tutoiement romain : « Si j'ai tardé à t'écrire, écrit Sidoine à Faustus, évêque de Riez, c'est que j'admire en vous ce style brillant..., etc. ».

il tutoie et dit, par exemple : *Veux-t' chantaïe ?* Veux-tu chanter ?

Dans les rapports d'égalité ou d'indifférence : *Vleux-ve chantaïe ?*

Et dans les rapports de respect ou d'affection : *Vlaïe-ve chantaïe ?*

Je ne sais si cette richesse de langage se rencontre dans beaucoup d'autres patois, mais on ne peut s'empêcher de regretter vivement que le français ne l'ait pas connue ou n'ait pas cru devoir se l'approprier. Il y a là une nuance de tendresse, d'affection, de douceur pour laquelle le français n'a aucune expression distincte. Il a bien la troième personne pour exprimer le respect : « Madame veut-elle me permettre?... etc. », mais la question de sentiment est généralement étrangère à cette formule, et il n'en a aucune autre pour la rendre. On dit à sa femme aussi bien qu'à son voisin : Où allez-vous ? Comment vous portez-vous ? tandis que notre patois a, pour ces deux situations si différentes, deux nuances aussi distinctes que celles que l'on met entre *vous* et *tu*.

Comme dans le français le *tu* exprime la supériorité ou la familiarité, et le *vous,* avec la terminaison *aie,* le respect et l'affection ; seulement l'affection l'emploie toujours et l'indifférence jamais. Aussi est-ce la seule qui soit en usage entre amis et au sein des familles.

b) La première personne du pluriel *nous* se

remplace par la première personne du singulier *jé* ou *j'*.

j' marchans, *pour* nous marchons,
j' révenins, — nous revenions.

c) Dans les verbes pronominaux, ces deux pronoms se trouvent réunis à la première personne du pluriel, et aux autres personnes se trouvent les pronoms qui s'y rapportent avec leurs élisions.

jé m' moque,	—	jé m' doute,
té t' moques,	—	té t' doutes,
vé v' moqueus,	—	vé v' douteus,
vé v' moquaies,	—	vé v' doutaies,
i *ou* elle s' moque,	—	i *ou* elle s' doute,
jé n' moquans,	—	jé n' doutans,
vé v' moqueus,	—	vé v' douteus,
i *ou* elles s' moquant.	—	i *ou* elles s' doutant.

2° Sous le rapport des temps :

Les différents temps des verbes ayant pour but d'exprimer des circonstances de temps qui se rencontrent également pour tous les hommes, quel que soit le langage dont ils se servent pour les traduire, ces différents temps devraient exister dans les verbes patois comme dans les verbes français. Cependant le patois n'a pas de passé défini : *Je chantai, tu chantas ;* prétérit antérieur : *J'eus chanté ;* d'imparfait du subjonctif : *Que je chantasse ;* ni de plus-que-parfait du subjonctif : *Que j'eusse chanté.*

3° Sous le rapport de l'auxiliaire être, qui ne s'emploie presque pas comme tel, ainsi que nous

l'avons dit (1). Dans les verbes pronominaux eux-mêmes, on n'emploie que l'auxiliaire *avoir*, et il semble aussi logique, du reste, de dire : *J'n'avans disputaïes*, que de dire : Nous nous sommes disputés.

4° Enfin, de même que pour les substantifs et les adjectifs, nous avons trouvé beaucoup moins d'exceptions, de distinctions, que pour le français, de même nous constaterons bien moins de verbes irréguliers en patois qu'en français, et cela se conçoit puisque ces différentes exceptions et irrégularités sont autant de modifications successives introduites avec le temps dans la langue française, et auxquelles le patois est resté étranger.

Ainsi le français dit au futur du verbe *voir : Je verrai*, tandis que le patois dit : *J'voira*.

5° Tous les verbes, aux deux futurs et aux deux conditionnels, prennent un *r* à la dernière syllabe, aux trois personnes du singulier et du pluriel.

Il y a quatre conjugaisons en patois comme en français, qui se distinguent également par leurs infinitifs :

(1) Il s'emploie seulement dans les verbes passifs, et encore pourrait-on le considérer, dans ce cas, comme un verbe suivi d'un adjectif plutôt que comme auxiliaire :

i sont enchantaïes, — ils sont enchantés.

et dans certains verbes neutres, ou impersonnels, ou employés comme tels :

Elle est temaïe en faiblesse.
L'est arrivaïe qué....

La première a l'infinitif en *aïe*, venant de l'infinitif en *er :*

labourer,	—	labouraïe.
jouer,	—	jouaïe.

La seconde a l'infinitif en *i*, venant des verbes français en *ir*, et des infinitifs terminés en *cer* ou *sser*, *cher* ou *ger*, *ller* ou *ffer*, comme nous l'avons indiqué :

finir,	—	fini.
corriger,	—	corrigi, etc.

Venir et tous ses composés font *venin* à l'infinitif et se conjugent comme les verbes de la seconde conjugaison ; *Dormir* fait *doure*.

La troisième, en *eur*, provenant des infinitifs en *oir :*

recevoir,	—	receur.

Avoir fait *aveur*, *awoir*, *awerre*, suivant les dialectes (1).

La quatrième en *re*, et plus fréquemment en *e* venant des infinitifs en *re :*

lire.	—	lire.
rendre,	—	rende.
apprendre,	—	appaure.
pendre,	—	pende.

(1) On trouve quelquefois ces infinitifs avec un *e* final, mais il nous semble qu'en raison de leur étymologie, il est préférable de ne pas leur en donner.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER 1875 AU 1er JANVIER 1876

TITRES DES OUVRAGES.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Les Celtes, les Galates, les Gaulois. Paris, 1875; 1 br. in-8.

E. BANCEL. — De la mortalité de la première enfance à Toul. Toul, 1875; 1 br. in-8.

ÉMILE BAUDELOT, professeur de la Faculté des sciences de Nancy. Discours sur sa tombe. 1875.

BÉCUS. — Rapport sur les travaux agricoles de M. A. Perrot, de Rosières, 1858. — Statistique agricole de l'arrondissement de Nancy. Nancy, 1872; 1 vol. in-8 avec 8 cart. — Mathieu de Dombasle; sa vie et ses œuvres. Nancy, 1874; 1 vol. in-8. — Les conditions des baux à ferme; réponse à une question intéressante; 1 br. in-4.

G. BELLIN. — Rapport à la séance publique de la Société protectrice des animaux. Lyon, 1875; 1 br. in-8.

A. BENOIT. — Petite chronique alsacienne (1600-1746). Mulhouse, 1874; 1 br. in-8.

BERNARD et PARISOT. — Discours prononcés à la distribution des prix aux écoles des jeunes filles et des garçons. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

BERNARDAKIS. — De la quantité des métaux précieux et du chiffre des monnaies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Paris, 1875; 1 br. in-8.

BLAISE. — Elementarunterricht in der Geographie. Luxemburg, 1875; 1 vol. in-12.

E. BLANCHARD. — Un naturaliste du XIX^e^ siècle, Louis Agassiz. Paris, 1875; 1 br. in-8

CH. BOUCHET. — Le jugement dernier des animaux, en vers. Vendôme, 1875; 1 br. in-8.

BRETAGNE. — Découverte de monnaies lorraines à Sionviller. Nancy, 1874; 1 br. in-8.

BRIEL. — Le pillage et l'incendie de Fontenoy. Nancy, 1875; 1 br. in-12.

P.-A. CAP. — Venise et Amsterdam (parallèle). Meulan; 1 br. in-8. — Scheele, chimiste suédois, étude biographique. Paris, 1863; 1 br. in-8. — Conrad Gœsner, naturaliste suisse, étude biographique. Paris, 1864, 1 br. in-8. Mémoires sur la glycérine et ses applications. Paris, 1875; 1 br. in-8.

Carte d'une mappemonde gravée d'après le globe de Charles IV. (Berger-Levrault.)

DE CHANTEAU. — Document inédit sur le monument de Dom Calmet. Épinal, 1875; 1 br. in-8.

CHAUTARD. — Les spectres de la chlorophylle, nouvelle édition. Nancy, 1875; 1 vol. in-8. — Rentrée solennelle des Facultés des sciences. Rapport 1872-1873 et 1873-1874, 2 br. in-8.

A. CLARINVAL. — Mémoire sur les prairies et les foins. Saint-Brieuc, 1872; 1 br. in-8.

FANNY DENOIX DES VERGNES. — Sans peur et sans reproche, poésies. Beauvais, 1873; 1 vol. in-12.

DESCOSTES. — Éloge de S. Eminence le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry. Chambéry, 1875; 1 br. in-8.

J. C. Docteur. — Mémoire sur la cause de la pluie et du beau temps. 1 br. in-8.

E. Dubois. — La faillite internationale privée. Paris, 1875; 1 vol. in-8.

Abbé Ducros et A. Arcelin. — Lettre à M. Chabas sur les fouilles de Solutré. Mâcon, 1875; 1 br. in-12.

G. de Dumast. — Sur la désertion des campagnes et les moyens de la combattre. Nancy, 1875; 1 br. in-8. — Mémoire sur la question de l'unité des langues. Paris, 1875; 1 br. in-8.

Dupeux. — Sur l'autel consacré à Hercule Saxanus, 1875; 1 br. in-8.

Elliot Coues. — Hand Book of the Ornithology. Washington, 1864; 1 vol. in-8.

E. Erlenmeyer. — Ueber den Einfluss des Freiherrn Justus von Liebig auf die Entwickelung der reinen Chemie. München, 1874; 1 br. in-4.

Ed. Fleury. — Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Laon, 1541 à 1594. Laon, 1875; 1 vol.

P. Fliche. — Sur les lignites quaternaires de Jarville près Nancy. 1 br. in-4.

Forchhammer. — Daduchos, Einleitung in das Verständniss der Hellenischen Mythen. Kiel, 1875; 1 vol. in-8.

Forthomme (traducteur). — Traité d'analyse chimique quantitative de Frésénius. 3e édit. française sur la 6e édit. allemande. Paris, 1875; 1 vol. in-8.

Forthomme et Lallement. — Rapport sur la question des eaux de Nancy. Nancy, 1875; 1 br. in-4.

Gaffarel. — Les Phéniciens en Amérique. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

Garrigou. — Étude chimique sur la source sulfurée de Challes (Savoie). Chambéry, 1875; 1 br. in-8.

D. A. Godron. — Observations sur les pétales du *Ranunculus auricomus*. 2e édit. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

G. GRAVIER. — Relation des voyages des dames religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans. Paris, 1872; 1 vol. in-8. — Le Canarien, conquête et conversion des Canaries. Rouen, 1874; 1 vol. in-8. — Découvertes et établissements de Cavelier de La Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord. Paris, 1870; 1 vol. in-8. — Compte rendu de la Société de géographie. Manuel de la cosmographie du moyen âge (Mehren). 1 br. in-8.

GUILLORY aîné. — Mélanges d'agriculture, industrie, sciences et arts. Tome II. Angers, 1875; 1 vol. in-8.

HAYDEN. — Geologic Report of the United States geological Survey, vol. VI. Washington, 1874; 1 vol. in-4.

HELLÉ. — Méthode pour l'harmonisation du plain-chant. Paris, 1 vol. in-8. — Les magnificences du culte catholique. Paris, 1 vol. in-8. — Le trésor des maîtrises. Paris, 1 vol. in-4. — Offertoire. Trois versets en *ut mineur*. Paris, 1 br. in-fol.

C. HÉQUET. — Le siége de Toul en 1420. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

CH. HERMITE. — Sur quelques intégrales définies, 1 br. in-4. — Sur la fonction exponentielle 1874, 1 br. in-4. — Extrait d'une lettre à M. L. Fuchs de Gœttingen, 1 br. in-4. — Sur l'intégration des fonctions circulaires, 1 br. in-8.

CH. HOFFMANN. — Régimes des provinces sous la République romaine. Colmar, 1875; 1 vol. in-8.

A. HOVELACQUE. — Contribution à l'étude de l'occipital. Congrès de Lille, 1874; 1 br. in 8. — La Linguistique. Paris, 1876; 1 vol. in-12.

INDIAN GOOD BOOK. — New-York, 1856; 1 vol. in-12, basane, doré sur tr., offert par l'Institution Smithsonienne.

M. JOCQUET. Sa mort (ses œuvres). Paris, 1875. 1 vol. in-8.

A. JORDAN. — Remarques sur les espèces végétales affines. Lyon, 1 br. in-8.

KROMBACH. — Flore du grand-duché de Luxembourg. Phanérogames. Luxembourg, 1875; 1 vol. in-8.

LALLEMENT et LEBERT. — Observation d'absence congénitale du vagin et de l'utérus. Nancy, 1874; 1 br. in-8.

C. LAPAIX. — Description illustrée de Nancy. Nancy, 1874; 1 vol. gr. in-12, non rogné.

E. LEHR. — La nouvelle organisation judiciaire de Russie. Paris, 1875; 1 br. in-8. — Éléments de droit germanique. Paris, 1875; 1 vol. in-8.

H. LEPAGE. — Le duc René II et Américi Vespuce. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

LESCUYER. — Les oiseaux dans les harmonies de la nature. Paris, 1872; 1 br. in-8. — Des tendues. Reims, 1874; 1 br. in-8. — Étude sur les oiseaux. Architecture des nids, avec planches. Saint-Dizier, 1875; 1 vol. in-8.

LÉVY-BING. — Méditations religieuses. Paris, 1868; 1 vol. in-12.

MALINOWSKI. — Biographie de G. Lacoste, proviseur à Cahors. 1 br. in-12.

A. MATHIEU. — Les forêts à l'Exposition de Vienne en 1873. Paris, 1874; 1 br. in-8.

ED. MEAUME. — Madame de Ludre et Madame de Montespan (1674-1677). — Benserade et les « Métamorphoses d'Ovide » (1676.) Paris, 1875; 1 br. in-8.

MÉNIER. — Mémoire sur la pulvérisation des engrais. Paris, 1875, 1 br. in-8.

CLOVIS MICHAUX. — La Bêtise du génie (pièce de vers). Meulan, 1875; 1 br. in-8. — Poésies posthumes. Paris, 1874; 1 vol. in-12.

MOHR traduit par FORTHOMME. — Traité d'analyse chimique à l'aide des liqueurs titrées, 2e édit. française. Paris, 1875; 1 vol. in-8.

MONOYER. — Faculté de médecine. Discours d'inauguration en 1873. Paris, 1874, 1 br. in-8.

H. PIERRE. — Les Précieuses et l'hôtel de Rambouillet, discours de distribution des prix. Briey, 1875; 1 br. in-8.

PIERROT. — Du droit et du domaine des lois, discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Nancy. Nancy, 1875; 1 br. in-8.

Comte DE PUYMAIGRE. — La Cour littéraire de Don Juan II, roi de Castille. Paris, 1873; 2 vol. in-12.

RADLKOFER. — Monographie der Sapindaceen-Gattung Serjania. München, 1875; 1 br. in-8.

REGEL. — Aliorum adhuc cognitorum monographia. (Travaux du jardin botanique de Saint-Pétersbourg). 1 vol. in-8.

ATH. RENARD. — In extremis. Adieux au XIX^e^ siècle, par un survivant du XVIII^e^ (poésies). Paris, 1875; 1 br. in-12.

J. RENAULD. — L'office du roi de Pologne et les mets nationaux lorrains. Nancy, 1875; 1 br. in-8. — Les hostelains et taverniers de Nancy. Ouvrage couronné par la Société d'émulation des Vosges. Nancy, 1875; 1 vol. in-8.

RILLIET DE CANDOLLE. — Rapport sur l'administration de la Société de lecture. Genève, 1875; 1 br. in-8.

CH. ROBERT. — Médailles commémoratives de la défense de Metz en 1552. 1 br. in-8.

ROBIN. — Mémoire sur l'art de faire produire aux êtres organisés le sexe que l'on désire. Paris, 1875; 1 br. in-8.

P. ROUSSELOT. — Les mystiques espagnols. Paris, 1869; 1 vol. in-8. — Leçons de choses et lectures. Paris, 1875; 1 vol. in-12. — Organisation pédagogique des écoles primaires. Nancy, 1874; 1 br. in-8.

J. ROUYER. — Recherches historiques sur le chapitre et l'église de St-Pierre d'Aire-sur-la-Lys. St.-Omer, 1860; 1 vol. in-8. — Documents sur l'atelier monétaire d'Arras. Bruxelles, 1859; 1 br. in-8. Notice sur des plombs des fêtes des Innocents à Aire. Bruxelles, 1860; 1 br. in-8. — Jetons principaux de la ville de Paris au XV^e^ siècle. Paris, 1869; 1 br. in-8. — Mémoire concer-

nant l'évaluation des anciennes monnaies de Flandre. Nancy, 1872; 1 br. in-8.

J. ROUYER et E. HUCHER. — Histoire du jeton au moyen âge. Paris, 1858, 1 vol. in-8.

R. DE SEMALLE. — Projet d'organisation en Algérie, 1871; 1 br. in-8. — Les Indiens aux États-Unis. Paris, 1874; 1 br. in-8. — Compte rendu de la Société de géographie. Sur la traite des esclaves en Afrique. Paris 1874; 1 br. in-8. — Étude sur la peine de mort. Versailles, 1871; 1 br. in-8. — État actuel des populations indigènes dans les colonies européennes. Paris, 1874; 1 br. in-8.

E. SIMONIN. — Une année de clinique chirurgicale. Paris, 1875; 1 br. in-8. — Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale. Nancy, 1875; 1 br. in-8. — Appendice aux relations des réunions de l'Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de Meurthe-et-Moselle et de la Société de médecine de Nancy, juillet 1874; 1 br. in-8.

TERQUEM. — Quatrième mémoire sur les foraminifères du système oolithique. Paris, 1874; 1 br. in-8.

ARSÈNE THÉVENOT. — Études sur « Mes Veillées au Paraclet » du baron Walckenaer. Troyes, 1875; 1 br. in-12.

M. H. TRIDEAU. — Traitement de l'angine couenneuse. Paris, 1874; 1 vol. in-8.

VILLE DE NANCY. — Alimentation à l'aide des eaux dérivées de la Moselle. Avant-Projet d'élévation, de conduite et de distribution. 1 carton in-4.

VILLE DE NANCY, 1875. — Catalogue des tableaux et objets d'art exposés dans les salons de l'hôtel-de-ville. 1 br. in-16.

E. VETRONILLE. — The Abnakis and their history. New-York, 1866; 1 vol. in-12.

Abbé VUILLAUME. — Les Pères de l'église, morceaux choisis à l'usage des étudiants. Paris, 1874; 1 br. in-12. — Dis-

cours prononcé le jour de la consécration de l'église de Moriville. Bourges, 1874; 1 br. in-12.

WAGNER. — Congrès de Reims. Monographie d'une œuvre rurale du diocèse de Nancy. — Nancy, 1875, 1 br. in-8.

Le baron WALCKENAER. — Mes Veillées au Paraclet (poésies). Troyes, 1874; 2 vol. in-12.

CH. WIENER. — Essai sur les institutions politiques des Incas. Paris, 1874; 1 vol. in-4.

ZELLER et PÉRIGOT. — Petite géographie du département de Meurthe-et-Moselle. Paris, 1875; 1 vol. in-12.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Août 1876.

BUREAU.

Président honoraire : M. le B^{on} de DUMAST.
Président : M. POINCARÉ.
Vice-Président : M. JALABERT.
Secrétaire perpétuel : M. E. SIMONIN.
Bibliothécaire-Archiviste : M. BALLON.
Secrétaire annuel : M. PIERROT.
Questeur : M. CHAUTARD.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846. Membre titulaire depuis le 1er février 1849).

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831).

1876. 3 Mars. M. VOLLAND père, Avocat, ancien Bâtonnier de l'ordre des Avocats (Membre titulaire depuis le 18 juin 1869).

2 Juin. M. le baron P. GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) (Associé depuis le 5 juin 1817, Titulaire du 13 avril 1826 au 2 juin 1876).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen honoraire de la Faculté des Sciences.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur honoraire de l'École de Médecine, Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, Correspondant national de l'Académie de Médecine de France (Associé depuis le 4 février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur de chimie à la Faculté de Médecine, Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la ville, Correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) (Associé depuis le 2 mai 1850).

1851. 17 Nov. M. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847).

M. LACROIX, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres, rue Servandoni, n° 9, à Paris.

1854. 27 Avril. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences.

1857. 22 Janv. M. A. DE MARGERIE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 10 Juillet 1856).

1860. 3 Fév. M. RENARD, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 10 décembre 1858).

1862. 7 Fév. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé depuis le 30 décembre 1859).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860).

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Professeur de droit commercial à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861).

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur adjoint de physiologie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862).

1864. 17 Nov. M. LECLERC, Premier Président de la Cour d'appel de Nancy (Associé depuis le 18 mai 1864).

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen de la Faculté de Droit.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1837).

22 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur de Code Napoléon à la Faculté de Droit (Associé depuis le 16 juin 1865).

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur adjoint à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866).

1870. 11 Mars. M. DUBOIS, Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé depuis le 1er juin 1866).

M. ADAM, Substitut du Procureur général.

2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

8 Nov. M. DIDION, Général d'artillerie au cadre de réserve, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat général à la Cour d'appel de Nancy.

5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Nancy; Correspondant de l'Académie nationale de Médecine.

M. E. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 nov. 1872).

1874. 9 Janv. M. Ch. GÉRARD, Avocat à la Cour d'appel (Associé depuis le 1er août 1873).

27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863).

M. RENAULD, Juge suppléant au tribunal de Nancy (Associé depuis le 26 avril 1872).

1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, Recteur de l'Académie.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866).

5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Nancy.

9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée.

19 Nov. M. BALLON, Bibliothécaire en chef de la Ville.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mars. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833. 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1836. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

18 Juill. M. ROLLET, ancien Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 novembre 1842).

1843. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de la Meurthe (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1844. 22 Fév. M. LEVALLOIS, ancien Inspecteur général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848), rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire depuis le 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, grande avenue de Neuilly, Paris.

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat à la Cour d'appel de Nancy (Titulaire jusqu'au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences) (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Conseiller à la Cour d'appel (Membre titulaire depuis le 24 février 1854 au 9 janvier 1874).

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy (Titulaire du 3 novembre 1854 à avril 1856).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Directeur de l'École française d'Athènes (Titulaire du 2 février 1855 jusqu'en 1871).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Membre titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861). Boulevard St-Michel, 77.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes (Ille-et-Vilaine) (Titulaire depuis le 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

14 Mai. M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au mois de janvier 1866).

1862. 7 Mars. M. ALEXANDRE, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue Fortin.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870

1865. 17 Mars. M. DESJARDINS, Sous-Secrétaire d'État au ministère, Agrégé près la Faculté de Droit de Paris (Titulaire depuis le 30 juin 1865 jusqu'au 24 novembre 1865).

22 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Vienne) (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen, (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général des lignes télégraphiques (Titulaire du 3 mai 1867 au 8 novembre 1872).

5 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 7 novembre 1874).

1869. 5 Fév. M. Eugène BENOIT, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres d'Aix (Bouches-du-Rhône) (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871).

1871. 2 Juin. M. DE GUAITA, Agriculteur (Membre titulaire depuis le 2 juin 1871 jusqu'au 20 février 1874).

1871. 22 Déc. M. DARESTE DE LA CHAVANNE, Recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques) (Titulaire du 22 décembre 1871 au 23 juillet 1873).

1873. 10 janv. M. HUGUENY, Inspecteur d'Académie à Besançon (Membre titulaire du 10 janvier au 7 novembre 1873).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. O. CUVIER, Pasteur, rue à Paris.

M. PETSCHE, Ingénieur des ponts et chaussées, rue Mazagran.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas.

M. THILLOY, Conseiller à la Cour d'appel, rue de la Constitution, 9.

M. CAILLY, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats, place Saint-Jean, 41.

M. COLLIGNON, Principal émérite, rue Mazagran.

M. E. BOUCHOTTE, ancien Maire de Metz, rue de la Ravinelle, 9.

M. J. LEJEUNE, place des Dames, 16.

M. SIMON FABVIER, rue Saint-Dizier.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie à Toul, Grande-Rue, 10.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 36 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, 100 Membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1872. 22 Nov. M. DE SAULCY, ancien Officier de marine, au siége de la Société des Salines de Varangéville.

M. FRÉCOT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Sapins, 18 *bis*, Boudonville.

M. DUFRESNE, Conseiller honoraire de préfecture, rue de Toul, 12 *bis*.

M. PÈTRE, Professeur à l'École de sculpture de Nancy.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine.

1835. 26 Mars. M. DOCTEUR, Homme de lettres, à Bruyères (Vosges).

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en médecine, à Lunéville; Correspondant de l'Académie de Médecine.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1841. 7 Janv. M. JARDOT, ancien Chef d'escadrons au corps d'état-major, rue de Rumford, 5, à Paris.

1842. 12 Mai. M. ROBERT, Numismatiste, Intendant général, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, Aumônier de la chapelle Ducale, à Nancy.

20 Juin. M. DUMONT, ancien Vice-Président du Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy.

M. SALMON, Conseiller à la Cour de cassation.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Toul.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel (Vosges).

M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy.

1853. 23 Juin. M. le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, Membre de l'Académie de Metz.

21 Déc. M. VUILLAUME, Supérieur du Petit-Séminaire de Châtel (Vosges)

M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 19 Déc. M. BÉNARD aîné, Principal du Collége de Sarrebourg (Meurthe).

1858. 8 Janv. M PAULUS, peintre à Nancy.
14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville près Nancy.
10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.
M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine près Nancy.
1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Chef d'escadrons d'artillerie, à Constantine (Algérie).
16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy.
1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.
1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, Instituteur, à Épinal.
21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 47, rue de Lille.
1862. 21 Févr. M. FERVEL, ancien Colonel du génie, à Nancy.
7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel, à Nancy.
4 Avril. M. DEBLAYE, Curé à Saint-Dié (Vosges).
4 Juill. M. SELLIER, Peintre d'histoire, à Paris, avenue de Wagram, 67.
1863. 1er Mai. M. le comte Gaston DE LUDRE, Homme de lettres, avenue Montaigne, 73, à Paris.
M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.
3 Juin. M. BONNE, Juge suppléant, à Bar-le-Duc (Meuse).
24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collége d'Auxerre.
1865. 30 Mars. M. BONVALOT, Conseiller à la Cour de Dijon.
5 Mai. M. GÉRARDIN, Agrégé à la Faculté de Droit de Paris.
1867. 15 Fév. M. Charles GÉRARDIN, Docteur ès-sciences, rue d'Assas, 78, à Paris.
29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Garde général des Forêts, à Valenciennes (Nord).
21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.
1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).
1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy.
1871. 19 Mai. M. LIETARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).
1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy.
6 Déc. M. BANCEL, Docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital, à Toul.
1874. M. l'abbé HYVER, Professeur au Séminaire de Pont-à-Mousson.

1874. 18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 juill. M. ROUYER, Archéologue, à Nancy.

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Blénod-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).

2°

1813. 1er Juil. M. GÉRARD, Docteur en médecine, à Lyon, rue de Constantine, 2.

1823. 17 Avr. M. MONFALCON, Docteur en médecine, à Lyon.

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Guillaume, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Lille.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Chef d'escadrons d'artillerie.

1er Avril. Mme Fanny DÉNOIX DES VERGNES, à Beauvais (Oise).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

26 Août. M. MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurth, 2.

18 Nov. M. MILLER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, à Lorient (Morbihan).

16 Déc. M. Raymond THOMASSY, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1842. 7 Avr. M. le marquis DE ROYS, Géologue, à Paris, rue du Bac, 99.

1843. 14 Nov. M. LUBANSKI, Docteur en médecine, à Nice.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 17 Juin. M. le comte Léonce DE LAMBERTYE, au château de La Chaltrait, près d'Épernay (Marne).

23 Déc. M. DELEZENNE, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue d'Enfer, 37.

M. AYMAR-BRESSION, Homme de lettres, à Paris.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. G. BOULANGÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Napoléonville.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris, quai aux Fleurs, 9.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Archiviste du département, à Troyes (Aube).

1853. 24 Juin. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1854. 23 Juin. M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers, rue Saint-Julien, 48.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, Recteur de l'Académie de Caen.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld (Bas-Rhin).

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 43.

M. BERGMANN, ancien Doyen de la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

1855. 21 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 10 Juill. M. CAP, Membre correspondant de l'Académie de Médecine, à Paris, rue d'Aumale, 9.

M. CHERBONNEAU, Professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine (Algérie).

18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Montbéliard (Doubs).

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue des Saints-Pères, 9.

30 Déc. M. FLOQUET, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris, rue de l'Arcade, 25.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

9 Août. M^me^ Ester SEZZI, à Paris, rue Nollet, 11.

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy.

2 Mai. M JOLY, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

5 Juill. M. Frédéric PASSY, Professeur d'économie politique, à Paris, rue des Saints-Pères. 61.

14 Août. M. DE LA SAUSSAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Lyon.

4 Déc. M. EICHOFF, Inspecteur honoraire de l'Université, Correspondant de l'Institut, à Paris.

M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collége de France, à Paris.

1862. 4 Déc. M. ROBERT, Géologue, à Bellevue, près Meudon (Seine-et-Oise).

1864. 8 Janv. M. PIERRE, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Juge au tribunal d'Évreux (Eure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, rue Lacépède, 15, à Paris.

M. le duc Albert de BROGLIE, Membre de l'Académie française, rue de l'Université, 94, à Paris.

23 Oct. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Vicaire apostolique pour l'Algérie.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Nancy.

7 Août. M. le baron DE GERANDO, ancien Procureur général près la Cour d'appel de Metz, 113, boulevard Saint-Michel, à Paris.

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

6 Août. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 9, à Paris.

17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation, à Lausanne.

15 Juill. M. CHAVÉE, Fondateur de la *Revue de linguistique*, 42, rue de Labruyère, à Paris.

1869. 15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1870. 16 Déc. M. François LENORMANT, Sous-Bibliothécaire de l'Institut, à Paris.

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juil. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie, près le Collége de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 20 Nov. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Notre-Dame-des-Champs, 54.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, à Turkheim (Alsace-Lorraine).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

4 Déc. M. GARRIGOUX, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 7 mai. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

3 juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen, (Seine-Inférieure).

1875. 7 août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Garde général des forêts à Bayonne.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, Paris.

M. de SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESEUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'histoire naturelle et de physique de Florence

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janv. M. VAN HASSELT, Historien, à Bruxelles.

18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1850. 5 Déc. M. CARSTEN, Docteur en philosophie, Secrétaire de la Société physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. F. FROCHEUR, Conservateur adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse CAPITAINE, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liége.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

19 Déc. M. PAQUES, Professeur à l'Athénée royal, à Liége.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1860. 20 Avril. M. VOLPICELLI, Professeur de physique, à Rome.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Professeur de mathématiques transcendantes à l'Athénée royal de Luxembourg.

1866. 16 Mars. M. Charles J. JACKSON, membre correspondant de l'Académie de médecine, à Boston (États-Unis d'Amérique).

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Constantinople, quartier Péra, rue Asmali-Mesajid, 40.

1875. 6 août. M. Don José-Maria-Torrès CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemarck).

M. Frédéric de HELLWALD, Lieutenant au 1er régiment de lanciers d'Autriche, Rédacteur en chef de la *Revue Das Aussland,* à Canstadt, près Stuttgard.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas îles Canaries (Espagne).

M. DAA, Professeur à l'Université royale de Christiania (Norwége).

1876. 7 juill. M. le lieutenant-colonel Baron DE HOBEN, Consul de plusieurs puissances à Alger, Membre de l'Institut R. G. D. de Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Compte rendu de l'année 1875-1876, par M. Lucien Adam. . . . .
Du paysage et du sentiment de la nature à notre époque, discours de réception, par M. Michel XIII
Les études historiques en province et la Société d'archéologie lorraine, discours de réception, par M. Jules Renauld. XXXVI
Réponse du président, M. le baron P. Guerrier de Dumast, aux récipiendaires. LXIX
Théorie de l'aimantation produite par les courants continus et les courants instantanés, dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique, par M. A. Renard. 1
L'instruction publique dans le district de Lunéville, de 1789 à 1802, par M. Maggiolo. 53
Détermination du méridien magnétique et de l'angle de déclinaison à Nancy, par M. Descroix. 91
Souvenirs de Crimée, par M. A. Rambaud. 101
Description d'un hybride d'*Œgilops orata L.*, par M. D.-A. Godron. 151
Note sur un hybride du genre *Veronica*, par M. D.-A. Godron. . . 155
Nancy en 1790, esquisse des commencements de la période révolutionnaire, par M. J. Renauld. 159
Étude sur l'abbé Bautain, par M. A Campaux. 236
Jeanne d'Arc, par M. A. Lombard. 279
Un patois lorrain, par M. Clesse 308
Liste des ouvrages imprimés offerts à l'Académie 312
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 350

Nancy. — Imprimerie Berger-Levrault et Cie.

3 9015 06353 847